This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

# *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*

Société historique
et archéologique du Périgord

Digitized by Google

Fr 42.3

Harvard College Library

FROM THE GIFT OF

ARCHIBALD CARY COOLIDGE

(Class of 1887)

PROFESSOR OF HISTORY

FOR BOOKS ON FRENCH HISTORY

ALPHONSE
PICARD & FILS
EDITEURS
RUE BONAPARTE
82
PARIS VI^e ARRONDT
LIBRAIRIE
ANCIENNE
D'OCCASION
COMMISSION
LIVRES NEUFS
FR
E

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

# HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

# DU PÉRIGORD.

TOME XXII

PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE DE LA DORDOGNE (ANC. DUPONT ET Cie).

1895

Digitized by Google

Digitized by Google

# BULLETIN

DE

# LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU PÉRIGORD

Digitized by Google

Digitized by Google

# BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

# HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

# DU PÉRIGORD.

TOME XXII

PÉRIGUEUX

IMPRIMERIE DE LA DORDOGNE (ANC. DUPONT ET Cᵉ).

1895

Digitized by Google

Fr 42.3

Harvard College Library
JAN 19 1912
Gift of
Prof. A. C. Coolidge

HARVARD COLLEGE LIBRARY

Digitized by Google

# STATUTS

DE

# LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

## DU PÉRIGORD,

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par décret du 19 avril 1886.

ARTICLE PREMIER.

La *Société historique et archéologique du Périgord* a pour but : la recherche, l'étude et la conservation des documents et des monuments anciens, de tous les âges, qui intéressent l'histoire de notre province et l'histoire générale du pays.

ART. 2.

Le siège de la Société est fixé à Périgueux.

ART. 3.

La Société se compose :

1° De Membres Titulaires ;
2° De Membres Associés ;
3° De Membres Honoraires;
4° De Membres Correspondants.

Le nombre des Membres de ces différentes catégories n'est pas limité.

ART. 4.

Les Membres Titulaires et Associés ne sont admis que s'ils en font la demande par écrit au Président et s'ils sont présentés par deux Membres Titulaires ou Associés.

Digitized by Google

ART. 5.

Les Membres Honoraires et les Membres Correspondants sont nommés en assemblée générale sur la présentation du Bureau; lorsqu'ils assisteront aux séances, ils pourront siéger avec les administrateurs de la Société.

ART. 6.

Les Membres Titulaires et Associés doivent, annuellement, une cotisation de dix francs, et les Membres Titulaires seuls, le jour de leur réception, un *Droit de Diplôme* de dix francs.

ART. 7.

La Société est administrée par un Bureau composé de dix Membres :

Un Président ;
Cinq Vice-Présidents (un par arrondissement) ;
Un Secrétaire-Général ;
Deux Secrétaires-Adjoints ;
Un Trésorier.

ART. 8.

Le Bureau est nommé pour un an, en *Assemblée générale*, au scrutin de liste, et il doit être renouvelé chaque année, le 27 mai, le lendemain de la fête dite de la St-Mémoire. Les mêmes administrateurs sont rééligibles. Le Bureau ne peut prendre de décision qu'en présence de cinq de ses Membres, le président, deux vice-présidents, le secrétaire général et le trésorier. Les procès-verbaux des séances sont rédigés par le secrétaire général, signés de lui et du président.

ART. 9.

Le Président propose les questions à résoudre, qui sont adoptées ou rejetées à la majorité des votes des Membres Titulaires ou Associés présents. Mais, pour qu'une décision soit valable,

Digitized by Google

il sera nécessaire que quatorze de ces Membres assistent à la séance. En cas de partage égal des votes, la voix du Président est prépondérante.

ART. 10.

Le Trésorier est dépositaire des fonds de la Société ; il est chargé du recouvrement des cotisations et de toutes les sommes dues ou données ; il débat tous marchés, revise les mémoires de fournitures et de travaux faits pour le compte de la Société ; il acquitte, après contrôle du Bureau et approbation du Président, les dépenses votées en assemblée générale ou en séance mensuelle. Chaque année, dans la séance du premier jeudi de janvier, il rend compte de sa gestion.

ART. 11.

Le Trésorier représente la Société en justice et dans les actes de la vie civile.

ART. 12.

Les ressources de la Société se composent : 1° des cotisations annuelles des Membres Titulaires et des Membres Associés ; 2° des dons et legs ; 3° des subventions qui peuvent lui être allouées ; 4° et du revenu de ses biens et valeurs de toute nature.

ART. 13.

Les délibérations relatives à l'acceptation des dons et legs, aux acquisitions, aliénations ou échanges d'immeubles, seront soumises à l'approbation du Gouvernement.

ART. 14

Les excédents de recettes, qui ne sont pas indispensables aux besoins ou au développement de la Société, seront placés en fonds publics français, en actions de la Banque de France, en obligations du Crédit foncier de France, ou en obligations de chemins de fer français, émises par des compagnies auxquelles un minimum d'intérêt est garanti par l'Etat.

Digitized by Google

### Art. 15.

La Société se réunit dans une des salles du Musée archéologique du département : 1° en *Séance mensuelle*, tous les premiers jeudis du mois ; 2° en *Assemblée générale*, le 27 mai, le lendemain de la fête de la Saint-Mémoire.

### Art. 16.

Un règlement intérieur, adopté par l'Assemblée générale et approuvé par le Préfet, déterminera les dispositions accessoires propres à assurer l'exécution des présents Statuts ; il pourra être modifié dans la même forme.

### Art. 17.

En cas de dissolution de la Société, la dévolution et l'emploi de son avoir, tant mobilier qu'immobilier, feront l'objet d'une délibération prise en Assemblée générale, qui sera soumise à l'approbation du Gouvernement. L'Assemblée générale doit compter vingt-cinq Membres Titulaires ou Associés au moins pour que ses décisions soient valables.

### Art. 18.

Les présents Statuts ne pourront être modifiés qu'en vertu d'une délibération de l'Assemblée générale et de l'approbation du Gouvernement. L'Assemblée générale, saisie du projet de modification par le Bureau ou par vingt-cinq de ses Membres, ne peut prononcer qu'à la majorité des deux tiers des Membres présents. Cette même Assemblée doit être formée du quart au moins des Membres en exercice.

Périgueux, le 4 Mars 1886.

---

Digitized by Google

# LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

## BUREAU.

*Présidents d'honneur.*

M. Bardi de Fourtou, ✪ I, ancien ministre, ancien député de la Dordogne.
Mgr Dabert, ✱, évêque de Périgueux et de Sarlat.

*Président.*

M. de Roumejoux, inspecteur de la Société française d'Archéologie.

*Vice-Présidents.*

M. Philippe de Bosredon, C ✱, ancien conseiller d'Etat.
M. Dujarric-Descombes, ✪ A.
M. le marquis de Fayolle.
M. Élie Gontier Maine de Biran, ✪ I.
M. le baron de Verneilh-Puyraseau.

*Secrétaire-Général.*

M. Villepelet, ✪ I, archiviste du département.

*Secrétaires-Adjoints.*

M. l'abbé Brugière.
M. l'abbé Prieur.

*Trésorier.*

M. de Saint-Pierre.

Digitized by Google

## MEMBRES TITULAIRES.

MM.

Le marquis D'ABZAC DE LA DOUZE, au château de Borie-Petit, près Périgueux.

AMEDIEU (Louis), ancien maire de Ginestet, par Laforce.

ARCHEZ-BIRAN (Louis), à Sainte-Alvère.

Le comte D'ARLOT DE SAINT-SAUD, au château de la Valouze, par La Roche-Chalais.

AUBLANT (Charles), dessinateur à la Cie du chemin de fer d'Orléans, rue des Gladiateurs, 4, à Périgueux.

AUDEMARD (Gérald), ancien juge de paix, à Montanceix, par Razac-sur-l'Isle.

DE BAILLET (Henri), au château de Sireygeol, par Mouleydier.

Le docteur BARBANCEY, lauréat de la Faculté et des hôpitaux de Paris, à Montpon-sur-l'Isle.

BARDI DE FOURTOU (Oscar), ✪ I, ancien ministre, ancien député de la Dordogne, à Ribérac, et boulevard de Courcelles, 32, à Paris.

BAREAU (Anatole), pharmacien, à Excideuil.

BARRAILLIER, ✻, procureur général à la Cour d'appel, à Pau (Basses-Pyrénées).

BARRIÈRE (Hubert), pharmacien, à Belvès.

BEAU-VERDENEY (Alexis), boulevard Montparnasse, 13, à Paris.

L'abbé E. BEAU DE VERDENEY, missionnaire apostolique, supérieur du collège Saint-Joseph, à Sarlat.

Le comte Georges DE BEAUMONT, sous-lieutenant de réserve au 10e régiment de dragons, à Saint-Cyprien.

Le comte Soffrey DE BEAUMONT, au château de la Roque, par Saint-Cyprien.

DE BELLUSSIÈRE (Fernand), rue de Paris, 25, à Périgueux.

BESSE (Léon), maire de Saint-Méard de Drône, par Tocane-Saint-Apre.

Digitized by Google

Bibliothèque des Archives départementales, à Périgueux.

Bibliothèque du Lycée, à Périgueux. (Abonnement.)

Bibliothèque populaire, à Périgueux.

Bibliothèque de la ville, à Périgueux.

Boisserie de Masmontet (E.), au château de Fayolle, par Gardonne.

Bonnard (Julien), contrôleur des contributions directes à Loches (Indre-et-Loire).

Bos (Émile), notaire, à Villefranche-de-Longchapt.

De Bosredon (Philippe), C ✻, ancien conseiller d'Etat, ancien conseiller général de la Dordogne, rue Verte, 8, à Montretout, près Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

De Bosredon (Alexandre), ✻, ancien sénateur, ancien conseiller général de la Dordogne, à la Fauconnie, par Terrasson.

Le comte Henri Boudet, ancien conseiller général de la Dordogne, à Lamonzie-Saint-Martin.

Boulle (E.), photographe, à Périgueux.

Le marquis de Bourdeille (Hélie-Louis-Charles-Gustave), membre titulaire du Conseil héraldique de France, rue de Grenelle, 148, à Paris.

Le comte de Bourdeille (Henri), membre titulaire du Conseil héraldique de France, rue de Grenelle, 148, à Paris.

Le R. P. Bouscaillou, prêtre de l'Oratoire, à Juilly (Seine-et-Marne).

Boyer (Fernand), étudiant en droit, à Ribérac.

Le général de Boysson (Bernard), O ✻, commandant la brigade de cavalerie du 17e corps d'armée, à Montauban (Tarn-et-Garonne).

De Boysson (Richard), chevalier de l'ordre de Malte, ancien receveur particulier, à Cénac, près Domme.

De Boysson (Bernard), rue des Remparts d'Ainay, 17, à Lyon.

Mme de Brachet de La Menuse, à Château-l'Evêque.

L'abbé Brocas, professeur au Petit-Séminaire, à Bergerac.

Digitized by Google

Le docteur Brou de Laurière (Paulin), ✿ A, conseiller municipal, rue Louis-Mie, 25, à Périgueux.

L'abbé Brugière, curé de Coulounieix, près Périgueux.

Bussière (Georges), conseiller à la Cour d'appel, rue d'Issoudun, 55, à Bourges (Cher).

Cantillon de Tramont (Adrien), inspecteur des contributions directes, rue Victor-Hugo, 4, à Périgueux.

De Carbonnier de Marzac (Guy), ancien juge de paix, à Saint-Cyprien.

Le marquis de Carbonnier-Marzac, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, au château de Puymartin, par Sarlat.

De Cardenal, docteur en droit, ancien magistrat, avocat, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

L'abbé Carrier, curé de Saint-Amand-de-Coly, par Montignac.

Carvès (Elie), propriétaire, à Bézenac, par Saint-Cyprien.

Le comte de Castéras-Seignan, ✱, ancien préfet, à Ménesplet, par Montpon-sur-l'Isle.

Cazalas (Eutrope), capitaine du génie, à Ribérac.

Cénac (Emile), notaire, à Montanceix, par Razac-sur-l'Isle.

Cercle de la Philologie, à Périgueux. (Abonnement.)

Mme la comtesse de Chabans, au château de La Chapelle-Faucher, par Saint-Pierre-de-Côle.

Chambon (Tony), banquier, à Sarlat.

Le marquis de Chantérac (Audoin), ✱, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat, rue du Bac, 40, à Paris.

Mme la comtesse de Chantérac, au château de Chantérac, par Saint-Vincent-de-Connezac.

Charbonnel (Augustin), rue des Remparts, 50, à Bordeaux.

Charrier (Gustave), conservateur des archives municipales, quai de l'Alba, à Bergerac.

L'abbé Chastaing, curé de Bourniquel, par Lalinde.

Chataignon (Emile), négociant, rue des Chaînes, 10, à Périgueux.

Le docteur Chaume, rue Victor-Hugo, à Périgueux.

Chavoix (Pierre-Ernest), propriétaire, rue Saint-Thomas, à Excideuil.

Digitized by Google

Clédat (Jules), juge au tribunal de commerce, banquier, rue de Paris, 5, à Périgueux.

Clédat (Léon), ✿ I, chevalier du Mérite agricole, ancien élève de l'Ecole des Chartes, ancien membre de l'Ecole française de Rome, lauréat de l'Académie française, professeur à la Faculté des lettres, membre du conseil général des Facultés, rue Molière, 29, à Lyon (Rhône).

Clugniac du Repaire, propriétaire, à Lavit, près Saint-Pierre-de-Côle.

L'abbé Combe, aumônier des Frères, rue Chanzy, 31, à Périgueux.

Conchou, huissier, à Villefranche-de-Longchapt.

Le comte de Constantin, à Beaumont-du-Périgord, et rue Pasquier, 4, à Paris.

Corneilhan, ✿ A, ancien conseiller de préfecture, cours Tourny, 11, à Périgueux.

Le marquis de Cossé-Brissac (Antoine), au château de la Chabrerie, par Château-l'Evêque.

Coulombeix, docteur en droit, ancien juge de paix, rue du Plantier, 24, à Périgueux.

Courtey (Gabriel), propriétaire, rue Victor-Hugo, 6, à Périgueux.

Courtey (Léon), licencié en droit, notaire, à Nontron.

Cousset (Achille), pharmacien, à Eymet.

Coyral-Lapradelie (Jean-Louis-Bertrand-Augustin), capitaine au 20e régiment d'artillerie, à Poitiers (Vienne).

Crédot (Julien), chevalier de la Couronne d'Italie, chevalier de l'ordre pontifical de St-Grégoire-le-Grand, licencié en droit, boulevard Lakanal, 8, à Périgueux.

Le prince Louis de Croÿ, au château de Paluel, par Carsac.

Le marquis de Cumond, au château de Cumond, par Saint-Privat.

Mme la marquise de Cumont, née de Damas, au château de la Roussière, par Coulonges-sur-l'Autize (Deux-Sèvres).

Mgr Dabert, ✱, évêque de Périgueux et de Sarlat.

Dauriac (Ludovic), percepteur, rue de Paris, 21, à Périgueux.

Debets de Lacrousille (Armand), docteur en médecine,

Digitized by Google

directeur de la vaccination, président de la Société de géographie commerciale, à Périgueux.

Debets de Lacrousille (Marc), ancien procureur de la République, au château de Lasteyrie, par La Rochebeaucourt.

Decous de Lapeyrière, ✱, ancien procureur général, à Périgueux.

Decoux-Lagoutte (Edouard), ✪ A, ancien magistrat, maire de Trélissac, rue Bourdeilles, 9, à Périgueux.

Delsuc (Paul), banquier, cours Tourny, 3, à Périgueux.

Délugin (Antony), ancien pharmacien, rue La Boëtie, 22, à Périgueux, et au château de Maroite, commune du Grand-Brassac, par Montagrier.

Demartial (Alfred), C ✱, contrôleur général de 1re classe de l'administration de l'armée, rue La Boëtie, 23, à Périgueux.

Denis de Rivoyre, ✱, ancien officier de cavalerie, ancien sous-préfet, au château de Prats, par Villefranche du Périgord.

Denneri (Maxime), architecte, rue des Mobiles de Coulmiers, 10, à Périgueux.

Deschamps (Antoine), ✪ I, directeur de l'école Saint-Martin, membre du conseil départemental de l'enseignement primaire, conseiller d'arrondissement, maire de Boulazac, rue Louis-Blanc, à Périgueux.

Deschamps (Ivan), directeur de l'école Montaigne (ancien lycée), à Bordeaux.

Dethan (Georges), chevalier du Mérite agricole, docteur en droit, maire de Biras, rue du Sommerard, 35, à Paris, et au château de la Côte, par Bourdeilles.

Doche (Adrien), administrateur de la Banque de France, rue Thiers, à Périgueux.

Dorsène, photographe, cours Tourny, 12, à Périgueux.

Dose, ✪ A, ancien élève de l'Ecole des Beaux-Arts, ancien professeur de dessin au lycée, rue Kléber, à Périgueux.

Doursout (Maurice), bâtonnier de l'ordre des avocats, place Bugeaud, à Périgueux.

Doursout (Edmond), négociant, rue du Palais-Gallien, 84, à Bordeaux.

Digitized by Google

Dubet (Auguste), architecte de la Banque de France, rue Bourdeilles, à Périgueux.

Dudoignon-Valade (Louis), avocat, place du Palais, 10, à Périgueux.

Dufour aîné, ✱, négociant, à Périgueux.

Mgr Dufourgt, protonotaire apostolique, vicaire-général du diocèse, rue Gambetta, à Périgueux.

Dujarric-Descombes (Albert), ✪ A, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, licencié en droit, ancien notaire, rue de Paris, 9, à Périgueux.

Le docteur Albert Dumont, place du Palais, 14, à Périgueux.

Dupont (Paul), imprimeur, rue du Bouloi, 4, à Paris.

Dupuis (Jean), licencié en droit, notaire, cours Montaigne, à Périgueux.

L'abbé Durand (Mathieu), curé de Tayac, près les Eyzies.

Durand (Charles), conducteur des ponts et chaussées, rue d'Alsace-Lorraine, 19, à Périgueux.

Durand de Ramefort, avoué-licencié, rue Bourdeilles, 6, à Périgueux.

Du Soulas (Adalbert), membre du Conseil héraldique de France, au château du Soulas, par Lalinde.

Duvergier de Hauranne (Emmanuel), ✱, conseiller général du Cher, au château d'Herry (Cher).

Duverneuil (Alcide), instituteur public, à Saint-Michel de Montaigne, par La Mothe-Montravel.

D'Escatha (Ferdinand), propriétaire, au château de Boisset, commune de Saint-Aquilin, par Saint-Astier.

Eyssalet aîné, propriétaire, place des Prisons, à Périgueux.

Le docteur Charles Faguet, chef de clinique chirurgicale à la Faculté de médecine, rue Servandoni, 9, à Bordeaux.

Fargaudie, C ✱, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, au château de Corail, par Bergerac.

Fargeot (Camille), avocat, à Ribérac.

Fargis (Alexandre), ✪ A, professeur de dessin au lycée, rue Salinière, à Périgueux.

Faure (Paul), négociant, rue de la République, à Périgueux.

Digitized by Google

Le docteur FAURE-MURET, rue du Quatre-Septembre, 6, à Périgueux.

Le marquis DE FAYOLLE, licencié en droit, attaché honoraire à la Direction des musées nationaux, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, conservateur du Musée de la ville de Périgueux, au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre.

FÉAUX (Maurice), ✿ A, attaché à la conservation du Musée départemental, agent-voyer, boulevard des Arènes, à Périgueux.

Le comte FERAY BUGEAUD D'ISLY, ✱, ancien officier, rue de Penthièvre, 9, à Paris.

Le comte DE FLEURIEU, au château de Marzac, par les Eyzies.

FOURNIER (Élie), agent comptable de la Cie des Forges et Chantiers de la Méditerranée, villa Placide, 11, rue Raibaud, boulevard Rabatau, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

FRENET (Ernest), ✿ A, licencié en droit, chef de division à la préfecture, rue Puynazeau, à Périgueux.

Mlle Elia DE FROIDEFOND DE BOULAZAC, rue de Paris, 9, à Périgueux.

Le docteur GADAUD, ✱, ministre de l'Agriculture, sénateur, conseiller général de la Dordogne, avenue de l'Observatoire, 5, à Paris.

Le docteur GAILLARDON, au château de la Molle, par Montpon.

Le comte Roger DE GALARD-BÉARN, ancien secrétaire d'ambassade, rue du Plantier, 19, à Périgueux.

GAUTHIER (François), propriétaire, rue Puébla, 11, à Périgueux.

GENDRAUD (Pierre), notaire, à Verteillac.

GENEBRIAS DE BOISSE (Philippe), propriétaire, rue Candillac, 33, à Bergerac.

DE GÉNIS (Joseph), au château de Veyrignac, par Calviac.

Le comte René DE GÉRARD DU BARRY, ancien officier de cavalerie, au château de Giverzac, par Domme.

Le vicomte Gaston DE GÉRARD DU BARRY, docteur en droit, avenue d'Antin, 16, à Paris, et rue de Paris, 10, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Digitized by Google

Gilles-Lagrange (Fernand), ✻, notaire, à Périgueux.

De Gimel (Charles-Maurice), ✻, rue Madame, 1, à Paris.

Girard de Langlade (Cyprien), au château d'Eyliac, par Saint-Pierre-de-Chignac.

Gisclard, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, ancien conseiller de préfecture, avocat, à Périgueux.

Le comte Théodore de Gontaut-Biron, rue de Varennes, 45, à Paris.

Gontier Maine de Biran (Elie), ✪ I, sous-chef de bureau au Ministère de l'Intérieur, rue de Cherbourg, 30, à Nanterre (Seine).

L'abbé Goulard, professeur de sciences au Petit Séminaire, à Bergerac.

Le comte Henri de Gourcy, au château de Chaltrait, par Montmort (Marne).

Le comte Henri de Gourgue, ancien officier, au château de Lanquais, par Couze-Saint-Front.

L'abbé Goustat, curé de Pontours, par Lalinde.

Le docteur Gouyou-Beauchamps (Adrien), conseiller général de la Dordogne, à Pontours, par Lalinde.

Mgr Gouzot, ✻, archevêque d'Auch, chanoine d'honneur de la cathédrale de Saint-Front, hôtel de l'archevêché, à Auch (Gers).

L'abbé Goyhenèche, ✪ A, docteur en théologie, chanoine honoraire de Saint-Front et de la cathédrale d'Auch, curé de Bourgnac, par Mussidan.

L'abbé Granger, curé de Château-l'Evêque.

Le docteur Grellety, commandeur de l'ordre du Montenegro, secrétaire de la Société de thérapeutique, cité Hauteville, 10, à Paris.

Grenier, ancien notaire, villa Barbeyrolle, près du Fleix.

Gros de Béler (Albéric), capitaine adjudant-major au 114e régiment d'infanterie, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres).

Le colonel baron des Hautschamps, C ✻, au château de Griffoul, par Carsac.

De Guignard, vicomte de Saint-Priest (Henri), au château du Roukal, près Sarlat.



Digitized by Google

Hermann (Gustave), ✿ I, ancien sous-préfet, à Excideuil.

Hoarau de La Source, ancien conseiller général de la Dordogne, maire de Rouquette, au château de Pouthet, près Eymet.

Jauvinaud, propriétaire, à Léguilhac-de-l'Auche, par Razac-sur-l'Isle.

Jouanel (André), avocat, à Sarlat.

Le baron René de La Bastide-Parcoul, chevalier de Malte, maire de Parcoul, au château de Parcoul, par La Roche-Chalais.

De Labonne (Martial), au château de Montbrun, par Dournazac (Haute-Vienne).

L'abbé Laborie-Fénelon (Jean), curé de Pressignac, par Lalinde.

Le baron Roger de La Borie de La Batut, ✿ A, chevalier de l'ordre de Charles III, ancien secrétaire-général, avenue du Roule, 36, à Neuilly-sur-Seine.

Le docteur de Labrousse, ancien conseiller général de la Dordogne, à Mussidan.

Labrousse (Maurice), pharmacien, à Montmoreau (Charente).

Labuthie, licencié en droit, négociant, rue de Rivoli, 30, à Paris.

Lacombe (Maurice), boulevard Malesherbes, 20, à Paris.

Lacroix (Emile), notaire, à Sarlat.

Le docteur Ladevi-Roche, au château de Saint-Germain, par Neuvic-sur-l'Isle.

Lafargue (Jules), chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, propriétaire, cours Montaigne, 23, à Périgueux.

Lafon (Gabriel), licencié en droit, notaire, à Terrasson.

L'abbé Lafont, curé de Sainte-Aulaye du Breuilh, par Saint-Antoine (Dordogne).

Lafosse, greffier du tribunal civil, à Bergerac.

Le marquis de Lagarde Saint-Angel, ✱, conseiller d'arrondissement, au château de Lapouyade, par Nontron.

Le marquis de Lambertye et de Cons-la-Grandville, au château de Cons-la-Grandville (Meurthe-et-Moselle).

De Lamothe (Alexandre), ✿ A, correspondant du Minis-

Digitized by Google

tère de l'Instruction publique, membre de la Société des gens de lettres, rue Sainte-Praxède, à Avignon (Vaucluse).

Lamothe-Pradelle (Emile), ✪ A, notaire, à St-Pierre-de-Chignac.

Le baron Lapeyre de La Pagèche, à Saint-Lazare, par Condat-sur-Vézère.

Lapeyre (Fernand), avocat, à La-Roche-Chalais.

Larguerie (Calixte), propriétaire, rue Victor-Hugo, à Périgueux.

De Larigaudie (Philippe), ancien préfet, rue Saint-Dominique, 27, à Paris, et au château de Blessel, par Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

Le docteur Laroche, à Montignac-le-Comte.

Laroche (Léo), ancien conseiller d'arrondissement, au château de Labesse, par Saint-Pierre-de-Chignac.

De La Salle du Maignaux, au Maignaux, par Thiviers.

De Lasserve (Maurice), au château d'Issac.

Le marquis du Lau d'Allemans, ✱, rue Neuve-des-Petits-Champs, 99, à Paris.

Lavigné, instituteur public, à Monsac, par Beaumont-du-Périgord.

Lavy (François-Gustave), propriétaire, à Brantôme.

Léonardon (Léon), ancien juge de paix, à Villefranche-de-Longchapt.

Lespinas (Edmond), avocat, ancien magistrat, boulevard de Vésone, 35, à Périgueux.

Le comte de Lestrade de Conti, chevalier de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, président de la Société d'horticulture de la Dordogne, avocat, au château de Barrière, à Périgueux.

Le docteur Machenaud, cours St-Jean, 50, à Bordeaux.

Maguéur (Georges), pharmacien, à Sainte-Livrade (Lot-et-Garonne).

Le marquis de Maillard-Lafaye, conseiller général de la Dordogne, maire de Saint-Sulpice-de-Mareuil, au château de Lafaye, par Mareuil-sur-Belle, et avenue de Wagram, 73, à Paris.

Maisonneuve-Lacoste (André), à Thiviers.

Le marquis de Malet, ✱, chef d'escadron au 26e régiment

Digitized by Google

d'artillerie, rue de Varennes, 63 bis, à Paris, et au château de Puycharnaud, par Bussière-Badil.

Le marquis DE MALEVILLE, au château de Caudon, par Domme.

MALLAT (Joseph), professeur d'études commerciales, rue Saint-Gervais, 26, à Périgueux.

MANDIN (Jules), architecte, rue Gambetta, à Périgueux.

DE MANTHÉ (Raoul), à Sainte-Croix de Monestier, par Gardonne.

DE MARCILLAC (André), au château de Mellet, commune de Beauregard, par Condat-sur-Vézère.

MARÉCHAL (Alexis), ancien député, conseiller général de la Dordogne, au château de Puyferrat, près Saint-Astier, et rue Balzac, 21, à Paris.

MARMIER (Gaston), ✱, conseiller général de la Dordogne, lieutenant-colonel du génie, rue de Noailles, 5, à Versailles.

MÈGE-LAVIGNOTTE, avoué-licencié, à Ribérac.

MÉNIEL fils (Joseph), négociant, à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).

L'abbé MERRIEN, licencié ès-lettres, vicaire de Saint-Lambert de Vaugirard et aumônier du lycée Buffon, rue Bausset, 10, à Paris.

L'abbé MESTAÏEZ, curé-doyen, à Savignac-les-Eglises.

Le docteur Georges MILLET-LACOMBE, conseiller général de la Dordogne, maire, à Mialet.

MILLET-LACOMBE (Ferdinand), ancien conseiller général de la Dordogne, avocat, à Saint-Saud.

Le vicomte Edouard DE MIRANDOL, capitaine au 14e régiment d'infanterie, à Brive.

L'abbé MONMONT, chanoine honoraire de l'église métropolitaine d'Auch, curé d'Azerat, par Thenon.

DE MONTAIGUT (Joseph), agent principal de la Cie d'assurances *La Nationale*, rue Paul-Louis-Courier, 10, à Périgueux.

DE MONTARDY (Gaston), propriétaire, rue Sirey, 1, à Périgueux.

DE MONTARDY (Elie), propriétaire, rue Victor-Hugo, à Périgueux.

Digitized by Google

Le baron P. DE MONTCHEUIL, avocat, au château de Montcheuil, par Nontron.

DE MONTÉGUT (Henri), correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, ancien magistrat, au château des Ombrais, par La Rochefoucauld (Charente).

DE MONTEIL (Xavier), licencié en droit, au château du Bourbet, par Verteillac.

L'abbé MONTET (Charles-Emile), missionnaire apostolique, avenue de l'Alma, 11, à Paris.

Le comte Hugues DE MONTEYNARD, rue de Martignac, 16, à Paris.

Le marquis DE MONTFERRAND, au château de Montréal, par Issac.

Le comte Charles DE MONTFERRAND, ✻, ancien inspecteur des finances, quai d'Orsay, 11, à Paris.

Le marquis DE NATTES, O ✻, ancien lieutenant-colonel du 93e régiment de l'armée territoriale, au château du Mas-de-Montet, par Ribérac, et rue de Marignan, 21, à Paris.

Le comte DE NATTES, au château du Mas-de-Montet, par Ribérac.

Le baron Henri DE NERVAUX, licencié en droit, rue du Plantier, 14, à Périgueux.

OBERKAMPFF DE DABRUN, au château de Sauvebœuf, par Montignac sur-Vézère.

PALUT (P.-P.), tonnelier, rue Valette, 10, à Bergerac.

PARADOL (Raoul), ✻ A, avocat, place Francheville, à Périgueux.

PARIES-WATELIN (L.), artiste peintre, boulevard Pereire, 59, à Paris.

L'abbé PARROT (Ernest), chanoine honoraire, curé doyen, à Montpon.

Le R. P. DE PASCAL, rue de Commaille, 4, à Paris.

PASSEMARD (Georges), avocat, ancien conseiller d'arrondissement, au Jarry, par La Bachellerie.

Digitized by Google

Du Pavillon (Léon), vice-président de la Société d'agriculture, sciences et arts, maire de Sarliac, à la Dulgarie, par Savignac-les-Eglises.

Du Pavillon (Xavier), au château de Larigaudie, par Villamblard.

Pécou (Gabriel), négociant, rue Louis-Blanc, 13, à Périgueux.

L'abbé Pergot, chanoine honoraire, curé doyen, à Terrasson.

De Peyronny (Raoul), au château de Rastignac, par La Bachellerie.

Pichon-Vendeuil (Émile), ✪ A, conseiller général de la Dordogne, maire de St-Martial-d'Albarède, à Excideuil.

De Pourquéry de Boisserin, négociant, à Bergerac.

Pourquié, avoué-licencié, rue Louis-Mie, 30, à Périgueux.

Pouyaud (Aubin), ✱, ancien président du tribunal de commerce, maire de Mayac, au Dognon, par Savignac-les-Eglises.

Pouyaud (Henri), juge suppléant au tribunal de commerce, pharmacien, place du Coderc, à Périgueux.

Le docteur Samuel Pozzi, O ✱, ✪ I, conseiller général de la Dordogne, professeur agrégé à la Faculté de médecine, médecin des hôpitaux, place Vendôme, 10, à Paris.

L'abbé Pramil, chanoine honoraire, curé doyen, à Eymet.

De Presle, ancien conseiller d'arrondissement, à Saint-Martial-Laborie, par Cherveix.

L'abbé Prieur, curé de Boulazac, près Périgueux.

Privat (J.), attaché à la Cie du chemin de fer d'Orléans, rue Gambetta, 80, à Périgueux.

Le docteur Puygauthier, conseiller général de la Dordogne, à Tocane-Saint-Apre.

L'abbé Rebière, chanoine honoraire, curé de la Cité, à Périgueux.

Du Repaire (Maurice), propriétaire, au château de Brochard, commune de St-Front-d'Alemps, par Agonac.

Digitized by Google

Reverdit, garde-magasin comptable à la Manufacture des tabacs, à Tonneins (Lot-et-Garonne).

Reynal, chevalier du Mérite agricole, maire de Coulounieix, à Plancheix, près Périgueux.

Ribette, chef de section de la Cie du chemin de fer d'Orléans, rue du Plantier, 17, à Périgueux.

De Ricard (Raoul), avocat, à Bergerac.

L'abbé Richard, membre correspondant de la Société de Borda, curé de Pomponne-Lagny (Seine-et-Marne).

Du Rieu de Marsaguet (Alexandre), donat de l'ordre de Malte, docteur en droit, à Vergt.

Le vicomte du Rieu de Maynadié, au chalet de Cocagne, à Bergerac.

Le comte de Rochefort, rue Newton, 4, à Paris.

Le comte Martial de Roffignac, au Castel-Fadèze, près Périgueux.

De Roumejoux (Anatole), inspecteur de la Société française d'Archéologie, au château de Rossignol, par Bordas.

Rousselet (J.), expert en immeubles, place du Palais, 12, à Périgueux.

Le docteur Rousselot-Beaulieu, rue Maleville, à Périgueux.

Roux (Eugène), rédacteur en chef du *Journal de la Dordogne*, à Périgueux.

Le comte de Royère, lieutenant au 15e régiment de dragons, à Libourne.

Le marquis de Sainte-Aulaire, ✻, ancien député, à Périgueux.

Le comte de Saint-Légier, maire de St-Crépin, au château de Richemont, par Brantôme.

De Saint-Martin (Albert), au château de Puyfaiteau, par Nontron.

Saintmartin (André), licencié en droit, propriétaire, place Francheville, 22, à Périgueux.

De Saint-Paul (Maurice), rue de Saint-Denis, 10, à Montmorency. (Seine-et-Oise).

Mme la marquise de Sanzillon, au château du Lieu-Dieu, près Périgueux.

Digitized by Google

Le marquis DE SANZILLON, au château de Mensignac, par Saint-Astier.

SARLANDE (Albert), ancien député, rue de Monceau, 64 *bis*, à Paris.

SARLANDIE DES RIEUX (Arthur), ✪ A, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, ancien chef de division à la préfecture de la Dordogne, à Périgueux.

SARLAT (Ludovic), chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, homme de lettres, greffier du tribunal civil, à Sarlat.

SAUVO-DESVERSANNES (Louis), propriétaire, maire de Bussière-Badil.

Le général SAVIN DE LARCLAUSE, G. O. ✱, ✪ I, à Saint-Martin la Rivière, par Chauvigny (Vienne).

SCHOEFFER (Paul), chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, ancien sous-préfet, avocat, rue La Boëtie, 28, à Périgueux.

Le général SERMENSAN, C ✱, ✪ I, à Excideuil.

SINSOU (Augustin), ✱, ancien agent voyer en chef du département de la Dordogne, rue Nicole, 22, à Paris.

DE SIORAC (Armand), ✱, ancien inspecteur divisionnaire des lignes télégraphiques, aux Maurilloux, près Périgueux.

L'abbé SIRAUDEAU, au collège de l'ancienne rue des Postes, rue Lhomond, à Paris.

SORBIER (Théodore), propriétaire, ancien conseiller général, à Montignac-sur-Vézère.

SORBIER (Georges), licencié en droit, à Montignac-sur-Vézère.

TAILLEFER (Oswald), ✱, ancien officier de marine, ancien député, conseiller général de la Dordogne, à Costecalve, près Domme.

DE TARDE (Gabriel), chef de la Statistique au Ministère de la Justice, rue Saint-Placide, 62, à Paris.

Mlle TERREIN, professeur d'anglais à l'École normale de filles, à Angers (Maine-et-Loire).

Le docteur Léo TESTUT, ✪ I, professeur d'anatomie à la Faculté de médecine, avenue de l'Archevêché, 3, à Lyon.

L'abbé TEYSSANDIER, curé d'Allemans, par Ribérac.

Digitized by Google

De Teyssière (Edouard), capitaine au 50e régiment d'infanterie, rue Louis Mie, 41, à Périgueux.

Thirion-Montauban, ✱, ancien député de la Dordogne, boulevard Magellan, 12, à Paris, et au château de Michel de Montaigne, par Lamothe-Montravel.

De Thomasson de Saint-Pierre (Ferdinand), archiviste-adjoint du département, membre titulaire du Conseil héraldique de France, maison Daumesnil, à Périgueux.

Le baron de la Tombelle, ✠ I, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, vice-président de la Société des Beaux-Arts de la Dordogne, au château de Feyrac, par Domme, et rue Newton, 6, à Paris.

Vacquand (Charles), propriétaire, rue de Bordeaux, 14, à Périgueux.

De Valbrune (Ivan), chevalier du Mérite agricole, propriétaire, ancien conseiller d'arrondissement, au château de La Batut, près Saint-Astier.

Valette (Théodore), pharmacien, à Lesparre (Gironde).

Vasseur (Charles), propriétaire, au château de Siorac-sur-Dordogne.

Le baron de Verneilh-Puyraseau, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, au château de Puyraseau, par Piégut-Pluviers, et rue Montbazon, 19, à Bordeaux.

Vieillemard père, imprimeur-lithographe, rue de la Glacière, 16, à Paris.

Villepelet (Ferdinand), ✠ I, archiviste du département de la Dordogne, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, boulevard Lakanal, 21, à Périgueux.

Villepelet (Robert), archiviste-paléographe, élève de l'École pratique des Hautes-Etudes, rue des Carmes, 5, à Paris.

## MEMBRES ASSOCIÉS.

MM.

Asher, libraire, Unter den Linden, 5, à Berlin (Allemagne).

Bourgéade (Éloi), propriétaire, aux Planchettes, par Riom-ès-Montagnes (Cantal).

Digitized by Google

Le chanoine DE CARSALADE DU PONT, ✠ A, archiviste du diocèse d'Auch, hôtel de l'archevêché, à Auch (Gers).

Le marquis DE COUSTIN DU MASNADAUD, au château de Sazeirat, par Bénévent l'Abbaye (Creuse).

DULAU, libraire, Soho square, 37, à Londres.

Le comte DE FERRAND, au château de Mouton-Armailhac, par Pauillac (Gironde).

GRELLET-BALGUERIE (Charles), ✠ I, ancien magistrat, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, Hargrave road upper Holloway, 11, à Londres (Angleterre).

HUET (Paul), rue de Vaugirard, 23, à Paris.

L'abbé LADAVE, docteur en théologie, curé de Pessac de Gensac, par Gensac (Gironde).

Le baron DE LANAUZE-MOLINES, au château de Lescaut, par Lauzun (Lot-et-Garonne).

Le comte Albert DE LAVAUR DE SAINTE-FORTUNADE, à Sainte-Fortunade (Corrèze).

MELLER (Pierre), rue Férère, 20, à Bordeaux.

SAINT-LAURENT (D. DE BODIN DE), au château de Bart, par Saint-André de Gobzac (Gironde).

TENANT DE LA TOUR (Albert), à l'abbaye du Chalard, par Ladignac (Haute-Vienne).

---

## MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ALLMER, ✱, correspondant de l'Institut de France, quai Claude Bernard, 47, à Lyon.

Le chanoine ARBELLOT, ✠ I, correspondant honoraire du Comité des travaux historiques, président de la Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges (Haute-Vienne).

Mgr BARBIER DE MONTAULT, ✠ I, prélat de la maison de Sa Sainteté, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue Saint-Denis, 37, à Poitiers (Vienne).

DE BARTHÉLEMY (Anatole), ✱, membre de l'Académie des

Digitized by Google

Inscriptions et Belles-Lettres, membre honoraire de la Société nationale des Antiquaires de France, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9, à Paris.

Bertrand (Alexandre), ✱, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye, au château de St-Germain (Seine-et-Oise).

Bulliot (J.-G.), ✱, membre non résidant du Comité des travaux historiques, président de la Société Éduenne, à Autun (Saône-et-Loire).

Le marquis de Castelnau d'Essenault, ✿ A, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, au château de Paillet, par Rions (Gironde).

Chabaneau (Camille), ✿ I, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur de philologie romane à la Faculté des lettres, à Montpellier (Hérault).

Chabouillet, O ✱, vice-président du Comité des travaux historiques, conservateur honoraire du département des médailles et antiques, à la Bibliothèque nationale, rue Colbert, 12, à Paris.

Champeval (J.-B.), avocat, à Corrèze (Corrèze).

Le comte Alexis de Chasteigner, ancien officier des haras, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, rue de Grassi, 7, à Bordeaux.

De Chodzko (Vitold), docteur en droit, au château de Lacôte, par Aixe (Haute-Vienne).

De Crozals, ✿ A, professeur d'histoire à la Faculté des lettres, boulevard de Bonne, 1, à Grenoble (Isère).

Delisle (Léopold), C ✱, membre de l'Institut, administrateur général, directeur de la Bibliothèque nationale, à Paris.

Dezeimeris (Reinhold), ✱, ✿ A, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au château de Loupiac, par Cadillac (Gironde), et rue Vital Carle, 11, à Bordeaux.

Drouyn (Leo), ✱, ✿ I, correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction publique, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, rue Desfourniel, 30, à Bordeaux.

Digitized by Google

Ducrocq, ✱, correspondant de l'Institut de France, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, professeur de droit administratif à la Faculté de droit, rue Stanislas, 12, à Paris.

Espérandieu (Émile), ✿ I, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, capitaine au 61e régiment d'infanterie, à Marseille.

Fage (René), ✿ I, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, avocat, boulevard Gambetta, 25, à Limoges.

Guibert (Louis), ✿ I, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, vice-président de la Société archéologique et historique du Limousin, rue Sainte-Catherine, 8, à Limoges.

Lalanne (Ludovic), bibliothécaire de l'Institut, au palais de l'Institut, à Paris.

Lartet (Louis), professeur à la Faculté des sciences, à Toulouse (Haute-Garonne).

Le comte de Lasteyrie, ✱, ✿ I, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, professeur à l'Ecole des Chartes, député de la Corrèze, secrétaire du Comité des Travaux historiques, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, à Paris.

Le Blant (Edmond), O ✱, ✿ I, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, directeur honoraire de l'École française d'Archéologie de Rome, rue Leroux, 7, à Passy-Paris.

Massénat, ✿ A, paléontologiste, à Brive (Corrèze).

Rupin (Ernest), ✿ I, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, président de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.

Tamizey de Larroque (Philippe), ✱, ✿ A, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au Pavillon Peiresc, près Gontaud (Lot-et-Garonne).

---

Digitized by Google

## SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

*Ministère de l'Instruction publique.*
— *Journal des Savants.*
— *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.*
— *Bulletin et Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France.*
— *Bibliothèque de l'Ecole des chartes.*
— *Bibliothèque de l'Université de France,* à la Sorbonne.

Hautes-Alpes. *Société d'Études*, à Gap.

Calvados. *Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres*, rue Elie de Beaumont, 5, à Caen.

Charente. *Société historique et archéologique de la Charente*, à Angoulême.

Charente-Inférieure. *Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, cours National, 89 *ter*, à Saintes.

Cher. *Société des Antiquaires du centre,* à Bourges.

Corrèze. *Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, à Brive.

Id. *Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze,* à Tulle.

Drôme. *Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, à Valence.

Haute-Garonne. *Société archéologique du Midi de la France,* place Saint-Sernin, 7, à Toulouse.

Gironde. *Société archéologique de la Gironde*, à Bordeaux.

Hérault. *Société pour l'étude des Langues romanes,* rue de l'Ancien-Courrier, 3, à Montpellier.

Id. *Société archéologique* de Montpellier.

Ille-et-Vilaine. *Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, à Rennes.

Landes. *Société de Borda*, à Dax.

Loire-Inférieure. *Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure,* à Nantes.

Loiret. *Société archéologique et historique de l'Orléanais,* à Orléans.

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| Lot. | *Société des Études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, à Cahors. |
| Nièvre. | *Société Nivernaise des lettres, sciences et arts*, à Nevers. |
| Oise. | *Société française d'Archéologie*, à Compiègne. |
| Basses-Pyrénées. | *Société des sciences, belles-lettres et arts*, à Pau. |
| Rhône. | *Société littéraire, historique et archéologique*, à Lyon. |
| Saône-et-Loire. | *Société Éduenne*, hôtel Rolin, à Autun. |
| Sarthe. | *Société historique et archéologique du Maine*, Grande-Rue, 11, au Mans. |
| Savoie. | *Académie des sciences, belles-lettres et arts*, à Chambéry. |
| Seine. | *Société nationale des Antiquaires de France*, au palais du Louvre, à Paris. |
| Somme. | *Société des Antiquaires de la Picardie*, au Musée de Picardie, à Amiens. |
| Tarn-et-Garonne. | *Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, faubourg du Moustier, 59, à Montauban. |
| Vienne. | *Société des Antiquaires de l'Ouest*, à Poitiers. |
| Haute-Vienne. | *Société archéologique et historique du Limousin*, à Limoges. |

## SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

| | |
|---|---|
| Belgique. | *Académie d'archéologie de Belgique*, longue rue Lozane, 22, à Anvers. |
| Etats-Unis de l'Amérique du Nord | *Smithsonian Institution*, à Washington. |
| Suède. | *Académie royale des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquités*, à Stockholm. |

Digitized by Google

## SÉANCES MENSUELLES

DE LA

## SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

*Séance du jeudi 6 Décembre 1894.*

**Présidence de M. de Roumejoux, président.**

La séance est ouverte à midi et demi dans notre bibliothèque.

Sont présents : MM. l'abbé Brugière, Dudoignon-Valade, Dujarric Descombes, Charles Durand, le marquis de Fayolle, le docteur Ladevi-Roche, Lespinas, de Presle, l'abbé Prieur, de Roumejoux, de Saint-Pierre, le comte de Saint-Saud et Villepelet.

Le précédent procès-verbal est lu et adopté.

M. le Président nous annonce la mort, après quelques jours de maladie seulement, de notre vénéré confrère M. le général de division Lian, grand officier de la Légion-d'Honneur, commandeur des ordres de Saint-Grégoire le Grand, de Saint-Stanislas de Russie, etc., décédé, le 8 novembre dernier, au château de Polignac, commune de Grondin (Gers), où se trouve sa propriété patrimoniale. Par son mariage, il était devenu Périgourdin d'adoption, et aussitôt l'heure de sa retraite arrivée, il vint se fixer à Périgueux, où son caractère bienveillant lui acquit promptement de nombreuses sympathies. Il s'intéressait à nos travaux et manquait rarement d'assister à nos assemblées générales, dont l'heure lui était commode.

Suivant une pieuse coutume, une notice retracera sa carrière militaire dans notre *Bulletin*.

Digitized by Google

M. le Président croit également de son devoir d'annoncer la mort de deux maîtres de l'archéologie, dont l'un se rattachait aussi, par son mariage, au Périgord, M. Jules Pasquet du Bousquet de Lauriére, secrétaire général de la Société française d'Archéologie, décédé à Paris le 3 octobre 1894, et l'autre, fort connu par ses savantes publications sur l'époque de la Renaissance, M. Léon Palustre, directeur honoraire de la Société française d'Archéologie, président de la Société archéologique de Touraine, décédé à Saint-Symphorien-lès-Tours, le 26 octobre dernier.

D'unanimes regrets accueillent cette triste communication.

Notre bibliothèque a reçu, dans le courant du mois de novembre, les ouvrages suivants :

L'*Annual report of the bureau of ethnology to the secretary of the Smithsonian institution*, 1888-89, by J. W. Powell, director, un volume relié in-4°, Washington, government printing office, 1893 ;

L'*Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution, showing the operations, expenditures, and condition of the institution to july, 1892*, un volume in-8°, relié, Washington, government printing office, 1893 ;

*Bibliography of the Wakashan languages* by James-Constantine Pilling, brochure in-8°, Washington, government printing office, 1894 ;

*The Maya year* by Cyrus Thomas, brochure in-8°, Washington, government printing office, 1894 ;

*The Pamunkey indians of Virginia* by Jno. Garland Pollard, brochure in-8°, Washington, government printing office, 1894 ;

Le *Journal des Savants*, cahiers de septembre et d'octobre 1894, deux fascicules in-4°, Paris, Imprimerie nationale ;

*Mélusine*, recueil de mythologie, littérature populaire, traditions et usages, dirigé par Henri Gaidoz, tome VII, n° 5, septembre-octobre 1894, paraissant tous les deux mois, douze pages in-4°, librairie Rolland, rue des Chantiers, 2, à Paris ;

La *Revue de Saintonge et d'Aunis*, bulletin de la Société des

Digitized by Google

Archives historiques, XIVe volume, 6e livraison, 1er novembre 1894, in-8°, Saintes, Mme Mortreuil, libraire, contenant deux intéressants articles, l'un de M. Claudin, libraire à Paris, page 429, sur *Les débuts de l'imprimerie à Poitiers ; — les bulles d'indulgences de Saintes ; — Jean Bouyer, saintongeais, prototypographe poitevin ;* et l'autre, page 445, de M. Jules Pellisson, juge au tribunal civil de Périgueux, sur *Les loges maçonniques de l'Angoumois, de la Saintonge et de l'Aunis ;*

De la Société Philomathique de Bordeaux, plusieurs brochures de propagande en vue de sa XIIIe exposition de mai-novembre 1895 ;

Le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, 3e livraison, 1894, juillet-août-septembre, in-8°, Tulle, imprimerie Crauffon administrative et commerciale, où notre savant correspondant M. l'abbé Arbellot rappelle, page 298, dans son mémoire sur les *Epitaphes de Boson et de Gaubert dans l'église d'Userche*, que Boson II dit le Vieux, comte de la Marche et comte de Périgord par suite de son mariage avec Emma, fille de Guillaume Taillefer, « mourut empoisonné par sa femme, en 1009 ou 1010, et fut enterré à Périgueux » ;

La *Revue des langues romanes*, 4e série, tome VII, n° 11, novembre 1894, in-8°, Montpellier et Paris, Pedone-Lauriel, libraire-éditeur, contenant un article bibliographique de M. Chabaneau sur un *Trattato provenzale di penitenza*, publié par M. de Lollis ;

De M. Charles Durand, un exemplaire tiré à part sur papier de fil, auquel il a joint un fac-simile photographique de la première page du procès-verbal de la sédition du 3 mai 1675, au sujet de *La révolte du papier timbré advenue à Bergerac en 1675*, in-8° de 19 pages, Périgueux, imprimerie de la Dordogne, 1894 ;

De M. le docteur Grellety, les planches des tomes II et V de *L'antiquité expliquée et représentée en figures* par dom Bernard de Montfaucon, seconde édition, in-folio, Paris, 1722 ;

Le fac-simile d'une réimpression, éditée par Edouard Rouveyre, de *La vraye et parfaite science des armoiries* ou l'indice armorial de feu maistre Louvan Geliot, advocat au Parlement de Bourgongne, apprenant et expliquant som-



Digitized by Google

mairement les mots et figures dont on se sert au blason des armoiries et l'origine d'icelles, in-folio, Paris, 1660;

Et deux brochures de MM. Thomereau et de Courcy sur *L'assurance par l'État* ou par son intervention, Paris, Warnier, libraire éditeur, 1894.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

M. Eugène Charavay fils nous envoie également la *Revue des autographes*, de décembre 1894, dans laquelle figurent deux lettres qui nous touchent plus particulièrement :

1° L'une, de l'auteur dramatique et célèbre critique Hoffman à Victor Le Clerc, datée du 8 mai 1812. Il a reçu beaucoup trop tard le discours qu'il lui a envoyé : deux de ses articles sur Montaigne avaient déjà paru ; et le troisième était sous presse. « Il ne m'était pas possible de revenir sur ce sujet, » qui occupe la capitale depuis longtemps. La variété est le » premier mérite d'un journal, et la frivolité publique ne » nous pardonnerait pas de lui présenter trop fréquemment » des choses qui sont trop bonnes pour lui paraître amu- » santes » ;

2° L'autre, datée de Paris le 11 avril [1809], est du diplomate Charles-Maurice prince de Talleyrand [à Elisa Bonaparte]. Il a défendu près de Napoléon les intérêts de la grande duchesse Elisa : « Votre altesse impériale sait si bien établir » ses droits et ses moyens d'étendre son empire, qu'elle doit » pardonner les difficultés qu'elle éprouve à en fixer les » limites : M. Marescalchy s'en est occupé ; mais l'empereur, » [qui partait pour lutter contre les Autrichiens à Wagram » et à Essling], n'étoit pas trop dans une disposition à parler » limites, lorsqu'il est parti de Paris ; son esprit étoit plein » d'idées d'un genre fort différent ; il étoit plus près de dire » comme Bougainville dans son *Voyage autour du monde*, » lorsqu'il se trouve entravé dans les mers du Nord par des » glaçons : « Quel petit monde on m'a donné là ; je ne puis » seulement pas manœuvrer comme je veux. »

M. Cazalas, capitaine du génie, élu membre titulaire dans

Digitized by Google

la dernière séance, adresse ses remercîments à la Société pour son admission.

M. Habasque, président de la Société des Archives historiques du département de la Gironde, envoie au Secrétaire général, en deux paquets séparés, quelques exemplaires de la dernière circulaire rédigée par la Société pour provoquer des souscriptions à son volume d'autographes, et les premiers essais des planches que celui-ci doit contenir, des spécimens d'une charte d'Eléonore de Guyenne, d'une lettre de Matignon à Montaigne et du contrat de l'imprimeur Millanges avec la ville de Bordeaux ; en plus, un spécimen des planches de signatures, des seings de notaires du xv^e siècle. « Le tirage définitif, ajoute M. Habasque, sera beaucoup meilleur, fait sur grand papier, identique pour les deux genres de planches. J'ai pensé néanmoins que ce premier tirage intéresserait vos collègues, auxquels je vous serais bien obligé de le communiquer à votre prochaine séance. »

Nos confrères sont invités à souscrire au volume. M. le Secrétaire général enverra sous enveloppe quelques bulletins de souscription dans la ville.

M. le Directeur des Beaux-Arts mande au Président que la 19^e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements s'ouvrira le 16 avril 1895 pour finir le 20 et que les manuscrits seront reçus à la Direction des Beaux-Arts, rue de Valois, n° 3, jusqu'au 10 février inclusivement. Passé ce délai, aucun travail ne pourra être soumis à l'examen du Comité. « Le grand nombre des communications, poursuit-il, m'oblige à rappeler aux auteurs qu'il leur est accordé vingt minutes au plus pour lire ou résumer leurs travaux. Les mémoires qui, à l'impression, exigeraient plus de vingt pages du format du compte rendu, devraient être l'objet de suppressions qui seraient demandées aux auteurs avant la mise sous presse. »

M. le Secrétaire général demande qu'on procède immédiatement au choix des délégués. Sont élus : MM. Fargis, Lespinas et le baron de la Tombelle.

Digitized by Google

M. de Saint-Saud nous annonce qu'il a terminé la table analytique des procès-verbaux des vingt premières années du *Bulletin*, comprenant 2,500 fiches environ, et qu'il l'a remise ces jours derniers à l'imprimeur, en présence du Secrétaire général, qui en a pris livraison.

L'assemblée remercie notre zélé confrère d'avoir bien voulu se charger d'un travail aussi long que fastidieux.

Il veut bien offrir ensuite six belles pièces en silex taillé de la part du baron Dijols, de Diant (Seine-et-Marne), et de M. Rémogé, de Vallery (Yonne), à qui il les a demandées pour le Musée départemental : ces Messieurs ont recueilli ces instruments préhistoriques dans leurs localités.

M. le Président pense qu'après la discussion, un peu confuse, de la dernière séance sur le déblaiement de la crypte de Saint-Astier, il y a lieu de revenir sur cette question. « Cette crypte est très ancienne, dit-il ; nous croyons qu'elle faisait partie de l'église bâtie près de la rivière par Raoul de Couhé ou de Scorailles, au commencement du XIe siècle, et nous savons qu'à son retour de la croisade, il vint, en 1013, à Saint-Astier, pour la translation des reliques du saint anachorète Astier, mort à la fin du VIe siècle, et qui avait été inhumé dans l'endroit même où il avait vécu, au lieu connu sous le nom de *Chapelle des bois*... Un modeste autel fut élevé après coup dans l'axe de la crypte, appuyé à la muraille orientale, éclairé par un étroit soupirail ; de 1m14 de long sur 0m70 de large, il se compose d'un massif de maçonnerie reposant sur le sol même, sans marches ; c'est un cube de pierres, comme on les construisait dès le XIe siècle et au XIIe. On l'éleva à cette place pour introduire à sa partie supérieure les restes d'un personnage qui devait, dans le pays, jouir d'une grande réputation de sainteté, s'il n'était pas déjà reconnu comme saint par l'Église. Ces restes, composés des ossements d'un seul individu, très âgé, de grande taille, provenaient d'ailleurs, puisqu'ils sont contenus dans une caisse de pierre formée d'un cercueil qui a été coupé à une longueur suffisante, 0m68, pour contenir ces ossements et en même temps être contenu dans l'autel élevé à cet effet, de

Digitized by Google

dimension restreinte, nécessairement, vu l'espace qui lui était réservé... Lorsque ce fragment de cercueil fut encastré dans le massif de maçonnerie, il y eut des vides occasionnés par les déclivités du couvercle; on les combla au moyen d'un mortier très épais, et au-dessus, on plaça une table d'autel moulurée... La surface plane de la pierre de recouvrement ou table est très réduite, mais sa dimension était commandée par l'espace à occuper; d'ailleurs, même au XIe et au XIIe siècle, la table ne contenait que le calice, un crucifix, le livre et un ou deux chandeliers; souvent même ces derniers se plaçaient à terre, à côté de l'autel.... Notre but, en écrivant ces lignes, dit le Président, est de prouver seulement que cet autel date du commencement du XIe siècle, sans vouloir en tirer aucune autre conséquence. Nous ne traitons ici qu'une question archéologique. »

M. le marquis DE FAYOLLE nous communique ensuite une étude très remarquable qui lui a été adressée sous forme de lettre, sur la question de la date de Saint-Front, par M. Anthyme Saint-Paul, l'un des archéologues dont le caractère et l'érudition sont le plus justement estimés. Avant d'en faire la lecture, il explique en quelques mots les motifs qui l'ont provoquée. A la suite de la publication des deux ouvrages de M. Corroyer, *L'architecture romane* et *L'architecture gothique*, M. Saint-Paul, amené à combattre la théorie de cet auteur sur l'origine de l'architecture ogivale, dont il reconnaît le principe dans les pendentifs des coupoles byzantines, prit nettement parti, dans le *Bulletin monumental*, contre le système de Félix de Verneilh, en plaçant la construction de Saint-Front au XIIe siècle, après l'incendie de 1120.

La lettre du savant archéologue a, pour la date du monument, une importance qui n'échappera à personne, parce qu'elle est, comme il l'a écrit lui-même, « une œuvre de conscience, et que, s'il renonce à faire prévaloir son système, ce n'est pas pour manquer de raisons propres à impressionner ses confrères, mais parce que la force qu'elles auraient sous sa plume dépasserait notablement celle qu'elles ont

Digitized by Google

dans son esprit, et qu'elles sont d'ailleurs affaiblies par d'autres considérations que la bonne foi l'empêcherait de dissimuler. »

L'assemblée écoute avec un grand intérêt la lecture de cette lettre, et, tout en réservant son opinion sur les conclusions dubitatives de l'auteur, elle lui témoigne sa reconnaissance, non moins pour les termes éloquents dans lesquels il apprécie l'œuvre et le caractère de Félix de Verneilh, l'une de nos gloires périgourdines, que pour l'étude si approfondie qu'il a faite de notre cathédrale, en votant à l'unanimité l'impression de son savant mémoire dans l'un des plus prochains numéros du *Bulletin*.

Au sujet de la tour de Vésone, dont il a été souvent question dans ces derniers temps et dont les fouilles sont aujourd'hui terminées, M. Dujarric-Descombes communique l'opinion d'un ancien architecte bordelais, M. Marcellin, qui avait étudié le monument gallo-romain lorsqu'il traversa Périgueux pour aller faire construire l'église de la Madeleine, à Bergerac.

Ce jugement d'un homme compétent est consigné dans l'*Écho de Vésone* du samedi 9 février 1839. Tout en complétant la petite notice que M. Dujarric a consacrée à la tour de Vésone, il prouvera que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a prétendu que la partie supérieure de cette tour était recouverte.

« Tout cependant nous semble attester que cet édifice était couronné par une voûte ; et ce qui le prouverait, ce sont les nombreuses poteries creuses, en forme d'amphores, que l'on rencontre partout au pied de la tour, et qui servaient souvent aux anciens pour l'exécution de ces sortes de voûtes ; elles avaient l'avantage de ne point surcharger les murs et de former, liées par un bon ciment, un tout parfaitement compact et solide.

» Des feuilles de bronze recouvraient extérieurement ces voûtes, et malheureusement, ce qui devait assurer à jamais la durée des édifices antiques, fut précisément une des prin-

Digitized by Google

cipales causes de leur destruction ; les barbares les détruisirent souvent de fond en comble pour s'emparer des matières précieuses qui avaient servi à les construire...

» Après un examen passager, si nous pouvions hasarder une opinion, nous dirions que cette tour pourrait bien avoir été un temple rond, entouré extérieurement de colonnes d'une grande proportion et sans portique à fronton. Il avait très probablement pour unique ouverture une grande porte éclairant la partie inférieure et les mosaïques.

» Sa couverture était sans doute sphérique, percée dans le milieu d'une grande lanterne circulaire pour répandre le jour sur les parties de l'intérieur et sur la voûte, avec caissons en bronze ou en stuc, ornées de belles mosaïques en verre imitant parfaitement la peinture. »

M. de Saint-Saud rappelle que le Secrétaire général signalait, il y a dix-huit mois, l'importance des dates de construction des monuments, et il pense que celles des grosses restaurations doivent avoir aussi leur intérêt. Voici ce qu'il a relevé à notre intention dans les registres paroissiaux de Saint-Georges de Mussidan, conservés à la mairie de cette ville. A la fin du livre des sépultures de l'année 1674, on lit :

Il faut noter que la chapelle de l'hospital, qui estoit ruinée et profanée et avoit [été] delaissée plus de quarante ans sans service, fut reparée et reconsiliée par M. de Villedieu sans opposition, et à la . . . . de M. de Saint-Sernin (1), curé de Saint-Médard, en l'année 1644 (*sic*) et le 20 juillet, en la presance de plus de deux cens personnes.

M. Durand met ensuite sous nos yeux la photographie d'une jolie fenêtre, de la fin du xv^e siècle, qui se trouve à l'hôtel Barbarin, de Saint-Pardoux-la-Rivière. Il y joindra plus tard un texte pour l'accompagner dans le *Bulletin*.

---

(1) Antoine de Buade, écuyer, seigneur de Saint-Sernin, la Roche, Jaumard, fils de Florent, seigneur des dits lieux, et d'Isabeau de Salignac Fénelon, chanoine et prévôt de Sarlat. En 1628, il cède à son frère François ses droits d'aînesse ; en 1635, il est prieur de Saint-Médard de Limeuil, *sive* de Mussidan.

Digitized by Google

M. le baron Oberkampff de Dabrun nous envoie une courte notice sur le château de Sauvebœuf, dont il avait communiqué, à la séance d'octobre, un petit dessin à la plume. Il y énumère surtout les divers membres de la famille de Ferrières qui l'ont possédé et ses successeurs jusqu'à nos jours. Suivant lui, cette famille, qui le possédait déjà au xv$^{e}$ siècle, est une des plus anciennes du Limousin.

M. de Saint-Saud fait remarquer que la famille de Ferrières-Sauvebœuf est originaire du Sarladais ; elle a eu des alliances en Limousin ; mais n'en est pas moins parfaitement périgourdine.

La notice sera publiée dans le *Bulletin* avec le dessin qui s'y rapporte.

Puis, M. de Saint-Saud nous donne lecture d'une notice sur un évêque d'Espagne, originaire de Périgueux, nommé Jérôme Visguio. Ce moine, de l'ordre de Saint-Benoît, fut nommé chanoine de Tolède ; puis il accompagna le Cid Campéador, dont il était le directeur spirituel, dans sa campagne contre les Maures. Lors de la prise de Valence, il en fut sacré évêque en 1094 ; mais il dut quitter la place, reprise par les Sarrasins peu après la mort du Cid. Il fut alors promu à l'évêché de Salamanque, où il mourut en odeur de sainteté en 1120. Cette notice biographique, complétée par quelques renseignements qui manquent encore à notre laborieux confrère, sera publiée dans le *Bulletin*.

D'autre part, M. Richard de Boysson nous envoie une étude sur *Les amours de Bertrand de Born*, pour faire suite à son précédent travail, et pour laquelle il s'est servi, en les classant méthodiquement, des *sirventés* et des chansons de Bertrand de Born lui-même qui contiennent sa véritable biographie. Le classement de M. Léon Clédat et celui de M. Antoine Thomas ont été ses principaux guides. « C'est également chez M. Thomas, écrit il au Secrétaire général, que j'ai pris le texte des poésies à traduire. Ma traduction est-elle toujours bien correcte ? Je crains que non, et cependant j'ai pris beaucoup de peine pour la rendre aussi grammaticale et logique qu'il m'a été possible.

Digitized by Google

» Les *razoz des sirventés* ont encore facilité l'établissement de la biographie de Bertrand de Born. J'ai trouvé quelques autres renseignements dans l'abbé Millot, et enfin dans une foule de chroniques diverses, qui, par un mot, un rapprochement, ont jeté pour moi quelque lumière sur ce superbe seigneur d'Hautefort, qu'on pourrait appeler « le dernier baron de la libre Aquitaine. » Je crois même que M. Villemain, dans son cours de littérature française du moyen âge, le qualifie à peu près dans ces termes.

» En ce qui concerne *Les amours de Bertrand de Born*, quels documents aurais-je pu mettre en note? Examinez ce travail à sa valeur, et vous verrez que le début est emprunté à M. Raynouard, ainsi que je l'indique. Le corps même de l'article n'est que le commentaire des chansons d'amour classées dans leur ordre chronologique.

» Je me suis donc borné à traduire, et, je vous l'ai déjà confessé, peut-être ai-je commis des erreurs *de détail* dans la traduction ; les textes romans ne concordent pas toujours. Je suis bien sûr cependant d'avoir exactement rendu la pensée du grand poète.

» J'ai rédigé sur cet intéressant sujet huit ou dix chapitres, que mes lectures quotidiennes modifient bien souvent ; mais je n'ai pas pris une seule note dans les romans écrits sur notre troubadour par Mary Lafon et Laurens. Tout ce que j'ai dit est affirmé d'abord par Bertrand de Born lui-même, ou bien par l'auteur des *razoz* ou bien enfin par les chroniques contemporaines. Ma pauvre imagination n'a fait aucun frais dans ce travail. »

Après cette indication de sources, lecture est donnée d'une partie de cette étude, qui sera insérée au *Bulletin*.

M. de Saint-Saud demande la permission de nous lire ensuite un article, du 30 novembre dernier, de l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, relatif à un portrait de Montaigne :

« Le plus connu des portraits de Montaigne, est-il dit, est une gravure de la fin du XVII^e siècle, où le célèbre philosophe est représenté, revêtu d'une robe brochée, d'un manteau de membre du parlement et

Digitized by Google

portant le collier de Saint Michel. Dans le même volume du Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, le portrait en question se trouve attribué à Montaigne et à un personnage peu connu : Olivier de Launay..... O. de Launay, allié aux maisons de France, d'Angleterre, de Castille et de Bretagne, fut chevalier de Saint-Michel, comte du Saint-Empire... Il épousa, en Espagne, Béatrix de Montferrand... Il fut créé chevalier de l'Ordre par « Françoys Ier, roy de France, pour avoyr moyenné sa liberté à Madrid. »

Un de ses arrière-petits fils, Jean baron de Launay, roi d'armes à titre de Brabant, fut condamné à mort et exécuté pour avoir faussé la signature de Philippe II, roi d'Espagne. Dans l'un des 50 volumes qui le concernent, on retrouve, à lui appliqué cette fois et non plus à son aïeul, le portrait en question, mais avec les armes d'Olivier de Launay qui portait : écartelé de Launay (d'argent au chevron engrêlé de sable) et de Bretagne. L'*Intermédiaire* termine en disant :

« A qui en réalité se rapporte ce portrait gravé depuis par Th. de Leu, Isaac, Choffard, Desrochers, et qui passe maintenant pour le portrait de Montaigne ? N'y a-t-il pas là une supercherie de graveur qui aurait fait disparaître les armes placées à côté de la tête du personnage et substitué au nom de de Launay le nom de Michel Montaigne ? Ne possède-t-on pas un portrait plus authentique de l'auteur des *Essais ?* »

M. le Secrétaire-général fait remarquer que le docteur Payen avait rassemblé plus de 300 portraits de Montaigne ; que dans ce nombre il y en a certainement de faux, mais qu'il y en a aussi d'authentiques, de réels. En 1854, le docteur Payen ne connaissait que trois portraits originaux de Montaigne et encore s'en trouvait-il un qu'il croyait contestable, celui qui figure dans les galeries de Versailles. Plus tard, nous dit M. Bussière (*Bulletin*, tome II, p. 253), on découvrit trois autres types initiaux, de sorte que le nombre des images peut être ramené à six originaux. En 1875, notre confrère voulut bien nous signaler un portrait original et inédit de l'auteur des *Essais* qui se trouvait au château de La Rochebeaucourt, dans la famille de Galard de Béarn, à laquelle il était échu probablement par héritage, en 1738. Le biblio-

Digitized by Google

thécaire d'Angoulême, M. Eusèbe Castaigne, avait informé, en 1854, M. Léon Lapeyre, bibliothécaire de Périgueux, que ce portrait, après avoir été mis en vente à l'encan, à la mort du vieux comte de Béarn, pour régler des intérêts, avait été adjugé au fils, qui avait dû le placer à La Rochebeaucourt. M. Lapeyre lui répondait, le 10 avril 1854 :

« ... Les détails que vous me donnez sur le portrait de Montaigne sont intéressants : il serait fort possible que la tradition dont vous me parlez fût vraie, et que Montaigne eût donné son portrait à un grand seigneur, comme il laissait ses armoiries dans les villes où il passait; c'est une variante du même fait. Si M. Payen connaît ce portrait, pour sûr, il a dû écrire à M. de Béarn, afin d'être aussi complet que possible sur un sujet qui fait tout à la fois son bonheur et sa désolation. Je voudrais, comme lui, pouvoir faire collection de toutes les éditions des *Essais;* pour le moment, je ne recherche que les éditions originales; je possède celles de 1587 et 1588 ; mais leur état serait loin de satisfaire un bibliophile parisien. »

M. le Secrétaire-général rappelle, en terminant, que M. Philippe de Bosredon a offert au Musée, en 1881, un beau portrait gravé de Montaigne par Ficquet, « épreuve très rare avant la lettre, dont tous les ornements sont traités avec une finesse merveilleuse. » (*Bulletin*, tome VIII, p. 50.)

M. de Saint-Saud nous montre enfin un *ex-libris* de Jean-François de La Cropte de Bourzac, évêque et comte de Noyon, pair de France. Les armes des La Cropte, timbrées d'une couronne de comte, sont posées sur un manteau d'hermine cimé d'un chapeau épiscopal; il n'y a ni crosse ni croix. En dessous, dans un cartouche rocaille, sont en latin les noms et titres du prélat. M. de Saint-Saud profite de cette occasion pour solliciter de ses confrères des *ex-libris*, soit héraldiques, soit périgourdins, qu'il serait heureux de voir enrichir sa collection.

Il reste à procéder à l'élection de trois candidats qui demandent à entrer dans notre compagnie.

Après trois votes à mains levées, M. le Président déclare

Digitized by Google

admis membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. Adalbert du Soulas, au château du Soulas, par Lalinde, présenté par M. Elie de Biran et M. René de Gérard ;

M. Bernard de Boysson, rue des Remparts d'Ainay, 17, à Lyon, présenté par M. Xavier de Monteil et M. Richard de Boysson ;

Et M. le comte de Royère, lieutenant au 15me régiment de dragons, à Libourne, présenté par les mêmes.

La séance est levée à trois heures du soir.

Le Secrétaire général,
Ferd. VILLEPELET.

Le Président,
A. DE ROUMEJOUX.

---

*Séance du jeudi 3 Janvier 1895.*

---

Présidence de M. DE ROUMEJOUX,
président.

La séance est ouverte à midi et demi dans la salle de notre bibliothèque.

Sont présents : MM. l'abbé Brugière, Charles Durand, le marquis de Fayolle, l'abbé Granger, René de La Bastide, le docteur Ladevi-Roche, Lespinas, l'abbé Prieur, de Roumejoux, de Saint-Pierre, le comte de Saint-Saud et Villepelet.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

Notre bibliothèque a reçu, dans le courant du mois dernier, les ouvrages suivants :

L'*Annual report of the board of regents of the Smithsonian Institution*, showing the operations, expenditures, and con-

Digitized by Google

dition of the Institution for the year ending june 30, 1891, *Report of the U. S. National Museum*, un volume in-8° relié, avec planches, Washington, government printing office 1892 ;

L'*Annual report of the board of regents of the Smithsonian Institution*, schowing the operations, expenditures, and condition of the Institution for the year ending june 30, 1892, *Report of the U. S. National Museum*, un volume in-8° relié, avec planches, Washington, government printing office 1893 ;

Le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1893, n° 3, in-8°, Paris, Ernest Leroux, éditeur ;

La *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, tome LV, cinquième livraison, septembre-octobre 1894, in-8°, Paris, librairie d'Alphonse Picard et fils, relatant un arrêt du Conseil d'Etat qui décide que les fonctions de conseiller municipal ne sont pas incompatibles avec celles d'archiviste départemental ;

*Le Monde moderne*, revue mensuelle illustrée, janvier 1895, un volume broché in-8°, Quantin éditeur, 5, rue Saint-Benoit, Paris ;

Les *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles lettres de Caen*, un fascicule in-8°, Caen, Henri Delesques, imprimeur, 1894, contenant un mémoire de M. J. Denis, doyen honoraire de la Faculté des lettres, sur le *Quiétisme : Fénelon et Bossuet ;*

Le *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome X, n° 153, premier et deuxième trimestres de 1894, in-8°, Orléans, Herluison, libraire-éditeur ;

Le *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, IIe série, 1891-1892, tome 21, et 1892-1893, tome 22, deux volumes brochés, in-8°, Pau, veuve Léon Ribaut, libraire, 1892 et 1893, où, dans le tome 22, page 73, dans un chapitre sur la campagne de 1793, des chasseurs basques à l'armée des Pyrénées occidentales, le capitaine Labouche cite avec éloge la belle conduite des volontaires de la Dordogne dans l'affaire du col d'Ispeguy : « ...Les Espagnols, convaincus de » la valeur militaire de ce point, le recouvrirent de retran-

Digitized by Google

» chements solides en terre et en fascines ; ils étaient réso-
» lus à le défendre très sérieusement. Pour aider à la résis-
» tance, ils avaient fait occuper par 100 hommes un rocher
» extrêmement escarpé, dominant les approches du col et
» les ouvrages. Cependant, le 26 avril, les volontaires de la
» Dordogne, ayant à leur tête leurs grenadiers et guidés par
» 20 chasseurs basques, enlèvent la position par un coup de
» main des plus hardis. Les chasseurs, s'accrochant aux
» aspérités, gagnent le rocher et par leur audace portent la
» frayeur parmi les Espagnols qui l'occupent. Le chef de
» bataillon Virideau, du bataillon de la Dordogne, organise
» aussitôt l'occupation, et les volontaires repoussent les
» retours offensifs de l'ennemi qui prend le parti de
» se retirer. » — Plus loin, page 78, M. Labouche continue :
« Le 6 juin suivant, les chasseurs basques se signalent de
» nouveau dans la petite affaire d'Ispeguy. Cette attaque,
» destinée par les Espagnols à faire une diversion, fut éner-
» giquement repoussée. L'ennemi, bien qu'en force supé-
» rieure, vint s'y buter contre trois compagnies du 3e ba-
» taillon de la Dordogne et deux compagnies franches. Ces
» dernières, par leur audace, furent sur le point de tourner
» la colonne espagnole. Le chef de bataillon Virideau, qui
» commandait à Ispeguy et qui dirigeait la défense, adressa
» les plus grands éloges aux chasseurs basques et à Ha-
» rispe » ;

La *Revue des langues romanes*, quatrième série, tome VII, n° 12, décembre 1894, in-8°, Montpellier et Paris, Pedone-Lauriel, libraire-éditeur, contenant, page 575, le programme du concours de 1894-95, des Jeux de l'Eglantine, organisé par l'*Ecole limousine félibréenne*, rue Bertrand de Born, n° 1, à Brive ;

Le *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 13e année, deuxième série, n° 12, 4e trimestre 1894, in-8°, Gap ;

De M. Tony Chambon, son élégante brochure *Un épisode de l'histoire de Sarlat au* XVIe *siècle*, avec la reproduction du plan cavalier de la ville par le chanoine Tarde, in-8° carré de 60 pages, Sarlat, imprimerie Michelet, 1894 ;

De M. l'abbé Granger, curé de Château-l'Evêque, sa bro-

Digitized by Google

chure qui lui a valu une lettre flatteuse du cardinal Rampolla, sur *Jeanne d'Arc et le Périgord*, rapport lu aux pèlerins de Château-l'Evêque, le 22 juillet 1894, deuxième édition, in-8° de 15 pages, Périgueux, imprimerie Cassard frères, 1894 ;

De M. Dujarric-Descombes, le numéro du 25 novembre 1894 du journal *Le Semeur littéraire et artistique*, contenant, page 750, dans ses profils littéraires du XVIII° siècle, un portrait de *Mademoiselle Aïssé*, par Alexandre Piédagnel ; page 764, une jolie pièce de vers, *Ma Voisine*, de notre compatriote M^me^ Sabine Mancel, traduite du poète provençal Roumanille, et, page 765, un article signé NEMO sur *La vie littéraire en province : en Périgord*.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

M. DUJARRIC s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la réunion.

La Société apprend avec plaisir, de la bouche du Secrétaire général, la nomination de notre laborieux vice-président au titre de Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques et lui vote des félicitations.

MM. Bernard DE BOYSSON, le comte DE ROYÈRE et Adalbert DU SOULAS, élus membres titulaires dans la dernière séance, adressent leurs remercîments à la Société.

M. LE TRÉSORIER a la parole pour donner lecture de son compte de gestion de l'exercice 1894. Il résulte de son exposé que les recettes se sont élevées à 4,807 francs et les dépenses à 4,461 fr. 90, de sorte que notre caisse a un excédent de 345 fr. 10 qui viendra s'ajouter à notre capital.

M. LE PRÉSIDENT, se faisant l'interprète de l'assemblée, remercie le Trésorier de sa prévoyante administration.

La bibliothèque de l'Université de France à la Sorbonne nous demande, par l'organe de son bibliothécaire M. Ferdinand Lot, la collection de notre *Bulletin* jusqu'à l'année 1894 et l'envoi à titre gracieux de la suite.

Digitized by Google

Cette proposition, mise aux voix, est favorablement accueillie ; mais l'Université sera priée de nous envoyer en échange quelques-unes de ses publications, telles que son cartulaire et d'autres.

Par une circulaire du 15 décembre dernier, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts nous rappelle que l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne le mardi 16 avril prochain, à deux heures précises, et que ses travaux se poursuivront durant les journées des mercredi 17, jeudi 18 et vendredi 19 avril. Pendant les séances du matin, les travaux étrangers au programme pourront être exposés au Congrès, à la condition qu'ils soient approuvés par la Société savante dont ils émanent.

« Vous voudrez bien, Monsieur le Président, me désigner, avant le 1er février, dernier délai, les délégués qui se sont inscrits comme devant participer au Congrès et me faire connaître leurs communications écrites ou verbales. Il est indispensable que je reçoive, avant cette même date (1er Bureau du Secrétariat), le manuscrit *in extenso* des communications proposées par MM. les délégués de votre Société, s'il s'agit d'une lecture, et l'analyse détaillée du sujet dont ils désirent entretenir le Congrès, s'il s'agit d'une communication verbale.

» Ces renseignements permettront aux membres du Comité d'établir un ordre du jour où les questions de même nature seront groupées dans une même séance et de se préparer à prendre part à la discussion, s'il y a lieu. »

La Société procède sur-le-champ à la nomination de ses délégués. Sont élus : MM. Gaston de Gérard, le marquis de Chantérac, de La Bastide et le comte de Saint-Saud, qui a le dessein de faire une communication verbale sur les livres de raison et deux communications écrites, l'une sur les prénoms les plus répandus en Périgord, et l'autre, à la Section de géographie, sur les Pyrénées Asturiennes.

M. le Secrétaire Général transmettra au Ministère ces noms et ces titres.

Digitized by Google

M. le docteur Barbancey nous envoie, comme article de folk-lore, une longue étude sur la fontaine du Guinau, située dans la commune de Saint-Martin-de-l'Herm ou de Gurson, et autour de laquelle se pratiquaient encore, dans ces dernières années, des usages superstitieux. Elle lui rappelle avec raison la vieille chanson sur le *Gui nouveau* ou en patois du pays de la *Guillanéou* dont il rapporte tous les couplets.

Après lecture, quelques membres font observer que ce mémoire, ne traitant ni d'histoire ni d'archéologie, ne pourra être publié que dans nos *Varia*, et que, pour être publié, il aurait besoin d'être condensé. Il serait bon de demander aussi à l'auteur la notation musicale d'un couplet de la chanson.

A propos de cette ancienne chanson, un de nos confrères dit que M. Louis de Lamothe, dans ses *Voyages agricoles en Périgord*, a donné un Noël périgourdin inédit.

M. Lespinas fait constater que tout bonnement, au tome II de ses *Voyages*, p. 687, M. de Lamothe transcrit un fragment du Noël qui a été publié dans notre *Bulletin*, tome III, 1876, p. 215, par M. Alcide Duverneuil. Ce Noël manuscrit de 276 vers, portant la date de 1757, a été trouvé dans les registres paroissiaux d'état-civil de la commune de Condat, près Champagnac-de-Belair.

M. de Saint-Saud veut bien ensuite nous fournir un renseignement qu'il croit nouveau sur une ancienne paroisse du diocèse de Périgueux. Il nous dit que « Paunat et son abbaye dépendaient de l'abbaye cistercienne de St-Martial de Limoges. Le vocable de l'église est l'Assomption : il est très possible qu'anciennement l'église du monastère, devenue plus tard celle de la paroisse, fût sous celui de Saint-Martial. En effet, dans la bulle par laquelle Urbain II prend le 12 avril 1096, le monastère de Saint-Martial de Limoges et ses dépendances sous sa protection, on lit : « *In Petrogoricensi, monasterium Sancti Martialis apud Palnatum.* » Or, il semble bien que le nom de Saint-Martial



Digitized by Google

soit donné là comme patron, et non comme rappelant le lien d'union avec la maison mère, car, pour la Saintonge, on lit par exemple : *Monasterium Sancti Martini de Saliono*, pour le Limousin « *Monasterium Sancti Pardulfi de Arnaco.* »

D'après le P. Carles, ajoute LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, dans *Les titulaires et les patrons du diocèse de Périgueux et de Sarlat*, p. 191, le titulaire de Paunat serait, en effet, Saint-Martial de Limoges, 30 juin, et la patronne Notre-Dame de l'Assomption, 15 août. « L'ancienne église paroissiale, au cimetière, » est démolie ; il en reste une chapelle qui sert de cave. » *Ecclesia B. Mariæ de Palnato.* Notre-Dame est toujours » patronne de la paroisse. L'église actuelle de Saint-Martial » est l'église monastique... Ce monastère, situé dans un petit » vallon, fut fondé au temps de Charlemagne, et sa pre- » mière église était dédiée au Saint-Sauveur. Renversé » par les Normands, il fut reconstruit par Frotaire et placé » sous la dépendance de Saint-Martial de Limoges. Frotaire » construisit aussi une forteresse ou château de défense, » dont on voit les ruines sur le coteau voisin, à l'est. Voir » les *Annales Bénédictines* de Dom Mabillon, liv. 27, n° 37 ; » liv. 33, n° 86. »

Dans son *Dictionnaire topographique de la Dordogne*, M. de Gourgues nous apprend, en outre, que Paunat appartenait, au VIe siècle, à saint Cybard, qui donna cette possession à l'abbaye portant son nom à Angoulême.

Puis, M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL communique une pièce qui lui paraît offrir un grand intérêt : c'est l'inventaire du trésor de l'église Saint-Front de Périgueux, dressé le 15 mai 1552 par le notaire royal Jean Pichardie, en présence d'un délégué du chapitre, Monsieur Me Jean Albert, chanoine de l'église, et à l'occasion de la remise des clefs aux deux nouveaux portiers, deux prêtres de la ville, Mes Gérauld Johany et Pierre Deschamps dit Bayot, qui fournissent chacun six « pleiges » ou cautions.

Le notaire énumère d'abord toutes les « images » ou statuettes en argent « surdoré », les calices, patènes, plats ou

Digitized by Google

bassins, encensoirs, chandeliers, croix, bâtons de chantre, un bras-reliquaire en argent, une crosse d'évêque, une mitre garnie de pierres précieuses, en indiquant le poids de presque tous les objets, d'après les pesées faites par Jean Jugauld, orfèvre de la ville. Viennent ensuite les draps de velours, de soie, de taffetas, les pièces de tapisseries, servant à orner les autels ou les murs aux diverses fêtes de l'année, les coussins de taffetas, de damas et de laine et les ornements de l'église, « courtibaux » (dalmatiques), chasubles, chapes, étoles, « manipulons », les nappes, les aubes, etc.

Le Secrétaire général est surpris de n'y pas voir mentionnée la belle châsse, dont parle le P. Dupuy, contenant le corps de saint Front, « le plus precieux thresor » qui fut enlevé par les protestants en 1575, emporté au château de Tiregan, où les lames d'or et d'argent furent fondues et où les ossements du saint furent jetés dans la Dordogne. Il n'y voit, comme reliquaires, qu'un bras en argent et deux châsses qu'on ne décrit pas, « l'une de Monsieur sainct Memoire, et l'autre de Monsieur sainct Frontays », ce qui laisse supposer qu'elles n'étaient pas très riches.

Cet inventaire n'en est pas moins d'une grande importance; il contient 32 pages écrites, formant un cahier de 0m262 sur 0m165, qui devra être transcrit et annoté avant d'être publié. A elle seule, cette pièce suffirait pour démontrer l'importance historique des anciennes minutes de notaires et la nécessité de leur conservation dans un dépôt public.

Au sujet des guerres civiles dont il vient d'être question, M. Dujarric-Descombes nous envoie communication de deux lettres du duc d'Anjou, frère de Charles IX, des 23 février et 4 mars 1569, écrites du camp de Verteuil au baron de La Douze pour faire appel à son dévouement. En même temps qu'elles éclairent l'histoire des guerres religieuses en Guyenne au commencement de l'année 1569, elles prouvent combien le duc d'Anjou, qui dirigeait alors les opérations militaires en Poitou et en Angoumois, suivait avec intérêt les événements qui s'accomplissaient en Périgord. Il se

Digitized by Google

préoccupait surtout des mouvements de Clermont de Piles, dont la ville de Périgueux redoutait les tentatives.

Après lecture, l'assemblée décide que ces lettres seront insérées au *Bulletin*.

Enfin, M. Charles Durand expose que, ces jours derniers, des plâtriers ayant à recouvrir d'un enduit le mur-est du corridor, au rez-de-chaussée, de l'ancienne maison de Béler, rue Lammary, 7, à Périgueux, mirent à découvert, en procédant à un grattage préalable, des fragments de peinture.

Notre confrère, prévenu, se rendit aussitôt sur les lieux et reconnut les restes d'une composition de grandes dimensions, peinte à la colle sur enduits en mortier, dont une partie, visible encore, représentait le buste d'un hallebardier de la fin du xv^e siècle. Celui-ci, vêtu d'un surcot rouge, à l'encolure largement échancrée, laissant apercevoir la partie haute d'une chemisette et coiffé d'un élégant toquet de même teinte, mais plus foncée, avec plume tombante, tenait à la main droite, dans une attitude de repos, une hallebarde de parade.

L'ensemble, quelque peu dégradé, un peu plus grand que nature, était de bon dessin. M. Durand, pour en conserver la trace, en prit un calque et en fit un cliché photographique dont il offre aujourd'hui une épreuve à la Société.

L'assemblée pense que s'il était possible d'obtenir des lignes plus nettes dans la reproduction de cette image, on s'empresserait de la publier.

La séance est levée à trois heures du soir.

*Le Secrétaire-Général,*
Ferd. Vallepelet.

*Le Président,*
A. de Roumejoux.

Digitized by Google

## COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER.

(Exercice 1894.)

Messieurs,

Conformément à nos statuts, j'ai l'honneur de vous présenter mon compte de gestion, qui vous fera connaître la situation exacte de nos finances au 31 décembre 1894.

### Recettes.

| | | |
|---|---|---|
| Cotisations de 1894 | 3,040f | » |
| Cotisations arriérées de 1893 | 30 | » |
| Diplômes | 150 | » |
| Subvention du département | 1,000 | » |
| Intérêts du capital | 564 | » |
| Vente de livraisons du *Bulletin* | 14 | » |
| — de deux exemplaires de l'*Inventaire de la Collection Périgord à la Bibliothèque nationale.* | 3 | » |
| — de l'*Essai de bibliographie périgourdine* | 2 | » |
| — de l'ouvrage du capitaine Espérandieu sur les *Inscriptions antiques du Musée de Périgueux* | 4 | » |
| TOTAL des recettes | 4,807f | » |

### Dépenses.

| | | |
|---|---|---|
| Compté à l'imprimerie de la Dordogne pour l'impression du *Bulletin* | 1,938 | 15 |
| — à MM. Berthaud frères, à Paris, pour dessins | 201 | 60 |
| — à M. Lavène, relieur | 104 | » |
| — à MM. Ronteix et Bonhur | 12 | » |
| — à M. Royer, à Nancy, pour dessin | 43 | » |
| *A reporter* | 2,298 | 75 |

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| *Report*..... | 2,298f 75 |
| — à M. Bellotti, à St-Etienne, pour dessins. | 140 » |
| Achat de rideaux et autres objets mobiliers..... | 48 30 |
| — de la *Bibliographie de l'Agenais*..... | 43 » |
| Abonnement à l'*Anthropologie*..... | 28 » |
| — à la *Revue archéologique*..... | 32 » |
| Déboursés de M. de Bosredon pour la *Bibliographie périgourdine*..... | 157 85 |
| Frais de fouilles (crypte de Saint-Astier)..... | 30 » |
| Subvention accordée à MM. de Saint-Saud et Dujarric-Descombes pour la confection des tables du *Bulletin*..... | 600 » |
| Affranchissement du *Bulletin*..... | 103 50 |
| Payé à Mlle de Froidefond le loyer de notre appartement..... | 300 » |
| — à M. de Montaigut la prime d'assurance de 1895, à la *Nationale*..... | 10 25 |
| Frais de bureau du Secrétaire-général..... | 300 » |
| — du Trésorier..... | 200 » |
| Traitement du concierge de la salle..... | 60 » |
| Timbres-poste, colis postaux, ports, confection des diplômes, éclairage de la salle, étrennes et autres dépenses portées au livre de caisse..... | 110 25 |
| TOTAL des dépenses..... | 4,461f 90 |

**Récapitulation.**

| | |
|---|---|
| Recettes..... | 4,807f » |
| Dépenses..... | 4,461 90 |
| Excédent de recettes..... | 345 10 |
| Actif de la Société au 31 décembre 1893..... | 17,894 45 |
| Actif de la Société au 31 décembre 1894..... | 18,239 55 |

Cette somme est représentée par :

| | |
|---|---|
| 1° Un certificat nominatif n° 44,349 de 30 obligations du Crédit foncier de 1883, achetées..... | 11,218 20 |

Digitized by Google

| | |
|---|---|
| 2° Un autre certificat n° 52,510 de 5 obligations du même emprunt, achetées | 1,935f » |
| 3° Un titre de rente de 60 francs 3 %, n° 12,121, vol. 7, acheté | 1,942 50 |
| 4° Argent placé à la Caisse d'épargne | 2,000 » |
| 5° Argent en caisse | 1,143 85 |
| TOTAL égal | 18,239f 55c |

*Le Trésorier,*
F. DE SAINT-PIERRE.

# LA QUESTION DE SAINT-FRONT.

## *Lettre à M. le marquis de Fayolle.*

Paris, le 6 Novembre 1894.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Parmi les avantages que m'a procurés, en 1892, ma présence au Congrès archéologique d'Orléans, un de ceux que j'apprécie le plus est d'avoir alors lié avec vous de cordiales relations. C'était pourtant l'époque où, discutant les théories de M. Corroyer sur l'origine du style gothique, je venais de m'engager à fond contre le système de Félix de Verneilh sur Saint Front de Périgueux et ses dérivés, système dont, comme Périgourdin et plus spécialement comme ami de la famille de l'illustre érudit, vous étiez, vous, le défenseur naturel. Mais, si les opinions divisent, la bonne foi rapproche : vous m'avez fait l'honneur de croire chez moi à l'absence des préventions opiniâtres ou intéressées, et vous avez noblement pensé que je ne livrerais pas à la publicité mon dernier mot sur Saint-Front sans avoir débattu sur place, avec un ou deux contradicteurs sérieux, les données

Digitized by Google

primordiales de cette grosse question. Vous ne vous trompiez pas, et telle était à mon tour ma confiance dans la haute sincérité de votre proposition, que j'ai accepté sans scrupule cette situation étrange : me constituer votre hôte en restant votre adversaire. Et si je l'ai acceptée avec la simplicité qui vous faisait me l'offrir, c'est justement parce que je comprenais le respect qu'elle m'imposerait envers la mémoire de Félix de Verneilh ; c'est parce que j'y voyais une sauvegarde contre mes propres entraînements, contre des procédés de critique ou des expressions qui eussent pu donner le change sur mes vrais sentiments à l'égard de votre grand compatriote.

J'ai attendu deux ans à remplir ma promesse. Je voulais, avant d'aborder le monument en votre compagnie, réunir mes preuves historiques et rédiger avec leur secours les premiers paragraphes de la dissertation que je préparais en opposition avec le célèbre livre sur *l'Architecture byzantine en France*. La rédaction terminée, je vous en ai donné communication, et vous n'avez pu vous empêcher de reconnaître qu'aux égards dus à d'augustes souvenirs, elle joignait des documents et des appréciations capables d'impressionner vivement en faveur de mes théories.

Cependant, l'épreuve décisive, l'épreuve sur laquelle vous comptiez pour modifier mes opinions, restait à subir. Nous avons voulu, tous les deux, qu'elle fût entourée de toutes les garanties possibles; et, munis des autorisations nécessaires, nous avons parcouru avec soin plusieurs fois les chantiers, aussi bien que les parties de Saint-Front ouvertes au public, parties que j'avais trop sommairement visitées en 1866 et en 1884. L'impression, cette fois, a été fort différente de ce que nous avions prévu respectivement l'un et l'autre. Le désappointement pour moi a été complet, je le déclare sans fausse honte. J'eusse préféré trouver, à défaut d'une base solide pour mes théories, une confirmation pure et simple de celles de Verneilh ; j'eusse résolûment préféré cette confirmation, qui eût été une défaite pour moi, au doute terrible dont je ne sais depuis lors me débarrasser, doute qui, sans me ramener aux théories susdites, m'éloigne de celles que

Digitized by Google

j'avais cru devoir leur être substituées. Je me hâte d'ajouter que l'examen de Saint-Front n'est pas l'unique, n'est même peut-être pas la principale origine de ce doute, qui a aussi sa racine dans les quelques études comparatives auxquelles nous nous sommes livrés à Périgueux et dans le voisinage.

En réalité, mes convictions intimes n'ont pas été renversées; elles sont plutôt devenues timides, vacillantes; elles sont désormais hors d'état de constituer un ensemble de doctrines fermes, nettes et capables d'être opposées victorieusement ou même décemment à celles de notre commun maître. Je n'accuserai certes pas de légèreté ceux qui ont combattu le système de Félix de Verneilh, car parmi eux se sont rencontrés des hommes éminents et réfléchis, mais je ne puis me dissimuler qu'ils ont fait trop bon marché de certaines considérations passablement embarrassantes.

Après tout cela, point n'est besoin de vous dire que je renonce, pour ma part, à une lutte active, à une lutte corps à corps avec le système de Félix de Verneilh. J'y renonce, parce que, sans l'adopter, je ne trouve ni certitude ni cohésion suffisante dans les éléments destinés à le remplacer; j'y renonce d'autant plus aisément que mon idée première, en abordant la question des églises périgourdines, n'avait été aucunement de me mesurer avec les théories que vous respectez, mais bien d'enlever aux doctrines erronées de M. Corroyer leur appui et de me former, pour mon usage personnel, un jugement raisonné sur une de nos plus curieuses écoles romanes. Au reste, vous avez à présent des droits à connaître à fond mon état d'esprit sur la matière, et je vous le manifesterai volontiers tel qu'il s'est maintenu depuis mon dernier voyage à Périgueux, c'est-à-dire depuis environ six mois. Je ne prévois pas le cas où j'aurais à regretter quoi que ce soit de cette lettre, à l'emploi de laquelle je n'entends poser aucune limite.

Vous avez remarqué, Monsieur et cher Confrère, dans le fragment de mémoire qui vous a été communiqué, les ménagements avec lesquels je m'exprimais sur la personne de Félix de Verneilh. Par la place que ces jugements favorables occupaient dans mon travail, vous auriez pu facile-

Digitized by Google

ment croire qu'ils y jouaient le rôle de précautions oratoires. Vous avez bien voulu cependant admettre qu'ils n'étaient pas subtilement amenés ; que rien n'en faisait suspecter la franchise; qu'ils étaient le témoignage d'une admiration motivée et profonde. Vous avez, m'écriviez-vous naguère, pris plaisir à les lire, aussi vais-je ici vous en reproduire la substance ; et je procède avec d'autant plus d'empressement à cette reproduction, qu'elle m'offre l'occasion de dissiper un malentendu dont vos compatriotes sont en même temps les auteurs et les victimes.

D'après la plupart de ceux-ci, la gloire de Félix de Verneilh serait une gloire toute périgourdine, une gloire provinciale, alors qu'en vérité il appartient à la patrie française. Deux choses lui ont manqué pour obtenir pleinement, de son vivant, la renommée nationale qu'il méritait, et qui eût dû le placer au rang des Caumont, des Quicherat, des Viollet-le-Duc : habiter Paris; grouper dans un livre magistral, en les unissant ou en les complétant, les thèses qu'il avait disséminées çà et là sur des sujets dont la portée dépassait de beaucoup les limites de notre belle Aquitaine. A ces deux choses, il faut en ajouter une troisième : un peu moins de réserve à l'égard de ses propres découvertes. C'est assez vous dire que *l'Architecture byzantine en France* n'est pas, ou n'est que matériellement, l'œuvre capitale du maître. Si Verneilh eût été possédé de l'ambition fort excusable de « faire mousser » les églises périgourdines, dont, en les étudiant le premier, il s'était formé un domaine, il eût cédé à la tentation à laquelle depuis n'ont pas su résister Viollet-le-Duc et M. Corroyer ; il eût crânement érigé les coupoles de Saint-Front en œufs d'une fécondité merveilleuse : les œufs dont l'éclosion aurait déterminé la naissance du style ogival ; il eût en outre établi là le nid, le centre d'où auraient rayonné sur l'Occident les influences byzantines. La pente était si glissante ! Et qui, plus que Verneilh, était intéressé à cette exaltation des coupoles ? Et pourtant, l'ayant prévue, il s'était attaché de toutes ses forces à la combattre. Cette abnégation, cette honnêteté supérieure, est une des qualités qui ont porté si haut l'érudition de Félix de Verneilh ; mais

Digitized by Google

elle a, dans le cas présent, réduit à l'importance d'une étude d'archéologie locale un livre dont on lui fait trop souvent l'unique titre à notre reconnaissance.

Eh bien ! je le répète : malgré la valeur incontestable qui reste à ce beau livre, et qui lui resterait encore si l'idée maîtresse en était définitivement rejetée, là n'est pas le grand Verneilh, celui qui laissera sa trace ineffaçable dans les progrès décisifs de l'archéologie médiévale. Votre illustre compatriote s'est essayé dans les hautes questions d'intérêt général ; il y a apporté la pénétration, la lucidité et la sérénité de son esprit, et il en est parmi elles qu'il a, après les avoir en quelque sorte créées, mises sur le droit chemin d'une solution définitive. Rejetant à un rang secondaire ses écrits, pourtant des plus remarquables, sur l'architecture byzantine en Orient, sur l'émaillerie française et étrangère, sur les bastides ou villes neuves du XIIIe et du XIVe siècle, à peine soupçonnées avant lui, sur la signification ancienne, aujourd'hui restituée, du mot « ogive », je ne veux retenir à son actif que ses recherches sur l'origine et la propagation de l'art gothique, recherches qui, si elles eussent été jusqu'au bout poursuivies par lui, nous eussent depuis longtemps fixés sur deux des faits les plus considérables et les plus étonnants de l'histoire monumentale. Dans ces recherches, il s'est montré certainement supérieur à Viollet-le-Duc et à Quicherat lui-même ; il a de beaucoup devancé tous ses contemporains ; et ce que M. Gonse appelle « la jeune école » n'a eu guère que la peine de poser quelques assises de plus, presque les dernières, à l'édifice commencé par Verneilh. Je crois avoir largement aidé à la prédominance désormais acquise par le système de Félix de Verneilh sur l'origine et la propagation de l'architecture ogivale, et aucun effort ne me coûte pour que son nom demeure glorieusement attaché aux succès récemment obtenus par cette « jeune école », dont je me pique d'être un fidèle adepte, si je n'en suis un des fondateurs.

Voilà où sera pour Félix de Verneilh la véritable immortalité ; et si j'avais le pouvoir de lui élever la statue dont il est digne, c'est à côté de la basilique de Saint-Denis, près d'une

Digitized by Google

statue de Suger, que je la dresserais, plus volontiers encore qu'au pied des coupoles de Saint-Front de Périgueux.

Mais admettons que, malgré tout, une discussion contre les théories de Verneilh sur les églises périgourdines puisse quelque peu le diminuer ; il n'en serait aucunement de même du monument qui est la base de ces théories. Si votre cathédrale cesse un jour d'être pour les érudits une œuvre du temps du roi Robert, sa haute étrangeté, l'importance et la délicatesse des problèmes qu'elle soulève changeront de caractère sans absolument rien perdre de leur immense intérêt.

Après l'impression raisonnée que j'ai éprouvée lors de ma dernière visite, je ne crains plus d'appeler Saint-Front un « monstre archéologique ». Saint-Front, en effet, qu'il date de l'an 1000 ou de l'an 1150, viole et renverse les lois archéologiques, déconcerte tous les systèmes et introduit dans nos études un conflit gigantesque. C'est à Saint-Front que je rencontre l'opposition la plus radicale et la plus acharnée qu'il soit possible de concevoir entre les textes et la science.

Acceptez-vous sur Saint-Front le système de Félix de Verneilh, c'est-à-dire les dates extrêmes 984 et 1047, vous avez contre vous des documents écrits au moins aussi probants que ceux que vous pourriez alléguer en votre faveur ; vous avez également contre vous le monument. Préférez vous le système de l'archéologue anglais Parker, d'Alfred Ramé, du signataire de cette lettre, c'est-à dire la date moyenne 1150, les textes s'assouplissent, mais le monument se cambre devant vous plus revêche encore. Préférez-vous enfin un système intermédiaire, le monument s'humanise à son tour, mais alors les textes favorables à Verneilh s'allient à ceux qui lui sont hostiles pour vous accabler. Entre ces trois hypothèses, un choix paraît tout-à-fait impossible ; il faut cependant accorder à chacune quelques instants d'examen, dût la conclusion briller par son absence.

Vous savez comme moi, Monsieur et cher Confrère, que le système de Verneilh, édifié sur les dates 984 pour le commencement des travaux, 1013 pour leur continuation, 1047 pour la consécration de l'église, sur l'attribution du Saint-

Digitized by Google

Marc de Venise actuel au doge Orséolo, contemporain de Frotaire, édifié en outre sur des dates appliquées à d'autres églises périgourdines existantes, est en butte aux objections qui suivent :

Le chroniqueur a rendu suspecte sa notice sur Frotaire en introduisant dans l'élection de ce prélat au siège de Périgueux l'autorité royale, ce qui répugne aux idées que nous fournit l'histoire sur la puissance de Hugues Capet et de ses premiers successeurs. Quant à la fixation de l'année 984, dans la *Gallia christiana*, elle peut fort bien avoir été tirée par induction de la notice susdite et avoir été choisie comme la moins éloignée des vraisemblances, puisqu'elle répondrait au milieu de l'épiscopat de Frotaire.

La mention de la chapelle Saint-André, bâtie par la comtesse Eyna, chapelle qu'il serait plus que téméraire d'identifier avec l'abside principale de Saint-Front, — si tant est que cette abside ait existé au XIe siècle, — ne vise pas non plus nécessairement les absides secondaires, lesquelles, d'ailleurs, nous ont semblé, à vous et à moi, avoir été exécutées après coup.

La date de consécration 1047 a été ajoutée par un copiste du XIIIe siècle ou d'après un copiste du XIIIe siècle à l'un des manuscrits des *Gestes des évêques de Périgueux;* l'écrivain original ne la mentionnait pas, sans doute parce qu'il la considérait comme annulée par le désastre de 1120 et la translation de 1173.

Ces trois premières objections n'ont, il est vrai, pas d'importance décisive, et je n'élèverai, en particulier, aucun doute sur la réalité d'une consécration en 1047, consécration mentionnée en trois endroits par la *Gallia christiana* (dans la notice des évêques de Périgueux, dans celle du monastère de Saint-Front et dans celle des archevêques de Bourges), avec des données diverses et non toujours concordantes qui prouvent que les auteurs de ce grand recueil avaient puisé la susdite date à plus d'une source.

L'objection tirée de Saint-Marc serait beaucoup plus grave, si Verneilh avait positivement ou invariablement affirmé une filiation entre les deux basiliques vénitienne et péri-

Digitized by Google

gourdine. Presque tous, sinon tous, les archéologues italiens sont convaincus, depuis trente ans et plus, que l'ordonnance byzantine de Saint-Marc ne remonte qu'aux second et troisième quarts du xi^e siècle; cette conviction est assise sur des dates la plupart connues de votre compatriote, mais mal interprétées par lui, faute d'avoir vu et disséqué le monument. Je vous ai mis sous les yeux l'opinion très catégorique de Cattaneo, qui vient de mourir au moment où il était prêt à rédiger la monographie architectonique de Saint-Marc, pour la colossale publication de l'éditeur Ongania. Cattaneo, contrôlant et complétant les constatations faites vers 1855 par la Commission archéologique dite Autrichienne, a fort nettement extrait de la basilique vénitienne à coupoles ce qui avait appartenu à Orséolo, et les coupoles n'en sont pas.

Pour moi, il y a bien solidarité entre Saint-Marc et Saint-Front, et la première de ces églises est plutôt la mère que la sœur de la seconde; mais quoi qu'il en soit, si Félix de Verneilh a entendu faire concourir Saint-Marc au triomphe de sa thèse, l'argument est de ceux que l'on retournerait aisément contre lui.

Les coups les plus formidables portés à cette thèse, ils partent des dates 1120 et 1173. En 1120, le *monasterium* est incendié, et il n'est plus possible de soutenir que ce « moûtier » ne soit pas l'église Saint-Front, alors plafonnée; je crois vous avoir fourni à cet égard des preuves surabondantes qui n'eussent pu, en 1852, impressionner Félix de Verneilh comme elles l'impressionneraient certainement aujourd'hui, parce qu'en 1852 la discussion des textes historiques était dans l'enfance, relativement à ce qu'elle est devenue depuis entre les mains de Quicherat et de ses disciples. J'étends cette remarque au millésime 1173 : il s'agit là d'une translation d'évêques, de la salle capitulaire, où ils avaient été provisoirement déposés durant les travaux de reconstruction, dans l'église nouvelle, désormais en état de recevoir leurs corps. De telles cérémonies ont, pour la détermination de l'âge d'un édifice religieux, presque la valeur d'une consécration ou d'une dédicace.

Le monument, à son tour, plaide faiblement pour le sys-

Digitized by Google

tème dans les points où il ne tend pas à le renverser. Il n'a pas de crypte, ce qui est anormal pour une église du XIe siècle. Son caractère étrange en rend le classement difficile et n'impose aucun rapprochement spécial avec les églises des environs de l'an 1000. Je ne m'expliquerai jamais, au contraire, comment on aurait pu élever à cette époque, où l'art de bâtir était si rudimentaire, et dans une région plutôt en retard qu'en avance, une basilique aussi ample, d'ossature aussi compliquée, aussi complètement voûtée, et munie de détails d'ornementation qui rappellent aussi bien des périodes postérieures. Je me refuse à croire, notamment, qu'on ait pu dresser sur six piles un clocher de pareille stature vers 950 ou 975, car, le clocher étant antérieur à l'église byzantine, comme vous le verrez plus bas, c'est bien aux derniers règnes carlovingiens qu'il faudrait en reporter la construction si l'on adoptait le système de Félix de Verneilh.

Cette considération, malgré sa force, me frappe encore moins que le plan général du monastère. Que vois-je donc là? Des bâtiments claustraux évidemment postérieurs, dans leurs fragments les plus anciens, à la première moitié du XIe siècle, et qui, au lieu de suivre parallèlement ou perpendiculairement les lignes du Saint-Front byzantin, comme ils n'y eussent pas manqué s'il eut alors existé, se conforment, en dépit de toute commodité matérielle et de toute convenance artistique, à la direction commandée par l'église romane, dite latine.

Enfin, il est deux observations qui nous ont paru, à vous et à moi, enlever à Félix de Verneilh le bénéfice qu'il espérait retirer de la présence de certain appareil à assises alternées, d'une part, et de la façade occidentale primitive, d'autre part. Les assises, alternativement de très petit et de grand appareil, regardées jusqu'ici comme un indice de haute ancienneté, elles constituent les parements du mur qui barre en avant du clocher la nef présumée antérieure à Frotaire, et ce mur, bien nettement caractérisé par la porte qui le perce, est du XIIIe siècle. La façade primitive a ses fenêtres coupées par les deux lignes parallèles des arcades longitudinales de la susdite nef; on ne peut donc rien induire du style quasi

Digitized by Google

romain de cette façade pour l'âge d'une nef qui appartient à une construction si visiblement différente. Ainsi, là où Félix de Verneilh, d'accord avec tous les archéologues sans exception, notait deux églises distinctes, nous en avons trois maintenant, et M. Lambert, l'inspecteur des travaux de restauration, nous assurait qu'on en trouverait jusqu'à cinq. C'est à ce même architecte, je m'empresse de le déclarer, qu'est due l'attention donnée par nous au défaut de concordance indiqué ci-dessus, et qui peut-être nous eût finalement échappé, captivés que nous étions par d'autres problèmes. J'ajoute avec le même empressement que M. Lambert, en nous amenant à cette constatation, aussi intéressante qu'inattendue, n'avait aucunement la pensée de favoriser ou d'affaiblir un système quelconque.

Tout cela est, me semble-t-il, pour jeter l'incertitude et le trouble dans l'esprit le plus énergiquement disposé en faveur de Félix de Verneilh. Mais je ne puis, en conscience, conclure à une condamnation irrévocable ; ou, si ma conscience autorisait un pareil verdict, j'hésiterais à le prononcer, car, au delà, j'aperçois le vide.

En effet, les dates de 1120 et de 1173, qui sont les témoins à charge les plus accablants, doivent, si on leur maintient ce caractère, devenir à la fois la cheville ouvrière du système opposé. La corrélation est aussi nécessaire que palpable : si les dates précitées prouvent que l'église de Frotaire était détruite ou hors de service à partir de 1120 et qu'elle n'avait pas de coupoles, elles prouvent par là même que l'église actuelle ne remonte qu'à une période allant de l'une à l'autre de ces deux années. Or, c'est ce qui ne saurait être établi qu'à travers les difficultés les plus ardues.

Les obstacles ne viennent pas précisément du corps de l'édifice. Saint-Front serait extraordinaire pour le milieu du XIIe siècle, comme il l'eût été pour le commencement du XIe. Là retard, ici précocité. Extraordinaire, dans laquelle de ces deux hypothèses Saint-Front l'est-il le moins? J'abandonne la réponse aux appréciations personnelles, ne pouvant me prononcer moi-même avec une conviction suffisante.

Le clocher ne me crée guère non plus d'embarras. Ce clo-

Digitized by Google

cher a été renforcé deux fois, une fois au moins à la suite d'un incendie, une fois en vue aussi de l'exhaussement qui nous l'a transmis dans sa forme actuelle. Il serait assurément invraisemblable que ces opérations, édification, premier renforcement et second renforcement, fussent toutes les trois comprises entre l'incendie de 1120 et la translation de 1173, alors que, d'autre part, la manière dont la tour se soude à la coupole du pied de la croix démontre l'antériorité de la tour sur l'église byzantine, antériorité confirmée par des considérations d'un autre ordre, et admise d'ailleurs généralement. Cette antériorité m'a longtemps rendu songeur : me fallait-il, à cause d'elle, avancer la date de la croix grecque jusque tout à fait à la fin du XIIe siècle ? Cette hardiesse eut excédé les limites déjà fort larges que je m'étais assignées. En écrivant ces présentes lignes et en voulant m'expliquer à moi-même par des raisons de convenance la préédification de cette tour, j'arrive à des inductions qui me rapprocheraient du système de Ramé bien plutôt qu'elles ne m'en éloigneraient. Le système de Ramé, je vous le rappelle, c'est en partie le mien ; vous ne vous étonnerez donc pas de me voir saisir avec satisfaction ce qui tendrait à lui assurer la suprématie. Ces inductions, les voici :

Le clocher de Saint-Front est si mal placé, par rapport à l'église, que l'on ne comprend pas sans peine comment on se serait résigné à le planter de cette façon une fois l'église construite ou seulement commencée. Il n'est qu'approximativement au milieu de la face qu'il couvre, se présente légèrement de biais et rend en définitive impossible l'établissement d'un frontispice convenable. L'architecte de la croix grecque trouva ce clocher debout, et, en présence de cette énorme masse d'ailleurs fort belle, il recula devant une démolition coûteuse qui eût entraîné une reconstruction plus coûteuse encore. Et puis se fût-il amusé à charger d'un tel poids des piles à moitié calcinées par l'incendie, parmi des arcades croulantes, et au prix de reprises en sous œuvre qui doublaient les difficultés et la dépense ? Evidemment, le clocher de Saint-Front a été bâti à un moment où la basilique romane à trois nefs subsistait entière et paraissait suscepti-



Digitized by Google

ble d'être indéfiniment conservée. On éleva sur six piles en avant du transsept un clocher monumental, destiné à marquer au loin, pour les fidèles, l'endroit où reposait le bienheureux patron de votre cité. Survint l'incendie de 1120, qui fit fondre les cloches sans que pour cela il soit, par le chroniqueur, parlé de l'effondrement de la tour. Après la catastrophe, on passa au plus pressé, on renforça la tour et ses supports ; puis, les travaux de l'église byzantine avançant, on jugea bon d'harmoniser le clocher avec les proportions de ce vaste monument ; et de là le cylindre et le cône de couronnement qui nécessitèrent, dès la base, de nouvelles opérations.

C'est à ces dernières opérations qu'il faudrait rattacher les voûtes en berceaux perpendiculaires à l'axe de la nef qui couvrent au droit de la tour les anciens bas-côtés ; la restauration actuelle a donné corps à cette hypothèse en enveloppant ces voûtes de toits en pierre et de frontons identiques à ceux de la croix grecque ; on ne pouvait mieux affirmer le synchronisme des uns et des autres.

Lorsque le clocher fut construit, il pouvait se concilier avec la conservation de l'église romane, qu'il n'obstruait pas, l'épaisseur des piles ayant d'abord subi peu d'accroissement. Lorsqu'il fallut porter ces piles à leur épaisseur actuelle, l'église romane était désormais sacrifiée, et c'était bien après l'incendie de 1120, qui l'avait mise hors d'usage.

J'appuierais plus longtemps sur ce concours de probabilités, on ne peut mieux accommodé à mes vues, si l'intérêt n'en était pour moi considérablement réduit par un regard jeté sur les églises à coupoles multiples dérivées de Saint-Front, églises qui sont à mon système ce qu'est à celui de Félix de Verneilh l'incendie de 1120.

On a contesté la maternité de votre église byzantine et sa nombreuse progéniture, et soutenu que, loin d'être le premier anneau de la chaîne, elle en était, à peu de chose près, le dernier. C'est bientôt dit ! Je suis, Monsieur et cher Confrère, coupable aussi moi-même de ce mouvement de légèreté, que je regrette. Je m'étais trop vite laissé impressionner par la situation géographique de Périgueux, et je m'étais de-

Digitized by Google

mandé comment une ville, placée tout à une extrémité de son école, pouvait en être le foyer artistique. Il faut pourtant que cette objection, d'une valeur très secondaire, — les influences pouvant fort bien se porter dans une direction à l'exclusion d'une autre, — cède à une objection beaucoup plus puissante, ou mieux à plusieurs objections. Il est évident que cette famille a un chef et que ce chef se trouve dans son sein ou auprès d'elle. On n'ira pas, de sang-froid, prétendre que toutes les églises à coupoles multiples se rapportent, isolément les unes des autres, à un prototype oriental chaque fois fidèlement invoqué. Le fait serait digne d'un conte de fées ! Un prototype s'impose pourtant, étranger ou indigène. Ces églises sont en France un phénomène que n'expliqueraient pas les traditions locales antérieures dont elles auraient dû, naturellement, procéder. C'est le cas, ou jamais, de répéter avec Viollet-le-Duc : « Un art ne pousse pas comme des champignons. » S'il y a eu, comme tout l'indique, un prototype étranger, il a dû produire un prototype aquitain duquel sont parties les premières imitations. D'une mère étrangère, je crois, est issue une fille française qui, à son tour, s'est vue entourée de filles, petites-filles et arrière-petites-filles, car la durée de la période laisse place à trois ou quatre générations. Et la fille naturalisée française a dû tenir de sa mère étrangère une puissance d'engendrer exceptionnelle, pour être ainsi devenue rapidement féconde là ou s'annonçait pour elle la stérilité. En d'autres termes, il est nécessaire qu'il ait existé en Aquitaine un monument qui, frappant les populations par une beauté étrange, les ait induites à suspendre le cours des traditions locales en faveur d'imitations souvent inférieures à ce que ces traditions eussent pu fournir. Et ce monument, où le chercher ? S'il n'est pas à Périgueux, force nous est de nous tourner, par exemple, du côté de l'Angoumois et de la partie du Périgord qui en est voisine. Il y a là une région où les églises à séries de coupoles sont tellement pressées les unes contre les autres que le foyer artistique semblerait ne pouvoir être placé ailleurs. Mais où est la cathédrale, où est la grande abbaye qui se serait signalée par une initiative de ce genre ?

Digitized by Google

Je ne vois guère que Saint-Pierre d'Angoulême qui puisse faire échec à Saint-Front. S'est-on jamais dit que de la cathédrale d'Angoulême pourrait peut-être aussi un jour sortir un « cas » ? Un cas moins épineux et moins retentissant que celui de Saint-Front, sans doute, mais point à dédaigner cependant. Il y a au pied de la croix latine une coupole plus ancienne que le corps de la nef et le transsept; affirmerai-je que cette coupole n'en est pas moins, comme les autres, de l'évêque Gérard ? Ce prélat aurait bien pu, vers la troisième année de son épiscopat, soit en 1105 environ, commencer son église par les deux extrémités à la fois, à l'exemple de beaucoup d'évêques et d'abbés de son temps. En 1105, la luxuriante école poitevine était à peine née ; sa formation, de 1110 ou 1115 à 1130, coïncide avec la continuation des travaux de Saint-Pierre, qui durent fortement s'en ressentir. Cela suffit à expliquer les différences de richesse et de délicatesse dans l'architecture. Cette opinion, vers laquelle j'incline, demande contrôle ; mais, si elle n'est pas adoptée, il faudra bien admettre que la susdite première coupole est le reste d'une église du XIe siècle — celle de Grimoard — qui était également à série de coupoles, et qu'ainsi nous aurions le spectacle insolite de deux églises de ce genre s'étant succédé dans l'espace d'un siècle. Et si, d'autre part, la cathédrale actuelle de Périgueux n'est plus celle de Frotaire et de Géraud de Gourdon, la voilà, dans ma seconde hypothèse, distancée par Saint-Pierre d'Angoulême. Je ne veux pas serrer de trop près cette hypothèse, qui ne me plaît guère ; je ne passerai pas outre néanmoins sans avoir fait observer qu'il peut y avoir eu dans la famille périgourdine deux branches analogues à ce que j'ai appelé pour la transition romano-ogivale les deux courants. Je crois qu'il a existé une lignée en dehors de Saint-Front et qu'à cette lignée appartiendrait justement Saint-Étienne de Périgueux dans sa coupole du XIe siècle. C'est une des raisons qui me font attribuer la première coupole d'Angoulême à Gérard plutôt qu'à Grimoard, car la transmission du type me semble s'être opérée de Périgueux à Angoulême plutôt qu'en sens inverse.

Hélas ! je m'aperçois que j'en viens tout doucement à in-

Digitized by Google

troduire deux prototypes au lieu d'un! Et pourquoi pas, après tout, puisque nous ne pouvons échapper au merveilleux à propos de Saint-Front? N'est-il pas, à la rigueur, possible que le type de Saint-Front ait surgi à la suite du voyage, à Venise, d'un Périgourdin, prélat ou architecte, qui, à son retour, aurait trouvé piquant de retremper à leur source ou plus près de leur source les traditions d'origine orientale déjà implantées dans son pays?

Si tout cela me permet de rompre les liens de solidarité qui obligeaient à reculer jusqu'à la première moitié du XIe siècle la date de Saint-Front, mes visées ne sont pas de me faire les coudées franches pour ramener votre cathédrale à 1150, 1160 ou 1170. Avec cette tendance, je me heurterais encore à une redoutable barrière. Le chœur de Saint-Etienne de Périgueux, à n'en pas douter, est de 1163: le cycle pascal qu'alléguait Félix de Verneilh donne réellement à cette date une authenticité absolue, et la manière dont nous parvient cette date est une singularité de plus parmi tant de singularités. Or, le style roman dans les arcades, les profils, les chapiteaux et tous les détails, est là aussi avancé qu'il pouvait l'être à cette époque du XIIe siècle, et il serait très aventureux de prétendre que Saint-Front fût en exécution alors sans le moins du monde se ressentir des progrès accomplis ou utilisés dans son voisinage immédiat et dans un édifice bâti sous la même direction supérieure, sans porter du moins quelques traces des influences limousines visibles à Saint-Etienne et considérables dans tous les environs de Périgueux dès 1120 ou 1130. Ce n'est pas tout: Saint-Etienne renferme le tombeau de Jean d'Asside, sculpté évidemment après la mort de cet évêque, en 1169. C'est là, dans toute son exubérance, le style poitevin que nous retrouvons encore, bien près de Périgueux, à Chancelade. Et rien non plus de ces influences ne transpire à Saint-Front. Un architecte, au moyen âge, ne se serait jamais mis aussi complètement hors de son temps. Que si pareil caprice avait hanté son cerveau, les tailleurs de pierres et les sculpteurs travaillant sous ses ordres l'auraient-ils secondé avec l'adresse et la constance voulues, et tous auraient-ils pu garder le

Digitized by Google

masque jusqu'au bout sans le laisser choir une ou plusieurs fois ?

Les textes, dans l'appréciation de Saint-Front, ne laissent pas assez de place à l'archéologie pure ; sans cela, votre cathédrale se rangerait tout naturellement parmi les églises des dernières années du XIe siècle. Là, plus rien de ses caractères n'est anormal ; elle arrive assez tôt pour se placer à la tête des autres monuments à coupoles, si vous m'accordez que l'église de St-Jean-de-Côle, trop limousine dans ses détails et trop bien sculptée dans ses chapiteaux pour remonter à 1090, est une reconstruction du milieu du XIIe siècle ; si vous m'accordez également que la première coupole de Saint-Pierre d'Angoulême est de Gérard comme les autres, et que la consécration de Saint-Étienne de Cahors, en 1119, est celle d'une église commencée depuis peu et encore inachevée. Mais le moyen de se mettre en règle avec l'incendie de 1120 ?

Puisque, n'importe à quelle hypothèse on s'arrête, on se heurte à une singularité quelconque, voici les deux qu'en désespoir de cause j'essayerais de formuler. Ou bien, en 1120, l'incendie surprit la reconstruction au moment où reposait sur les pendentifs un plafond provisoire en attendant l'exécution des coupoles. Ou bien, aussitôt après le sinistre, l'abondance inespérée des ressources et les efforts personnels de l'évêque Guillaume d'Auberoche permirent d'élever en dix ou douze ans l'œuvre actuelle. Dans les deux cas, nous aurions une église antérieure à 1130 ou 1135, et l'archéologie serait à la rigueur satisfaite. Il faudrait alors se résigner à admettre la double lignée que j'ai introduite plus haut. Saint-Front marquerait non l'origine, mais une curieuse recrudescence de l'action byzantine en Périgord.

Aussi probablement vais-je m'en tenir, pour ma gouverne, à l'une de ces deux hypothèses. Quant à l'examen direct et spécial de la question de Saint-Front, je le remets à d'autres mains, et pour deux bonnes raisons. La première, que j'ai déjà insinuée, c'est que cette question n'est venue qu'accidentellement sous ma plume, n'entre pas essentiellement dans mon programme de recherches, et que, m'étant consa-

Digitized by Google

cré depuis quelques années à la défense et à l'amplification du système de Verneilh sur les origines gothiques et particulièrement sur Saint-Denis, je ne voudrais pas perdre le bénéfice d'une alliance si honorable pour moi et mériter le reproche d'ingratitude en m'érigeant sur d'autres points en contradicteur de celui qui, je le vois de mieux en mieux, a exercé l'action la plus bienfaisante sur les tendances de mon esprit. La seconde raison, c'est que je ne suis pas dans les conditions, d'après moi, requises pour traiter le sujet avec l'ampleur de méthode qu'il comporte. Il est indispensable de voir Saint-Front, de le revoir, de suppléer à ce qu'ont fait disparaître les restaurations d'Abadie — que fort heureusement n'imite pas en ce moment M. Paul Bœswillwald — par l'étude attentive des précieuses notes consignées par M. de Mourcin dans les *Antiquités de Vésone;* il est indispensable de voir et de revoir toutes les églises à séries de coupoles, d'en établir avec ordre les filiations, de planter parmi elles quelques jalons chronologiques à l'aide de dates les concernant ou même, au besoin, ne concernant que des églises contemporaines sans coupoles. Tout cela, un Périgourdin seul peut l'entreprendre. J'insisterais volontiers sur l'utilité de voir à différentes reprises et à différentes époques chaque monument. L'expérience m'a appris que, par exemple, six heures consacrées à un édifice, lorsqu'elles sont coupées par des intervalles de plusieurs jours, de plusieurs semaines, de plusieurs mois, sont beaucoup plus efficaces que lorsqu'elles sont consécutives. De cette manière, on bénéficie de dispositions d'esprit forcément un peu diverses, et il arrive que telle particularité qu'on n'avait pas remarquée après une station longue et laborieuse saisit, à une nouvelle visite, dès l'abord. Parfois l'impression produite par le premier aspect d'un édifice persiste quel que soit le temps que l'on y passe, on y revient plus tard et on tombe sous le coup d'une impression nouvelle; on peut alors se comparer à soi-même, discuter avec soi-même et se mettre à la recherche de faits que sans cela on n'eût point soupçonnés.

Je vous en dis trop, je finis par m'en apercevoir, sur le

Digitized by Google

sort futur de la question de Saint-Front. Il ne m'appartient pas de prophétiser à cet égard, il m'appartient moins encore d'offrir mes conseils. Veuillez ne voir dans mon langage que celui de l'intérêt que j'avais voué à cette question, intérêt qui la suivra dans ses phases ultérieures, si indirecte et si affaiblie désormais que soit ma participation.

Je sais qu'il faut souvent passer par l'erreur pour s'élever à la vérité, et j'ai marché comme tant d'autres dans cette voie. Cependant l'erreur est toujours mauvaise, et on n'est jamais assuré d'en sortir. A plus forte raison, ne peut-on se flatter d'en affranchir ceux qu'on y a une fois entraînés. Aussi me voyez-vous fidèlement disposé à corriger, sans hésitation, toutes celles dont une critique motivée ou un supplément d'informations me signalent l'existence. Et loin de nourrir contre ceux qui combattent à propos mes opinions une amertune qui serait injuste, je me tiens loyalement leur obligé. Vous pouvez entendre ainsi, Monsieur et cher Confrère, combien est profonde pour vous ma reconnaissance, puisque votre opportune intervention m'a arrêté sur le chemin d'une théorie tout au moins hasardée. Et de cette reconnaissance je ne fais point mystère; je me plais à en unir ici franchement et hautement le témoignage à la nouvelle expression de mon plus cordial dévouement.

A. Saint-Paul.

## CHATEAU DE BELCAYRE.

Mon cher Secrétaire général,

Vous faites appel à ma connaissance du Sarladais pour vous donner sur Belcayre quelques détails destinés à accompagner le dessin de ce château, d'après la belle photographie de M. A. Délugin, qui doit paraître dans le *Bulletin*.

Comme beaucoup de castels périgourdins, Belcayre n'a point d'histoire; il faut se contenter de le signaler à l'atten-

Digitized by Google

Digitized by Google

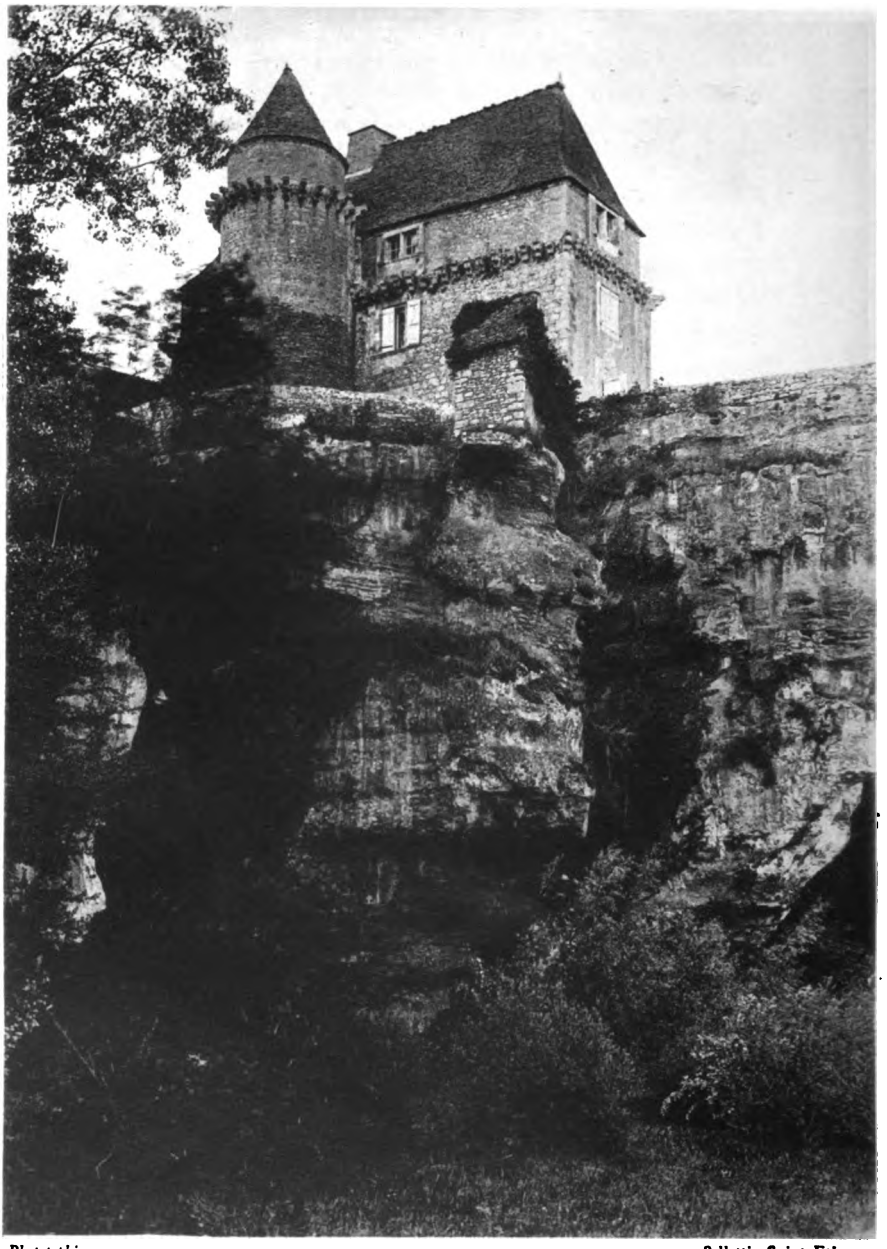

*Phototyphie* *Bellotti, Saint-Etienne*

CHATEAU DE BELCAYRE

Digitized by Google

tion de l'archéologue d'abord, du touriste ensuite, en quête de pittoresque. La vallée de la Vézère est riche en curiosités de toutes sortes. Belcayre, qui la domine à pic, planté fièrement sur un rocher, où il n'y a place que pour son petit corps-de logis et sa tour ronde du xv^e siècle, ne dépare pas le paysage. Si ce nid d'aigle ne respire pas l'aisance comme ses voisins Losse et Clérans, il affecte un air d'indépendance, qui n'est pas sans fierté : pauvreté et orgueil marchent souvent de pair dans notre noblesse périgourdine, si attachée à son sol, et qui comptait dans ses nombreux représentants, de non moins nombreux défenseurs.

Belcayre est situé sur la rive droite de la Vézère, à la limite des communes de Thonac et de St-Léon. A qui appartenait ce fief au moyen âge? Je l'ignore. A la Renaissance, il était à la famille de Reillac. M^me la marquise de Cumont, dans ses *Recherches sur la noblesse*, nous apprend qu'Hélie de Reillac, dame de Belcayre, doit fournir son contingent au Ban de 1536, et qu'Antoine de Reillac rend hommage pour ce repaire en 1583. Ce Reillac avait reçu le collier de l'Ordre avant 1572; nous en reparlerons plus loin.

Une de ses descendantes, Madeleine de Reillac, fille de Gaston, écuyer, seigneur de Pelvezy et Belcayre, apporta ce dernier castel à son mari en épousant, le 31 décembre 1610, Louis de Calvimont, chevalier, seigneur du Cheylard et de la Fest. Belcayre devint l'apanage d'un de leurs fils, Jean de Calvimont, enseigne de mestre-de-camp, qui y vécut jusqu'à un âge très avancé, puisqu'il fut nommé aux Bans de 1690 et 1691 de la noblesse de la sénéchaussée de Sarlat.

En sa qualité de vieux garçon et de cadet peu fortuné — il avait six frères et sœurs — ce n'étaient donc pas les soucis du ménage et de la richesse qui pouvaient troubler son existence. Manquait-il de quelque chose, vite il recourait à ses voisins, faisant même, dit la tradition, de fréquents emprunts à leur bourse.

Certain jour que son cheval boiteux l'empêchait de se rendre chez un gentilhomme de ses amis, dont il n'était séparé que par quelques portées de fusil, il appela le susdit voisin de sa voix de stentor, lui demandant le prêt de quelques

Digitized by Google

pistoles. « Vous savez, ajouta-t-il en patois, — car c'était le langage courant à cette époque — *Belcayre, boun pagayre !* (A Belcayre, bon payeur ! ») — Et pour toute réponse, il n'entendit que l'écho lui dire : « *Pas gaère !* (Pas guère, pas trop ! ) » Il ne renouvela plus sa demande, craignant que son ami, pas plus *argenté* que lui peut-être, n'usât encore de l'écho pour lui servir une malice.

J'ignore comment Belcayre passa des Calvimont aux Cézac. Ces derniers possédaient ce fief (qu'ils ont vendu il y a peu d'années), en 1789, puisqu'on trouve dans les votants pour les États généraux : messire Jean de Cézac, chevalier, seigneur de Belcayre et coseigneur de Campagnac.

En disant que Belcayre n'avait pas d'histoire, je me trompe : voici un tout petit fait, par le chanoine Tarde raconté. En 1592, « le sieur de Baynac fit de nuit pétarder la maison de Belcayre-sur-Vézère, où il prind le sieur de Las Caours, maistre de la maison, et le mena prisonnier à Baynac. » Ce seigneur de Lascourts n'était autre qu'Antoine de Reillac, dont j'ai parlé. Le baron de Beynac avait compté sur ses fils. L'un d'eux, Gaspard de Reillac, dit le capitaine Belcayre, était un des chefs du parti de la Ligue en Sarladais; il ne reculait devant aucune entreprise. Ses frères et lui s'emparèrent alors par surprise du château de Campagnac-lez-Sarlat « espérant prindre le maître de la maison pour, par droit de représailles, tirer leur père de prison ; mais il arriva que le sieur de Campaignac (Jean de Roux), se mettant en deffense, fut tué, sa maison pillée, où les prenans mirent garnison. » Le savant chroniqueur ne nous dit pas comment Antoine de Reillac fut délivré, et même s'il le fut.

Veuillez agréer, mon cher Secrétaire général, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

V^te^ DE G.

---

Digitized by Google

Digitized by Google

Phototypie

CHAPELLE N.-D. DE DOUCHAPT

Digitized by Google

## LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE DOUCHAPT.

Au commencement de 1892, la main des ouvriers achevait sans peine de démolir l'antique chapelle de cette Vierge de Douchapt, dont le culte est si populaire aux environs de Ribérac, dans un rayon de cinq ou six lieues.

Il y avait longtemps que l'édifice menaçait ruine, et que l'on rêvait, au presbytère, de remplacer ces vieux murs lézardés par des murs plus jeunes. M. l'abbé Duchaine jeta le premier cri d'appel à la chrétienne population de la paroisse ; il ne devait pas conduire l'œuvre à son couronnement ; mais du moins eut-il le mérite d'en prendre l'initiative. A son départ, il n'y avait plus qu'à suivre l'élan : l'élan fut fidèlement suivi par la piété de ses successeurs, et admirablement secondé par la générosité des pèlerins qui viennent de tradition, chaque année le jour du 14 août et le lendemain, vénérer la statue miraculeuse.

La première pierre du nouveau sanctuaire fut posée le 4 avril 1892. La construction s'éleva rapidement, grâce au zèle du curé, M. l'abbé Bélot, et au dévouement de l'architecte, M. H. Lacaton. Enfin, elle reçut les honneurs d'une bénédiction solennelle, le 2 août 1893 (1).

Cette date marque une nouvelle étape dans les annales de Notre-Dame de Douchapt : puisse-t-elle être aussi glorieuse que l'étape précédente, mais arriver moins obscure à ceux qui voudront un jour en recueillir l'histoire. Tous nos efforts, en effet, après deux années de recherches (2), ont

(1) Un compte-rendu de cette cérémonie a été publié par la *Semaine religieuse*, dans son numéro du 12 août 1893.

(2) M. Ph. de Bosredon a bien voulu, sur notre demande, dépouiller les cahiers de la collection Lespine, *concernant plusieurs paroisses de la Drôme*, qu'il avait mentionnés dans son *Inventaire*. « Ces cahiers, d'une écriture du XVIe siècle, nous écrit-il, ne contiennent que des renseignements d'intérêt privé où l'on ne pourrait relever que des noms de famille, des prix de

Digitized by Google

abouti seulement à nous convaincre que les documents relatifs au sanctuaire démoli ont à peu près entièrement disparu.

La question, qui nous semblait si simple au début, s'est compliquée, à mesure que nous l'étudiions davantage ; des doutes ont surgi devant des anomalies qui ne nous avaient pas frappé au premier abord ; et la plupart sont restés, pour nous, sans solution.

Ainsi, le peuple désigne souvent Notre-Dame de Douchapt sous le vocable de Notre-Dame de Pitié ; cette appellation, d'ailleurs, se retrouve dans les registres paroissiaux. Cependant la statue vénérée, ou plutôt les statues — car il y en a deux — ne sont pas des vierges douloureuses, mais des vierges au divin Enfant. Pourquoi le type et le titre ne correspondent-ils pas ?

Sans doute, dans ses notes inédites, M. l'abbé Brugière a recueilli cette tradition, dont il a maintenant oublié les sources, que la statue primitive aurait disparu durant la tourmente révolutionnaire. Une substitution résoudrait le problème. Mais la date, assignée à la substitution prétendue, n'est pas admissible. Nous en avons pour garant le témoignage de M. l'abbé Camard, aujourd'hui curé de St-Pardoux-de-Drône, lequel fut vicaire de Saint-Méard, chargé de desservir Douchapt, en 1837, au début de son long ministère : jamais il n'a rien entendu dire de semblable.

Quant à la substitution elle-même, elle n'est pas infirmée radicalement, nous l'avouons, par suite de l'erreur que l'on commet en la faisant remonter au siècle dernier. Mais quelle créance faut-il lui accorder ? Et si elle a eu lieu, quand et dans quelles circonstances ? Et si la statue primitive fut réellement une madone de Pitié, quelle antiquité

---

vente, des mesures locales ». Nous sommes heureux d'exprimer à M. Ph. de Bosredon notre reconnaissance pour le concours qu'il nous a prêté avec tant de courtoisie ; et, après avoir payé cette dette, nous en payons une seconde à M. Dujarric-Descombes, qui nous a fourni des indications précieuses dont nous avons tiré profit.

Digitized by Google

assigner au pèlerinage ? Ce serait un grave débat à engager avec les érudits les plus au fait de l'histoire de la sculpture du moyen âge, universellement d'accord pour croire que le type de la vierge de Pitié n'apparaît en France qu'à l'époque correspondant au règne de Charles VI, par conséquent à la fin du XIVe siècle, au plus tôt. Alors que deviennent nos prétentions à une origine immémoriale ? Ou bien faut-il admettre plusieurs substitutions successives ? Enfin, pourquoi deux statues, toutes les deux de bois grossièrement sculpté, et qui semblent avoir une commune antiquité ?

On le voit, les points d'interrogation se multiplient à l'infini, tant il est vrai que l'on ne peut toucher au passé sans soulever aussitôt une foule de questions intéressantes et sans ouvrir une vaste carrière aux hypothèses et aux recherches. Nos recherches, malheureusement, sont presque toutes demeurées stériles, et pour les hypothèses, nous les écarterons avec soin : ce n'est pas avec elles que l'on fait de l'histoire. Douchapt est en possession d'une jolie légende de siècles : c'est déjà beaucoup ; jusqu'à preuve du contraire, possession vaut titre.

Les quelques monnaies, trouvées dans les fouilles, attestent positivement que la chapelle, récemment démolie, avait été construite durant les premières années du XVIIe siècle. Dans la tranchée, d'anciens murs de soubassement ont été mis à jour, qui appartenaient à une construction antérieure ; et leur existence est un témoignage sérieux, encore qu'il ne soit pas indiscutable, en faveur de la tradition qui donne à ce pèlerinage la plus haute antiquité.

D'après le P. Carles, qui connaissait mieux que personne notre histoire diocésaine, le fait miraculeux lui-même, auquel le pèlerinage de Douchapt doit sa naissance, se perd maintenant dans la nuit des temps, et le peuple ne le connaît plus. On racontait autrefois, dit-il (1), qu'un marchand de blé, venant d'une foire, vit à deux reprises la sainte Vierge lui apparaître, à l'endroit de la chapelle et à la fon-

(1) Voir le P. Carles, *Titulaires et Patrons*, page 257.

Digitized by Google

taine de Saint-Pé. Elle lui aurait recommandé de faire élever, en ce lieu, une église en son honneur. D'autres parlent d'un bœuf qui aurait découvert une statue de Notre-Dame, à laquelle les pieux habitants auraient bâti un sanctuaire.

Ces légendes naïves plaisaient à la simplicité de nos pères, qui croyaient — et ils avaient raison de croire — que, dans ses manifestations extraordinaires, le divin a des prédilections marquées pour les petits et pour les humbles.

Quoi qu'il en soit de l'authenticité de ces vieilles traditions, il y a une chose certaine, c'est que les foules sont venues dans ce coin de terre, où rien ne pouvait les attirer de ce qui attire d'ordinaire les hommes, et, en y venant, elles avaient au cœur l'inébranlable conviction qu'elles répondaient à un appel d'en haut.

Aussi la piété des pèlerins eut-elle toujours ce caractère de recueillement et de silence que peut seule inspirer la foi. Beaucoup, même parmi les gens de qualité, se rendaient à Douchapt, pieds nus, un cierge à la main. M. l'abbé Polydore, curé de Saint-Martin de Périgueux, nous racontait naguère ce souvenir, qui remonte à sa première enfance. Sa vieille grand'mère, qui habitait Villetoureix, trop âgée, sur la fin de sa vie, pour entreprendre le pèlerinage, refusait avec une pieuse obstination de se chausser, le jour du 14 août, afin, disait-elle, de faire un acte de pénitence en l'honneur de Notre-Dame. Ce n'était certainement pas là un fait isolé. Si le bénédictin, dom Jacques Boyer, avait assisté à la fête de Notre-Dame de Douchapt, comme il assista à Brantôme à la fête de saint Sicaire, le 2 mai 1713, il aurait sans doute enregistré aussi, dans son journal de voyage, que la dévotion du peuple l'avait profondément édifié (1).

Les seigneurs du voisinage ne se montraient pas moins dévots à la vierge de Douchapt, témoin la litre qui faisait, à l'extérieur, le tour de la chapelle et qui portait des armoiries, malheureusement bien effacées quand nous les avons

(1) *Journal de Voyage* de Dom Jacques Boyer. Clermont-Ferrand, 1886, p. 306.

Digitized by Google

vues. M. Dujarric-Descombes, par la disposition des meubles, placés 2 et 1 sur l'écu, a pu reconnaître les armes des Sainte-Aulaire.

Les Sainte-Aulaire étaient, en effet, en leur qualité de seigneurs de Fontenilles, hauts justiciers de la paroisse. A ce titre, ils devaient avoir sur ce sanctuaire des droits de suzeraineté qu'ils étaient fiers sans doute de faire valoir. Cette conjecture est très vraisemblable. Peut-être trouvera-t-on un jour, dans les papiers de la famille ou dans les minutes des notaires de la contrée, un testament, un titre de fondation de messes, qui mettront ce point en pleine lumière.

Excepté les quelques monnaies de Henri III et de Henri IV, très frustes, dont nous avons parlé, les fouilles n'ont amené aucune découverte de nature à nous éclairer, ni inscription, ni objet d'art religieux, ni rien : rien que des ossements qui, en sortant de leur tombe tranquille, n'ont trahi aucun secret. Ils témoignaient du moins avec éloquence qu'un chrétien, puissant sans doute selon le monde, avait jadis brigué la suprême faveur d'être inhumé, par une glorieuse exception, près de la statue miraculeuse, comme si les miséricordes divines devaient descendre plus abondantes sur les morts ensevelis dans une terre si privilégiée.

C'est au sens mystique qu'elle est privilégiée ; car jamais la terre de Douchapt n'a passé pour enrichir ceux qui la cultivent cependant avec tant de courage. On se rappelle les doléances que les habitants adressèrent, au XVII^e siècle, à Bazin de Bezons, intendant de Guyenne, pour lui remontrer qu'ils *étaient excessivement taillés, au-delà de ce qu'ils devaient porter, eu égard à diverses autres paroisses*, et aussi, selon les apparences, eu égard à leur fortune, puisque « *les deux tiers desdits habitants en étoient réduits à mandier leur pain* » (1).

Il ne serait pas téméraire, toutefois, de supposer que le

(1) Voir le *Bulletin* de la Société historique et archéologique du Périgord, tome XVI, page 459.

Digitized by Google

tableau a été un peu chargé pour les besoins de la cause. On essayait autrefois d'attendrir le fisc. On essaierait de le tricher aujourd'hui : les temps ne sont pas meilleurs.

Si pauvre que fût le sol de ses campagnes, Douchapt n'en a pas moins mérité, dans le passé, quand il s'est agi des intérêts religieux, un renom de générosité qu'il mérite encore : la reconstruction de la chapelle en fait foi.

En 1326, lorsque le pape Jean XXII ordonna une levée de subsides pour l'aider à réprimer les rebelles et hérétiques d'Italie, ses habitants souscrivirent quarante sols de monnaie périgourdine entre les mains des envoyés de Feydit Guéraudon, archiprêtre de Sarlat, chargé par le souverain Pontife de recueillir les aumônes des fidèles (2).

Ces glorieux souvenirs, exhumés de la poussière des siècles, sous laquelle ils dormaient paisiblement, nous ont entraîné loin de notre sujet. Nous y revenons pour remercier la Société historique et archéologique du Périgord d'avoir bien voulu assurer l'immortalité à notre vieille chapelle de Notre-Dame de Douchapt, en décidant de publier, dans le *Bulletin*, la seule photographie qui en ait été tirée avant la démolition. Ceux qui, plus tard, feuilleteront nos collections, seront heureux de voir tout à coup apparaître, sous leurs yeux, ce monument modeste, aujourd'hui disparu, où tant de générations chrétiennes sont venues prier et redire, au milieu des épreuves de la vie, le *Sursum corda*, des divines espérances.

C. Prieur.

---

(2) Dans les listes de souscription figurent, pour une somme égale de 40 sols :

Cappella de Dopchac.
Cappella sancte Marie de Perdutio (Tocane).
Cappella de Brassaco.
Cappella sancti Apri de Perdutio.

Digitized by Google

## ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES

### DU CHAPITRE CATHÉDRAL DE PÉRIGUEUX

(Vers 1781).

En classant, il y a quelques jours, les intéressantes archives d'une famille du Périgord, nous avons trouvé un volumineux dossier concernant certains procès que le chapitre de Saint-Front soutenait contre ceux de ses fermiers qui manquaient à leurs engagements. Le temps nous faisant défaut pour étudier ces pièces, nous n'en avons extrait qu'une que nous offrons aux lecteurs du *Bulletin* à titre documentaire : c'est un inventaire des revenus et charges du chapitre fait vraisemblablement vers 1781, mais remontant pour certains articles à 1775.

La première partie nous donne d'abord la liste complète des paroisses dans lesquelles le chapitre avait des baux à ferme, des rentes ou des dîmes.

Voici d'ailleurs cette liste à laquelle nous conservons son orthographe (1) :

Azerat, Athur, Bonnes (2), Boulazac *par transaction*, Brassac, Breuilh, Bertric, Beaussac, Cauze *par transaction*, la Cité, Couloniez, Chalagnac, Colombier *par transaction*, Champsevinel, Charcuzat (?), Faux *par transaction*, Fleurac, Genestet *par transaction*, La Cropte *idem*, La Magdelaine *idem*, Lanquay, Bergerac *par transaction*, Puy-de-Guillou (3), Le Sallon (?), L'Arceau, La Chabane, Monbasilac, Marsac, Mauzens, Mensignac, Marsaneix, Montrem.

---

(1) Pour ménager la place, nous n'avons pas fait figurer le montant des rentes qui varient entre 52 et 3050 livres.

(2) Aujourd'hui dans la Charente.

(3) Hameau, commune de Sanillac.



Digitized by Google

PETITE DIXME.

De Grignol, de St Astier, Pêche du g^d pont et de l'Arceau (52 l.), Rouffignac, rentes des baillages de Fleurac, rentes des beyllages de Villadeix, rentes des beyllages de Bar, Razac d'Aymet, Prigonrieux, Ste Marie de Chignac, St Crépin, St Jean de Vern, St Laurent de Pradoux, St Laurent des Vignes, Ste Claire sur St Laurent de Pradoux, St Amand de Villadeix, St Gerac, Sannilhac, St Orse, St Pietre es liens, Suschet, Trelissac, Villamblard *par transaction*, vin de Chamsevinel, vin de Laudinie, vin de Champalem, vin de Bisot et Saleix, vin de Chose.

REDEVANCES EN ARGENT.

Sur le clergé 190^# ; sur le collège 68^# ; sur les jacobins 15^# ; sur les rel^ses de N^e Dame 42^# 10; sur les r^ses de St Benoit 10^# ; sur les filles de la Foy 10^# ; sur la cure de Badefol 2^# 10 ; sur la cure de St Cernin 2^# 10 ; sur le prieuré de Bergerac 15^# ; sur la ten^ce de Lescombas 19^# ; sur les pénitents Blancs 10 ^#.

RÉCAPITULATION.

| | | |
|---|---|---|
| Baux à ferme | en argent..... | 17834 |
| | en bled évalué..... | 3704 (1) |
| | Redevances..... | 314 10 |
| | Lods et ventes..... | 4100 |
| | Lots de rentes évaluées..... | 8556 |
| | | 64508^# 10 |

La seconde partie, plus intéressante pour ceux qui s'occupent de la valeur des salaires sous l'ancien régime, nous fait connaître les charges du chapitre ; nous copions :

(1) Cette somme est illisible et ne peut être fixée que d'après le total.

Digitized by Google

**Le chapitre tient habituellement pour le service de son église,**

Scavoir :

| | |
|---|---|
| Cinq ecclésiastiques à 400tt | 2000tt |
| Six enfants de chœur, nourriture et entretien et éducation. | 2000 |
| Un Me de musique | 600 |
| Six musiciens et un soumaître à 400tt | 2800 |
| Un organiste | 600 |
| Un suisse, gages et habillement | 300 |
| Trois bedaux à 200tt | 600 |
| Plusieurs autres personnes à gages pour l'intérieur de son église | 300 |
| L'entretien et fourniture de tout ce qui est nécessaire pour le service divin monte annuellement à | 3000 |
| L'entretien et les réparations de son église peut être évalué annuellement à | 2000 |
| Pour les prébendés du bas chœur supprimés | 1800 |
| Pour la station des Avent et Carême | 600 |
| Au collège | 600 |
| Secrétaire du chapitre | 200 |
| Décimes du chapitre | 2200 |
| Secours extraordinaires, charités, gratifications dans la ville et paroisse | 600 |
| *Avocats, procureurs* et procès, frais inévitables, *annuellement ;* députations | 2400 |
| *Frais de justice*, enfants trouvés | 400 |
| Réparations et entretien de chœur, sanctuaire et sacristie des paroisses évalués annuellement | 3000 |
| | 26000tt (1) |

Le chapitre avait en outre à sa charge 24 vicaires perpétuels auxquels il payait des émoluments variant entre 20 et 557tt dans les paroisses de : « La Cité, St Crépin, Couloniez

(1) Certains chiffres et le total lui-même étant assez mal écrits, nous ne pouvons garantir l'entière identité de la somme.

Digitized by Google

(*sic*), Bertric, St Martin, Champsevinel, St Jean de Vern, Sorges, Marsac, St Amand, Brassac, Mensignac, Trellissac, Sanilhac, Grignol, Bonnes, Razac, Athur, Rouffignac, St Orse, St Gerac, Ste Marie de Chignac, Azerat, Breuilh. »

La somme totale de ces émoluments était de 7294$^{tt}$ 12.

Enfin, il payait une rente de 100$^{tt}$ à M. la Fayardie, une de la même somme à M. la Chèze, 125$^{tt}$ à M$^{lle}$ du Claud, 130$^{tt}$ aux Filles de la Foi, 325$^{tt}$ à M. Mallet et une seconde à M. la Fayardie de 200$^{tt}$.

Les obits se montaient à 1892$^{tt}$ 19 s. 6 d.

La balance des revenus et des charges n'existe pas.

Nous espérons que cette pièce ne sera pas sans quelque utilité pour nos confrères désireux de connaître tout ce qui touche de près ou de loin à l'histoire religieuse de notre vieux Périgord.

J. du Rieu de Maynadié.

Digitized by Google

# VARIA.

## LETTRE DU PRINCE DE CHALAIS,

### A M. DE BEAUREGARD,

*Juge de la juridiction d'Excideuil.*

Comme vous ne m'aves point intruit de l'affaire qu'il regarde le soldat dont le père a esté condampné, il y a lontems, que vous m'aves mandé que sy il avoit de plus fort droits que les cenz franc que on ly a donné par acommodement, vous ly feries donner quelque chose de plus. Il ne se contante pas de sa, puisqu'il dit que tout le bien qu'on a saisy, et dont on joui y estoit à sa mère et que son père ni y avoit rien ; cy cella est, je n'ay aucun droit, ny quel que autre que se soit, pour retenir ces biens, puisque la mère n'a pas esté compdannée, elle, a cession de ses droits ne me suffiroient pour garder le bien ; je croy mesme que dans le parlement je seray condampné à les luy remestre, sy ces droits aloient au double ; je ne scay sy la justice, qui a fait périr son père, l'a randu sy timide, qu'il n'ose parler quand tranblant aux officier d'Exideuil.

C'est pourquoy je prie le révérand perre gardien des Cordellier de voulloir prandre son partit contre moy et de nous aboucher ensemble pour scavoir les raisons qu'il a pour demender et celles que j'ay pour luy reffuser s'il estoit vray que tout le bien estoit à sa merre, et que cella se prouve bien, il n'y a qu'à luy randre. Voilla tout le neu de l'affaire. Il croy que M. le curé de Clermont scay mieux ces intérest que tout autre ; il me semble que quelcun luy en ayant parlé, il n'a pas voulu sans mesler. Je le prie pourtant de voir avec vous sy il scay quelque chose de particullier à l'avantage de ce soldat, de vous le faire connoistre.

Je suis tout à vous.

Le prince DE CHALAIS.

A Chalais, ce 13e décembre 1723.

*Au dos :* A Monsieur,
Monsieur Debauregard,
juge de la juridition Dexideuil,
à Exydeuil.

(Lettre pliée en quatre sur petit papier, fermée par un cachet en cire rouge, aux armes des Talleyrand, donnée autrefois par l'abbé Audierne et classée aux Archives de la Dordogne dans la série B, juridiction d'Excideuil.)

Digitized by Google

## NÉCROLOGIE.

### LE GÉNÉRAL LIAN.

La mort vient de faire un nouveau vide dans notre Société en frappant un de ses membres, le général Lian, auquel son âge ne permettait point d'assister à ses réunions, mais qui suivait avec intérêt ses travaux par la lecture assidue de son *Bulletin*.

Le général Lian est décédé, le 8 novembre 1894, dans sa propriété de famille, située dans le Gers, où tous les ans il allait se reposer quelques mois, revivre des souvenirs de sa jeunesse, prier sur la tombe de ses ancêtres, se retremper dans ses vieilles amitiés.

C'est là que la mort l'a saisi, elle qui l'avait respecté au milieu des combats ; c'est là qu'il a voulu reposer au milieu des siens, qui tous, anciens officiers, lui ont laissé en héritage toutes les vertus militaires.

Sur sa tombe, le général Lespiau et un ami de la famille ont, en termes émus, retracé les remarquables qualités de l'homme et du soldat.

Le général Lian a parcouru une brillante carrière, et lorsque la limite d'âge est venue l'arracher à l'armée, il comptait 45 ans de service et 14 campagnes.

Il prit part aux campagnes de Rome, d'Afrique, d'Italie, de Syrie, d'Allemagne.

Il reçut trois blessures au combat de Melegnano ; et, outre le titre de grand-officier de la Légion-d'Honneur, il obtint de nombreuses décorations en récompense de ses actions d'éclat.

C'était un homme d'une intelligence élevée, un chef distingué, à la fois sévère, mais juste et bienveillant, dans lequel avaient la plus grande confiance ses officiers et ses soldats.

Ceux qui ont pu l'approcher avaient pour lui la plus profonde et la plus vive sympathie.

Comment pouvait-il en être autrement, lorsqu'on le voyait, avec sa simplicité et sa bonhomie habituelles, oubliant son titre de général, causer familièrement avec de vieux officiers comme avec de vieux camarades.

Loyal, honnête dans toute l'acception du mot, il ne transigeait jamais sur la question des principes et de l'honneur, et avait toujours su se faire respecter.

Devenu notre compatriote par son alliance avec une famille des plus honorables de notre ville, et par son installation au château des Isards, lorsque la limite d'âge l'atteignit, il entourait la générale Lian des

Digitized by Google

soins dévoués que comporte une santé délicate, et eut la grande satisfaction de voir entrer dans la carrière militaire ses deux fils, qui n'ont qu'à marcher sur les traces de leur père pour continuer les traditions de famille, c'est-à-dire celles de l'honnêteté, de la bravoure et de l'honneur.

Docteur A. DE LACROUSILLE.

## *ERRATA.*

*Bulletin*, 6e livraison 1894.

*Page 450*, ligne 21. — Au lieu de : chapelle de Saint-Antoine, lire : chapelle de Saint-André.

*Page 479*. — Au lieu de : par ordre de Caumont de Piles, lire : par ordre d'Armand de Clermont de Piles.

*Même page 479*. — La seconde note 3 se rapporte à la *page 480* : après le mot : Récollets, à la sixième ligne, cette note renvoie à la page 223 du P. Dupuy, au sujet de la fondation de ce couvent par F. de la Béraudière.

*Page 481*. — Après les mots : possession de cette terre, lire : par son aïeule Claude d'Estissac, les enfants et petits-enfants de celle-ci.

Voir la généalogie de La Rochefoucauld par le chevalier de Courcelles.

M. de Saint-Saud nous mande que c'est par erreur que nous avons placé la date du brevet de duc donné à Louis-François-Armand de La Rochefoucauld au 24 octobre 1737 et qu'il faut reporter en août 1758 l'érection des terres de Villemort et de Saint-Liebauld en duché-pairie sous le nom d'Estissac, Champagne, élection de Troyes. Il y a là un point douteux, car les généalogistes et les dictionnaires placent le duché d'Estissac en Périgord. M. de Saint-Saud, avec sa compétence et à l'aide des notes qu'il a recueillies, voudra bien éclaircir cette question qui intéresse notre province.

*Deux planches accompagnent cette livraison : la 1re représente le Château de Belcayre ; — et la 2e, la Chapelle de N.-D. de Douchapt.*

*Le Gérant responsable*, J. BOUNET.

Imp. de la Dordogne

Digitized by Google

Digitized by Google

# SÉANCES MENSUELLES

DE LA

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

*Séance du jeudi 7 Février 1895.*

Présidence de M. de Roumejoux, président.

La séance est ouverte à midi et demi dans notre salle de la bibliothèque.

Sont présents : MM. le marquis de Cumond, Lespinas, le docteur Ladevi-Roche, de Roumejoux, le comte de Saint-Saud et Villepelet.

M. Dujarric-Descombes, retenu par une indisposition, et M. l'abbé Brugière se font excuser.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

Notre bibliothèque a reçu, dans le courant du mois dernier, de la générosité de M. le Ministre des Beaux-Arts :

D'une part, dix-huit volumes in-8°, brochés, des comptes rendus des *Réunions des Sociétés des beaux-arts des départements*, de 1877 à 1894, Paris, imprimerie Plon et Nourrit ;

D'autre part, onze volumes in-8°, brochés, imprimerie Plon et Nourrit, de la collection de l'*Inventaire général des Richesses d'art de la France*, comprenant :

*Paris, Monuments religieux*, tomes I et II, 1877 et 1888 ;

*Paris, Monuments civils*, tomes I et II, 1880 et 1889 ;

*Province, Monuments civils*, tomes I, II, III, V, 1878-1891 ;

*Province, Monuments religieux*, tome I, 1886 ;



Digitized by Google

*Archives du Musée des monuments français*, Première et deuxième parties, deux volumes, 1883 et 1886 ;

Elle a reçu en outre :

Le *Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique*, tome XVIII, 4e série des Annales, 2me partie, in-8°, Anvers, imprimerie Vve de Backer, 1894 ;

Le *Journal des Savants*, cahiers de novembre et de décembre 1894, deux fascicules in-4°, Paris, Imprimerie nationale ;

Les comptes rendus des LVIIe et LVIIIe sessions du *Congrès archéologique de France*, séances générales tenues à Brive en 1890, et à Dôle, Salins, Besançon et Montbéliard en 1891, par la Société française d'Archéologie, deux volumes in-8°, brochés, Paris, Picard, libraire, et Caen, Delesques, imprimeur, 1891 et 1893; le premier contenant la notice de M. le marquis de Fayolle sur une *Armoire du XIIe siècle et le tombeau de saint Etienne à Obasine (Corrèze)*, et le second contenant des dessins de M. de Roumejoux ;

Les comptes rendus et mémoires du *Comité archéologique de Senlis*, troisième série, tome VIII, année 1893, un fascicule in-8°, Senlis, imprimerie Dufresne, 1894 ;

Le *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, siège à Brive, tome XVI, 4e livraison, octobre-décembre 1894, in-8°, Brive, Marcel Roche, imprimeur ;

La *Revue de Saintonge et d'Aunis*, bulletin de la Société des archives historiques, xve volume, 1re livraison, 1er janvier 1895, in-8°, Saintes, Mme Mortreuil, libraire, où, à la page 15, est signalé un travail important de M. F. Dumas sur un de nos compatriotes : *La généralité de Tours au XVIIIe siècle. — Administration de l'intendant Du Cluzel (1766-1783)*, un volume de 437 pages in-8°, dont la conclusion est qu'il « faudra désormais placer l'administration de Du Cluzel à côté de celle de Turgot. » M. le Président nous lira tout à l'heure un compte rendu de cette thèse de doctorat ès lettres qui lui a paru d'un haut intérêt ;

Le 4e fascicule du tome X de la *Société archéologique de*

Digitized by Google

*Bordeaux*, in-8°, Bordeaux, Feret et fils, libraires éditeurs, Vve Cadoret, imprimeur, 1870-94, où, parmi les pièces justificatives qui accompagnent l'important mémoire de M. Braquehaye sur *Le château, la chapelle funéraire et le mausolée des ducs d'Epernon à Cadillac*, se trouvent quelques passages concernant Ribérac : « 1598, 1er août. — *Testament » de Marie de Foix-Candale.* — Elle veut que son cœur soit » placé dans le tombeau de son frère, aux Augustins de Bor- » deaux, et son corps à Ribeyrac, dans celui de son fils » Daydie sieur de Carlus, qui avait été fiancé à Marguerite » de Foy de Gurson, le 24 avril 1595. » (Archives départ. de la Gironde, série E, notaires. Minutes de Chadirac. Actes épars). — « 1598, 3 août. - *Marché Girard Pageot et Marie de » Foix.* — Vitres et vitraux à placer dans l'église et le châ- » teau de Ribeyrac » ;

Le tome XXIX des *Archives historiques du département de la Gironde*, un volume broché in-4°, Bordeaux, imprimerie Gounouilhou, 1894, renfermant quinze communications de M. de Saint Saud, dix-huit de M. Paul Huet, une de M. Leo Drouyn et une de M. René de Manthé, et dont beaucoup intéressent notre province ;

Le *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, série in-8°, n° 14, séances du 3 avril au 17 juillet 1894 inclus, in-8°, Toulouse, Edouard Privat, libraire éditeur;

La *Revue des langues romanes*, 4e série, tome VII, n° 1, janvier 1895, in-8°, Montpellier et Paris, Pedone-Lauriel, libraire-éditeur;

Le *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, année 1895 (janvier), 112e livraison, in-8°, Valence, imprimerie de Jules Céas et fils ;

De M. de Saint-Saud, un exemplaire tiré à part des *Documents inédits concernant la Guyenne* (1re série), qu'il a publiés dans le tome XXIX de la Société des Archives historiques de la Gironde, in-4° de 38 pages, Bordeaux, imprimerie Gounouilhou, 1895 ;

Deux numéros du journal *La Semaine de Paris*, 20 et 31 janvier 1895, dont le premier contient en feuilleton des

Digitized by Google

*Notes sur l'Esotérisme. — La Religion universelle*, par M. de Larmandie.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

Mme Charavay nous envoie aussi la *Revue des autographes* de janvier et de février 1895, où sont indiquées plusieurs pièces nous concernant :

1° Un passeport délivré à Coutras par Henri IV, le 14 octobre 1580, à Villeroy pour venir négocier avec lui et Monsieur (le duc d'Alençon, puis d'Anjou), la paix du Fleix, qui mit fin à la *Guerre des amoureux;* 2° une curieuse lettre de d'Hozier de Sérigny, au comte de Gontaut, du 29 janvier 1763, toute relative à Richard de Gontaut de Badefol, du xve siècle ; 3° une lettre du comte de Jourgniac Saint-Méard à M. Laugier à Nancy, du 30 juillet 1819, portant le cachet du *quartier général de l'Etat-major des Gobes-Mouches*, société dont Jourgniac était président ; 4° un ordre de Geoffroy de Pompadour, donné au Puy le 18 avril 1508 à Louis de Baudeduit de bailler à Guillaume Bossilhon la somme de 25 écus ; 5° une vente de terre faite le mercredi après la Saint-Géraud 1247 sous le sceau de Saint-Géraud des Corps, et 6° un échange passé le jour de la fête de saint Hilaire 1314, de terres sises à Fossemagne, entre Constantin Aymé et Jean de Pissot, sous le sceau de Raoul de Brienne, comte d'Eu.

La Société apprend avec plaisir la promotion de notre confrère M. le baron de la Tombelle au titre d'officier de l'instruction publique : M. le Ministre des Beaux-Arts a reconnu ainsi la valeur de ses belles compositions musicales.

M. Grellet-Balguerie nous adresse une petite addition à sa *Notice sur Ramnulfe*, évêque inédit de Périgueux, et en même temps une rectification des noms de la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Astier par Robert le Pieux, roi de France, en 1013. Ces deux articles seront publiés dans une de nos prochaines livraisons.

Digitized by Google

M. le Président nous apporte les diverses communications qu'il a précédemment lues sur la crypte de Saint-Astier et sur les fouilles de la tour de Vésone, auxquelles il a joint des plans et dessins avant de les laisser publier.

M. de Saint Saud nous donne ensuite connaissance des trois rapports qu'il présentera, comme délégué de la Société, à la section d'Histoire et de Philologie du congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, rapports qui ont été envoyés dans les délais voulus au Ministère de l'Instruction publique. Se conformant au programme officiel, il a répondu aux questions 2, 3 et 6.

En ce qui concerne la première, il signale un curieux journal de famille, rédigé sur des feuilles d'un livre d'heures manuscrit, où, pendant deux siècles et demi, ses possesseurs ont consigné les principaux faits les concernant. Ce livre, qui appartient depuis peu à la Bibliothèque de Bordeaux, fut rédigé au début par les Balavoine, seigneurs de Pontus, famille du Parlement de cette ville, puis par leurs successeurs, des Périgourdins, les Fronsac, seigneurs de Gardedeuil, et les de Brons. On ne peut qu'être touché de cette pieuse idée de donner ainsi aux vivants la pensée constante de prier pour les défunts de la famille.

Pour la troisième question, il donne la copie *in extenso* des *privilèges* de la ville d'Excideuil, tels qu'ils furent confirmés par Louis XV le 5 juin 1725, et enregistrés en la Cour des Aides de Guyenne le 22 juin 1726. Dans ces *Lettres* sont rappelées celles de juillet 1482, octroyées par Louis XI, « portant confirmation des privilèges et exemptions accordés par les Roys, ses prédécesseurs, aux auteurs des expozants ; » ce qui prouve qu'antérieurement à Louis XI les habitants d'Excideuil jouissaient de certaines franchises.

M. de Saint-Saud nous donne également lecture de l'étude qu'il a préparée pour répondre à la sixième question : « quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques ? » Il en réserve la publication pour notre *Bulletin ;* c'est un assez curieux travail de statistique, entremêlé de réflexions, qu'il divise en trois parties, pour chacune desquelles il a

Digitized by Google

consulté 1,840 actes de baptêmes catholiques, 250 actes d'état civil protestant et 300 actes notariés antérieurs à 1600. Les doubles noms sont très rares avant le milieu du XVIII^e siècle ; on ne les rencontre pas au XVI^e. Un grand nombre de prénoms calvinistes sont tirés de la Bible. Dix prénoms forment à eux seuls plus de la moitié des 3,000 recensés, ce sont : *Jean*, 378 ; *Pierre*, 202 ; *François*, 200 ; *Antoine*, 90 ; *Jacques*, 82 ; *Marie*, 173 ; *Jeanne*, 132 ; *Marguerite*, 126 ; *Anne*, 105 ; *Françoise*, 79. Il y a joint des notes sur les diminutifs, les prénoms devenus noms patronymiques, et les rapports au point de vue du nom patronymique entre des familles nobles et roturières vivant dans la même paroisse.

Notre même confrère nous apprend qu'en continuant ses recherches pour quelques questions de détail sur Jérôme Visguio, l'évêque périgourdin d'Espagne, dont il nous a entretenus, il a trouvé que son successeur sur le siège épiscopal de Zamora était aussi un Périgourdin, nommé Bernard, clunisien comme lui.

Notre confrère M. DE MAYNADIÉ nous demande si nous savions que l'église de Notre-Dame des Victoires, à Paris, eût été bénite, en 1666, par l'évêque de Périgueux (probablement Guillaume Le Boux), comme il vient de le lire dans une petite notice sur cette église, et il voudrait connaître le motif de l'honneur fait à un de nos évêques. Il soumet la question aux investigations des membres de la Société.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ne croit pas que l'abbé Riboulet ait signalé cette particularité dans la biographie de M^gr Le Boux (tome I^er de notre *Bulletin*) ; mais il n'y a rien d'étonnant à ce que notre évêque, qui était bien en cour, prédicateur fort goûté de Louis XIV, ait été choisi pour bénir l'église de N.-D. des Victoires.

De son côté, le capitaine DE BÉLER trouve dans le *Glossaire du centre de la France*, du comte Jaubert, le mot : « PÉRIGOURDINE, danse venue du Périgord et qui s'exécute en faisant des évolutions. — *Faire danser la Périgourdine*,

Digitized by Google

locution. C'est battre une personne. « Prends-garde, i vas te faire danser ine périgourdine. » Notre confrère pense qu'il serait curieux de rechercher quelle était la nature de cette danse et à quelle époque elle a disparu des habitudes du pays.

M. le Secrétaire général croit que Brantôme, dans les *Dames galantes* (tome IX des *Œuvres complètes*, édition de la Société de l'histoire de France), parle de plusieurs danses, du *branle de la torche*, de la *gaillarde*, etc., et d'une danse des jeunes filles du Périgord appelée la *jarretière*.

D'après la définition du comte Jaubert, la *Périgourdine* serait une bourrée ou un branle, « sorte de danse à deux acteurs, qui se livrent à diverses évolutions autour de deux autres personnages ou points fixes. » Une vieille chanson populaire de Bengy-sur-Craon (Cher) dit :

Pour danser la paligourdine (périgourdine)
Faut avoir le pied dégagé.....
Pied dégagé, pass', passe !
Pied dégagé passé !

La Périgourdine se dansait encore à une époque voisine de la nôtre et dans le meilleur monde, si l'on s'en rapporte à *L'écouteur aux portes*, petite revue morale et satirique (in-18, Paris, Louis Janet, libraire, 1825). On y lit page 155 :

.... Après les contredanses et les anglaises, on en vint à ces danses qui conviennent presqu'à tous les âges et qui remettent en scène, avec les jeunes personnes, les femmes chez lesquelles le sentiment des convenances a modéré, sans l'étouffer, le désir de danser au commencement du bal. A la boulangère et à la périgourdine succédèrent le grand-père et les ronds de Ronchard. Excédé de fatigue, me soutenant à peine, je ne pus me coucher qu'à quatre heures.

M. le Secrétaire-Général donne ensuite lecture d'une lettre écrite par un médecin d'Aubeterre ayant une certaine célébrité à la fin du XVII^e siècle, Louis Cadiot, sieur de la Closure, conseiller et médecin du roi, à M. l'abbé de Fénelon, à Paris, le futur archevêque de Cambrai, au sujet de la mala-

Digitized by Google

ladie de M. l'évêque de Sarlat, François de Salignac, sacré évêque de Sarlat le 25 mai 1659 et mort le 1er mai 1688, à l'âge de 83 ans.

Cette lettre, non datée, a dû être écrite à la fin de l'année 1687 ou au commencement de 1688. Elle rappelle absolument les théories des médecins de Molière ; elle traite surtout des bons effets qu'on doit attendre de l'usage du lait d'ânesse avec de l'eau de chaux dans certains cas d'hydropisie.

... Il s'est heureusement trouvé, écrit le praticien qui, des premiers dans sa province, avait préconisé l'usage interne de l'eau de chaux, que le mal n'a pas été si grand que l'on pensoit et que l'enflure n'estoit causée ni par la destruction totale du sang, ni par la rotissure des viscè es, mais uniquement parceque s'estant détruit beaucoup de sang par la fatigue outrée et par la chaleur excessive de la saison, tout ce débris qui se change aisément en eau, n'avoit pu s'exhaler par les pores du corps à cause de la sécheresse du cuir, ni se vuider assez abondamment par les couloirs des reins quoiqu'ils parussent assez ouverts, en sorte que ç'avoit été comme une nécessité que le surabondant des sérosités qu'on peut regarder comme les vieilles dépouilles du sang refluassent dans les chairs et dans les vuides du corps ; et ce fut dès lors ma pensée que si son mal ne venoit que de cette cause, entre beaucoup d'autres qui se pouvoient produire, il en guériroit infailliblement...

Cette missive, qui fera l'amusement de nos confrères médecins, sera publiée dans le *Bulletin*.

D'après des notes dues à l'obligeance de M. Dujarric, ce docteur de la Closure serait vraisemblablement le même qui s'intéressait aux études philosophiques et qui vint visiter, en 1688, le P. Malebranche pendant son séjour au château de Montardy. Il est encore parlé de lui dans les *Fragments de philosophie cartésienne*, de Victor Cousin.

Puis, M. le Président nous rend compte d'un volume qui vient de paraître à Tours, entièrement consacré à un éminent Périgourdin, *La Généralité de Tours au* XVIIIe *siècle. — Administration de l'intendant Du Cluzel* (1766-1783), par F. Dumas, agrégé de l'Université, professeur d'histoire au lycée

Digitized by Google

de Tours, docteur ès lettres, un volume in-8° de 437 pages, avec portrait et carte, Paris, Hachette.

Après avoir énuméré les nombreuses améliorations apportées, pendant dix-sept ans, par cet intendant à l'administration des trois provinces, Touraine, Maine et Anjou, soit dans l'assiette ou la perception des impôts, soit à l'allègement des charges militaires, soit encore à la navigation ou à l'assistance publique, l'auteur conclut en disant que « la généralité de Tours fut relativement heureuse de 1766 à 1783; il faudra désormais placer l'administration de Du Cluzel à côté de celle de Turgot; et ils avaient certainement des émules... »

Enfin, M. Lespinas nous présente un christ en bronze du XII^e siècle, portant le petit jupon, et qui ressemble beaucoup à celui offert par M. l'abbé Pramil, l'année dernière. Il a été trouvé dans la plaine de la Cité, aux environs de la tour de Vésone et appartient à M. Chambon, pharmacien à Périgueux.

M. le Secrétaire-Général met aussi sous les yeux de l'assemblée un estampage fort bien réussi d'un gaufrier du XVII^e siècle, d'un dessin très élégant, trouvé à Saint-Pardoux-la-Rivière et représentant, dans un compartiment, un gentilhomme debout, la main gauche appuyée sur son épée et la droite sur un arbrisseau, et dans l'autre compartiment, séparé du premier par un épi, deux poissons de diverse grosseur et un serpent. Dans le coin du premier sont les capitales M. H. F. C. L'autre face du gaufrier représente la tige d'une fleur sur laquelle sont juchés des oiseaux.

Il reste à procéder à l'élection de deux candidats qui demandent à entrer dans notre compagnie.

Après deux votes à mains levées, M. le Président déclare admis membre titulaire de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. Cantillon de Tramont, inspecteur des contributions directes, à Périgueux, présenté par M. Villepelet et M. le docteur de Lacrousille;

Digitized by Google

Membre associé :

M. le baron de Lanauze-Molines, au château de Lescaut, par Lauzun (Lot-et-Garonne), présenté par M. Paul Huet et M. de Saint-Saud.

La séance est levée à deux heures et demie du soir.

*Le Secrétaire-Général,*
Ferd. VILLEPELET.

*Le Président,*
A. DE ROUMEJOUX.

---

*Séance du jeudi 7 Mars 1895.*

---

Présidence de M. DE ROUMEJOUX,
président.

La séance est ouverte à midi et demi dans notre bibliothèque.

Sont présents : MM. l'abbé Brugière, le marquis de Cumond, Dujarric-Descombes, Charles Durand, le marquis de Fayolle, Lespinas, l'abbé Prieur, de Roumejoux et Villepelet.

M. LE PRÉSIDENT nous annonce la mort de notre confrère M. Pastoureau-Labesse, d'une ancienne famille du Nontronnais, officier de la Légion-d'Honneur, ancien ingénieur en chef du génie maritime, ancien chef de bureau au Ministère de la Marine, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, décédé à Bordeaux, où il s'était retiré depuis de longues années. Il est l'auteur de nombreuses publications, dont quelques-unes ont été offertes à notre bibliothèque.

L'assemblée exprime d'unanimes regrets.

Digitized by Google

Notre bibliothèque a reçu, dans le courant du mois dernier, les ouvrages suivants :

Le *Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 4e série des Annales, 2e partie, tome XIX, in-8° broché, Anvers, imprimerie Vve de Backer, 1895 ;

Le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1894, nos 2 et 3, deux fascicules, in-8° brochés, Amiens, imprimerie Yvert et Tellier, 1894, et les *Mémoires* de la même Société, quatrième série, tome II, un volume broché in 8°, Paris et Amiens, 1894 ;

La *Revue archéologique*, troisième série, tome XXV, novembre-décembre 1894, in-8°, Paris, Ernest Leroux, éditeur, 1895 ;

Le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1894, 1re livraison, un fascicule in-8° broché, Paris, Imprimerie nationale, Ernest Leroux, éditeur, 1894, où, dans un mémoire sur *Les origines de l'architecture gothique en Espagne et en Portugal*, l'auteur, M. Camille Enlart, après avoir indiqué, par des exemples, les caractères que l'architecture des Clunistes a imprimés aux monuments de l'Espagne, cite des noms de moines du XIIe siècle, originaires de notre province... Bernard de Périgueux, évêque de Valence et de Zamora ; Jérôme de Périgueux, le légendaire aumônier du Cid, évêque de Valence, puis de Zamora et enfin de Salamanque, dont M. de Saint-Saud nous a parlé dans une précédente réunion ; suivant l'auteur, l'architecture que ces moines bourguignons ont portée en Espagne procède de celle de l'Auvergne, de la Bourgogne et de l'Aquitaine : « L'influence de l'Aquitaine s'est exercée en » Espagne dans les cathédrales de Zamora et de Salamanque, » et dans la collégiale de Toro. La première a eu successive- » ment pour évêques Bernard de Périgueux et Jérôme de » Périgueux ; le second, étant mort en 1126, a pu tout au plus » commencer cette église, de style de transition, consacrée » en 1174, mais elle semble évidemment l'œuvre d'un archi- » tecte aquitain, et il en est de même de celle de Salamanque, » dont Jérôme fut archevêque..... A Salamanque et à Toro,

Digitized by Google

» la plupart des voûtes d'ogives sont appareillées en cou-
» poles, comme certaines voûtes de Notre-Dame de Nantilly
» et de Saint-Pierre de Saumur; celles des églises de Saint-
» Avit-Sénieur, Preuilly, le Vieux Pouzauges, etc., et du
» cloître de Fontfroide. Les profils des arcs sont les mêmes...
» A Zamora, les coupoles ont le galbe d'une bouteille et rap-
» pellent sensiblement le tracé de l'ancienne pyramide du
» clocher de Saint-Front de Périgueux et de celle du clo-
» cher de Sainte-Marie de Saintes, etc. » (pages 180 et 181);

Le *Bulletin* et les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de-France*, 21e année, 1894, et tome XXI, deux volumes brochés in-8°, à Paris, chez Champion, libraire;

Les *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome XXV, un volume in-8° broché, Orléans, Herluison, libraire éditeur, 1894;

La *Revue historique et archéologique du Maine*, tome XXXVI, année 1894, second semestre, un volume broché in-8°, Mamers, Fleury et Dangin, imprimeurs; le Mans, Pellechat, libraire;

Le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 3e trimestre 1894, in-8°, Poitiers, imprimerie Blais, Roy et Cie;

Le *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes*, 4e série, tome III (1re livraison, tome XIII de la collection), janvier 1895, in-8°, Saintes, imprimerie Hus;

Le *Bulletin de la Société Nivernaise des lettres, sciences et arts*, 3e série, tome VI, XVIe volume de la collection, deuxième fascicule, in-8°, à Nevers, chez Mazeron, libraire, 1894;

Le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, 4e livraison 1894, octobre-novembre décembre, in-8°, Tulle, imprimerie Crauffon, administrative et commerciale;

Le *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et Garonne*, tome XXII, année 1894, quatre fascicules in 8°, Montauban, imprimerie Forestié, renfermant, pages 45-68, le compte rendu de l'*Excursion de cette Société dans le Haut-Quercy et le Périgord*, de sa visite à Souillac, Fénelon, Paluel, Sarlat, Marquay, Laussel, Commarque et

Digitized by Google

au roc Saint-Christophe; puis à Domme, la Roque-Gajac, Beynac et Cadouin;

La *Revue des langues romanes*, 4e série, tome VIII, n° 2, février 1895, tome XXXVIII de la collection, in-8°, Montpellier et Paris, Pedone-Lauriel, libraire-éditeur, 1895;

De la Société archéologique de Montpellier, une *Étude sur le manuscrit G.1036* des Archives départementales de la Lozère, pièces relatives au débat du pape Clément V avec l'empereur Henri VII, par P. Gachon, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Montpellier, in-4° broché de XLIV-76 pages, Montpellier, Martel aîné, imprimeur, 1894;

La *Revue épigraphique du midi de la France*, n° 76, octobre, novembre, décembre 1894, in 8°, Lyon, imprimerie Savigné, à Vienne;

De M. le marquis de Fayolle, sa plaquette sur les *Fouilles de la tour de Vésone*, in-8° de sept pages, Saint-Denis, imprimerie Bouillant, 1895, extrait de la *Correspondance historique et archéologique* (année 1894).

Des remerciments sont votés aux donateurs.

M. de Fayolle nous signale, dans le dernier *Bulletin* de la Société nationale des Antiquaires de France, séance du 11 septembre 1894, pages 213-214, une communication de M. le colonel de la Noë sur l'enceinte vitrifiée de Castel-Sarrazy, près de Gandumas (Dordogne), dont la vitrification, suivant lui, serait un fait accidentel et aurait été causée par d'immenses bûchers allumés vraisemblablement pour servir de signaux et non de rempart. « Le monceau de pierres vitrifiées, dit-il, est placé précisément sur le point de la crête du contre-fort, le plus rapproché d'ailleurs de l'enceinte, d'où l'on aperçoit, en enfilant la vallée de la Loue, les hauteurs de Saint Raphaël, situées à huit ou neuf kilomètres de distance vers le sud. »

M. Dujarric-Descombes nous communique aussi un numéro de la *Revue de philologie française et provençale*, de M. Léon Clédat, 3e et 4e trimestres 1894, dans laquelle il a publié, page 306, un texte en patois du Périgord, du 9 novembre 1471,

Digitized by Google

qui est le contrat de mariage de Jean de Saint Astier avec demoiselle Jeanne d'Hautefort.

M. le Secrétaire général apprend par les *Annales du midi*, toujours si bien renseignées, qu'un article de M. Mourlot, sur *Les manuscrits latins de Melchior Thévenot* à la bibliothèque de l'Université de Leyde, publié dans le numéro de mars-avril 1894 de la *Revue des bibliothèques*, indique des pièces provenant du Périgord :

« Le n° XXX, treizième siècle, fait remarquer M. Thomas, provient non de Périgueux même, comme le dit M. Mourlot, mais d'une abbaye de ce diocèse, et contient la mention d'un tremblement de terre en 1216.

» Le n° LIII, quinzième siècle, vient des Dominicains de Périgueux. »

La Société archéologique et historique du Limousin nous annonce qu'elle organise des fêtes qui auront lieu du samedi 15 au mardi 18 juin 1895, pour le cinquantième anniversaire de la Société et nous prie de vouloir bien y assister ou de nous y faire représenter. « Ceux qui ont l'intention de s'y rendre sont priés d'en donner avis à M. Louis Guibert, secrétaire général de la Société (à Limoges, rue Jeanty-Sarre, 8), avant le 15 mai, afin qu'il soit possible de leur faire connaître, en temps utile, les réductions qui pourraient être accordées par les compagnies de chemin de fer. »

MM. de Roumejoux, de Fayolle, Decoux-Lagoutte et Lespinas seront priés de nous représenter à ces fêtes.

De son côté, la Société des Archives historiques de la Gironde nous envoie la liste des autographes qui doivent paraître dans le volume exceptionnel qu'elle prépare. Il contiendra 104 planches, qui se divisent en 74 planches de documents et 30 de signatures, compris entre le XIe et le XVIIIe siècle.

M. de Fayolle veut bien nous lire ensuite quelques phrases d'une lettre que lui a adressée M. le baron de Verneilh

Digitized by Google

au sujet de la récente communication de M. Anthyme Saint-Paul sur la *Question de Saint Front* : .... « Je viens de la lire avec intérêt. C'est bien à toi qu'est due cette quasi victoire. Ce n'est pas sans doute une rétractation ; mais c'est l'aveu qu'on avait fait fausse route et qu'on doute après avoir affirmé. C'est un grand point. On ne pouvait pas demander davantage à un adversaire de cette valeur et de cette notoriété. »

Notre nouveau confrère M. du Soulas écrit au Président pour lui signaler la découverte d'un certain nombre de cercueils en pierre, de l'époque du moyen âge, au lieu dit Sol-du-Dixme, faite en creusant le tracé de la nouvelle route de Vic à Mauzac. Tous ces tombeaux, qui ont été trouvés sur l'emplacement d'un ancien cimetière, étaient placés à un mètre de distance environ les uns des autres et orientés avec la tête au nord-est et les pieds au sud-ouest. Dans l'un d'eux, on a trouvé un chapelet « de matière dure » et un petit vase à eau bénite, rond, en terre rouge, très fine, ayant une anse et un bec déprimé.

Dans cette même commune de Vic, canton de Lalinde, on retrouve le souvenir de saint Front, premier évêque de Périgueux, conservé dans le nom d'un village inscrit sur la carte de Belleyme, sous le nom de *La Place*, et sur les anciens actes et le cadastre actuel, sous celui de *Place Saint-Front*.

Enfin, il n'est pas rare non plus d'y trouver, dans les champs, des traces du séjour des Romains : un coup de pioche suffit pour y découvrir des tuiles à rebord, de petites lampes en terre, etc.

Le mémoire sera déposé dans nos archives.

A propos de cette époque romaine, M. de Fayolle nous dit que le sieur Brouillaud, le jardinier qui a découvert en 1889, dans les jardins qui recouvrent l'antique Vésone, la mosaïque acquise par M. Hardy pour le Musée départemental, continue à sonder son jardin avec un soin et une intelligence dont on ne saurait trop le louer. Il a eu la bonne fortune de mettre

Digitized by Google

au jour, à 1 mètre environ au-dessous du sol, et au moment des grands froids, ce qui n'a pas été une médiocre cause de destruction, une nouvelle mosaïque gallo-romaine, située dans le voisinage immédiat de la précédente et ayant sans doute appartenu à la même habitation. Quoiqu'elle ne soit entourée d'aucune trace de murs ou de constructions, elle était recouverte de débris de cendres et de charbons qui accusaient un violent incendie.

Cette mosaïque n'est pas encore dégagée en entier; il est permis de croire cependant que la partie la plus intéressante a été découverte. Elle se compose d'une surface uniformément blanche, avec un rare semis de cubes noirs réunis 3 par 3. Une bande de 1 mètre de haut sur 6 mètres de long environ, déterminée par deux traits noirs, la borde dans la partie inférieure. Il semble probable que cette bande entourait sur tous ses côtés la partie centrale qui n'est pas complètement dégagée; mais le jardinier a fait des sondages, et il affirme qu'il a arrêté ses fouilles là où s'arrêtait la bande. Dans ce cas, il est admissible que la partie blanche formait le dallage d'une de ces absides si fréquentes dans les maisons romaines et que la bande régnait seulement à l'entrée. Quoi qu'il en soit, toute la valeur de la mosaïque est dans cette bande, qui représente une course de chars, et qui nous intéresse d'autant plus que l'on n'a pas encore rencontré en Périgord de mosaïques représentant des sujets animés d'une certaine importance; la tête qui forme le centre de la mosaïque de Saint-Pantaly-d'Ans, la perdrix et la carpe de la bande de celle de 1889, ne peuvent se comparer à cette scène pleine d'animation et de mouvement à côté des ornements géométriques découverts jusqu'ici. Au centre est le but représenté par un disque placé sur un support s'élargissant par le bas, vers lequel se dirigent quatre chars, attelés de deux chevaux de front, deux de chaque côté du but.

Malheureusement, la conservation de la mosaïque est très précaire. A droite, les têtes, les encolures, dont une est rosée, et les jambes de devant du premier attelage qui galoppe avec entrain, sont bien conservées, mais du corps

Digitized by Google

des chevaux, du cocher et du char, il ne reste qu'une roue bleue ; le second char est en moins bon état encore. A gauche, on retrouve bien le corps d'un cheval, des têtes et des jambes, mais rien des cochers et bien peu des chars. Cette mosaïque devrait donc être dessinée, car elle est fort intéressante, mais son état de délabrement ne permet guère d'espérer qu'on puisse la reconstituer.

L'assemblée remercie M. de Fayolle de son intéressante communication.

Notre jeune confrère, M. Jouanel, qui ne peut assister à la séance, nous envoie une étude sur Geoffroy Ier de Pompadour, comme prieur de Saint-Cyprien, que M. Mallat nous a présenté comme évêque de Périgueux et du Puy. Pour ce travail, il s'est appuyé sur quatre documents originaux du xve siècle, égarés dans diverses liasses du fonds de l'archevêché de Bordeaux aux Archives départementales de la Gironde, et il nous montre Geoffroy luttant les armes à la main contre l'archevêque de Bordeaux, qui, en sa qualité d'administrateur perpétuel, s'oppose à la prise de possession du prieuré. Cette fois, le prélat est vu sous un nouvel aspect, intrigant, ambitieux, batailleur.

Après lecture, l'assemblée décide que la notice de M. Jouanel sera publiée dans le *Bulletin*.

M. Dujarric-Descombes nous dit ensuite que Jean Rey, l'illustre précurseur de la chimie moderne, exerça au Bugue la médecine jusqu'à la fin de sa vie. On s'accorde à fixer à l'année 1645 l'époque de sa mort. Or, au commencement de cette année, Rey était venu au château de La Douze donner ses soins à Charles d'Abzac marquis de La Douze, baron de Vergt, Lastours et autres places.

Une maladie avait arrêté celui-ci à son château de Lastours ; mais l'air du Limousin paraissant défavorable à sa santé, les médecins lui conseillèrent de se faire conduire à La Douze.

A ce moment, étant obligé de déposer dans un procès de-



Digitized by Google

vant la cour du parlement, le marquis dut faire constater son impuissance à voyager.

C'est dans un jugement rendu le 19 avril 1645 par Jean de Jay, s^r d'Ataux, lieutenant particulier, nommant d'office deux médecins pour visiter le marquis de La Douze qu'on lit que ce dernier avait « *esté traicté par M^r Jean Rey, docteur en médecine, habittant du Buguot* ».

Il résulte de ce document, dont une copie fait partie du fonds Saint-Astier à la bibliothèque de Périgueux, que M. de La Douze était atteint d'une fluxion de poitrine, avec forte fièvre : « *pour auxquels accidents remedier ledit seig^r marquis auroit appellé le sieur Rey, docteur en médecine en la faculté de Monpelier, quy auroit traicté ledit s^r marquis de force remèdes* ».

Ce document nous apprend aussi que Jean Rey avait étudié la médecine à Montpellier, ce qu'on ignorait jusqu'à présent.

M. Philippe de Bosredon veut bien donner au Président quelques détails sur l'état d'avancement de la bibliographie du Périgord :

« *Fénelon.* — Le travail peut être considéré comme terminé. J'ai relevé 875 éditions pour le seul Télémaque ; non seulement, elles sont notées aussi exactement que possible, mais les éditions françaises antérieures à 1800 sont *décrites* d'après le catalogue Chantérac avec de très minutieux détails. Je ne puis me dispenser de consulter celles que possède la Bibliothèque nationale, et je ferai cette révision dans le courant de l'été, mais je ne pense pas qu'elle me fournisse beaucoup d'additions.

» *Montaigne.* — La bibliographie de Montaigne a été faite, comme vous le savez, par le docteur Payen ; mais si elle est aussi complète que possible, elle est cependant, à mon humble avis, imparfaite, attendu que le docteur Payen n'a pas reproduit l'orthographe des anciennes éditions et n'a pas toujours donné certaines indications (comme le nombre des pages). Il faudra revoir tous les exemplaires anciens, mais il ne reste plus à faire qu'un travail de correction.

Digitized by Google

» *Brantôme.* — Bibliographie difficile à faire, parce que les notices publiées jusqu'ici sont incomplètes et fort peu exactes. De plus, la Bibliothèque nationale est très pauvre en éditions anciennes. Néanmoins, le travail est très avancé.

» Les autres auteurs célèbres sont en préparation.

» Quant aux auteurs contemporains, je les prends un à un, et je recherche dans les recueils bibliographiques, et surtout dans le *Journal de la Librairie*, tout ce qui se rapporte à leurs œuvres. Il m'arrive fréquemment de trouver une douzaine d'écrits pour des auteurs sur lesquels je n'avais qu'une ou deux notes. Ces recherches sont indispensables, mais elles prennent beaucoup de temps.

» Je relève, en outre, dans le *Journal de la Librairie*, tout ce qui a été imprimé en Périgord. Ce travail est également très long et il ne me fournit que peu d'articles, les prescriptions du dépôt légal n'étant que rarement observées.

» En somme, j'espère qu'en novembre on pourra commencer l'impression. »

D'autre part, M. le Président, qui avait demandé des renseignements à M. de Saint-Saud dans notre dernier *Bulletin*, p. 87, en a reçu la réponse suivante :

Mon cher Président,

Dans le *Bulletin* de notre Société, paru ces jours-ci, vous me demandez quelques éclaircissements sur la situation et sur l'érection du duché d'Estissac. Frappé comme vous, de voir une branche des La Rochefoucauld posséder un duché héréditaire de ce nom périgourdin, j'écrivis, il y a deux ans, à mon cousin le duc d'Estissac, le priant de vouloir bien m'éclairer. Il savait seulement, me répondit-il, que son duché, situé en Champagne, pouvait avoir un certain rapport avec le Périgord, sans pouvoir le préciser, et que M. Savetiez, notaire honoraire à Troyes, me renseignerait mieux. Je m'adressai à ce dernier qui m'envoya la copie des lettres patentes d'érection du duché, avec quelques détails.

Je n'entreprendrai pas de faire l'historique, même en résumé, des possessions de la famille d'Estissac, ce serait aller sur les brisées de notre studieux confrère, M. de Manthé, qui prépare sur ce sujet une étude approfondie que nous espérons bien voir paraître dans notre *Bulletin*.

Digitized by Google

Je me borne à rappeler que cette maison chevaleresque possédait en Périgord une châtellenie de son nom, où on la trouve établie au moyen âge. Elle y possédait un château, détruit lors des guerres anglaises, ce qui lui fit aller habiter son autre châtellenie, Cahuzac, à cheval sur l'Agenais et notre province.

Où était le siège de la châtellenie d'Estissac? On ne le sait pas au juste; sans nul doute sur l'une des trois paroisses, Saint-Hilaire, Saint-Jean, Saint-Séverin, qui ajoutent Estissac à leur nom. M. de Gourgues, dans son Dictionnaire, se contente de dire à ce mot, d'après Lespine, que c'est près de Campagnac, mais il commet une double et grave erreur en ajoutant « duché-pairie érigé en 1737. » Notre confrère M. Xavier du Pavillon me disait ces jours derniers que, suivant une tradition constante, la métairie de *Campagnac* ou Saint-Hilaire, fut construite sur l'emplacement du castel féodal; ce que Gourgues mentionne. Quant à la carte de Belleyme, pourtant si détaillée, elle est muette.

Jean de Madaillan, fils de Lancelot, sire de Lespare, et de Jeanne d'Estissac, hérita, en 1458, des biens de son oncle Amaury-Fergant d'Estissac, dernier de sa maison, sous la condition d'en continuer les nom et armes. Les seigneurs d'Estissac étaient donc, aux xv^e et xvi^e siècles, des Madaillan, riches en seigneuries, puisqu'ils en avaient en Bordelais, Agenais, Périgord et Poitou, à Coulonges-les-Royaux. Louis de Madaillan d'Estissac, petit fils de Jean, n'eut qu'un fils, mort sans postérité, aussi l'une de ses filles Claude, dite d'Estissac, apporta-t-elle en 1587 à son mari François de La Rochefoucauld non seulement Cahuzac, mais aussi « la seigneurie d'Estissac, dit La Chesnaye-des-Bois, presqu'aux mêmes conditions qu'elle était entrée dans la maison de Madaillan. » C'est-à-dire avec obligation de n'en point laisser perdre le nom. Vous allez voir comment les La Rochefoucauld s'y sont scrupuleusement conformés.

Claude et François eurent deux fils : le cadet Benjamin, baron d'Estissac vit sa postérité s'éteindre quant aux mâles : son petit-neveu (petit-fils de son frère aîné) François, duc de La Rochefoucauld, ayant hérité d'une partie des biens — sans nul doute substitués — de son grand-oncle (ou pour mieux dire, du fils de son grand-oncle François dit le marquis d'Estissac), figure dans les *Bans*, *Capitations*, etc., du xvii^e siècle, comme seigneur de Cahuzac et d'Estissac. Son fils Alexandre, duc de La Rochefoucauld, mort en 1762, se qualifiait baron d'Estissac; il s'agit toujours de notre terre de la sénéchaussée de Périgueux.

Cet Alexandre n'a pas de fils, il fait épouser, en 1737, sa fille Marie de La Rochefoucauld à un parent éloigné, Louis-Armand de La Rochefoucauld comte de Marthon et Roncy. Le roi, en faveur de ce mariage, crée duc, *à brevet* seulement, le futur qui se fait appeler alors le *duc d'Estissac*. Marie

Digitized by Google

avait une sœur aînée qui apporta, en épousant aussi un La Rochefoucauld, les duchés de La Rochefoucauld et La Roche-Guyon, à son mari ; mais le roi désirait honorer les deux gendres d'Alexandre ; aussi voici les lettres patentes qu'il donna à Versailles, en août 1758, au mari de la cadette, et qui sont conservées aux Archives départementales de l'Aube, série C, n° 2221, f° 55 :

« LOUIS, par la grâce, etc.... notre cher et bien amé cousin, le duc d'Estissac, qui a épousé... Marie de La Rochefoucauld, fille puisnée du sieur duc de La Rochefoucauld, deviendra l'aîné et le chef de sa maison... nous croyons devoir ajouter... la plus éclatante marque de notre affection en le décorant lui et sa postérité du titre de duc... ce dont nous l'avons déjà fait jouir par notre brevet du 1er décembre 1737... nous avons résolu d'ériger en titre, nom et dignité de duché héréditaire, la terre de Villemaur et St-Liebault... déjà... par lettres patentes du mois de janvier 1650, érigée en duché-pairie sous la dénomination de Villemaur en faveur du sieur Séguier, chancelier de France... Nous plaît qu'il soit doresnavant appelé *duché d'Estissac.* »

Cette érection en duché héréditaire, mais non en pairie, fut enregistrée immédiatement dans les greffes des diverses cours. Voilà donc comment le nom de notre petite châtellenie périgourdine a été donné, en souvenir de ses anciens seigneurs, par leurs descendants à un de leurs duchés, et est devenu une localité importante, chef-lieu de canton de l'Aube. Ces baptêmes sont fréquents dans l'histoire de la féodalité et toujours honorables pour ceux qui les obtiennent. Louis XV, sans nul doute, se rendit à un désir exprimé par les descendants des anciens Estissac.

Veuillez agréer, etc.

*P.-S.* — La note ci-dessus était faite lorsque j'ai trouvé que François de La Rochefoucauld rendit hommage au roi pour la châtellenie d'Estissac en Périgord le 11 août 1692 (1), et lorsque M. Ph. de Bosredon a bien voulu appeler mon attention sur ce que Potier de Courcy a dit, à propos d'Estissac, dans sa continuation du père Anselme (2) : « La seigneurie d'Estissac en *Aunis*, apportée en mariage en 1587 par Claude d'Estissac à François de La Rochefoucauld..... fut érigée en duché héréditaire..... en

(1) Arch. dép. de la Gironde, C. 4107.

(2) *Histoire généalogique... des grands officiers de la couronne...* IX, Firmin Didot, Paris, 1873-1882, p. 362.

Digitized by Google

août 1758. » Inutile d'insister sur cette double erreur, qui prouve combien il était à désirer qu'on sût à quoi s'en tenir sur la question de la situation des deux terres d'Estissac, sises en Périgord et en Champagne, mais nullement en Aunis.

Enfin, il est procédé à l'élection d'un candidat qui demande à entrer dans notre compagnie.

Après un vote à mains levées, M. LE PRÉSIDENT déclare admis membre titulaire de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. le vicomte de Chalup, licencié en droit, au château Darricaud, par Landiras (Gironde), présenté par M. de Saint-Saud et M. de Fayolle.

La séance est levée à deux heures et demie du soir.

Le Secrétaire général,
Ferd. VILLEPELET.

Le Président,
A. DE ROUMEJOUX.

PETITE ADDITION A LA

# NOTICE SUR RAMNULFE

## ÉVÊQUE INÉDIT DE PÉRIGUEUX.

(Voir tome XXI, pages 446 à 474.)

Dans le *Post-Scriptum* de ma notice sur Ramnulfe, évêque inédit de Périgueux, j'affirmais que la donation, par Bernard, comte de Périgord, du monastère de Génoliac à Adacius, d'abord co-abbé de Sarlat, avait été certainement octroyée entre l'année 943, à ce même Adacius, alors devenu seul abbé titulaire de Sarlat, Brantôme, Tulle, Limoges, Saint-Sour, et l'année 948, celle *certaine* de la mort de cet abbé Adacius, et que le *Ramnulfus episcopus* qui, le premier, après le comte Bernard et avant ses quatre autres fils

Digitized by Google

dénommés, a signé cette charte de donation de Génoliac, situé en *vico Sarlatensi*, *in pago aut diocesi Petragoricensi*, devait être nécessairement et ne pouvait être qu'un évêque de Périgueux ayant seul juridiction dans ce diocèse, siégeant ainsi au moins de 943 à 948, date de la mort de l'abbé Adacius. Le dernier acte de cet abbé est authentiquement daté d'un an avant, en 947. Toutefois, le *Gallia christiana* placerait la mort d'Adacius en 955, interprétant mal la date d'une donation censée faite, dit-on, en 954, an XIX du roi Louis d'Outremer.

M. Marmier a pensé qu'il fallait lire l'an IX et placerait par suite cette donation en 945.

Nous avons, au contraire, accepté la leçon de l'an XIX, mais en la faisant partir de la mort de Charles-le-Simple, en 936, seconde manière usuelle de compter les années du règne de Louis d'Outremer ; on pourrait aussi dater de la date de son second couronnement et sacre, 947 ; partant la date de cette donation est réellement de l'an 947, un an avant la mort d'Adacius. Mais en supposant même que cet abbé ne fût mort qu'en 955, cette date reculée ne changerait absolument rien à la solution, par cette raison majeure qu'entre 943 et 948 et même 955, il n'a existé aucun évêque de ce nom de Ramnulfus qui, signant la charte de Génoliac, situé dans le diocèse de Périgueux, en sa qualité d'évêque, ne pouvait être qu'un évêque de Périgueux, attendu l'absence de tout autre évêque de ce nom, de 945 à 955, et même de 963 à 964.

Ici en *Post Scriptum*, à la suite d'une découverte fortuite d'un Ramnulfus, évêque d'Angoulême seulement depuis, en 964 ou 963, je me suis fait à moi-même cette objection : cet autre Ramnulfus ne pourrait-il pas être le même que le *Ramnulfus episcopus* de la charte de Génoliac ?

J'ai répondu par cette raison d'impossibilité. C'est que ce nouveau Ramnulfe d'Angoulême, consacré seulement en 963 ou 964, n'a pu être, en tant qu'*évêque*, le signataire de la charte de Génoliac, avec cette haute situation de premier témoin après le comte Bernard et sa seconde femme Bertha ; il n'aurait pu assister à cette donation, ni la sanctionner, étant sans droit sur le diocèse de Périgueux, par cette raison

Digitized by Google

qu'elle a été faite entre 943 et 948 ou 954, et qu'Adacius était mort en 955 ou certainement plus tôt, en 948, et que cet évêque, homonyme de notre Ramnulfus, évêque de Périgueux, n'a pas siégé avant 963-964.

Voici, du reste, les dates certaines de son épiscopat : Ramnulfe d'Angoulême a siégé neuf ans neuf mois quatorze jours, à partir du 4 avril 963 ; il est donc mort le 20 janvier 973. Il eut alors pour successeur l'évêque Hugues de Jarnac, auquel successeur Guillaume II Taleyrand, alors à la fois comte d'Angoulême et de Périgord, fit une donation d'un domaine situé en Angoumois vers 974. En effet, après cette date, Guillaume II Taleyrand ne pouvait rien donner dans le comté d'Angoulême qu'il venait de perdre et dont l'avait chassé, après l'avoir vaincu, Arnaud Manser ou le Bâtard, fils naturel de Guillaume II Taillefer, reprenant le comté de son père, après avoir tué le comte évêque Ramnulfe accouru à la rescousse de son frère, ou laissé mort sur le champ de bataille ce prélat guerrier.

Il est d'ailleurs plus que probable que le comte Bernard, donateur de Génoliac, n'aurait pu faire cette donation, car, régnant depuis 920, depuis 44 ans, il était très probablement, sinon certainement, décédé en 964. (Nous avions dit à tort 24 ans.) Tout concourt donc à corroborer notre thèse sur Ramnulfus, évêque de Périgueux entre 943 et 948 et après.

Ce qui confirme ma conjecture au sujet du comte Ramnulfe, fils du comte de Périgord Bernard, et évêque inédit de Périgueux, c'est le peu d'intervalle écoulé entre la mort de Ramnulfe, le 29 juillet 975, et la consécration, le 3 avril 976, de Frotaire, que je crois avoir été son successeur immédiat et peut-être son coadjuteur. En effet, la consécration d'un évêque arrive d'ordinaire assez longtemps après la mort de son prédécesseur et sa propre élection ; car, suivant les canons, la consécration d'un évêque ne peut avoir lieu, pour être valable, que par le concours simultané de trois autres évêques, souvent momentanément absents ou empêchés, et auxquels il faut donner le temps d'arriver pour la cérémonie.

Digitized by Google

Ainsi, si j'ai bien conjecturé au sujet de Ramnulfus, évêque de Périgueux, sur quatre évêques de Périgueux restés inedits ou inconnus, il n'en reste plus qu'un d'inconnu, prédécesseur immédiat de Ramnulfe et médiat de Frotaire.

Louis-Charles GRELLET-BALGUERIE.

## TESTAMENT D'HÉLÈNE,

### VEUVE DE R. VIGIER, CHEVALIER, DE TERRASSON

### (1260).

Le testament, dont le texte est publié ici pour la première fois, fait partie des archives que M. le marquis de Saint-Exupéry possède au château du Fraisse, près de Terrasson.

C'est un parchemin haut de 0m13 sur 0m22 de largeur; les sceaux ont été enlevés. Le texte contient 21 lignes d'écriture : on en doit la restitution à M. G. Tholin, archiviste du Lot-et-Garonne.

La testatrice, Hélène, devait être l'alliée de Bertrand Vigier, abbé de Terrasson, et appartenir à la famille du Fraisse, dont un des membres, Raymond, damoiseau du château de Terrasson, est l'auteur d'un testament (1333) présenté à notre Société dans la séance du 5 avril dernier.

La veuve de R. Vigier testa au mois de septembre 1260 de la manière suivante :

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, amen.

Anno Domini M°CC°LX° mense septembris, ego Helena quondam uxor R. Vigerii militis, bone memorie, existens in mea sana memoria, de rebus meis ordino in hunc modum et meam ultimam voluntatem condo. In primis eligo sepulturam meam cum viro meo in claustro monasterii Terracinensis, si continguat me mori infra unam leucam dicte ville, et lego monasterio predicto duo sextarios frumenti et X solidos lemovicensis monete que habeo in manso qui dicitur Deusperiers. Et volo quod in die

Digitized by Google

obitus mei faciant michi unum anniversarium pro me et pro parentibus meis annuatum. Item, lego capellano meo Terracinensi unum de pannis meis. Item, volo quod per annum fiat oblacio pro anima mea cotidie in monasterio Terracinensi, si sepelior ibidem. Item, lego omnibus monachis Terracinensibus unicuique XII denarios. Item, omnibus capellanis qui interfuerint sepulture mee, unicuique XII denarios, diaconibus VI denarios, subdiaconibus IIII denarios, aliis clericis unum denarium. Item, omnibus pauperibus qui interfuerint sepulture mee unum panem duorum denariorum; omnibus pauperibus hospitalis Terracinensis panem et vinum in die obitus mei. Item, leprosis ejusdem ville panem et vinum in die obitus mei; Templo et hospitali ultramarinis unicuique V solidos; domino episcopo Petragoricensi V solidos; operibus Sancti Frontonis et Sancti Stephani unicuique XII denarios. Item, omnibus ecclesiis que sunt infra leucam ville Terracinensis unicuique XII denarios; Fratribus Minoribus de Montiniaco.... solidos; Fratribus Predicatoribus Petragorii X solidos; monialibus de Cubas XXX solidos lemovicensis monete; monialibus de La Guarda XII denarios; item, Fratribus Grandimontensibus de Char..... Pe Girbert utricuique III solidos; Fratribus de Bonofonte XII denarios. Item, lego nepti mee, filie Willelmi Faidit X libras ad maritandum eam. Si vero..... lego predictas X libras Willelmo fratri dicte neptis. Item, lego Philipe, uxori Guidonis Liapec C solidos. Item, lego Willelmo filio Philipe..... integrum. Et, ad supradicta complenda, accipio centum libras currentis monete, quas habeo pro dote et dono super hereditate R. [Vigerii]... quondam viri mei. Et, si quid residuum fuerit, omnibus supradictis completis, lego illud monasterio Terracinensi, tali pacto quod accipiant, sicut michi promiserunt abbas et conventus Terracinenses, Willelmum Liapec supradictum in monachum et in fratrem. Excepto etiam quod debita mea solvantur per integrum et clamores. Exequtores vero hujus mee ultime voluntatis constituo dominum abbatem Terracinensem et dominum capellanum ejusdem ville; et volo quod omnia compleant cum consilio et consensu prioris Fratrum Predicatorum Petragorii et guardiani Fratrum Minorum de Montiniaco, et habeant plenariam potestatem omnium rerum mearum mobilium et immobilium donec totum, prout dixi, fuerit persolutum. Et volo ut hec mea ultima voluntas valeat eo modo quo valere potest, vel jure testamenti perfecti vel imperfecti, in scriptis vel sine scriptis, vel jure codicillorum vel saltem jure cujuslibet alterii voluntatis. Huic mee ultime voluntati testes vocavi Bertrandum Vigerii, priorem Terracinensem, Helias de Fas et B. Delluc, monacos ejusdem ville, B. Laquasso, clericum, Ademarum de Nozareda. Et rogavi fratrem G. de Nozareda, priorem Fratrum Predicatorum Figiaci..... et Bertrandum

Digitized by Google

Vigerii, priorem supradictum, et P. Lacomba, capellanum Terracinensem, ut istam meam ultimam dispositionem sigillis suis propriis sigillarent, quod et fecerunt.

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, ainsi soit-il.

En l'an du Seigneur 1260 et au mois de septembre, moi, Hélène, veuve de feu R. Vigier, chevalier, de bonne mémoire, étant en pleine connaissance, je dispose de mes biens de la manière suivante et j'établis ainsi mes dernières volontés. D'abord, je désire être ensevelie avec mon mari, dans le cloître du monastère de Terrasson, s'il m'arrive de mourir dans le rayon d'une lieue de ladite ville, et je lègue audit monastère deux setiers de froment et dix sols en monnaie de Limoges que j'ai dans la manse appelée des Périers. Et je veux qu'au jour de ma mort il soit fait un service anniversaire et annuel pour moi et pour les miens. Item, je lègue à mon chapelain de Terrasson un de mes vêtements. Item, je veux qu'il soit fait chaque jour, pendant un an, dans le monastère de Terrasson, une offrande pour le repos de mon âme, si je suis enterrée dans ledit monastère. Item, je lègue à tous les moines de Terrasson XII deniers pour chacun. Item, à tous les chapelains qui assisteront à mon enterrement, à chacun, XII deniers, aux diacres VI deniers, aux sous-diacres IIII deniers, un denier à chacun des autres clercs. Item, à tous les pauvres qui assisteront à mon enterrement un pain de deux deniers ; à tous les pauvres de l'hospice de Terrasson, le pain et le vin pour le jour de mon décès ; item, aux lépreux de la même ville, le pain et le vin pour le jour de mon décès ; au Temple et à l'hôpital d'outremer, à chacun V sols ; au seigneur évêque de Périgueux (1), V sols ; aux œuvres de Saint-Front et de Saint-Etienne pour chacune XII deniers ; item, à toutes les églises qui sont à moins d'une lieue de la ville de Terrasson, à chacune XII deniers ; aux Frères Mineurs de Montignac..... sols ; aux Frères Prêcheurs de Périgueux, X sols ; aux religieuses de Cubas, XXX sous en monnaie de Limoges ; aux religieuses de la Garde, XII deniers ; item, aux Frères de Grandmont de..... à chacun III sols ; aux Frères de Bonnefont, XII deniers ; item, je lègue à ma nièce, fille de Guillaume Faidit, dix livres pour la marier. Mais si [elle meurt avant moi], je lègue les dix livres précitées

(1) C'était un usage dans ce temps de laisser par testament quelques legs pies aux évêques. On les regardait, sans doute, comme les pères communs des pauvres de leur diocèse, et on était persuadé que c'était faire du bien à ceux-ci que de mettre les évêques en état de les soulager.

Digitized by Google

à Guillaume, frère de ladite nièce. Item, je lègue à Philippe, épouse de Guidon Liapec, cent sols. Item, je lègue à Guillaume, fils de Philippe ..... entier. Et pour solder les legs précités, j'accepte les cent livres de monnaie courante que j'ai pour dot et donation sur l'héritage de R. [Vigier], autrefois mon époux. Et si, après avoir délivré tous les legs ci-dessus énumérés, il reste quelque chose, je lègue ce reste au monastère de Terrasson, à la condition qu'ils recevront, ainsi que me l'ont promis l'abbé et le couvent de Terrasson, ledit Guillaume Liapec comme moine et comme frère. Je réserve, toutefois, que mes dettes soient payées en entier et à la suite de proclamation. J'institue pour exécuteurs de mes dernières volontés le seigneur abbé de Terrasson et le seigneur chapelain de la même ville; et je veux qu'ils fassent tout du conseil et du consentement du Prieur des Frères Prêcheurs de Périgueux et du Gardien des Frères Mineurs de Montignac, et qu'ils aient pleins pouvoirs sur tous mes biens meubles et immeubles, jusqu'à ce que tout soit payé comme je l'ai dit. Et je veux que ma dernière volonté soit valable selon la forme dans laquelle elle peut être valable, par droit de testament parfait ou imparfait, écrit ou non écrit, ou par droit de codicille, ou de tout autre témoignage de volonté. J'ai appelé comme témoins de mes dernières volontés Bertrand de Vigier, prieur de Terrasson, Hélie de Fas et B. Delluc, moines de la même ville, B. Laquasso, clerc, Adhémar de Nozarède. Et j'ai prié le Frère G. de Nozarède, le prieur des Frères Prêcheurs de Figeac, et Bertrand de Vigier, prieur susnommé, et P. Lacombe, chapelain à Périgueux, de sceller de leurs sceaux l'acte exprimant ma dernière volonté, ce qu'ils ont fait.

Ce document, rédigé sous l'épiscopat de Pierre de Saint-Astier, fournit des renseignements que l'histoire religieuse du Périgord pourra utiliser. Les articles relatifs aux legs fournissent une longue nomenclature d'établissements ecclésiastiques. Les institutions d'outre-mer, les chevaliers du Temple n'y sont pas plus oubliés que les lépreux et les pauvres de Terrasson. On remarquera la clause d'après laquelle l'abbaye ne recevra le surplus de l'hérédité qu'à la condition d'ouvrir ses portes à un moine.

Mais, sans contredit, la mention la plus importante est celle des travaux que l'on exécutait alors à Saint-Front et à Saint-Etienne de Périgueux : « *operibus Sancti Frontonis et Sancti Stephani unicuique XII denarios.* »

On sait que le mot *opus* ne s'entend pas d'œuvre pie.

Digitized by Google

Dans les textes du XIIIe siècle, il désigne une œuvre matérielle.

Nous en citerons chez nous un seul exemple tiré du testament de Bernard de Raymond, en date du 27 novembre 1286. Ce chevalier voulut contribuer à la construction du pont de Saint-Astier par un legs, dont nous devons la connaissance à notre érudit collègue M. Durand :

« *Item, operi pontis Sancti Asterii, VIII solidos semel solvendos* » (1).

A quelles constructions relatives à l'église abbatiale de Saint-Front et à l'église cathédrale de Saint-Étienne doit-on appliquer le double legs de douze deniers fait par la dame veuve Vigier? Depuis longtemps, les deux édifices étaient achevés, dans ce sens que leurs clôtures et leurs voûtes étaient complètes. Mais on n'ignore pas combien de restaurations exigent des monuments de cette grandeur, sans compter les additions que de tout temps on s'est bien facilement permis de faire au plan primitif.

Dans son étude détaillée des deux basiliques, le comte de Taillefer en a signalé des traces non équivoques, antérieurement même à l'époque qui nous occupe.

En ce qui concerne Saint-Front, ce ne fut pas tout d'un trait que l'on put réparer les dégâts occasionnés à l'église et au monastère par l'incendie arrivé en 1120 sous l'épiscopat de Guillaume d'Auberoche.

L'auteur des *Antiquités de Vésone* croit pouvoir reporter au XIIIe siècle la réfection de la porte d'entrée du porche et celle des cloîtres, notamment les arcades de la galerie de l'ouest. Le simple examen lui permit de fixer les âges des diverses constructions de l'ancienne collégiale devenue cathédrale

---

(1) Archives de l'hôtel-de-ville de Périgueux, série II.

Une charte d'Agen de 1280, publiée dans le recueil des travaux de la Société d'agriculture, des sciences et arts d'Agen (n° LXI), contient cette mention de la construction d'un pont sur la Garonne : « *concesserunt* OPERI *seu fabrice pontis qui construitur super flumen Garone.* »

Digitized by Google

en 1669 et de ses dépendances. Il faut bien s'en rapporter aux observations du savant antiquaire, puisque la reconstruction complète de Saint-Front a rendu désormais impossible une pareille étude.

Quant à l'église de la Cité, refaite plusieurs fois en totalité ou en partie, elle fut toujours reconstruite en parallélogramme, suivant la forme de la plupart des anciens temples; et son allongement du côté de l'est, commencé, d'après M. de Taillefer, dans le XIIe siècle, a bien pu n'être achevé qu'un ou deux siècles plus tard (1). Il faut considérer que là, comme à Saint-Front, les constructions importantes ont eu lieu en des temps de guerres et de dévastations : suspendues et reprises à divers intervalles, elles ont duré plusieurs centaines d'années.

C'est ainsi que le testament de la veuve du chevalier Vigier ajoute une date nouvelle à celles déjà connues d'une manière positive des restaurations dont nos deux grandes églises périgourdines ont été l'objet dans le cours des siècles.

Observons, en terminant, que cette préoccupation des travaux publics devint héréditaire dans la famille du Fraisse. Ce damoiseau dont nous avons parlé, Raymond, tint aussi, par son testament, à coopérer à la construction de l'église et du pont de Terrasson : « *Item, lego edifficio ecclesie Sancti-Juliani de Terrassino quinque solidos monete currentis semel, edifficio pontis de Terrassino quinque solidos monete currentis semel solvendos.* »

A. Dujarric-Descombes.

---

(1) Nous possédons des documents qui nous montrent le chapitre prenant, en 1333 et 1387, des mesures pour venir en aide aux réparations de leur église cathédrale.

Digitized by Google

LETTRES CLOSES

# DES ROIS CHARLES VIII ET LOUIS XII

AUX HABITANTS, AUX MAIRE ET CONSULS DE PÉRIGUEUX.

Parmi les nombreuses copies de pièces faites, au siècle dernier, à l'occasion du procès des francs-fiefs que soutenait la ville de Périgueux contre l'administration du Domaine, se trouvent des lettres closes des rois Charles VIII et Louis XII, qui n'ont jamais été publiées que je sache. Elles ne figurent pas, en effet, dans le *Recueil des titres justificatifs* composé à l'appui du *Mémoire sur la constitution politique de la ville de Périgueux* de l'historiographe Moreau, et elles n'ont été insérées jusqu'à présent dans aucune revue périgourdine.

Comme on le voit promptement, le déchiffreur n'a pas toujours respecté l'orthographe de l'époque ; il a, au contraire, visé souvent à la rajeunir.

La plupart des lettres de Louis XII concernent l'élection à l'évêché de Périgueux de Geoffroy II de Pompadour, archidiacre de Sarlat, à laquelle le roi tenait beaucoup, en raison de l'amitié qui l'unissait à l'oncle, Geoffroy Ier de Pompadour, évêque du Puy, compromis autrefois dans la ligue des princes contre Anne de Beaujeu et condamné, en 1487, avec Georges d'Amboise, évêque de Montauban, pour fait de conspiration.

Je me disposais à envoyer au Comité des Travaux historiques une série de huit lettres relatives à ce sujet, lorsque je me suis aperçu à temps que quatre d'entre elles avaient été publiées là où je n'avais pas songé à les chercher, dans les notes de l'abbé Audierne accompagnant la réimpression de l'*Estat de l'Eglise du Périgord*, du P. Dupuy (1842, tome II, pages XX et suiv.) et je les ai retirées aussitôt de mon envoi où j'ai laissé seulement les quatre lettres inédites.

Digitized by Google

Geoffroy de Pompadour dont il s'agit ici était fils d'autre Geoffroy de Pompadour, de la maison de Château-Bouchet (1), et de Marguerite de Lasteyrie. Quelques auteurs ont cru (2), à cause de l'identité du nom, qu'il était le même qui avait occupé le siège épiscopal de Périgueux de 1470 à 1486.

Dans les lettres ci-dessous, Louis XII insiste beaucoup auprès des maire et consuls de Périgueux pour qu'ils favorisent cette élection dans la mesure de leurs moyens. M. l'abbé Audierne nous dit (3) que Geoffroy fut nommé le 20 juillet 1500 par le pape Alexandre VI, mais que sa nomination fut contestée parce que le chapitre avait élu, sur ces entrefaites, Jean de Bourdeille, de Montagrier. La nomination fut pourtant maintenue : Jean de Bourdeille se désista en sa faveur, et Geoffroy II de Pompadour put faire son entrée solennelle dans la ville de Périgueux le 12 novembre 1503 (4).

Quant aux deux lettres de Charles VIII, elles sont relatives aux mesures à prendre pour empêcher la ville d'être surprise soit par les confédérés du midi, soit par le sire d'Albret, au cas où ils y passeraient pour se rendre en Bretagne, porter secours à la coalition des princes de 1486 et 1487, dont je parlais tout à l'heure.

Ferd. VILLEPELET.

---

(1) Commune d'Angoisse, canton de Lanouaille (Dordogne).

(2) M. de Mas-Latrie, dans son *Trésor de Chronologie*, col. 1464, dit avec un point de doute, il est vrai : *restitutus iterum ?*

(3) *Notice des évêques de Périgueux* dans le *Calendrier de la Dordogne* de 1836, p. 225.

(4) Voir le *Livre Jaune* de l'hôtel-de-ville, folio 78, et le *Recueil des titres justificatifs*, précité, p. 408 et 409. M. de Gourgues place à tort cette entrée solennelle au 7 janvier 1503. Voir la relation qu'il en a publiée dans les *Annales agricoles et littéraires de la Dordogne*, année 1840, tome I, pages 243-250.

Digitized by Google

I

*Lettre du roi Charles adressée aux gens d'Eglise, nobles, bourgeois, manans et habitans de Périgueux, par laquelle il les prie et leur recommande de tenir la ville en bonne sûreté et défense* (1).

28 mai [1486].

De par le Roy,

Chers et bien amés, il est venu a nostre congnoissance que aucuns de leur volonté induë font de grandes assemblées de gens de guerre et s'efforcent faire certaines entreprises, pour entrer en aucuns lieux de nostre royaume, en intention de grandement le grever et endommager, sans ce qu'ils ayent cause, ne matière de ce faire ; A quoi, à l'aide de Dieu nostre créateur, et de nos bons et loyaux subjects et serviteurs, sommes bien deliberés de résister, et pour la defence d'icelui nostre royaume donner si bonne *(sic)* ordre et provision, qu'il demeurera en bonne sureté, et pour ce que, s'il avenoit que ses dessus dits gens de guerre ou autres, en mectant leur mauvais vouloir a execution faisoient quelques... sur aucunes villes de nostre dit royaume, que Dieu ne vueille, plusieurs grands maux, pertes et dommages, en pourroient avenir à nous et à la chose publique de nostre dit royaume ; par quoi soit besoing et de necessité tenir nos dites villes en bonne et sure garde. A cette cause, nous vous prions et néanmoins mandons sur tant que desirés nous obéir et complaire, en en suivant la bonne loyauté que avés toujours eue envers nous et nos predecesseurs, vous veuillés tenir nostre dite ville en bonne sûreté, et ne souffrés ne laissés entrer dedans icelle aucunes gens de guerre ne autres qui puissent y porter dommage, quels qu'ils soient, sans avoir exprès commandement de nous, par lettres scellées de nostre grand scel, et signées de nostre main et de l'un de nos secrétaires ; et vous en donnés si bien garde que aucun inconvenient n'en puisse avenir, ainsi que par cy devant avés fait et que en vous avons parfaicte fiance ; et en ce faisant, serons toujours plus enclins de mieulx en mieulx vous tracter et entretenir, ce que avons bien intention de faire, et aurons vous et ses affaires de nostre dite ville en très singulière recommandation.

Donné à Troyes le vingt-huitième jour de may.

*Signé* : CHARLES.

Et plus bas : PRIMAUDAYE.

*Au dos est écrit :* A nos chers et bien aimés les gens d'Église, nobles, bourgeois, manans et habitans de la ville de Périgueux.

(1) Archives municipales de Périgueux, FF. 185/20.



Digitized by Google

## II

*Lettre du roi Charles aux gens d'Eglise, nobles, bourgeois, habitans et manans de Périgueux, par laquelle il les prie de faire bonne garde pour la défense de la ville* (1).

15 mai [1487].

De par le Roy,

Chers et bien amés, nous avons su que le sire d'Albret (2) est parti en intention de venir, s'il peut, avec ses gens d'armes en Bretagne, et pour ce que en passant par pays, il pourroit faire quelques surprises sur aucunes de nos villes et places, et memement sur nostre ville de Périgueux, nous vous prions et mandons très expressement que de nostre dite ville, nous faites si bonne et si sure garde pour nous qu'elle ne puisse être surprise. Semblablement, nous en escripvons à nos amés et féaux conseillers, l'évêque de Périgueux (3), au sieur de La Douze (4), qu'ils s'y employent et fassent avecque vous en manière que aucun inconvénient n'en advienne, et s'aucune chose y survient de nouveau, nous en advertissés en diligence et vous nous ferés un grand service.

Donné à Laval, le quinzième jour de may.

*Signé* : CHARLES.

Et plus bas : PARENT, avec paraphe.

*Au dos est écrit* : A nos chers et bien amés les gens d'Eglise, nobles, bourgeois, manans et habitans de nostre ville de Périgueux.

## I

*Lettre du roi Louis aux gens d'Eglise, nobles, bourgeois et habitans de Périgueux, par laquelle il leur notifie la mort du roi et son avènement à la Couronne* (5).

Avril [1498].

De par le Roy,

Chers et bien amés, il a plu à Dieu de prendre le Roi et nous laisser la Couronne, et pour ce que de tout tems, vous etes montres bons

---

(1) Archives municipales de Périgueux, FF. 185/18.

(2) Alain, l'un des nombreux prétendants à la main de la jeune duchesse Anne de Bretagne.

(3) Gabriel Dumas, 1485-1500.

(4) Jean Ier d'Abzac de La Douze.

(5) Archives municipales, FF. 185/21.

Digitized by Google

et loyaux serviteurs et sujets du royaume, vous en avons bien voulu avertir, et Dieu aidant, nous trouverés bon protecteur et garde de vos libertés et franchises.

Donné à Blois, ce jour d'avril (1).

*Signé :* LOYS.

Et plus bas : VERNOET.

*Et au dos est écrit* : A nos chers et bien amés les gens d'Eglise, bourgeois, manans et habitans de nostre bonne ville et cité de Périgueux.

## II

*Lettre du roi Louis XII aux maire et consuls en faveur de Geoffroy de Pompadour pour qu'ils le fassent nommer évêque de Périgueux* (2).

15 juillet [1500].

De par le Roy,

Chers et bien amez, incontinent que avons sceu le trespas de feu Gabriel Dumas, en son vivant evesque de Périgueux (3), Nous désirans que nostre amé et féal conseiller et grand aumosnier, maistre Geuffroy de Pompadour, prothonotaire du saint siège apostolique en soit pourveu, nous avons escript a cette fin a nostre sainct Père le Pape (4) et prié que son plaisir feust le pourveoir dudit evesché en lui déclairant que nostre entiere resolucion est que lui et non autre laïc (5), ce que sommes asseurés que voulentiers il fera, et semblablement en avons escript aux chanoines et chapitre de laditte eglise et prié qu'ils le voulsissent eslire en leur futur evesque et pasteur et encores presentement leur escrivons, car vous

(1) Cette année, Pâques tombait le 15 avril : la date serait de 1497 si la lettre a été écrite entre le 7, jour de la mort de Charles VIII, et le 15, jour de Pâques.

(2) Archives municipales de Périgueux, FF. 186/1.

(3) De 1485 à 1500.

(4) Alexandre VI, 1492-1502.

(5) Un membre de phrase paraît manquer ici.

Digitized by Google

congnoissés le personnage, lequel est rempli de grands vertus et bonnes meurs, et qu'il nous a par ci-devant et dès longtems fait plusieurs bons, grands, recommandables et continuels services, et fait chacun jour, et d'autre part, il est de bonne et ancienne noblesse, et si ont plusieurs de ses prédé esseurs de la maison de Pompadour estés pourveus en ladite église, A ceste cause, nous vous prions et néantmoins mandons que vous veuillez transporter par devers lesdits chanoines et chapitre de laditte eglise et leur remontrés bien au long le vouloir, desir et affection que avons en ceste matiere et vous y employés tellement et en manière qu'ils ensuivent et accomplissent nostre vouloir, desir et intencion, et en ce faisant les advertissés bien, comme ce sera l'un des grans biens qu'ils sceussent faire pour eulx et leur eglise et pour la mectre hors de tous broillis et procès : aussi vous entendez bien qu'il est très requis y estre pourveu de personnage à nous agréable, seur et féable : ainsi que le tout vous dira plus au long nostre cher et bien amé Alabre de Saulles (1), nostre huissier d'armes et premier huissier de nostre chambre, lequel envoyons par de là expressement pour ceste matière, si le croyés et adjoutés foy à ce qu'il vous en dira de par nous comme à nous mesmes.

Donné à Lyon, le quinzième jour de juillet.

*Signé* : LOYS.

Et plus bas : TURIN.

*Au dos est écrit :* A nos chers et bien amés les maire et consuls, bourgeois, manans et habitans de nostre ville et cité de Périgueux.

*Au dos est encore écrit :* Receus par les mains de Calabre de Saulles dedans escript, premier huissier d'armes de la chambre es présence de messire Jehan Taleyrant (2), seigneur de Grandholx, Lâire et Bade, et plusieurs bourgeois de la ville de Périgueux en l'auditoire du consulat, le vingtième jour de juillet l'an mil cinq cens.

*Et au-dessous est écrit* : Le vingtunième jour dudict mois, avons faict la supplication et remonstrance à Messieurs les chanoines en chapitre assemblés selon la teneur des lettres et de créance à nos déclarée, es présence dudit Alabre, Grinhoulx et plusieurs bourgeois et habitans de la ville.

---

(1) Les ouvrages généalogiques que j'ai sous la main ne me fournissent aucun renseignement sur ce personnage.

(2) Jean Ier de Talleyrand, seigneur de Grignols, premier maitre d'hôtel et chevalier d'honneur de la reine Anne deBretagne, gouverneur de La Réole, capitaine de Bordeaux, etc.

Digitized by Google

## III

*Autre lettre de sollicitation de la part du roi Louis XII aux maire et consuls* (1).

23 juillet [1500].

De par le Roy,

Chers et bien amés, nous vous avons plusieurs fois escript et fait savoir que nostre desir et entention est que nostre amé et féal conseiller et grant ausmonier Maistre Geoffroy de Pompadour soict esleu evesque de Périgueux, encore vous escrivons de present vous priant que vous tirés devers les dits chanoines et chapitre de Périgueux, en leur remontrant que plus grant desplaisir ne nous pourroient faire que d'aller au contraire de nostre voulloir et entencion : mais en y obtemperant nous feront si très grant plaisir que plus ne pourroient ; vous priant que de vostre part vous y veuilliés employer en adherant a ce que fera et dira nostre amé et féal conseiller l'evesque du Puy (2) de par nous en telle façon et manière que de tout vostre pouvoir nostre entencion y sorte son plain et entier effet, ainsi que plus à plain avons donné charge a nostre dict conseiller evesque du Puy vous dire et remonstrer sy ny veuilliés faire faulte sur tant que desirés nous obeyr et complaire, et en ce faisant selon nos désir et entencion vous nous ferés plaisir et service si tres agréable que plus ne pourriés, que recougnoistrons envers vous et les affaires de vostre ville quand nous en requeriés.

Donné à Saint-Sephorien (3), le vingt troisième jour de juillet.

*Signé* : LOYS.
Et plus bas : DE SANSAY.

*Au dos est écrit* : A nos chers et bien amez les maire, consuls, bourgeois, manans et habitans de nostre ville de Périgueux.

*Au dos est encore écrit :* Receues le premier jour du moys d'aoust par les mains de reverend père en Dieu messire Geoffroy de Pompadour, evesque du Puy, dedans escript ès presence de plusieurs bourgeois, manans et habitans de Périgueux, l'an mil cinq cens.

*Et au-dessous est écrit :* Le dit jour empres vespres par Messieurs les maire et consuls fut faite la remonstrance à Messieurs A.

---

(1) Archives municipales de Périgueux, FF. 186/3.

(2) Geoffroy Ier de Pompadour, ancien évêque de Périgueux, de 1481 à 1485, et oncle de Geoffroy II, dont le roi désire l'élection.

(3) Probablement St-Symphorien-sur-Coise (Rhône), arrondissement de Lyon.

Digitized by Google

Lesquels ont respondu qu'ils n'estoient pas tous ensemble et que leur sauroient faire respondre, mais les ont remerciés de leur loyal dessein, et ce ès présence de...

## IV

*Lettre du roi Louis XII aux maire et consuls au sujet de l'évêque de Périgueux qu'il leur recommande* (1).

5 octobre [1500].

De par le Roy,

Chers et bien amés, vous savés comme par cy devant par plusieurs fois vous avons escript en faveur de nostre amé et féal conseiller et grant aumosnier l'evesque de Périgueux, a ce que en tous ses affaires lui voulsissiez estre aydans, et pour ce que de plus en plus desirons que par tous les moyens qu'il vous seront possibles, veuillez continuer comme avez faict jusques ici dont vous savons grant gré. Nous vous prions tant à certes que fere povons à présent que nostre dict grant aumosnier s'en va faire son entrée en son église (2) de nostre bon vouloir et congié, vous vueillés pour amour de nous lui faire honneur, tout ayde, faveur et secours que faire pourrés en manière qu'il soit honnorablement receu comme il appartient ; et ce faisant vous nous ferés plaisir et service bien agréable et en aurons vos affaires en plus singulière recommandation.

Donné à Mascon, le cinquième jour d'octobre.

*Signé* : LOYS.

Plus bas : COTEREAU.

*Au dos est écrit* : A nos chers et bien aymés les merc, consuls, bourgoys, manans et habitans de nostre ville de Périgueux.

---

(1) Archives municipales de Périgueux, FF. 186/6.

(2) Par suite des circonstances indiquées plus haut, il ne put faire son entrée solennelle que le 12 novembre 1503.

Digitized by Google

# LETTRES INÉDITES DU ROI LOUIS XII

## A JEAN D'HAUTEFORT.

Les lettres suivantes, qu'a bien voulu nous envoyer Mme la marquise de Cumont, se rattachent par leur sujet à l'article précédent.

### I

Adresse : *A nostre amé et féal conseiller et chambellan le seigneur d'Hautefort* (1).

De par le Roy,

Nostre amé et féal, désirant de singulière affection la plus ample provision en sainte Eglise de nostre amé et féal conseiller et grant aumosnier maistre Geoffroy de Pompadour et icelluy eslever en grants biens et honneurs, tant pour les vertus et mérites de sa personne que par considération des bons, grans et agréables services qu'il nous a fors fait, continue chacun jour au plus près de nostre personne en nos plus grans affaires, et autrement et semblablement aucuns de ses prochains parens nous servent nostre amé et féal conseiller l'evesque du Puy, son oncle ; avons, si tost que fusmes advertys du trespas du feu devant evesque de Périgueux, escript à nostre saint père le pappe pour la provision du dit évesché en la personne de nostre dit grant aumosnier aussi escript et encores faisons de présent à ceulx du chappitre de l'Eglise du dit Périgueux, leur priant bien acceter que en faveur de nous ils élisent en leur futeur evesque nostre dit grant aumosnier. Et pour ce que avons ceste nomination si très à cueur que plus ne pourrions. Vous prions bien acceter et néantmoins mandons et ne sera tant que desirez nous obesyr que en toute dilligence vous transportiez par devers le dit chappitre et iceulx incites de tant nous complaire que de eslire nostre dit grant ausmonier leur remonstrant comme ce faisant sera le bien et pacification de leur dite église et obvier à la ruyne à laquelle elle pourroit venir faisant le contraire et tellement vous y employer que

(1) Jean d'Hautefort, IIe du nom, fils d'Arnaud, seigneur d'Hautefort, et de Catherine de Royère, était aussi gouverneur du Périgord et du Limousin pour le roi de Navarre.

Digitized by Google

ayons cause de recognoistre et que avons en vous entière confidence et ainsi que plus amplement vous sera dit et déclairé par nostre commissere d'armes et premier huissier de notre chambre Alabre Desoules, auquel vous prions donner foy.

Donné à Lyon, le XIIIIe jour de juillet.

*Signé :* LOYS.
Et plus bas : COTEREAU.

II

*A nostre cher et bien amé le seigneur de Aultefort.*

De par le Roi,

Cher et bien amé, pour ce que nous désirons singulièrement que nostre amé et féal conseiller et aumosnier ordinaire Me Foucaud de Bonneval, cousin de nostre très chère et très amée compaigne la Royne, soit esleu evesque de Limoges et que nous avons été advertis que vous pouvez beaucoup en cette matière. A ceste cause, nous vous prions que vous vueillez trouver audit Limoges au jour que la dite élection se fera. Auquel lieu nous envoyons expressément pour ceste dite matière nostre amé et féal cousin, conseiller et chambellan ordinaire le seigneur de la Trémoille. Si vous prions de reschef que le vueillez accompaigner et luy aider à conduire ceste dite matière par façon qu'elle sorte son effect selon nostre vouloir et intencion. Et au demourant, vous emploiez ensemble vos amis, en sorte que cognoissons que vous y avez mis la main. Et n'y faictes faulte et vous nous ferez plaisir très agréable en ce faisant.

Donné à Bloys, le 14e novembre.

*Signé :* LOYS.
Et plus bas : NOBLET.

Foucaud de Bonneval, chanoine de Narbonne, protonotaire du siège apostolique, conseiller, aumônier ordinaire du roi et prieur de Leirac, fut élu évêque de Limoges par une partie du chapitre, ensuite de Soissons en 1514, abbé de Bénévent, ordre de Saint-Augustin en 1522, ensuite évêque de Bazas en 1529 et enfin de Périgueux en 1532. Il testa le 17 juillet 1540 et mourut la même année.

Il était, en effet, proche parent de la reine : Marguerite de Foix, mère de Foucaud de Bonneval, était cousine-germaine

Digitized by Google

de Gaston de Foix, dont la petite-fille, appelée aussi Marguerite de Foix, devint duchesse de Bretagne et fut mère de la reine Anne.

Ajoutons pour mémoire que Gilbert, seigneur d'Hautefort, petit-fils de Jean d'Hautefort, auquel cette lettre est adressée, épousa Louise de Bonneval, nièce de l'évêque.

## III

*A Monsieur Dauteffort.*

Monsieur Dauttefort, j'ay fait depescher, par l'advis des gens de mon grant conseil, une provision adreçant au sieur de Bonneval (1), mon gouverneur et séneschal de Limousin, contre les habitants de Sainct-Yrieix, affin de faire mettre à exécution, par main forte et armes si besoing est, certains arrêts et sentences qui ont esté donnés contre eulx touchant le quart du sel, à quoy ils n'ont voulu jamais obéyr, mais on fait de grans excès, résistances et violences à mes officiers et archers exécuteurs d'iceulx, en mesprisant mon auctorité et justice qui sont toutes choses de très mauvaise conséquence, dont pour riens ne vouldroys permettre ne souffrir qu'ils demourassent impugnis. Et pour ce que je vueils et entends que la dite provision soit mise à exécution, j'envoye tout exprès par delà ledit sieur de Bonneval pour contraindre les dits de Sainct-Yrieix à y obéir par tous les moyens qu'il pourra, en en suivant le contenu de la dite provision. Lequel pourra avoir afaire de vous et autres ; je luy ai chargé vous mander affin que vous et vos gens en plus grant nombre que faire se pourra l'assister et acompaigner. Et vous prie et ordonne très expressément que quant il vous mandera que vous faictes ce qu'il vous ordonnera pour ceste matière et luy donnez tout le port, faveur, secours et ayde que pourrez, en vous y employant par façon que la dite provision soit exécutée selon sa teneur. Et gardez qu'il n'y ait faulte.

Escript à Blois, le 9me jour de décembre.

*Signé :* LOYS.

Et plus bas : JACRRET.

Pour copie conforme :

D. Mise DE CUMONT.

---

(1) Antoine de Bonneval, père de l'évêque.

Digitized by Google

## UNE FENÊTRE DU SEIZIÈME SIÈCLE

### A SAINT-PARDOUX-LA-RIVIÈRE.

Dans le brouhaha des affaires et l'activité quelque peu fébrile en laquelle nous nous mouvons, nous ne voyons généralement guère plus haut que l'œil.

C'est là chose assurément regrettable, car, dans les rues de nos vieilles cités ou de nos anciens bourgs périgourdins, combien de détails architectoniques de réelle beauté se trouvent au-dessus de cet horizon et échappent ainsi, trop souvent, à notre légitime admiration.

Notre Périgord, au point de vue monumental, est terre privilégiée ; — c'est là chose acquise, — et, malgré de nombreuses causes de destruction ou de mutilation dues au temps, aux guerres et aux révolutions ; — aussi, aux implacables exigences des lignes généralement droites que nous imposent nos services de voirie ; — enfin, aux étranges appropriations que nombre de propriétaires, en une ardeur immodérée de neuf, font subir à d'anciennes constructions pour les accommoder à des goûts ou à des besoins nouveaux ; — malgré, disons-nous, de telles et si nombreuses causes de destruction ou de mutilation, tout, heureusement, n'a pas entièrement disparu. Quelques épaves subsistent encore. Nous ne saurions, pensons-nous, trop nous hâter, par crainte d'une disparition à jamais regrettable, de les dessiner et de les décrire.

Ces réflexions, qui serviront de préface à notre communication de ce jour, nous les faisions au cours de l'une de nos tournées à Saint-Pardoux la-Rivière en suivant la rue Neuve, anciennement « tendant du puits de la Barre au pont du cimetière » ou plus simplement « de la Barre », lorsqu'une fenêtre de premier étage, bien que située un peu au-dessus de notre habituel horizon de visée, attira notre attention.

Cette fenêtre, très vraisemblablement du commencement du XVIe siècle, est ouverte, — depuis peu étincelante, hélas !...,

Digitized by Google

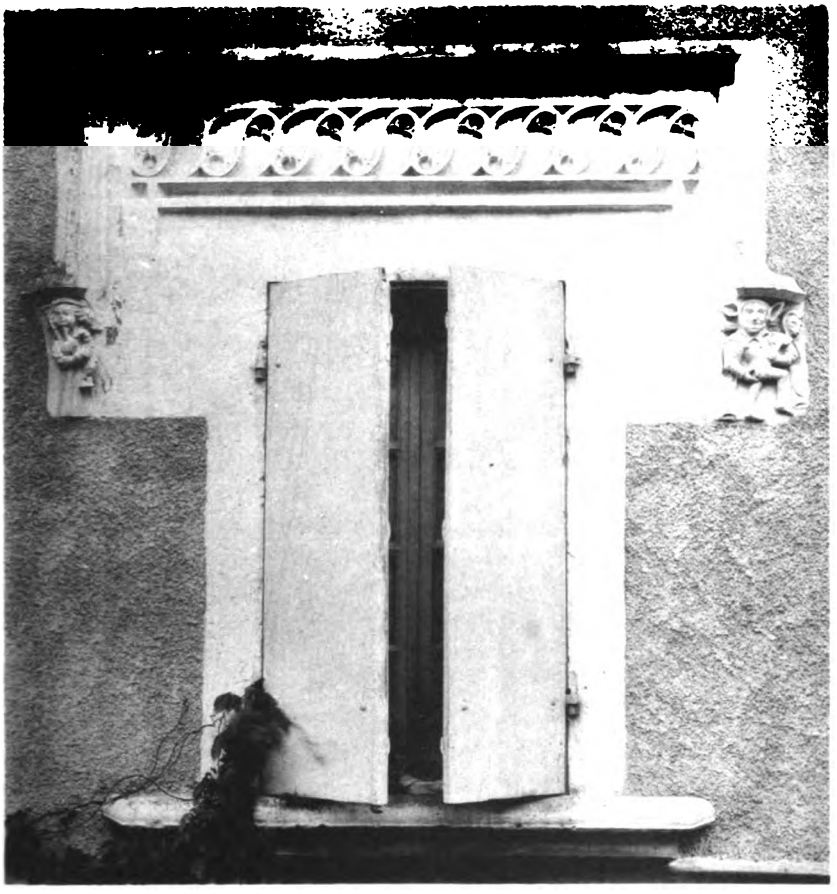

FENÊTRE DU XVI^E SIÈCLE A S^T-PARDOUX-LA-RIVIÈRE.

(Ensemble et détails.)

Digitized by Google

Digitized by Google

d'un blanc badigeon, — dans la façade, d'aspect tout moderne, de l'hôtel Barbarin.

Autrefois, avant la transformation qui fit de la baie primitive une banale ouverture moderne, cette fenêtre était à meneaux. Un linteau décoré d'une petite arcature aveugle, à entrelacs trilobés d'un joli dessin, la surmonte, ainsi qu'un encadrement supérieur à moulure saillante dont les retombées, en retour au tiers environ de la hauteur totale de la fenêtre, sont terminées par deux petits amortissements ou culs-de-lampe de très réel intérêt.

L'un, celui de droite, représente un personnage porteur des attributs de la bouffonnerie, — un Fol ; — l'autre, celui de gauche, un joueur de cornemuse.

Ces deux figurines, de 0m40 environ de hauteur, point banales et bien conservées, ne pouvaient évidemment moins faire qu'exciter en nous le désir de rechercher leur signification iconographique. Mais la question, qui, au début, nous paraissait simple, s'est compliquée à mesure que nous l'étudiions davantage ; au point que nous ne sommes malheureusement pas assuré d'apporter à nos confrères la solution d'un problème qui nous a vivement intéressé.

A notre étude, nous joignons une photographie qui, mieux que ne le ferait la meilleure des descriptions, donnera la sensation de cette sculpture traitée par un ciseau habile et, à notre texte, ajoutera l'intérêt qui, sans cela, lui manquerait certainement.

Le personnage de droite, — le Fol, — porte le costume très étroit et juste au corps dont étaient vêtus, vers la fin du xve et pendant les premières années du xvie siècle, les jongleurs, bateleurs, ménestrels et autres bohêmes. Deux sacs longs et étroits se détachant des épaules constituent les manches et forment des poches qui ne pouvaient manquer d'être utilisées ; d'autant que ces sortes de vêtements ne permettaient pas d'en avoir d'autres (1).

---

(1) Viollet-Le-Duc. *Dictionnaire raisonné du Mobilier Français*. Tome II.

Digitized by Google

Coiffé d'un coqueluchon à énormes oreilles, — d'âne assurément, — que complète un camail dentelé à grelots, son attitude est étrange. Placé face à celui qui l'observe, de la main gauche il tient, appuyée sur l'épaule, une marotte à face d'animal et de la droite, en un geste rabelaisien auquel sa physionomie tout particulièrement expressive et railleuse ajoute encore, s'il est possible, un surcroît de malice, il désigne, en un pas de danse, la partie de son corps que chacun, au vu de notre photographie, aisément reconnaîtra.

Le joueur de cornemuse, vêtu d'une robe longue, est coiffé d'une sorte de toquet des bords duquel s'échappent, en épais bandeaux, ses cheveux *crespelés*.

L'instrument dont il joue, d'un bon dessin, donne une très intéressante représentation de la cornemuse au XVIe siècle, avec le bourdon, — aux sons fixes, — parfaitement caractérisé, appuyé sur son épaule et le chalumeau qui, percé de trous, permet aux doigts de produire des mélodies variées (1).

Devons-nous considérer comme une représentation se complétant, faisant un tout satirique ou emblématique, les deux figurines que nous venons de décrire, ou déduire, de chacune d'elles, une interprétation distincte ?...

Nous nous le sommes demandé et, avant de nous prononcer, avons quelque peu hésité. Si encore la destination, au XVIe siècle, de l'immeuble dans un des murs duquel fut per-

---

(1) Les représentations de personnages ou d'animaux jouant de la cornemuse sont fréquentes au moyen âge. La plus rapprochée de nous, dessinée par M. de Verneilh et reproduite dans le *Bulletin* de la Société archéologique et historique du Limousin, — année 1891, page 171, — existe sculptée sur un cul-de-lampe du XVIe siècle, supportant les retombées de la voûte à nervures d'une chapelle latérale de l'église d'Oradour-sur-Glane, canton de Saint-Junien (Haute-Vienne). La cornemuse d'Oradour est identique de formes à celle de Saint-Pardoux. La seule différence que nous ayons relevée est relative au mode de tenue de l'instrument. Le joueur d'Oradour, — un petit paysan, — tient le bourdon appuyé sur l'épaule gauche, alors que celui de Saint-Pardoux l'appuie sur l'épaule droite. Le premier ne serait-il pas simplement droitier et le second gaucher ?

Digitized by Google

cée la baie qui nous occupe était connue, nous aurions là, semble-t-il, les moyens de nous faire une opinion certaine. Mais le souvenir en est éteint, et, malgré de nombreuses recherches personnelles ou que nous devons à l'obligeance de M. Roger Drouault, receveur de l'enregistrement, qui, à notre intention, a bien voulu compulser les registres des insinuations de l'ancien bureau de Nontron, ainsi que les minutes des notaires de Saint-Pardoux ; nous n'avons, de ce côté, rien trouvé qui pût nous éclairer.

Nous avons vu ailleurs et acquis enfin la quasi-certitude que les deux figurines dont il s'agit, par la signification qui peut leur être donnée, se complètent et forment une enseigne emblématique indiquant qu'en ce lieu, autrefois, on s'amusait et dansait (1).

Le Fol, image des vacillations de la raison humaine, est aussi le symbole de toutes les extravagances. Partout on le rencontre, du douzième au seizième siècle : en des fêtes insensées où, — avec la tolérance des chapitres qui non seulement y prenaient part, mais encore quelquefois en faisaient les frais, — étaient, entr'autres folies, grossièrement parodiées les cérémonies du culte ; sur les façades des palais, au fronton des cathédrales, sur les stalles des églises, sur les frontispices des livres, grimaçanat, gitant sa marotte et frappant chacun de sa vessie.

Du haut des monuments chrétiens, caché dans une gargouille, le Fou..... arrose les passants ; à la porte du temple il tire la langue aux fidèles ; dans le chœur des basiliques il éclate de rire au nez des chanoines, et la grande dame qui ouvre son livre d'heures, où il est représenté sur les mar-

---

(1) A Saint-Julien-du-Sault (Yonne), une maison affectée à un service d'hôtellerie porte des sculptures annonçant cette destination : à une encoignure, une figurine en cul-de-lampe, à face joviale, tenant un broc et un verre qu'elle semble offrir, annoncerait que là on pouvait boire à loisir. A l'encoignure opposée, la représentation d'un fou équivaudrait à l'inscription : « Ici on s'amuse. »

De Caumont, *Abécédaire d'archéologie. Architecture civile au moyen âge.*

Digitized by Google

ges, est troublée dans ses prières. A Amboise, à Blois il conte ses divagations sur les façades des palais : on le trouve accroché aux façades des maisons d'Orléans, de Tours, de Beauvais, de Sens, où il fait la nique aux passants. Souvent dans l'ombre grimace un about de poutre qui remplit l'esprit de visions fantastiques : un imagier a terminé son œuvre en sculptant une figure de Fou (1).

La représentation sculptée à Saint-Pardoux d'un de ces fols dont le moyen âge fut si prodigue, ne saurait donc nous surprendre, et son pas de danse que scande un geste d'une éloquence évidemment très réaliste mais pas autrement symbolique, outre l'indication de l'amusement auquel il semble convier, montre clairement,— l'humour, alors, n'était guère léger,— ce qu'il destine aux fâcheux, s'il s'en trouvait, tentés de censurer sa conduite (2).

Le joueur de cornemuse complète la représentation et, par son caractère, lui donne une note nettement locale. C'est

---

(1) Champfleury. *Histoire de la caricature au moyen âge.*

(2) Les représentations de personnages au geste analogue à celui qui nous occupe ne furent pas rares au commencement du XVIe siècle, notamment dans le nord de la France. Les imagiers reproduisirent volontiers ce type qui dans la Somme, existe plusieurs fois répété et forme même la pièce principale d'un blason fondu dans le bronze d'une cloche de l'église Saint-Pierre de Montdidier.

Ce blason, appartenant à une famille Chanleu, est ainsi décrit dans l'histoire de la ville de Montdidier par Victor de Beanville:

« Un chevron accompagné en chef de deux quinte-feuilles et en pointe » d'un enfant nu ayant une main dans..... et l'autre en l'air. »

Ce sont là armes clairement parlantes, un de ces *rébus de Picardie* que réprouverait certainement aujourd'hui la civilité puérile et honnête la plus tolérante, mais dont la gaillarde gausserie amusait alors nos pères. Le nom de la famille qu'on n'a pas omis d'inscrire autour de l'écu : Charles Chanleu, qui avec le « chuintement » picard correspond à Sanleu,..... sert de commentaire, — de haut goût, — au geste du personnage.

(Communications de M. le maire de Montdidier et de M. Henri Michel, conservateur de la bibliothèque communale d'Amiens.)

Digitized by Google

sans doute aux sons d'une de ces « sautières, » dont il a le secret, que danse le Fol.

Nous sommes, en effet, à Saint-Pardoux, sur les confins du Limousin, et nul n'ignore que la cornemuse, — ou la chabrette, — est cet instrument de musique rustique, aujourd'hui à peu près délaissé, dont la crânerie joyeuse, longtemps, dans cette région, convia à la danse pastourelles et bergers (1).

Il semble donc que l'imagier qui sculpta cette image ait voulu représenter un type très populaire dans la contrée.

N'est-ce pas, au surplus, son souvenir qu'a conservé la tradition, en nous transmettant cette chanson intitulée : *Lou Chobrétaïré*, qui, pendant les longues soirées d'hiver, se chante encore, en « énoisant, » dans la région de Saint-Pardoux ?...

Cette chanson est curieuse (2). Tout en elle, en l'entendant, nous a séduit. Son rythme bien franc, sa mélodie simple, facile, point banale et qui, de plus, est fort agréablement adaptée aux paroles.

---

(1) La cornemuse n'eut pas que cette seule destination et, ainsi que l'héroïque *pipbrock* des Ecossais, servit parfois à stimuler l'ardeur des gens de guerre. — C'est ce que nous pensons pouvoir déduire de l'article de dépense suivant que nous relevons dans un registre des comptables, — année 1340,-1341 — de la commune de Périgueux. (Archives municipales, C.C. 59, f° 19, v°.)

Item, baylem que donem del seneschal e de mossenhor Guilhem de Monfalco qui menaven las cornamuzas, quan vengen ves nos en say que à Razac, quan la communa mes lo seti (del chastel de Montensès); e tan que hystem, que venian una vetz lo jorn al nostre seti, per menar solat.

Tornès..... xij sols.

Item, nous donnâmes aux joueurs de *cornemuses* de la suite du sénéchal et de monseigneur Guillaume de Montfaucon, venus vers nous en deça, à Razac, lorsque la commune mit le siège (devant le château de Montanceix). Et aussi longtemps que nous y restâmes, ils venaient une fois le jour à notre siège pour nous reconforter, nous distraire.

Tournois..... 12 sols.

(2) Le texte et la musique, recueillis par M. Paul Denis de Plas, en sont inédits. Le texte a été revu et arrêté par nous ; la musique par M. l'abbé Chaminade, maître de chapelle au grand séminaire de Périgueux, à qui nous sommes redevable de sa notation définitive.

Digitized by Google

Quels services ne rendrait-il pas à l'art musical et quelles douces satisfactions n'en retirerait-il pas en même temps, celui qui aurait les loisirs et la faculté de recueillir les chansons charmantes qui se chantaient en Périgord, qu'on entend quelquefois encore, et dans lesquelles vibraient l'âme et le cœur de nos pères ?

Qui, en effet, dans l'impressionnant silence de nos campagnes périgourdines n'a été parfois saisi d'un léger émoi en entendant, vers le soir, à l'heure où baisse le jour, chantée par quelque laboureur attardé aux pas lourds, ou quelque rustique bergère ramenant lentement son troupeau, une de ces mélodies aux accents troublants et pleins d'une rêverie si douce !...

Aussi ne savons-nous résister au désir de joindre *Lou Chobrétaïré* à notre étude. Peut-être ainsi sauverons-nous de l'oubli qui peu à peu se fait, un des derniers murmures de cette voix qui tombe et de ces accents au charme pénétrant qui, si longtemps, bercèrent nos aïeux.

Nous ne terminerons pas ce travail sans, tout le premier, reconnaître combien il nous semble incomplet. Aussi bien le sujet était ardu, et n'avons-nous eu, en le traitant, d'autre but que celui d'appeler l'attention de nos confrères sur les sculptures symboliques ou grotesques existant encore en Périgord ; sculptures dont l'étude, complète et d'ensemble, offrirait, pensons-nous, un très vif intérêt.

Sans doute, la sérénité et la pureté des lignes dans les œuvres d'art doivent sembler, à l'archéologue, préférables à l'expression du grotesque ; il n'en doit pas moins, à notre avis, recueillir précieusement ces formes étranges qui donnent peut-être, une idée plus exacte et plus vive des mœurs, des coutumes et des usages du passé, qu'un pur et noble contour (1).

CH. DURAND.

---

(1) Champfleury. — Ouvrage cité.

Digitized by Google

# LOU CHOBRÉTAIRÉ

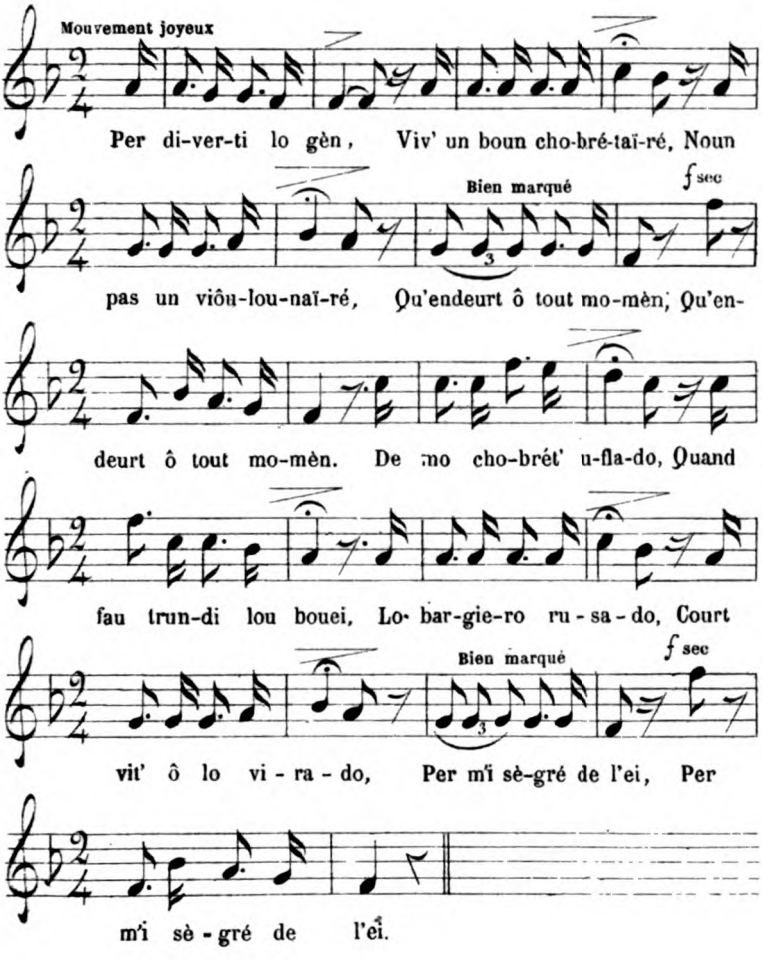


I

Per diverti lo gèn,
Viv'un boun chobrétaïré,
Noun pas un viôulounaïrè (1),
Qu'endeurt ô tout momèn. (*bis.*)

---

(1) Variante : *Noun pas un zinzounaïré.*



Digitized by Google

De mo chobrét'uflado,
Quand fau trundi (1) lou bouei,
Lo bargiero rusado,
Court vit' ô lo virado (2),
Per m'i sègré de l'ei (3). (*bis.*)

II

Pu vité qu'un viôuloun,
Y'assemblé lo jôunesso,
Lou galant, lo meitresso,
Venen au prumier soun. (*bis.*)
Lou bargier qué m'eicouto,
Quito lou paturau (4),
Sous pès n'an pas lo gouto,
Per eicoursi lo routo,
Éu sauto lo charrau (5). (*bis.*)

III

Me pausé quauco vé (6),
Veiqui qu'uno galhardo,
De tèns en tèns s'asardo,
De s'aprimer (7) de mé. (*bis.*)
'lo passo em (8) vitesso,
So mo dejous moun bras,
Moun cœur plé de tendresso,
Aupré de so meitresso,
Ne se possédo pas. (*bis.*)

---

(1) Résonner, retentir.

(2) Au tournant, — au détour du chemin.

(3) De l'œil.

(4) Le pâtis.

(5) Entrée charretière d'un champ, d'un pré. Par extension, la barrière qui la ferme.

(6) Quelquefois.

(7) De s'approcher.

(8) Avec.

Digitized by Google

IV

L'un véu toujour riba (1),
Au soun de mo chobréto,
Lou gars e lo filheto,
Tous preites ò vira (2). (*bis.*)
Sens viza lo fourtuno,
Ni mai l'habilhament,
Chocun prèn so chocuno,
Qu'elo sio bloundo ou bruno,
Coumo se trobo au rèn (3). (*bis.*)

V

Opré las sautiéras,
Massé mo récoumpenso,
Qu'ey bé de counséquenso,
Moun chopéu jous lou bras. (*bis.*)
L'un me dono' no sauno (4),
L'autro per poyament,
Me pico n'embrassado,
Vit' ò lo déraubado,
Mordjeï !... (5) sey plo countent. (*bis.*)

VI

Moun Diou que de degréu (6),
Prèné mo charamélo (7),
Per dejous moun aisselo,
Me fan créba lo péu. (*bis.*)
Me remplissen mo gaulo (8),
De poum' e de cacaus,
Sey coum' un jau en pâto,
N'en véu mai que n'en tâto,
Vivo lous vilazaus. (*bis.*)

---

(1) Arriver.
(2) Tourner, danser.
(3) Dans le rang.
(4) Un sou double.
(5) Morbleu !...
(6) Que de regret.
(7) Mon instrument.
(8) Mon sac.

Digitized by Google

# LE COUVENT DES AUGUSTINS

## DE PÉRIGUEUX.

Dans l'une de nos dernières séances, M. Villepelet a rappelé en termes émus les souvenirs qui se rattachent, pour notre Société, à cette salle du Musée qui l'a abritée dès sa naissance et où, jusqu'au dernier moment, nous nous sommes réunis. Le vieux couvent des Augustins n'existe plus, et déjà ses hautes murailles sont remplacées par les fondations du nouveau Musée qui permettra de mettre en lumière, comme il convient, nos collections d'art et d'archéologie, et leur assurera une sécurité qu'elles ne pouvaient plus trouver dans ces salles humides, mal éclairées et devenues trop étroites pour contenir toutes nos richesses. Avant que la pioche des démolisseurs ait fait disparaître le vieux monument, nous avons tenu à le photographier et nous offrons aux lecteurs du *Bulletin*, à titre de reconnaissance pour l'hospitalité qu'il nous a offerte pendant vingt ans, son *vrai pourtraict* et quelques notes qui permettront de conserver le souvenir de son passé.

Quoique les chanoines réguliers Augustins eussent, en Périgord, plusieurs maisons fort anciennes, comme Chancelade et Saint-Cyprien, le P. Dupuy nous apprend qu'ils furent appelés à Périgueux seulement en 1483, sous l'épiscopat de Geoffroy de Pompadour, à la promotion des FF. Jean et Prongentius de Villezaio, religieux de cet ordre. Plusieurs bienfaiteurs contribuèrent à leur établissement, et Jean du Puy, seigneur de Trigonan, donna le terrain où l'église fut bâtie. Geoffroy de Pompadour la bénit, assisté de F. Pierre d'Abzac de La Douze, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, évêque de Rieux, non loin de Toulouse, et plus tard de Lectoure. Pierre d'Abzac était prieur de la maison de Périgueux et le demeura jusqu'en 1494, où il devint archevêque de Narbonne.

Digitized by Google

*Phototypie Bellotti* *Saint-Etienne*

ANCIEN COUVENT DES AUGUSTINS A PÉRIGUEUX

Digitized by Google

Digitized by Google

Ce premier couvent était situé hors des murs de la ville, au pied de la colline de la Garde, dans les terrains situés entre Tourny et le jardin de l'évêché actuel. Il nous souvient d'y avoir vu jadis près du tir Sépard les restes d'une chapelle, et, jusqu'à ces dernières années, le nom de la rue des Vieux-Augustins a conservé le souvenir du monastère. Ce premier couvent fut détruit dans le courant du XVIe siècle, sans doute avant les dévastations des protestants, car le *Vrai pourtraict de la ville de Périgueux* par Belleforest, qui est de 1575, montre les ruines importantes du couvent des Augustins s'étendant hors des remparts, entre la porte Limogeanne et celle des Plantiers, mais plus près de celle-ci. Les religieux durent pourtant conserver la propriété des terrains après la destruction du couvent, au moins jusque vers la fin du XVIIIe siècle, car on trouve, dans un *Registre des rentes faites au couvent des Augustins par plusieurs tenanciers,* conservé aux Archives départementales, la mention suivante au sujet d'une rente due par M. de Bertin, ministre et secrétaire d'Etat : « ... ladite rente est capital de celle de 1176 livres dont M. de Bertin s'est chargé, provenant d'une partie de notre enclos que M. l'Intendant (M. de Tourny) a pris pour joindre à la plasse Tourni. »

Les PP. Augustins réformés ne durent pas tarder à songer à reconstruire leur couvent, mais les tristes événements des guerres de religion montraient qu'il n'était pas sûr de s'établir hors des murs de la ville. Aussi le sieur Tricard, des Tricard de Rognac, leur ayant fait don d'un enclos qui se trouvait à l'intérieur de la ville, entre la rue de la Juiverie et la rue des Plantiers, confinant par son grand côté au mur d'enceinte, ils y élevèrent les bâtiments que nous venons de voir disparaître et s'y installèrent en 1615 ; ce couvent porta désormais le nom de *Conventus F. Augustinorum intra mœnia* pour le distinguer du précédent. La Maison ne devait pas être riche, si nous nous en rapportons au registre déjà cité. On y voit qu'elle possédait une maison dans l'ancienne cité, quelques rentes sur des maisons de la rue contiguë de la Juiverie, une terre à la Croix du Duc, les tènements de Jarrizou, à Champcevinel ; de Panet et des Jalots, à Trélis-

Digitized by Google

sac. En 1774, Jean Trésiliac, *maître architecte*, afferme un borderage appelé Chaminade, et c'est tout. Mais la liste des obits témoigne que les familles importantes de la ville et même de la province tenaient à faire prier pour leurs morts dans la chapelle des Augustins.

Cette chapelle servit de salle de délibération à l'ordre de la Noblesse lors de la convocation des Etats-Généraux de 1789, tandis que le Clergé et le Tiers se réunissaient à Saint-Front et à Saint-Silain. A la suppression des ordres monastiques, le couvent des Augustins fut désigné pour un service public et il devint propriété départementale par décret du 9 avril 1811. On en fit d'abord une prison militaire ; la prison civile y fut jointe le 23 mai 1817 et on dut construire alors, pour recevoir les prisonniers, plus nombreux que les moines, le bâtiment qui longe la rue des Augustins. Les Périgourdins de notre génération se souviennent encore du mur élevé, surmonté d'une terrasse, qu'a remplacé depuis une grille en fer, sur lequel les sentinelles se promenaient mélancoliquement. Précaution qui n'empêcha pas Delcouderc, de légendaire mémoire, de s'échapper trois fois de son cachot, et d'autres prisonniers de s'évader par les caves à double étage qui s'étendaient sous les bâtiments.

En 1862, les prisonniers furent transportés dans les nouvelles prisons, et le Conseil général, après avoir songé à faire du vieux couvent une caserne de gendarmerie, le vendit le 1er septembre 1866, au docteur Galy pour le prix de 65,000 francs. Celui-ci avait dès lors conçu le projet de rétrocéder son acquisition à la ville pour y réunir le Musée de la ville, trop à l'étroit dans la maison qui sert maintenant de salle d'audience à la justice de paix, et le Musée départemental qui pourrissait dans l'ancienne chapelle des Pénitents blancs. Mais le maire d'alors, M. Bardy-Delisle, ne put faire accepter au conseil municipal le plan du docteur Galy, que réalise la municipalité actuelle, et celui-ci, sans se décourager, aménagea, tant bien que mal, les salles du vieux bâtiment en supprimant des étages, et y transporta, en 1869, les musées, qui devinrent ses locataires. Après la mort du docteur Galy, l'ancien couvent des Augus-

Digitized by Google

tins passa en diverses mains et fut enfin acheté par la ville en 1893.

Au point de vue archéologique, la construction qui vient de disparaître n'offrait d'autre intérêt que la masse de son long corps de logis terminé par un énorme pavillon carré, couronnée à une grande hauteur par une série d'arcades sur lesquelles reposait la toiture, et qui lui donnaient une certaine originalité. C'était une vaste terrasse couverte qui servait de promenoir aux religieux, loin des regards indiscrets, et suppléait à l'exiguité de leur enclos, resserré entre le mur d'enceinte et les maisons voisines. On rencontre de nombreux exemples de cette disposition dans les couvents et même dans des maisons particulières du midi de la France et de l'Espagne, et, plus près de nous, à Cahors. Le corps de logis paraît avoir été bâti en deux fois. Une moitié seulement et le pavillon portaient la galerie couverte. Là, les fenêtres hautes et larges, encadrées d'un bandeau saillant, les cordons qui délimitaient les étages, accusaient le style des premières années du XVII^e siècle et montraient une certaine recherche, tandis que la partie la plus rapprochée de la chapelle était moins soignée et moins ajourée. Deux escaliers à la romaine, à moulures bien caractéristiques, desservaient les trois étages de vastes salles aux poutres massives, reposant sur des corbeaux en pierre. La chapelle s'élève encore en retour d'équerre au fond de la cour. Elle se compose d'une nef unique à chevet droit ; la porte carrée, surmontée d'une rose, s'ouvre sur la rue Judaïque ; elle était éclairée par quatre fenêtres en ogives divisées par un meneau de pierre formant une double baie en plein cintre, surmontée d'un tracé bizarre, lointaine réminiscence du style flamboyant. L'intérieur était divisé en quatre travées séparées par des arceaux en plein cintre ; deux de ces travées sont encore recouvertes de voûtes ogivales à compartiments compliqués, en lambris de bois, dont les nervures, également en bois, reposent sur des culs de lampe aussi pauvres de dessin que d'exécution. Si cette chapelle est conservée dans le nouveau Musée, ce n'est donc point parce qu'elle offre un intérêt artistique quelconque ; elle est seulement un exem-

Digitized by Google

ple de la persistance, au commencement du XVII^e siècle, des formes adoptées au XV^e et au XVI^e, mais appliquées à un moment où on ne les comprenait plus et où les types primitifs abâtardis n'étaient qu'une anomalie avec le reste de la construction.

Tel était le couvent des Augustins, l'un des derniers restes du vieux Périgueux ; à ce titre, il nous a semblé intéressant d'en fixer ici le souvenir.

M^is DE FAYOLLE.

## LETTRES DE RÉMISSION

(1686)

Les lettres royales, ou plutôt lettres royaux, que je publie aujourd'hui, ne sont pas les premières lettres de même nature qu'aura publiées le *Bulletin* de la Société archéologique. M. de Fayolle a déjà publié, tome XVII, troisième livraison, des lettres de 1489, accordées à Arnaud de Fayolle et cinq autres. M. Lespinas en a publié d'autres, de 1738, accordées à François Durepaire-Duchassaint, tome XVIII, deuxième livraison. Toutes ces lettres, les faits mis à part, se ressemblent et les formules n'en varient guère. Bien que, dans leur texte, il soit parlé de grâce et de pardon, toutes les lettres royales données au criminel étant de façon générale des lettres de grâce, les nôtres sont plus particulièrement des lettres de rémisson, et peut-être est-il bon, cela n'ayant pas été déjà fait, d'indiquer, en quelques mots très rapides, la nature et le caractère des lettres de rémission dans notre ancienne procédure criminelle.

Les lettres de rémission étaient accordées pour « les homicides involontaires seulement ou qui seront commis dans la nécessité d'une légitime défense de la vie ». Il semble que, au cas de légitime défense, aucune peine ne dût être encourue. Il en était cependant autrement, et, « bien que le crime ait été commis pour cause raisonnable et dans la nécessité d'une légitime défense, on serait puni d'homicide

Digitized by Google

sans lettres de rémission ». De même pour l'homicide involontaire ou casuel. Toutes les lettres publiées par le *Bulletin*, — 1489, 1738, 1686, — se rapportent à des espèces dans lesquelles l'homicide *remis* par le roi a été commis dans le cas de légitime défense et sont, naturellement, intervenues, sinon avant toute information, tout au moins avant toute action, avant toute condamnation.

Les lettres de rémission, en effet, au contraire des véritables lettres de grâce, de quelque nom du reste que les appelle la législation criminelle d'autrefois, les lettres de rémission arrêtent toute procédure et effacent le crime lui-même ; elles sont comme une amnistie individuelle ou comme un verdict d'acquittement avant le jugement, ne laissant subsister, comme aujourd'hui l'acquittement, que le droit de réparation civile, « s'il y échet », disent les lettres de 1686 et peut-on dire encore aujourd'hui.

Toutes les lettres royales, si nombreuses, intervenant, soit avant, soit après la condamnation, constituent ce qu'on appelait *la justice retenue* ; toute justice appartenant au roi, les tribunaux constituaient la *justice déléguée*. Ces lettres devaient être, cependant, enregistrées, *entérinées*, et même dans un délai déterminé, par les tribunaux, par les cours, s'il s'agissait de gentilshommes, par les présidiaux et baillages, s'il s'agissait de roturiers. Et ce n'était point toujours une formalité, tout au moins sous le régime de l'Ordonnance de 1670. Pour les lettres de rémission notamment, les juges devaient vérifier si les lettres étaient « conformes aux charges et informations », et, au cas où elles ne l'auraient pas été, passer outre au jugement ; « la majesté royale ayant été trompée, le crime qui se poursuit alors n'est pas celui que Sa Majesté a pardonné. » Les lettres de 1686 furent, du consentement du procureur du roi, enregistrées le 29 mai 1688, au registre des patentes du greffe royal de la Sénéchaussée du Périgord, « en conséquence de la sentence rendue en la présente cour, le 22 mars 1687 ».

Ces lettres ne sont assurément pas aussi intéressantes que celles de 1489, qui le sont tout particulièrement ; elles m'ont paru cependant avoir quelque intérêt et mériter d'être pu-

Digitized by Google

bliées. Le document original m'a été communiqué, durant mon passage à la sous-préfecture de Nontron, par M. Jardry, inspecteur primaire, et il doit être, à cette heure, entre les mains d'une personne de Bussière-Badil qui le lui avait confié et dont le nom m'échappe. Je n'ai point respecté l'accentuation et la ponctuation, fort rudimentaires ; j'ai seulement respecté l'orthographe, ou du moins y ai pris garde le plus possible.

Les frères Guillen Bernard, dit Lajarte, et Thomas Bernard, auxquels sont accordées les lettres de rémission de 1686, y sont qualifiés, ou tout au moins leur père, de laboureurs, fermiers de la terre et seigneurie de Varaignes. Je retrouve postérieurement dans les notes de M. de Laugardière, publiées par le *Bulletin*, ce nom de Bernard, porté non plus par des laboureurs, mais par des greffiers, procureurs d'office, avocats et juges. Ceux-ci sont, à n'en pas douter, les descendants des Bernard de 1686 ; la qualification de sieur de Lajarte ou des Jartres l'indique suffisamment. Un Léonard Bernard, sieur de Lajarte, substitut du procureur d'office de la juridiction de Varaignes, figure dans une affaire criminelle, comme demandeur en réparation du crime d'homicide, et, dans cette affaire, la sentence, en date du 23 novembre 1751, est prononcée par Thomas Bernard, sieur de Lajarte, juge sénéchal civil et criminel de la juridiction de Varaignes, lequel signe Lajarte Bernard. Je crois bien inutile de relever les autres indications.

Ceci dit, voici le texte des lettres de rémission de 1686 :

LOUIS, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir salut.

Avons receu l'humble suplication de Guillen Bernard, dit Lajarte, et Thomas Bernard, frères, enfans de deffunt autre Thomas Bernard, vivant laboureur, fermier de la terre et seigneurie de Varaignes, de la religion catholique, apostolique et romaine, contenant que, le 19 septembre 1684, jour que tout le monde vendangeait au dit lieu de Varaignes, le dit Lajarte, l'un des supliants, estant allé vers les huit heures du matin, par l'ordre de son père, dans un morceau de vigne qui luy avait été ceddée par le nommé Chasteler, pour le vendanger comme il avait fait les années précédentes, il rencontra en son chemin le vigneron et le valet que son père

Digitized by Google

y avait envoyé un peu auparavant. Et estants entrés de compaignie dans la dite vigne, il y trouve Jean Du Port dit Lamirande, ayant un fusil sur son épaule, et Pierre Giry dit Cermaine (?), neveu du dit Lamirande, armé d'une épée et d'un pistolet sous son justaucorps, qui luy dirent arrogamment que, s'il pretendoit de vendanger cette vigne, ils l'en empêcheroient bien, qu'elle estoit à eux et qu'ils la vouloient vendanger. A quoy le dit Lajarte répondit : C'est à dire, Messieurs, que n'y ayant aucun droit vous vouliez vendanger avec des fusils et aussitost quitta la place et s'en retourna au logis de son père, lequel luy ayant demandé s'il ne vendangeait pas, il fut obligé de dire ce qui luy venoit d'arriver et l'insulte que lui venoient de faire les dits Lamirande et Giry, de quoy ledit deffunt son père ayant été fort surpris, il se seroit mis en chemin pour en aprendre luy mesme la cause, et que les supliants ayant aperceu dans une juste crainte que leur dit père ne fut insulté par les dits Lamirande et Giry, armés de fusil, d'épée et de pistolets, ils auroient à la haste pris chascun leur fusil chargé seulement de menu plomb dont ils avoient accoutumé d'aller à la chasse comme estans aux droits du seigneur ; et auroient suivy leur dit père jusques à la dite vigne, où estans arrivés le dit Bernard père auroit dit au dit Lamirande : Il est vray, Lamirande, que vous me voulez empescher de prendre la vendange de la vigne de Chasteler : vous savez que vous l'avez hypotecquée et que j'en ai jouy les années passées. Mais au lieu par le dit Lamirande de répondre à ces parrolles qui luy faisoient connaître son injuste violance, il auroit au contraire dit plusieurs parrolles choquantes au dit Bernard père, et enfin pour exécuter son mauvais dessin, il auroit couché son fusil en joue, ce que le dit Lajarte, fils aisné, ayant apperceu il se seroit pareillement mis en état de tirer sur le dit Lamirande, ensorte que, le dit Lamirande ayant eu la témérité de tirer son dit fusil à bout portant sur le dit Bernard père, il le frappa de trois balles au travers du corps et luy brusla sa chemise, duquel coup le dit Bernard père tomba mort sur la place, ce qui émeut tellement le dit Lajarte, son fils, qu'il tira pareillement son dit fusil sur le dit Lamirande, mais comme il n'étoit chargé que de menu plomb, il ne le blessa que légèrement. En sorte que, ne laissant pas de s'enfuir, le dit Lajarte le suivit ayant un pistolet à la main d'où le dit Giry auroit pris occasion de tirer, dans ce mesme temps, au dit Lajarte un coup de son dit pistolet qu'il avoit sous son justaucorps, ce qui obligea le dit Thomas Bernard, frère du dit Lajarte, de lascher aussy son fusil sur ledit Giry qui n'en fut non plus que légèrement blessé, le dit fusil n'estant chargé que de menu plomb. En suite de quoy, le dit Lajarte ayant tiré son dit pistolet sur le dit Lamirande et s'étant retiré de la dite vigne, il a appris à son grand regret que le dit Lamirande est déceddé de ses blessures deux jours après. Et, bien que ce cas

Digitized by Google

imprévu soit arrivé par la faute et agression des dits Lamirande et Giry, lesquels n'ont pas deub par force enlever la vendange d'une vigne dont le dit Bernard père avait jouy les années précédentes, et qu'enfin les supliants, après avoir veu tuer à leurs yeux leur père et se voyant encore dans un péril évident de perdre la vie, n'ayant rien fait que dans une juste deffenses, néanmoins en ayant esté informé tant par le juge des lieux que d'authorité du présidial de Périgueux, ces supliants, craignans la rigueur des lois, se sont absentés du pays et n'osent y retourner, encores bien qu'ils n'ayent point de partie civile, sans avoir obtenu nos lettres de grâce, par don et rémission, sur ce nécessaires, lesquelles ils nous ont très humblement suplié leur vouloir accorder.

A ces causes voulant préférer miséricorde à rigueur de justice, Nous de nostre grace spécialle, plaine puissance et authorité royalle, avons aux supliants, quitté, pardonné, remis, quittons, pardonnons et remettons par ces présentes le fait et cas tel qu'il est cy dessus exposé avec toutte peine, amande et offence corporelle, civille et criminelle, qu'ils ont pour raison de ce encourus envers nous et justice, mettons au néant tous décrets, defaults, contumaces, sentences, jugemens et arrests, qui sen sont ensuivis, remettons et restituons les suplians en leur bonne renommée et en leurs biens non d'ailleurs confisquez, satisfaction faite à partie civille, si faite n'a esté et s'il y échet. Imposons sur ce silence à nostre procureur général, ses substituts, présens et à venir, et à tous autres, si donnons en mandement à nostre sénéchal de Périgueux, ou son lieutenant criminel, et gens tenans le siège au dit lieu, au ressort duquel le cas est arrivé, que du contenu en ces présentes nos lettres de grâce et rémission, ils fassent jouir les dits suplians plainement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschements contraires, à la charge de se présenter par devant nous pour l'entérinement des présentes dans trois mois à peyne de nullité d'icelles. Car tel est nostre plaisir, et, affin que ce soit chose ferme et stable à toujours, Nous avons fait mettre nostre scel à ces dites présentes.

Donné à Versailles, au mois de novembre, l'an de grâce mil six cens quatre vingt six, et de nostre règne le quarante quatriesme.

LOUIS.

Par le Roy : PHELYPEAUX.

Visa : BOUCHERAT.

Pour lettres de rémission à Guillen Bernard de Lajartre et à Thomas Bernard, frère.

Gustave HERMANN.

Digitized by Google

# PRÉNOMS USITÉS EN PÉRIGORD

## AVANT 1789

*(Communication présentée au Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, en avril 1895.)*

Parmi les questions posées à la Section d'Histoire et de Philologie par le programme officiel, émanant du Ministère de l'Instruction publique, se trouvait la suivante à laquelle nous n'avons pu répondre qu'en partie :

6° Étudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les époques dans une localité ou dans une région ; en donner, autant que possible, la forme exacte ; rechercher quelles peuvent avoir été l'origine et la cause de la vogue plus ou moins longue de ces différents noms.

Dépouiller les registres paroissiaux, les minutes de notaires,..... ..... ou tout autre fonds d'archives suffisamment abondant, en établissant, pour chaque époque, la proportion numérique des divers noms, celle des noms simples, doubles et multiples, celle des noms empruntés au patron de la paroisse, aux autres saints du diocèse, au pays lui-même, aux familles princières ou seigneuriales de la région, aux courants d'opinion politique, aux modes littéraires, aux souvenirs patriotiques. Rechercher dans quelle proportion ont été suivis, selon les époques, les divers usages consistant à donner à l'enfant le nom du parrain ou celui de la marraine, celui d'un ascendant, etc.....

Cette étude, d'un genre nouveau, nous a paru devoir intéresser nos confrères de la Société archéologique; ils voudront bien nous permettre de leur en donner connaissance.

Ayant effectué depuis quelques années le dépouillement de nombreux actes notariés et de registres paroissiaux de l'ancienne province du Périgord, conservés soit dans les mairies, soit aux Archives départementales de la Dordogne, nous allons essayer de répondre, en partie du moins, à cette

Digitized by Google

sixième question de la Section d'Histoire. Bien que nous étant attaché à relever simplement les actes concernant les familles de la noblesse ou de la haute bourgeoisie, il nous est permis de dire que les prénoms usités chez le peuple étaient sensiblement les mêmes que ceux des classes dirigeantes, sauf de rares exceptions.

### Ancienneté des registres consultés.

Dans notre département, les registres paroissiaux antérieurs au XVII^e siècle ont disparu presque partout, et encore dans la moitié des paroisses sont-ils postérieurs à 1667, époque de l'ordonnance royale (avril 1667) concernant leur tenue en partie double.

### Nombre de prénoms donnés à la même personne.

Il est très rare de trouver, avant le milieu du XVIII^e siècle, deux ou plusieurs prénoms portés par un même individu; l'usage, adopté de nos jours, par la plupart des familles, de donner au moins deux noms aux nouveaux-nés, ne remonte guère avant le milieu du règne de Louis XV, en Périgord s'entend.

### Prénoms imposés aux enfants catholiques.

Presque toujours, l'enfant recevait, suivant son sexe, le prénom du parrain ou de la marraine. Pour cette raison, on rencontre plusieurs frères ou sœurs prénommés de la même façon, ce qui fait le désespoir des généalogistes, surtout quand un surnom terrien ne permet pas de distinguer les garçons entre eux.

En famille, — certains livres de raison ou des lettres particulières nous l'ont appris — un diminutif, à défaut d'un surnom, servait à établir la distinction voulue ; mais dans les actes authentiques, le prénom du baptême reparaissait seul. Je parle surtout des usages du XVII^e et du XVIII^e siècle, car au XVI^e siècle et antérieurement, on employait souvent des surnoms,

Digitized by Google

ou des diminutifs tels que : *Annet* (Anne pour les hommes); *Colette* (Nicole) ; *Françon* (Françoise) ; *Gantonet* (Gaston ?) ; *Guillemette ; Jacquet*, *Jacquette* (Jacques); *Léonet*, *Lyonet* (Léon); *Mathe* (Mathive, féminin de Mathieu); *Marion* (Marie); *Narde* (Léonarde ou Bernarde); *Norette* (Honorée) ; *Perrin*, *Perrinet* (Pierre); *Riquette* (Henrye); *Tony* (Antoine). Plusieurs de ces diminutifs figurent encore à l'imposition, dans les baptêmes du XVII^e siècle.

Ainsi que de nos jours, les parrains et marraines étaient choisis parmi les ascendants ; on prenait ensuite les plus proches parents, d'où la perpétuité de certains prénoms dans une ligne masculine ou féminine. Néanmoins, l'enfant était-il baptisé en danger de mort, on acceptait, pour le tenir, les premiers venus, des serviteurs, des pauvres même (occasion de leur faire l'aumône) (1). Dans ces cas-là, l'enfant recevait presque toujours le prénom du parrain ou de la marraine improvisés.

### Forme des prénoms.

Elle est toujours très simple, plus simple qu'à la Renaissance et au moyen âge, qui féminisait ou masculinisait certains noms, pour donner, par exemple, à la filleule d'un Marc le prénom de Marquèze, dont on a fait parfois à tort Marquise, ou à un filleul d'une Anne, celui d'Annet. Pas de forme latine des noms féminins, comme on en voit tant de nos jours : *Clara* pour Claire ; *Julia* pour Julie ; *Maria* pour Marie ; *Anna* pour Anne. Pas d'*Arthur* non plus, ni de *Ludovic*, de *Raoul*, de *Marcel*, d'*Eugène*, de *Ferdinand*, etc..., ni, chez les femmes, de *Laure*, *Alice*, *Emilie*, *Pauline*, *Yvonne*, etc.

---

(1) Dans un livre de raison de la famille de Balavoine, continué par les Fronsac et de Brons, on lit : « .... le jeudy XV^me de septembre mil cinq cents quarante-deux, nasquit ma fille, Martialle de Balavoine, laquelle fust tenue sur fons par ung pellerin et une pellerine de Sainct-Jacques. » – Le 14 juillet 1624, naissance de Marie de Balavoine : « les deulx premiers povres vindrent à la porte, furent ces parrains et marraine. »

Digitized by Google

Le prénom de *Joseph* est très rare au XVIIe siècle, excepté chez les protestants; on ne commence à le rencontrer que dans les dernières années du règne de Louis XIV. Faut-il en chercher l'explication dans ce que le culte de ce saint était alors peu répandu ? C'est possible.

Voici un fait curieux que je me permets de signaler. J'ai rencontré quelquefois, — et d'autres aussi m'ont dit avoir fait la même remarque, — des enfants du peuple, et même de la bourgeoisie, recevant comme prénom, d'un parrain gentilhomme, le nom patronymique de ce dernier. Bien plus ! le nom patronymique du père de l'enfant disparaît dans quelques actes, pour faire place à celui du parrain (1).

De ces faits — rares, il faut le reconnaître, au XVIIe et au XVIIIe siècle, où les curés étaient tenus de rédiger leurs actes avec une certaine régularité, mais plus communs aux siècles précédents, — on doit se prévaloir, du moins autant, sinon plus, que de la bâtardise, pour s'expliquer comment, dans la même paroisse, ou dans deux paroisses voisines, le nom patronymique d'une famille noble, souvent en très haute situation, est porté par des roturiers.

Je ne citerai que quelques-uns des nombreux exemples que j'ai eus sous les yeux dans mes recherches.

*Raymond*, famille chevaleresque, et famille de laboureurs au Vieux-Mareuil au XVIIe siècle *(Reg. par. du Vieux-Mareuil.)*

*Pindray*, écuyers, seigneurs du Chastenet dans Beaussac, et *Pindray*, laboureurs dans la même paroisse. *(Reg. par. de Beaussac.)*

*Du Burguet*, écuyers, artisans et tailleurs, à Ribérac et aux environs au XVIIe siècle. *(Reg. par. de Ribérac.)*

*Jaubert*, seigneurs de Bourzac, près Vendoire, et *Jaubert*, juges de Vendoire. *(Reg. par. de Vendoire.)*

*D'Abzac*, seigneurs de la Boissière, habitant au Bugue en

---

(1) En 1674, à Négrondes, baptême de Maurice Normand, fils naturel et légitime de Charles Chapeyrou, tenu sur les fonts baptismaux par Maurice Normand, écuyer, seigneur de Négrondes.

Digitized by Google

1690, en même temps que des *Dabzac*, tailleurs d'habits. *(Reg. par. du Bugue.)*

*D'Arlot*, marquis de Frugie au XVII^e siècle, et Jean *Arlot*, procureur d'office dudit Frugie, à la même époque. *(Reg. par. de Frugie.)*

Louise de *Beaumont*, fille de Pierre, écuyer, sgr. de Flausac, est marraine, en 1677, de Louis de Beaumont, fils de Guiron de *Beaumont*, marchand. *(Reg. par. du Coux.)*

Noble Jean *Restier*, écuyer, sgr. de la Faye en Essarts, passe un acte, en 1570, avec Pierre *Restier*, tailleur, d'Essarts. *(Arch. de la Cousse.)*

*Du Barry*, chevaliers, sgrs. de la Renaudie, et *B. du Barry*, greffier, en 1666, de la justice de la Renaudie. *(Reg. par. de St-Front-la-Rivière.)*

*Bernier*, écuyers, sieurs des Marais, et *Bernier*, marchands, demeurant tous à Bazac. *(Reg. par. de Bazac.)*

*Reynier*, sgrs. de Glane, et *Reynier*, laboureurs aux XVII^e et XVIII^e siècles à Coulaures. *(Reg. par. de Coulaures.)*

*Saunier*, sgrs. de Montplaisir, et *Saunier*, praticiens à Condat. *(Reg. par. de Condat.)*

### Proportion numérique des noms des catholiques.

Sur 1,840 actes de baptêmes, mariages, enterrements (ces derniers dans une très minime proportion), voici les prénoms usités :

HOMMES, 1,096 actes.

**1° Noms uniques** : *Jean*, 212. — *François*, 146. — *Pierre*, 113. — Viennent ensuite, mais les suivant de bien loin : *Antoine*, 55. — *Jacques*, 49. — *Hélie*, 34. — *Louis*, 26. — *Joseph*, 24. — *Charles*, 22. — *Guillaume*, 19. — *Gabriel*, 17. — *Léonard* (à cause du voisinage du Limousin), 15. — *Claude, Etienne, Henri*, 13. — *André, Nicolas*, 11. — *Bernard, Philippe, Raymond*, 10. — *Aubin* (1), *Daniel, Guy*, 9.

(1) Influence de Jumilhac, d'après la curieuse étude *périgordine* de M. E. Le Roy, *Le Moulin du Frau*.



Digitized by Google

— *Georges*, *Isaac* (influence huguenote), *Simon*, 8. — *Léon*, *Martial*, 7. — *Annet*, *Jean-Baptiste* 6. — *Armand*, *Aymar* (spécial à une branche de la famille de Foucauld et ses alliés), *Germain*, *Grimond* (spécial aux Flamenc de Bruzac), *Marc*, *Mathieu*, *Michel*, *Noël*, *René*, *Sicaire* (saint Innocent très vénéré à Brantôme), *Thomas*, 5.—*Eymeric*, *Meymi* (diminutif de Maximin, spécial à la famille Montet et ses alliés), *Odet*, *Paul*, 4. — *Benoît*, *Dominique*, *Front* et *Fronton*, *Laurent*, *Martin*, 3.—*Abraham* (influence calviniste), *Alexandre*, *Alexis*, *Arnaud*, *Augustin*, *Dauphin*, *Denis*, *Gaston*, *Gaucher*, *Jérôme*, *Maximin*, *Poncet*, 2. — Et enfin, une fois seulement : *Barthélemy*, *Casimir*, *Chrétien*, *Christophe*, *Clément*, *Fiacre*, *Frédéric*, *Gaspard*, *Geoffroy*, *Guilhem*, *Honoré*, *Joachim*, *Julien*, *Pantaléon*, *Robert*, *Roger*, *Salomon* (influence calviniste).

**2° Doubles noms.** — Nous avons relevé : 3 *Jean-François*. — 2 *François-Hélie*, *Pierre Joseph*, *Jean-Louis*, *Charles-Louis*; puis 49 fois deux noms réunis formant autant de combinaisons, parmi lesquelles *Jean* revient douze fois, et *François*, dix fois.

**3° Noms multiples.** — Huit fois seulement nous avons trouvé plus de deux noms imposés au baptême du même enfant.

FEMMES, 744 actes.

**1° Noms uniques** : *Marie*, 150. — *Jeanne*, 76. — *Marguerite*, 75. — *Anne*, 70. — *Françoise*, 57. — *Suzanne*, 30. — *Isabeau* (spécial aux gens de qualité), 18. — *Louise*, 16. — *Madeleine*, 13. — *Elisabeth*, 11. — *Antoinette*, 10. — *Gabrielle*, *Marthe*, 8. — *Charlotte*, *Toinette*, 7. — *Hélène*, *Jacquette*, 5. — *Barbe*, *Claire*, *Henriette*, *Julie*, *Peyronne*, 4. — *Angélique*, *Blaise* (spécial à une famille et à ses alliés), *Dauphine*, *Léonarde*, *Pétronille*, *Renée*, *Thérèse*, 3. — *Adriane*, *Aimée*, *Dorothée*, *Guyonne*, *Irlande* (spécial à une famille), *Lydie*, *Rose*, 2. — Et enfin une fois seulement : *Andrée*, *Bénédictine*, *Benoite*, *Bertholmine*, *Bertrande*, *Cécile*, *Christine*, *Eulalie*, *Florence*, *Frontone*, *Henrye*, *Hippolyte*, *Luce*, *Lucrèce*,

Digitized by Google

*Marquise, Mathurine, Michelle, Nicole, Odette, Olympe, Raymonde, Ursule.*

**2° Doubles noms** : *Marie Anne* (écrit souvent en un seul mot), 11. — *Marie Madeleine,* 7. — *Marie-Françoise,* 4. — *Anne-Marie, Marie Elisabeth, Marie-Louise,* 2. — Puis vingt-trois doubles noms, à combinaisons diverses, dans lesquelles Marie entre treize fois.

**3° Noms multiples.** — Sept fois seulement nous relevons plus de deux noms donnés à une fille au baptême.

### Prénoms des protestants.

Les registres tenus par les pasteurs de la Religion Réformée sont arrivés en trop petit nombre jusqu'à nos jours pour que nous essayions de formuler des règles à cet égard. Néanmoins, de l'examen d'une partie de ceux du Périgord, conservés à la bibliothèque de l'Arsenal, aux Archives nationales et dans celles départementales ou municipales (Bergerac spécialement), nous observons qu'une notable partie des noms est tirée de l'Ancien et du Nouveau Testament. Les parrains et les marraines, qui les imposaient aux enfants, les tenaient eux-mêmes de parents qui, en reniant le catholicisme, avaient souvent changé de prénom.

*Vice versa*, des prénoms, de forme très huguenote, sont donnés à des enfants catholiques, soit par des parrains ou des marraines convertis, soit par des non-convertis, car nous avons rencontré des protestants tenant des catholiques sur les fonts baptismaux, ce qui est contraire aux règles canoniques. Mais n'est-il pas défendu aux prêtres d'être parrains lorsqu'ils administrent le sacrement? J'ai pourtant trouvé trace de ce fait dans des registres paroissiaux.

Quelques convertis, après la révocation de l'Édit de Nantes, prenaient un nouveau prénom, lors de leur baptême sous condition, tout en gardant le premier, sous lequel ils étaient connus. Telle peut être l'origine de prénoms doubles, au XVIII^e siècle, comme par exemple ceux : d'*Henri-Gédéon* et de *Marie-Sarah*, que j'ai relevés en 1750.

Digitized by Google

Sur 250 actes d'état-civil protestant, presque tous du XVIIe siècle, concernant 146 garçons et 104 filles, j'ai compté : *Pierre*, 20. — *Jean*, 13. — *Hélie*, *Jacques*, 8. — *Isaac*, 7. — *Daniel*, 6. — *Charles*, *François*, *Joseph*, *Simon*, 5. — *David*, *Elisée*, *Etienne*, *Henri*, 4 (1). — *Benjamin*, *Bernard*, *Hector*, *Théophile*, 3. — *Abraham*, *Bertrand*, *Denis*, *Gédéon*, *Jonathan*, *Josué*, *Raphaël*, *Zacharie*, 2. — Une fois seulement : *Alexandre*, *André*, *Augier*, *Charlemagne*, *Éléazar*, *Guillaume*, *Joachim*, *Marc*, *Mathias*, *Michel*, *Moïse*, *Onésime*, *Paul*, *Samuel*, *Timothée*. — Un seul double nom : *Geoffroy-Joseph*.

Chez les femmes : *Marie*, 23. — *Jeanne*, 12. — *Anne*, 11. — *Elisabeth*, *Marguerite*, *Suzanne*, 9. — *Catherine*, *Esther*, *Isabeau*, *Judith*, *Madeleine*, *Marthe*, 3. — *Françoise*, 2. — Une fois seulement : *Charlotte*, *Claude*, *Déborah*, *Henriette*, *Jacqueline*, *Julienne*, *Léonarde*, *Lucrèce*, *Lydie*, *Sarah*. — Un seul double nom : *Marie-Madeleine*.

Il eut fallu recenser au moins mille actes de baptême, ou mariage, pour établir une moyenne plus exacte.

### Prénoms usités antérieurement à 1600.

Pour compléter cette étude, nous avons relevé tous les noms de baptême, inscrits dans environ 300 des actes notariés, antérieurs au XVIIe siècle, que nous avions analysés, en vue de recherches sur les anciennes familles du Périgord, actes tirés de chartriers, ou des registres d'insinuations de la sénéchaussée de Périgueux ; car les minutes de notaires, elles mêmes, remontant avant la fin du XVIe siècle, sont rares dans notre province.

Hommes (706 noms). — *Jean*, 153. — *Pierre*, 69. — *François*, 59. — *Antoine*, 35. — *Hélie*, 32. — *Jacques*, 25. — *Guillaume*, 21. — *Bernard*, 19. — *Raymond*, 17. — *Etienne*, 16. — *Arnaud*, 12. — *Louis*, 11. — *Charles*, 10. — *Geoffroy*, *Léonard*, 9.

---

(1) Dans ces quatorze premiers noms, les trois qui n'appartiennent pas à la Bible sont justement ceux des derniers rois de France; ne faut-il voir là qu'une simple coïncidence ?

Digitized by Google

— *Aimery* et *Aymeric*, 8. — *Armand*, *Gabriel*, *Simon*, 7. — *Henri*, *Michel*, 6. — *Alain*, *Guilhem*, *Guy*, *Hugues*, *Martial* (influence limousine), 5. — *Gaston*, *Joseph*, *Robert*, 4. — *André*, *Annet*, *Aymar*, *Florent*, *Gaillard*, *Géraud*, *Mondo* et *Mondonet*, *Nicolas*, *Pantaléon*, *Poncet*, *Thomas*, *Yrieix* (influence limousine), 3. — *Albert*, *Audoin*, *Balthazar*, *Barthélemy*, *Bertholmieu*, *Dauphin*, *Gilles*, *Ithier*, *Justin*, *Luc*, *Olivier*, *Philippe*, *Rigal*, *Seguin*, *Sicaire*, 2. — Puis 47 noms ne se trouvent qu'une fois, les uns connus comme : *Adrien*, *Clément*, *Hector*, *Maurice*; les autres moins connus comme : *Aymon*, *Brandelin*, *Ezéchias* (huguenot), *Fortonet*, *Front*, *Guidon*, *Léonet*. Comme doubles noms : 3 *Garcie-Arnaud* (spécial à une famille) et un *Jean-Jacques*.

Femmes (290 noms). — *Jeanne*, 44. — *Marguerite*, 42. — *Anne*, 24. — *Françoise*, 20. — *Catherine*, *Marie*, 18. — *Isabeau*, *Gabrielle*, *Louise*, 10. — *Antoinette*, 6. — *Agnès*, *Foy*, *Hélène*, *Madeleine*, 4. — *Antonie*, *Claire*, *Claude*, *Jacquette*, *Léonarde*, *Peyronne*, 3. — *Charlotte*, *Geneviève*, *Hélix*, *Marion*, *Marthe*, *Mathe*, *Renée*, *Suzanne*, 2. — Puis 38 noms ne se trouvant qu'une fois, les uns usuels comme : *Blanche*, *Diane*, *Lucie*, *Paule*, *Rachel* (huguenot), *Valérie* ; les autres plus rares de nos jours, comme : *Barbe*, *Congiée*, *Dauphine*, *Finette*, *Gallienne*, *Héliette*, *Izathernie*, *Meymie*, *Mothe*, *Nadale*, *Nérée*, *Nicole*, *Pétronille*.

### Prénoms les plus répandus.

En résumé, sur 3,089 prénoms recensés, *Jean* comptant pour 378; *Pierre*, pour 202; *François*, pour 200; *Antoine*, pour 90; *Jacques*, pour 82; *Hélie*, pour 74; — *Marie*, pour 173; *Jeanne*, pour 132; *Marguerite*, pour 126; *Anne*, pour 105; *Françoise*, pour 79, ces onze noms forment à eux seuls plus de la moitié de ceux relevés.

Etant donné les sources que nous avons consultées en vue de cette notice, on comprendra que nous ne pouvons répondre à la partie de la question du programme demandant la proportion numérique des prénoms « empruntés aux cou-

Digitized by Google

rants d'opinions politiques, aux modes littéraires, aux souvenirs patriotiques ... »

Je considère comme nulle l'influence du patron de la paroisse (1), celle du patron du diocèse, saint Front, est à peine sensible, même avec ses variantes Fronto et Fronton. Le Limousin nous donne les Léonard, Martial, Yrieix ; l'Angoumois et la Saintonge ne nous fournissent ni des Ausone, ni des Eutrope, patrons de leurs diocèses ; de saint Fort, célèbre apôtre du Bordelais, dérivent les rares Forton et Fortonnet.

### Prénoms devenus noms patronymiques dans la noblesse et la haute bourgeoisie.

A titre de curiosité, voici les noms patronymiques dérivés de prénoms et portés par des familles du Périgord nobles ou vivant noblement :

*Adhémar*, seigneurs du Roc.
*Albert*, famille de la magistrature de Périgueux.
*Alexandre*, sieurs de Fonpitou, id.
*André*, sieurs de Franchère, id.
*Arnault* de Laborie et de Golce.
*Aubin*, seigneurs de Jaurias.
*Aymeric*, seigneurs de Paluel, magistrats de Sarlat.
*Charles* de Peyssard.
*Constantin*, seigneurs de Castelmerle.
*Foucauld*, marquis de Lardimalie.
*Gentil*, seigneurs de Lavallade.
*Gérard*, comtes de Saint-Quentin.
*Gérard*, seigneurs de La Fûte.
*Géraud* de Langalerie.
*Germain* du Vivier.

---

(1) Ayant analysé, depuis la confection de cette notice, plusieurs anciens actes notariés de La Roche-Chalais, j'y ai rencontré des *Gulin*, *Gulinef*, *Guline*, prénoms que je suppose venir du patron de l'ancienne paroisse : saint Aigulin.

Digitized by Google

*Hélie,* barons de Nontron, marquis de Pompadour.
*Jammes* du Mourier.
*Jehan*, seigneurs de Valboulet.
*Lambert,* seigneurs de la Mazardière.
*Martin* du Bigord et de La Salle.
*Nicolas* du Plantier.
*Noel* du Payrat.
*Pascal* de Gœlina.
*Raymond*, marquis de Sallegourde.
*Robert* de la Céparie, et nobles verriers.
*Roger* de Beaufort.
*Simon* de Châtillon, magistrats de Périgueux.
*Thibault*, vicomtes de Servanches.

C^te^ DE SAINT SAUD,
*Délégué de la Société à la Sorbonne.*

Digitized by Google

## BIBLIOGRAPHIE

### LA GÉNÉRALITÉ DE TOURS AU XVIIIe SIÈCLE

ADMINISTRATION DE L'INTENDANT DU CLUZEL

(1766-1783),

*Par F. DUMAS, agrégé de l'Université, professeur d'histoire au lycée de Tours, docteur ès-lettres* (1).

(Se trouve chez Péricat, libraire à Tours).

L'ouvrage dont j'ai à vous entretenir n'a pas pour auteur un Périgourdin, mais il retrace la vie administrative d'un de nos compatriotes du siècle dernier, François-Pierre Du Cluzel, et fils de Léonard Du Cluzel de la Chabrerie et de Marie-Thérèse Thouzard, fille d'un auditeur à la Chambre des Comptes ; il était né le 4 avril 1734. En 1758, il épousa Mlle de Flandres de Brunville ; il fut, en 1766, appelé à l'intendance de Tours. Il mourut à Tours le 9 août 1783 à l'âge de 49 ans.

M. Dumas commence par nous donner un aperçu général de la généralité de Tours, qui, contenant trois élections, était une des plus considérables de France et une des plus difficiles à administrer à cause de la différence des productions de chacune des trois provinces, Touraine, Maine, Anjou, où étaient comprises ces élections, et de l'éloignement de plusieurs d'entre elles du centre, qui était à Tours. Il y avait beaucoup à faire, beaucoup d'abus à rectifier, bien des ménagements à garder envers les populations et les autorités que le nouvel intendant allait avoir à diriger. M. Du Cluzel fut toujours soutenu par les contrôleurs généraux des finances et par le duc de Choiseul, gouverneur de la province qui, avait pour lui la plus grande estime et de l'amitié. M. Du Cluzel montra, dans les dix-sept années de son administration, les plus grandes qualités, l'intelligence, la prudence, la fermeté, le désir de bien faire, l'amour des petits qu'il

(1) Paris, Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, 1894, in-8°, portrait de Du Cluzel par Roslin, gravé par Beauvarlet, carte.

Digitized by Google

chercha toujours à protéger contre les exactions des collecteurs d'impôts ; il chercha, et c'était du reste l'intention des ministres de cette époque, Terray, Trudaine, Bertin, Turgot, à modifier les impôts qui pesaient sur les mêmes individus au détriment de la justice et du Trésor. Au lieu de maintenir la plupart des impôts qui étaient personnels, par conséquent livrés plus ou moins à l'arbitraire, il voulait les rendre réels, c'est-à-dire les faire supporter par les biens immeubles, au prorata de la valeur de ces biens, facile à établir parce que les biens territoriaux se voient et que chacun sait, dans la paroisse, dans un district, ce que valent les lopins de diverse culture ; l'impôt devenait ainsi général et supprimait une grande partie des privilèges. Il n'y a rien de nouveau en France au point de vue fiscal; c'est sans doute pourquoi une école économique que l'on croit nouvelle veut revenir à l'impôt sur le revenu ou les revenus, c'est-à-dire personnel, livré à l'arbitraire, que les bons esprits de la fin du dernier siècle, des esprits pratiques et rompus aux affaires, voulaient abandonner comme vexatoire, injuste, ne pouvant donner que des résultats imparfaits, sujets à la fraude, difficile à établir à cause des déclarations fictives des propriétaires et surtout des industriels, des commerçants.— Ce chapitre est à méditer; ici nous n'en pouvons dire davantage. — L'intendant chargé d'une manière générale de surveiller les levées de la milice rétablie en 1765, cherche à surveiller l'exécution des règlements afin d'éviter les abus nombreux qui pouvaient se glisser dans le tirage au sort des miliciens ; là aussi il y a un chapitre qui détaille le fonctionnement de ce système militaire et le rôle qu'y jouait l'intendant, et l'on verra le soin qu'apportait M. Du Cluzel à améliorer l'état du soldat et à éviter tout ce qui pouvait inutilement le surcharger ou être contraire à sa santé ; d'un autre côté, il ne voulait pas que le peuple fût trop foulé par le droit de gîte et d'étape et les exigences des officiers ou soldats ; il veilla aussi à ce qu'ils fussent bien traités dans les hôpitaux où on ne se souciait pas de les recevoir. On y lira des détails intéressants sur l'école de La Flèche. Du Cluzel, nous citons l'auteur, s'intéressait vivement à tout ce qui concernait l'industrie, il s'inquiéta de tous les détails, *il demandait des renseignements non pour les transmettre aux ministres, mais pour sa propre satisfaction* et toutes reçurent un encouragement autant que le permettaient les circonstances et les ressources disponibles. Il fit tous ses efforts auprès du gouvernement pour qu'il prît des mesures utiles au développement du commerce, cherchant à rendre les transports moins onéreux et à rétablir à Tours les deux foires franches établies en 1545 par François Ier, et il

Digitized by Google

y réussit. Les échevins de Tours lui adressèrent à ce sujet une lettre des plus élogieuses.

Les travaux publics trouvèrent aussi en lui un administrateur des plus compétents ; soutenu par le corps des ingénieurs des ponts et chaussées, organisé à peu de choses près comme il l'est de nos jours ; il apporta de grandes améliorations aux travaux par corvées ; sous son administration, les ponts de Saumur et de Tours furent construits. Les turcies et levées de la Loire contre les inondations furent réparées et complétées. La grande rue construite à Tours en face du pont (rue Royale), l'amélioration de la navigation et l'ouverture de nouvelles routes furent l'objet de ses soins ; les détails de tous ces travaux sont présentés par l'auteur avec une netteté et une précision qui font honneur à son esprit méthodique.

L'agriculture était en progrès au dix-huitième siècle. Le gouvernement, par ses ministres, notamment par M. de Bertin, notre illustre compatriote, cherchait à implanter des méthodes nouvelles et des plantes industrielles ou simplement fourragères. M. de Bertin et M. Du Cluzel furent à ce sujet en correspondance. Une Société d'agriculture avait été fondée à Tours en 1761, et, de concert avec le ministre Bertin et l'intendant, elle rendit au pays les services les plus utiles. Le gouvernement fit tous ses efforts pour encourager les défrichements, et l'arrêt pris à ce sujet produisit d'excellents résultats. Du Cluzel diminua et réglementa les corvées si onéreuses ; il voulut fonder une école vétérinaire, mais Turgot, n'ayant pas réussi à Limoges, l'en dissuada, et, il lui écrivit que s'il était à recommencer, il n'hésiterait pas à envoyer quelques élèves à Alfort ou à Lyon ; c'est le parti qui fut pris.

Le nombre des charges judiciaires s'était multiplié outre mesure ; elles s'étaient avilies tellement *qu'il est même étonnant que l'on trouve encore des sujets pour les remplir* ; les juridictions étaient très nombreuses, ce qui augmentait les frais et rendait interminables les procès. Il arrivait qu'il fallait quelquefois passer par quatre ou cinq juridictions différentes et, pour avoir justice, plaider pour savoir de qui on l'obtiendrait. M. Du Cluzel chercha à remédier à tous ces maux ; il réglementa l'imprimerie et mit la main à l'exécution des édits ; il fit tous ses efforts pour supprimer le vagabondage et la mendicité et créa à Tours une manufacture des pauvres pour leur procurer du travail par les soins de Jean Rattier, syndic receveur de la ville de Tours, qui fit sa fortune en fabricant des couvertures. On utilisait la main d'œuvre des détenus du dépôt de mendicité, on encourageait le travail pour arriver à l'extinction du paupérisme et on admettait le

Digitized by Google

travailleur à la participation des bénéfices. Les prisons de Tours, qui étaient insuffisantes et insalubres, furent rebâties à neuf.

Sous l'ancien régime, nous dit l'auteur, « le gouvernement porta » toujours la plus grande attention à tout ce qui touchait au com- » merce des grains. C'est en partie à l'intervention du gouverne- » ment dans le commerce de cette denrée de première nécessité qui » a donné naissance à l'idée du pacte de famine. M. Biollay, M. » Afanassiw, ont réfuté les accusations portées contre le gouverne- » ment de Louis XV et détruit l'une des erreurs historiques les plus » accréditées. Après des études si complètes, on ne peut plus ad- » mettre que Louis XV ait trafiqué sur les grains ; qu'il ait spéculé » sur la misère du peuple. Les documents conservés aux Archives » d'Indre-et-Loire et se rapportant à l'administration de Du Cluzel » ne font que confirmer une thèse si solidement établie... »

Il y eut de très mauvaises récoltes pendant l'administration de Du Cluzel, 1768, 1769 surtout ; des émeutes s'en suivirent; elles furent réprimées par la maréchaussée ; mais ce n'était même pas un palliatif. Du Cluzel, avec les divers ministres auxquels il eut affaire, chercha tous les moyens d'atténuer le mal ; on distribua du riz, il fit vendre du blé au-dessous du cours et lui-même y dépensa de sa bourse 40,000 livres. Tous les moyens furent essayés et, tant bien que mal, la misère fut soulagée. « Au lieu donc, ajoute M. Dumas, d'accuser le » gouvernement d'avoir cherché à spéculer sur les grains, il serait » peut-être plus juste de dire que tous ceux qui furent chargés du » service des subsistances dans la seconde moitié du dix-huitième » siècle se proposèrent non pas d'affamer le peuple, mais de lui pro- » curer les moyens de se nourrir à meilleur marché. »

Du Cluzel s'occupa aussi avec le plus grand soin de l'assistance publique et il se la réserva plus particulièrement. Il s'inquiéta autant de la misère des habitants des villes que de ceux de la campagne, — il refit à nouveau les règlements des hôpitaux ; en 1782 et 1783 surtout il y eut une grande mortalité dans ces établissements. Il secondait la tâche des médecins en faisant distribuer des brochures qui contenaient des recettes de remèdes à bon marché, simples et faciles à préparer. Le gouvernement adresse à ce sujet les éloges les plus flatteurs à Du Cluzel ; les populations s'associent au gouvernement et les subdélégués écrivent à l'intendant que partout on est pénétré de reconnaissance envers lui.

Il réforma le régime municipal où mille abus s'étaient glissés : le maire et les échevins avaient fréquemment des discussions au sujet de leurs attributions. Les finances de la ville de Tours étaient dans

Digitized by Google

le plus déplorable état, il parvint à les régler et son successeur, d'Aine, acheva d'y mettre de l'ordre, et elles furent mises sous le contrôle de l'intendant. Vous voyez, messieurs, par cet exposé, que nous avons rendu aussi succinct que possible, combien l'administration de M. Du Cluzel fut habile et féconde en heureux résultats, et M. Dumas nous en trace un tableau des plus intéressants, des plus complets, des plus impartiaux, des plus méthodiques. C'est un livre instructif qui nous révèle bien des faits inconnus, nous met au courant des rouages si multiples de l'administration au dix-huitième siècle, et nous apprend que des choses que nous croyons nouvelles sont bien vieilles et que les efforts pour le bien de la nation française ne datent pas d'aujourd'hui.

A. DE ROUMEJOUX.

*Deux planches accompagnent cette livraison : la 1re représente Une fenêtre du XVIe siècle, à Saint-Pardoux-la-Rivière ; — et la 2e, L'ancien couvent des Augustins, à Périgueux.*

*Le Gérant responsable*, J. BOUNET.

Imprimerie de la Dordogne (anc. Dupont et C.)

Digitized by Google

# SÉANCES MENSUELLES

DE LA

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

*Séance du jeudi 4 Avril 1895.*

**Présidence de M. de Roumejoux, président.**

La séance est ouverte à midi et demi dans notre bibliothèque.

Sont présents : MM. le marquis d'Abzac de La Douze, l'abbé Brugière, le marquis de Cumond, Antony Délugin, Dujarric-Descombes, Charles Durand, le marquis de Fayolle, René de La Bastide, le docteur Ladevi-Roche, Lespinas, l'abbé Prieur, de Roumejoux, le comte de Saint Saud et Villepelet.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. le Président nous annonce la mort de Mme de Brachet de Lamenuse qui était entrée dans notre Société après la mort de son mari, nous prouvant ainsi qu'elle voulait continuer à s'intéresser à nos études. Toute la population de Château-l'Évêque sait le bien qu'elle répandait autour d'elle et par ses vertus chrétiennes si édifiantes et par les généreuses aumônes qu'elle distribuait.

Une notice sera consacrée à sa mémoire.

L'assemblée exprime de sympathiques regrets.

Notre bibliothèque a reçu pendant le mois dernier les ouvrages suivants :

Le *Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique*, tome XX, 4e série des Annales, 2me partie, in-8o, Anvers, imprimerie veuve de Backer, 1895 ;



Digitized by Google

Le *Journal des Savants*, cahiers de janvier et de février 1895, deux fascicules in-4°, Paris, Imprimerie nationale ;

La *Revue des Études grecques*, tome VII, n° 27-28, juillet-décembre 1894, in-8°, Paris, Ernest Leroux, éditeur ;

Le *Bulletin historique et philologique* du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1894, n°s 1 et 2, un fascicule in-8°, Paris, Imprimerie nationale, où, pages 116-124, est signalé par M. l'abbé Allain, au Congrès de la Sorbonne de l'année dernière, un *Ordo ad sponsandum* bordelais du xv° siècle ;

La *Bibliothèque de l'École des chartes*, tome LV, sixième livraison, novembre-décembre 1894, in-8°, Paris, librairie d'Alphonse Picard et fils ;

Le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, tome XXXIII, année 1894, premier semestre, in-8°, Nantes ;

Le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4e trimestre 1894, in-8°, Poitiers, Druinaud et Bonamy, libraires éditeurs ;

La *Revue de Saintonge et d'Aunis*, bulletin de la Société des Archives historiques, XVe volume, 2e livraison, 1er mars 1895, in-8°, Saintes, Mme Mortreuil, libraire, et la *Table des matières* de l'année 1894, par M. Henri Joyer ;

Le *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, 2e série, tome XII, 2e partie, in-8°, imprimerie veuve Lamy, 1893, contenant, page 161 et suivantes, des *Lettres inédites de quelques hommes célèbres de l'Agenais*, recueillies, publiées et copieusement annotées par notre savant correspondant M. Tamizey de Larroque ;

Les *Jurades de la ville d'Agen* (1345-1355), tome Ier, texte publié, traduit et annoté par Adolphe Magen, ancien secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts, un volume broché, in-8°, Auch, imprimerie Léonce Cocharaux, 1894 ;

Le Bulletin du quatrième trimestre, 19e année (1894) de la *Société de Borda, Dax (Landes)*, in-8°, Dax, imprimerie reliure Hazael Labèque, 1895 ;

Digitized by Google

Les *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, tome XV, 1re livraison, in-4°, Toulouse, Edouard Privat, libraire éditeur, 1894 ;

La *Revue des langues romanes*, 4e série, tome VIII, n° 3, mars 1895, in-8°, Montpellier et Paris, Pedone-Lauriel, libraire éditeur ;

Les *Mémoires et Comptes-rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, année 1892, tome XXIII, in-8°, Alais, imprimerie administrative et commerciale Martin, 1894 ;

Les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, 4e série, tome V, un volume broché in-8°, Chambéry, Imprimerie Savoisienne, 1895;

La *Revue épigraphique du midi de la France*, n° 77, janvier, février, mars 1895, in-8°, Lyon, imprimerie Savigné à Vienne (Isère);

De M. le baron R. de Bouglon, *Les reclus de Toulouse sous la Terreur*, 2e fascicule des Registres officiels concernant les citoyens emprisonnés comme suspects, in-8° broché, Toulouse, imprimerie et librairie Edouard Privat, 1895 ;

De M. l'abbé Monmont, curé d'Azerat, le n° du *Journal de la Dordogne*, du 2 mars 1895, contenant son article sur *La croix des pestiférés de Capdrot en Périgord*.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

La *Revue des autographes* de Mme veuve Charavay, n° de mars 1895, contient l'indication de deux pièces qui nous intéressent : 1° une quittance de 100 livres tournois, sur vélin, du 15 juillet 1459, par Louis de Ventadour, seigneur de Granges, à Jean de Bonneval, receveur de Périgord, pour ses gages de capitaine de Bergerac ; et 2° une curieuse lettre de l'oratorien Etienne Viel à son éditeur, datée de Paris le 28 août 1813 et relative à son *Télémaque* en vers latins.

M. de Saint Saud nous signale aussi sur le dernier catalogue de Saffroy, libraire au Pré-Saint-Gervais (Seine), un certificat signé d'Henri-François-Xavier de Belsunce de Castelmoron, évêque de Marseille, et daté de Marseille le 24 février 1724.

Digitized by Google

M. le vicomte DE CHALUP, élu membre titulaire dans la dernière réunion, adresse ses remercîments à la Société.

L'assemblée apprend avec plaisir que notre laborieux confrère M. DE SAINT SAUD est depuis trois mois membre d'honneur de la Société de géographie de Madrid et le félicite à cette occasion.

M. GRELLET-BALGUERIE nous envoie de Londres un long mémoire pour répondre à la lettre de M. Saint-Paul sur la *Question de Saint-Front*, publiée dans le dernier numéro du *Bulletin* et à laquelle il reproche de manquer de conclusion définitive.

Il suppose que Saint-Front a pu être copié sur quelque ivoire byzantin reproduisant le type oriental d'un monument de Byzance ou de Rome, importé en France soit par un pèlerin, soit par un commerçant grec, et il montre les relations qui existaient entre Constantinople et les Mérovingiens. Il existait, dit-il, une école grecque à Périgueux, et les noms de nos premiers évêques comptent plusieurs noms grecs. Le prototype de Saint-Front serait l'église des Saints-Apôtres à Byzance et non, malgré la similitude des plans, Saint-Marc de Venise. Ainsi serait écartée l'objection que l'église construite à Venise par le doge Orseolo, qui, d'après M. de Verneilh, aurait servi de modèle à Saint-Front, ne comportait pas de coupoles et que l'ordonnance actuelle de Saint-Marc ne remonte qu'à la seconde moitié du XIe siècle, ce qui rend impossible une imitation à Saint-Front, qui est de la fin du Xe siècle.

Il est vrai que, plus loin, M. Grellet-Balguerie prétend, sans donner d'ailleurs aucune preuve de faits aussi nouveaux et aussi importants pour l'archéologie, que, dès le VIIIe et le IXe siècle, il existait déjà dans la contrée de petits édifices à coupoles rudimentaires et même que Géraud de Saint-Ceré, abbé de Souillac et de Solignac dans la seconde moitié du Xe siècle, avait dû rapporter d'un voyage à Jérusalem un plan oriental et construire deux églises sur ce type dans ses abbayes, que Frotaire de Gourdon fit reproduire à Saint-Front par son architecte.

Digitized by Google

L'évêque Ramnulfe, dont l'épiscopat, découvert par M. Grellet-Balguerie, commence à 943, aurait pu avoir pour coadjuteur Frotaire de Gourdon, riche seigneur, qui lui succéda et qui put, avant même d'être évêque, commencer, en 976, la construction de Saint-Front, avant la date de 984 fixée par le *Gallia christiana*. Si le texte qui parle de Frotaire attribue son élection au siège de Périgueux au roi Hugues Capet, cet anachronisme est sans importance, car Hugues Capet put, étant maire du Palais, le faire désigner par son influence.

Frotaire, suivant l'usage de commencer les églises par le chœur, bâtit d'abord l'abside, dont il fit une forteresse, et à laquelle on accédait du bas de la colline par un escalier monumental. A sa mort, en 991, son successeur, le comte évêque Boson, continua les travaux et la comtesse Eyma, sa mère, ajouta à l'abside la chapelle de Sainte-Catherine. Frotaire et Boson furent inhumés dans l'abside, preuve évidente que la basilique est antérieure à l'incendie.

La consécration de Saint-Front eut lieu en 1047, et il ne restait alors à faire, suppose M. Grellet-Balguerie, que l'ornementation intérieure. M. Saint-Paul émet, au sujet de cette consécration, la pensée qu'elle s'applique peut-être à une autre église que la grande église à coupoles; mais, répond M. Grellet-Balguerie, on trouverait dans ce cas, postérieurement à cette consécration, pour un édifice aussi important, mention de sa consécration dans les textes, ce qui n'existe nulle part.

En 1081, un moine de la Chaise-Dieu, nommé Guinamond, qui résida plus tard à Brantôme, édifia dans l'église un superbe mausolée sur le corps de saint Front, autre preuve de l'existence de l'église avant l'incendie de 1120.

M. Saint-Paul, au sujet de ce grand incendie, fait valoir surtout deux arguments. Le mot *monasterium* employé dans le texte s'applique seulement à l'église, et les corps des évêques prédécesseurs de Pierre de Mimet, qui étaient provisoirement déposés dans la salle capitulaire, sont solennellement transférés en 1173 par cet évêque dans l'église à coupoles, ce qui est pour lui une preuve de la destruction

Digitized by Google

du premier édifice et de sa reconstruction et équivaut à une date de consécration.

M. Grellet-Balguerie n'admet pas que l'interprétation du mot *monasterium* par M. Saint-Paul soit exacte, et il entend que le *monasterium* est l'ensemble des bâtiments du monastère et que la partie qui a brûlé était le cloître non voûté et lambrissé, appliqué à l'un des côtés de l'église, sur lequel on voit encore des traces d'incendie signalées déjà par le Père Dupuy. Cet incendie n'aurait calciné que la surface intérieure sans pénétrer le parement, ce qui prouve à la fois que l'église à coupoles existait déjà et qu'elle résista au feu.

M. Grellet-Balguerie n'admet pas non plus qu'on puisse induire une reconstruction du fait d'une translation des corps des évêques ; il dit que cela se produisait fréquemment au moyen âge et que c'est un événement qui ne détermine pas autre chose que la date du fait ; il remarque de plus que si, lors de l'incendie, l'église avait déjà été en reconstruction et que les corps des évêques eussent été alors déposés dans la salle capitulaire qui attenait à l'édifice, ils eussent été consumés par la violence de l'incendie qui à côté fondit les cloches dans le clocher.

Après cet incendie, Guillaume d'Auberoche, évêque de Périgueux, ne put, comme on l'a cru, avoir ni les ressources, ni le temps de construire un édifice de cette importance avant sa mort, puisqu'il y a été enseveli et qu'on a retrouvé naguère son tombeau avec les restes de ses ornements pontificaux. On a, du reste, des textes positifs qui prouvent que les évêques reçurent la sépulture successivement *in vetulo monasterio* et *in novo monasterio*.

L'église de Saint-Front, d'abord desservie par des Bénédictins, puis par des chanoines réguliers de Saint-Augustin, était indépendante de la juridiction des évêques qui y furent ensevelis à cause de leur qualité d'abbés de Saint-Front, et jusqu'à Jean d'Asside, dont les chanoines de la cathédrale enlevèrent de force le corps, qui fut inhumé dans l'église Saint-Etienne en 1169.

M. Grellet-Balguerie termine en donnant sur la date de Saint-Front l'opinion de M. Abadie, qui se ralliait à celle

Digitized by Google

qu'a indiquée Félix de Verneilh et qui croyait les coupoles antérieures à l'an mil ou contemporaines, et en reproduisant des passages d'une lettre de l'archéologue anglais Parcker, après qu'il eut renoncé à faire de Saint-Front un monument du XIIe siècle.

Ce résumé des points du mémoire de M. Grellet-Balguerie qui se rapportent à la lettre de M. Saint-Paul, — le reste étant surtout une réfutation du système aujourd'hui abandonné de M. Ramé, sur la présence des arcs ogivaux, à Saint-Front, — montre que M. Grellet-Balguerie n'a pas apporté, pour la solution des problèmes posés par M. Saint-Paul d'arguments nouveaux. M. Saint-Paul, après avoir étudié Saint-Front au point de vue du monument et des textes qui s'y rapportent, n'a pas proposé une date définitive pour sa construction, précisément parce qu'il ne trouve ni dans l'édifice, ni dans les textes de preuves certaines qui lui permettent d'affirmer que l'église démolie par M. Abadie était la même que celle dont l'évêque Frotaire jeta les bases, et que cette église ne fut pas au contraire l'une de celles dont les restes existent encore dans le clocher ou autour de lui. Mais il déclare avec une bonne foi à laquelle M. Grellet-Balguerie rend hommage, qu'après avoir professé que l'église à coupoles ne pouvait avoir été construite et achevée que dans la seconde moitié du XIIe siècle, une étude plus complète de Saint-Front et des églises à coupoles de la contrée l'oblige à revenir sur cette opinion, et, dans l'une des hypothèses qu'il propose, il admet qu'au moment de l'incendie de 1120, les travaux étaient fort avancés; il reconnaît même que Saint-Front ne présente pas les caractères architectoniques du XIIe siècle que l'on rencontre dans le voisinage, mais bien ceux du XIe siècle. Tel est le véritable sens de l'important travail de M. Saint-Paul sur Saint-Front et sa réelle conclusion. Les hypothèses de M. Grellet-Balguerie sur l'existence dans la contrée d'édifices de types orientaux dont se serait inspiré Frotaire, qui ne reposent, du reste, sur aucune preuve, n'établissent pas qu'il faille rattacher l'abside de Frotaire à l'église à coupoles, ou que l'édifice contemporain de l'incendie soit le même que celui de

Digitized by Google

Frotaire, et c'est pourtant là ce qu'il serait nécessaire de démontrer.

M. de Fayolle nous informe ensuite qu'un ouvrier vient de découvrir un petit trésor d'environ 320 deniers ou oboles, la plupart en mauvais état, dans les fouilles qui se font pour l'établissement des fondations du nouveau Musée de Périgueux, et qu'il a fait appel, pour les déterminer, à la compétence bien connue de M. Lespinas.

Après un examen attentif de ces pièces, M. Lespinas pense qu'on peut en fixer le dépôt à la fin du XIIIe siècle. « Voici quelle est la composition de cette trouvaille où il ne se rencontre aucune rareté :

» 1° Cent vingt-deux deniers d'Edouard Ier, roi d'Angleterre (1272-1307), frappés pour l'Aquitaine, divisés en deux variétés conformes à la description de Poey d'Avant, numéros 2775 et 2777 :

» *Edvardus rex* dans le champ AGL, au-dessous E, au-dessus un léopard. -- Revers, *Dux Aquit. Burd.* Croix cantonnée d'un E au premier.

» La seconde variété a, dans le second canton de la croix, un croissant.

» 2° Treize oboles d'Edouard Ier (Poey d'Avant, n° 2776), même légende et même type que la première variété du denier.

» 3° Cinquante deniers de Périgueux, au type des cinq annelets, et au revers de la croix cantonnée des lettres S. V. (P. d'Avant, 2676.)

» 4° Deux oboles de Périgueux aux mêmes types. (P. d'Avant, n° 2678.)

» 5° Deux deniers de Bordeaux, de Bernard Guillaume *Guilelmo*, quatre croisettes. Revers *Burdecula*, croix. (Poey d'Avant, n° 2728.)

» 6° Trois deniers des vicomtes de Béarn au nom de centulle. (Poey d'Avant, n° 3233.) *Centullo com.* Croix cantonnée d'un besant aux 1er et 2e. Revers, *onor forcas* dans le champ P. A. +.

» 7° Un denier des vicomtes de Turenne, R. *Vicecomes.*

Digitized by Google

Croix cantonnée d'un annelet aux 2e et 3e. Revers, *Turenne*. Dans le champ A au-dessus et au-dessous un croissant; de chaque côté, un annelet. (Poey d'Avant, n° 2335).

» 8° Environ cent deniers frustes, mais se rapportant aux deniers d'Edouard Ier et aux pièces du Périgord.

» En commençant mon examen, je disais qu'il fallait fixer le dépôt de ces monnaies à la fin du XIIIe siècle. En effet, les pièces d'Edouard Ier seulement ont une date certaine, tandis que toutes les autres pièces au type odonique plus ou moins dégénéré ont eu cours pendant tout le moyen âge.

» Je termine en regrettant la disparition du vase où se trouvaient ces monnaies qui aurait pu fournir, lui aussi, une preuve de plus de l'époque de l'enfouissement de ce trésor. »

L'assemblée remercie M. Lespinas de ses précieux renseignements.

M. le docteur Ladevi-Roche nous montre des monnaies de la même époque provenant d'un trésor découvert à Blaye, des pièces de Cahors, de Périgueux et d'Angoulême. Il a rapporté également de Blaye une jolie petite flèche, de l'époque de la pierre polie, et deux haches en bronze.

Notre vice-président, M. Elie de Biran, nous envoie la suite de son mémoire, interrompu depuis trop longtemps, sur *Les premiers seigneurs de Bergerac*. Cette fois, il passe en revue successivement les principaux actes de Hélie Rudel ou Renaud IV de Pons, seigneur des villes et châtellenies de Bergerac, Montignac, Mouleydier, Gensac, Pons, etc.; d'autre Renaud de Pons, 1290-1308, et de Hélie Rudel de Pons, 1308-1333. Il y joint trois pièces justificatives, tirées de la collection Périgord, qui paraîtront avec le texte dans le *Bulletin*.

M. Hermann nous envoie aussi la copie d'un acte notarié de 1676, constatant que, cette année, il y avait une compagnie de cavalerie en garnison à Excideuil, et que les fourrages nécessaires à sa subsistance devaient, sur l'ordre de l'intendant, être fournis par les paroisses de Jumilhac et de Sarlande, dont les syndics et les habitants, faisant la sourde

Digitized by Google

oreille, ne voulaient fournir ni le fourrage ni l'argent le représentant. Lecture est donnée de ce document, qui sera publié dans le *Bulletin*.

M. de Saint Saud rappelle que, dans une de nos précédentes réunions, M. Villepelet a lu une intéressante lettre de Louis Cadiot de la Closure (*aliàs* Clauzure) qui se qualifiait « noble homme, messire, conseiller et médecin ordinaire du roi. » — « Je possède, dit notre zélé confrère, une lettre de son fils, signée la Clauzure, scellée d'un cachet dont les armes représentent un caducée avec une fasce brochant sur le tout. La fille du médecin portait les mêmes armoiries ; elle habitait le Périgord, y ayant épousé, par contrat du 20 juin 1678, Etienne de Laage, écuyer, seigneur de Ponteyraud et de la Bléretie. Sa mère, la femme du médecin, se nommait Charlotte Faucher et appartenait à une famille anoblie du Périgord. Ces armes semblent devoir d'autant plus être personnelles à Louis Cadiot et à ses descendants, que ses cousins, les Cadiot de Pontenier, portaient d'autres armoiries. L'*Armorial général de France*, de 1696, registre de la Généralité de Limoges, donne à Jean Cadiot, écuyer, sieur de Laudebar : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles, aussi d'or, rangées en chef, et d'une souche d'arbre d'argent posée en pointe. Le même registre, sous le n° 373, indique, mais comme imposées d'office à N... Cadiot de Pontenis de Laudebert *(sic)*, les armes suivantes : d'argent à deux pals ondés de sinople. »

M. Lambert, directeur de l'Ecole nationale de musique de Montpellier, membre du comité de la Société des langues romanes, écrit à M. le Président pour obtenir la notation musicale des vieilles chansons populaires du Périgord :

« J'ai publié, lui mande-t-il, dans les premières années de la *Revue des langues romanes*, en collaboration avec mon ami A. Montel, la première série d'un recueil de chants populaires du Languedoc, pour lequel nous avions amassé et mis en commun d'importants matériaux s'élevant aujourd'hui à

Digitized by Google

près de 1,000 chansons, grâce à l'obligeance de correspondants nombreux et dévoués.

» Parmi ceux auxquels nous devons les plus beaux épis de notre moisson vient en tête feu le vicomte de Gourgues, qui voulut bien mettre à notre disposition une collection d'environ 80 chants populaires des plus intéressants en tous les genres, mais ne nous donnant, à mon grand regret, que le texte seul.

» Je vais prochainement continuer cette publication, et je serais très désireux, si cela est encore possible, de pouvoir joindre la mélodie au texte.

» Je sais, par expérience, toutes les difficultés qu'on rencontre pour obtenir la notation musicale d'un chant populaire ; pendant l'été dernier, j'ai fait, mais vainement, une tentative dans ce but : un parent de mon ami M. Chabaneau voulut bien se charger de me rendre ce service; je transcrivis le premier couplet de chacune des chansons envoyées par M. de Gourgues, j'y en joignis quelques autres, communiquées par M. le baron d'Aigueperse, et le priai de voir si, parmi ses connaissances à Nontron, il se trouverait quelqu'un qui se souvînt encore de ces anciens airs et un musicien obligeant pour les noter; malgré ses recherches, il n'a rien pu obtenir.

» J'ai pensé qu'il vous serait peut-être possible de me désigner, parmi les nombreux adhérents de votre Société, un ou plusieurs membres susceptibles de s'intéresser à mes recherches et qui pourraient m'aider à compléter la série si intéressante des chants recueillis par M. de Gourgues, et je m'adresse à vous avec confiance, persuadé que ma demande trouvera auprès des membres de la Société historique du Périgord et de son Président un sympathique accueil. »

Nos anciens confrères, M. l'abbé Chaminade et M. l'abbé Rousseau, seraient parfaitement aptes à fournir cette notation musicale, mais il faudrait tout au moins qu'on vînt leur faire entendre le chant. Notre nouveau confrère, M. Drouault, receveur d'enregistrement à Saint-Pardoux-la-Rivière, qui recueille aussi les chansons populaires du Nontronnais,

Digitized by Google

pourrait également, soit par lui-même, soit avec l'aide d'un de ses amis très musicien, noter ces vieilles chansons. Le Secrétaire général transmettra ces renseignements à M. Lambert.

M. Dujarric-Descombes signale ensuite à la Société le don que, par son intermédiaire, notre confrère M. le marquis Du Lau d'Allemans a fait aux Archives de la Dordogne, de tous les titres et pièces composant les archives de l'ancien château de Saint-Just, canton de Montagrier.

Cette seigneurie, qui faisait autrefois partie de la baronnie de Bourdeille, en fut séparée en 1527 pour former l'apanage de Jean de Bourdeille, frère puîné de François, baron de Bourdeille et de Latourblanche. Jean étant mort sans postérité, elle fit retour à François, qui la céda en échange, le 9 juillet 1543, à Pierre des Alles, licencié en droit, seigneur de La Rigeardie et de La Gonterie, sous réserve de l'hommage lige.

Quelques années plus tard, la terre de Saint-Just fut apportée par Gabrielle des Alles à son mari Jean de Cescaud, dont la famille était originaire de l'Angoumois. Les Cescaud ont continué à la posséder jusqu'au commencement de notre siècle.

Les papiers qui proviennent de leur château, aujourd'hui en ruines, concernent les divers actes des familles des Alles et de Cescaud pendant quatre siècles; mais les nombreux procès qu'elles eurent à soutenir dans leur voisinage avec MM. de Raymond, de Narbonne, et Gomondie de La Faye, et autres, en occupent une très grande partie. Ils n'en contiennent pas moins quelques renseignements précieux pour l'histoire et la topographie du Périgord.

De son côté, M. de Saint-Saud dit qu'il vient d'obtenir également, pour les Archives de la Dordogne, de M. Joubert, notaire à Sainte-Aulaye, le don des anciennes minutes de trois notaires de La Roche-Chalais qu'il apporte aujourd'hui même, et comprenant les minutes d'Ezéchiel Delagarde, notaire châtelain, 1621-1648, une liasse; celles d'Ardouin,

Digitized by Google

notaire châtelain, 1650-1657, une liasse ; et celles de Jacques Dumas, notaire royal, de 1663 à 1697, attachées dans sept gros registres.

M. l'Archiviste départemental se fera un devoir de remercier ces généreux donateurs.

M. Philippe DE BOSREDON, qui nous tenait au courant, dans la dernière séance, de l'état d'avancement de son travail bibliographique, nous adresse aujourd'hui quelques *desiderata* pour lesquels le concours obligeant de nos confrères lui serait utile.

*Journaux.* — Sauf des renseignements curieux sur les *Affiches* publiées à l'époque de la Révolution, et de quelques détails sur les débuts de l'*Écho de Vésone*, je n'ai que des intitulés pour les journaux.

Il serait indispensable d'indiquer pour chacun :

1° Le titre exact et complet ;

2° La date du premier numéro (ou tout au moins l'année où la publication a commencé) ;

3° Le mode de périodicité (quotidien, hebdomadaire, mensuel...);

4° Le format ;

5° Les transformations survenues successivement dans le titre, dans la périodicité, dans le format ;

6° Pour ceux qui ont cessé de paraître, la date du dernier numéro ou tout au moins l'année.

Rechercher les journaux qui ont dû paraître de 1848 à 1852. Plusieurs, qui ont été éphémères, mais qu'il est d'autant plus intéressant de noter, ont paru en 1870 avec les dates du calendrier républicain.

*Pièces émanant des administrations publiques.*

Il n'est pas d'usage de les comprendre dans les bibliographies. Toutefois, j'estime que nous devrions faire exception :

Pour le *Recueil des Actes de la Préfecture ;*

Pour les *Procès-verbaux et comptes rendus du Conseil général* (j'en ai la collection complète, et je me charge de cette partie du travail) ;

Pour certains documents d'une importance considérable, comme le Règlement général des chemins vicinaux, par exemple.

Digitized by Google

M. Villepelet a noté plusieurs Arrêts du Conseil d'Etat antérieurs à 1789 ; je suis d'avis de n'insérer que ceux qui ont trait directement au Périgord, et qui de plus statuent sur un intérêt général.

*Écrits théologiques ou liturgiques, etc.*

Ne pourrait-on pas demander à un de nos confrères ecclésiastiques, à M. l'abbé Brugière, par exemple, de faire la bibliographie générale des mandements épiscopaux, catéchismes, bréviaires, ordos, livres de piété, livres de messe, etc., imprimés en Périgord ou publiés par ordre de l'autorité diocésaine ?

Pour la plupart des départements, tous ces renseignements sont consignés dans le *Journal de la Librairie;* mais dans la Dordogne, MM. les imprimeurs se dispensent, paraît-il, du dépôt légal. Je n'ai trouvé dans le *Journal de la Librairie* que la mention de deux ou trois *Ordos*, qui ont été imprimés à Bergerac.

Ceci n'a trait qu'aux ouvrages de religion publiés depuis 1789 ; j'ai plusieurs notes sur ceux qui ont été publiés antérieurement, et je ne pense pas qu'il soit aisé d'en augmenter le nombre, tandis que la recherche me paraît devoir être relativement facile pour la période contemporaine, laquelle ne commence en réalité qu'au rétablissement de l'évêché de Périgueux.

M. l'abbé Brugière veut bien promettre son concours pour cette dernière partie.

Enfin, M. le Président nous parle d'un projet d'excursion pour la Société qui se ferait le 1er et le 2 juillet prochain, en commençant par Sainte-Alvère ou Limeuil, Paunat, Trémolat, Lalinde, les bords de la Dordogne, Lanquais et Issigeac. L'itinéraire définitif se décidera dans la prochaine réunion.

Il reste à procéder à l'élection de quatre candidats qui demandent à entrer dans notre compagnie.

Après quatre votes à mains levées, M. le Président déclare admis membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. Roger Drouault, receveur des domaines, à St-Pardoux-la-Rivière, présenté par M. Villepelet et M. Charles Durand ;

Digitized by Google

M. d'Escodeca de Boisse, receveur des postes et télégraphes à Ribérac, présenté par M. Antony Délugin et M. Boisserie de Masmontet;

M. Henri d'Escodeca de Boisse, rue Neuve-d'Argenson, à Bergerac, présenté par M. Boisserie de Masmontet et M. le docteur Ladevi-Roche ;

Et M. Maurice Casimir-Périer, juge suppléant au tribunal civil, rue Saint-Simon, à Périgueux, présenté par M. le docteur de Lacrousille et M. de Saint-Pierre.

La séance est levée à trois heures moins un quart du soir.

Le Secrétaire général,
Ferd. VILLEPELET.

Le Président,
A. DE ROUMEJOUX.

---

*Séance du jeudi 2 Mai 1895.*

---

Présidence de M. DE ROUMEJOUX,
président.

La séance est ouverte à midi et demi dans la salle de notre bibliothèque.

Sont présents : MM. l'abbé Brugière, Dujarric-Descombes, de Roumejoux, de Saint-Pierre et l'abbé Prieur.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT nous fait part de la mort de M. Decous de Lapeyrière, ancien procureur général. Ceux qui l'ont connu, dit-il, conserveront son souvenir avec cette estime particulière qui s'attache à la distinction et au mérite. C'était une belle physionomie de magistrat, un peu austère au premier abord, mais qui s'éclairait, dans l'intimité, du reflet de cette bienveillance et de cette inaltérable douceur qui

Digitized by Google

étaient le fonds de son caractère. « Je demanderai, ajoute-t-il en finissant, à notre collègue, M. Doursout, bâtonnier de l'ordre des avocats, de vouloir bien retracer, pour les lecteurs du *Bulletin*, une esquisse de cette vie si honorablement remplie. Nous en déroberons ainsi quelque chose à l'oubli dans lequel les morts disparaissent si vite. »

Les membres présents s'associent aux sentiments exprimés par M. de Roumejoux, et demandent que leurs sympathiques regrets soient inscrits au procès-verbal.

Notre bibliothèque a reçu dans le courant du mois dernier les ouvrages suivants :

La *Revue des langues romanes*, quatrième série, tome VIII, n° 4, avril 1895, in-8°, Montpellier et Paris, Pédone-Lauriel, libraire-éditeur ;

Le *Bulletin de la Société des Hautes-Alpes*, 14e année, deuxième série, n° 13, 1er trimestre, in 8°, Gap ;

La *Revue archéologique*, troisième série, tome XXVI, janvier-février 1895, in-8°, Paris, Ernest Leroux, éditeur ;

Le *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, tome XVII, 1re livraison, in-8°, janvier-mars 1895, à Brive, Marcel Roche, imprimeur ;

Le *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, année 1895, février, 113e livraison, Valence, imprimerie de Jules Céas et fils ;

Le Bulletin de la *Société de Borda*, 20e année, 1895, premier trimestre, Dax, imprimerie Hazaël Labèque ;

Le *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques*, section des sciences économiques et sociales, année 1894, Paris, Imprimerie nationale. A signaler dans ce volume, pages 97-98, un résumé du mémoire présenté par M. de Manthé sur les mesures agraires usitées en Périgord, avant la Révolution. Après avoir essayé d'en fixer les origines (selon lui l'institution en remonterait à la fin du IXe siècle et serait ainsi contemporaine des débuts de la féodalité), il dit que l'unité des mesures agraires était le journal, dont il détermine la valeur; et il soutient cette opinion, qui ne laisse pas

Digitized by Google

de surprendre MM. de Foville et Levasseur, que le journal a présenté en Périgord un caractère de fixité inaltérable.

Les *Mémoires de la Société des Antiquaires du centre*, 1893-1894, XX^e volume, à Bourges, typographie Tardy-Pigelet.

M. le Président, en feuilletant un des volumes, le XV^e de la *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts*, dont nous avons reçu naguère la collection complète si intéressante, y a trouvé une communication de M. C. Pérathon, sur un calice du XVI^e siècle, conservé dans le trésor de l'église paroissiale de Sainte Croix d'Aubusson. Ce calice, chef-d'œuvre d'orfèvrerie limousine, offre les rapports les plus frappants avec le calice de Coulaures, qui appartient à M. de Lestrade de la Cousse, et dont M. le marquis de Fayolle nous a entretenus dans une de nos séances précédentes. Ils ont tous les deux le même type, et les conclusions de M. C. Pérathon nous sont une preuve de plus de la haute compétence artistique de notre honorable vice-président.

M. l'abbé Prieur offre à la bibliothèque de la Société, au nom de M. Soffrey de Beaumont, notre collègue, sa notice nécrologique sur M. Amable comte de Beaumont, marquis de Beynac (1830-1895), petit in-8° de douze pages, à Sarlat, imprimerie Michelet.

M. le Président nous communique un programme de l'*Exposition hippique et ethnographique russe*, que lui a envoyé M. le marquis de Bourdeille, vice-président pour la section héraldique. Cette exposition sera ouverte au Champ-de-Mars du 12 mai à fin octobre 1895, et dans la section héraldique on admettra :

« Les peintures, sculptures et gravures héraldiques de toute époque et de tout pays ;

» Les anciens armoriaux, manuscrits ou imprimés ;

» Les chartes de croisade et toutes chartes ou lettres patentes relatives à des familles ou des personnages historiques ;

» Les matrices de sceaux équestres ou armoriés ;

» Les armures et armes de combat armoriées ;



Digitized by Google

» Les panneaux sculptés, vitraux, reliures, tapisseries, » émaux, faïences et plaques de cheminée portant des ar- » moiries ;

» Les portraits anciens et les ex-libris ornés d'armoiries ;

» Les réimpressions fac-simile d'anciens ouvrages nobi- » liaires ;

» Les ouvrages héraldiques ou généalogiques, anciens ou » modernes ; les périodiques nobiliaires ; les histoires de la » chevalerie et des ordres chevaleresques ;

» Les tableaux de quartiers de noblesse et les preuves pour » l'admission dans les chapitres nobles, les pages, les éco- » les militaires, les ordres du Saint-Esprit, de Saint-Jean de » Jérusalem (Malte), du Temple, de Saint-Lazare de Jérusa- » lem, de Saint-Michel (ordre du Roi), etc.;

» Les insignes de ces ordres et de tous autres anciens » ordres chevaleresques ;

» Les anneaux, bagues, cachets, méreaux, jetons armoriés, » et, en général, tous objets ayant un caractère héraldique » ou nobiliaire. »

Les membres de notre Société qui voudraient prendre part à cette exposition, pourraient demander les renseignements dont ils auraient besoin, au commissaire général, M. Fernand Blum, rue Laffitte, 37, à Paris. Il nous suffira de dire ici que l'administration de l'exposition prend tous les frais à sa charge et garantit les objets envoyés contre tous les risques, selon la valeur déclarée par les exposants eux-mêmes.

Nous avons également reçu, dit M. le Président, de M. le comte de Marsy, une invitation pour le Congrès archéologique qui sera tenu à Clermont-Ferrand, du 5 au 13 juin prochain, par la Société française d'Archéologie, et, en vous la transmettant, j'exprime le désir que quelques-uns de nos collègues répondent à cette courtoise invitation.

M. le docteur Ladevi-Roche, qui fait en ce moment un voyage en Italie, nous envoie de Venise diverses photographies de Saint-Marc. « Elles sont fort exactes, écrit-il, et,

Digitized by Google

puisque, à propos de Saint-Front, on parle souvent de la splendide basilique que je viens de visiter, elles pourront peut-être aider à la clarté de la discussion. Ce serait pour la Société archéologique une chose fort importante que de recueillir les plans, les photographies et les notices concernant toutes les églises à coupole, afin de pouvoir mieux comprendre Saint-Front, qui est évidemment la formule parfaite de ce style malheureusement disparu. »

L'assemblée, très touchée du souvenir de M. le docteur Ladevi-Roche, lui exprime ses meilleurs remerciements, et s'associe à son désidératum. Elle espère que son exemple sera suivi, et que le fonds de photographies des monuments byzantins, si gracieusement commencé par lui, s'enrichira promptement de nouveaux envois : on pourrait un jour en composer un album qui serait des plus curieux à feuilleter, et des plus utiles à consulter.

M. le Président signale ensuite chez notre collègue M. Ivan de Valbrune, au château de Labatut, commune de Saint-Astier, le portrait de Poncet de Chancel, seigneur de Genebrières, tué à la bataille de Pavie, le 24 février 1525, étant capitaine de cinquante hommes d'armes. Ce vaillant guerrier, avait épousé, en 1519, Françoise de La Porte du Puy-Saint-Astier, héritière de la terre de Barbedor.

M. Dujarric-Descombes dit que de ce mariage naquit Géraud de Chancel, seigneur de la Veyssonnie, qui se trouve avoir été le premier président du présidial de Périgueux. Le portrait de ce dernier a été également conservé, et il est aujourd'hui possédé par un honorable avoué de la ville, M. Gustave Pellereau.

Géraud de Chancel y est représenté dans son costume de magistrat, avec cette inscription : « Noble Géraud de Chancel faict président lors de la création du siége de Périgueux » ; derrière la toile, on lit encore : « Faict président par Henri second pour récompenses des services rendus ».

Il fut, en effet, ajoute M. Dujarric, pourvu gratuitement, en 1551, par Henri II de la charge de président au siége pré-

Digitized by Google

sidial de Périgueux, créée pour lui en récompense des services rendus par Poncet, son père, et Geoffroy, son aïeul, qui avait commandé l'armée de Louis XII en Périgord et remis l'évêque sur son siége épiscopal en 1521.

On se souvient que la Société avait désigné MM. le marquis de Chantérac, le vicomte de Gérard et le comte de Saint Saud, pour la représenter à la réunion annuelle des Sociétés savantes, qui a eu lieu à la Sorbonne du 16 au 19 avril dernier. M. de Gérard a bien voulu nous résumer les communications de nature à nous intéresser le plus vivement, dans un compte-rendu qui paraîtra dans le *Bulletin*, aux Variétés. On le lira avec d'autant plus de plaisir qu'il met en relief la part prise aux travaux du Congrès par l'un de nos délégués, M. de Saint Saud, et par M. l'abbé Arbellot, l'un de nos membres correspondants. M. le Président observe justement que c'est un honneur pour nous d'avoir fait si bonne figure devant une assemblée composée des savants de la France toute entière : il propose de voter des compliments de félicitations à nos érudits confrères en même temps que des hommages de gratitude à M. le vicomte de Gérard. Cette proposition est acceptée avec empressement.

M. le Président nous donne lecture d'une monographie du château de Miremont. De la station qui porte ce nom, sur la ligne de Périgueux à Agen, on en aperçoit le donjon, aujourd'hui ruiné, mais qui, à la fin du XIe siècle ou au commencement du XIIe, lorsqu'il fut bâti, et durant de longues années, assura sans doute la sécurité des maisons accrochées aux flancs du coteau sur lequel s'élèvent ses constructions massives. Les autres bâtiments ont été refaits ou remaniés au XIVe siècle ; quelques murailles sont même d'une date plus récente. On écoute avec intérêt la description de ce vieux manoir féodal, qui dut avoir ses jours glorieux ; et des dessins, placés sous nos yeux, achèvent de nous donner une idée à peu près exacte de l'édifice, en particulier de la distribution intérieure. Cette monographie sera publiée dans le

Digitized by Google

*Bulletin*. M. Ch. Durand, qui est un photographe amateur si habile et si complaisant, se chargera volontiers de nous donner un excellent cliché de ces ruines, d'où nous tirerons une excellente phototypie : l'image est le complément toujours agréable, quelquefois nécessaire de toute description archéologique.

M. le Président, se souvenant fort à propos qu'il faut garder pour la fin ce qu'il y a de meilleur, nous annonce, avant de lever la séance, une nouvelle qui sera accueillie avec beaucoup de joie par tous les membres de la Société. « Nous avons applaudi en secret, dit-il à M. Dujarric-Descombes, à votre récente nomination au grade d'officier de l'instruction publique : nous sommes heureux d'y applaudir aujourd'hui publiquement et de vous présenter nos sincères compliments. Cette distinction honore notre Société toute entière, en honorant un de ses membres les plus chercheurs, les plus érudits, les plus habiles à tenir une plume, et qui ajoute à ces divers mérites, si rares, celui, plus rare encore, d'une modestie charmante. »

M. Dujarric-Descombes se lève, visiblement ému :

« Je suis très sensible, Messieurs et chers collègues, dit-il, aux compliments que vous m'adressez. Lorsqu'à la suite du dernier Congrès de la Sorbonne, M. le Ministre a daigné me nommer officier de l'instruction publique, il a voulu récompenser sans doute une vie consacrée à des recherches sur les hommes et les choses de notre vieux Périgord; mais il a tenu surtout à honorer la Société historique et archéologique, dont j'ai été, en 1874, au sortir de l'école de droit, l'un des trois fondateurs. C'est grâce au dévouement de mon zélé collaborateur M. Galy et de son docte successeur M. Hardy, que notre compagnie est parvenue à conquérir une place si distinguée parmi les Sociétés savantes des départements ; et nous avons la satisfaction de constater que, toujours fidèle à ses premières traditions, elle persévère, sous votre direction, Monsieur le Président, dans la voie parcourue depuis vingt ans avec un réel éclat. Veuillez donc me permettre,

Digitized by Google

Messieurs et chers collègues, de rapporter à notre chère Société tout l'honneur de la distinction dont le plus humble de vos vice-présidents vient d'être l'objet. »

Ces paroles trop modestes sont accueillies avec un léger murmure de protestations, dont M. l'abbé Brugière s'empresse de donner la traduction très littérale, en répondant à M. Dujarric-Descombes « que cette distinction flatteuse lui était bien due pour des mérites qui sont bien sa propriété. »

Ce mot ne manquait ni de justesse ni d'à-propos. Aussi bien M. le Secrétaire-adjoint est-il heureux de le faire un peu sien, en le consignant au procès-verbal.

L'assemblée apprend aussi avec grand plaisir qu'à l'occasion du centenaire de l'Ecole Normale, notre confrère M. le docteur Testut, professeur à l'Ecole de médecine de Lyon et auteur de nombreux travaux, vient de recevoir la croix de la Légion-d'Honneur. Elle lui envoie ses félicitations.

M. le Secrétaire-adjoint communique ensuite une lettre qui lui a été remise par M. Villepelet, lettre dans laquelle M. d'Escodéca de Boisse, élu membre titulaire de la Société historique et archéologique du Périgord dans notre séance du mois d'avril, adresse à M. le Secrétaire-général ses remerciements, et le charge de nous les transmettre.

A cette occasion, M. l'abbé Prieur rappelle que le nom d'Escodéca de Boisse n'est pas sans quelque gloire dans le monde des lettres. Un oncle de notre nouveau collègue, prosateur, poëte et dramaturge, a eu son moment de succès à Paris, il y a quelque quarante ans, tandis qu'à la même époque, M. l'abbé d'Escodéca de Boisse, son frère, enseignait les humanités au Petit-Séminaire de Bergerac, avec un dévouement éclairé dont ses anciens élèves gardent pieusement le souvenir.

Il reste à procéder à l'élection d'un candidat qui demande à devenir un des nôtres :

M. l'abbé Liffort, vicaire à la cathédrale de Périgueux,

Digitized by Google

présenté par M. Dujarric-Descombes et par M. l'abbé Prieur.

Son nom réunit tous les suffrages; et M. le Président le déclare aussitôt admis membre titulaire de la Société historique et archéologique du Périgord.

La séance est levée à deux heures précises.

*Le Secrétaire-Adjoint,* C. Prieur.

*Le Président,* A. de Roumejoux.

## FOUILLES DE LA TOUR DE VÉSONE.

(Avril 1894.)

Par suite de circonstances diverses, la municipalité de Périgueux a été amenée à faire des fouilles autour du monument que nous connaissons tous, la tour de Vésone; son attention était depuis longtemps appelée sur l'état d'abandon et de délabrement de cette curieuse construction à l'effet si grandiose, et elle a voulu, ayant des fonds disponibles, faire à la fois acte de conservation et de charité; si notre adhésion avait quelque valeur, nous ne saurions trop l'en féliciter. M. Godard, architecte de la ville, a entamé et poursuivi ces travaux avec intelligence et goût; l'intérêt qu'il y prend, le plan qu'il relève avec soin de toutes les fouilles, de toutes les substructions sont une garantie que rien n'échappera à sa vigilance. Nous aurons certainement un plan exact de la tour et de ses dépendances.

Dans ces lignes, nous n'avons pas l'intention de reproduire la description de la tour de Vésone; nous renvoyons à M. de Taillefer, à MM. Galy et de Verneilh, et à l'article du *Journal de la Dordogne* du 26 février, où M. Dujarric-Descombes a condensé avec une grande clarté et d'une manière très intéressante tout ce qui a été publié jusqu'à ce jour (1).

(1) De Taillefer, *Antiquités de Vésone.* — Docteur Galy, *Catalogue du Musée de Périgueux.* — De Verneilh, *Congrès archéologique de Périgueux en 1858.* — Capitaine Espérandieu, *Inscriptions antiques du Musée de Périgueux.* — Dujarric-Descombes, *Les fouilles de la tour de Vésone.*

Digitized by Google

Dès maintenant, nous croyons pouvoir affirmer que les fouilles précédentes de Mgr de Prémeaux, de MM. de Taillefer et de Mourcin, sans parler de celles que les documents écrits ou la tradition n'ont pas révélées, n'ont rien laissé à trouver de bien nouveau, et qu'à une époque très reculée, tous les matériaux de quelque valeur furent enlevés pour être employés ailleurs à des constructions nouvelles, probablement vers la fin du IVe siècle, lors de l'invasion des Barbares, pour enclore une portion de la ville romaine. A ce moment, toutes les murailles de cette partie de la ville furent rasées à la même hauteur ; nous nous en rendons compte dans l'état actuel des fouilles, et cet espace fut livré à la culture. On n'a pas trouvé de traces de constructions plus modernes sur cet emplacement ; tous les murs mis à nu sont romains. Nous avons au Musée des inscriptions dont la teneur peut s'appliquer à cet édifice ; il faut s'en rapporter aux assertions de nos devanciers, dont la sagacité était toujours en éveil et qui connaissaient par leurs études approfondies tous les secrets de l'art romain. Contentons-nous de cela; c'est, pour le moment, le mieux, et, après les avoir relus, nous nous rendrons compte que toute supposition nouvelle ne serait que de la fantaisie.

Dans les débris qui nous restent, rien ne peut nous donner une idée certaine du style qui fut employé à la tour de Vésone, et si les colonnes de l'enceinte extérieure étaient ioniques, corinthiennes ou composites, les fragments trouvés dans les déblais sont trop petits ; nous pouvons assurer cependant que leurs socles s'appuyaient sur un soubassement de deux mètres deux centimètres de largeur. Quant à l'entrecolonnement, il est possible qu'il fut, comme au temple de Vesta, à Tivoli, plus étroit que le module pour donner à l'œil l'apparence d'une plus haute élévation (1).

Dans l'état présent des fouilles, nous trouvons entre le

---

(1) La tour elle-même semblait plus élevée que le reste du monument, puisque l'on accédait au promenoir circulaire et à la porte de la *cella* par des degrés, dont toutes les fouilles ont retrouvé les traces.

Digitized by Google

Digitized by Google

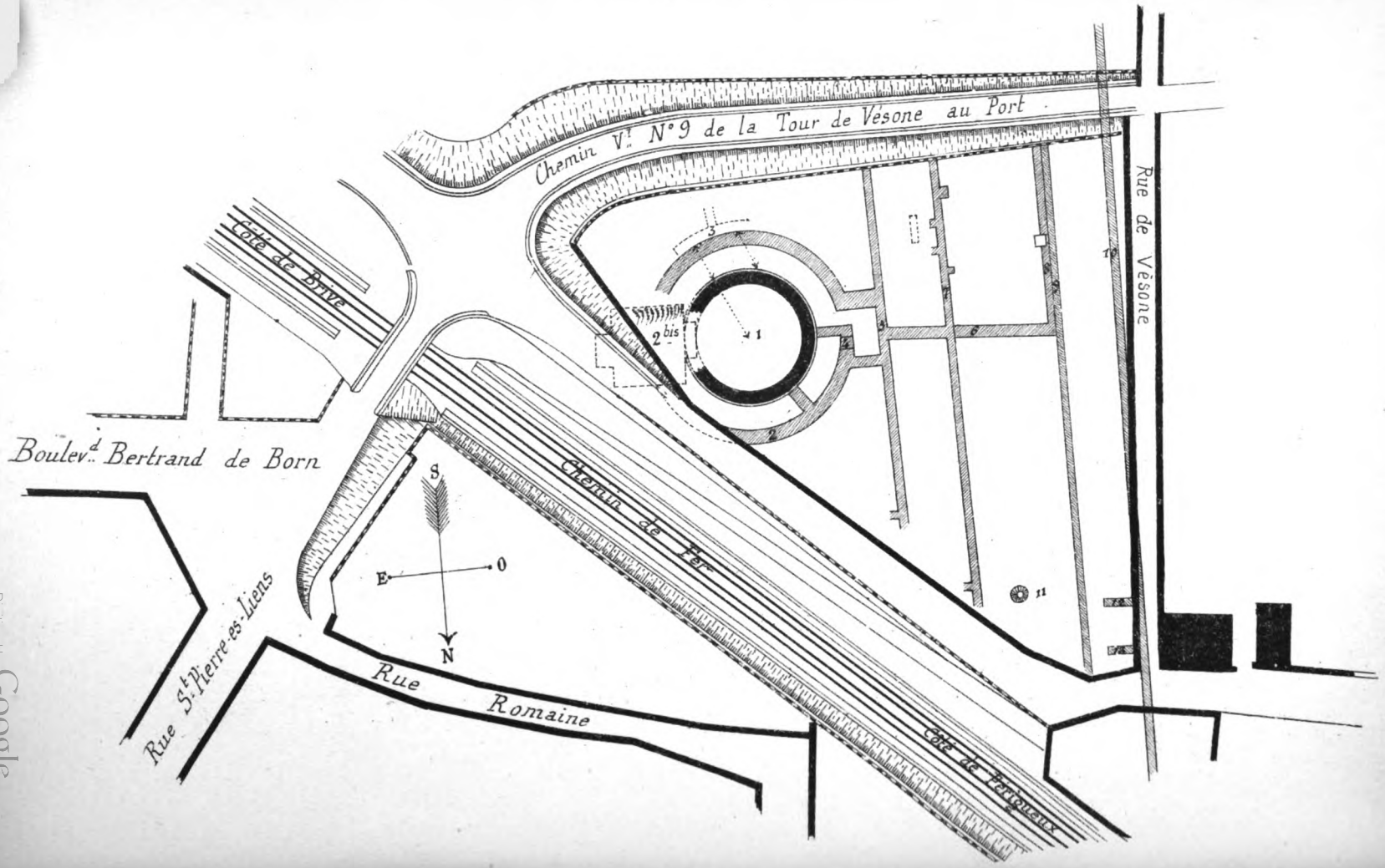


Digitized by Google

# LÉGENDE

*Les indications en grisé sont les découvertes qui résultent des terrassements exécutés ces temps derniers.*

Nos 1 Tour de Vésone montée en petits moellons d'appareil.

2 Mur d'enceinte de 2m00 d'épaisseur, parementé sur les deux faces en petits moellons d'appareil comme la tour.

2bis Massif en maçonnerie de moellon brut à chaux et à sable.

3 Aqueduc qui contourne le mur d'enceinte, poursuivi sur 10m de longueur ; voûté en moellon ordinaire à chaux et à sable, de 0m30 d'épaisseur environ, sans appareil ; ne tient que par l'adhérence du mortier.

A 6m50 de son origine, un autre aqueduc ayant même forme vient se brancher ; il semble se diriger vers la rivière de l'Isle.

4 Massifs de 2m10 de côté formés de quatre assises de pierre de taille de 0m60 d'épaisseur chacune ; elles coupent joint assise par assise ; chacune de ces pierres est percée de trous de 0m15 environ de longueur et 0m10 de profondeur qui laissent supposer qu'ils ont été percés pour les louver (terme technique) afin d'en faciliter la pose.

5 Mur de 1m35 d'épaisseur en moellon ordinaire, sans appareil, dirigé du Sud au Nord.

6 Mur de 1m35 d'épaisseur en moellon ordinaire, sans appareil, dirigé de l'Est à l'Ouest.

7 Mur de 1m35 d'épaisseur en moellon ordinaire, muni de nombreux éperons, sans appareil, dirigé du Sud au Nord.

8 Mur de 1m35 d'épaisseur en moellon ordinaire, sans appareil, dirigé du Sud au Nord, accolé, sans y être joint, au no 9.

9 Mur de 1m50 d'épaisseur en moellon ordinaire avec appareil des deux côtés en petit moellon moins soigné que la tour, dirigé du Sud au Nord.

10 Mur de 1m00 d'épaisseur se dirigeant du Sud au Nord ; parement sur les deux faces en petit moellon d'appareil comme la tour, mais moins soigné.

11 Puits de 0m80 de diamètre, construit en petit moellon d'appareil comme la tour, mais moins soigné ; fondé dans le rocher ; 1m80 d'eau.

12 Mur de 1m00 d'épaisseur, isolé.

13 Mur de 1m00 d'épaisseur, isolé.

NOTA. — Toutes les maçonneries sont arasées sensiblement à 1m00 en contre-bas du sol actuel.

Digitized by Google

Digitized by Google

plan par terre de la tour de Vésone et celui des temples de Vesta à Rome et à Tivoli la plus grande analogie ; ces deux derniers sont de dimensions plus restreintes; celui de Rome compte $4^{m}247^{mm}$ entre les colonnes et le mur extérieur de la *cella*, dont le diamètre est de $8^{m}510^{mm}$ ; celui de Tivoli, entre les colonnes et la *cella*, mesure $4^{m}544$ ; son diamètre est de $7^{m}278$. A Périgueux, nous trouvons $4^{m}20$ et $17^{m}30$. Cette analogie est frappante, sauf les dimensions bien plus grandes ici ; le plan est identique : une tour ronde entourée d'un mur circulaire élevé à une certaine distance. C'est un temple périptère, c'est-à-dire entouré de tous côtés par une colonnade sous laquelle on pouvait circuler. A Vésone, on accédait à ce promenoir, et en même temps à la porte de la *cella*, du côté du levant, par un escalier dont M. de Taillefer a reconnu l'emplacement (1), et au couchant, dans l'axe de la tour, par deux entrées, croyons-nous, qui permettaient à la foule de se diriger soit à droite, soit à gauche de la *cella*, et ces deux baies seraient faites pour desservir l'intérieur des bâtiments ; en effet, de grands et longs murs parallèles se coupent à angle droit et semblent entourer le temple lui-même dans un vaste parallélogramme, partie que les anciens appelaient péribole et dans laquelle les prêtres avaient leur logement. Dans ces différentes murailles, nous ne voyons pas de portes ; il est certain que les seuils en ont disparu quand elles ont été rasées, car il fallait bien communiquer entre les salles et avec leurs dépendances. Une galerie voûtée semble entourer le stylobate à l'extérieur, mais au midi seulement ; pour le moment du moins, on n'a rencontré ce souterrain que de ce côté ; c'était un égoût, avec une branche se dirigeant vers la rivière.

Dans les fouilles qui se font maintenant, on n'a recueilli aucun objet assez important, nous l'avons déjà remarqué, par lequel on puisse donner une indication précise sur le

---

(1) Les fouilles récemment faites n'ont fait que corroborer cette opinion ; en effet, on a mis à jour un énorme massif en béton, espèce de rocher artificiel sur lequel était établi l'escalier.

Digitized by Google

style de cet édifice ou qui permette de lui assigner une date certaine. Si on veut lui adapter les inscriptions du Musée de Périgueux et la théorie non sans vraisemblance de M. Galy, qui avait étudié de très près les monuments romains, nous attribuerions la tour de Vésone au dernier quart du premier siècle, après Néron, mort en 68, ou plus sûrement au second siècle ; les lettres de ces inscriptions nos 238, 247, 248, sont très belles, très nettes et portent l'empreinte de la grandeur du siècle où elles ont été tracées ; elles n'ont pas le laisser-aller, l'irrégularité, les liaisons, les intercalations, les abréviations des siècles de décadence. Rien, dans ce qui nous reste de la tour de Vésone, ne s'oppose à ce qu'elle ait été élevée à l'époque que nous indiquons, car elle est d'une construction ademplecton, parfaitement régulière, et, comme le remarque M. Galy, cet appareil a été employé à toutes les époques, et ces petits cubes de pierre se prêtaient bien plus aisément à un plan circulaire que de grands blocs plus longs et plus difficiles à préparer et à placer en assises taillées sur une épure donnée. Il est probable qu'une statue, et M. de Taillefer en signale l'emplacement, se dressait au centre de la *cella*, comme M. Gailhabaud la restitue à Tivoli ; nous croirions plutôt que le centre des temples était destiné à l'autel, pour que les prêtres et les sacrificateurs pussent plus librement faire leurs cérémonies (1). Cette *cella*, question

(1) On a toujours discuté et l'on discute encore sur l'emploi qu'occupaient ces gros blocs de pierre carrés qui se voient à égale distance les uns des autres, à une certaine hauteur de la tour. Les uns ont dit que c'étaient des socles dont la saillie était destinée à recevoir des statues ou des vases décoratifs. Si leur usage avait été tel, nous croyons que leur partie inférieure aurait été moulurée plus ou moins richement, car elle aurait été en vue, et les Romains ne l'auraient pas laissée absolument brute ; d'autres auteurs ont prétendu que ces pierres saillantes devaient recevoir un parement quelconque et former le rez-de-chaussée du temple. Nous serions de cet avis, d'autant qu'au centre de la tour on a découvert la base d'un très grossier massif qui devait supporter les extrémités de ce pavé qui se serait terminé à angle plus ou moins aigu. Comment ces triangles, dira-t-on, étaient-ils soutenus dans leur portée ? Nous l'ignorons ; mais il pouvait y avoir de distance en distance des soutiens qui n'ont pas laissé de traces, comme tant d'autres choses, à la

Digitized by Google

résolue dans le sens de la négative par M. de Taillefer, était-elle couverte ? Les temples de Vesta à Rome et à Tivoli étaient voûtés, suivant les restitutions des architectes, qui ont trouvé des traces plus ou moins apparentes de ce mode de couverture, dont les dimensions sont bien moindres qu'à Vésone. Mais le Panthéon à Rome, plus vaste que notre tour, était en partie recouvert d'une toiture avec un vide central. Rien, dans le sommet de la tour de Vésone, n'indique comment l'intérieur était mis à l'abri des intempéries. Le sommet en a été abaissé, il est très ruiné, ne montre aucune amorce, mais il n'y a pas de preuve qu'il n'y a pas eu un toit ; des fragments de tuiles jonchent le sol autour et à l'intérieur de l'édifice. Les tombeaux de la famille Plautia et de Cécilia Métella qu'on a voulu comparer avec notre monument n'ont aucun rapport avec lui, comme ensemble ou comme construction intérieure ; ils sont circulaires et n'ont que cela d'analogue (1).

Nous prendrons maintenant les fouilles au point où elles ont été abandonnées, et, le plan de M. Godard en main, recherchons les constatations qui ont été faites, constatations faciles à contrôler sur le terrain : l'ensemble de ce plan nous était inconnu ; tous les bâtiments accessoires sont nouveaux pour nous et se composent de plusieurs salles. Une de ces salles se trouve avoir un mur double qui a excité la curiosité

---

tour de Vésone. Il n'y aurait pas sujet de controverse ou d'hypothèses plus ou moins plausibles, si elle était complète. Cette idée n'a rien, croyons-nous, qui puisse répugner à personne. La pente de l'escalier pouvait, sans difficulté, accéder à ce sol supposé par une rampe qui n'aurait eu rien de raide, les emmarchements pouvant être disposés à la volonté de l'architecte.

(1) Voir Léonce Reynaud, pl. 23, *Temple de Vesta à Tivoli*. — Isabelle, *Monuments circulaires et à dômes*, pl. 19, 20, etc. *Temples de Vesta à Rome et à Tivoli*. — Gailhabaud, *Monuments anciens et modernes*, t. Ier ; *Temple de Vesta à Tivoli*. Ces auteurs ont étudié ces monuments en architectes et en archéologues, avec les données de la science et de la critique modernes.

Pour nous, un des monuments qui ressemblent le plus à la tour de Vésone est un temple circulaire situé sur la voie Prænestina, près de Rome. Voir Isabelle, *loc. cit.*

Digitized by Google

des visiteurs. En effet, ce mur, de 1m55c d'épaisseur, avec un vide seulement de quelques centimètres, est accolé à un autre mur parementé des deux côtés et qui se continue sur une bien plus grande longueur, tandis que le mur intérieur n'a de parement que du côté de la salle ; le mur le plus long, de 1m50c d'épaisseur, était probablement dans l'origine extérieur, formant un espace de 8m50c, parallèlement à une autre longue muraille, dont on a reconnu l'existence pendant plus de 150 mètres ; cet espace était un passage, une rue longeant la dernière enceinte du péribole ; le puits desservait ces bâtiments et se trouvait dans une cour intérieure. Pour revenir à la double muraille qui attire notre attention, nous ne voyons pas trop quel était son but, sinon qu'on n'avait pas confiance dans la solidité de la muraille extérieure ou que peut-être on craignait qu'elle ne fût pas assez épaisse pour empêcher les indiscrétions du dehors.

Ces fouilles considérables et bien conduites ont eu pour résultat de nous donner un plan.

Ce plan en main, récapitulons les récentes découvertes : ensemble du monument; découverte d'un puits; découverte au-dessous des murs d'un conduit ou égout, profond de 2m60, se dirigeant de l'ouest vers l'est, un peu au nord de ce puits. Constatation de l'absence de portes communiquant entre les salles ou avec le dehors, absence occasionnée par la destruction des murailles. Egout voûté longeant au midi l'extérieur du mur circulaire, avec un embranchement semblant se diriger vers la rivière, destiné à recevoir les eaux dégouttant de la toiture de ce promenoir. Pas de traces de constructions postérieures à la destruction du temple. Doublage d'un mur extérieur dans la longueur d'une salle. Trouvaille de deux médailles romaines, un grand bronze de Marc-Aurèle (161-180), un moyen bronze de Magnence (349-353), au pied d'un mur dans le lit de cendres de l'incendie qui dévora le monument. La date de 353 se rapproche des invasions, et quand des fouilles ne mettraient au jour que des monnaies plus rapprochées encore de 375 ou 376, ce serait un précieux résultat historique d'acquis. En effet, les Huns en 375, les Wisigoths en 376, les Alains de 376 à 407, les Vandales, les

Digitized by Google

Suèves passent et repassent sur nos contrées, et tour à tour les ravagent si souvent qu'on ne sait auxquels de ces barbares attribuer ces dévastations et ces ruines accumulées. Vésone, qui était sur le chemin du pays du soleil et des riches villas du midi, des cités opulentes dont la renommée attirait ces hordes pillardes, fut certainement plusieurs fois mise à sac, incendiée, démolie. C'est après une de ces catastrophes que les habitants élevèrent à la hâte, avec les matériaux de leurs édifices et de leurs temples détruits, cette enceinte dont nous voyons les restes importants, composée de blocs énormes, de fûts de colonnes, de chapiteaux, de stèles, de sculptures (1).

Le long du mur double qui a suscité les hypothèses du public, on a découvert, au niveau du sol, une très belle pierre de taille seulement dégrossie, mais qui porte une surélévation lisse destinée à soutenir un poteau ou une colonne; une pierre semblable a été trouvée dans un des angles de cette même salle ; cette surélévation était de niveau avec le pavé ou la mosaïque qui devait être à peu près de la même épaisseur. Non loin du conduit que nous avons signalé, on a découvert une sépulture double recouverte de tuiles formant toit, les têtes appuyées sur l'arasement du mur ; elle n'a donc pas de rapport avec le monument et lui est postérieure. Des objets de toutes sortes et de toutes les époques ont été trouvés dans les déblais. Les seuls intéressants sont des viretons (2) de différentes formes qui prouvent que des combats se sont livrés là à toutes les époques. Des milliers de débris de marbre de plusieurs variétés, avec des moulures de toutes formes, des restes de stucs multicolores, rouges, verts, qui, avec des rayures marron, des dessins jaunes qui ont conservé l'intensité de leurs couleurs ; des fragments de poteries communes et d'amphores trouvés aux abords du puits et

---

(1) Il en est ainsi à Poitiers, à Narbonne, à Saintes, à Autun, etc.

(2) Nous employons le mot vireton qui est le bout de flèche en fer usité au moyen âge pour l'arbalète. Le fer de la flèche romaine ou grecque n'avait pas cette forme longue, arrondie ou carrée.

Digitized by Google

dans le puits même ; des poteries rouges décorées d'ornements linéaires ou bien d'oiseaux, de personnages, de génies ailés, de feuilles de lotus n'ayant rien de nouveau. Nous avons remarqué que les moules qui ont servi à les produire étaient déjà usés, les sujets étant aplatis et les contours sans netteté. On a trouvé des poids de tisserands ou qui servaient à tendre des étoffes, des fragments de fioles de verre, des métaux fondus et amalgamés, indices d'un feu violent, une longue tige de fer brisée à ses extrémités, dont l'une ressemble à un panneton de clé avec trois dents ; un petit oiseau (colombe ?) en marbre blanc veiné de gris, d'une exécution parfaite. Il ne faut pas oublier une main colossale, fragment de sculpture, tenant un objet arrondi, difficile à déterminer (main de Jupiter tenant des rais de foudre ?) (1). Nous savons qu'à Vésone il y avait un temple de Jupiter. Nous ne pouvons attribuer au temple de Vésone tous les fragments de sculpture qui y étaient déposés, n'ignorant pas que M. de Taillefer y avait fait transporter une grande quantité d'objets pour former un musée.

A. DE ROUMEJOUX.

## JÉROME VISGUIO OU DE PÉRIGUEUX,

### ÉVÊQUE DE VALENCE,

### ZAMORA ET SALAMANQUE,

### AUMÔNIER DU CID.

Parmi les évêques d'origine périgourdine qui sont restés presque inconnus, il en est un sur lequel mon attention fut appelée d'une façon bien inattendue. Il y a quelques mois, en lisant une histoire d'Espagne, j'y vis cette simple phrase : « Sur la demande du Cid, un évêché fut érigé à Valence après la prise de cette ville sur les Maures en 1098, et l'on

(1) Ce n'est qu'une supposition.

Digitized by Google

choisit pour évêque Jérôme de Périgueux, un des moines venus de France avec la reine Constance. » Il n'en fallut pas davantage pour piquer ma curiosité. Mes recherches (1) ont abouti à la notice, un peu courte, qui suit ; mais les documents sur le XIe siècle sont si rares, et surtout si difficiles à rechercher à l'étranger !

Le roi de Léon et de Castille, Alphonse VI, eut plusieurs femmes. Il prit ses épouses en divers pays : l'une d'elles était fille du roi d'Angleterre ; une autre, du roi maure de Séville ; une autre encore — et non la moins connue à cause de l'influence qu'elle exerça — fut Constance, fille de Robert, duc de Bourgogne, veuve en premières noces du comte de Châlon-sur-Saône. Le monastère de Cluny est situé en Bourgogne ; Constance était nièce d'un de ses abbés. On s'explique ainsi comment Alphonse VI contribua, par de grandes largesses, à la construction de son église, et comment des religieux de l'ordre de Saint Benoit furent appelés à seconder l'apostolat du clergé espagnol, dans les contrées nouvelles, conquises chaque jour sur les Musulmans.

Le rôle joué par les Clunistes dans la Péninsule, à cette époque encore à demi-barbare, fut important. Les sciences et les arts bénéficièrent de l'instruction de ces religieux. Ils changèrent l'écriture hispano-romaine en écriture française, et substituèrent, non sans difficultés, le rite romain au rite wisigothique (dit mozarabique) dans les cérémonies religieuses.

L'un des plus éminents de ces religieux fut, sans contredit, notre moine périgourdin, qui abandonna son couvent du Périgord — peut-être celui de Brantôme, ou celui de Genolhiac, où florissait son Ordre depuis un siècle et demi, — traversales monts et devint successivement chanoine de Tolède, premier évêque de Valence, et premier évêque de Zamora

---

(1) Aimablement facilitées par D. Ramon de La Braña, bibliothécaire de Léon, les abbés de Zabala, Garcia Repila, secrétaire de l'évêché de Salamanque, Salvador Castellote, secrétaire de l'archevêché de Valence, et Estanislao de Cuadra, secrétaire de l'évêché de Zamora.

Digitized by Google

et de Salamanque, où il mourut en odeur de sainteté en 1120 L'amitié particulière dont le Cid Campeador l'honora, la situation de directeur spirituel et d'aumônier de ce fameux capitaine, le désignaient naturellement pour occuper d'importants postes religieux.

Quel était son vrai nom ? Tous les chroniqueurs s'accordent à le nommer Jérôme [*Don Jerónimo*] et à le dire originaire de Périgueux, « de Petragorica. » *(Chronique d'Alphonse le Sage, publiée en 1604.)* — « Su patria era [était] (1) Perigueux, capital del Perigord. » *(Archives diocés. de Valence.)* — « Era de nacion petragoricense, de la Galia aquitanica, en la Religion llamada [pays religieux appelé] Perigord. » (*Espagne sacrée du Père Florez*, XIV, n° 41.) — Don Jerónimo de Petragoras, natural de Perigueus. » (*Bull. ecclésiastique de Zamora, de 1881.* » — Impossible d'être plus explicite.

Il faut observer que ce dernier *Bulletin* l'appelle : Jérôme de Périgueux *(de Petragoras)*, ajoutant originaire de Périgueux. En parlant de lui, M. C. Enlart, dans ses *Origines des architectures gothiques en Espagne et Portugal* (2), le nomme, en passant : Jérôme de Périgueux ; sans *virgule* entre ces deux noms. On serait donc en droit de le supposer de la famille de Périgueux, que le généalogiste Courcelles, s'appuyant sur les manuscrits de l'abbé de Lespine, fait remonter aux dernières années du XIe siècle (3), et que l'on croit cadette, sinon bâtarde, des anciens comtes de Périgord.

D'autre part, des chroniqueurs, relativement modernes, disent qu'il appartenait à la famille noble des Visguio, de Périgueux ; en 1855, le *Bulletin officiel du diocèse de Salamanque* s'est fait leur écho en assurant que Dom Jérôme était « de la noble familia Visguio, en el Perigueux. »

Ce nom, néanmoins, est très douteux, car quelques auteurs

---

(1) Je ne traduis en français que les mots qui ne ressemblent pas à notre langue.

(2) *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1894, 1re livraison.

(3) *Nobiliaire de France*, par Courcelles ; édition in-8°, vol. V.

Digitized by Google

supposent qu'il n'est qu'un mot de la langue castillane primitive, employé pour *vivio*, et qu'ont modifié d'anciens copistes de la Chronique du Cid, d'où il est tiré. D'une phrase primitive que voici : *El obispo Don Hieronimo visquio* (pour *vivio :* vécut) *de buena vida e sancta, finó en Salamanca.* « L'évêque Jérôme vécut de bonne et sainte vie, mourut à Salamanque », on a fait cette phrase : *el obispo Don Jérónimo Visguio, de buena y santa vida, finó en Salamanca ;* ce qui se traduit également bien par : « L'évêque D. Jérôme Visguio, de bonne et sainte vie, termina ses jours à Salamanque. »

Quoi qu'il en soit de ce nom de Visguio (qu'il faudrait franciser en Visguy ou Visguion), inconnu — du moins par moi — dans nos annales, et à une époque où les noms patronymiques n'existaient guère, ne retenons du moine guerrier que sa patrie d'origine — notre province, — sa noblesse, et ne recherchons même pas s'il pourrait appartenir à la famille de Périgueux, ou à celle des Vigier, connue dès le moyen âge à Périgueux.

J'ai dit : guerrier; c'est que Dom Jérôme le fut. A cette époque, la plus glorieuse de la *Reconquista*, les évêques qui jouissaient d'une influence incontestée conduisaient très souvent des corps d'armée à la bataille. Combattre les Sarrasins, c'était œuvre pie.

Nous le trouvons tout d'abord au couvent de San Pedro de Cardeña (1), près de Burgos, avec les autres religieux de Cluny venus réformer ce monastère. Rodrigo Diaz de Bivar, originaire — comme on le sait — de Burgos, propriétaire de cette abbaye où son château était enclavé, se lia d'amitié avec le jeune cluniste. La nature ardente de l'intrépide guerrier, qui n'avait pas encore mérité le surnom de Cid, devait sympathiser avec le caractère de notre compatriote ; aussi ne faut-il pas être surpris de le voir choisi par Rodrigue comme directeur spirituel (2) et plus tard comme aumônier de ses troupes.

---

(1) *Antigüedades, por el maestro Berganza*, I, 568.

(2) *Historia de Salamanca, por D. Manuel Villar y Macias.*



Digitized by Google

Peu après, les armées chrétiennes, grossies d'une foule de chevaliers étrangers, rangés sous les étendards d'Alphonse VI, campent devant Tolède, qui capitule en 1085, après un siége mémorable. Le roi convoque un concile pour élire le titulaire de l'archevêché de cette ville, auquel il confère des revenus immenses. L'influence de la reine Constance, et sans nul doute celle des princes Henry et Raymond des comtes de Franche-Comté et de Bourgogne, qui avaient combattu avec Alphonse, dont ils devaient devenir les gendres, fait tomber le choix sur un autre bénédictin de Cluny, Don Bernardo (1), élève de saint Hugues, prieur du célèbre couvent de Sahagun (2), venu de France en même temps que Don Jerónimo.

Le nouvel élu, le premier des Primats d'Espagne, s'empresse alors d'offrir à son compagnon (on pourrait dire son compatriote, Bernard étant né près d'Agen) un canonicat dans sa cathédrale (3). La protection du Cid dut également contribuer à cette nomination.

Dom Jérôme ne résida guère dans la ville conquise. Le Cid courait à d'autres victoires, et son confesseur, ardent guerrier comme lui, le suivait dans les camps à travers les plaines de la péninsule ibérique « prêchant la Foi par sa parole et ses vertus, et la propageant avec son épée en combattant les Maures. » (4) D'une nature indépendante, Rodrigue de Bivar se sépara du roi de Castille, qui lui tenait rigueur du reste, et combattit pour son compte, tantôt comme allié, tantôt comme ennemi des émirs sarrasins. Il s'était établi sur les confins des royaumes d'Aragon et d'Albaracin.

---

(1) L'*Histoire littéraire de la France*, VIII, p. 150, le nomme Bernard de Périllac, et dit qu'il vint, dès 1080, introduire la réforme de Cluny en Espagne. (Note de M. Dujarric-Descombes.)

(2) *Asturias y León, por Quadrado*, p. 564.

(3) *Episcopologio Salmanticense.*

(4) « Predicó la fé con la palabra y las virtudes, y la propagó con su espada batiendose contra los Moros. » (*Histoire de Salamanque*, déjà citée.)

Digitized by Google

Jérôme de Périgueux l'accompagna dans la retraite, presqu'inaccessible, d'où il s'élançait pour rançonner les pays d'alentour. Cependant ces incursions ne suffisant pas à son ardeur guerrière, le Cid poussa jusqu'à Valence, et, avec les seules forces dont il disposait, s'en empara (17 juin 1094). Il aurait pu s'en faire proclamer roi ; mais en digne et preux chevalier, il offrit la ville à son souverain de Castille, punissant ainsi, par un acte aussi politique que glorieux pour lui, l'ingratitude d'Alphonse. Son désintéressement fut récompensé par le mariage de l'une de ses filles avec un fils du roi d'Aragon, et par celui de l'autre avec un prince de Navarre, devenu roi plus tard. Il se contenta d'exercer à Valence, tant qu'il vécut, la souveraine puissance et de gouverner avec justice et douceur.

Il fallait pourvoir d'un évêque la cité conquise sur l'islamisme. Dom Jérôme était tout désigné : puisqu'il a partagé les dangers du Campeador, ne doit-il pas en partager la gloire? Ce fut donc au milieu des acclamations des chevaliers et des chrétiens rangés sous la bannière de Rodrigue que notre brave et pieux Périgourdin fut promu le premier évêque de Valence. Ses revenus furent de douze mille deniers à prélever sur les tributs imposés aux vaincus.

Une chronique rapporte que Don Jérónimo avait été quelque temps le pasteur du petit nombre de chrétiens habitant Valence avant le siége de 1094. Il est possible que le Cid, pour préparer de longue main la prise de cette ville, ait envoyé son confesseur sonder les intentions des chrétiens qui y demeuraient, ce que le prudent moine aurait fait sous le couvert d'exercice religieux toléré par les Musulmans. Mais le chroniqueur ajoute qu'il avait quitté Valence peu avant le siége.

Rodrigue meurt en 1099. Aussitôt les Maures, désolés des défaites qu'ils essuyaient presque partout, forment le projet de reprendre la riche cité que le Campeador leur avait enlevée. Aboubeker, secondé par une flotte formidable, vient assiéger la ville. En vain Don Jerónimo va-t-il, sur les instances de Chimène, demander au roi de Castille des

Digitized by Google

secours (1), en vain ce dernier envoie-t-il une armée; ses troupes ne peuvent s'approcher de Valence, défendue vaillamment par l'évêque Jérôme, revenu à son poste, dont la bonne épée sortit pour la dernière fois du fourreau, et aussi par Chimène, la digne veuve de Rodrigue, désireuse de se dévouer à son tour.

Mais il faut se résoudre à abandonner la place; on n'y laisse ni une femme, ni un enfant, ni un cheval, ni un meuble même. Le corps du Cid embaumé, couvert de sa plus riche armure, est placé droit sur Babieca, son fameux coursier; Tisona, l'une de ses épées, est attachée à sa main : à ses côtés marchent son premier écuyer, tenant sa bannière haute, et l'évêque, Don Jerónimo, revêtu de ses ornements sacerdotaux. Les Maures, en voyant tout cet appareil, apercevant la poussière que soulèvent tant de chariots, croient à l'attaque d'une armée immense, ils livrent le passage, et les chrétiens de Valence, profitant de leur première surprise, traversent leurs rangs, et arrivent en Castille.

Là, près de Burgos, dans un vallon sauvage (2), au monastère solitaire de Saint-Pierre-de-Cardeña, au milieu de ces champs où il avait passé son enfance, on ensevelit le héros (3). Dom Jérôme avait accompagné le corps de son ami au milieu des péripéties d'un voyage émouvant, soutenant le courage de la valeureuse Chimène, et prêt à la défendre en cas de danger.

Il se rendit ensuite à Tolède, près de son compatriote l'archevêque Bernard. Mais le roi de Castille, appréciant le courage et les vertus du moine périgourdin, obtint que la

---

(1) *Historia de España, por Lafuente*, IV, 423.

(2) Les pierres sont si nombreuses dans cette région que les voitures qui conduisent au couvent, bien déchu de son ancienne splendeur, passent plus facilement au milieu des terres labourées que dans les chemins, comme mon beau-frère de Fayolle et moi pûmes le constater, il y a quelques années.

(3) Les restes du Cid et de Chimène, réunis, ont été transportés à Burgos, où le visiteur peut les voir, et presque les toucher, dans un petit coffre, couvert d'un simple treillis, placé dans l'oratoire de l'Hôtel de Ville.

Digitized by Google

même année il fût nommé administrateur du diocèse de Zamora (1), puis évêque de Salamanque. Il avait été à bon droit jugé digne d'occuper ces deux postes de confiance, l'autorité d'un évêque étant des plus grandes à ces époques.

Ici, il y aurait matière à longue controverse. Le Père Florez, dans son *Espagne sacrée* (2), ouvrage qui, dans la Péninsule, fait autorité comme chez nous la *Gallia christiana*, a peine à admettre que Jérôme Visguio ait été évêque de Salamanque. Il ne veut voir en lui — après Valence bien entendu — qu'un évêque de Zamora, tout en reconnaissant que cette ville, privée de prélats depuis le IXe siècle, avait été rattachée au diocèse d'Astorga ; ce qui donna lieu, dit-il, à de longues discussions qui ont permis aux historiens sacrés de considérer Bernard (3), un autre Périgourdin, successeur de

---

(1) Archives diocésaines de Salamanque. — Le *Bulletin ecclésiastique de Zamora* de 1881, dit même qu'il fut promu, par Calixte II, évêque de Zamora, après en avoir été nommé administrateur.

(2) *España Sagrada, por el R. P. M. Fr. Enrique Florez.* — Edition de 1758, VIII, p. 288 et suiv., 351 et suiv.

(3) Ce Bernard était un compatriote, un parent peut-être, de Dom Jérôme. M. Enlart le nomme Bernard de Périgueux, sans *virgule ;* mais que ce savant nous permette de rectifier l'erreur où il est tombé à son égard en disant (p. 170) qu'il fut évêque de Valence. — Appelé de notre province par Jérôme « *duxit etiam partibus Petragoricæ Bernardum* », Bernard lui servit sans nul doute de vicaire général, puis de coadjuteur.

Bien que le Père Florez (*Esp. sacrée*, déjà citée, n° 43) dise de Bernard que : *Post mortem Hieronimi, fecit episcopus in ecclesia Zamorensi, et iste fuit primus propius episcopus*, nous croyons plutôt, avec le *Bulletin* de Zamora, déjà cité, et pour expliquer comment Bernard est, en 1115, signataire du concile d'Oviedo, qu'il était coadjuteur sinon remplaçant de Jérôme sur le siége de Zamora dès 1115 : « Y era obispo en 1115, no consta si era coadjutor ó renunció el antecesor antes de morir. » (Bernard était évêque en 1115, sans qu'on sache s'il était coadjuteur [de Jérôme], ou cessionnaire de son prédécesseur sur ce siége avant de mourir.)

Bernard mourut en 1149, après avoir commencé la cathédrale de Zamora sous la direction d'architectes périgourdins, comme on le verra plus loin. Le *Bulletin* de Zamora, déjà cité, croit qu'il ne fut évêque titulaire de ce diocèse qu'en 1124 ; or, on sait que des auteurs ne font mourir Jérôme qu'en cette année-là.

Digitized by Google

Jérôme sur le siége de Zamora, comme le premier évêque de cette cité, après une vacance de deux siècles et demi.

Il sortirait du cadre de notre étude de reproduire tous les arguments pour ou contre les deux hypothèses suivantes : ou bien Don Jerónimo ne fut évêque que de Zamora après la prise de Valence, ou bien il fut nommé à Salamanque avec l'obligation d'administrer en même temps l'ancien diocèse de Zamora.

Pour étayer la première, le Père Florez, interprétant certains textes, suppose à Salamanque un évêque du prénom de Jérôme, occupant ce siége en même temps que notre Périgourdin était encore à Valence, et auquel aurait succédé un Don Muño. Puis, si l'évêque de Valence eût été transféré directement à Salamanque, ajoute-t-il, il n'y avait pas de raison pour rétablir le siége de Zamora en vertu de ce transfert, ni de sujet aux grandes contestations qui surgirent de la part de l'évêque d'Astorga réclamant Zamora comme de son ressort. A ces motifs, il en ajoute d'autres, très spécieux il faut le reconnaître.

Les historiens — parmi lesquels Sandoval et Yepes (1), — qui sont d'un avis opposé, citent des donations du comte Raymond de Bourgogne, une lettre royale concédant à Jérôme les églises et clergé de Zamora et de Salamanque, la donation du monastère de San-Bartolome, par Don Jerónimo, évêque de Salamanque, les événements qui se sont passés à son sujet après sa mort. Tout cela accompagné de textes assez précis pour être opposés à l'argumentation serrée et à la critique raisonnée du Père Florez.

Ce dernier reconnaissait bien qu'il n'avait que peu de documents en main, il s'est surtout borné à montrer la contradiction réelle existant entre eux ; mais il pensait avec raison que les historiens qui viendraient après lui « pourraient con-» sulter dans les archives des pièces nouvelles propres à faire

(1) Yepes, Œuvres : VI, p. 495; VII, lettre 24. — Sandoval : *Obra de los cinco Reyes.*

Digitized by Google

» connaître la vérité, et à infirmer ses conclusions (1). » Preuve qu'il n'était pas lui-même sans doutes! C'est ce qu'ont certainement fait les auteurs modernes que j'ai lus, corroborés par quelques anciens chroniqueurs inconnus au Père Florez, et que je considère sinon comme dans le vrai absolu, du moins comme plus près de la vérité.

A moins que — chose très plausible qui mettrait tout le monde d'accord — notre Jérôme, nommé d'abord à Zamora pendant qu'un autre Jérôme, connu avec ce prénom dès 1100, occupait Salamanque, eût succédé à son homonyme sur ce dernier siége, tout en conservant l'administration diocésaine de Zamora, administration à laquelle il eût très bien pu de son vivant, comme je l'ai dit en note plus haut, déléguer son compatriote Bernard avec promesse de succession.

En effet, puisque Zamora ne fut réérigé définitivement en évêché que sur la tête de ce Bernard, Dom Jérôme n'en avait donc pas été, à proprement parler, évêque (2); il serait alors naturel de supposer que l'évêché de Salamanque étant devenu vacant pendant qu'il administrait la ville voisine, distante de douze lieues, il eût été promu à ce siége, beaucoup plus important. Ce serait ainsi son prédécesseur de même prénom (peut-être même pas direct si Muño existe en 1115), qui aurait consacré en 1100 la cathédrale de Salamanque, date donnée par l'*Episcopologio* cité, et qui, dans ce cas, deviendrait exacte, tandis que dans le cas contraire il faudrait l'arguer d'erronée puisqu'en 1100 Valence était encore au pouvoir des chrétiens avec Jérôme Visguio à leur tête.

J'en étais déjà arrivé à tirer cette conclusion, lorsque j'ai vu ma supposition confirmée par M. Enlart, dans le *Bulletin du Comité*, etc., déjà cité, car il dit : « Jérôme de Périgueux, évêque de Valence, puis de Zamora et enfin de Salaman-

---

(1) « Deseando que los que puedan manejar los Archivos disuelvan mis reparos, y aclaran la verdad. »

(2) No habia consagrado á título de Zamora. » (Il n'avait pas été consacré évêque titulaire de Zamora). *Esp. sacrée*, cit. n° 42.

Digitized by Google

que. » Ce savant archéologue a pu avoir connaissance de textes à nous inconnus.

Le lecteur pardonnera cette digression, mais le Père Florez ayant douté que le digne prélat périgourdin ait été à la tête de l'église salamantienne, je ne pouvais pas le passer sous silence.

Conformément aux prescriptions du pape Calixte II, Dom Jérôme, une fois sur le siége de Salamanque, reconnut comme métropolitain l'archevêque de Saint-Jacques-de-Compostelle et jura obéissance à Don Diego Gelminez, son titulaire.

Avec l'âge, l'ardeur guerrière du brave cluniste s'était calmée; on ne le voit plus à la tête des Castillans entraîner les Espagnols au combat, son « Crucifix des Batailles » d'une main, l'épée de l'autre. Il s'appliqua, dans son double diocèse, à réparer les désastres des guerres qui l'avaient ensanglanté, donnant aux populations nouvellement converties, ou descendues des montagnes asturiennes pour repeupler la province, l'exemple de la plus haute piété, unie à un grand savoir tempéré par un remarquable esprit de prudence.

Don Jerónimo aida de tout son pouvoir le comte Raymond de Bourgogne, marié à Urraque, héritière présomptive de la couronne de Castille, à relever de ses ruines Salamanque, où l'on songeait à édifier une cathédrale. Ces princes dotèrent la nouvelle basilique de grands biens et lui accordèrent de nombreux priviléges. Quant à notre cluniste, il contribua de tout son pouvoir à sa construction ; il l'aurait même consacrée (1); néanmoins, si la date de 1100 est acceptée pour cette consécration, elle ne peut le concerner comme je l'ai dit.

Ainsi que le fait observer M. Enlart, l'influence d'architectes aquitains est sensible dans la construction non seulement de la cathédrale de Zamora (2), consacrée en 1175 « où les coupoles... rappellent sensiblement le tracé de l'ancienne

---

(1) *Episcopologio* déjà cité. — M. Enlart dit qu'elle fut consacrée avant 1178.

(2) Par erreur, M. Enlart fait de Bernard de Périgueux le prédécesseur de Jérôme sur le siége de Zamora ; c'est un *lapsus*, mais qu'il fallait signaler pour éviter un surcroît d'incertitudes sur les titulaires de cet évêché.

Digitized by Google

pyramide du clocher de *Saint-Front de Périgueux,* » mais aussi dans celle de Salamanque, où il ajoute que « les voûtes d'ogives sont appareillées en coupoles, comme... *à Saint-Avit-Sénieur.* » Cette dernière observation n'est pas nouvelle, car dès 1892 elle me fut signalée par notre vice-président de la Société archéologique du Périgord, le marquis de Fayolle, au retour d'un voyage à Salamanque, où je l'avais engagé à se rendre.

Mais tirons une conclusion de l'examen de l'architecture de ces deux églises, commencées sous leurs premiers évêques, au début du XIe siècle, et consacrées en 1174 et avant 1178 : c'est qu'il y faut voir non pas seulement une influence aquitanique, mais une influence *périgourdine*, due à qui ? Aux deux premiers évêques qui ont occupé ces siéges, après la *Reconquista*, à nos deux moines périgourdins. Grâce aux observations de MM. de Fayolle et Enlart, nous sommes heureux de signaler l'influence de l'architecture à coupoles, en honneur dans notre province, s'étendant *tras los montes*.

Quant à Jérôme de Périgueux, en souvenir de l'affection que le Cid et lui s'étaient vouée mutuellement, il donna au monastère de Cardeña l'église de San-Bartolome-el-Viejo, avec ses biens et dépendances, et il exprima le désir d'être enterré à côté de son glorieux ami et de la noble Chimène ; mais ses volontés ne purent être exaucées. On croit que la population de Salamanque, qui professait de son vivant un grand amour pour son évêque, ne permit pas que les restes vénérés du prélat, qu'elle entourait déjà d'une sorte de culte, sortissent de la ville et du diocèse auxquels il avait consacré les dernières années de sa vie. Il était mort le 30 juin 1120 (1), en

(1) Quelques chroniqueurs et l'inscription tombale mise au siècle dernier sur son sépulcre, disent : 1125 ; le Père Florez, 1126 ; ce qui est peu probable, car on connaît un Don Gerardo qui fut évêque de Salamanque de 1121 à 1124. Nous devons reconnaître cependant que les chroniques et historiens, que nous avons consultés, ne sont pas toujours d'accord entre eux pour les dates citées. — La date de 1120 ne pourrait-elle pas être celle du décès de son prédécesseur à Salamanque, dans notre hypothèse personnelle du transfert de Jérôme à Salamanque après un assez long séjour à Zamora?

Digitized by Google

odeur de sainteté, disait quelques siècles plus tard un de ses successeurs, Mgr. Sandoval (1).

On peut présumer que Dom Jérôme quitta cette terre à un âge assez avancé, car le siège de Tolède remontait à 35 ans déjà. Sa protectrice, la reine Constance, était morte bien avant la prise de Valence, son fidèle Cid Campeador s'était éteint dans ses bras, Chimène avait été ensevelie par ses pieuses mains à Cardeña deux ans après Rodrigue, son compagnon l'archevêque de Tolède — une des grandes figures de l'époque, mais sur la mémoire de qui pèsent certains faits non encore éclaircis — n'était plus, ou était trop éloigné de lui. Était mort aussi son protecteur Raymond de Bourgogne, qui avait été si heureux de retrouver loin de sa patrie dans ce cluniste cet esprit d'ordre, de fermeté et de savoir qui caractérise les disciples de saint Benoît.

Jérôme leur avait survécu ; après une vie si bien remplie, il fut à son tour rappelé à Dieu. Son corps fut enterré dans la cathédrale presqu'achevée sous son épiscopat, et des miracles ne tardèrent pas à se produire sur sa tombe (2). Sur son mausolée on plaça le « Saint Christ des Batailles » *(El santisimo Christo de las Battalas)*, ainsi appelé parce que notre prélat guerrier portait toujours ce crucifix dans son oratoire de campagne et au milieu des combats (3).

En 1607, certains faits miraculeux révélèrent « la gloire de l'image du Saint Christ (4), » déposé sur la sépulture du moine périgourdin. On ouvrit alors la tombe, et au milieu des ossements du prélat on trouva un cercle d'or avec ces

---

(1) *Histoire de Salamanque*, déjà cit.

(2) « ... Face Dios muchos milagros por el... » — Dieu fit plusieurs miracles par son intercession. (*Chronique du Cid*, XIIe siècle.)

(3) Ce crucifix en bronze et de style byzantin, conservé dans le trésor du chapitre, aurait appartenu au Cid qui l'aurait donné à son confesseur. (*Au delà des Monts*, par Dom Gérard van Caloen, p. 313.)

(4) « Dios manifestó con milagros la gloria de la Imagen del Santo Cristo. (*Histoire de Salamanque*, déjà cit.)

Digitized by Google

simples mots gravés : *Hieronimus Episcopus, servus Christi fidelis.* On referma le tombeau non sans avoir placé dans le caveau en dessous de l'autel, dans une boîte, la biographie de Dom Jérôme et la relation des miracles du « Saint Christ des Batailles. »

Le 7 décembre 1737, en présence du vicaire général de Salamanque, de trois chanoines prébendés et d'un notaire apostolique, on procéda à une nouvelle ouverture du tombeau de Don Jerónimo. On trouva un cercueil de bois cadenassé qui se fendit au premier contact; une petite boîte de fer-blanc, à demi-rongée, renfermait le procès-verbal, déjà illisible, de 1607; à côté : les ossements du saint prélat, son crâne, un tibia, des fragments de la crosse, une croix de plomb (1). Ces reliques furent pieusement recueillies et déposées dans une sacristie jusqu'à leur translation, qui s'effectua le 7 janvier 1744; elles furent scellées dans une urne de pierre qu'on plaça ce jour-là en grande pompe dans la chapelle du Saint Christ des Batailles restaurée à cette occasion.

Telle est, rapidement et incomplètement esquissée, cette curieuse figure du moyen âge, digne, il me semble, de figurer dans notre *Bulletin*, puisque Jérôme Visguio de Périgueux, moine, soldat et évêque, était un enfant du Périgord.

C^te^ DE SAINT SAUD.

---

(1) Procès-verbal aux archives du chapitre de Salamanque.

Digitized by Google

# LES AMOURS

# DE BERTRAND DE BORN.

## I

On sait peu de choses sur la vie de Bertrand de Born jusque vers 1181 ; tout permet cependant de croire qu'il vécut paisiblement pendant ses jeunes années, avec sa femme, ses enfants et ses frères, dans le château d'Hautefort. Il composait des chants d'amour ou des *sirventés*, que ses jongleurs colportaient dans toute la Langue d'Oc, où sa réputation s'était brillamment établie. Mais ses premières œuvres ne sont pas arrivées jusqu'à nous.

La mort de sa femme, Raymonde, et le mariage de sa fille Emmeline, ont dû survenir au moment où ses fils Bertrand et Itier allaient faire leurs débuts, comme jeunes écuyers, chez quelque riche seigneur du voisinage. Donnant alors un libre cours à ses goûts poétiques et à son ardeur guerrière, Bertrand de Born va mener une nouvelle vie, pleine de troubles et d'agitations, jusque dans ses relations d'amour. A dater de ce moment, commence la seule période de son existence racontée par son biographe.

La plus ancienne poésie amoureuse de ce noble troubadour, qui nous ait été transmise, date de 1182. Elle est adressée à Mahaut de Montignac. Il était veuf depuis déjà quelque temps mais nous ne le disons pas à sa louange ; car il avait dû composer bien des chansons pour la brillante châtelaine, même du vivant de Raymonde, avant d'avoir été admis auprès d'elle, comme fidèle conseiller. Nous aimons à penser, même, que les chants perdus respiraient un plus touchant parfum de tendresse que ceux dont nous avons retrouvé la poétique expression Si dans ces strophes, habilement rimées et cadencées, on trouve parfois quelques mots d'amour, l'amour lui-même ne s'y trouve jamais.

Digitized by Google

Il est vrai qu'en 1182, Bertrand de Born devait avoir environ cinquante ans.

Mahaut ou Maenz de Montignac, la femme aimée du célèbre troubadour d'Hautefort, était fille du vicomte de Turenne; elle avait épousé Guillaume Talleyrand, seigneur de Montignac, frère d'Élie V comte du Périgord. Mahaut avait deux sœurs, Marie, qui avait épousé Eble V, vicomte de Ventadour, et Alice, mariée en secondes noces avec Guillaume de Gourdon après avoir été, jeune encore, veuve du vicomte de Montfort.

Les trois filles du vicomte de Turenne ont été souvent chantées par les troubadours du douzième siècle.

Marie avait accepté les poétiques hommages de Gaucelm Faidit, fils d'un riche bourgeois d'Uzerche (1).

Alice avait choisi Raymond Jordan, vicomte de Saint-Antoni (2).

Mahaut avait préféré Bertrand de Born.

Le choix que les riches châtelaines faisaient ainsi d'un troubadour pour leur conseiller et fidèle admirateur, n'entraînait ordinairement pour le poëte qu'un seul privilége, celui d'être toujours admis, soit en public, soit en famille, auprès de l'unique dame dont il pouvait chanter les louanges.

Nous n'affirmerons pas que les amours du troubadour galant aient été, près de toutes les nobles dames, des amours platoniques; mais, en général, celles qui recevaient ainsi les chansons courtoises de leurs adorateurs, ne donnaient en récompense que des sourires ou des faveurs roses et bleues.

Serait-il d'ailleurs admissible que les preux chevaliers de cette brillante période aient toléré sous leurs yeux des relations coupables, célébrées et chantées dans toute la province ?

Sans doute, les troubadours, dans leurs chansons, désignaient leur dame sous un nom de convention ; mais le pseudonyme qui semblait voiler le gracieux objet des admirations

---

(1) Abbé Millot, *Histoire des Troubadours*, t. I, page 364.
(2) Id. id. t. II, page 316.

Digitized by Google

du poëte, n'est pas ordinairement un mystère pour nous après sept ou huit siècles révolus ; nous devons, par conséquent, supposer qu'au temps où les jongleurs allaient de tous côtés réciter ces vers enthousiastes, chacun mettait le vrai nom de la Belle à la place du poétique surnom.

Trop souvent aussi l'indiscrète admiration du poëte franchissait des limites qui seraient interdites aux convenances actuelles ; mais il est certain que les mœurs du douzième siècle toléraient des exagérations, des familiarités de langage que de moins sévères beautés ne permettraient sûrement pas aujourd'hui.

Bertrand de Born parle assez fréquemment, à cet égard, de priviléges qu'il n'a jamais eus sans aucun doute ; il ne les aurait pas publiés aux quatre coins de la Langue d'Oc, s'il les avait réellement obtenus, s'il avait eu surtout l'ambition de les obtenir.

Au surplus, en ce qui concerne les trois filles du vicomte de Turenne, il ressort clairement des œuvres de Gaucelm Faidit et de Raymond Jordan que ces deux troubadours furent toujours pour leurs châtelaines des amants pleins de réserve.

Les œuvres de Bertrand de Born parvenues jusqu'à nous, ne prouvent rien relativement à Mahaut de Montignac ; mais le bon sens et le manque de preuves contraires confirment suffisamment nos présomptions.

Cette interprétation des mœurs de nos ancêtres du temps de la chevalerie, paraît s'accorder avec un ouvrage récemment publié, qui a été écrit en 1170 par André, chapelain à la cour de France, sous le titre : « Livre de l'art d'aimer et de la réprobation de l'amour ? »

M. Raynouard, qui a fait une analyse fort intéressante de ce curieux traité, observe que l'auteur avait pour but « d'ins-
» truire les personnes qui veulent connaître les règles d'un
» amour pur et honnête, et se garantir d'un amour désor-
» donné. » (1)

---

1) Raynouard, *Les Cours d'amour*, p. 83.

Digitized by Google

Il est longuement question dans ce travail des cours d'amour dont on a souvent contesté le caractère historique, mais qu'on doit bien considérer aujourd'hui comme une des plus singulières institutions du moyen âge. L'auteur cite cinq de ces cours d'amour, notamment la cour d'Aquitaine, qui fut présidée par la reine Éléonore, et la cour de Champagne qui fut créée par la comtesse de Champagne, fille de la reine Éléonore, et qui se composait de cent nobles dames conseillères.

Ces cours prononçaient sur tous les différends d'amour qui leur étaient soumis de vive voix ; elles rendaient aussi des sentences sur les suppliques écrites. Certains de ces arrêts aideront à comprendre les chansons d'amour de Bertrand de Born ; il est donc utile de les reproduire tels que les a résumés M. Raynouard.

1° Une demoiselle attachée à un chevalier par un amour convenable, s'est ensuite mariée avec un autre. Est-elle en droit de repousser son ancien amant et de lui refuser ses bontés accoutumées ? (1)

La cour a statué :

« La survenance du lien marital n'exclut pas de droit » le premier attachement, à moins que la dame ne renonce » entièrement à l'amour et ne déclare y renoncer à jamais. »

2° Un chevalier requérait d'amour une dame dont il ne pouvait vaincre les refus ; il envoya quelques présents honnêtes que la dame accepta avec autant de bonne grâce que d'empressement. Cependant elle ne diminua rien de sa sévérité envers le chevalier. Celui-ci se plaignit d'avoir été trompé par le faux espoir que lui avait donné la dame acceptant ses présents (2).

La cour d'Aquitaine, présidée par la reine Éléonore, décida ainsi :

« Il faut, ou bien qu'une dame refuse les dons qu'on lui » offre dans les vues d'amour, ou bien qu'elle compense ces

---

(1) Raynouard, *Les Cours d'amour*, p. 109.
(2) Id. p. 145.

Digitized by Google

» présents, ou bien enfin qu'elle supporte la honte d'être » rangée parmi les viles courtisanes. »

3° Un troubadour aimait une demoiselle dans sa plus tendre enfance; plus tard, il déclara son amour et demanda un baiser qui lui fut promis. Mise en demeure de tenir sa parole, la demoiselle refusa sous prétexte qu'à l'âge où elle avait engagé sa promesse, elle en ignorait la gravité.

La cour, consultée, répondit :

« Il faut que la demoiselle se mette à la merci du troubadour, qui recevra un baiser et en fera aussitôt la restitution (1). »

Ces habitudes ainsi comprises aideront à faire une interprétation exacte des poésies amoureuses de Bertrand de Born.

II

Mahaut de Montignac n'avait certainement admis Bertrand de Born dans son intimité qu'après avoir reçu ses poétiques hommages pendant un stage plus ou moins long. Le sort aveugle a fait disparaître tous les chants écrits pendant que naissaient les amours du poëte, et nous a laissé ceux qui datent du jour où commence la brouillerie.

La plus ancienne de ces chansons connues est adressée à Geoffroy, comte de Bretagne, troisième fils de la reine Éléonore et d'Henri II. Le troubadour le désigne sous le nom de « Rassa ».

Bertrand de Born s'étend en vers pleins de charme sur les brillantes qualités de sa belle ; il nous fait d'elle un portrait absolument identique à ceux que tous les troubadours ont tracé en des cas pareils. On dirait vraiment qu'au temps de la chevalerie, toutes les Aquitaines étaient faites sur un même modèle.

Ce n'était pas le type académique en faveur chez les Grecs

(1) Raynouard, *Les Cours d'amour*, p. 121.

Digitized by Google

et chez les Romains, c'était encore moins celui qui semble obtenir la préférence des artistes modernes.

Les troubadours avaient un goût très prononcé pour la beauté svelte et gracieuse, qui séduit tout d'abord malgré son apparente faiblesse, et qui ravit bientôt par son courage et son énergie.

« La chevelure blonde se déroule en boucles dorées et » laisse voir un front large et pur. »

« Les yeux bleus signalent tout à la fois l'étonnement et » la tendresse. »

« La bouche souriante laisse voir des dents de cristal. »

» Le clair visage est aussi blanc que la fleur d'aubépine ;

» Le cou est long, fin et souple ; la gorge est à peine apparente ;

» Le dos est étroit. Bertrand de Born le compare à la fine échine du renard ;

» Le bras est potelé ; les doigts sont longs et délicats ;

» La taille est mince et déliée ; la démarche agile et timide à la fois. »

Cependant cette jeune femme aux apparences un peu frêles, monte hardiment à cheval ; elle suit sans fatigue les plus longues chasses, et sa main gantée porte sans peine l'autour ou le faucon.

La toilette des femmes, en ce temps-là, différait peu de la toilette portée par les hommes dans leur intérieur.

Comme vêtements de dessous, la châtelaine avait une chemise en fil et des chausses ou caleçons. Les chausses rejoignaient des bas de chausses auxquels elles se rattachaient au-dessous du genou, à l'aide de jarretières en satin ou en tissu de soie, ornées de pierres fines.

Les dames avaient alors l'obligation de monter souvent sur leur haquenée ; elles avaient d'ailleurs les allures un peu brusques ; par suite, elles découvraient assez facilement le bas de leur jambe ; ainsi s'expliquent les bijoux sertis aux jarretières.

Comme vêtements de dessus, la châtelaine portait une tu-



Digitized by Google

nique appelée bliaud, qui cachait complètement la chemise; le bliaud était assez étroit et laissait voir exactement la forme des bras, de la poitrine et des hanches. Les manches collantes jusqu'au poignet, s'élargissaient tout à coup, et se continuaient en une pièce d'étoffe, qui traînait comme la jupe jusqu'à terre.

Une ceinture serrait le bliaud à la taille; plus élégante et plus riche que la jarretière, la ceinture était souvent une véritable œuvre d'art; elle constituait le principal objet de luxe dans la toilette des femmes au douzième siècle.

Telle devait être Mahaut de Montignac, dont parle Bertrand de Born dans la chanson suivante :

« Rassa, la réputation de celle qui jamais n'a trahi per-
» sonne croît, prospère et grandit si vite, son charme excite
» si bien l'envie, que nul ne pourrait lui faire tort. La vue
» de sa grâce attache les preux à son service, sans qu'elle les
» recherche. Ceux qui la connaissent pour la meilleure chan-
» tent partout ses louanges et la tiennent aussi pour la plus
» belle. Elle doit faire honneur à celui qu'elle distingue,
» car elle ne veut qu'un seul soupirant.

» Rassa, ma dame est fraîche et fine, belle, gaie, pleine de
» jeunesse. Sa chevelure est blonde aux reflets de rubis; sa
» peau blanche comme la fleur d'aubépine; son cou est sou-
» ple, sa gorge ferme et son dos ressemble à l'échine du re-
» nard. Ceux qui se posent en connaisseurs doivent recon-
» naître qu'elle est la plus belle, tant pour sa fraîcheur et
» sa délicatesse que pour sa réputation et sa bonne renom-
» mée. Tu vois où j'ai placé mon amour.

» Rassa, devant les riches elle se montre orgueilleuse; elle
» se tient auprès d'eux comme une jeune fille. Elle ne veut
» ni Poitiers, ni Toulouse, ni Bretagne, ni Aragon (1); mais
» elle apprécie si bien la bravoure qu'elle n'hésite pas à
» donner son amour à un chevalier sans argent. Puisqu'elle

(1) Richard Cœur-de-Lion, comte de Poitiers; Raymond V, comte de Toulouse; Geoffroi (Rassa), comte de Bretagne; Alphonse II, roi d'Aragon.

Digitized by Google

» m'a choisi pour son conseiller, je jure que je saurai recon-
» naître sa faveur. Elle préfère un loyal vavasseur au comte
» ou au duc railleurs, qui feraient fi de sa réputation.

» Rassa, le riche qui ne donne rien et qui ne sait pas rece-
» voir, dépenser et payer, qui se met en guerre sans motif et
» ne fait pas grâce à celui qui crie : Merci, celui-là me déplaît
» comme tout chevalier qui ne sait pas se montrer généreux.
» Et le riche chasseur me déplaît aussi, comme celui qui
» lance le busard. Tous deux se vantent constamment de
» leurs volées d'autour et ne savent jamais parler d'amour
» ou de batailles.

» Rassa, voici ce qui doit vous plaire : C'est le riche sei-
» gneur que la guerre ne fatigue pas, qui ne recule jamais
» devant une menace et qui ne bat pas en retraite après avoir
» reçu de mauvais coups. Celui-ci vaudra toujours mieux
» que le chasseur d'oiseaux et de bêtes, qui ne peut pas ac-
» quérir bonne renommée et conquérir des provinces. Mau-
» rin combattit contre Aigar, son seigneur, et se fit une
» grande réputation de vaillance. Le vicomte a défendu sa
» renommée que le comte (1) voulait lui enlever, et nous le
» verrons à Pâques couvert de gloire.

» Marinier (2) vous êtes homme d'honneur. Nous avons
» changé notre seigneur bon guerrier en un habitué des
» tournois (3). Je prie mon chanteur Goufier de Lastours
» de pas l'effrayer.

» Papiol, mon chanteur, reviens en la cour de ma mé-
» chante Bel-Seigneur (4). »

Bertrand de Born ressentait, comme tous les Aquitains, une profonde aversion pour le roi d'Angleterre, Henri II, et pour son fils Richard Cœur-de-Lion, qui gouvernait l'Aquitaine au nom du roi.

Le roi et le duc avaient à peu près le même caractère.

---

(1) Le vicomte de Limoges, Adhémar V, et le comte de Poitiers, Richard.
(2) Henri Court-Mantel.
(3) Richard Cœur-de-Lion.
(4) Dame inconnue.

Digitized by Google

Tous deux étaient également violents et cruels ; leur autorité pesait comme une lourde oppression sur la province, si libéralement traitée jusqu'alors par les anciens comtes de Poitiers.

L'animosité du troubadour se montre bien dans les dernières strophes de ce chant, lorsqu'il encourage le vicomte de Limoges à défendre sa réputation contre le comte Richard, lui promettant la gloire en récompense.

S'adressant ensuite à Henri Court-Mantel, qu'il désigne souvent sous le nom de « Marinier », il lui dit : Vous êtes homme d'honneur : tandis que notre seigneur abandonne pour les vains plaisirs du tournoi, les nobles attraits de la guerre.

Il commençait à préparer ainsi, entre les enfants d'Henri II, la lutte criminelle et violente qui va bientôt s'engager.

## III

Une première conspiration réunissant presque tous les seigneurs d'Aquitaine, éclata peu de jours après contre Henri II et Richard Cœur-de-Lion. Elle avait pour chefs, Henri Court-Mantel, fils aîné du roi, et Geoffroy, comte de Bretagne.

Ce fut la conspiration du Dorat (1182).

La paix fut bientôt rétablie par la prompte soumission des deux jeunes princes révoltés contre leur père.

Bertrand avait été justement accusé d'avoir organisé cette conjuration ; il était déjà suspect près du roi d'Angleterre en raison de son attachement pour Raymond V, comte de Toulouse, avec qui Henri II avait eu souvent de graves contestations; il le devint plus encore à la suite de cette tentative aisément réprimée.

Richard Cœur-de-Lion avait donc pu constater ainsi que la persévérante opposition de Bertrand de Born serait pour son autorité la cause d'un perpétuel danger. Il chercha le moyen de gagner son affection.

Aux derniers mois de 1182, trouvant l'Aquitaine plus calme et mieux pacifiée qu'elle ne l'avait été depuis qu'il la gouver-

Digitized by Google

nait, Richard résolut de quitter la cour de Poitiers pour aller passer l'hiver en Normandie, où il avait donné rendez-vous à sa sœur, Mathilde d'Angleterre, femme d'Henri le Lion, duc de Saxe et de Bavière, héros de nombreuses légendes du temps de la chevalerie.

Mathilde avait alors 26 ans; elle était très belle; elle faisait aux poëtes qui venaient à sa cour un généreux accueil; elle avait pour son frère d'Aquitaine une très grande tendresse et une vive admiration (1).

Richard Cœur-de-Lion engagea Bertrand de Born à l'accompagner dans son voyage en Normandie, et à rester près de lui pendant tout le temps qu'il tiendrait sa cour dans le palais d'Argentan.

Il espérait bien trouver, durant ce long séjour, auprès de sa sœur, l'occasion d'enlever le troubadour périgourdin à Mahaut de Montignac, pour l'attacher au service de sa sœur Mathilde.

Montignac est à huit ou dix lieues d'Hautefort. Bertrand pouvait donc aller aisément passer près de sa belle les longues soirées d'hiver. Il trouvait dans le château de Guillaume de Talleyrand toute la noblesse du Périgord et du Limousin. On préparait, dans ces réunions de grands seigneurs, les expéditions guerrières qu'on devait entreprendre au retour de la « coindetta sazo ». C'est ainsi que le noble troubadour était devenu l'âme de ces conjurations, autant par ses talents poétiques que par son ardent amour pour l'indépendance de son pays.

Richard joignait aux défauts de son père, Henri II, les brillantes qualités de la reine Eléonore. Comme elle, il aimait les poëtes, et comme elle, il cherchait parfois à rivaliser avec eux dans la culture des lettres.

Il avait bien compris dans les derniers soulèvements de sa province qu'il avait jusqu'alors suivi une voie dangereuse en se considérant comme le simple mandataire du roi. Il voulait adopter pour l'avenir une meilleure méthode de pa-

---

(1) Clédat, *Du Rôle historique de Bertrand de Born*, p. 64.

Digitized by Google

cification près de ses bouillants vassaux, et il avait espéré que le baron d'Hautefort serait l'utile propagateur de ses résolutions nouvelles.

Quant à Bertrand, il se laissa séduire par les allures chevaleresques et par les promesses du comte de Poitiers. Sensible aux flatteuses avances du jeune prince, il avait accepté sans méfiance l'invitation dont il était honoré.

C'était peu d'années après les brillantes fêtes que le comte de Toulouse avait données à Beaucaire. Toute la noblesse de la Langue d'Oc avait gardé de cette merveilleuse assemblée le plus joyeux souvenir. Raymond V avait réuni dans ses vergers plus de dix mille chevaliers, et leur avait distribué, avec une royale largesse, les présents et les honneurs. Plus de cent mille sous d'or avaient été dépensés par le généreux comte dans ces réunions mémorables (1).

Bertrand de Born s'était imaginé peut-être qu'il trouverait ces mêmes plaisirs à la cour de Richard Cœur-de-lion, et sa confiance à cet égard semblait justifiée par la présence de la jeune duchesse Mathilde, qui était l'une des plus brillantes et des plus puissantes souveraines de ce temps-là.

Le troubadour périgourdin se rendit à Argentan au commencement de l'hiver de 1182-1183.

Un dimanche du mois de décembre, Richard, ayant été faire une longue excursion, rentra fort tard à la cour, sans avoir pris le temps de faire son repas du matin. Bertrand l'accompagnait. A son arrivée, le troubadour composa pour Mathilde d'Angleterre, qu'il désigne sous le nom de « Lena », la chanson suivante :

« Certes, ce ne serait pas à cette heure dîner trop bon ma-
» tin pour celui qui trouverait, en un bon gîte, le pain, le
» vin, les vivres, en même temps qu'un bon feu clair comme
» le feu de hêtre. C'est aujourd'hui le plus grand jour de la
» semaine ; il devrait m'être doux, mais j'aimerais mieux

(1) A. Thomas, *Poésies complètes de Bertrand de Born*, p. 23.

Digitized by Google

» recevoir mon bonheur de dame Léna que du comte de » Poitiers.

» Je suis venu du Limousin pour saluer celle qui brille au- » dessus de toutes les autres. Que ma « Bel Seigneur » et » ma « Bel Cembelis » (1) cherchent désormais un autre » courtisan ; j'ai trouvé la plus loyale femme du monde, la » meilleure qu'on puisse citer. Son amour m'est devenu si » familier que les autres me semblent étranges.

» Gentille, corps jeune, franche, sincère, de haut parage » et de bonne royauté, pour vous, je serais infidèle à mon » pays et je deviendrais angevin (2). Vous êtes tant supé- » rieure aux autres femmes, si grande est votre valeur, que » la couronne romaine serait honorée en se posant sur votre » tête.

» Quand je vois votre doux regard et votre clair visage, » l'amour me rend votre esclave. Monseigneur a daigné me » faire asseoir près de lui sur un coussin d'empereur. Votre » voix m'est douce et bienveillante ; votre conversation est » toujours pour moi courtoise et gracieuse. Vous êtes gaie » comme une Catalane, affable comme une dame de Fan- » jeaux.

» Aux tendres paroles qu'elle m'adresse, à son doux sou- » rire, quand je vois ses dents de cristal, son corps même » délié, frais et souple, plein d'élégance en son bliaud, sa » couleur blanche et rosée, mon cœur reste comme empri- » sonné et je suis plus heureux que si on me donnait le » Khoraçan, car ses bontés m'ont rendu fou.

» Dame Major est la plus parfaite de toutes les dames qui » sont sur terre et sur mer. »

Les honneurs quasi royaux accordés par Richard Cœur-de-Lion à Bertrand de Born prouvent toute l'importance que le duc d'Aquitaine attachait à gagner l'intervention du troubadour périgourdin en faveur de sa nouvelle politique.

---

(1) Deux dames inconnues.

(2) C'est-à-dire partisan d'Henri II.

Digitized by Google

Il ne se contentait pas de le recevoir à la cour d'Argentan, de lui donner place à sa table. Il le faisait asseoir sur un coussin impérial, voulant tout à la fois le séduire et le rehausser aux yeux de la duchesse de Saxe.

## IV

Bertrand de Born ne tarda pas longtemps à voir que les princes d'Angleterre n'avaient pas les habitudes élégantes et généreuses des comtes de Toulouse. On lui donnait bien des compliments et des honneurs, mais il préférait les libéralités et les fêtes. Ses chansons et ses *sirventés* le disent souvent avec une naïve franchise : « Nous autres Limousins, nous aimons que l'on donne et que l'on rie. »

Or, on ne donnait rien qui vaille à cette cour d'Argentan, et l'on ne riait jamais. Les passagères amours de Bertrand pour Mathilde n'avaient pas caché aux yeux du troubadour la parcimonie du duc d'Aquitaine ; elles lui firent tout au plus oublier, pendant quelques jours, les nobles périgourdines « Bel Seigneur », « Bel Cembelis », et même dame Mahaut de Montignac.

Dans la précédente chanson, il a dit que « Léna » s'élevait au-dessus de toutes les autres dames ; il a même ajouté : « que ma Bel Seigneur et ma Bel Cembelis cherchent désor- » mais un autre courtisan », affectant par ces expressions dédaigneuses d'abandonner sans regret deux nobles châtelaines qui n'existaient peut-être pas, et dont il n'a pas été possible en tous cas d'établir l'identité.

Il avait été même jusqu'à renier sa patrie après avoir renié ses belles et jusqu'à se déclarer capable en devenant angevin, de donner Hautefort pour sa mie. Henri IV ne fut jamais plus galant.

Nous allons le voir porter sa trahison encore plus loin et dire que : « La belle Léna doit être préférée à Mahaut et à » ses deux sœurs, aussi bien que l'or doit être préféré aux » grains de sable. »

Il ne tardera pas à expier ces injurieuses comparaisons et

Digitized by Google

à jurer solennellement qu'elles n'ont jamais exprimé sa véritable pensée.

En attendant, la duchesse de Saxe et de Bavière ne faisait pas à l'orgueilleux troubadour un accueil aussi bienveillant que l'aurait désiré sans aucun doute Richard Cœur-de-Lion, et que le souhaitait aussi Bertrand de Born.

Le noble poëte essaya de la toucher en lui adressant une nouvelle chanson plus pressante et plus courtoise encore que la précédente :

« Je suis tombé de mal en pis en me laissant aller où mon » cœur m'appelle, et je ne saurai plus échapper au danger, » car je suis enfermé dans un filet dont les mailles ne se dé- » feront pas. « Léna », vive et douce, m'attire avec son regard » à la dérobée ; j'ai déjà fait longue quarantaine auprès » d'elle, maintenant je dois franchir la cène.

» Sa vue m'inspire un tel amour que je mourrai si elle ne » m'accorde un doux baiser ; mais sa dignité m'épouvante. » Les trois sœurs ont touché, c'est certain, à tous les degrés » de la beauté terrestre, mais Léna paraît être au-dessus » d'elles, comme l'or est au-dessus du sable. Voilà pourquoi » je donnerais Edesse et Ravenne pour l'espérance de son » amour.

» Il n'est pas de cour parfaite où l'on ne plaisante et ne rie. » La cour où l'on ne fait pas des largesses n'est pas autre » chose qu'un parc de barons. L'ennui et l'avarice d'Argentan » auraient sûrement entraîné ma mort, si le gentil corps » amoureux de la Saxonne, sa douce et chère compassion, » son aimable compagnie et sa courtoisie ne m'avaient pro- » tégé.

» Rien dans sa beauté ne nous trompe ; il n'y a pas de su- » percherie dans son joyeux, jeune et gracieux corps inspi- » rant l'amour. Aussi, bienheureux celui qui la délie, plus il » soulève de voiles, plus il voudrait en soulever encore. La » vue seule de sa gorge ferait paraître la nuit éclatante » comme le jour, et celui qui pourrait aller plus loin trouve- » rait l'univers embelli.

Digitized by Google

» Il faut donc que l'amour me tue sans profit pour la plus » belle femme du monde, car lorsque j'admire sa démarche, » je vois bien que « Léna » n'est pas pour moi ; je vois bien » que, si telle était sa volonté, elle pourrait choisir entre les » plus nobles châtelains, entre les plus renommés barons. » Elle est la souveraine pour la bravoure, la courtoisie, la » générosité, l'irréprochable conduite.

» Ma dame, au fond de la Normandie, je suis là nuit et jour » pensant à vous ; il me semble que votre beau corps plein » d'amour me sourit toujours. »

Il est aisé de lire entre les lignes de ce chant plein de charme poétique, que si Richard Cœur-de-Lion ne parvint pas à séduire Bertrand de Born, Bertrand de Born ne réussit pas davantage à séduire Marguerite d'Angleterre.

Malgré son grand renom de chevalerie, le duc d'Aquitaine manquait parfois de générosité, vertu nécessaire à tout chevalier et rappelée sans cesse par notre poëte à tous les riches seigneurs.

Richard avait d'ailleurs auprès de tous les barons périgourdins le défaut impardonnable de représenter à Poitiers le despotique « Roi du Nord. »

Quant à Bertrand de Born, il récita vainement ses strophes les mieux cadencées, il prodigua ses compliments les plus habilement rimés, rien ne parait avoir touché le cœur ou l'esprit de la belle duchesse de Saxe.

Pour quels motifs ne voulut-elle pas répondre aux vœux du troubadour et réaliser les projets politiques de son frère ?

Elle le trouva peut être trop indépendant et trop fier ; peut-être aussi trouva-t-elle que la lyre du vieillissant poëte commençait à rendre des accents d'un amour trop sénile.

Bertrand de Born comprit bientôt qu'il était temps de quitter le palais d'Argentan, et il profita du premier prétexte qui s'offrit à lui pour revenir en Périgord.

L'année 1183 était déjà commencée ; elle n'arrivera pas au milieu de son cours sans que les anciens conjurés du Dorat se soient donné un nouveau rendez vous dans l'antique moutier de Saint-Martial de Limoges, et sans que les vibrants

Digitized by Google

*sirventés* du noble troubadour aient suscité la dernière et dramatique révolte d'Henri Court-Mantel.

Le motif invoqué par Bertrand de Born pour fuir, plein de ressentiment, la cour de Normandie fut aisément trouvé.

La noblesse d'Aquitaine s'entretenait en ce moment-là d'un projet de mariage qui devait prochainement réunir à Comborn toute la chevalerie du pays.

Guicharde de Beaujeu (1), sœur de Guichard IV de Beaujolais, seigneur de Montpensier, allait épouser le vicomte de Comborn, noble et puissant baron du Limousin, dont la famille s'est éteinte après une dernière alliance contractée dans la famille de Lasteyrie.

Le château de Comborn laisse voir encore près du Vigeois quelques ruines fort intéressantes, célébrées par les vieilles légendes du pays.

Les plaisirs que Bertrand de Born trouvait dans le palais d'Argentan n'étaient pas de nature à l'empêcher de se joindre à toute la noblesse du Périgord pour aller au devant de la jeune mariée, que précédait, dans sa nouvelle résidence, la réputation d'une grande beauté.

Le troubadour d'Hautefort voulut être le premier à chanter ses louanges; dans ce but, il composa pour elle un chant d'amour dont deux couplets seulement sont parvenus jusqu'à nous.

« Ah ! Limousin, terre franche et courtoise, je suis heu-
» reux du grand honneur que vous allez recevoir. Joie, répu-
» tation, bonheur et gaieté, courtoisie, réjouissance et galan-
» terie vont rester auprès de vous. Elevez vos cœurs ; que
» celui qui se pose en amant cherche bien par quels mérites
» il peut prétendre à sa dame.

» De même que l'eau nourrit le poisson, de même il faut
» pour nourrir l'amour, les présents et les services, les vête-
» ments et les largesses, le savoir-vivre, la valeur, la
» prouesse, le zèle, la courtoisie, la guerre et les tournois. »

. . . . . .

(1) Guicharde de Beaujeu, mariée en 1183, morte en 1221.

Digitized by Google

Cette chanson eut pour Bertrand de Born de graves conséquences ; aussi devons-nous regretter d'avoir perdu la plupart de ces couplets qui jetèrent dans la vie amoureuse du troubadour un long et triste désordre.

Les jongleurs allèrent au fond de l'Auverghe réciter ce chant jusque sous les murs de Montpensier ; ils reçurent sans aucun doute les largesses et les vêtements que les châtelains avaient, à cette époque, l'habitude de distribuer aux troubadours et aux chanteurs qui venaient égayer leurs soirées.

## V

Pendant sa longue quarantaine d'Argentan, Bertrand de Born put facilement garder inconnues de Mahaut de Montignac les chansons amoureuses qu'il avait composées pour Mathilde d'Angleterre. Les menestrels du nord, peu familiers avec la Langue d'Oc, ne faisaient pas aisément franchir aux chants du troubabour la distance qui séparait Léna de Mahaut.

Mais aussitôt que Bertrand de Born fut rentré dans son château d'Hautefort, ses strophes à la future vicomtesse de Comborn furent récitées dans toute la province. Bientôt après se répandaient aussi les vers adressés à la duchesse de Saxe et Bavière, témoignages incontestables de l'infidélité commise par le vieux troubadour.

La jurisprudence des cours d'amour était plus logique à certains points de vue que ne le sont aujourd'hui les règles de nos convenances sociales et les prescriptions de nos lois civiles.

Si la châtelaine n'avait pas le droit d'attacher à sa personne deux conseillers attitrés ou de répudier sans un motif grave un amour honnêtement offert ou accepté, le troubadour n'avait pas, à cet égard, plus de droits que la châtelaine.

Aussi, lorsque Mahaut eut connu les chansons amoureuses que Bertrand de Born avait composées en faveur de ses rivales, elle éprouva un légitime sentiment d'indignation et jura de punir le coupable.

Digitized by Google

Elle ne pouvait évidemment plus accorder aucune faveur à ce chevalier félon qui se permettait de comparer à la vile poussière du chemin trois nobles demoiselles de Turenne, mariées avec les plus renommés barons d'Aquitaine.

Dans un moment d'orgueilleux et juste courroux, elle signifia à son conseiller un sévère congé.

Bertrand de Born n'accepta pas facilement cet arrêt. Sous le fallacieux prétexte qu'il n'avait pas réalisé son projet d'infidélité, il essaya de se justifier, et il composa pour sa défense une de ses plus élégantes et plus spirituelles poésies, compromise dans certains passages par des allusions qui rendent la traduction difficile.

« Je viens m'excuser, Madame, moi qui ne suis pas cou-
» pable, de tout ce que les calomniateurs vous ont dit sur
» mon compte. Je demande en grâce qu'on ne puisse pas, en
» vous disant des mensonges, me brouiller avec vous, si
» fidèle, loyale, sincère, bonne, franche, courtoise et plai-
» sante.

» Qu'au premier jet je perde mon épervier, que l'on tue
» sur mon poing mon faucon lanier, qu'on le prenne et qu'il
» soit plumé sous mes yeux, si je ne préfère votre seule
» pensée au désir de toute autre, à son amour, à ses plus
» grandes faveurs.

» Pour me justifier encore mieux, je veux braver pour
» vous de plus cruelles mésaventures. Si je vous ai manqué,
» ne fût-ce que par la pensée, quand nous serons seuls, soit
» dans votre appartement, soit dans votre verger, que je
» reste *quasi-mort* en votre compagnie, sans que votre as-
» sistance même puisse me rappeler à la vie.

» Lorsque, pour jouer, je m'assiérai devant le tablier, que
» je ne puisse jamais gagner un seul denier, que je ne puisse
» même arriver, avec la dame prise, avant que le dernier
» dé soit jeté, si j'ai jamais requis ou cherché d'autres dames
» que vous, à qui sont mes amours, mes désirs, mes ten-
» dresses.

» Que je reste, pauvre seigneur, assiégé dans un châ-
» teau, que nous y soyons quatre ensemble, ne pouvant

Digitized by Google

» aimer, ni les uns ni les autres, ayant toujours besoin de
» recourir à l'arbalétrier, au médecin, au servant, aux gens
» de guet, au portier, si j'ai jamais eu dans le cœur d'aimer
» une autre femme que vous.

» Que ma dame me délaisse pour un autre chevalier,
» qu'elle oublie même m'avoir jamais aimé, que le vent me
» fasse défaut quand je voudrai naviguer, qu'en pleine cour
» royale je sois battu par le portier, qu'au plus fort de la
» bataille je sois le premier à fuir, s'il ne vous a pas menti,
» celui qui vous a mal parlé de moi.

» Madame, si j'avais un autour anedier, beau, mué, saisis-
» sant vite et bien apprivoisé, sachant prendre tous les
» oiseaux, cygne, grue, héron blanc ou noir, voudrais-je le
» changer pour un autre, qui n'aurait pas encore passé la
» mue, suivant les poules, gras, se débattant et ne pouvant
» voler ?

» Fourbes envieux, déloyaux calomniateurs, vous qui
» cherchez à me brouiller avec ma dame, je vous conseille
» fort de me laisser en paix. »

Mahaut ne se laissa pas toucher par les habiles protestations de cette jolie poésie. Il est incontestable qu'elle n'apportait que sa vanité de noble châtelaine dans ses relations avec le vieux troubadour ; mais cette vanité, publiquement froissée par des chansons que toute la province répétait, ne pouvait pas se contenter de justifications mal établies.

Elle fut aussi, sans aucun doute, très irritée des licences aussi légères que poétiques prises par son conseiller dans le développement de ses excuses. Elle lui fit sentir son mécontentement en répondant à ses avances par le silence et le mépris.

Une semblable rigueur devant pareilles inconvenances n'est pas un fait unique dans les relations des troubadours avec leur dame. L'abbé Millot en cite d'autres exemples et spécialement celui d'Ermengarde de Narbonne, qui, dans un cas pareil, chassa de sa cour son conseiller Pierre Rogiers (1).

---

(1) Abbé Millot, *Histoire des Troubadours*, t. Ier, p. 106.

Digitized by Google

Bertrand de Born, comprenant sa faute, essaya de la réparer en excitant la jalousie de sa dame, et il composa dans ce but une nouvelle chanson qu'il envoya à Mahaut de Montignac. Mais il eut soin de se ménager, par ses vers fort habiles, auprès de toutes les grandes dames de la province, le moyen d'obtenir plus tard, s'il était utile, accès auprès d'une autre riche châtelaine.

Cette chanson, l'une des plus connues de l'œuvre de Bertrand de Born, est généralement désignée sous le titre : « *La domna soisseubuda* » ou « *La dame choisie* ».

« Madame, puisque vous ne vous souciez plus de moi, » puisque vous m'avez délaissé sans aucun motif, je ne sais » plus où je dois porter mes plaintes. Plus jamais ne seront » pour moi les grandes joies que j'attendais de vous ; et si, » comme je le pense, je ne puis plus trouver une dame qui » vaille, à mon goût, celle que j'ai perdue, je ne veux désor- » mais avoir aucune amie.

» S'il n'est aucune femme qui vous égale en beauté, en » vaillance, qui ait votre riche corps si joyeux, une aussi » belle tenue, autant de gaieté, une bonne réputation aussi » justement acquise, j'irai partout, recueillant une noble » qualité de chacune pour en composer une dame choisie, » jusqu'à ce que vous me soyez rendue.

» Je prends votre fraîche couleur naturelle, belle Cembe- » lis, et votre doux regard amoureux ; je serai bien mal avisé » si je vous laisse rien ; car il ne vous manque aucun des » charmes qui font la beauté des femmes. A Madame Alix, » je demande son doux parler spirituel. Qu'elle m'accorde » cette assistance, et ma dame ne sera ni folle ni muette.

» Que la vicomtesse de Chalais veuille bien me donner sa » gorge et ses mains ; puis, continuant ma route, sans m'é- » garer, j'irai jusqu'à Rochechouart auprès d'Agnès, qui me » donnera ses cheveux, si jolis qu'Yseult, la bien aimée de » Tristan, partout si renommée, ne les eut jamais aussi » beaux ; chacun le sait.

» Dame Audiart, bien que vous ne m'aimiez pas, donnez- » moi votre démarche ; une jolie toilette vous va si bien ; et

Digitized by Google

» comme vous êtes fidèle, vous ne changez pas l'objet de
» vos amours, et vous ne donnez pas votre cœur à la
» dérobée. A dame « Mieux que bien », je demande son
» jeune corps élancé, si parfait que pour mieux la voir on
» voudrait... la serrer dans ses bras.

» De dame Faidit (1) aussi je veux avoir les jolies dents,
» son beau parler, sa douce conversation, dont elle fait si
» bien les honneurs chez elle. Je veux que mon « Beau-
» Miroir (2) » me laisse sa jolie taille et sa gaieté. Elle déploie
» bien ses belles manières, qui font sa renommée et qu'on
» recherche toujours et partout.

» Bel-Seigneur, je ne vous demande que d'éprouver auprès
» de ma dame choisie les mêmes désirs qu'auprès de vous.
» Alors un fol amour naît en moi, dont mon cœur est bien
» tourmenté ; car j'aime encore mieux vous supplier, qu'ob-
» tenir les plus grandes faveurs des autres. Pourquoi ma
» dame me repousse-t-elle, puisqu'elle sait bien que je l'ai
» tant désirée ?

» Papiol, vas en chantant dire à mon Aziman qu'amour
» est ici méconnu et jeté de haut en bas. »

Lorsqu'on lit ces jolies strophes avec quelque attention, il semble évident que Bertrand de Born, en les composant, tenait moins à manifester son amour pour Mahaut qu'à chercher, ainsi qu'un avenir prochain va le montrer, à s'attirer les bonnes grâces de quelqu'une des nobles châtelaines qui pouvaient le mieux en ce temps-là faire la réputation des troubadours et des preux.

« *La Domna soisseubuda* », outre le mérite de sa versification parfaite, a pour nous l'avantage de nous faire connaître un certain nombre des beautés les plus célèbres d'Aquitaine, à cette époque. Elles sont désignées parfois sous des prénoms ou des pseudonymes dont quelques-uns sont encore mystérieux pour nous ; mais d'autres nous sont bien connus.

---

(1 et 2) Dames inconnues.

Digitized by Google

Bel-Seigneur et Bel-Cembélis sont déjà passées devant nous, lorsque, dans sa première chanson adressée à Mathilde d'Angleterre, le troubadour les engageait lestement à chercher d'autres admirateurs.

Madame Alix est la vicomtesse de Gourdon, sœur de Mahaut.

La vicomtesse de Chalais est Thibour de Montausier, appelée à rendre bientôt un signalé service à Bertrand de Born. Agnès est la femme du vicomte de Rochechouart.

Dame Audiart est Hildegarde de Malemort.

Mieux que Bien est Guicharde de Comborn.

S'il nous est impossible de voir dans cette chanson rien qui témoigne un peu d'amour sincère pour Mahaut, la comtesse de Montignac dut bien mieux que nous ressentir au fond de son cœur outragé, cette cruelle indifférence. Par conséquent, nous ne devons pas être surpris qu'elle ait maintenu dans toute sa rigueur le sévère congé donné à son troubadour.

## VI

De toutes les belles châtelaines que Bertrand de Born passe si galamment en revue dans les poétiques strophes de la « *Domna soisseubuda* », une de celles qui paraissent le plus exciter son admiration est « Mieux que bien » au jeune corps élancé, pseudonyme sous lequel les troubadours désignaient Guicharde de Beaujolais, vicomtesse de Comborn.

C'est là que Bertrand de Born, disgracié par Mahaut, ira tout d'abord porter ses hommages. Il a déjà fait une première démarche auprès d'elle, lorsqu'il voulut mettre un terme à la longue quarantaine d'Argentan ; il a eu depuis le bonheur de la voir et il a renouvelé de vive voix ses propositions de fidèles services.

La jeune vicomtesse lui a donné quelque vague sujet d'espérer, et Bertrand de Born, enhardi par cette apparence de succès, voulut faire une seconde tentative en lui adressant la chanson suivante :

« Celui qui change Bien pour Mieux augmente sa fortune,



Digitized by Google

» s'il réussit à prendre Mieux que Bien. Que je voudrais, et » Dieu m'en donne le pouvoir ! si bien servir Mieux et l'ado- » rer, que de la colère et de la douleur où m'a plongé celle » qui devait m'apprécier, celle qui me trahit et faillit me » tuer, je puisse, avec l'aide de Mieux, renaître enfin à l'es- » pérance. Elle ne peut avoir aucune excuse, celle dont j'ai » bien à tort reçu congé.

» Limousins, vous devez vous estimer très heureux de ce » que Mieux que Bien est maintenant près de vous. De même » qu'on ne peut enfermer la mer et clore la terre, de même » on ne peut mesurer, chez une femme, tout le bien qu'on » peut obtenir d'elle. Il n'a pas de véritable joie celui qui » ne l'obtient pas d'une dame. Elle sait si bien faire, si bien » dire tout ce qui justement convient qu'avec sa gaieté, elle » égaie les plus irrités.

» Celle-ci, vous dis-je, fait naître la bravoure et le bon- » heur, tant elle sait bien encourager la prouesse, la joie, la » jeunesse et l'amour. Elle appelle, elle accueille, elle re- » tient tous ceux qui lui conviennent, et ses adorateurs » prennent ses désirs pour des ordres. Si agréable est sa » vue, qu'on ne peut la regarder sans l'admirer ; car jamais » les yeux n'ont pu voir plus belle femme.

» Elle m'a dit ses projets d'amour. Quand elle voudra » prendre un conseiller, elle acceptera celui qui aura le plus » de valeur. Il est bien mauvais et n'a pas de cœur dans la » poitrine celui qui, pouvant conquérir et gagner la meil- » leure femme du monde, ne s'efforce pas de montrer sa » vaillance en se montrant généreux, loyal, serviable, ca- » pable enfin de faire et donner plaisir.

» Guilhem Bertrand, fais partout savoir cette promesse. » Que celui qui, riche ou pauvre, a le sentiment de sa valeur, » fasse tous ses efforts selon son pouvoir ; car elle voudra » tenir ce qu'elle a promis. Celui en qui elle verra le plus » de courage aura la récompense sans mentir, car c'est en » lui qu'elle voudra mettre son bonheur.

» Guilhem, vas à Turenne, et dis à Boson de se si bien » conduire qu'on puisse désormais assurer qu'amour le com- » blera de joie. »

Digitized by Google

La jeune vicomtesse de Comborn ne prêta pas une grande attention aux vœux exprimés par le troubadour ; ses poétiques éloges ne touchèrent pas plus son ambition que son cœur, et Bertrand de Born qui, malgré sa fierté naturelle, tenait cependant à rester sous l'auréole de quelque brillante châtelaine, résolut de chercher une autre dame aimée.

Il se rendit en Saintonge, où venait d'arriver une jeune veuve qu'il avait déjà connue lorsqu'elle était, en premières noces, femme de Wulgrin III, comte d'Angoulême. Elle avait, après un court veuvage, épousé le sire de Montausier.

Bertrand l'a désignée dans sa chanson de la « *Domna soisseubuda* » sous le nom de vicomtesse de Chalais ; car son mari était vicomte de Chalais et Barbezieux, en même temps que sire de Montausier.

Le vieux troubadour alla mettre tout son dévouement à son service et la supplia de le recevoir auprès d'elle comme son conseiller.

Femme d'un grand mérite et d'une profonde connaissance des lois d'amour, Thibour écouta les plaintes du poëte et lui répondit :

« Puisque vous êtes venu près de moi, je m'en tiens pour honorée, mais je suis en même temps très contrariée. Je suis honorée de ce que vous venez du fond du Périgord m'offrir vos conseils et vos services ; je suis contrariée de ce que vous avez tellement irrité la comtesse de Montignac, qu'elle a dû vous imposer son congé ; mais je connais les règles de l'amour honnête, et je respecte les arrêts des cours.

» Si vous n'avez pas commis de faute grave envers Mahaut, je le saurai et je vous réconcilierai avec elle ; mais si vous avez gravement péché, aucune autre dame ne pourra vous recevoir pour son conseiller et serviteur. Cependant, même en ce cas, je vous promets de faire tous mes efforts pour vous réconcilier avec votre dame aimée ».

Bertrand fut très touché des sentiments exprimés avec tant de bienveillance par Thibour de Montausier. Il lui jura

Digitized by Google

que si Mahaut de Montignac persistait à le tenir en si cruelle disgrâce, il n'aimerait et ne servirait plus qu'elle seule.

Thibour, sensible à ce serment solennellement prononcé, alla, s'il faut ajouter foi au biographe provençal qui nous donne tous ces détails (1), jusqu'à promettre elle-même au troubadour de l'accepter pour son conseiller si Mahaut, après la démarche qu'elle allait faire, refusait définitivement de lui rendre sa faveur.

Mais l'intervention de la vicomtesse de Chalais eut un plein succès, et la paix fut enfin rétablie entre la comtesse de Montignac et Bertrand de Born.

Le troubadour exprima toute sa reconnaissance envers Thibour de Montausier dans la chanson suivante, adressée à dame Mahaut :

« Si l'avril, les feuilles et les fleurs, le beau matin et la » claire soirée ne m'assistent d'un joyeux sourire en qui » j'espère, si l'amour et le rossignol que j'entends chanter, » si la saison nouvelle verte et gracieuse qui nous porte » joies et douceurs, si les belles Pâques fleuries ne vien- » nent augmenter le courage de ma dame et diminuer mes » craintes, le bonheur me viendra bien tard.

» Dame, si j'ai cherché secours ailleurs, je ne l'ai pas fait » à tout jamais, et me voici à votre entière discrétion, moi, » mes chants et mes forteresses. Je prends congé de la » demeure où je fus si bien accueilli, où naissent la joie, le » bon sens, la vaillance. Celui qui resta banni pour son » honneur saura respecter ses engagements après avoir fait » loyale réconciliation.

» Riches, les blâmes qu'on vous adresse..... »

La suite de ce *sirventés* est une admirable satire contre les avares et les lâches.

Après avoir scellé par cette jolie poésie sa réconciliation

---

(1) A. Thomas, *Poésies complètes*, p. 117, et Léon Clédat, *Du rôle historique*, p. 66.

Digitized by Google

avec Mahaut de Montignac et remercié en même temps la dame de Montausier, Bertrand de Born cessa de chanter et l'amour et les belles.

Le second mariage du troubadour eut lieu peu de temps après. Par une coïncidence bien fortuite sans doute, toutes ses chansons amoureuses parvenues jusqu'à nous ont été composées pendant le temps de son veuvage.

S'il ne faut pas tenir compte au poëte d'une réserve qu'il n'a probablement pas éprouvée, il paraît juste cependant de signaler à son profit cette apparente fidélité conjugale.

R. DE BOYSSON.

## DEUX LETTRES DU DUC D'ANJOU

### AU BARON DE LA DOUZE

### (1569).

Ces lettres, que nous allons publier pour la première fois, sont de nature à éclairer l'histoire des guerres religieuses en Guyenne au commencement de l'année 1569.

Elles prouvent combien le duc d'Anjou, frère de Charles IX, qui dirigeait alors les opérations militaires en Poitou et en Angoumois, suivait avec intérêt les événements qui s'accomplissaient en Périgord. Il se préoccupait surtout des mouvements de Clermont de Piles, dont la ville de Périgueux redoutait les tentatives.

On lit à ce propos dans l'histoire manuscrite de la ville par son maire-historien :

« Monsieur le duc d'Anjou, frère du roy, qui estoit generalissime de toutes les forces catoliques par tout le royaume, escrivit là dessus aux maire et consuls des lettres fort obligentes et qui nous marquoient entre autres choses qu'il estoit bien content de nous et rendoient tesmoignage comme quoy la ville avoit esté tousjours extremement fidelle à nos roys. La suscription estoit à Mrs les maire et consuls de Périgueux, et elles estoient escrittes et dattées du camp de La Roche-Posay le 2me febvrier 1569. »

Digitized by Google

Une semaine après cette lettre indiquée par Chevalier de Cablanc, le duc d'Anjou écrivait au sénéchal du Périgord pour l'engager à seconder de tout son pouvoir le comte Des Cars, lieutenant du roi dans la province, auquel il avait donné l'ordre de faire rompre les ponts sur la rivière de l'Ille, afin que les ennemis ne pussent s'en servir (1).

Les 23 du même mois et 4 mars suivant, le prince faisait appel au dévouement du baron de La Douze, auquel il adressait les deux lettres suivantes, de son camp de Verteuil :

1° — « Mons^r de La Douze, d'aultant que je suis adverty que vostre maison et chasteau de La Douze est l'une des plus fortes places qui soit en la Guyenne et que je serois infiniment marry tant pour le service du roy que pour l'amour de vous, que nos ennemys s'en fussent emparés et que je scay bien que peust que vous y serez, vous vous donnerez sy bon ordre à la seureté et guarde dudit chasteau, qu'ils n'auront aulcung moyen de s'en emparer. Je vous ay bien voullu escripre la presente pour vous prier d'y prandre dilligemment guarde et n'en bouger pour la guarder en l'obeissance du roy mondit seigneur et frère, et, en ce faisant, vous lui ferez service aussy grand et aussi agreable que en quelque autre eust où vous puissiez vous employer pour luy en faire, car sy nos dits ennemys s'en estoient emparés, il seroit bien mal aysé de la reprandre et regaigner sur eux, et pour ce que, par le desir et affection que je scay que vous pourtez au bien et prosperité de ses affaires, je m'asseure que vous n'oblierez rien de ce qui appartient à la seureté et conservation de vostre dicte maison. Je ne vous feray la presente plus longue que pour prier Dieu, monsieur de La Douze, vous avoir en sa saincte et digne guarde.

» Escript au camp de Verteuilh, le 23^me^ jour de febvrier 1569.

---

(1) Voici le texte de sa lettre :

« Monsieur le seneschal, j'escriptz presantement au conte Descars qu'il face rompre tous les ponts qui sont sur la rivière de Lisle, ce que je vous ay bien pareillement mandé, affin que de vostre cousté vous ne falliez à donner ordre le plus promptement que vous pourrez à faire rompre lesdits pontz, en sorte que nos ennemys ne s'en puissent servir pour leur passage. Priant Dieu, monsieur le seneschal, vous tenir en sa saincte garde.

» Escript au campt, le neufviesme jour de febvrier mil cinq cent soixante-neuf.

» (Ainsin signé) : Le bien vostre, HENRY.

» Et à la suscription : A Monsieur le seneschal de Périgueux. »

Digitized by Google

» Vous pourres monstrer la presente aux baillifs et senéchaux des lieux où vos terres sont assizes, s'ils vous veullent poursuyvre à la contribution du ban et arriere-ban, duquel j'entends que vous soyez exempt, faisant aultant de service au roy monseigneur et frère, estant en vostre maison pour la guarde d'icelle, que sy vous estiez en personne et en ceste armée, et s'il vous est besoing d'ung certificat touchant l'exemption dudit ban, je vous en envoyeray ung à vostre première requeste.

» Je vous pry d'apprandre tout ce que vous pourrez des desseings desdits ennemys, quels chemins ils tiennent, s'ils veulent passer à Bragerac, sy le pont en est rompu, et du tout m'en advertirez en dilligence. »

2° — « Mons^r de La Douze, pour ce que le sieur de Montardit, que j'envoye presentement trouver le sieur de Montluc, pourroit avoir affaire de vostre ayde et d'escorte pour la seureté de sa personne ou de guydes pour le conduyre, je vous ay bien voullu escripre la presente pour vous prier de luy en faire bailher et l'adresser le mieux qu'il vous sera possible, m'asseurant bien que, par le zelle et affection que vous pourtés au service du roy monseigneur et frère, vous vous y employerez fort voullontiers, comme vous avez jusques à present faict en tout ce que vous avez cogneu estre du service dudit seigneur, mesme à la guarde et conservation de vostre chasteau en son obeissance. En quoy je vous pry de continuer, et vous asseurant qu'où il s'offrira occasion de faire pour vous, j'en auray memoire pour vous faire cognoistre le contentement que j'en ay, priant Dieu, monsieur de La Douze, vous tenir en sa saincte guarde.

» Escript au camp de Verteuilh, le 4^me jour de mars 1569.

» (Ainsin signé) : Vostre bon amy, HENRY;

» Et au-dessous est escript :

» A M. de La Douze, chevalier de l'ordre du roy monseigneur et frère. »

Ces deux lettres ont été collationnées sur les originaux par Jean du Castaing, greffier de La Douze, et transcrites au greffe de la sénéchaussée de Périgueux le 7 mars suivant.

Le 13 mars, le duc d'Anjou gagnait sur les protestants la bataille de Jarnac, après laquelle la ville de Périgueux

Digitized by Google

députait à son camp Pierre Arnaud « pour luy demander avec instance qu'on fit le siége de Mussidan, qui nous incommodoit tousjours beaucoup, » dit encore Chevalier de Cablanc.

Le baron de La Douze, qui recevait de si hautes marques de confiance de la part du futur roi Henri III (1), était Gabriel d'Abzac, seigneur de Barrière, de La Cropte, de Reillac et de Vergt, un des personnages les plus considérables de son temps. Sa vie aurait, paraît-il, exercé la verve de quelque biographe contemporain.

M. le marquis de La Douze a publié dans notre *Bulletin* (tome XII, p. 194) deux autres lettres que Henri III devait lui adresser après la prise de Périgueux par les calvinistes.

A cette occasion, notre sympathique collègue déplorait la rareté des documents concernant son aïeul. Les deux lettres inédites du duc d'Anjou contribueront à nous montrer le vaillant châtelain de La Douze comme un des plus fermes soutiens du parti catholique en Périgord.

A. Dujarric-Descombes.

## CHATEAU DE SAUVEBŒUF.

Le château de Sauvebœuf est situé dans la paroisse, aujourd'hui commune, d'Aubas, canton de Montignac. Dominant la Vézère à un point où celle-ci forme une courbe prononcée, il surveillait son cours et percevait les péages qui devaient, au moyen âge, exister sur cette rivière, comme sur presque tous les cours d'eau. La route suivait aussi ses bords, encaissés des deux côtés entre des collines boisées et d'aspect pittoresque et sauvage.

(1) Il avait aussi la confiance de Charles IX, dont il eut commission le 30 mai de cette année 1569 pour donner le collier de l'ordre à Clinet d'Aydie, seigneur de Caylus et de Ribérac.

Digitized by Google

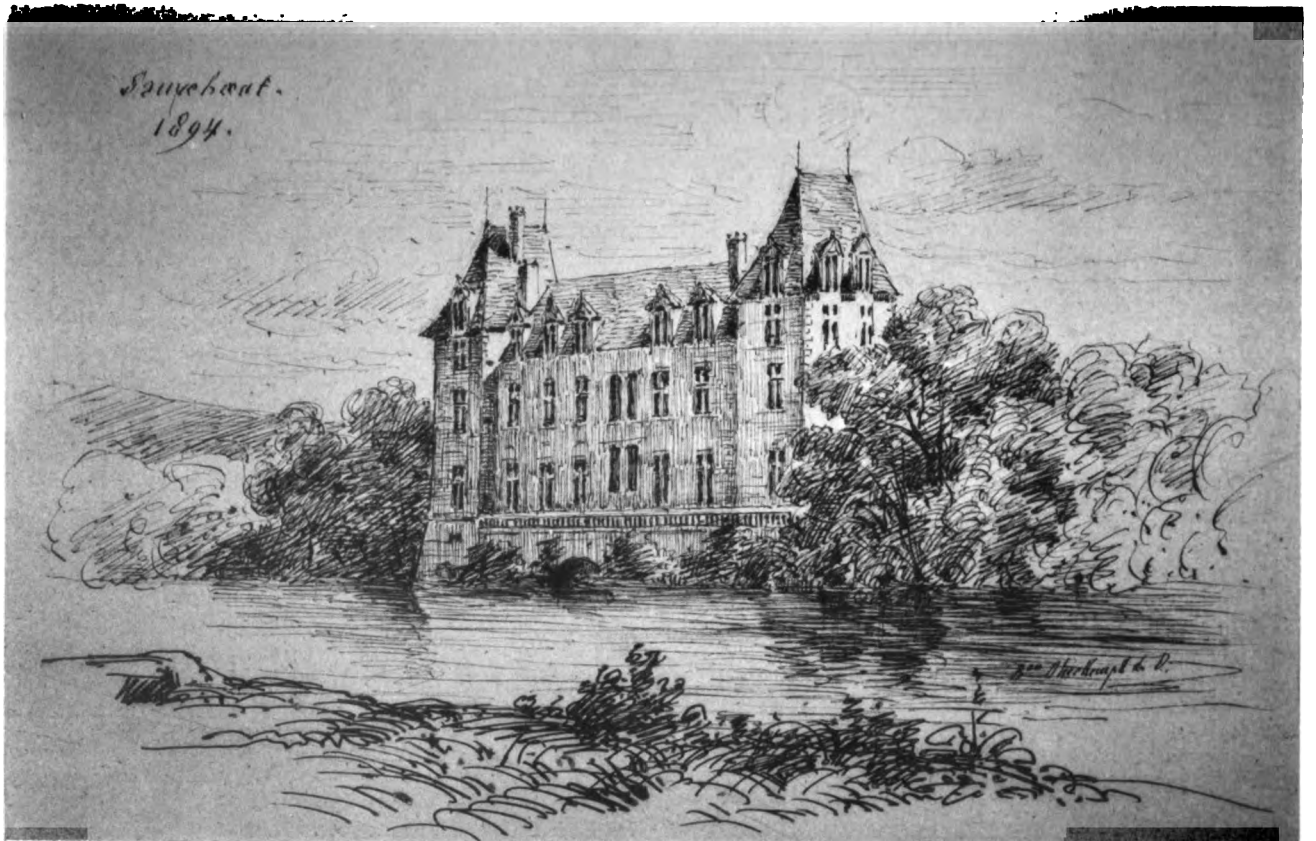


Phototypie

BELLOTTI, Saint-Etienne.

CHATEAU DE SAUVEBŒUF

Digitized by Google

Digitized by Google

Le nom est tiré de cette situation topographique : *Sauve*, venant de *Sauvestous*, solitaire, désert ; et *bœuf*, corruption de *beus*, *bos*, *boscius*, *bois*. C'était, en effet, un lieu boisé, solitaire et peu sûr, à l'époque où les grandes forêts et les châtaigneraies couvraient tout le pays.

La famille de Ferrières, l'une des plus anciennes du Sarladais, le possédait déjà au xv^e siècle ; mais l'ancien édifice a disparu, il n'en reste que quelques fondations utilisées dans la construction du xvii^e siècle, actuellement existante. Une tradition locale veut que cette reconstruction ait eu lieu dans des circonstances assez singulières. Le fils de Charles-Antoine de Ferrières, marquis de Sauvebœuf, se battit en duel à Paris avec un sieur de Seronville et le tua. Les édits sur le duel étaient sévères ; Ferrières, qui réussit à s'échapper, fut condamné à mort et son château rasé. Mais il fut gracié plus tard sur les instances de sa parente, M^me de Hautefort, et le roi Louis XIII, sur lequel elle avait la plus grande influence, donna l'ordre de reconstruire Sauvebœuf. M. Cousin (1) parle, dans sa vie de M^me de Hautefort, très longuement de cet épisode du duel, mais est muet et sur la démolition et sur la reconstruction du château. Celui-ci appartenait, du reste, au père du coupable, Antoine-Charles de Ferrières, marquis de Sauvebœuf (qui fut même un moment arrêté par erreur au lieu de son fils), et on s'expliquerait peu cette mesure vis-à-vis de lui, qui avait été étranger à ce délit. Je serais, en l'absence de documents, porté à attribuer la reconstruction et la fontaine monumentale qui existe encore et porte la date de 1610, à Jean de Ferrières, baron de Sauvebœuf, qui avait épousé Claude des Cars.

Charles-Joseph de Ferrières maria sa fille avec Charles de Vassan ; ils eurent Marie-Geneviève de Vassan, qui se maria, le 11 avril 1743, avec Victor Riquetti, marquis de Mirabeau. Les nouveaux époux partirent d'Aigueperce le

---

(1) Cousin, *Études sur les femmes illustres*, etc. *M^me de Hautefort*, page 204.

Digitized by Google

15 juillet 1743 pour aller à Sauvebœuf, qui leur avait été donné en dot. Ils y passèrent deux années, faisant des réparations et menant grand train : « Il y avait des jours de fête » où le sommelier donnait pain et vin à 103 personnes, dans » le désir, ajoute Mirabeau, de connaître et d'être connu » dans ces provinces, où je devais avoir un jour de grands » établissements. »

Le célèbre orateur habita aussi Sauvebœuf, envoyé par son père pour diriger ses domaines du Limousin, et une chambre y est encore appelée : chambre de Mirabeau.

En 1804, le domaine fut acquis par M. de Latrade et revendu, en 1854, au général Deffis ; celui-ci n'eut qu'une fille, qui épousa le commandant du génie Baillemont ; leur unique enfant, Mme Bayeron, en hérita. Mme Oberkampff de Dabrun s'en rendit acquéreur au tribunal de Sarlat le 19 juin 1891.

Une description de la fontaine Renaissance qui orne la cour, accompagnée d'une héliogravure, a paru dans le *Bulletin monumental*, tome VIII, page 305.

Bon Oberkampff de Dabrun.

## VARIA.

### LETTRE

DE MARC-ANTOINE-FRONT DE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE,

Marquis de Lanmary, ambassadeur,

**A M. Jérôme Chiniac, sieur de La Morelie,**

*Conseiller du roi aux siéges sénéchal et présidial de Périgueux.*

A Paris, ce 10 aoust 1731.

J'ay ressu, mon cher La Morelie, vostre lestre du 21 du passé, qui ne m'a esté randuee qu'au retour d'un voyage que je viens de faire en Flandre. Je vois que les soussis de père comencent à vous acceuillir ; on n'a pas des enfents impunément. Je m'estimerois bien

Digitized by Google

hureux si je pouvois contribuer à vous soulager un peu dans ces embaras. Vous me parles d'une place de page; mais cela ne suffit pas, il faudroit sçavoir coment vous l'entendes et où vous voudries qu'il fust reçu. Je vous avourai naturellement que je ne suis pas trop au fait de cela ; mais si vous pouvies le placer chez M. le comte de Toulouse, vous feries une bonne affaire, car ils y sont à merveille. Vous este de la coneissence de M. de Bosin, qui est son premier équier, et de qui cela dépend. Je pourai aussi de mon costé en faire pressentir quelque chose.

Si je découvre quelque chose au sujet de l'intendence de Guienne, je vous le feroi sçavoir et j'agirois de mon costé auprès de celui dont il pouroit estre question. Si vostre fortune, mon cher La Morelie, dépendoit de moy, vous conoitries bientost la sinsérité de mon amitié pour vous, mais je ne puis rien par malheur. Rande-moy la justisse d'estre persuadé de ma bonne volonté et des sentiments de tendresse que j'ay pour vous.

Adieu, mon cher La Morelie.

LANMARY.

Je vous dirai pour nouvelle que M. Dargouge, père de vostre évesques, est mort hier à 86 ans.

*Suscription :* Monsieur,

Monsieur de La Morelie, conseiller au présidial de Périgueux,

à Périgueux.

(Lettre pliée en six sur petit papier et fermée par un cachet en cire rouge, aux armes des Saint-Aulaire.)

---

## LETTRE

### DE CHARLES-PRUDENT DE BECDELIÈVRE,

Sacré évêque de Nîmes le 12 janvier 1738,

AU MÊME.

A Paris, ce 18 janvier 1738.

Le croirez-vous ! vottre lettre m'a fait une peine infinie. Voilà iusqu'icy un mister que ie vais vous dévoiler : vous me rappellé dans vottre lettre touts les sentiments de reconnoisansse que ie dois avoir pour une ville qui m'a comblée de politesse. Il seroit naturel, et assurément selon les

Digitized by Google

sentiments de mon cœur, que i'y fis quelque séjours avant d'aller dans mon diocèse ; mais ie commence à craindre pour le poids de cette croix : des affaires très pressées qui y demendent ma présence, les chemins du Limosin impraticables dans cette saisons, en un mot tout me fait appréhenter un coup aussi sensible. Cependent ie me soutient encor par l'espérence : voilà le mister du commencement de ma lettre ; quelque chose qui arrive, je serai toujours infiniment sensible aux marques de votre souvenir et de toutte vottre famille. Je vous supplie d'en être persuadé, et du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

✝ C. P., *évêque de Nismes.*

---

## LETTRE

DE PIERRE BEAUPOIL DE SAINT-AULAIRE (1),

Évêque de Tarbes,

AU MÊME.

Paris, le 18 juillet 1749.

Il ne m'a pas esté possible iusqu'à présent, Monsieur, de vous rendre les actions de grâce que je dois aux témoignages de bienveillence que vous avés eus la bonté de me donner à l'occasion de la mort d'un parent dont ie regreteray la perte jusqu'au dernier moment de ma vie. Les affaires que ce triste événement m'a occasionnées ne me l'ont pas permis, mais bien plus encore que toutes ces affaires, les mortelles inquiettudes où m'avoit plongé une espèce d'appoplexie dont M. l'abbé de Saint-Aulaire fut atteint le 19 du mois dernier ; grâces à Dieu, il est, ie crois, présentement hors du danger de perdre la vie, mais la guérison n'est pas parfaite ; il luy reste encore un peu de paralisie sur un costé de la bouche et sur la moitié du gosier. Les médecins me font espérer qu'avec un peu de tems les remèdes rétabliront tout cela. Vous ne devés pas douter, mon cher Lamorelie, que M. l'abbé de Saint-Aulaire et moy ne soyons très charmés de pouvoir rendre quelque service à M. votre fils ; c'est dans

---

(1) Vicaire général de Périgueux, nommé évêque de Tarbes en octobre 1740, mort en mars 1741. Omis par M. de La Batut dans ses notices des prélats périgourdins.

Cette lettre est relative à la mort du marquis de Lanmary, son parent, mort ambassadeur à Stockolm le 24 avril 1749, et près duquel était attaché le fils de M. de La Morelie.

Digitized by Google

cette idée que, peu de tems apprés la mort de M. de Lanmary, nous en parlâment à M. de Puisieux comme d'un excellent suiet, assurant que ie le connoissois beaucoup; i'en fis tous les éloges dont i'estois capable; peut-estre que cet éloge se sera trouvé en quelque façon contraire aux veües qu'il m'a paru, par une lettre que vous avés écrit à mon oncle, que vous aviés de rappeller M. vôtre fils. Cependent ie n'y ay point de regret, puisqu'il me semble qu'il se preste volontier aux idées qu'on a eut de le retenir à Stockolm. Je crois que c'est à luy à faire ses conditions avec le nouvel ambassadeur ou avec le ministre; si avant mon départ de ce païx-cy ie puis revoir, comme je l'espère, M. le marquis de Puisieux, ie luy parleray encore de M. vôtre fils, et ie serois bien satisfait si ce que ie diray pouvoit luy procurer quelque avantage. Adieu, mon cher Lamorelie, rien ne peut estre ajouté aux sentiments que ie vous ay voüés depuis longues années. Je vous embrasse de tout mon cœur. Mes respects, ie vous prie, à Madame de Lamorelie; i'espère vous voir tous dans le cours de l'automne prochaine.

† P., *évêq. de Tarbe.*

---

## LETTRE

DE LÉONARD DU CLUZEL DE LA CHABBERIE,

Fermier général,

AU MÊME.

Monsieur,

Vous êtes bien modeste de me faire un compliment sur le mariage de ma nièce, lorsque je dois vous en remercier. Je scay que c'est à vous à qui nous devons un événement heureux pour ma famille; c'est une marque bien sensible de l'intérêt que vous prenez à ce qui nous regarde. Je vous prie d'être persuadé de ma parfaite reconnoissance, et de la passion que j'ay de mériter l'honneur de votre amitié, dont je connois tout le prix.

Ma famille pense comme moy et vous fait mille complimens. J'ay été charmé de voir M. et M^me^ de Lafayardie dans une meilleure santé qu'au tems de leur départ; ils comptent nous quiter au commencement du mois prochain : j'espère avant ce tems-là les posséder à Montrouge: nous y boirons ensemble à votre santé, et je ne négligeray rien pour luy témoigner l'attachement, la reconnoissance et le respect avec lesquels j'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

DE LA CHABRERIE.

A Paris, le 17 may 1753.

Digitized by Google

## LETTRE

### DE PIERRE DU CLUZEL, DIT L'ABBÉ DE LA CHABRERIE (1),

### AU MÊME.

Monsieur,

Je ne me borne pas à vous remercier du compliment que vous avés la complaisance de me faire sur le mariage de ma niepce, comme c'est vostre ouvrage, et que vous avés rendu un service essentiel à nostre famille avec toutes les gráces possibles, trouvés bon qu'à mon particulier, malgré vostre modestie, je m'aquite envers vous de toute la recognoissance que m'inspire vostre tendre amitié ; vous venés de nous en donner une des plus fortes preuves, qu'on peut metre au rang des plus grandes obligations. Ainsi, je vous en remercie de toute mon âme. A propos de mariage, M. de Saint-Contest marie sa fille avec le fils de M. Duplessis-Chastillon; c'est une excellente affaire. Voyés si vous jugés de luy en faire compliment. M. vostre fils ne manquera pas de luy faire sa cour en cette occasion. J'assure Mme de Lamorelie de mes tendres respects ; c'est avec les mesmes sentiments que j'ay l'honneur d'estre, Monsieur,

Vostre très humble et très obeissant serviteur.

L'abbé DE LACHABRERIE.

A Paris, le 18 may 1753.

---

## LETTRE

### DE M. DE JAVERLHAC

### AU MÊME.

Je suis très recognoissant, Monsieur, à la bonté que vous avés de prendre part au rapel de M. le chancellier. Je vous en suis infiniment obligé. Je voudrois trouver les occasions de vous en marquer ma recognoissence. Personne ne le feroit plus agréablement que moy ny personne n'est plus sincèrement que moy, Monsieur, vostre très humble et très obbéissant serviteur.

JAVERLHAC.

Paris, le 20.

(Toutes ces lettres ont été données à la Société par M. l'abbé Audierne.)

---

(1) Abbé commendataire de Cercanceau, mort à Paris en 1767, beau-frère, comme le précédent, de La Grange-Chancel.

Digitized by Google

## CONGRÈS DE LA SORBONNE,
### D'AVRIL 1895.

Délégué, avec MM. le marquis de Chantérac et le comte de Saint Saud, à la réunion annuelle des Sociétés savantes, je viens, dans un compte rendu succinct, signaler les communications qui peuvent intéresser la Société archéologique et historique du Périgord.

Outre les trois membres spécialement désignés par elle, celle-ci était encore représentée par plusieurs de ses membres correspondants : MM. Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur de la Bibliothèque nationale; M. le chanoine Arbellot, MM. de Barthélémy, de Lasteyrie.

Le premier inscrit à la première séance de la Section d'histoire, M. de Saint Saud, a eu le plaisir d'adresser au président le compliment d'usage. Double bonne fortune pour notre compagnie de voir un de ses membres les plus appréciés appelé à saluer dans la personne de M. Léopold Delisle, le savant éminent que nous avons quelque droit de considérer comme un des nôtres. Je ne dois pas oublier, non plus, que notre excellent confrère M. de Saint Saud a été appelé à siéger au bureau comme assesseur dans la séance de jeudi matin. On ne peut qu'applaudir à cette distinction méritée.

M. de Saint Saud a donné lecture de deux des trois rapports présentés à notre Société à la séance de février. Le troisième, sur les coutumes d'Excideuil, a été réservé pour être complété et communiqué à une autre session.

En outre de ces rapports personnels, notre collègue a pris plusieurs fois la parole, d'abord comme délégué de la Société des Archives historiques de la Gironde, et au nom de M. Habasque, son président. Il a fait connaître le volume d'autographes que va publier cette Société; ensuite, au nom de deux de ses confrères cenévols, il a présenté deux *trouvèresses*, Azalaïs d'Altier et Clara d'Anduze, célébrées par notre Arnaud de Mareuil; enfin, il a amené un échange d'observations substantielles et très goûtées avec M. Pasquier, archiviste à Foix, sur les chartes de la Cerdagne et de l'Andorre, concernant l'histoire de France. Nous savions qu'il connaissait cette région au point de vue topographique ; on doit le féliciter de faire marcher ainsi de pair, dans ses laborieuses expéditions, la géographie et l'histoire. Du reste, à la Section de géographie, il a fait une communication sur la topographie des montagnes asturiennes, qui lui a valu les félicitations du général de La Noë, directeur du Dépôt de la Guerre, qui présidait, et l'a remercié des services qu'il a rendus depuis dix-sept ans au Ministère de la Guerre.

Digitized by Google

M. l'abbé Arbellot lit un mémoire sur la valeur du titre de bourgeois dans les trois derniers siècles et sur le titre de *Sieur*, suivi d'un nom de fief ou de domaine. Ce titre de bourgeois était distinctif et honorifique. Les bourgeois formaient une classe à part entre les nobles et le peuple, assez mal définie d'ailleurs.

Le grand négoce, les possessions territoriales, les fonctions judiciaires ou municipales, donnaient droit à ce titre. (Il convient d'ajouter, comme source de cette qualité, les lettres de bourgeoisie dont Périgueux et Sarlat nous donnent des exemples, et qui s'appliquaient indistinctement aux nobles et non nobles.)

Possesseur de domaines ou de fiefs, le bourgeois se qualifiait *Sieur de...*, comme le gentilhomme d'ordre inférieur au XVII^e siècle. De là, confusion, volontaire ou fortuite. La suppression du nom patronymique arrivant naturellement, il ne reste plus souvent que le nom du domaine précédé de la particule, sous lesquels il est quelquefois difficile de retrouver la véritable origine.

A l'occasion d'une communication de M. Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, sur les fouilles de St-Similien de Nantes, dans lesquelles on a découvert des briques et des substructions mérovingiennes, un échange d'observations s'établit entre le P. de la Croix et M. de Lasteyrie. Celui-ci ajoute à la communication de M. Maître quelques renseignements complémentaires faisant ressortir les différences entre les diverses poteries trouvées. Certaines sont romaines, et ont été employées postérieurement avec d'autres matériaux de fabrication mérovingienne.

M. Braquehaye, correspondant du comité de Bordeaux, lit une étude sur un important monument funéraire, de l'époque romaine, dont les débris, au musée de Bordeaux, montrent l'analogie avec celui d'Izel, près de Trèves.

M. Bladé, correspondant de l'Institut à Agen, lit une notice sur le *duché d'Albret*.

M. d'Abzac, de la Société des Amis des Arts de Rochechouart, donne lecture d'une monographie sur *les Voies préhistoriques du Limousin* et présente une carte tendant à prouver que tous les monuments néolithiques de l'âge du bronze et du fer, découverts jusqu'ici en Limousin, forment des zones régulières, traçant de véritables routes allant de l'est à l'ouest, au nord-ouest et au sud-ouest.

Vte de Gérard.

*Deux planches accompagnent cette livraison : la 1re représente le Plan des abords de la tour de Vésone; — et la 2e, le Château de Sauvebœuf.*

*Le Gérant responsable*, J. Bounet.

Imprimerie de la Dordogne (anc. Dupont et C.)

Digitized by Google

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

*Du 27 Mai 1895.*

---

**Présidence de M. de Roumejoux, président.**

La séance est ouverte à sept heures et demie du soir, dans la salle de notre bibliothèque.

Sont présents : MM. l'abbé Brugière, Crédot, Dujarric-Descombes, Charles Durand, Maurice Féaux, l'abbé Prieur, de Roumejoux, Eugène Roux, de Saint-Pierre, le comte de Saint Saud et Villepelet.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT rappelle qu'aux termes de l'article 8 de nos statuts, il y a lieu de procéder aujourd'hui à l'élection annuelle du bureau, et il déclare le scrutin ouvert à cet effet en engageant les membres présents à venir voter immédiatement. L'urne n'en restera pas moins ouverte jusqu'à la fin de la séance.

A l'occasion de la prochaine visite de M. le Président de la République à Périgueux, M. LE PRÉSIDENT propose à la Société d'aller lui présenter en corps ses respectueux hommages, à la Préfecture, le lundi 3 juin, à deux heures. Tous nos confrères seraient engagés, par la voie du journal, à se joindre au bureau. On se réunirait au local de la Société.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL pense qu'après la réception officielle, la Société pourrait assister à la pose de la première pierre du Musée du Périgord si l'administration municipale nous y invitait.

Les deux propositions sont accueillies avec empressement.



Digitized by Google

Notre bibliothèque a reçu dans le courant du mois les ouvrages suivants :

*Eleventh annual report of the Bureau of Ethnology to the secretary of the Smithsonian institution*, 1889-90, by J. W. Powell, director, Washington, Government printing office, 1894, un volume in-4°, avec planches, relié en toile ;

*Contributions to North American Ethnology*, volume IX, Washington, Government printing office, 1893; *Dakota grammar, texts, and ethnography* by Stephen Return Riggs, edited by James Owen Dorsey, un volume in-4° relié en toile ;

*Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution*, showing the operations, expenditures, and condition of the institution to july, 1893, Washington, Government printing office, 1894, un volume relié en toile, in-8°, avec planches;

*List of the publications of the Bureau of Ethnology* with index to authors and subjects by Frederick Webb Hodge, brochure in-8°, Washington, Government printing office, 1894;

*An ancient quarry in Indian territory* by William Henry Holmes, brochure in-8°, avec phototypies, Washington, Government printing office, 1894 ;

Le *Journal des Savants*, cahiers de mars et d'avril 1895, deux fascicules in-4°, Paris, Imprimerie nationale;

La *Revue Archéologique* (abonnement), troisième série, tome XXVI, mars-avril 1895, in-8°, Paris, Ernest Leroux, éditeur ;

La *Revue de la Société des Études historiques*, quatrième série, tome XII, 60e année, 1894, un volume broché in-8°, Paris, Ernest Thorin, éditeur;

Le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, tome XXXIII, année 1894, deuxième semestre, un fascicule in-8°, Nantes, imprimerie Lafolye, à Vannes ;

Le *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes*, 4e série, tome III, avril 1895, in-8°, Saintes, imprimerie Hus ;

Digitized by Google

La *Revue de Saintonge et d'Aunis*, bulletin de la Société des Archives historiques, XV^e volume, 3^e livraison, 1^er mai 1895, in-8°, Saintes, M^me Mortreuil, libraire;

Le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, 1^re livraison 1895, janvier-février-mars, in-8°, Tulle, imprimerie Crauffon administrative et commerciale, contenant la suite du mémoire de notre confrère M. E. Decoux-Lagoutte sur les *Hommes illustres de Treignac;*

La *Revue des langues romanes*, quatrième série, tome VIII, n° 5, mai 1895, in-8°, Montpellier et Paris, Pedone-Lauriel, libraire-éditeur;

Les *Mémoires et comptes rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, année 1893, tome XXIV, fascicule in-8°, Alais, imprimerie administrative et commerciale Martin, 1895;

De M. Paul Galy, ancien sous-préfet, le *Guide de l'étranger à Périgueux*, avec vingt vues et un plan de la ville de Périgueux, in-8° de 63 pages, Périgueux, librairie Spinoni-Fourgeaud, 1895.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

Dans la *Revue des autographes* de mai 1895, que nous envoie M^me Charavay, sont indiquées trois pièces nous concernant :

1° Une lettre autographe signée du baron Joseph Morand, général de la République et de l'Empire, né à Allemans en 1757, tué par un boulet à Lunebourg, le 2 avril 1813. Datée du quartier-général de Bastia, 9 messidor an XIII, elle est adressée à l'amiral Emeriau.

2° Une pièce sur vélin, du 2 novembre 1483, est la procuration de Pierre de Bourbon, comte de Clermont, seigneur de Beaujeu, à l'évêque de Périgueux, Geoffroi de Pompadour, aumônier du roi Charles VIII, pour le remplacer comme exécuteur testamentaire de Charlotte de Savoie, veuve de Louis XI, « pour ce que obstant l'occupation qu'il y a de » present pour les grans affaires du roy et du royaume, il ne » pourroit vacquer à l'exécution du testament d'icelle feue » dame. »

3° Une lettre de Joseph Servan, ministre de la guerre sous

Digitized by Google

l'Assemblée législative, datée de Limoges, 1er thermidor an III (19 juillet), et dans laquelle il dit qu'on a tort de faire chanter la *Marseillaise* à la garde montante dans Limoges et Périgueux : « les terroristes bien connus et bien affichés ont » tenu les propos les plus incendiaires ; placardé le département, et affiché leur prochaine espérance de voir revenir » le règne de leur domination. »

M. Étienne Charavay nous envoie également un catalogue de lettres autographes à vendre où figure une belle lettre du célèbre tragédien Pierre Lafon à Jules Janin, datée de Paris, le 22 janvier 1839. Il l'invite à sa représentation, à laquelle prendront part Mlles Rachel et Mars.

M. le Secrétaire général signale, dans le numéro de septembre 1893 de la *Revue de l'art chrétien*, un article de M. L. Cloquet sur *L'église et le cloître de Cadouin (Dordogne)*.

Les *Annales du Midi*, numéro d'avril 1895, indiquent un mémoire de Kolsen, *Guiraut von Bornelh, der Meister der Trobadors*, 1re partie, Berlin, Ebering, 1894 ; in-8° de 64 pages. — « Ce travail, disent les *Annales*, est une thèse de doctorat de l'université de Berlin, et ce n'est qu'un fragment. L'auteur annonce que son travail complet paraîtra dans un recueil que va fonder le docteur Emil Ebering, sous le titre de *Berliner Beitraege zur germanischen und romanischen Philologie*. Nous en reparlerons quand nous l'aurons sous sa forme définitive. »

Mme la marquise de Cumont veut bien rectifier une erreur généalogique du Secrétaire général, qui l'en remercie. S'appuyant sur les notes de l'abbé Audierne, dans la nouvelle édition du P. Dupuy, p. XXI, il avait dit, dans le préambule de sa communication des *Lettres closes des rois Charles VIII et Louis XII* (p. 120 du *Bulletin*), que Geoffroy II de Pompadour était fils d'un autre Geoffroy et de Marguerite de Lasteyrie. Mme de Cumont a des preuves qu'il était fils de Jean de Pompadour et de Philippe d'Hautefort · cette rectification atteindra du même coup un double but.

Digitized by Google

Notre savant correspondant M. Guibert, auquel ont été transmis les noms de nos délégués à la fête du cinquantenaire de la Société archéologique du Limousin, nous remercie. « Nous sommes reconnaissants, écrit-il, à nos confrères du Périgord, dont l'œuvre par tant de points se lie à la nôtre, de la cordiale sympathie qu'ils veulent bien nous témoigner. Ils savent que la nôtre leur est entièrement acquise. »

Notre confrère M. Bussière, qu'ont intéressé les détails publiés par le Secrétaire général sur *la Périgourdine* dans un de nos derniers procès-verbaux, veut bien les compléter aujourd'hui. « Dans notre séance du 7 février dernier, mande-t-il au Secrétaire général, il a été question d'une danse locale appelée *la Périgourdine*, se rapprochant de la bourrée, et dont il est intéressant de retrouver les traces dans l'histoire. Je ne sais si cette danse est celle que Brantôme désigne sous le nom de la *Jarretière*. C'est, en tout cas, une danse très ancienne, très populaire, se prêtant à merveille aux attitudes et aux mouvements les plus gracieux, laissant aux danseurs, dans la mesure de sa cadence, cette liberté d'allures et d'ingénieuses galanteries qu'exige l'art chorégraphique pour rester dans son véritable principe, c'est-à-dire le naturel et la spontanéité. *La Périgourdine* eut une grande vogue au XVIIIe siècle. Née du peuple, elle acquit nécessairement droit de cité à Paris, lors de la fédération de 1790, où elle n'eut qu'à se montrer pour enlever tout son monde. On lit notamment dans le *Journal d'une Bourgeoise*, publié, il y a quelques années, par M. Lockroy :

Je suis allée aujourd'hui à la Mairie. Mon Dieu ! que le Français est gai et aimable ! Il sème des roses partout. Il y avait là des fédérés des 83 départements avec des violons basques ; ils dansaient des *périgourdines*, des bourrées, des danses étrangères avec une grâce, une légèreté, une gaîté charmantes.

» Mais la plus notable consécration de cette danse si digne d'être religieusement conservée est dans l'adaptation qui en a été faite par Verdi à son opéra de la *Traviata* (1853). Le pas des danseurs espagnols appelés pour distraire la belle

Digitized by Google

mourante est une *Périgourdine*, et elle porte ce nom dans la partition. L'illustre maëstro l'a sans doute arrangée à sa façon et y a peut-être mis du sien. Originale ou non, *la Périgourdine*, sous cette forme, est assurée de l'immortalité. »

De son côté, M. Hermann, qui a vu, dans notre procès-verbal de mars, un court résumé d'une communication du général de La Noë à la Société des Antiquaires de France sur l'enceinte vitrifiée de Castel-Sarrazi, près de Gandumas, demande qu'on la reproduise entièrement, en raison même de la grande autorité de l'auteur en archéologie militaire. « M. de La Noë, ajoute-t-il, contrairement à l'opinion de mon ami Bareau et de notre très regretté Michel Hardy, ne pense pas que Castel-Sarrazi ait été un camp vitrifié; il pense que le monceau de pierres vitrifiées que l'on y rencontre serait simplement le fait d'immenses bûchers allumés pour servir de signaux. Il importe donc, pour tous ceux qui s'intéressent à ces choses, de connaître, dans son texte, la communication de M. de La Noë. Les conclusions du rapport de Michel Hardy ne se sont peut-être pas imposées absolument à nous tous, et ceux qui ont visité le camp vitrifié du Puy-de-Gaudy, tout près de Guéret, — lequel est si dissemblable de Castel-Sarrazi, — ont pu conserver quelques doutes à leur sujet. Quoi qu'il en soit, la question étant posée, il y a lieu, et je pense bien que la Société sera de mon avis, de mettre sous nos yeux tous les arguments produits par M. de La Noë à l'appui de son opinion. »

Pour réfuter cette opinion, résumée aussi exactement que possible dans le susdit procès-verbal, M. Bareau nous envoie quelques observations fort bien déduites qui seront publiées intégralement dans le *Bulletin*, à la suite de l'article du général de La Noë. Suivant lui, il n'est pas douteux que cette enceinte fortifiée ait été un camp refuge. « La butte, dont toute la partie supérieure était vraisemblablement vitrifiée, fermait exactement la seule entrée qui permettait de pénétrer dans le camp. Cette butte devait être dans le principe de beaucoup plus importante que dans l'état actuel,

Digitized by Google

si l'on considère l'énorme quantité de débris qui gisent aux environs, principalement dans les bois et broussailles qui couvrent toute la partie nord-est du coteau, jusque vers la rivière. La plupart de ces blocs sont vitrifiés et identiques à ceux formant la butte primitive qui couronne le petit plateau à l'entrée du camp. » .... « Et si, comme le croit le général, on avait allumé des feux de signaux sur la butte elle-même, ou même à sa base, comment expliquer que la majeure partie de l'immense muraille aurait subi les atteintes du feu, au point de la fondre et d'en souder les matériaux entre eux, et quelles raisons donner des traces nombreuses et très apparentes de charbon que l'on retrouve jusque dans l'intérieur du blocage, qui devait avoir plusieurs mètres d'épaisseur, lorsqu'il était dans son entier?... Et ces chevilles de fer, grossièrement travaillées, trouvées à une certaine profondeur du sol, au pied des murailles, et qui devaient servir à assujettir entre elles les pièces de bois... Pourquoi aurait-on choisi, pour allumer des feux de signaux, un point à mi-côte, alors qu'à moins de 100 mètres plus haut existe un plateau d'où les signaux devaient se voir de plus loin? »

Toutes ces objections seront mises sous les yeux de nos lecteurs.

M. Maurice Féaux nous entretient ensuite d'une découverte de restes humains faite à Laugerie-Haute, commune de Tayac, dans le voisinage du pont du chemin de fer, et dont ont parlé les journaux, il y a quelques jours.

« Les sieurs Faure et Lamouroux avaient, disait-on, en enlevant des terres sous un rocher, rencontré deux crânes d'enfants et le squelette d'un adulte, le tout paraissant remonter à une haute antiquité.

» Les auteurs de la découverte n'avaient pas poussé leurs recherches jusqu'au bout; ils avaient enlevé seulement les trois crânes et, sur le conseil qui leur en fut donné, ils écrivirent à M. le marquis de Fayolle, conservateur du Musée de Périgueux.

Digitized by Google

» Informé de ces faits, j'allai à Laugerie le dimanche 12 mai afin de me rendre compte de l'importance archéologique de cette découverte, dont s'occupaient beaucoup les journaux.

» A mon arrivée, les sieurs Faure et Lamouroux me montrèrent un certain nombre de silex taillés recueillis par eux, non, comme je le crus tout d'abord, dans le voisinage immédiat des restes humains, mais trouvés épars dans les terres précédemment enlevées le long du rocher. Ces silex me parurent se rapporter à la période solutréenne, mais comme ils n'avaient, dans l'espèce, aucun intérêt particulier, je ne m'en occupai pas davantage.

» Les deux crânes d'enfants avaient été trouvés brisés ; les morceaux, placés dans le même panier, furent bien vite mélangés et, vu leur peu de consistance, réduits en menus fragments ; c'est dans cet état qu'ils me furent présentés.

» Quant au troisième crâne, également brisé et aplati par la pression des terres, c'était celui, non d'un adulte, mais d'un tout jeune sujet; ses dimensions auraient suffi à l'indiquer, mais j'en trouvai la preuve dans l'existence de plusieurs dents encore visibles au fond de leur alvéole, sous les dents de lait.

» Les seuls objets trouvés en même temps que les crânes étaient deux morceaux de scories de fer rencontrés dans la région de la poitrine du squelette, mais à 30 ou 40 centimètres au-dessus, et un fragment de bracelet en bronze recueilli un peu plus haut; rien ne permit d'affirmer qu'aucun de ces objets eût eu un rapport quelconque avec les restes humains.

» Ces constatations faites, je voulus me rendre compte de la nature du sol dans lequel se trouvait la sépulture dont je cherchai à déterminer l'époque approximative.

» Pour cela, je commençai à faire creuser une tranchée se rapprochant le plus possible de l'endroit où devait se trouver le squelette encore en place ; j'espérais par ce moyen avoir une coupe nette du terrain non remanié, mais mon attente fut déçue, car le rocher fut rencontré dès les premiers coups de pioche ; je dirigeai ma fouille dans un autre

Digitized by Google

sens, mais sans plus de succès ; je ne trouvai qu'une mince couche de terre noire, sans mélange apparent de matières ou d'objets pouvant fournir une indication quelconque.

» Pour en finir, je m'attaquai directement au squelette. Guidé par les indications des premiers fouilleurs, j'eus bientôt trouvé le bras droit tout entier ; il me parut allongé le long du corps, orienté nord-sud ; je constatai que des fragments de la clavicule droite pénétraient entre les branches brisées de la mâchoire inférieure, que les côtes avaient disparu, ainsi que les os du bassin, du moins de ce côté, car, ne voyant rien qui m'encourageât à continuer mes recherches et reconnaissant que, malgré mon avis, les auteurs de la découverte persistaient à lui attribuer une très grande valeur, je crus prudent de ne pas pousser plus avant mes investigations.

» J'avais en outre appris qu'à diverses reprises des découvertes semblables avaient eu lieu au même endroit, et l'on me montra, à quelques pas de là, creusées dans le rocher, deux cavités ayant pu être des tombes de tout petits enfants.

» J'ajouterai, pour être complet, que le Musée de Périgueux possède un crâne d'adulte, en très mauvais état, trouvé là également, il y a une douzaine d'années, par M. le capitaine Masson, l'un des fouilleurs de la station du Souci, près de Lalinde, et que, pas plus alors que maintenant, aucun indice ne permit d'attribuer à ces sépultures une antiquité quelconque.

» J'avais été complètement déçu dans mes espérances ; mais j'eus la satisfaction de remplacer la fouille sur laquelle je comptais par une visite détaillée des abris de Laugerie-Haute et Basse, Gorge-d'Enfer, etc., et de parcourir, une fois de plus, ces sites pittoresques chers à l'archéologue ; la compagnie de deux aimables excursionnistes rendit d'ailleurs complète cette agréable compensation. »

L'assemblée remercie M. Féaux de son intéressante communication.

M. le docteur Barbancey nous renvoie son étude plus abrégée de *La fontaine du Guinau*, des vieilles coutumes, supers-

Digitized by Google

titions des environs de Montpon, qui sera publiée aux *Varia*, et il y joint deux chansons populaires avec la notation musicale, intitulées *La Guillanéou* et *L'eitréno* qui seront également publiées. Nous commencerons ainsi à réaliser le vœu de M. Lambert, de Montpellier.

Notre confrère M. Paul Huet nous fait communiquer la montre (revue) d'une compagnie de quarante lances des ordonnances du roi, passée à La Mothe-Montravel le 28 octobre 1548. Cette compagnie comprenait 40 hommes d'armes payés 20 livres par mois, et 60 archers payés 15, 10 et 7 livres et demie par mois ; elle était commandée par Joachim de Chabannes, baron de Curton, sénéchal de Toulouse, avec son beau-frère Jean d'Hautefort, gouverneur du Périgord comme lieutenant. On retrouve dans cette compagnie plusieurs noms périgourdins.

Cette pièce sera insérée au *Bulletin*.

M. du Rieu de Maynadié nous envoie quelques notes sur le passage du roi Charles IX en Périgord, en 1565, qu'il a pris la peine d'ajouter à l'itinéraire de ce voyage publié par Abel Jouan dans le recueil des *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, du marquis d'Aubais, tome Ier. Elles seront publiées aux *Varia*.

M. le Secrétaire général communique ensuite la minute d'un acte notarié du 9 mai 1666 contenant la vente par Laurent Fouldrin et Nicole Eymeric, sa femme, à Etienne Cheyron, tisserand, tous habitant la ville de Périgueux, d'un jeu de billard en son entier, garni du buffet, du tapis, « de fonsailhes, poches, quatre boules et deux bilhards (queues) », moyennant la somme de 42 livres, dont moitié est payée comptant et l'autre moitié sera payée à la fête de Noël. On sait que le « noble jeu » du billard commença à avoir de la vogue sous Louis XIII et Louis XIV, qui l'aimaient passionnément. Périgueux se tenait donc déjà fort au courant de la mode, puisqu'en cette année 1666, on ne comptait encore à Paris, d'après Henry Havard, que cinquante-sept maîtres paumiers qui donnaient à jouer au billard, et Périgueux en

Digitized by Google

avait au moins un ; il avait, à la vérité, depuis déjà cinquante ans au moins, des maîtres paumiers, Elie Peyrounet (1621), Jacques Cunein (1630), Jules Bounet (1630); mais tout en ayant leur jeu de paume, peut-être ceux-ci n'avaient-ils pas encore de billard ?

M. Hermann nous envoie la copie d'un acte de prise de possession, en 1677, de la cure de Preyssac d'Excideuil, qui rappelle certaines formes prescrites par le droit romain.

De plus, M. Paul Huet veut bien nous communiquer l'original d'une intéressante lettre de M. Du Pré de Saint-Maur, intendant de Guyenne, à M. Joly de Fleury, relative aux dégâts causés en Périgord par les fameuses crues des rivières en 1783. L'intendant décrit les chutes des ponts qu'il a constatées et les premiers moyens employés pour continuer le transit. Il a vu périr à Bergerac, sous ses yeux, un marin. « La ville de Périgueux, dit-il, a souffert plus que tout autre, un de ses fauxbourgs est pour ainsi dire détruit... le mobilier des maisons perdu ou aliéné... J'ai promis un millier d'écus de fonds d'atelier de charité qui fournira aux pauvres les moyens de gagner leur vie... »

Ce document sera publié *in extenso* dans le *Bulletin*.

M. de Saint Saud nous dit qu'il est question de la réponse de M. Joly de Fleury à la lettre de M. Du Pré de Saint-Maur dans les registres de correspondance du fonds de l'Intendance aux Archives départementales de la Gironde sous la cote C, 204, où l'on trouve que M. de Boysseulh envoya un mémoire demandant une indemnité pour les dégâts commis par l'inondation au moulin de sa mère, et que M. de la Millière, à qui Joly de Fleury avait communiqué la lettre ci-dessus, envoya à l'Intendant un mémoire pour la reconstruction du pont de Bergerac et la réfection du chemin de Libourne à Périgueux.

MM. Léon et Xavier du Pavillon font présenter à l'assemblée un *ex libris* de leur ascendant, le chevalier du Pavillon, remarquable par la beauté de la gravure. Il est du reste signé de Stagnon le fils. Il représente un cartouche

Digitized by Google

Louis XVI supporté par deux lions et cimé d'un casque taré de face, d'où pendent deux guirlandes de feuillage, et que surmonte, en forme de cimier, un oiseau de proie tenant en son bec une branche et un rameau. Dans le cartouche, sont gravées en écartelé les armoiries des Feletz et des Véra de la Gaubertie, avec en cœur l'écusson des du Cheyron du Pavillon. Les armes des Feletz sont énoncées : *d'azur, au lion couronné d'or, à la bordure de gueules chargée de 10 besans d'or;* celles des Véra sont : *de sable à la main d'argent accompagnée en chef de deux étoiles aussi d'argent.*

M. Durand met aussi sous nos yeux une belle photographie représentant l'image de saint Roch en haut relief sur pierre, datée du XVII^e siècle, qui se trouve dans l'église de Cherveix. Il se propose d'en faire le sujet d'un article pour le *Bulletin*.

Enfin, M. le Président confirme la date définitive de l'excursion archéologique projetée; elle se fera les 1^er et 2 juillet. Le premier jour, en partant de Périgueux par le premier train, la Société visitera, avant déjeuner, Limeuil, Paunat, s'il est possible, et Trémolat; dans l'après midi, Lalinde, St-Front-de-Colubry, Pontours, Badefols, et elle ira coucher à Bergerac. Le second jour, elle verra Issigeac, dans la matinée, et après le déjeuner, le château de Piles, Saint-Germain et Mons, Saint-Agne, Lanquais, Couze, Baneuil, Cause-de Clérans et Mouleydier.

Après un dernier appel aux votants, M. le Président déclare le scrutin clos et procède immédiatement à la supputation des bulletins de vote, qui donne les résultats suivants.

Sont élus pour l'année 1895-1896 :

Président, M. de Roumejoux.

Vice-présidents :

Pour l'arrondissement de Périgueux, M. le M^is de Fayolle;
— de Bergerac, M. Gontier de Biran;
— de Nontron, M. le baron de Verneilh;
— de Ribérac, M. Dujarric-Descombes;
— de Sarlat, M. Philippe de Bosredon.

Digitized by Google

Secrétaire général, M. Villepelet;
Secrétaires adjoints, M. l'abbé Brugière;
M. l'abbé Prieur;
Trésorier, M. de Saint-Pierre.

M. le Président remercie l'assemblée, tant en son nom qu'en celui du bureau tout entier, de la nouvelle marque d'estime qu'elle vient de leur donner. Tous feront leur possible pour la justifier.

La séance est levée à dix heures du soir.

Le Secrétaire général,
Ferd. Villepelet.

Le Président,
A. de Roumejoux.

---

*Séance du jeudi 4 Juillet 1895.*

---

Présidence de M. DE ROUMEJOUX,
président.

La séance est ouverte à midi et demi dans la salle de notre bibliothèque.

Sont présents : MM. Élie de Biran, l'abbé Brugière, le marquis de Cumond, Dujarric-Descombes, le marquis de Fayolle, l'abbé Goyhenèche, le docteur Ladevi-Roche, Lespinas, de Roumejoux, de Saint-Pierre et Villepelet.

Le procès-verbal de l'assemblée générale est lu et adopté.

A l'occasion de cette lecture, M. Dujarric-Descombes demande que mention soit conservée dans nos procès-verbaux de nos actes de la journée du 3 juin dernier.

La Société a eu, en effet, l'honneur d'être présentée ce jour-là à M. le Président de la République, de passage à Péri-

Digitized by Google

gueux. Notre Président lui a adressé les paroles suivantes :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter les membres de la Société historique et archéologique du Périgord. Nous avons tenu à remercier en votre personne le gouvernement des marques de bienveillance qu'il nous a données jusqu'à ce jour, et nous espérons que cette bienveillance nous sera continuée.

M. le Président de la République a répondu :

Notre bienveillance et notre concours vous sont assurés : le gouvernement donne volontiers un appui à ceux qui, comme vous, étudient l'histoire de leur pays, — et l'histoire de la petite patrie n'est-elle pas en même temps celle de la grande ?

Au sortir de la réception, à la halle Saint-Martin, les membres de la Société, invités par M. le Maire de Périgueux, se sont rendus à la pose de la première pierre du Musée. Là, aucun discours n'a été prononcé ; d'ailleurs, le temps manquait et il tombait une pluie battante.

M. le Président nous annonce la mort de notre confrère le docteur Machenaud, de Brantôme, médecin à Bordeaux depuis une vingtaine d'années, qui avait collaboré à l'*Essai de bibliographie périgourdine* et publié dans le tome III du *Bulletin* un monitoire adressé par Mgr Le Boux, évêque de Périgueux, au vicaire perpétuel de Brantôme. Il était membre de plusieurs Sociétés philanthropiques de Bordeaux.

Suivant une pieuse coutume, une notice sera consacrée à sa mémoire.

L'assemblée exprime de sympathiques regrets.

Notre bibliothèque a reçu pendant le mois dernier les ouvrages suivants :

Le *Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 4e série des Annales, 2me partie, tome XXI, in-8°, Anvers, imprimerie Vve de Backer, 1895 ;

Digitized by Google

Le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1894, n° 4, in-8°, Amiens, imprimerie Yvert et Tellier;

Les *Discours* prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, le samedi 20 avril 1895, par M. Moissan, membre de l'Académie des Sciences, et M. Poincaré, ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, brochure in-8°, Paris, Imprimerie nationale, 1895;

La *Liste* des membres titulaires, honoraires et non résidants du Comité des travaux historiques et scientifiques, des correspondants honoraires et des correspondants du Ministère de l'Instruction publique, des Sociétés savantes de Paris et des départements, brochure in-8°, Paris, Imprimerie nationale, 1895;

La *Revue des Etudes grecques*, cahier trimestriel n° 29, de janvier-avril 1895, in-8°, Paris, Ernest Leroux, éditeur;

La *Bibliothèque de l'École des chartes*, tome LVI, 1re et 2e livraisons, janvier-avril 1895, un fascicule in-8°, Paris, librairie d'Alphonse Picard et fils, 1895;

La *Revue archéologique*, troisième série, tome XXVI, mai-juin 1895 (abonnement), in-8°, Paris, Ernest Leroux, éditeur, contenant, page 292, un article de notre savant correspondant M. Edmond Le Blant, *D'une pointe de lance en silex trouvée dans une tombe du Danemark;*

Le *Congrès archéologique de France*, LIXe session, séances générales tenues à Orléans en 1892 par la Société française d'Archéologie, un volume broché in-8°, Paris, Alph. Picard, libraire, et Caen, Delesques, imprimeur, 1894, où, page 301, est publié un mémoire de notre érudit vice-président M. de Fayolle sur *Le chapelet de Madame de Montespan et le reliquaire de saint Mommole à Saint-Benoît-sur-Loire;*

Le *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome X, n° 154, troisième et quatrième trimestres de 1894, un fascicule in-8°, Orléans, Herluison, libraire éditeur, et Paris, Lechevalier, libraire, 1894;

Les *Mémoires de la Société Eduenne*, nouvelle série, tome XXII, un volume broché in-8°, avec planches, Autun, imprimerie Dejussieu, père et fils, 1894, contenant une étude sur *L'épiscopat de Talleyrand* à Autun (Charles-Maurice de

Digitized by Google

Talleyrand-Périgord), par M. Paul Montarlot, et *Une légende cyclopéenne à Autun*, par notre vénéré correspondant M. Gabriel Bulliot ;

Les *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, deuxième série, tome VII, premier trimestre de 1895, janvier-février-mars, un fascicule in-8°, Poitiers, Druinaud et Bonamy, libraires éditeurs, contenant un article de M. le comte A. de Chasteigner sur *Le cadran solaire du Musée des Augustins*, « simples notes pour aider à déterminer l'origine du cadran solaire, sur plaque de schiste noir, déposé au musée de Chièvre, à Poitiers » ;

Le *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, siège à Brive, tome XVII, avec planches et figures dans le texte, 2e livraison, avril-juin 1895 ; Brive, Marcel Roche, imprimeur, où est inséré, page 237, un article de M. Alfred Mas sur *La cloche de Lavilledieu*, commune du canton de Terrasson, qu'il compare aux cloches de Sainte-Godeberthe à Noyon et de Sainte-Cécile de Cologne, qui, comme elle, sont formées de lames de fer battu jointes ensemble par des clous à la manière des chaudières, et dont la fabrication paraît remonter au VIe ou au VIIe siècle ;

Le *Bulletin de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, tome XIX, quatre fascicules in-8°, Cahors, imprimerie Laytou, 1894 ;

La *Revue des langues romanes*, 4e série, tome VIII, n° 6, juin 1895, in-8°, Montpellier et Paris, Pedone-Lauriel, libraire éditeur, 1895 ;

De la Société scientifique et littéraire d'Alais, la conférence donnée le samedi 30 mars 1895 à l'hôtel de ville d'Alais par M. Raymond Poulle sur le *Centenaire de Florian*, auquel on a le dessein d'élever un monument sur une des places de la ville, brochure in-8°, Alais, imprimerie typographique Martin, 1895 ;

Le *Bulletin* d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, deux fascicules in-8°, la 60e livraison de la neuvième année et la 99e livraison de la quinzième année, mai-juin 1895, Romans (Drôme), imprimerie Jules Céas et fils, à Valence ;

Digitized by Google

De M. de Saint Saud, sa brochure sur les *Pyrénées Asturiennes et Pics d'Europe*, par Paul Labrouche et le comte de Saint Saud, extrait de la *Revue des Pyrénées*, tomes VI et VII, grand in-8°, Toulouse, imprimerie et librairie Edouard Privat, 1895 ;

De M. Martial Imbert, sa *Monographie des anciennes enceintes du Limousin et des régions voisines*, brochure in-8°, Rochechouart, imprimerie Dupanier, 1894, où, à la page 27, sont indiquées les anciennes enceintes du département de la Dordogne ;

De M. Charles Durand, un exemplaire tiré sur papier de fil de sa brochure *Une fenêtre du seizième siècle à Saint-Pardoux-la-Rivière*, in-8°, Périgueux, imprimerie de la Dordogne, 1895, extrait du *Bulletin ;*

De M. de Roumejoux, le numéro du *Nouvelliste de Bordeaux*, du 26 avril 1895, contenant son article bibliographique sur l'ouvrage de M. l'abbé Pécout, curé d'Hautefort, *Un évêque, Mgr J.-B. Amédée George Massonnais*, évêque de Périgueux et de Sarlat, un volume in-8° de 400 pages, avec portrait, chez Desclée et Cie, Paris et Lille.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

Mme Charavay nous envoie les numéros de juin et de juillet de la *Revue des autographes* dans lesquels sont indiquées : 1° une pièce autographe signée d'Elie Lacoste, de Montignac, député de la Dordogne à la Convention, et datée de Paris le 27 prairial an II ; 2° une lettre, du 27 janvier 1823, du célèbre compositeur Boieldieu à son élève Ed. Boilly. Il le prie de venir au plus tôt pour le premier acte de *Télémaque* « que je veux que vous fassiez en entier » ; et 3° deux lettres autographes signées du marquis de Verteillac à son père, à Dourdan, et datées de 1773. Il lui donne son avis sur la manière de célébrer la naissance du duc de Valois (Louis-Philippe, né le 6 octobre 1773) ; il lui conseille de faire allumer quelques lampions et tirer quelques fusées ; les journaux répèteront qu'il a fait tirer un feu d'artifice : « Ces sortes de » détails sont toujours beaux sur le papier, où l'on convertit



Digitized by Google

» une fusée en feu d'artifice et une chandelle en illumi-
» nation. » Il parle aussi de Mlle de Simiane, de la princesse de Rochefort, de Mme de Saint-Gilles.

M. Étienne Charavay nous envoie également un catalogue de lettres autographes et documents historiques à vendre, où figurent des écrits de Périgourdins :

1° Une superbe lettre, écrite en 1792 par Armand-Louis de Gontaut, duc de Lauzun, puis duc de Biron, comme général en chef de l'armée du Rhin (à Santerre ?), où il lui demande des armes, « car il m'arrive de tout côté de beaux et bons » hommes qui n'ont point d'armes et à qui je ne peux pas » en donner, ce qui leur donne beaucoup d'humeur. »

2° Une belle lettre de Jules Claretie, de l'Académie française, datée de Paris le 11 octobre 1888, où il donne d'intéressants renseignements pour sa biographie.

3° Une fable autographe signée du célèbre fabuliste Pierre Lachambeaudie, *Le Roseau du lac et le Roseau du torrent.*

De son côté, M. Philippe de Bosredon nous mande qu'il a trouvé par hasard, dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale, un volume (fonds français, 17,362) intitulé : *Lettres d'évêques et d'archevêques de toutes nations*, qui contient quelques lettres de Philibert de Brandon, évêque de Périgueux, de Jean de Lingendes et de Nicolas Sevin, évêques de Sarlat. Il y a aussi quelques lettres d'Alain de Solminihac. Bien que ces lettres ne lui paraissent avoir qu'un médiocre intérêt, il croit qu'il est bon d'indiquer le volume.

M. l'abbé Liffort, élu membre titulaire dans la séance du 2 mai, adresse ses remercîments à la Société.

L'Association française pour l'avancement des sciences nous invite à assister à son 24e Congrès qu'elle tiendra à Bordeaux du 4 au 9 août 1895, ou nous prie tout au moins de nous y faire représenter. Ceux de nos confrères qui vont souvent à Bordeaux pourront être délégués à ce Congrès.

Par deux circulaires des 8 et 10 juin dernier, M. le Ministre

Digitized by Google

de l'Instruction publique et des Beaux-Arts nous informe que le 34e Congrès des Sociétés savantes tiendra sa séance d'ouverture le mardi 7 avril 1896 et que la 20e session des Sociétés des Beaux-Arts des départements s'ouvrira le même jour à l'École des Beaux-Arts, rue Bonaparte, 14.

« .... J'insiste tout spécialement auprès de vous, Monsieur le Président, afin que vous invitiez les délégués de votre Société à préparer des questions qui seront soumises au Comité des travaux historiques et scientifiques en vue du Congrès de 1897. Elles devront être remises au Ministère de l'Instruction publique, direction du Secrétariat et de la comptabilité, 1er bureau, au plus tard, le 30 mars prochain.

Comme vous le remarquerez, un grand nombre de problèmes qui figuraient au programme de cette année sont maintenus pour 1896. Quelques-uns d'entre eux sont loin d'être épuisés et peuvent donner encore de précieuses contributions à la science.

Je dois également appeler votre attention sur des mesures que l'expérience nous impose l'obligation d'appliquer rigoureusement. Il s'agit de l'examen préalable par le Comité des mémoires destinés à la lecture publique. Conformément à l'avis des sections d'Histoire et d'Archéologie, j'ai décidé que toute communication historique, philologique ou archéologique dont le manuscrit *in extenso* n'aurait pas été envoyé à mon administration (1er bureau de la Direction du Secrétariat et de la Comptabilité) *revêtu de votre visa, avant le 15 janvier 1896*, serait refusé. Une certaine latitude sera, d'autre part, accordée aux auteurs des communications concernant les sections des Sciences économiques et sociales, des Sciences, et de Géographie historique et descriptive. Ces trois sections accueilleront, à défaut du manuscrit complet, un résumé permettant toutefois de se rendre nettement compte du travail proposé et des développements qu'il comporte. Si les membres du Congrès qui bénéficieront de cette latitude désirent soumettre leur travail complet au Comité en vue d'une impression totale ou partielle, il est bien entendu qu'ils devront remettre leur manuscrit *ne varietur* aux présidents des séances aussitôt après la lecture.

Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Président, de communiquer sans retard ces prescriptions aux membres de votre Société Elles constituent une jurisprudence précise dont le Congrès, avec l'aide de tous ses adhérents, ne saurait tirer que des avantages.

Digitized by Google

Quant aux mémoires préparés en vue de la réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, ils devront être adressés à la Direction des Beaux-Arts, rue de Valois, n° 3 (bureau de l'Enseignement et des Manufactures nationales), avant le 1er février 1896, terme de rigueur, pour être soumis à l'examen du Comité des Sociétés des Beaux-Arts, chargé de désigner ceux qui pourront être lus en séance publique.

Le grand nombre des communications, poursuit M. le Directeur des Beaux-Arts, m'oblige à rappeler aux auteurs qu'il leur est accordé vingt minutes au plus pour lire ou résumer leurs travaux.

Les mémoires qui, à l'impression, exigeraient plus de vingt pages du format du compte-rendu devraient être l'objet de suppressions qui seraient demandées aux auteurs avant la mise sous presse.

Les auteurs sont également prévenus que, désormais, les copies de pièces inédites jointes aux mémoires soumis à l'examen du Comité devront être authentiquées, soit par les directeurs des dépôts d'archives, soit par les notaires, soit par les propriétaires des papiers communiqués.

Je ne crois pas utile de vous rappeler longuement ce dont l'expérience des sessions précédentes vous a fait juge, à savoir le caractère particulier des études que le Comité des Sociétés des Beaux-Arts apprécie et accueille de préférence. La mise au jour des documents inédits sur les artistes ou les monuments de nos provinces, tel est le but que doivent se proposer les délégués des Sociétés des départements désireux de prendre part aux sessions annuelles.

En vous faisant parvenir ultérieurement les lettres d'invitation destinées à MM. les délégués, j'aurai l'honneur d'y joindre les instructions concernant les mesures adoptées d'un commun accord par les compagnies de chemin de fer et mon administration.

J'invite MM. les Présidents à me faire connaître avant le *1er février 1896* la liste de leurs délégués. Je les prie toutefois d'apporter la plus grande réserve dans le choix des délégués.

Voici maintenant le programme du Congrès des Sociétés savantes pour 1896 :

## SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

1° Étudier les transformations successives et la disparition du servage.

Digitized by Google

2° Signaler, dans les archives et bibliothèques, les pièces manuscrites ou les imprimés rares qui contiennent des textes inédits ou peu connus de chartes de communes ou de coutumes.

Communiquer, s'il y a lieu, des reproductions photographiques. Mettre, dans tous les cas, à la disposition du Comité une copie du document, collationnée et toute préparée pour l'impression selon les règles qui ont été prescrites aux correspondants, avec une courte note indiquant la date certaine ou probable du document, les circonstances dans lesquelles il a été rédigé, celles des dispositions qui s'écartent du droit consigné dans les textes analogues de la même région, les noms modernes et la situation des localités mentionnées, etc.

3° Indiquer les archives particulières renfermant des correspondances ou des documents relatifs à l'histoire politique, administrative, diplomatique ou militaire de la France.

4° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs.

Dépouiller systématiquement les fonds d'archives appartenant à une localité ou à une circonscription nettement limitée, dans lesquels on peut constater la substitution de la langue vulgaire au latin, comme comptes administratifs, actes et sentences judiciaires, délibérations municipales, minutes notariales ou autres documents officiels. Etablir à quelle date la substitution s'est opérée dans ces diverses catégories de pièces. Distinguer aussi entre l'emploi de l'idiome local et celui du français, et fixer à quelle date le second a remplacé le premier. Dans les territoires qui ont appartenu successivement à des Etats différents, indiquer la corrélation ou l'absence de corrélation entre les idiomes employés et les régimes politiques.

5° Faire connaître les divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes ; rechercher de préférence ceux qui sont particuliers à une région, et indiquer quelles différences ou quelles analogies ils présentent avec les jeux ayant existé ou subsistant encore dans d'autres parties de la France.

6° Étudier quels ont été les noms de baptême usités suivant les

Digitized by Google

époques dans une localité ou dans une région ; en donner, autant que possible, la forme exacte ; rechercher quelles peuvent avoir été l'origine et la cause de la vogue plus ou moins longue de ces différents noms.

Dépouiller les registres paroissiaux, les minutes des notaires, les registres des municipalités, les actes d'assemblée, les cadastres, ou tout autre fonds d'archives suffisamment abondant, en établissant, pour chaque époque, la proportion numérique des divers noms, celle des noms simples, doubles et multiples, celle des noms empruntés au patron de la paroisse, aux autres saints du diocèse, au pays lui-même, aux familles princières ou seigneuriales de la région, aux courants d'opinion politique, aux modes littéraires, aux souvenirs patriotiques. Rechercher dans quelle proportion ont été suivis, selon les époques, les divers usages consistant à donner à l'enfant le nom du parrain ou celui de la marraine, celui d'un ascendant, etc. Pour les noms particuliers à une région et peu connus ailleurs, indiquer exactement les formes en langue vulgaire et en latin. Pour les noms pris en dehors de la région, indiquer les différentes modifications de forme et chercher l'origine.

7° Etudier les origines et l'histoire des anciens ateliers typographiques en France.

Faire connaître les pièces d'archives, mentions historiques ou anciens imprimés qui peuvent jeter un jour nouveau sur la date de l'établissement de l'imprimerie dans chaque ville de France, sur les migrations des premiers typographes et sur les productions sorties de chaque atelier.

8° Rechercher les documents relatifs à l'histoire de la marine française.

Dépouiller particulièrement les archives notariales des villes maritimes, les archives des chambres de commerce ou d'autres dépôts pouvant contenir des correspondances et des actes relatifs à la marine royale ou à la marine marchande et privée.

9° Recueillir les renseignements qui peuvent jeter de la lumière sur l'état du théâtre et sur la vie des comédiens en province depuis la Renaissance.

Digitized by Google

10° Etablir comment se faisait, dans une région déterminée, le transport des correspondances avant le règne de Louis XIV.

11° Indiquer comment les nouvelles politiques et autres de la France et de l'étranger se répandaient dans les différentes parties du royaume, du xv° au xvii° siècle.

12° Recueillir les indications sur les mesures prises au moyen âge pour la construction et l'entretien des routes.

13° Rechercher, d'après un ou plusieurs exemples particuliers, comment furent organisées et comment fonctionnèrent les assemblées municipales établies conformément à l'édit de juin 1787.

14° Étudier, dans une circonscription électorale de 1789, bailliage, sénéchaussée ou ville, la convocation des États généraux, les élections et les cahiers.

15° Étudier les délibérations d'une ou de plusieurs municipalités rurales pendant la Révolution, en mettant particulièrement en lumière ce qui intéresse l'histoire générale.

16° Étudier, dans un département, dans un district ou dans une commune, le fonctionnement du gouvernement révolutionnaire institué par la loi du 14 frimaire an II.

17° Étudier, dans un département ou dans un canton, le fonctionnement du régime de la séparation de l'Église et de l'État sous le Directoire et sous le Consulat jusqu'au Concordat.

---

## SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

1° Rechercher les épitaphes, inscriptions de synagogues, graffites en langue et en écriture hébraïques qui n'ont pas encore été signalés ou ont été imparfaitement publiés jusqu'à présent.

2° Rechercher les inscriptions arabes, épitaphes, dédicaces de mosquées, légendes de portes, de minbar, etc., antérieures à la conquête turque, qui se trouvent dans l'un des trois départements algériens ou dans la Régence de Tunis.

3° Rechercher les sarcophages ou fragments de sarcophages sculptés, d'origine chrétienne ou païenne, et non encore signalés, qui peuvent exister dans des collections publiques ou dans des propriétés particulières.

4° Rechercher en France et dans l'Afrique française les mosaï-

Digitized by Google

ques antiques ou du moyen âge non relevées jusqu'à cette heure et dont on possède les originaux ou des dessins.

5° Signaler les documents épigraphiques, les monuments figurés (statues, bas-reliefs, bronzes, ustensiles, etc.), déplacés ou transportés hors de France. Dresser pour chaque localité une liste donnant la description des objets, la date de leur enlèvement, le nom du musée ou de la collection où ils sont actuellement conservés et leur bibliographie.

Il existe dans les musées d'Europe, et principalement en Angleterre, des monuments trouvés en Gaule. La vallée du Rhône, et en particulier les villes de Lyon, Vienne, Nîmes, Arles, Marseille, en ont fourni un grand nombre. Il serait intéressant de signaler ces monuments d'une façon méthodique. Il faudrait indiquer également ceux qui ont disparu et dont la trace est perdue ; s'il en existe des dessins ou des photographies, il est indispensable de les mettre en lumière en y joignant tous les renseignements utiles. Le Comité ne demande pas un catalogue complet, mais prie instamment les archéologues de faire connaître ce qu'ils savent à propos de ces monuments déplacés. La question s'applique également aux antiquités du nord de l'Afrique.

6° Signaler les monuments ou objets antiques conservés dans les musées de province et qui sont d'origine étrangère à la région où ces musées se trouvent.

Par suite de dons ou de legs, bon nombre de musées de province se sont enrichis d'objets que l'on est souvent fort étonné d'y rencontrer. Dans nos villes maritimes en particulier, il n'est pas rare que des officiers de marine ou des voyageurs aient donné au musée de la localité des antiquités, parfois curieuses, qu'ils avaient recueillies en Italie, en Grèce, en Orient. Quelques villes ont acquis de la sorte de fort belles collections dont elles sont justement fières. Un beaucoup plus grand nombre ne possèdent que quelques-unes de ces antiquités étrangères à la région, et ces objets, isolés au milieu des collections d'origine locale, échappent bien souvent à l'attention des érudits qui auraient intérêt à les connaître. Ce sont surtout ces objets isolés qu'il est utile de signaler avec dessins à l'appui et en fournissant tous les renseignements possibles sur leur provenance et sur les circonstances qui les ont fait entrer dans les collections où on les conserve actuellement.

7° Signaler les actes notariés du XIVe au XVe siècle contenant

Digitized by Google

des renseignements sur la biographie des artistes, et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandés soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

Il n'est peut-être pas superflu de faire remarquer que la meilleure façon de présenter les documents de ce genre au Congrès serait d'en faire un résumé, où l'on s'attacherait à mettre en relief les données nouvelles qu'ils fournissent à l'histoire de l'art, et à faire ressortir les points sur lesquels ils confirment, complètent ou contredisent les renseignements que l'on possède d'autre part.

8° Dresser la liste, avec plans et dessins à l'appui, des édifices chrétiens et des monuments sculptés d'une province ou d'un département réputés antérieurs à l'an 1000.

La longue période qui s'étend de la chute de l'empire romain à l'an 1000 est, pour l'histoire de l'art en France, la plus obscure. On ne pourra y apporter quelque lumière qu'en dressant une statistique des monuments présumés appartenir à cette époque et en en discutant ensuite l'âge avec soin. C'est aux habitants de la province de réunir les éléments de cette enquête.

9° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France, qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité le comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région ; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles) ; comment les bas côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des

Digitized by Google

fenêtres éclairant directement la nef, ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas côtés ; quelle est la forme et la position des clochers ; quelle est la nature des matériaux employés ; enfin, s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

10° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

La France est encore couverte de ruines féodales dont l'importance étonne les voyageurs. Or, bien souvent de ces ruines on ne sait presque rien. C'est aux savants qui habitent nos provinces à décrire ces vieux monuments, à restituer le plan de ces anciens châteaux, à découvrir les documents historiques qui permettent d'en connaître la date et d'en reconstituer l'histoire. Les monographies de ce genre, surtout si elles sont accompagnées des dessins nécessaires pour leur intelligence, seront toujours accueillies avec faveur à la Sorbonne.

11° Signaler, dans chaque région de la France, les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères et tout spécialement les marques et poinçons qui permettent d'en distinguer les produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans le Centre et le Midi, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. C'est aux savants de province qu'il appartient de rechercher ces objets, d'en dresser des listes raisonnées, d'en retracer l'histoire, de découvrir où ils ont été fabriqués, et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

12° Rechercher dans les monuments figurés de l'antiquité ou du moyen âge les représentations d'instruments de métier.

On sait combien il est souvent difficile de déterminer l'âge des outils anciens que le hasard fait parfois découvrir. Ce n'est qu'en s'aidant des peintures et sculptures où les artistes de l'antiquité et du moyen âge en ont figuré qu'ont peut établir avec quelque certitude

Digitized by Google

les caractères propres à ces objets aux diverses époques de notre histoire.

13° Rechercher les centres de fabrication de la céramique dans la Gaule antique. Signaler les endroits où cette industrie s'est perpétuée depuis l'antiquité jusqu'à nos jours.

Les vases, les statuettes de terre cuite, que l'on ramasse sur tous les points de l'ancienne Gaule, sont le plus souvent des produits de l'industrie indigène. Les noms gaulois que l'on relève sur beaucoup de marques de potiers suffiraient à le prouver. Mais on est très mal fixé encore sur les centres de fabrication où les habitants de la Gaule allaient s'approvisionner. C'est un point de l'histoire industrielle de notre pays qu'il serait intéressant d'étudier. Il y aurait lieu de rechercher en même temps si ces anciens établissements de potiers n'ont pas survécu à l'époque antique et si, comme on l'a constaté pour d'autres industries, une partie des centres de production céramique que nous trouvons au moyen âge ne sont pas établis sur les mêmes lieux où nos ancêtres gallo-romains avaient installé leurs fours bien des siècles auparavant.

14° Rechercher les centres de fabrication de la céramique, soit punique, soit romaine, dans l'Afrique ancienne.

15° Recueillir des documents écrits ou figurés intéressant l'histoire du costume dans une région déterminée.

On connaît aujourd'hui dans leurs traits essentiels les principaux éléments du costume de nos pères. Mais, à côté des grandes lois de la mode, que l'on observait partout plus ou moins, il y avait dans beaucoup de provinces des usages spéciaux qui influaient sur les modes. Ce sont ces particularités locales qu'on n'a guère étudiées jusqu'ici, sauf pour des époques très voisines de nous. Il serait intéressant d'en rechercher la trace dans les monuments du moyen âge.

16° Dresser, pour un département, un arrondissement ou un canton, la liste des objets intéressant l'histoire ou l'archéologie qu'il conviendrait de mettre sous la sauvegarde de la loi du 30 mars 1887.

La loi du 30 mars 1887 a décidé qu'il serait fait un classement des objets appartenant à l'Etat, aux communes, aux fabriques et autres établissements publics, dont la conservation présente un « intérêt national » au point de vue de l'histoire ou de l'art. La Commission

Digitized by Google

des monuments historiques, chargée de faire ce classement, ne peut, par ses seuls moyens, arriver à découvrir tous les objets curieux qui gisent ignorés dans le fond de nos campagnes, et chaque jour l'incurie de ceux qui en ont la garde, la rapacité des brocanteurs, le mauvais goût de gens zélés mais ignorants font disparaître ou dénaturer les monuments les plus précieux. C'est aux archéologues habitant la province à se faire les défenseurs de ces richesses, à en dresser la liste, à en apporter des photographies et des dessins au Comité, qui se fera un devoir de les publier et qui sera heureux de servir d'intermédiaire entre la Commission des monuments historiques et les personnes qui ont souci de sauvegarder cette part trop peu connue du patrimoine national.

17° Signaler, dans chaque arrondissement ou chaque ville de France, les monnaies gauloises qu'on y recueille dispersées isolément sur le sol, ou que les travaux agricoles ou autres mettent au jour.

Il importe de relever et de décrire non seulement les pièces rares ou inédites, mais surtout, dirons-nous, celles qui sont communes, et qu'on connaît par des exemplaires déjà publiés ou conservés dans les musées et les collections. C'est en signalant les pièces qu'on trouve plus abondamment et plus particulièrement dans telle ou telle région ou localité, qu'on parviendra à fixer et à préciser l'attribution de nombreux groupes de monnaies gauloises qu'on hésite à donner à des peuples voisins et dont l'origine est encore plus ou moins incertaine. Ce relevé, fait avec soin dans tous les départements, permettrait de dresser définitivement la carte numismatique de la Gaule.

M. le Président nous lit ensuite une note sur la petite butte en terre dominant le bourg de St-Paul-de-Serre et qui lui rappelle celle de Notre-Dame-de-Sanilhac, et sur un coteau aux pentes raides dont le sommet est couvert de bois, situé à l'entrée de la gorge de Grun, connu sous le nom de Pey-Renom et qui lui paraît un reste de fortification surveillant le vallon du Vern. « Pey-Renom forme l'extrémité d'une chaîne de coteaux qui borde le vallon, s'interrompt à l'entrée de la gorge de Grun, pour continuer ensuite au sud-est jusqu'à Vern. Le plateau par lequel on y arrive est très étendu ; il se resserre tout d'un coup en une langue étroite, formant col, et il n'est pas douteux que la main de l'homme n'ait aplani ce pas-

Digitized by Google

sage et creusé ce col, qu'on ne peut pourtant appeler une coupure. On peut en évaluer la largeur à environ 30 mètres. La croupe du coteau formant promontoire, en ellipse très allongée, peut avoir 150 mètres de longueur. La main de l'homme l'a remaniée et l'a entourée d'un rempart en terre de 5 ou 6 mètres de hauteur. Cette levée a été faite avec les déblais pris sur le pourtour de cette butte naturelle ; de telle sorte qu'on a formé comme un chemin de ronde, et que, par ce fait, la partie centrale s'est trouvée surélevée... Nous n'avons rien trouvé, ajoute M. le Président, dans ces halliers épais qui nous ait fixé sur l'époque de l'établissement de cette fortification ou camp qui pourrait être préhistorique ; des fouilles ou du moins le nettoyage de ces ajoncs et taillis nous donneraient peut-être des indications. »

Cette note sera publiée dans le *Bulletin*.

M. de Saint-Pierre nous montre une jolie petite fiole à eau bénite, en verre irisé, au col étroit et à deux anses, probablement du XII^e siècle, et qui a été trouvée dans un tombeau, construit en pierres plates, au pied du clocher, à l'extérieur, de l'église de Saint-Germain-des-Prés.

M. Lespinas met aussi sous nos yeux quelques portraits gravés de Périgourdins faisant partie de sa bibliothèque, des évêques de Périgueux, Cyrus de Villers-Lafaye, et Guillaume Le Boux, du tragédien Lafon, un portrait au crayon de M. de Calvimont, par M. de Froidefond, un dessin à la plume représentant Thibald (*quis?*), et deux planches gravées par Gaucherel, tirées de la *France carlovingienne*, voulant représenter l'église de Saint-Front, le plan, une façade, l'une des coupoles, et que M. de Fayolle déclare n'avoir jamais été exactes.

D'autre part, M. Genebrias de Boisse nous envoie un dessin à la plume représentant la manœuvre de l'arquebuse à serpentine ou à croc et nous demande s'il ne serait pas intéressant de faire reproduire par la photographie, pour le *Bulletin*, quelques-unes des vieilles gravures qu'il possède, prove-

Digitized by Google

nant sans doute d'un traité sur la manœuvre et la charge de l'arquebuse. Il lui semble que ces gravures jettent un jour nouveau sur l'armement des troupes régulières au xv^e et au xvi^e siècle. Le casque et la cuirasse n'étaient plus portés par les arquebusiers ; ils étaient réservés à des corps de cavalerie spéciaux, le perfectionnement des armes à feu rendant leur usage inutile.

M. le Président croit que ces gravures sont tirées du recueil intitulé : *Le mareschal de bataille*, par de Lostelneau, 1647, in-f°. N'étant pas inédites, elles ne pourraient être publiées dans le *Bulletin*.

M. le Secrétaire général s'assurera si elles ne sont pas plutôt tirées de l'ouvrage de Jacques de Gheyn, *Maniement d'armes, d'arquebuses, mousquets et piques*, en conformité de l'ordre de M. le prince Maurice, prince d'Orange, comte de Nassau, etc., in-folio, de 1608.

M. Dujarric-Descombes est heureux de pouvoir nous annoncer que Périgueux va être enfin doté d'une histoire complète de son imprimerie primitive aux xv^e et xvi^e siècles.

C'est M. Claudin, libraire à Paris, lauréat de l'Institut, qui s'est chargé de traiter ce sujet, digne à tant de titres d'être approfondi.

M. Dujarric a ouvert la voie, en 1893, par sa notice : *Maistre Jehan Carant, prototypographe de la ville de Périgueux*. Il avait fait depuis quelques découvertes qui lui eussent permis de compléter utilement son étude sur les débuts de notre imprimerie locale. Il a loyalement offert le dossier recueilli par lui à M. Claudin, que sa compétence et ses travaux spéciaux sur l'imprimerie en province semblaient désigner pour une œuvre de cette importance.

C'est que notre imprimerie mérite l'attention non seulement par l'ancienneté de ses produits, mais encore par des qualités réelles d'exécution. Périgueux peut se vanter de compter au nombre des 36 ou 37 villes de France initiées à l'art de Gutenberg dans le siècle même de sa naissance, et, parmi cette élite, elle ne marche pas la dernière. Bien que le bagage typographique arrivé jusqu'à nous paraisse assez

Digitized by Google

mince, il suffit, pour prouver que depuis 1498, date du premier livre imprimé ou plutôt dont l'existence soit connue, il n'y a pas eu solution de continuité dans l'exercice de cet art. Après celui de Jehan Carant, les noms de Jehan et de François Texier, père et fils, de Gravier, de Micheau Vergier et de Gille Degoys sont là pour l'attester.

M. Dujarric-Descombes énumère les imprimés nouveaux dont il a pu donner connaissance à M. Claudin.

De Jehan Texier, dont on n'avait encore rencontré aucune impression, c'est un *Dialogus Piladis et Horestis*, opuscule en latin sans date, qui est curieux surtout en ce qu'il porte au frontispice la marque de cet imprimeur : sorte de rébus, où, dans un cartouche en forme d'X, surmonté d'une couronne de marquis, on peut lire ou le monogramme de Jésus et Marie, ou celui de *Johannes Textor*, le T renversé servant de support à ce singulier blason.

Dialogus Piladis
et Horestis.

Les impressions de François Texier sont plus nombreuses. C'est d'abord le poëme latin, sans date, du carme Mantouan

Digitized by Google

sur le martyre de sainte Lucie, *Dive Lucie agon*, signalé déjà dans le *Bulletin* (tome XXI, 320), sous le titre duquel se trouve la belle fleur de lys servant de marque à l'imprimeur.

Viennent ensuite des fragments :

D'un *Ordo* du diocèse, en petits caractères, de 1524, pour les six mois d'avril à octobre. Au verso de la dernière page, il porte la marque à fleur de lys, publiée dans le *Bulletin;*

Et d'un *Liber Thobie* et d'un *Liber fabularum Esopi*, sans date, faisant partie l'un et l'autre des *Auctores octo*, avec des caractères identiques à ceux employés à Limoges par Guillaume de La Nouaille pour une édition du même recueil.

Enfin, le premier livre connu comme étant sorti des presses de Gravier, un petit office de la Vierge, de 1550. En voici le titre, qui semble indiquer une édition antérieure :

*Officium Marie Virginis ad usum Petragoricensem totum ad longum cum multis officiis et aliis plurisque orationibus de novo additis, anno Domini millesimo quingentesimo l, die vero XVIJ, mensis octobris.*

Au-dessous est une image représentant vraisemblablement l'évangéliste saint Jean, avec l'aigle.

Ce rarissime ouvrage se termine ainsi :

*Icy finissent les heures Nostre Dame a l'usaige de Périgueux toutes au long et plusieurs aultres oraisons nouvellement imprimées à Périgueux, et achevées le XVIIJ de septembre MDL.*

Ajoutons, dit M. Dujarric, que ces divers imprimés ont été découverts dans les gardes d'anciens livres et registres par deux de nos collègues ; le dernier l'a été par M. Chavoix et les autres par M. Charrier.

M. Claudin utilisera, avec sa sagacité accoutumée, ces précieux matériaux et nous enverra certainement un travail d'une haute valeur, que notre Société accueillera avec empressement et reconnaissance.

Notre zélé vice-président nous fait part ensuite de l'acquisition que vient de faire la Bibliothèque nationale d'un petit livret gothique de sept feuillets, avec ce titre :

*Ordo divini officii secundum usum ecclesie cathedralis Petragoricensis quem quilibet prefate diocesis in sacris ordinibus con-*

Digitized by Google

*stitutus non prior legiatus tenetur observare ab hac divi Luce synodo usque ad sequentem post quasimodo synodum.*

Ce nouvel *Ordo* du diocèse pour 1548-1549 porte au commencement et à la fin, au-dessous d'une image du crucifix, l'adresse : *Petragoris apud Marcum Batas.*

C'est ce même libraire Marc Batas qui, dix ans plus tard, mettait en vente le Rituel de Périgueux dont un exemplaire décrit par M. Hardy dans le tome XIII du *Bulletin*, page 446, a péri en 1886 dans l'incendie du séminaire.

Cet *Ordo* est, avec le petit office de la Vierge désigné plus haut, un des rares imprimés que l'on connaisse de Gravier. M. Claudin possède un *Ordo* de 1542, imprimé en gothique pour Jacques et Marc Batas, que M. Dujarric croit plutôt sorti des presses de François Texier. On ignore la date précise à laquelle ce dernier cessa d'être imprimeur. Toutefois, les archives de Périgueux nous montrent, en juin 1548, son successeur Gravier recevant de la ville le prix des chansons de Saint Jean-Baptiste, imprimées par lui cette année-là.

Enfin, M. Dujarric profite de cette occasion pour rectifier une assertion qu'il avait avancée sur la foi de M. Léon Lapeyre, c'est que le *Sacramentarium*, dont la bibliothèque de Périgueux possède un exemplaire très incomplet, ne serait pas une impression de Jehan Texier, mais de Carant lui-même. M. Claudin le considère comme contemporain du *Resolutorium dubiorum circa celebrationem missarum* de Jehan de La Pierre, que Carant avait imprimé en 1498. Peut-être lui est-il antérieur ; car il pourrait bien se faire que la date de *1490* écrite et répétée au bas des formules des testaments et autres actes qui terminent le volume, fût celle de l'impression, Carant n'ayant point choisi cette date sans quelque motif. Notre bibliothèque publique possèderait ainsi le premier livre imprimé à Périgueux. Jehan Texier en 1509, et François, son fils, en 1536, devaient rééditer le rituel périgourdin.

L'assemblée remercie M. Dujarric de son intéressante communication.



Digitized by Google

M. Beaune, ancien magistrat, demeurant au château de Bistauzac, par Gontaud (Lot-et-Garonne), écrit à M. le Président pour lui mander qu'il a trouvé dans les registres du Parlement de Bordeaux un document dont la publication intéresse le Périgord. C'est une instance de 1601 entre Jean de Gontaud de Biron, baron de Salaignac et Marguerite de Lhospital, son épouse, d'une part, et les habitants de la terre de Salaignac, et Jacques de Gontaud de Biron sieur de Carla, d'autre, relative à l'exercice de la religion réformée, en conformité de l'édit de Nantes.

« Les longues requêtes, poursuit M. Beaune, présentées par les parties intervenantes contiennent des détails assez intéressants sur les faits et sur l'interprétation du fameux édit de pacification. Si vous pensez, comme moi, que cette publication puisse avoir quelque utilité, je vous serai fort obligé de me le faire savoir et je commencerai cette petite étude qui consistera surtout dans l'exhumation de l'arrêt.

» Mais, selon la louable coutume des éditeurs, et notamment de mon voisin et ami, le grand érudit Tamizey de Larroque, je crois bon d'ajouter beaucoup de notes. Et pour ce dernier travail, je vous serais extrêmement reconnaissant si vous vouliez bien me fournir des renseignements abondants, généalogiques ou autres sur les personnes et localités suivantes. Je ne voudrais point être indiscret. Je compte beaucoup sur les sentiments de confraternité qui unissent tous les chercheurs et je suis sûr de ne pas être désappointé. Certainement, parmi vos collègues, quelques érudits du Périgord possèdent à fond ces questions locales : je serais heureux de les associer à ma petite exhumation et très flatté d'unir leurs noms au mien.

J'entre en matière :

I. — Jehan de Gontauld de Biron, sieur et baron de Salaignac et autres places, marié à dame Marguerite de Lhospital.

Notes sur ces deux époux, leurs fonctions, qualifications, possessions, généalogie et descendance. Notices biographiques.

II. — Jacques de Gontauld de Biron, sieur du Carla, frère du premier, id.

III. — Salaignac, baronnie. — Est-ce le *Salignac* des Fénelon ? Notes.

IV. — Il y est parlé d'une affaire analogue jugée entre MM. *de La Force* et *Refuge*, commissaires députés par Sa Majesté. — Quels sont ces personnages ?

Digitized by Google

**V. — Autre affaire sur le même sujet entre la dame marquise de Trans et les habitants de la terre du Fleix? *Quid?* sur les Trans, le Fleix et cet incident ?**

**Je rougis presque de vous envahir si brusquement et si longuement par tant de questions : si vous ne pouvez pas y répondre complètement, j'espère toujours avoir quelque chose.**

Plusieurs membres font remarquer que M. Beaune demande, en effet, beaucoup de renseignements et que les pièces de procédure, en général fort longues, gagnent en intérêt à être résumées.

M. Elie DE BIRAN nous lit ensuite une relation très intéressante qu'il a découverte, dans le volume 48 du fonds Lespine, à la Bibliothèque nationale, sur l'émotion de la ville de Bergerac pendant les mois qui précèdent et ceux qui suivent la révocation de l'édit de Nantes, de la fin d'août 1685 au commencement de mars 1686. On y voit passer en moins de huit jours plus de 10,000 hommes qui campent autour de la ville, et puis vont ailleurs, obliger les nouveaux convertis à aller à la messe.

Après lecture, l'assemblée décide que cette relation sera publiée dans le *Bulletin*.

M. le comte DE SAINT SAUD voit dans la *Revue de Saintonge* du 1er mai dernier un passage du *Bulletin du protestantisme* du 15 mars, relatant, à propos des protestants de Cozes réunis en assemblée illicite en 1690, qu'Elisabeth Galliot (fille ou sœur du président-prédicant Galliot, tisserand, condamné à être pendu à Saintes) fut condamnée à être rasée et enfermée sa vie durant dans la Manufacture de Périgueux. Quelle était cette Manufacture et a-t-on des exemples de protestantes périgourdines enfermées en ce lieu pour fait de religion ?

M. LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL répond que la Manufacture est l'hôpital actuel, fondé en 1668, où, à l'origine, on occupait les femmes à certains métiers. Il n'était pas rare d'y voir enfermées les femmes poursuivies ou condamnées en ma-

Digitized by Google

tière criminelle que les magistrats ne voulaient pas laisser dans la prison commune. Et, à l'époque citée par M. de Saint Saud, il contenait un assez grand nombre de nouvelles converties qu'on y amenait, sur l'ordre de l'Intendant, pour y demeurer en sûreté. En 1689, le procureur du roi demande qu'on informe sur l'évasion de trois femmes du Bergeracois. (*Inventaire des Archives de la Dordogne*, série B, 203, p. 98.)

M. Roger de La Batut et M. Adalbert du Soulas adressent au Président des notes sur la dernière excursion archéologique qu'il utilisera dans son rapport.

Enfin, M. le Président nous entretient des fêtes auxquelles il a assisté à Limoges les 15, 16, 17 et 18 juin, pour la célébration du cinquantenaire de la Société historique et archéologique du Limousin.

Messieurs,

Permettez-moi de vous rendre compte de la réception qui a été faite aux délégués des Sociétés archéologiques des départements qui avoisinent la Haute-Vienne, à propos du cinquantenaire de la Société archéologique et historique du Limousin. La Vienne était représentée par M. le colonel Babinet, la Dordogne par M. de Roumejoux, la Charente-Inférieure par M. Audiat, la Corrèze par MM. Fage et Rupin. Des quatre délégués de la Dordogne, MM. Lespinas, Decoux-Lagoutte, marquis de Fayolle et de Roumejoux, deux nous ont manqué pour des causes douloureuses ou d'affaires. La réception la plus cordiale nous a été faite et les excursions, favorisées par un temps magnifique, ont été des plus intéressantes. Nous avons vu Solignac et son église à coupoles décrite par Félix de Verneilh dans son Architecture byzantine et par M. l'abbé Roy-Pierrefitte dans le compte-rendu du congrès scientifique de 1859 (1). Nous pouvons ajouter cette remarque qui n'a pas été faite à cette époque : que les coupoles ne sont pas cylindriques, mais semblent plutôt être des carrés très arrondis aux angles, supportés par des pendentifs presque droits ; ils ne sont pas jetés dans le vide par les côtés curvilignes

(1) Tome II, page 225.

Digitized by Google

des arcs équilatéraux qui portent la corniche sur laquelle est établie la coupole (Saint-Front, Saint-Etienne de Périgueux et de Cahors, etc.) Cette forme de la coupole tient évidemment au tracé des pendentifs ; nous ne pouvons entrer ici dans plus de détails.

Le château de Chalusset doit être rangé dans la catégorie des châteaux de montagne et parmi les ruines les plus importantes du sud-ouest de la France ; il fut fondé par Eustorge, évêque de Limoges, vers 1130, d'après Geoffroy du Vigeois. La tour de Jeannette et le donjon sont attribués à la même époque. Cette tour de Jeannette servait de barbacane au château élevé sur le point culminant d'une colline aux pentes abruptes. Cette tour était entourée de fortifications et de coupures qui la reliaient avec le corps même du château auquel on ne pouvait aboutir qu'après avoir forcé cette première forteresse. Le second donjon est un parallélogramme sur une des faces duquel a été appliqué une sorte d'éperon triangulaire tourné vers une cour intérieure. Si quelques parties de ce château datent de 1130, il n'est pas douteux qu'aux XIIIe et XIVe siècles il a été considérablement augmenté. Chalusset a été décrit plusieurs fois, et il n'y a pas longtemps, par M. Louis Guibert.

La ville de Limoges possède des monuments que tout le monde connaît, des collections précieuses, un musée, des fabriques de porcelaine ; nous avons visité celle de M. William Guérin. M. Louis Bourdery a bien voulu nous faire dans son atelier un petit cours d'émaillerie d'une clarté et d'une précision remarquables, qui a vivement intéressé ses auditeurs. Une exposition du Livre limousin nous a longtemps captivés ; nous avons admiré la beauté des impressions, la netteté des caractères, l'art avec lequel les planches gravées étaient traitées et reproduites dans les ateliers des Berton, des La Nouaille, des Garnier, des Barbou, des Chapoulaud, des Dalesme, etc.

L'excursion à Saint-Junien a clos la série de nos promenades ; le chemin de fer passe auprès de Saint-Victurnien, dont on aperçoit la lanterne des morts du XIIe siècle.

A notre arrivée à Saint-Junien, nous avons trouvé pour nous recevoir, le maire, M. Codet, et M. le curé ; ils nous ont fait les honneurs de leurs monuments avec une grâce et une complaisance parfaites ; notre première visite a été pour la chapelle de Notre-Dame-du-Pont, dont le chœur a été reconstruit de 1441 à 1454 ; Louis XI y vint en pèlerinage en 1461, et ses libéralités permirent d'élever la nef. Quelques-uns d'entre nous ont visité les ateliers de ganterie de M. Lambert, un des plus importants de France.

Le tombeau de saint Junien et l'église élevée en son honneur nous

Digitized by Google

ont retenus plusieurs heures ; elle nous a été montrée dans tous es détails par M. le chanoine Arbellot et M. le curé. C'est un type complet de l'architecture limousine de l'époque de la transition. Notre cadre ne nous permet pas d'entrer dans des détails que l'on peut trouver dans la notice que lui a consacrée M. le chanoine Arbellot. Le tombeau de saint Junien est une œuvre du XIIe siècle des plus curieuses par la finesse de ses détails et l'exécution des vingt-quatre vieillards de l'apocalypse avec leurs harpes et leurs coupes d'or, leurs couronnes et leurs siéges. Le dîner fut des plus gais et terminé par un toast charmant et plein d'à-propos de M. Codet, quelques paroles de remerciements de M. de Marsy et un toast aux dames qui suivaient l'excursion.

Le banquet du cinquantenaire a eu lieu le lundi 17 juin, présidé par M. le chanoine Arbellot ayant à sa droite M. le maire de Limoges et à sa gauche le comte de Marsy, directeur de la Société française d'Archéologie, en face de lui M. le préfet de la Haute-Vienne, ayant à sa droite M. le colonel Babinet, président de la Société la plus ancienne de la région, les Antiquaires de l'Ouest, à sa gauche, M. de Roumejoux, président de la Société historique et archéologique du Périgord, auquel une des premières places d'honneur a toujours été réservée à cause des liens si étroits qui unissent le Périgord et le Limousin, honneur qui revient tout entier à la Société qu'il a l'honneur de présider. Divers toasts ont été portés à la ville de Limoges, aux organisateurs, si dévoués, toujours sur la brèche, de ces fêtes pacifiques, mais non sans éclat, du cinquantenaire de cette active et laborieuse Société du Limousin. Nous remercions nos confrères de l'accueil si bienveillant, si cordial, si complètement dévoué qu'ils ont fait à leurs nombreux hôtes et nous traçons ces lignes pour en conserver le souvenir dans nos annales.

La Société est à la fois reconnaissante et touchée de l'honneur qui a été fait à son président par sa sœur aînée de Limoges.

La séance est levée à deux heures et demie du soir.

Le Secrétaire général,
Ferd. VILLEPELET.

Le Président,
A. DE ROUMEJOUX.

Digitized by Google

## L'AUTEL DE LA CRYPTE DE SAINT-ASTIER.

La commission chargée de l'ouverture officielle de l'autel de la crypte de Saint-Astier s'est réunie le 27 septembre 1894 et a procédé à la description de l'autel lui-même et des ossements contenus dans l'ossuaire qui y est renfermé. La lecture de ce document a soulevé une discussion un peu confuse, ce nous semble, et sur cet autel et sur la date de son élévation en ce lieu. Nous allons essayer de refaire plus simplement la description que nous avons déjà donnée à la page 289 du *Bulletin* de l'année dernière et à la compléter par des remarques nouvelles suscitées par le déblaiement de la crypte.

Cette crypte est très ancienne : nous croyons qu'elle faisait partie de l'église bâtie près de la rivière par Raoul de Couhé ou de Scorailles (1) au commencement du XIe siècle, et nous savons qu'à son retour de la croisade, il vint en 1013 à Saint-Astier pour la translation des reliques du saint anachorète Astier, mort à la fin du VIe siècle et qui avait été inhumé dans l'endroit même où il avait vécu, au lieu connu sous le nom de Chapelle-des-Bois.

La crypte ou chapelle souterraine de la collégiale de Saint-Astier date donc des premières années du XIe siècle ; elle est des plus simples, sans aucun ornement, et comme signe d'antiquité on y voit le banc de pierre qui la pourtourne et qui servait de siége aux fidèles dans les églises romanes et de stylobate aux bases des colonnettes qui soutenaient des arcatures qui ont disparu. Quelques-unes de ces bases sont encore en place, ainsi qu'un fragment de fût qui s'y adapte exactement. Deux chapiteaux très intéressants et un morceau de colonnette qui a conservé son astragale provenant de cette crypte se trouvent au château de La-

(1) Raoul de Scorailles tint le siége épiscopal de 1003 à 1013. Taillefer, *Antiquités de Vésone*, t. II, p. 597. — Le P. Dupuy et Audierne, p. 223, 261, 273. — Abbé Carles, *Titulaires et Patrons*, p. 52 et 270.

Digitized by Google

batut, chez M. de Valbrune. Une voûte dont on voit encore le départ à gauche recouvrait ce souterrain ; elle a été reconstruite plus tard dans une forme plus aplatie, probablement vers la fin du xv^e siècle, lorsqu'en 1462 Elie de Bourdeille répara et agrandit l'édifice tout entier. Un modeste autel fut élevé après coup, (puisque le banc circulaire est ininterrompu, dans l'axe de la crypte), appuyé à la muraille orientale, éclairé par un étroit soupirail ; cet autel, de 1^m14 de longueur sur 0^m70 de profondeur, se compose d'un massif de maçonnerie comme l'autel de Saint-Just de Valcabrère ou de Saint-Léger à Saint-Maixent, comme on les construisait avant le xi^e siècle et jusqu'au xii^e. Ce massif est très grossier, nous le répétons ; à une époque que nous croyons être le commencement du xi^e siècle, on l'éleva à cette place (qui faisait déjà *peut-être* partie de l'église du viii^e siècle dont nous parle le P. Carles) pour introduire à sa partie supérieure les restes d'un personnage qui devait, dans le pays, jouir d'une grande réputation de sainteté s'il n'était pas déjà reconnu comme saint par l'église. Ces restes, composés des ossements d'un seul individu, très âgé, de grande taille, suivant les constatations médicales qui ont été faites par les docteurs Ladevi-Roche et Pelletier, provenaient d'un autre endroit puisqu'ils sont contenus dans une caisse de pierre formée d'un cercueil qui a été coupé à une longueur suffisante, 0^m68, pour contenir ces ossements, et en même temps être contenue dans l'autel élevé à cet effet, de dimension restreinte, nécessairement, 1^m14, vu l'espace qui lui était réservé. Ce cercueil, quand il était entier, affectait la forme que l'on reconnait aux plus anciens, plus large et plus haut à la tête qu'aux pieds ; les parois sont relativement minces, et le couvercle à deux pentes à pointe obtuse se retrouve dans un des tombeaux mérovingiens du Grand-Champ, commune de St-Michel de-Vers (Lot), dans celui de Saint-Eutrope, à Saintes, et dans plusieurs autres qui ne nous reviennent pas à la mémoire. Ce cercueil ne porte d'autre signe extérieur que celui d'un édicule gravé au trait avec une croix à son sommet ; cet édicule grossier et cette croix indiquent bien que le personnage inclus là était très vénéré.

Digitized by Google

1

A

Milieu

5m

10m

2

3

1 mètre

1.— Plan de la Crypte la partie A est la place primitive de l'Autel;
2.— Coupe de l'Autel — Face; 3.— Coupe de l'Autel — Profondeur.

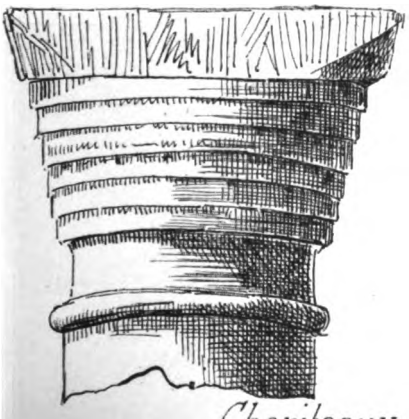

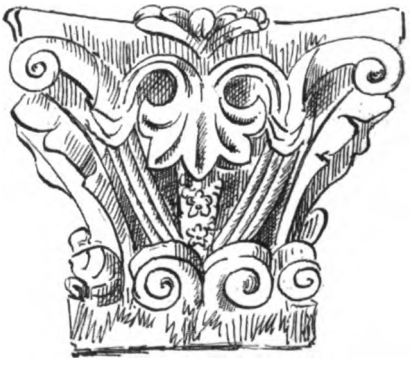

Chapiteaux de la Crypte

Digitized by Google

Digitized by Google

Les ossements contenus dans cette boîte de pierre n'étaient pas absolument complets, ainsi qu'en a fait foi le procès-verbal déjà publié, et cela s'explique, puisqu'on avait exposé à la vénération des fidèles le chef et un bras, et si on en avait fait des dons à d'autres églises, ainsi que l'a fait remarquer un des membres de la Société. Quand la commission a procédé à l'ouverture du tombeau, elle a constaté un grand désordre dans la position des ossements et la présence de débris de terre ou de mortier mélangés avec eux. Cela s'explique par l'étude qu'en avait déjà faite M. Lafitte, étude qu'il a soigneusement opérée, mais il n'a pu les remettre dans l'ordre primitif ; quant au mortier qui peut se trouver dans le fond de l'ossuaire, il doit provenir de la cassure du toit du cercueil par où il a pu pénétrer à l'intérieur. C'est un détail qui, pour nous, n'a pas d'importance, étant donné que l'enveloppe était intacte le 4 mai 1894, ainsi que l'a constaté M. Lafitte.

Nous trouvons au tome IV, page 46, du *Chroniqueur du Périgord et du Limousin*, dans le curieux et important procès-verbal dressé après la prise de Saint-Astier par les Frondeurs en 1652 les phrases qui suivent « ... en outre, nous a été montré dans ladite sacristie... un autre armoire double... dans lequel armoire et coffre ledit sieur sindic nous a dit y avoir fait reposer les reliques de saint Astier, savoir le chef et le bras enchassés en argent (1) ». Nous trouvons plus bas à la même page : « le 9 juillet 1652... avons été conduits par le sieur sindic et chanoine Laulanie dans la dite église et sous le grand autel et sous une voûte où était le tombeau de saint Astier et où lesdits sieurs chanoines avaient leurs trésors ; nous avons vu la porte de l'entrée de ladite voûte rompue et les serrures enlevées et au bout de ladite voûte, une autre porte à présent emmurée et dans ladite voûte

(1) De ce que le procès-verbal dit le chef et le bras, il ne s'ensuit pas que cela veuille dire la tête et le bras entiers ; souvent on n'enchassait et on n'exposait à la vénération des fidèles qu'une partie d'un membre, et dans l'usage on prenait la partie pour le tout.

Digitized by Google

avons vu trois coffres... et étant montés de ladite cave dans l'église..., etc. » Cette description concorde avec le plan actuel et suffit pour nous montrer que les lieux n'ont pas changé (1).

Lorsque ce fragment de cercueil fut encastré dans le massif de maçonnerie, il y eut des vides occasionnés par les déclivités du couvercle, on les combla au moyen d'un mortier très épais et au-dessus on plaça la table d'autel moulurée dont nous parlerons tout à l'heure. Mais quand on crut nécessaire de refaire la voûte de la crypte, probablement au xv^e siècle, à en juger par les portes à accolades placées à droite et à gauche (et dont une était murée quand M. Lafitte a fait ses recherches) et qu'on se crut obligé de la soutenir par un pilier central qui, du reste, se lie imparfaitement à cette voûte, l'espace compris entre ce pilier et l'autel devint trop étroit pour que le célébrant pût se mouvoir à l'aise, on enleva cet autel dont les traces sont encore apparentes sur le sol et sont exactement des mêmes dimensions, et on le transporta sur la droite, où il est actuellement; on le refit de la même façon et avec les mêmes matériaux ; ce ne fut qu'un déplacement.

Revenons maintenant à la table qui recouvre cet autel et examinons-la minutieusement ; d'abord, nous avons cherché vainement les croix de consécration qu'habituellement on traçait aux quatre angles de ces sortes d'abaques ; nous avons remarqué que la moulure est interrompue d'un côté, le droit, ce qui indique sûrement que cette table a été coupée de dimension quand on l'a prise d'un autre autel pour en remplacer une plus ancienne dont nous avons retrouvé les fragments, et recouvrir celui-ci ; elle a été maladroitement coupée et ne couvre pas exactement le massif. La pierre sacrée n'est plus au centre et elle se trouve portée sur la droite. Au-dessous se trouve le loculus ou cavité destinée à recevoir la fiole, le vase en terre, la capsa qui contenait soit

(1) Voir dans le *Bulletin* de la Société historique et archéologique, 1894, p. 289, la description que nous en avons donnée.

Digitized by Google

la lame de métal sur laquelle était inscrit le nom du saint, soit plus tard l'authentique en parchemin avec le sceau de l'évêque consécrateur, les reliques et les trois grains d'encens liturgiques. Un autel similaire a été découvert (*Bulletin Monumental* de 1886, page 501), par M. Bernard, de Bagnères-de Luchon ; il se trouve dans l'église de Saint-Just-de-Valcabrère (Haute-Garonne). L'usage de la pierre sacrée, d'après M. Georges Rohault de Fleury, le savant continuateur de l'ouvrage sur la Messe, ne remonterait qu'au XVIe siècle et au XVIIe ; cependant lui-même en cite quelques exemples au XIIe. Ces cavités carrées en général peuvent aussi bien n'avoir pour destination que celle de contenir les reliques. Elles étaient recouvertes de manière différente, scellées en quelque sorte soit par de la terre, du mortier, ou des plaques de pierre ou de marbre, elles se trouvent dès les premiers siècles du christianisme ; d'ailleurs, on pourrait supposer qu'après la ruine de la crypte en 1652, les reliques du loculus étant perdues, on creusa au-dessus la place de la pierre sacrée pour les remplacer. L'encadrement destiné à recevoir la pierre sacrée, le loculus, placés au-dessous l'un de l'autre, correspondent directement avec un vide dans la maçonnerie intérieure, laissé intentionnellement pour mettre en contact plus direct les reliques du saint et la pierre du sacrifice qui devait porter le calice. Pour nous, il n'est pas douteux que cela a été la pensée qui a dirigé les constructeurs de cet autel-tombeau, et elle n'a rien que de naturel et de simple. La surface plane de la pierre de recouvrement était de dimensions réduites ; d'ailleurs, anciennement (1), aux XIe et XIIe siècles, — les autels étaient très petits, — la table ne contenait que le calice, le livre et un ou deux chandeliers, souvent même ces derniers se plaçaient à terre à côté de l'autel, et la croix, après avoir été suspendue au-

(1) *Abécédaire d'archéologie religieuse* de M. de Caumont, p. 245 et suivantes.

Abbé Martigny. — *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, articles : autel, encens, reliques, etc.

Digitized by Google

dessus, a été la croix de procession plantée derrière l'autel. Nous avons cru un instant que la table qui recouvre actuellement l'autel était contemporaine de Raoul de Scorailles et en avait remplacé une plus ancienne ; nous devons avouer qu'après un examen plus approfondi, nous avons été amené à penser qu'il faut l'attribuer à une époque moins ancienne et que ce fut en 1652 qu'elle remplaça l'ancienne dont on a retrouvé, nous l'avons dit plus haut, quelques fragments dans les débris qui jonchaient le sol de la crypte ; ses dimensions primitives, l'emplacement de la pierre sacrée, doivent faire admettre que l'ancienne, brisée par les Frondeurs, fut remplacée quelque temps après par une autre prise à un autel voisin, pour recouvrir celui qui contenait les reliques, et les mettre à l'abri d'une nouvelle profanation.

Notre but, en écrivant ces lignes, est de donner une date à cette intéressante sépulture sans vouloir en tirer aucune conséquence au sujet du personnage auquel elle fut destinée ; notre étude est purement archéologique, et nous désirerions que des personnes plus compétentes la reprissent à un autre point de vue.

A. DE ROUMEJOUX.

## RECTIFICATION

### DES NOMS DE LA CHARTE DE FONDATION DE L'ABBAYE DE SAINT-ASTIER PAR ROBERT-LE-PIEUX, ROI DE FRANCE EN 1013.

Explication curieuse de cette charte, d'accord avec d'autres titres.

A propos du tombeau et de la crypte de Saint-Astier, M. l'abbé Brugière a, dans la séance du 4 octobre 1894, donné lecture d'un passage curieux de la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Astier, par le roi Robert, en 1013 (Fonds Lespine, t. XII).

Digitized by Google

La Société a entendu avec intérêt cette communication de M. l'abbé Brugière et croit que la question mérite examen. Je partage d'autant plus cet avis, qu'il y a d'abord à rectifier les noms des signataires de cette charte, et d'examiner la question douteuse de savoir si c'est Robert le Pieux qui aurait réellement fondé, peut-être plutôt restauré cette abbaye de Saint-Astier.

En effet, il avait existé là, bien antérieurement à Robert, deux monastères, l'un de religieux, l'autre de nonnes. Ils furent détruits par les Normands.

La charte de fondation de l'abbaye royale de Guîtres, document au fond historique, s'il a été mélangé de fables, que j'ai le premier fait connaître et longuement analysé et qui était fort goûté par MM. de Gourgues, Charles Desmoulins et mon savant ami et maître bien regretté M. l'abbé Larrieu, cette charte de fondation de Guîtres, dis-je, rapporte que l'évêque de Périgueux, qui possédait et aurait reconstruit Saint-Astier, en aurait fait don aux deux co-vicomtes de Fronsac, Grimoard et Raymond, lesquels réparèrent Saint-Astier et l'abbaye de Guîtres vers 1012, 1013, date ci-dessus assignée à la fondation de cette abbaye de Saint-Astier, attribuée au roi Robert, couronné en 988 et mort en 1030. Cet évêque, disent les synchronismes, ne pouvait être que Martin Boson (991-1000) ou son successeur Raoul de Cohalia. Le plus jeune frère des co-vicomtes de Fronsac et seigneurs de Guîtres, Grimoard et Raymond, nommé Adacius, fut d'abord abbé, puis prieur de Saint-Astier vers 1013. Il fut inhumé dans cette église, ainsi que son frère ou que son neveu Raymond, comme le prouve le concile de Bordeaux de 1096.

Il y a plusieurs inexactitudes dans la copie de la charte dite de fondation par Robert, soit commises par Lespine, soit par le copiste qui a transcrit, dans son tome XII, ce document qu'il serait très intéressant de vérifier. Le texte porte que cette église de Saint-Astier étant tombée de vétusté jusqu'au ras du sol, elle fut rétablie dans l'état où nous la voyons par un éminent évêque de Toulouse nommé Islon, « *que pro antiquâ vetustate ad solum corruens a quodam*

Digitized by Google

*precellentissimo presule Tolosano, nomine Islone, in hunc in quo cernitur statu est reparata : hoc ita esse nulli incertum.* »

*Signum Regis ROBERTI.*

*Anno regni ejus XXV, ab Incarnatione vero Domini anno millesimo XIII.*

Suivent les signatures des douze témoins premiers nommés.

Il serait curieux de savoir, et l'on pourrait peut-être savoir où se trouvait, en 1013, le roi Robert pour que ces nombreux témoins *périgourdins* se fussent tous rendus auprès de lui pour signer la charte dite de fondation (ou plutôt de restauration du monastère).

Il faut remarquer que la plupart des anciennes abbayes, sans date certaine d'origine, se prétendaient de fondation royale, surtout sous Charlemagne, ce qui rend parfois douteux le titre invoqué, comme dans l'espèce.

Il serait d'abord bon de connaître s'il y a eu cet éminent évêque de Toulouse, en 1013, du nom d'Islon. Je n'ai sous la main ni le *Gallia* ou Gams pour le vérifier, et le temps est trop mauvais pour que, vieillard encore malade ou convalescent, j'aille m'exposer à des rechutes de bronchites par le brouillard, la pluie ou la neige, en allant consulter ces ouvrages au British Museum. Mais vous pouvez aisément les consulter à Périgueux. Je vais d'ailleurs désigner un véritable évêque Islon, du diocèse de Saintes, et nullement archevêque de Toulouse.

Les noms des signataires ont été mal transcrits.

S. ✠ domni Radulfi : c'est Radulfe de Cohalia, évêque de Périgueux depuis l'an 1000.

S. ✠ domni Sezuini, archiepiscopi : c'est Seguinus, le moine Seguin, archevêque de Bordeaux entre 1008 et 1021,

Digitized by Google

qui consacra la nouvelle église de Guîtres, ou plutôt l'abside jusqu'à l'autel du Seigneur (1).

S. ✠ Grimardi, episcopi : c'est Grimoard, évêque d'Angoulême, usurpateur de l'abbaye de Saint-Cybard d'Angoulême et de celle de Brantôme, qu'il donna à son neveu Grimoard de Fronsac.

S. ✠ Isloni, episcopi : c'est mon Islon, évêque de Saintes, qui usurpa, en 1021, à la mort du même Seguin, l'archevêché de Bordeaux et le cumula avec l'évêché de Saintes, contre les canons. Islon était frère de l'évêque d'Angoulême Grimoard.

S. ✠ Grimardi, vicecomitis : lire Grimoardi.

S. ✠ Raymundi, fratris ejus, co-vicomte ; ce sont les deux frères Grimoard et Raymond I, neveux de Guillaume Sanche, que ce duc de Gascogne fit seigneurs co-vicomtes de Fronsac et de Guîtres.

---

(1) L'ancienne église ou monasterium étant trop petite et en ruines, les comtesses Déa de Montignac de Fronsac et N. d'Angle, femme des vicomtes Grimoard et Raymond, aussi seigneurs de Guîtres, firent reconstruire cette église dès les premiers jours du XIe siècle, comme l'indique le style de l'abside, par un habile maître de l'œuvre appartenant à l'école de l'éminent architecte qui aida Frotaire à construire l'abside de Saint-Front, peut-être dès avant 976, car elle était achevée quand la comtesse Emma y adossa la chapelle de Sainte-Catherine, avec l'assistance de l'architecte de Frotaire et de son propre fils, Martin Boson, évêque de Périgueux (991-1000) et successeur de Frotaire, duquel il continua l'œuvre de construction de la basilique célèbre. Dans le mur méridional de l'église de Guîtres, du XIe siècle, on lit, encastrée dans sa base, l'épitaphe touchante du fils de l'architecte laïque, employé, par les comtesses et les vicomtes Grimoard et Raymond I, à la construction de cette église :

✠ Le IIIIX des kalendes de juillet mourut le jeune Arnold, enfant d'un bon naturel, fils du maître de l'œuvre de cet édifice.

✠ IIIIX : K : IVLII : OBIIT ARNAL
DVS : PVER : BONE : INDOLIS :
FILIVS : MAGISTRI : HVIVS : OPERIS

J'ai envoyé en vain à Bordeaux quatre ou cinq fac-similes et autant d'empreintes pour faire publier, conformément à son empreinte, cette belle inscription en caractères de la fin du XIe siècle ou du commencement du XIIe.

Digitized by Google

S. ✠ Anierici, vice-comitis : c'est Aimeric, neveu ou frère des évêques Islon et Grimoard, auquel ce dernier fit don d'une autre abbaye, aussi usurpée. Un seigneur puissant, Adhémar de Chabanais, mort en 1029, l'appelle *dux* de Mussidan.

Parmi les autres témoins, nommons Arnaud, Géraud, Hélie, G. Gaufredi, vicaires ; ce sont des frères d'Aimeri de Mussidan ou de ses terribles compagnons, qu'Adhémar appelle *ducibus suis*, auxquels il distribua les revenus des abbayes, et que le peuple surnommait les *infernales*, les infernaux, dit Adhémar.

On voit par ces explications que c'est là un document historique très intéressant, très curieux, et en parfaite harmonie de synchronisme avec d'autres titres historiques, avec la légende ou notice de la fondation de l'abbaye de Guîtres, de laquelle elle corrobore au fond le fondement en grande partie historique et certain.

Louis-Charles GRELLET-BALGUERIE.

Londres, le 21 janvier 1895.

## LES SEIGNEURS DE BERGERAC.

(*Suite*) (1).

**Hélie Rudel ou Renaud IV de Pons, seigneur des villes et châtellenies de Bergerac, Montignac, Mouleydier, Gensac, Pons, etc.**

Ce seigneur était, comme nous l'avons vu, héritier de sa mère, Marguerite de Turenne, pour les châteaux et châtellenies de Bergerac, Mouleydier et Gensac.

Il épousa Yolande de Lusignan, fille de Hugues XII, sire

(1) V. *Bulletin* de la Société historique et archéologique du Périgord, t. XIII, p. 384 et suiv., et t. XV, p. 94 et suiv.

Digitized by Google

de Lusignan, comte de La Marche et d'Angoulême, mort en 1282, et de Jeanne, dame de Fougères et sœur de Hugues XIII.

Par son testament fait avant la fête de Saint-Barthélemy de l'an 1290, il institua Renaud de Pons, son fils aîné (1), son héritier dans tous ses biens et le mit sous la tutelle d'Arnaud, seigneur de Gironde, de Vivien de Barbezieux et d'Adhémar Gifra, chevaliers. Il exprimait en même temps la volonté que son cœur fût inhumé dans l'église des Frères mineurs de Pons.

Cette même année, il fut ordonné, par arrêt du Parlement, que le seigneur et la dame de Bergerac devraient reconstruire le pont sur la Dordogne, qui n'avait pas été relevé, malgré les prescriptions contenues dans le testament d'Hélie Rudel (2).

**Renaud de Pons, seigneur de Bergerac, Mouleydier, Gensac, etc., et de Montignac.**

Renaud de Pons succéda en 1290 à Hélie Rudel de Pons, son père.

Quatre ans après, la guerre éclatait entre les rois de France et d'Angleterre, à l'occasion du duché de Guyenne. Nous trouvons, à la date de 1294, une lettre adressée par Guichard de Marzac, sénéchal du Périgord et du Querci, au bailli de Sarlat, et lui prescrivant d'envoyer à Bergerac, pour la défense des droits du roi, tous ceux de son ressort, nobles ou non, cavaliers ou fantassins, qui sont en état de porter les armes. L'exécution de l'ordre ne comporte aucun

(1) V. Lespine, vol. 48, p. 334 et suiv. — Lespine ajoute les indications ci-après à propos de cet acte : « scellé des sceaux d'Aymeric de Biron et de Radulphe de Castro Novo et autres, apposés par Pierre de Lossa, tenant le sceau de Montiniaco. Le seul qui reste est celui du testateur qui écartèle de Bergerac, qui sont deux pattes de gryphon. » (*Archives des Cordeliers de Montiniac, original en parchemin*).

(2) V. Dessalles, *Histoire du Périgord*, t. II, p. 62.



Digitized by Google

délai. « Que le père, y est-il dit, n'excuse ou n'attende pas son fils, ni le fils son père. » (V. *Pièces justificatives*, *I.*)

« La lutte avec l'Angleterre, dit M. Dessalles, avait introduit le désordre partout. C'est ainsi qu'en 1300, Renaud de Pons, seigneur de Bergerac, à la tête d'environ 600 hommes armés, se porta sur Issigeac, pendant la nuit, s'y introduisit au point du jour, en criant : *Bergerac ! à mort ! à feu !* attaqua le moulin du doyen, mit le feu à plusieurs maisons, ruina les faubourgs, brûla cinquante maisons, le moulin lui-même et les fourches patibulaires avec deux pendus, blessa plusieurs hommes, pilla la ville, détruisit ou emporta les provisions et commit des outrages de toute sorte, au point que le dommage fut évalué à cinq mille livres, somme énorme pour le temps. Cette affaire ayant été portée au Parlement, Renaud et ses complices furent condamnés à rétablir les choses en leur état primitif et à payer les 5,000 livres. Pour se rendre compte du motif qui dut guider le seigneur de Bergerac, il faut savoir que, dans le cours de la même année, et probablement quelque temps avant son équipée, il avait eu un démêlé avec le doyen d'Issigeac, à propos de la juridiction haute, moyenne et basse des paroisses de Montaud, Saint-Perdoux, Montsaguel, Ribagnac, moins le tènement appelé de Bonnefont, paroisse de Montsaguel, juridiction que le doyen disait avoir joui paisiblement pendant trente ans, et qu'il avait été tellement tracassé par Renaud, au sujet de cette juridiction, qu'il avait dû s'adresser au Parlement pour obtenir que ce seigneur le laissât jouir en paix » (1).

Renaud de Pons épousa, en 1296, Isabeau de Lévis, fille de Gui de Lévis, troisième du nom, seigneur de Mirepoix, maréchal de la Foi, et d'Isabelle, fille de Bouchard de Montmorency, seigneur de Marly.

Lors de la campagne que Philippe-le-Bel fit en Flandre

(1) *Histoire du Périgord*, t. II, p. 81 et 82.

Digitized by Google

avec le comte d'Artois, et qui fut signalée par la victoire de Furnes en 1297, le sire de Pons était au nombre des seigneurs qui accompagnèrent le roi.

Il eut, en 1304, rapporte encore M. Dessalles, « une contestation avec frère Dragonet de Montdragon, prieur de Saint-Gilles, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, chargé de la maison de cet ordre à Saint-Nexans, près Bergerac, au sujet de diverses acquisitions faites à Bergerac ou dans sa châtellenie, c'est-à-dire dans les paroisses de Saint-Martin, de la Madeleine, de Lembras, de Queyssac, de Saint-Julien-de-Crempse, de Campsegret et de Maurens, par frère Pierre de Villabeau, prédécesseur de frère Montdragon, et dont l'ordre s'était mis en possession, sans la permission de ce seigneur de Bergerac, et sans avoir rempli les obligations féodales du temps, par suite de quoi ces biens, parmi lesquels figurait le moulin de Pontbonne, dans Bergerac même, étaient, disait-il, tombés en commise, et lui appartenaient. Après de longues controverses, survint un arrangement, qui conserva tous ces domaines à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et lui en laissa la libre jouissance » (1). Cette transaction fut passée le 21 septembre 1304.

Le seigneur de Bergerac s'était aussi emparé, à la faveur du désordre causé par la guerre, des paroisses de Faux, Mons, Saint-Germain, Verdon, Saint-Aigne et Pontromieu, dont il dut se dessaisir sur l'ordre de la Cour de France. Lorsque la paix fut rétablie, Philippe-le-Bel rendit la Guienne à Edouard ; les consuls de Beaumont, qui avaient des droits sur les terres usurpées, demandèrent au roi-duc de prévenir le retour de pareils faits (2).

Par un testament en date du 25 août 1302, le sire de Pons avait disposé que, dans le cas où Isabeau de Lévis décèderait sans autres enfants, Hélie Rudel serait son héritier universel ; dans le cas où il décèderait sans enfants, il substituait à son fils Hugues, comte de la Marche, son oncle ; et

---

(1) V. Dessalles, *Histoire du Périgord*, t. II, p. 80 et 81.
(2) Ibid., p. 90 et 91.

Digitized by Google

si son oncle mourait lui-même sans postérité, il lui substituait ses sœurs.

Renaud de Pons mourut en 1308, laissant deux enfants, Hélie Rudel et Jeanne.

**Hélie Rudel de Pons, seigneur de Bergerac, Montignac, etc.**

En 1308, Isabeau de Lévis rendit hommage à Philippe-le-Bel, au nom de son fils.

L'an 1310, Edouard II, roi d'Angleterre, et Isabeau de Lévis, dame de Bergerac et de Pons, veuve de Renaud de Pons, agissant comme tutrice d'Hélie Rudel et de Jeanne de Pons, ses enfants, firent un traité aux termes duquel cette dame cédait au souverain anglais, à titre d'engagement, et pour deux ans seulement, les châteaux et forteresses de Bergerac et de Castelmoron.

Hélie Rudel épousa, en 1314, à l'âge de quatorze ans, Marthe d'Albret, veuve en premières noces d'Arnaud Raymond III, vicomte de Tartas.

Il eut avec les bourgeois et habitants de Bergerac des contestations qui se terminèrent par le traité de 1322, lequel forma la première partie des statuts et coutumes de la ville, en 29 articles. Charles-le-Bel sanctionna cette transaction par lettres patentes du 22 juin 1322.

La même année, le seigneur de Bergerac fit avec le roi une composition suivant laquelle il renonçait, moyennant certains avantages, à ses droits sur les comtés de la Marche et d'Angoulême (1).

En 1326, il accorda, sous l'approbation du roi, aux consuls et à la ville de Bergerac un droit de rouanne sur les tonneaux ou pipes de vin sortant de la ville, soit par terre, soit par la rivière de la Dordogne. Cette marque devait représenter d'un côté une patte de griffon et de l'autre une tour. Le droit consistait en deux deniers pour chaque pièce de

(1) V. Lespine, vol 48, p. 31 verso.

Digitized by Google

vin. Nous donnons aux annexes, sous les numéros II et III, les pièces relatives à cette concession.

Hélie Rudel mourut sans postérité en juin 1333. Ce fut le dernier représentant mâle de cette branche de la maison de Pons ; Jeanne, sa sœur, recueillit son héritage, qui était, paraît-il, fort obéré (1).

Elie DE BIRAN.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES.

### I

Guichiardus de Marziaco, senescallus Petragorensis et Caturcensis, bajulo de Sarlato... Vobis prœcipimus... quatenus ex parte regis... requiratis omnes subditos vestros, nobiles et ignobiles, et communitates et alios quoscumque baylidæ vestræ... ut sine dilatione... cum armis secundum statum suum,... tam equites quam pedites, veniant apud Bergeracium, et quæ eis erunt necessaria... ita quod pater filium non excuset, nec expectet, nec filius patrem... pro defensione et tuitione juris et regni domini regis... Datum in Monte Domo, sabbato post quindenam nativitatis Beati Johannis Baptistæ 1294. Pendet sigillum.

(Lespine, v. 52, p. 234.)

### II

Karolus, Dei gratia Franciæ et Navarræ rex. — Notum facimus universis tam presentibus quam futuris. Nos duo paria litterarum sigillo Reginaldi Pontis et Brageraci domini sigillatarum vidisse, quarum tenor primæ litteræ sequitur in hæc verba. Universis et singulis presentes litteras inspecturis, Reginaldus Pontis et Brageraci dominus, salutem et presentibus litteris perpetuo dare fidem. Noveritis quod nos actendens devotionem eximiam et fidei ac dilectionis probatæ constanciam, quam erga personam nostram consules et universitas Brageraci habent et hactenus habuerunt, damus et concedimus et consulibus et universitati predictis quod in dicta villa Brageraci sit merqua, cum qua signentur et merquentur tonnelli et

(1) V. Dessalles, *Histoire du Périgord*, t. II, p. 174, 175 et 176.

Digitized by Google

pipæ vinorum qui portabuntur et exient seu extrahentur de Brageriaco per flumen Dordoniæ sive per terram, salvis et retentis nobis et successoribus nostris conditionibus, modis et conventionibus infrascriptis, videlicet medietas cum uno pede griphonis, et alia medietas cum quadam turri. Item, quod pro predicta merqua non levetur ad plus nisi duo denarii pro quolibet tonnello seu pipa, et id quod levabitur, sit consulum predictorum, pro solvendis celariis, seu stipendiis illorum qui dictam merquam custodient et tenebunt ; et si plus levaretur, et exigeretur ultra quantitatem superius expressatam, illud plus reddatur et restituatur personis a quibus exactum fuerit vel levatum. Item quod dicti consules eligant unum vel plures ad tenendam et custodiendam merquam predictam ; qui, sic electi, nobis vel bajulo nostro jurabunt, presentibus dictis consulibus, si voluerint interesse, quod fideliter dolia, sive tonnellos et pipas merquabunt, et jura nostra et deveria bona fide et diligenter custodient, ac etiam revelabunt. Item quod non obstante constitutione dictæ merquæ, vina apud Brageracum, de extra vinetum dicti loci, videlicet de honore et districtu Brageraci et pertinenciarum suarum, de licencia nostra et successorum nostrorum, poterunt adportari, prout hactenus est fieri consuetum. Item volumus quod vina quæ apportabuntur apud Brageracum de extra vinetum dicti loci, dum tamen adportentur de honore Brageraci, merquentur, si dictis consulibus visum fuerit faciendum. Item volumus quod si contingerit aliqua vina de vineto Brageraci extrahi, seu portari, sive per flumen Dordoniæ, seu per terram sine merqua, quod dicta vina cum doliis seu tonnellis et pipis quibus extrahentur, nobis et successoribus nostris et ipso incursa sint et commissa, et ultra hoc sexaginta solidi monetæ currentis pro pena nobis solvantur per illum cujus erant dicta vina. Et si cum falsa merqua vel contrafacta aliqua vina signarentur, vel merquarentur, quod vina hujusmodi cum doliis, seu tonnellis et pipis, in quibus erant, et successoribus nostris, ut premissum est, incursa sint et commissa et quod signans cum falsa merqua seu contrafacta predicta nihilominus ut falsarius puniatur. Item est actum inter nos et consules memoratos, et per nos expresse retentum et salvatum quod infra tres annos a data presentium computandos, si nobis et successoribus nostris videatur expediens et utile, possimus concessionem dictæ merquæ et omnia contenta et expressata in presentibus litteris totaliter tollere et revocare sola voluntate et motu proprio, absque quacumque solemnitate vel causa, postquam revocationem vina predicta nulla tenus merquabuntur, sed omnia erunt in statu in quo sunt in presenti ; et juramus

Digitized by Google

ad sancta Dei evangelia a nobis corporaliter tacta contra contenta in presentibus litteris, ratione minoris ætatis, nos aliquo tempore non venturos. In cujus rei testimonium nostrum presentibus litteris fecimus apponi sigillum. Actum et datum Parisiis, die sexta decima januarii, anno Domini millesimo trecentesimo vicesimo secundo.

III

Item sequitur tenor alterius litteræ.

Universis et singulis presentes litteras inspecturis Reginaldus, Pontis et Brageraci dominus, salutem et presentibus perpetuo dare fidem. — Noveritis quod nos dudum concesserimus ex nostra certa sciencia et animi gratuita voluntate dilectis et fidelibus nostris consulibus et universitati Brageriaci quod ipsi pro se et successoribus suis habeant in perpetuum merquam, pro merquandum seu signandum tonnellis et pipis vinorum quæ extrahentur de Brageriaco et alibi portabuntur sub certo emolumento percipiendo pro quolibet tonnello et pipa per dictos consules et universitatem, sub quibusdam conditionibus et pactis oppositis, et per nos retentis in conditione predicta, prout in litteris superdicta concessione per nos concessis et sigillo sigillatis plenius et latius continetur. Nos attendentes grata servicia per dictos consules et universitatem nobis impensa, et quæ de die in diem impendere non cessant, et alias liberalitates, gratias et amores quas nobis faciunt et impendunt, habita deliberatione et consilio pleniori superdictis et predicta tangentibus, attendentes quod concessio dictæ merquæ nobis damnosa in aliquo non existit, nec propter hoc jus nostrum in aliquo leditur, nec nostra conditio deterior est effecta, concessionem dictæ merquæ alias per nos factam dictis consulibus et universitati confirmamus, emologamus, ac etiam approbamus et habere volumus perpetui roboris firmitatem. Nolentes quod concessionem predictam nos a modo, vel successores nostri in perpetuum revocare possimus, aliis conditionibus et pactis, in concessione predicta declaratis et exposatis, nobis et successoribus nostris in suo robore duraturis. Et renuntiamus super hæc omni juri per quod in premissis et premissa tangentibus nos possimus deffendere vel jurare. Juramusque ad sancta Dei evangelia per nos corporaliter tacta, quod contra premissa, vel aliqua de premissis non veniemus aliquo tempore, aliquo jure vel aliqua ratione minoris etatis, vel alia, licet nos majorem vigenti quinque annis in ve-

Digitized by Google

ritate, et per nostrum proprium juramentum asseramus. Et predictis tenendis et complendis, obligamus nos et omnia bona nostra consulibus et universitati predictis, et supponimus foro, cohercioni et juridictioni domini nostri Franciæ regis et officialium et ministrorum suorum, et specialiter et expresse senescallo Petrocoricensi qui nunc est, et qui pro tempore fuerit pro domino nostro rege. Datum Parisiis sub sigillo nostro, in testimonium premissorum die sabatti ante festum beatorum apostolorum Philipi et Jacobi, anno Domini millesimo trecentesimo vicesimo tertio. Nos autem premissa omnia et singula in supra scriptis contenta littéris rata habentes et grata, ea volumus, ratificamus, laudamus, approbamus ac tenore presentium, nostra auctoritate regia confirmamus, nostro et alieno in omnibus jure salvo. Quod ut firmum et stabile permaneat in futurum, presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Datum Parisiis anno Domini millesimo trecentesimo vicesimo sexto, mense aprili. Per dominum nostrum regem ad relationem domni Andree de Floremia. Aubigny. Facta est collatio cum originalibus litteris.

(Lespine, vol. 48, p. 30.)

# UNE PORTE RENAISSANCE

## A PÉRIGUEUX.

Rien n'est plus séduisant et suggestif qu'une promenade archéologique dans le dédale des rues du Puy-Saint-Front, cet ancien Périgueux, restreint et compacte, que baignait à l'est la rivière d'Isle et limitaient, au nord, la Barbacane et la Limogeanne; à l'ouest, l'Eguillerie et Taillefer; au sud, Saint-Roch.

Toutes les périodes d'art sont représentées dans cet amas de maisons de tout âge, au groupement si pittoresque, que domine Saint-Front de toute sa masse et dont les perspectives offrent de si curieux effets lorsqu'au matin les premiers rayons du soleil avivent, de leur note claire, le fouillis de toutes les saillies.

Ce sont d'abord les fines sculptures de l'église *latine*

Digitized by Google

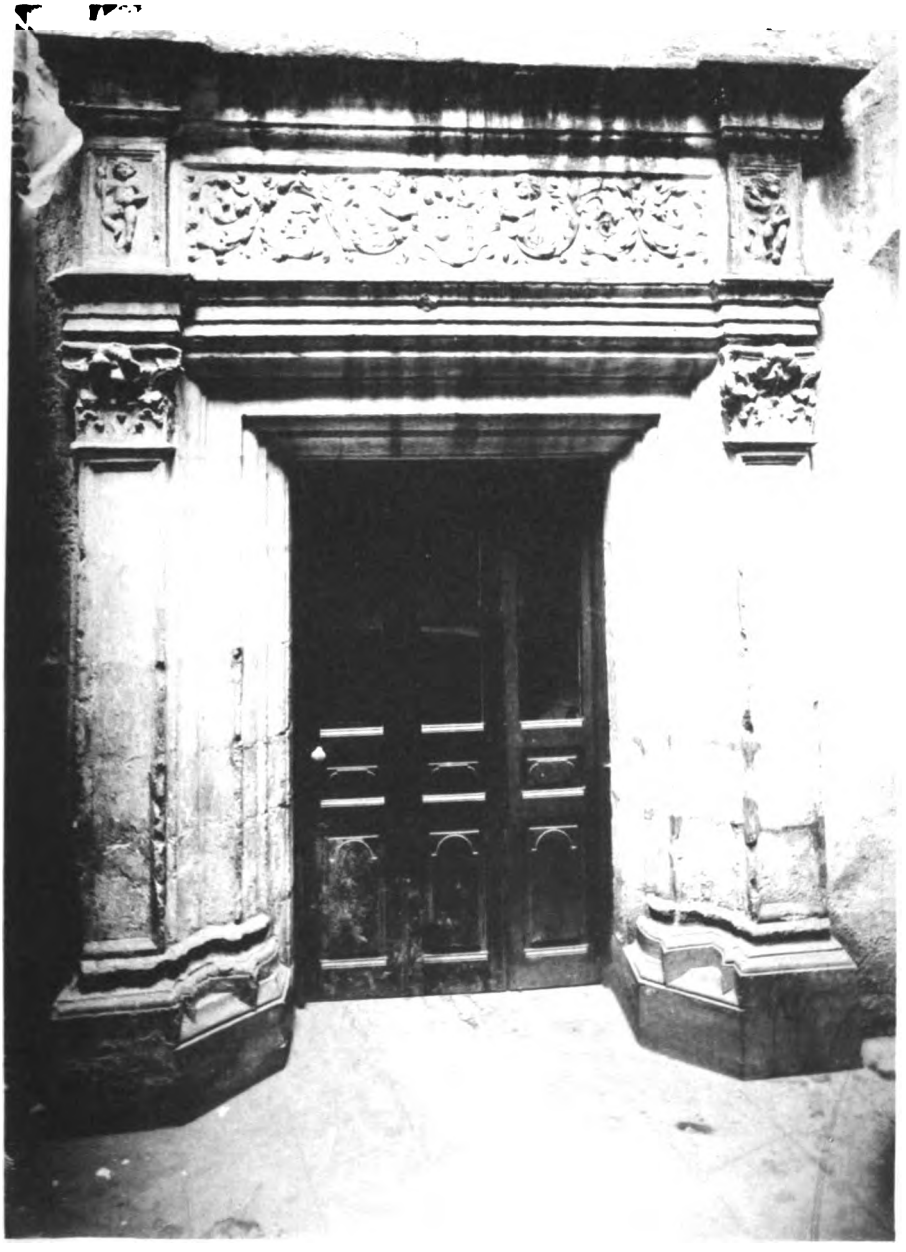

PORTE RENAISSANCE A PÉRIGUEUX

Digitized by Google

Digitized by Google

qui, avant les restaurations actuellement en cours, servait de porche à notre grande basilique; ensuite les façades romanes des rues des Farges et Saint-Roch ; encore les constructions gothiques qui, en maints endroits, offrent, aux regards charmés, leurs baies trilobées ou leurs flamboyantes ogives que relèvent nombre de fleurons, pinacles ou choux frisés de la plus délicate ornementation ; enfin, de nombreuses œuvres dues à la Renaissance.

Ces dernières donnent la plus haute idée des maîtres qui les élevèrent et des sculpteurs, artistes à l'imagination souple et fertile qui, en une prodigalité inouïe, les couvrirent de leurs lacs d'amour, de leurs arabesques gracieuses et de leurs plus délicats rinceaux.

Parmi les plus charmantes, nous citerons les hôtels de la rue Port-de-Graule, dont les hautes façades et les élégantes terrasses superposées, — avant la construction du quai qui les longe et en a quelque peu modifié le primitif aspect, — se miraient, — en un ravissant et frais paysage que complétait le « Pont-Vieux, » aux arches ogivales, — dans les eaux transparentes de l'Isle.

Nous citerons encore le curieux escalier de la maison qui forme l'angle gauche de la rue de la Sagesse, sur la place du Coderc.

Enfin, dans le voisinage immédiat du Puy-Saint-Front, une partie, encore debout, de l'ancienne chapelle épiscopale de la Cité. Ce bijou de fine ornementation, construit en 1521 et aujourd'hui classé comme monument historique, n'a guère de comparable, en Périgord, que certaines parties du château de Puyguilhem (1), — cette élégante demeure contemporaine du règne de François Ier, — ou encore une porte, aussi de la même époque, du petit castel de la Rolphie (2).

---

(1) Commune de Villars, arrondissement de Nontron.

(2) Commune de Coulounieix, arrondissement de Périgueux. M. de Roumejoux, dans le *Bulletin* de la Société historique et archéologique du Périgord, tome XVII, page 309, a donné une description de ce castel, à laquelle il a joint un dessin de la porte en question.

Digitized by Google

Sur cette porte peu connue, et sur laquelle nous avons bien l'espoir de revenir un jour, nous avons relevé des détails offrant une telle similitude avec les sculptures de la chapelle de la Cité, que nous nous sommes demandé, sans toutefois, — nous l'avouons, — avoir pu encore résoudre la question, si la décoration de ces deux monuments n'était pas l'œuvre des mêmes artistes, italiens peut-être, venus des bords de la Loire en Périgord.

La porte qui fait l'objet de notre communication de ce jour n'a pas, sans doute, l'importance des constructions que nous venons de citer. Elle ne nous en a pas moins paru fort intéressante. Elle est de la fin du règne de François Ier ou, peut-être, des premières années du règne d'Henri II, son successeur. En tout cas d'une bonne époque. Sa belle conservation, sa sévère composition, la sobriété de bon goût de son ornementation, l'harmonie et la pureté de ses lignes en font une œuvre remarquable à laquelle vient s'ajouter encore l'intérêt historique que lui donnent les armoiries, réunies en un seul écusson, qui existent sculptées au centre de sa frise.

Cette porte, dont nous donnons une photographie, est située au fond d'une petite cour à laquelle on accède par un corridor ouvrant dans la façade de l'immeuble portant le n° 11 de la rue de la Sagesse. Elle sert d'entrée à une tour d'escalier, en colimaçon, à pans coupés extérieurs, servant à l'usage dudit immeuble. Sa baie, dont le tableau, en un ébrasement de délicates moulures, se retourne en fin chambranle, est ouverte entre deux pilastres à caissons, portant socle, que surmontent d'élégants chapiteaux décorés de feuilles d'acanthe et que couronne un entablement composé, suivant la disposition antique, d'une architrave, d'une frise et d'une corniche.

Sur la hauteur de la frise, deux médaillons, représentant de petites figurines, continuent les pilastres. L'architrave et la corniche, cette dernière aux moulures saillantes, ressautent au droit des pilastres, en accusent les saillies et encadrent ainsi la baie et la frise qui la surmonte.

Digitized by Google

La décoration de cette frise est charmante au possible et, bien que taillée dans la pierre de Périgueux, qui ne se prête pourtant guère aux finesses d'une telle sculpture, présente d'étonnantes délicatesses de ciseau. Deux arabesques symétriques la couvrent, et de l'extrémité centrale de leur enroulement, que termine une fleur aux pétales épanouis, surgissent deux figurines gracieuses qui soutiennent un élégant cartouche sur lequel sont sculptées les armoiries qui nous occupent.

Ces armoiries, *mi-parties,* sont celles de deux anciennes familles périgourdines. Dans le *1er parti,* elles donnent les armes des Chillaud, antérieurement à leur anoblissement de 1584 ; dans le 2e *parti*, celles des Chalup.

Pour l'identification des premières, il nous suffira de rappeler la description qu'en a donnée d'Hozier, juge d'armes de France, dans le grand armorial dressé en exécution de l'édit de novembre 1696. Il y est dit textuellement :

Pierre de Chillaud, écuyer, seigneur d'Adian (1), conseiller du roi en ses conseils et lieutenant-général en la cour de la sénéchaussée du Périgord, à Bergerac, porte : *de gueules, au monde croisé d'or, surmonté d'un rameau de laurier de même, couché en chef, soutenu de trois besants aussi d'or.*

La Chenaye Desbois et Badier, dans leur dictionnaire, font la même description de ces armes et ajoutent qu'elles existaient ainsi dans les branches des Chillaud des Fieux et des Chillaud de Soumensat, en 1570.

Le 2e *parti,* qui présente *un coupé* dont *le 1er porte un lion et le 2e trois cloches renversées mises en pal,* offre une identité parfaite avec les armes que la famille de Chalup a toujours portées et porte encore de nos jours, sinon *coupées,* du moins *écartelées* des mêmes pièces (2).

---

(1) Adian, — Dian, — commune de Notre-Dame-de-Sanillac. Ancien repaire noble relevant de la ville de Périgueux.

(2) C'est ce qui résulte des indications du procès-verbal que nous transcrivons ci-dessous. Ce procès-verbal que possède, en copie manuscrite, la bibliothèque de la ville de Périgueux et dont l'original fut très vraisemblablement rédigé lors de la grande recherche de noblesse du XVIIe siècle,

Digitized by Google

Ainsi donc, sauf les émaux qui ne sont pas indiqués sur la pierre, les pièces qui meublent les deux écus accolés ne laissent aucun doute sur leur authenticité. L'incertitude ne peut, du reste, exister quand on sait que Pierre de Chillaud épousa dans le XVIe siècle, — c'est bien là l'époque de la construction de la porte en question qui, très vraisemblablement fut élevée à la suite de cette alliance et pour en perpétuer le souvenir, — Catherine de Chalup, fille de Jacques de Chalup,

---

complète heureusement notre communication. Il donne divers renseignements inédits qui nous ont paru devoir offrir un certain intérêt. — En effet, outre le nom du constructeur de la maison qui comprend notre porte : Guillaume Chalup, qu'il nous fait connaître; — « *Venerabilis et discretus vir, magister Guillelmus Chalupi in utroque jure licenciatus.* » — (Archives municipales de Périgueux, BB. 14, f° 70, recto) lequel fut maire de Périgueux en 1499-1500 ; il nous dépeint un état des lieux vraiment digne de retenir un moment notre attention.

Ces portails blasonnés dont il parle, « enrichys de divers hornements et autres ouvrages d'architecture » que surmontaient à n'en pas douter, des façades bâties, elles aussi, « à l'antique », devaient donner, aux rues de notre ville, le plus pittoresque aspect. Une reconstruction, conséquence d'une mise à un alignement quelconque, de la façade sur la rue Eguillerie a malheureusement fait disparaître, à une époque relativement récente, l'entrée historiée que le conseiller du roi Jean Montozon, dans son constat, et malgré l'aridité du sujet, met une réelle coquetterie à décrire.

*Procès-verbal des armoiries posées sur la maison de Périgueux et aux cloîtres de Saint-Front.*

Cejourd'huy treziesme d'aoust mille six cents soixante-trois, en la ville de Périgueux et en nostre logis, par devant nous Jean Montozon, sieur de Puymarteau, conseiller du roi en l'élection de Périgord, s'est présenté Jaque Chalup, écuyer, sieur de Fareyrou, accompagné de maistre Pierre Laulanie, le vieux, son procureur, par lequel luy a esté dit et remonstré qu'il luy importe de certiorer messieurs de la cour des Aydes et tous autres qu'il appartiendra, de ce que, des armes de la maison des Chalups, apposées en divers endroits de la présente ville, il paraît de l'ancienneté et noblesse de ses ancêtres, qu'ils ont de temps immémorial porté leurs armes timbrées et aulmées ; pourquoy, nous requiert de nous vouloir transporter ez dits lieux, et luy faire verbal de ce qui nous paroitra par la vue d'iceux ; et ce que lui avons accordé. — Et de fait, sommes parti de nostre logis accompagné du

Digitized by Google

écuyer, sieur des Rocs, conseiller pour le roi en la sénéchaussée du Périgord qui, lui, avait épousé, en 1527, noble damoiselle Françoise de Pastoures, *alias* Pastoureau (1).

Du mariage de Catherine de Chalup avec Pierre de Chillaud naquirent, entr'autres enfants, Jean et Antoine, le premier seigneur des Fieux, le second de Pronsaut et d'Adian (2).

Ce fut Jean qui, secondé par quelques uns de ses compa-

---

sieur Montozon, procureur du roy en la ditte présente élection, du dit sieur Chalup et Laulanie, son procureur, et de nostre greffier, et nous sommes transporté dans la rue de l'Eguillerie et au devant la maison du sieur Chalup, conseiller au siège présidial de la présente ville et sieur d'Eglise-Neuve, bâtie en mille quatre cent [quatre vingt dix neuf] comme il paraît par l'inscription qui est sur le grand portail de l'entrée de la ditte maison, par Guillaume Chalup, lors maire de la présente ville, sur lequel grand portail, bâti à l'antique, enrichy de divers hornements et autres ouvrages d'architecture, il y a sur le frontispice, dans une fort grande cartouche, en relief de pierre de taille, un écu écartellé qui porte deux lions grimpants, six clauches renversées, pour support ou tenant deux lions avec le timbre à la façon anglaise, couverts de panaches ; et, entré dans la dite maison, dans le plafon de l'entrée, proche le degré, il y a une figure de Guillaume Chalup avec son timbre en tête, couvert de panaches; et de là, nous sommes transporté en l'église Saint-Front et dans le porche d'icelle, et avons trouvé les armes de la maison des Chalups et au-dessus de leurs tombeaux, peintes dans un grand espace, proche la chapelle des Cinq-Playes, lesquelles sont un écu écartellé qui porte sur champ d'or deux lions grimpans couleur de gueules et en champ d'azur, six clauches d'argent renversées avec timbre antique couvert de panaches. Dont et du tout avons fait nostre procès-verbal, requérant ledit sieur Chalup, pour servir que de raison, fait comme dessus.

Ainsi signé : CHALUP, requérant ; LAULANIE, procureur ; MONTOZON et MONTOZON, procureur du roy.

(1) *Note* relative aux armoiries sculptées sur la façade et dans l'intérieur de quelques vieilles maisons de la ville de Périgueux, par M. de Froidefond. — *Bulletin* de la Société historique et archéologique du Périgord, tome XII, page 357.

(2) *Dictionnaire universel de la noblesse de France*, par M. de Courcelles tome V, page 87.

Digitized by Google

triotes, reprit la ville de Périgueux, sur les protestants, le jour de Sainte-Anne, 26 juillet 1581. En considération de cette action à laquelle participa Antoine, Henri III, par lettres de mars 1584, anoblit les deux frères et leur donna pour armes : *De gueules, au lion d'or tenant en pal un caducée d'argent, accompagné de trois besants d'argent rangés deux en fasce et un en pointe*, avec cette devise : *Cum civibus, libertatem præsto.*

Ce sont ces armes que portèrent les branches issues de Jean.

Les branches, sorties d'Antoine, conservèrent les armes sculptées sur la porte de la rue de la Sagesse, armes qui, jusqu'en 1584, paraissent avoir été celles de la souche familiale (1).

C'est sous l'impression troublante que la porte ci-dessus décrite, intéressante au double point de vue architectural et historique, est menacée par le marteau des démolisseurs, que nous avons rédigé la présente note. L'immeuble auquel elle donne accès est, en effet, frappé de recul et doit fatalement, — ce n'est plus qu'une question de jours, — disparaître pour faciliter, une fois encore, l'élargissement de la rue Eguillerie. Cette porte est donc condamnée sans retour et, comme tant d'autres belles œuvres, à Périgueux, doit être sacrifiée aux implacables exigences de la ligne droite. A cela nous n'avons rien à reprendre ; mais ne pourrait-on pas, pour cette porte, faire ce qu'on ne prévit pas, lors d'une démolition précédente, pour le portail décrit par Jean Montozon, c'est-à-dire la sauver d'une perte irrémédiable ?..... Nous ne pouvons qu'en émettre le vœu et, bien que n'ignorant pas le sort généralement réservé à de pareils désiderata, nous conservons l'espérance que l'administration municipale, lorsque le moment sera venu, voudra bien ne toucher à cette porte que d'une

(1) De Courcelles — Ouvrage cité.

Digitized by Google

main discrète, la faire enlever avec le plus grand soin et transporter au musée où sa place est tout indiquée. Rétablie en l'état où nous la voyons actuellement, elle servirait de naturel pendant à la belle cheminée, provenant de la maison des Sainte-Aulaire, que la ville a déjà recueillie lorsque fut reconstruite la rampe du Greffe, et elle ajouterait un joyau de plus à la riche collection de nos antiquités périgourdines.

Ch. DURAND.

## MONTRE

### D'UNE COMPAGNIE DES ORDONNANCES DU ROI

#### PASSÉE A LA MOTHE-MONTRAVEL EN 1548.

Depuis quelques années, les Sociétés historiques se sont intéressées aux *montres* et *revues*. Notre *Bulletin* n'en ayant pas encore publié, nous avons songé à lui en copier une, qui provient du volume 21,520 du *Fonds français* des Mss. de la Bibliothèque nationale (f° 1,453).

Cette montre et revue de quarante lances des Ordonnances du roi a été passée en Périgord. On y relèvera des noms connus dans notre province, comme Hautefort, St-Yrieix, La Richardie, Larmandie de Longa, Marquessac, Douet, du Saillant, Vétat, etc... On y remarquera non seulement les officiers qui la commandaient, — le baron de Curton (Joachim de Chabannes), son capitaine, était un cousin de la reine Catherine de Médicis, et avait comme lieutenant son beau-frère Jean d'Hautefort, parent aussi de la reine par sa femme et sa mère, — mais aussi des hommes d'armes ou de simples archers, qui appartenaient aux meilleures familles de la Guyenne, comme les Foix, les Armagnac, etc.

Paul HUET.

Digitized by Google

*Bibl. nat. — Mss. — Fonds français. — Vol. 21,520, F° 1,453.*

Roole de la monstre et reveue faicte en armes à la Mothe de Montravel, en Périgort, le vingt-huictiesme jour d'octobre mil V ᶜ quarante-huict, de quarante hommes d'armes et soixante archiers, du nombre de quarante lances fornyes des ordonnances du Roy, notre Sire, estans soubz la charge et conduicte de Monsieur de Curton, leur cappitaine, sa personne y comprinse, par nous Jehan Delaperie, chevalier, sieur dudict lieu, gentilhomme de la maison du Roy et commissaire ordinaire de ses guerres, commis et ordonné à fere ladicte monstre ; suyvant laquelle payement leur a esté faict de leurs gaiges et soulde des quartiers d'octobre, novembre et décembre, janvier, fevrier et mars mil V ᶜ XLVII derniers, par Anthoine Bechet, payeur d'icelle, pour servir à l'acquit de maistre Nycollas de Troyes, conseilh dudict sieur et trésorier extraordinaire de ses guerres. Desquelz hommes d'armes et archiers les nons et surnons ci-après s'en suyvent :

*Premièrement.*

| | |
|---|---|
| Monsieur de Curton (1)..... | cappitaine. |
| Jehan de Haultefort (2)..... | lieutenant. |
| Le sieur Mauléon..... | enseigne. |
| Jehan de Chabannes..... | guydon. |
| Jehan d'Arcomgues..... | maréchal des logis. |

*Hommes d'armes payez au feur de xx l. chascum par moys.*

Guillaume de Saint-Yriex.
Hugues de Laurye.
Mathieu de Montestruc.
Fourcault de Haultefort, II moys XIX jours.
Guillaume de Barrolières.
Lyonnet de la Farge.
Bernard Duston.
Jehan de la Richardye.
Michel de Prondines.
Jacques de Chanbodeau.

---

(1) Joachim de Chabannes, baron de Curton, comte de Rochefort, sénéchal de Toulouse et d'Albigeois, fils de Jean, baron de Curton. Il mourut en 1559. Jean de Chabannes, le guidon, doit être un fils de sa seconde femme, Louise de Pompadour.

(2) Jean, chevalier, seigneur d'Hautefort, Thenon, fils de Jean et de Marguerite de La Tour-Turenne, gentilhomme du roi de Navarre, gouverneur du Périgord et du Limousin; il épousa Catherine de Chabannes, fille du baron de Curton. Foucaud, qui est parmi les archers, était son fils.

Digitized by Google

*Hommes d'armes paiez au feur de xv l. chascun par moys.*

François de la Chau.
Bertrand Dauzolles.
Gilbert de Passier.
Jehan de Cambourg.
Jehan de la Contrée, dit Dollon.
Guillaume Durantin.
Germain de Longua.
Gabriel de Dhoet.
Jehan de Vidaussan.
Françoys de Marquessac.
Estienne de la Villatte.
Damyen de Collumbier.
Anthoine de Chastellet.
Jehan de Ferverencher.
Pierre des Martres.
Annet de Sailhant.
Françoys de Foix.
Raymond de Sacelles.
Pierre de Dohet.
Jehan de Chau.
Rogier de Signant.
Jehan de Groslet.
Gilbert de Beaureguard.
Jehan de Cazella.
Françoys de Laurye.

*Archiers payez au feur de x l. chacun par moys.*

Anthoine de la Font.
Gabriel de Chateaubodeau.
Anthoine Eumy.
Jehan Regnyer.
Claude de Murailhet.
Remyre de la Richardye.
Françoys de Montboyssier, Jean de Saint-Juillen, Claude Peulle et Marin de Foix, chacun en cinquiesme partye de place, ij mois xix jours.
Jehan de Montclard, dit Montent.
Anthoine de Rochefort.
Jehan d'Armaignac.
Gilbert du Lac.
Claude le Gaigneur.
Loys de la Vayssière.
Poncet de Beaupuy.
Pierre des Forges.
Anthoine de Bellecroix.
Rogier Duston.
François de Boussac.
Annet Emblard.
Jehan Tringuet.
Guillaume de la Salle.
Estienne bastard de Forson.
Guillaume de Vocceou.
Jacques de Laurye.
Claude de Pealleprat.
Pierre Pradel, iij moys xv jours.
Aymé de Nerestaing.
Maurice de la Guesle.
Jehan Duroch.
Estienne bastard de Peuchault.
René de Lubielle.
Guillaume de Cambourg.
Guillaume de Quimquanpoix.
Jehan de Buges.
Pierre de la Bussière.
Pierre de la Borye.
François d'Autheroche.
Thibault Geoffreau.
Anthoine de Dohet.
Jehan de la Bruyère.



Digitized by Google

*Archiers payez au feur de vii l. x s. chacun par moys.*

Charles de Rozat.
Jacques de Dohet.
Estienne Perreyrol.
Jehan le Myre.
Charles de Captusse.
Fortun Melyne.
Françoys Reghault.
Lyonnet de Brignyers.
Jehan de Maussac.
Gabriel de Bocceou.
Jacques Dupuy.
Marceau de Trignac.
Jacques de la Chau.
Françoys de Vetat.
Gabriel de Dohet.
Anthoine de Passat.
Jacques Delayre.
René de Canbourg.
Blaise de Foix.
Pierre de Cleyrac.

Nous Jehan de la Perye, chevalier, sieur dudict lieu, gentilhomme de la maison du Roy et commissaire ordinaire de ses guerres, certiffions à Nosseigneurs les gens des comptes du Roy à Paris et autres qu'il appartiendra avoir veu et visité par forme de monstre et reveue tous les dessusdicts quarante hommes d'armes et soixante archiers, au nombre de quarante lances fornyes des ordonnances dudict sieur, estans soubz la charge et conduycte de monssieur de Curton, leur cappitaine, sa personne y comprinse, lesquelz nous avons trouvez en bon et souffisant estat et habillemens de guerre pour servir ledict sieur au faict de ses guerres et partant ailleurs où il luy plaira les employer cappables d'avoir prendre et recevoir les guaiges et soulde à eulx ordonnez par icelluy sieur pour les quartiers d'octobre, novembre et décembre, janvier, février et mars v^c xlvij derniers; en tesmoing de ce, nous avons signé de notre main ce présent roole et faict sceller du scel de noz armes les jour et an dessusdictz.

(*Signé*) J. Delaperie.

Digitized by Google

## UNE GARNISON A EXCIDEUIL

### EN 1676.

Du document que je transcris ci-dessous, sans souci de l'orthographe et de la ponctuation, et d'un autre semblable que j'indique seulement, lesquels sont tirés l'un et l'autre des minutes de Me Rolin, notaire, il résulte que, en l'année 1676, et durant tout le quartier d'hiver, une compagnie de cavalerie, commandée par le capitaine de Verdelin, tint garnison à Excideuil et que les paroisses de Jumilhac et de Sarlande, aux termes d'un ordre formel de Mgr l'Intendant, devaient fournir le foin, la paille et l'avoine nécessaires à la subsistance de ladite compagnie, ce à quoi, du reste, lesdites paroisses ne paraissent point s'être soumises sans faire quelques difficultés. Voici le document relatif à Jumilhac :

Dans la ville d'*Exideuil* en Périgord, devant moi, notaire royal et témoins sous signés, avant midi du 22 novembre 1676, a été présent le sieur de *Verdelain*, capitaine d'une compagnie de cavalerie logée en garnison dans la présente ville, lequel a dit et exposé qu'il a été ordonné aux habitants du bourg et paroisse de *Jumillac* de lui fournir la quantité de trente-neuf quintaux de foin pour le fourrage et subsistance de ladite compagnie par chaque mois du présent quartier d'hiver, à commencer dès le premier du dit mois et d'être délivré de dix en dix jours et ce par avance, et, quoique l'ordre sur ce expédié par Mgr l'Intendant, en date du 30 octobre dernier, ait été dûment signifié aux syndics et habitants du dit bourg et paroisse de Jumillac dès le 8 de ce mois, ils n'ont tenu compte d'envoyer le dit fourrage, par le contraire le dit sieur a été contraint d'en acheter un prix excessif sur la parole à lui portée par le procureur d'office de la juridiction du dit Jumillac, par laquelle il promet de porter ou envoyer l'argent du dit fourrage à raison de 15 sols par ration, et néanmoins il n'a point été satisfait au dit paiement non plus, de façon que le dit sieur a été contraint de faire son magasin, et au moyen de ce il n'est plus en état de recevoir ledit fourrage, ce qu'il déclare aux dits syndics et proteste de se pourvoir devant mon dit seigneur

Digitized by Google

l'Intendant pour lui être sur ce pourvu et autrement ainsi qu'il appartiendra, aux quelles fins le dit sieur somme les dits syndics de lui remettre l'ordre de mon dit seigneur l'Intendant à eux délivré par *Excellin* (archer), dont m'a requis acte pour le faire signifier aux dits syndics que lui ai concédé sous le sceau royal. Présents Bertrand Chasteau, sieur de Clermont, avocat en la cour et juge au présent marquisat, et Jean de Magnac, sieur de la Baroutye, habitants de la présente ville, témoins qui ont signé avec ledit sieur *Verdelin*.

(*Signatures*).

Un autre acte semblable, en date du lendemain, 23 novembre 1676, et dans lequel M. de Pompei, maréchal des logis, représente M. de Verdelin, est à l'adresse des habitants du bourg et paroisse de Sarlande, lesquels devaient fournir 22 quintaux de foin, paille et avoine.

Ces deux actes, selon la note inscrite à leur suite, furent notifiés le jour même, le premier à François Martin, demeurant au château de Jumilhac, « lequel a promis d'en avertir les syndics et n'a voulu signer », le second à Jean Masson, du village de la Meynardie, syndic de la paroisse de Sarlande, « lequel syndic a déclaré ne savoir signer » tous les deux trouvés à Excideuil.

Je n'insiste pas. Je dois cependant observer que, durant la Fronde, les garnisons furent fréquentes à Excideuil, et c'était chose naturelle; mais, en 1676, nous sommes loin de la Fronde. Cette garnison se rattache-t-elle à quelque événement particulier ? Je ne sais. Je me réserve de revenir ici sur les garnisons au temps de la Fronde, et de résumer quelques documents à ce sujet. Si je trouvais autre chose au sujet de celle de 1676, j'y reviendrais aussi. Pour le moment, j'ai voulu seulement noter un fait intéressant tout au moins pour notre petite ville d'Excideuil.

Gustave HERMANN.

Digitized by Google

# VARIA.

## CASTEL SARRAZI.

M. le général de la Noë a fait la communication suivante à la Société nationale des Antiquaires de France, dans sa séance du 11 septembre 1894, sur l'enceinte vitrifiée de Castel-Sarrazi :

« Une visite récente à l'enceinte vitrifiée de Castel-Sarrazi, près de Gandumas (Dordogne), m'a fourni une preuve nouvelle à l'appui de l'opinion que j'ai émise ici même, il y a quelques mois, sur l'origine des matières vitrifiées que l'on trouve dans un certain nombre d'enceintes antiques (1). La vitrification serait un fait accidentel et aurait été causée par d'immenses bûchers allumés vraisemblablement pour servir de signaux.

» L'enceinte de Castel-Sarrazi a été décrite par Michel Hardy dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. IX, 2e livraison, et dans le t. X, 1883, du même recueil on a rendu compte des fouilles qui y ont été faites. Je puis donc me dispenser d'en donner une description nouvelle.

» L'enceinte proprement dite occupe l'extrémité d'un contre-fort entouré presque de toutes parts par les eaux de la Basse-Loue. Ce contre-fort s'abaisse très rapidement vers la vallée et ne présente une assiette convenable pour une occupation permanente que dans la partie voisine du cours d'eau ; là seulement on en trouve des traces consistant en une petite levée de terre qui couronne l'escarpement du bord de la rivière. C'est à environ 200 mètres de distance horizontale qu'est placé le monceau de pierres en partie vitrifiées. En ce point d'où l'on domine l'enceinte proprement dite de plusieurs dizaines de mètres, le contre-fort, *en forme de dos d'âne*, est si étroi qu'on ne pourrait y placer plus de quatre ou cinq hommes de front,

(1) Voir *Les enceintes vitrifiées et les enceintes calcinées*, par le colonel de la Noë, *Bulletin de géographie historique et descriptive*, n° 4, 1892.

Digitized by Google

qui, vu la pente très forte du terrain au-delà, seraient complètement dominés et écrasés par une grêle de projectiles lancés de haut en bas par des assaillants placés sur plusieurs rangs.

» Pour ces raisons, on ne saurait admettre que ce monceau de pierres ait été élevé pour servir de rempart : tout autre devait être sa destination.

» L'enceinte proprement dite est située, comme je l'ai dit, presque au fond de la vallée ; ses vues sont bornées à quelques dizaines de mètres par les versants opposés. De son emplacement il était impossible de communiquer avec les enceintes voisines. Pour cet objet, il fallait s'élever sur la crête du contre-fort, jusqu'à ce qu'on découvrît quelque point de l'horizon éloigné. C'est ce qu'on a fait à Castel-Sarrazi ; le monceau de pierres vitrifiées est placé précisément sur le point de la crête du contre-fort, *le plus rapproché d'ailleurs de l'enceinte,* d'où l'on aperçoit, en enfilant la vallée de la Loue, les hauteurs de Saint-Raphaël, situées à huit ou neuf kilomètres de distance vers le sud.

» Il paraît donc bien démontré que ces pierres avaient été amoncelées dans le but de servir de base aux bûchers allumés pour communiquer avec une autre enceinte fortifiée établie sur cette crête de Saint-Raphaël, qui domine à son tour toute la contrée environnante. Sous l'action prolongée des foyers, le monceau de pierres s'est recouvert de *la calotte vitrifiée* dont les fouilles faites par la Société archéologique du Périgord ont permis de reconnaître l'existence. »

## RÉPONSE

### A LA COMMUNICATION PRÉCÉDENTE.

Excideuil, le 7 mai 1895.

Nous lisons dans le dernier numéro du *Bulletin* de la Société historique et archéologique du Périgord, une note de M. le marquis de Fayolle, extraite d'un travail dû à la plume de M. le général de la Noë, concernant l'enceinte fortifiée ou camp-refuge de Castel-Sarrazi. D'après l'éminent auteur de ce travail, la vitrification du bloc, dont quelques débris existent encore, serait due à un fait accidentel et aurait pour cause unique d'immenses bûchers, allumés pour servir de signaux, et la butte elle-même n'aurait pas été un rempart élevé pour la défense du camp.

Digitized by Google

Tout en respectant la haute autorité de M. le général de la Noë, nous croyons cependant devoir ouvrir une discussion à ce sujet, et tâcher de fournir les raisons plausibles qui militent en faveur de notre opinion, que nous regrettons ne pas être sienne.

Nous résumerons brièvement le résultat des recherches faites par la commission chargée d'étudier sur place la découverte qui venait d'être faite, priant les personnes, que cette question peut intéresser, de se reporter au remarquable travail que M. Hardy, notre regretté président, publia à cette époque sur le sujet qui nous occupe, et qui fut l'objet d'une communication très remarquée, lue au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne. Ajoutons que ce travail fut écrit en collaboration avec M. de Roumejoux, son successeur à la présidence, et que ce dernier publia en 1883 dans le *Bulletin Monumental*, un nouvel article qui corroborait le premier, tout en le complétant. Nous rappellerons aussi que les travaux d'exploration et de sondages, ainsi que les fouilles, furent faits sous la direction de notre érudit collègue M. Hermann, et de nous-même, avec tous les soins nécessaires.

Voici quel fut le résultat de nos recherches :

La butte, dont toute la partie supérieure était vraisemblablement vitrifiée, fermait exactement la seule entrée qui permettait de pénétrer dans le camp. Cette butte devait être, dans le principe, de beaucoup plus importante que dans l'état actuel, si l'on considère l'énorme quantité de débris qui gisent aux environs, principalement dans les bois et broussailles qui couvrent toute la partie nord-est du coteau, jusque vers la rivière. La plupart de ces blocs sont vitrifiés et identiques à ceux formant la butte primitive qui couronne le petit plateau à l'entrée du camp. Ces matériaux étaient si importants qu'ils ont servi depuis à former des murs de clôture à demi enfouis dans le sol, ce qui tout d'abord avait fait croire à un second mur d'enceinte ; mais les fouilles faites par ordre de la commission purent indiquer leur destination véritable. Là, en effet, existe un champ cultivé, presque entièrement entouré de débris de murailles, formées en partie de blocs vitrifiés placés sans ordre, ce qui les différencie immédiatement de la muraille primitive, non remaniée et tout entière en place.

Et si, comme le croit M. le général de la Noë, on avait allumé des feux de signaux sur la butte elle-même, ou même à sa base, comment expliquer que la majeure partie de l'immense muraille aurait subi les atteintes du feu, au point de la fondre et d'en souder les matériaux entre eux, et quelles raisons donner des traces nombreuses et très apparentes de charbon, que l'on retrouve jusque dans l'intérieur

Digitized by Google

du blocage qui devait avoir plusieurs mètres d'épaisseur, lorsqu'il était dans son entier ?

Pour obtenir un semblable résultat, il fallait absolument que le bois et la pierre fussent pour ainsi dire enchevêtrés ensemble, et nous pouvons admettre que ce genre de fortifications se composait de troncs d'arbres et de pierres amoncelés. Des chevilles en fer très grossièrement travaillées et d'une fabrication des plus primitives, qui ont été trouvées à une certaine profondeur dans le sol, presque au pied des murailles, et qui probablement devaient servir à assujettir entr'elles les pièces de bois, ne pourraient que nous confirmer dans cette idée.

Nous ne voyons pas non plus pourquoi on aurait choisi, pour allumer des feux de signaux, juste ce point qui est à mi-côte, tandis qu'à moins de 100 mètres plus haut, et exactement dans la même direction, existe un plateau d'où les signaux devaient se voir de plus loin.

Nous n'insisterons pas sur la théorie de la combustion des murailles, dans l'unique but de leur donner une solidité relative ; cette théorie n'est guère admissible. Il n'en est pas de même des fortifications construites avec des troncs d'arbres et des blocs de pierres, le tout enchevêtré ensemble ; Vitruve en fait mention dans ses études sur la castramétation chez les anciens, et près de nous, M. de Caumont partage son avis. On peut dès lors admettre, soit un incendie accidentel, soit un embrasement voulu, dans le but de former une barrière infranchissable, au moment d'un pressant danger.

Le camp existe, cela ne peut faire de doute et on peut, du haut de la colline, en suivre tous les contours ; de plus il est fort ancien, témoins les débris de poteries antiques et divers autres objets que les fouilles ont mis à jour et qui vont nous arrêter quelques instants.

Il est aussi beaucoup plus vaste qu'on ne l'avait cru, lors des premières recherches. Nous avons pu constater, en effet, depuis les travaux de la commission, qu'il existait, à une assez grande distance de l'entrée du camp et dans la direction du nord-est, un mur d'une largeur de plusieurs mètres, formé de blocs assez forts, mais non vitrifiés, partant de la rivière et se continuant sur tout le versant du coteau, très abrupt en cet endroit, jusqu'à un rocher à pic, absolument impraticable.

Parmi les objets intéressants que nous ont donnés les fouilles, nous citerons ceux trouvés au pied de la muraille limitant un des côtés du champ dont nous avons parlé plus haut, des fragments de poterie et un superbe *nucleus* de jaspe que, bien entendu, nous ne

Digitized by Google

rapprochons point les uns des autres, non plus que des éclats de silex que nous retrouvons dans le champ; mais nous tenons à prouver que ces fragments sont antérieurs ou tout au moins contemporains de la muraille. Or, ces restes de céramique, aussi bien que ceux trouvés dans d'autres parties de l'enceinte du camp, offrent les mêmes caractères: pâte grossière, grisâtre, avec des grains de sable et de mica, se présentant en lamelles, tournés, semblables aux poteries que l'on attribue à la période gauloise.

D'autres fouilles ont mis à jour, outre les deux chevilles en fer dont nous avons déjà parlé, deux coins ou hachettes du même métal, une entière, l'autre brisée, dont le tranchant seul nous reste, d'une forme et d'une fabrication des plus primitives. Le fer est forgé, mais plein de soufflures, indiquant un travail de martelage très sommaire, tel qu'il devait être à l'enfance de l'art.

Conclusion : Le camp de Castel-Sarrazi, très ancien, datant probablement de l'époque pré-romaine, était défendu par un fort dont il ne reste aujourd'hui que quelques débris. Les monuments datant d'une époque aussi reculée devenant de jour en jour plus rares, nous avons tenu, avant la disparition complète de ces ruines, à consigner en ces quelques notes ce que nous avons vu et, ajouterons-nous, étudié avec un indicible plaisir.

A. Bareau.

## LETTRE

## DE M. DAUPHIN D'HALINGHEN,

Lieutenant-général de la sénéchaussée de Boulogne.

SANS SUSCRIPTION (1).

A Boulogne, ce 18 aoust 1767.

Monsieur,

Je vois, par la *Gazette de Hollande*, que M. le comte de Fuentes et M. le duc de Choiseul ont reçu, chacun, six exemplaires d'un mémoire qui contient les motifs qu'a eus le Roy d'Espagne pour expulser les jésuites de tous les pays de sa domination : et cette même gazette annonce qu'on

(1) Cette lettre a été donnée à la Société il y a quelques années par l'abbé Audierne, avec celles qui étaient adressées à M. Chiniac de La Morelie, et publiées précédemment.

Digitized by Google

est occupé présentement à traduire le mémoire en question en françois pour le rendre public. Comme ce sera une pièce curieuse que ce mémoire, je vous prie de m'en donner du prémier versé, et de m'en régaler, par le canal de monsieur le procureur général. J'en ferai ma cour à mes amis, et je vous en donnerai tout l'honneur. Je pourrai vous envoyer en revanche quelques petits ouvrages de ma composition, dont vous n'avés point de connoissance.

Vous devés sçavoir présentement qui est M. Linguet, avocat au parlement, par son livre sur la théorie des loix civiles, qui est écrit avec tant d'élégance et avec une si grande chaleur de stile. Faites-moi le plaisir de me marquer s'il est vrai que messieurs ses confrères ayent arrêté de ne plus communiquer avec lui. Ce seroit grand dommage que tant de talents fussent perdus pour le barreau. Cet avocat n'a que 30 ans, et je ne connois que Voltaire et Jean-Jacques Rousseau qui écrivent mieux que lui. Plus il compose, plus je crois qu'il perfectionne son stile; mais il est trop abondant en images et en comparaisons, et ce ne sera que la maturité de l'âge qui lui fera sacrifier un jour touttes ces fleurs dont il affecte trop de semer ses écrits. *Amo in adolescente quod amputem*, disoit l'orateur par excellence. C'est un beau défaut que celui-là, et on doit le pardonner à un jeune auteur.

J'ai l'honneur d'être avec le plus parfait attachement,

Monsieur,

Vôtre très humble et très obéissant serviteur.

DAUPHIN D'HALINGHEN.

Digitized by Google

## NÉCROLOGIE.

### LE DOCTEUR OLIVIER-JEAN MACHENAUD.

Machenaud (Olivier-Jean), né à Brantôme (Dordogne), fut reçu docteur en médecine à Paris en 1869. C'est au milieu des siens, au pays natal, qu'il débuta dans la carrière médicale. Sa constitution ne lui permettant pas de faire face aux rudes exigences de la médecine rurale, il vint se fixer dans notre ville. Il avait été admis dans l'Association des Médecins à l'Assemblée générale du 20 mars 1881. Il fut l'un des plus ardents défenseurs de la création d'une caisse-indemnité de maladie.

Médecin des Bureaux de Charité, membre de la Commission des logements insalubres, médecin du Dispensaire, Machenaud était un confrère aimable et sympathique. Simple et modeste, il était estimé de tout le monde. Après une courte maladie, il a rendu le dernier soupir le 7 juin, à l'âge de 52 ans.

Ses obsèques ont eu lieu dimanche dernier. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Venot et Dupeux.

Sur la tombe, M. Venot, vice-président de l'Association, a prononcé le discours suivant :

« L'Association des Médecins de la Gironde m'a confié le douloureux devoir de porter le suprême adieu à notre confrère Machenaud. Surpris autant qu'affligés par cette mort inattendue, nous ne pouvons que pleurer le brave, honnête et sympathique collègue que nous perdons, hélas ! si prématurément.

» N'attendez pas de moi, Messieurs, un long discours. Il est des natures simples et de premier ordre qui ne comportent pas de pompeux éloges. Toute l'existence de Machenaud se résume en deux mots : médecin vaillant et dévoué, il était le type du bon praticien, n'oubliant que lui dans la lutte. Collègue profondément honnête, il ne considérait pas, comme une vaine formule, la confraternité, cette parenté professionnelle, où se retrempent les meilleurs sentiments.

» Aussi le voyons-nous, dès 1881, dans l'Association ; puis dans le Syndicat médical, enfin dans le Syndicat professionnel, dont il est

Digitized by Google

un des fondateurs. Partout où l'on cherche à améliorer le sort des médecins, à relever la dignité, à défendre les intérêts du Corps médical, nous trouvons Machenaud, debout, au premier rang. C'est vous dire combien il était aimé de nous tous ; c'est vous montrer quelle est aujourd'hui notre douleur.

» Depuis plusieurs années, l'Administration avait fait choix de Machenaud et lui avait confié de délicates fonctions, qu'il sut toujours remplir avec autant de tact que de zèle. Rappelons aussi avec quel dévouement, avec quelle abnégation il soigna les pauvres du Bureau de bienfaisance, dont il était médecin honoraire.

» Conservons, Messieurs, de cet honnête homme, de ce brave médecin, un souvenir profond et durable. Il n'est pas nécessaire d'avoir atteint le sommet de la fortune et des honneurs, pour être digne du respect et de l'affection de ses concitoyens. Aussi est-ce le respect et l'affection de nous tous, que je dépose sur cette tombe, avec l'expression de nos plus sincères regrets. »

*Deux planches accompagnent cette livraison : la 1re représente les Plan, autel et chapiteaux de la crypte de Saint-Astier ; — et la 2e, une Porte Renaissance, à Perigueux.*

*Le Gérant responsable* J. Bounet.

Imprimerie de la Dordogne (anc. Dupont et C.)

Digitized by Google

## SÉANCES MENSUELLES

DE LA

## SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

*Séance du jeudi 1er Août 1895.*

**Présidence de M. de Roumejoux, président.**

La séance est ouverte à midi et demi dans notre bibliothèque.

Sont présents : MM. l'abbé Brugière, le marquis de Chantérac, Dujarric-Descombes, Charles Durand, le marquis de Fayolle, le docteur Ladevi-Roche, de Roumejoux et Villepelet.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président énumère rapidement les ouvrages qui ont été offerts à notre bibliothèque pendant le mois dernier :

Le programme du XIe congrès des Américanistes, auquel nous sommes invités et qui se réunit à Mexico du 15 au 20 octobre 1895, brochure in-8°, Mexico, 1895 ;

Le *Rapport* de notre compatriote M. André Lavertujon, sénateur, fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi concernant la *création de Compagnies de colonisation*, in-4° de VIII-124 pages, Paris, Mouillot, imprimeur du Sénat, 1895 ;

Le *Journal des Savants*, cahiers de mai et de juin 1895, deux fascicules in-4°, Paris, Imprimerie nationale ;

Le *Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de*



Digitized by Google

*Saintes*, 4e série, tome III (3e livraison, tome XIII de la collection), juillet 1895, in 8°, Saintes, imprimerie Hus;

La *Revue de Saintonge et d'Aunis*, bulletin de la Société des Archives historiques, XVe volume, 4e livraison, 1er juillet 1895, in 8°, Saintes, Mme Mortreuil, libraire;

Le beau volume des *Autographes de personnages ayant marqué dans l'histoire de Bordeaux et de la Guyenne*, ouvrage publié sous les auspices de la ville de Bordeaux, Société des Archives historiques de la Gironde, tome XXX, in-4° broché, Bordeaux, imprimerie Gounouilhou, 1895, et un portefeuille contenant les 104 *Planches* qui accompagnent le texte, parmi lesquelles sont plusieurs signatures et lettres des nôtres, de La Boëtie, Montaigne, Pierre de Bourdeille, abbé de Brantôme; Bertrand de Salignac Lamothe-Fénelon; Jean de Calvimont, Christophe de Roffignac, le maréchal de Biron; Antoine-Charles de Ferrières, marquis de Sauvebœuf, maréchal de camp des armées du roi; Jean-Charles de Lavie, baron de Nontron; Bertin, ministre d'Etat; Martin de Lacolonie, les frères Delphin et Alexis de Lamothe, de Belvès; l'abbé Dupont des Jumeaux, prieur d'Eymet; de Belleyme, etc.;

Le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, 2e livraison 1895, avril-mai-juin, in-8°, Tulle, imprimerie Crauffon administrative et commerciale, où, dans un mémoire de M. Clément-Simon sur *La prise de Tulle par Jean de la Roche* le jour de la Fête-Dieu (30 mai) 1426, quelques passages concernent notre province, la forteresse d'Auberoche, le château de Dome;

La *Revue des langues romanes*, 4e série, tome VIII, n° 7, juillet 1895, in-8°, Montpellier et Paris, Pedone-Lauriel, libraire-éditeur;

Le *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, année 1895 (juillet), 114e livraison, in 8°, Valence, imprimerie de Jules Céas et fils;

Le *Bulletin de la Société d'Etudes des Hautes-Alpes*, 14e année, deuxième série, n° 14, 2e trimestre 1895, in-8°, Gap, Eugène Jouglard, imprimeur;

La *Revue épigraphique du midi de la France*, n° 78, avril,

Digitized by Google

mai, juin 1895, in 8°, Lyon, imprimerie Savigné, à Vienne (Isère);

Par M. Jules Momméja, sa brochure, tirée à cent exemplaires, sur *Les sarcophages chrétiens antiques du Quercy*, in-8°, Cahors, Girma, libraire-éditeur, 1895, imprimerie Laytou;

Par M. de Roumejoux, un exemplaire tiré à part de ses *Fouilles de la tour de Vésone*, in-8° de huit pages avec plan, extrait du *Bulletin;*

Par M. Dujarric-Descombes, *Lettre inédite de Villegagnon sur l'expédition de Charles-Quint contre Alger*, qu'il vient de publier, brochure in-8° de 15 pages, Périgueux, imprimerie de la Dordogne, 1895; et le n° du 16 juillet 1895 du *Journal de la Dordogne* contenant son article bibliographique sur les *Counteis de la Queyrio* par Jean Lalet, un volume in-8°, de 242 pages, Périgueux, imprimerie de la Dordogne;

Par M. l'abbé Monmont, le n° du 11 juin 1895 du *Journal de la Dordogne*, contenant son compte rendu bibliographique du volume publié récemment à Avignon chez Aubanel, libraire-éditeur, *Vie de saint Pierre Thomas*, de l'ordre des Carmes, patriarche de Constantinople, par l'abbé Parraud, curé du diocèse d'Avignon, petit in-8° de XVI-363 pages;

Par M. Charrier, la brochure qu'il a faite en collaboration avec M. de Ricard, *Bergerac* (Résumé historique). — *Ses hôtes illustres : Charles IX. — Roi de Navarre. — Louis XIII. — Félix Faure.* — Compte rendu des fêtes du 4 juin 1895, in-8° sur papier de fil, de 102 pages, Bergerac, imprimerie générale du sud-ouest (J. Castanet), 1895;

Par M. Paul Auvard, du Puy-la-Vaisse (Corrèze), membre et lauréat de plusieurs Sociétés savantes, *Saint Dictamen*, études et rapports comparés sur les progrès de la science pour l'établissement du Seigneur en France, 2e fascicule de l'*Union des abeillistes méridionaux*, brochure in-8°, Béziers, imprimerie Vialette.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

A l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, deux de nos confrères, M. Gabriel DE TARDE et M. le vicomte DE MIRANDOL, capitaine au 14e de ligne, ont reçu la croix de la Légion

Digitized by Google

d'Honneur ; l'assemblée l'apprend avec plaisir et leur envoie ses sincères félicitations.

M. le comte DE SAINT SAUD, obligé d'être à Bordeaux à l'ouverture du congrès des Sociétés de géographie, où il a été délégué par celle de Madrid, s'excuse par écrit de ne pouvoir assister à la séance. Il nous mande en même temps qu'on vient de trouver en Calabre (Italie du sud) des chapelles et églises de forme carrée à cinq coupoles, spéclalement à Cattolica de Stilo, ou de petites basiliques à trois coupoles, comme à Santa-Maria del Patiro, près de Rossano. « On sait, ajoute-t-il, que dès la fin du xe siècle, des Normands, aidés de Français, ont conquis des provinces de la Sicile et de l'Italie méridionale. Est-il téméraire de supposer que quelque moine ou chevalier, en revenant en France, ait pu rapporter le plan de Saint Front, tout aussi bien que celui d'une église à trois coupoles ? »

M. LE PRÉSIDENT et M. DE FAYOLLE font observer que les églises à coupoles de la Calabre sont bien connues et qu'elles ont été déjà signalées par plusieurs archéologues, notamment par M. Palustre, dans son voyage *de Paris à Sybaris*.

Notre même confrère M. DE SAINT SAUD avait été prié de représenter notre Société, à la fête organisée le 21 juillet dernier, à Montandre, par la Société des Archives historiques de la Saintonge et la municipalité de cette ville. « Il s'agissait, écrit-il au Président, de l'inauguration de deux plaques commémoratives, placées par leurs soins, sur un petit monument en face de la halle, et destinées à perpétuer le souvenir d'un combat qui eut lieu, au pied du donjon, entre sept chevaliers français et sept anglais, le 19 mai 1402. Les Anglais se préparèrent à la bataille par un joyeux festin, les Français par l'audition de la messe et le « pain des forts. » Ces derniers furent vainqueurs.

» Il me paraît inutile d'entrer dans les détails de la fête, dont je donnerai le compte rendu dans la *Revue de Saintonge*, mais je ne puis passer sous silence l'accueil particulièrement aimable qui a été fait à votre délégué par ses confrères de

Digitized by Google

Saintonge, le savant M. Audiat en tête, et par la municipalité montandraise. Aussi ai-je été heureux, au banquet de soixante couverts qui clôturait la fête, de pouvoir lever mon verre au nom de la Société historique du Périgord, en buvant à l'union et à la bonne confraternité des Sociétés savantes de la région. »

L'assemblée sait gré à notre zélé confrère de s'être si bien acquitté de sa mission.

M. René de Manthé nous signale l'heureuse découverte qu'il vient de faire à la Bibliothèque nationale, en compagnie de M. Paul Huet, d'un in-4° du cabinet des Titres coté sous le n° 1015. « Selon l'Inventaire, écrit-il au Président, ce serait un simple protocole de notaire, tandis qu'il s'agit en réalité du livre de raison, original, des Flamenc, commençant aux premières années du xv^e siècle pour s'arrêter au début du xvii^e. Pour un livre de raison, c'est là un âge très respectable, et cela d'autant mieux que l'on en connaît seulement trois remontant à 1350, encore l'un d'eux n'est-il connu que par d'incomplètes copies, et six à sept du xv^e siècle. Celui-ci comprend 57 feuillets de très fort papier de chiffe, couverts d'une écriture tantôt parfaite, tantôt au contraire presque illisible. Ce sont des notes écrites au jour le jour, sans ordre le plus souvent : naissances, mariages, décès, événements domestiques ou locaux, relation d'incidents naturels, climatériques, tels que fortes gelées ou les tremblements de terre, qui frappaient si fort les imaginations de jadis, puis les inévitables recettes médicinales, puis enfin les transcriptions de titres en forme de cartulaire abrégé et les recettes de rentes et de dîmes inféodées suivies de l'état des tenances, etc. Tout cela écrit tour à tour en gascon, en latin ou en français. C'est le livre de raison oscillant entre le primitif *liber rationum* et le livre de famille, le mémorial des temps postérieurs, en ce sens que la partie relative aux comptes domestiques tient la plus grande place. A mon sens, il mérite la lumière de l'impression. Sobrement annoté par M. Huet, qui a recueilli sur les Flamenc une grande quantité de documents; — pour la partie historique, accompagné en

Digitized by Google

outre d'une glose conçue dans le même esprit de sobriété, il me semble qu'il formerait un document d'étude de grande utilité au point de vue de la philologie, de l'histoire des mots et de l'intérêt des indications multiples que renferme le manuscrit. Avant d'entreprendre le rebutant travail de la transcription, je viens vous demander, Monsieur le Président, si ce travail plairait à la Société. Si oui, je me ferai un réel plaisir de m'y attacher dès à présent. »

M. DE FAYOLLE pense qu'il y aurait à faire un choix judicieux des passages à publier. On pourrait sans inconvénient supprimer les recettes médicinales qui se trouvent dans tous les anciens cahiers et dont la plupart sont imprimées dans des recueils ; abréger les comptes qui se répètent, de façon à ne pas tomber dans des longueurs fastidieuses.

M. LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL ajoute que notre savant correspondant M. Louis Guibert agit ainsi dans les deux volumes publiés en 1888 et 1895 de registres domestiques limousins et marchois. Son nouveau recueil (tome I, 1895) doit comprendre des extraits de quarante-six registres domestiques, de la fin du XIVe siècle à la fin du XVIIIe.

L'assemblée partage cet avis.

M. Gabriel LAFON nous envoie une notice sur son illustre compatriote *le docteur Jean Rey*, du Bugue, et sa découverte de la pesanteur de l'air. Il nous le montre procédant à ses nombreuses expériences de physique et de chimie dans la forge de son frère Jean Rey, sieur de la Peyroutasse ; faisant part des résultats à ses amis, Brun, pharmacien, et au docteur Deschamps, savant mathématicien, tous deux de Bergerac, qui, par l'entremise de Trichet du Fresne, avocat à Bordeaux, le mirent en relation avec le Père Mersenne, l'ami de Galilée, de Descartes et de Gassendi ; puis, publiant en 1630 ses vingt-huit *Essays* « sur la recherche de la cause » pour laquelle l'estain et le plomb augmentent de poids » quand on les calcine. » Un siècle et demi plus tard, le savant Lavoisier, comprenant que la chimie moderne n'aurait pas de base solide et ne progresserait qu'autant que la

Digitized by Google

constitution de l'air, ce milieu où s'accomplissent généralement les réactions, serait exactement connue, dirigea de ce côté ses recherches et ses études avec une activité soutenue par un merveilleux génie.

A la suite de son étude, notre honorable confrère a placé en appendice un discours de M. Reinhold Dezeymeris, prononcé à la séance de rentrée de l'Académie de Bordeaux en 1878, et une bibliographie ou liste des ouvrages où il est question de Jean Rey. Le tout paraîtra dans une de nos prochaines livraisons.

M. le Président nous donne ensuite lecture du compte rendu de l'excursion archéologique de la Société du 1er et du 2 juillet, où il passe successivement en revue les principaux monuments visités, l'église Saint-Martin de Limeuil, l'ancienne ville avec ses murailles et ses portes, l'église de Trémolat, celle de Lalinde, antérieure à la fondation de la bastide, la vieille porte en briques et pierre, la chapelle de Saint-Front avec ses curieux chapiteaux, Pontours et le château de Badefol, le premier jour ; et le second jour, Issigeac, ses vieilles maisons, son église des premières années du XVIe siècle, son château des évêques de Sarlat construit en 1666, le château de Piles, Lanquais, le château de Baneuil, son donjon, l'église, le donjon de Clérans, etc.

Ce rapport, très détaillé, sera publié dans le *Bulletin*, accompagné de deux dessins.

Puis, M. Charles Durand met sous nos yeux une photographie merveilleusement réussie du petit castel de la Rolphie, près Coulounieix, dont il a le projet de nous entretenir ultérieurement.

Enfin, M. le docteur Ladevi-Roche exprime le vœu que l'administration municipale de la ville de Périgueux rende aux rues ayant autrefois porté des noms historiques leurs anciens noms, de Sainte-Eulalie, de Saint-Hilaire, de Saint-Martin, etc. ; on a agi de telle sorte que personne, dans vingt ans, ne pourra déterminer l'emplacement de ces an-

Digitized by Google

ciennes églises paroissiales et chapelles aujourd'hui disparues ; — et qu'elle attribue aux nouvelles voies des noms d'éminents Périgourdins, de nos troubadours, de Bernard Palissy, de Jean Rey, du Bugue, du chanoine Tarde, de Sarlat, de Brun, Deschamps et Peyrarède, de Bergerac, de Christophe de Beaumont, Joubert, Maine de Biran, Lespine, etc. Une révision de cette nature a été opérée dans les noms des rues de Paris, il y a une quinzaine d'années, avec un esprit large et indépendant, bon à imiter.

M. le Secrétaire-Général croit se rappeler que, sur la proposition de M. Dujarric, dans la séance du 7 novembre 1889, la Société a émis un vœu analogue qui a été transmis aussitôt à M. le Président de la commission des objets divers du conseil municipal, chargée de la dénomination des rues nouvelles de la ville. Elle souhaitait que l'administration municipale choisît de préférence des noms célèbres tirés de nos annales périgourdines. « Ce choix aurait le double avantage de consacrer aux yeux de la postérité le souvenir de personnages dont les talents et les belles actions ont honoré notre province, et de payer à leur égard une dette de filiale reconnaissance. » Mais notre vœu n'a pas été pris en considération, et nous avons vu avec regret surgir depuis sur les plaques de nos rues une foule de noms absolument étrangers au Périgord.

La séance est levée à deux heures un quart.

*Le Secrétaire-général,*
Ferd. Villepelet.

*Le Président,*
A. de Roumejoux.

Digitized by Google

*Séance du jeudi 5 Septembre 1895.*

---

**Présidence de M. DE ROUMEJOUX, président.**

La séance est ouverte à midi et demi dans la salle de notre bibliothèque.

Sont présents : MM. l'abbé Brugière, Dujarric-Descombes, le marquis de Fayolle, le baron de La Bastide, le marquis de Lagarde, Lespinas, l'abbé Prieur et de Roumejoux.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT nous annonce la mort de Mgr Gouzot, archevêque d'Auch, et de M. le marquis d'Abzac de La Douze. « Il me semble, dit-il, qu'ils étaient tous les deux des membres éminents de notre Société, l'un par la haute situation ecclésiastique qu'il occupait, l'autre par son nom illustre, par ses qualités d'homme privé qui rendaient son commerce si agréable, par sa science enfin dont il ne nous a malheureusement ouvert les trésors qu'avec une extrême parcimonie, toujours retenu par une défiance exagérée de son propre mérite. La plupart de ses communications se bornèrent, en effet, à la simple publication de documents inédits, qu'il avait patiemment recherchés et déchiffrés scrupuleusement, mais qu'il livrait presque toujours à l'impression sans aucun commentaire, se contentant d'attester que la copie était bien conforme à l'original. La grande connaissance qu'il avait du passé lui aurait cependant permis d'en parler avec autorité ; nous l'eussions entendu avec profit. Il préférait le silence ; et on aurait pu dire de lui ce que l'on a dit d'un homme de ce siècle, qu'il se taisait en sept ou huit langues ; car il était, en même temps qu'un érudit, un polyglotte adonné à la fois à l'étude des langues

Digitized by Google

anciennes, y compris l'hébreu et l'arabe, et à l'étude des langues modernes. Mais il fallait avoir pénétré bien avant dans son intimité pour soupçonner qu'il était un savant de réelle valeur, tant il était systématiquement modeste et réservé. Ses obsèques, auxquelles nous sommes invités, auront lieu demain vendredi, 6 septembre, à Champcevinel. Nous nous ferons un devoir de répondre à cette invitation et de rendre hommage, par notre présence, à une mémoire si digne d'être honorée. M. le marquis de Fayolle voudra bien lui consacrer, dans le *Bulletin*, un article nécrologique ; et nous demanderons à M. l'abbé Montet de faire revivre sous nos yeux la figure de Mgr Gouzot, qui laissera dans nos annales religieuses le souvenir d'un prélat mort aussi pieusement et aussi simplement qu'il avait vécu, avec ce rare privilège de ne pas avoir eu d'ennemis dans sa longue carrière et d'avoir eu beaucoup d'amis. »

Les membres présents s'associent aux sentiments de M. le Président, qui sont bien les leurs, et expriment leurs respectueuses condoléances.

M. le Président, reprenant la parole, nous fait part d'une nouvelle qui sera certainement accueillie avec joie : « M. l'abbé Brugière vient d'être nommé, par décision de Mgr l'évêque, chanoine titulaire de la cathédrale de Périgueux. Depuis la mort de M. le chanoine René Bernaret, nos relations avec le vénérable chapitre étaient interrompues. Nous sommes heureux de les reprendre sous des auspices qui nous permettent de croire qu'elles seront ce qu'elles étaient autrefois, agréables et utiles, agréables pour nous personnellement et utiles pour notre Société, aux travaux de laquelle M. le chanoine Brugière, grâce aux loisirs de sa stalle, pourra apporter un concours plus actif et plus assidu. »

L'assemblée donne des signes non équivoques d'assentiment à ces justes félicitations. M. l'abbé Brugière remercie, en les acceptant, tout simplement, dit-il, parce qu'il n'ignore pas combien elles sont sincères, sans se faire pourtant

Digitized by Google

l'illusion de croire, ajoute-t-il en souriant, qu'elles sont méritées.

Notre bibliothèque a reçu, dans le courant du mois écoulé, les ouvrages suivants :

Le *Compte rendu des séances de la Société de secours des amis des sciences*, in-8°. Paris, Gauthier-Villars et fils, imprimeurs-libraires, 1895 ;

Le *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, série in-8° n° 15, Toulouse, Edouard Privat, libraire-éditeur, 1895 ;

Les *Bulletin et Mémoire de la Société archéologique et historique de la Charente*, année 1894, sixième série, tome IV, in 8°, Angoulême, chez L. Coquemard, 1895. A signaler, dans ce volume, pour ceux de nos collègues qui s'occupent des questions préhistoriques, un rapport de M. J. George et un autre de M. Chauvet, le premier descriptif, le second comparatif, tous les deux fort intéressants, sur la célèbre cachette de fondeur de Vénat, près Angoulême, découverte le 8 septembre 1893. C'était un vase de terre, enfoui dans une sablière, qui ne contenait pas moins de 75 kilogrammes d'objets en bronze, remarquablement conservés, haches, épées, lances, poignards, outils et instruments tranchants, objets de parure et d'ornement, etc. — A signaler également, dans ce volume, page XXXV, un passage du procès-verbal de la séance du 14 mars 1894, qui tendrait à accréditer une erreur de généralisation commise par M. Lièvre, à savoir que les puits funéraires ne sont que de simples *lavatrinæ*, déchus ainsi, dans une réalité infiniment prosaïque, du noble usage auquel Baudry et Quicherat longtemps les avaient crus destinés. « Cette théorie, dit M. de Roumejoux, est absolument inadmissible, en contradiction avec le sentiment général des savants, qui repose sur une foule d'exemples. Il sera facile de se faire à soi-même une opinion en consultant, dans le *Bulletin monumental* de 1864, page 795 et suivantes, le travail d'ensemble publié à ce sujet par M. de Rochambeau. Des sépultures semblables, en forme de puits,

Digitized by Google

ont été également découvertes en Tunisie ; la description qu'en ont donnée les *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires* (tome I, page 281, 1891) ne peut laisser aucun doute : ces puits sont bien de véritables sépultures, nullement des réceptacles où l'on aurait jeté toutes sortes de débris ; »

Le *Bulletin de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 4e série, 2e partie, XXII, in-8°, à Anvers, imprimerie de Backer, 1895;

Le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, année 1895, nos 3 et 4, in-8°, Paris, Imprimerie nationale. Nous y trouvons avec plaisir deux communications relatives au Périgord, l'une de M. Villepelet sur les *Lettres closes des rois Charles VIII et Louis XII aux habitants, aux maire et consuls de Périgueux ;* l'autre de M. Dujarric-Descombes sur les *Lettres d'attribution de cour souveraine données en faveur du présidial de Périgueux, par le cardinal de Bourbon (Charles X), en 1590.*

M. Charrier nous envoie le tome IV de ses *Jurades de la ville de Bergerac, tirées des registres de l'hôtel de ville,* 1576-1598, Bergerac, imprimerie du Sud-Ouest, 1895.

M. Dujarric-Descombes nous offre les numéros du *Journal de la Dordogne*, portant les dates du 11 et du 29 août, dans lesquels il a publié un article bibliographique sur la *Sigillographie de l'Auvergne*, du XIIe au XVIe siècle, par M. Philippe de Bosredon, ouvrage récemment paru, qui signale une fois de plus notre savant vice-président à l'attention de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et une lettre adressée par lui au *Petit Journal*, pour rectifier diverses erreurs qui s'étaient glissées sous la plume d'un de ses chroniqueurs, M. d'Hervilly, à propos de Lagrange-Chancel et des terribles représailles, heureusement un peu légendaires, qu'aurait attirées sur lui la publication des *Philippiques*, de la part du Régent.

M. L. d'Escodéca de Boisse nous fait hommage d'une pièce révolutionnaire, signée du receveur du district de

Digitized by Google

Ribérac, portant communication des mesures prises à l'égard des assignats démonétisés.

L'assemblée vote des remerciments aux donateurs.

M. Dujarric-Descombes nous apprend que, dans un recueil d'anciennes minutes de notaire, M. Cailliac, bibliothécaire de la ville, a découvert le testament de Catherine de Cugnac de Caussade, veuve de Jean de Laville, seigneur de La Mothe, rédigé en latin, sous le sceau de l'official, par Me Jean Rapnouil, notaire royal à Périgueux, le 4 septembre 1504.

Ce document inédit renferme quelques indications intéressantes.

La testatrice, consœur de la confrérie de Sainte-Marie de Trélissac, manifeste le désir d'être inhumée, près de ses parents, dans le portique de Saint-Front, et d'avoir cent prêtres ou religieux à son enterrement. Après quelques legs pieux et charitables au chapitre de Saint-Front, aux couvents des Frères Prêcheurs, Mineurs et Augustins, aux religieuses de Sainte-Claire, aux pauvres lépreux et aux hôpitaux de Saint-Silain, de Brunet et de l'Arsault, elle désigne pour ses légataires universels l'une de ses quatre filles, Marguerite de Laville, et son gendre Hélie Durand, licencié en droit, et pour exécuteurs testamentaires vénérables et scientifiques personnes Jean Thibaud le vieux, chanoine des deux églises de Saint-Étienne et de Saint-Front, archidiacre de Bergerac, Étienne de Doulhac, chapelain de Miremont, et Guillaume Chabrol, apothicaire de Périgueux.

Bien que Catherine de Cugnac ne figure dans aucune généalogie, il est aisé de l'identifier, car elle se dit fille de feu Étienne de Cugnac, petite-fille de Jeanne Vigier, et sœur de Jean de Cugnac, seigneur de Caussade.

Une copie de son testament ayant été envoyée à M. le marquis de Cugnac, capitaine commandant au 3e cuirassiers à Tours, celui-ci a fait, en retour, hommage à la bibliothèque de Périgueux du bel ouvrage préparé par son père et publié l'année dernière, à cent exemplaires, sous ce titre :

*Généalogie historique de la maison de Cugnac, dressée en 1820 par l'abbé de Lespine, professeur à l'école des chartes, directeur*

Digitized by Google

*de la Société des manuscrits à la bibliothèque royale, et augmentée par Louis-Jules marquis de Cugnac, chef d'escadron d'artillerie en retraite, officier de la Légion-d'Honneur*, Paris-Auteuil, imprimerie des Apprentis-orphelins.

M. de Cugnac y a joint cette dédicace de sa main :

« Offert à la bibliothèque de la ville de Périgueux, dont l'histoire est liée de très près à celle de la famille de Cugnac, par le fils de l'auteur. »

A l'occasion du gué que nous a indiqué M. le docteur Chaume, lors de notre dernière excursion archéologique, au pont de la Bouriette, en face de Pontours, et des pièces de bois mortaisées qui y ont été découvertes, M. le Président rappelle qu'en 1864 un gué semblable fut découvert dans le Maine, au lieu dit de Brives, près Mayenne. Il a été signalé par M. de Caumont dans le *Bulletin monumental* (année 1864, p. 830).

M. le marquis de Fayolle fait justement observer que l'origine romaine du gué de la Bouriette n'est rien moins que démontrée. Avant de rien affirmer, il faudrait savoir si, oui ou non, il correspond à une voie romaine, aboutissant à la Dordogne, qu'il aurait servi à relier d'une rive à l'autre. Si l'on retrouvait des traces de cette voie, il est évident que l'hypothèse prendrait tout de suite consistance. D'ici là, il n'est pas défendu de supposer que ce gué date plutôt du moyen âge que de l'époque romaine : sur le terrain des pures suppositions, on peut tout nier et tout affirmer.

M. le marquis de Fayolle nous dit qu'un cluseau, extrêmement bien conservé, avec escalier et puits d'aération, vient d'être mis à jour sur une route en construction de la commune de Cantillac. Cette découverte lui a été signalée aussitôt par M. le comte de Saint-Légier. Mais il n'a pas eu le loisir de l'aller visiter, et il pense que notre confrère M. Drouault fera un court rapport à ce sujet.

Il reste à procéder à l'élection d'un candidat qui demande

Digitized by Google

à faire partie de notre Société, présenté par M. Lespinas et par M. l'abbé Prieur. Après un vote à mains levées, M. LE PRÉSIDENT déclare membre titulaire :

M. Edmond Prat-Dumas, industriel, à Couze.

La séance est levée à deux heures précises.

*Le Secrétaire-Adjoint,* C. PRIEUR. — *Le Président,* A. DE ROUMEJOUX.

# LE DOCTEUR JEAN REY,

## DU BUGUE,

## ET SA DÉCOUVERTE DE LA PESANTEUR DE L'AIR.

### PRÉFACE

Dans un remarquable discours sur les célébrités du Périgord prononcé en 1835 au collège de Périgueux par M. Sauveroche, professeur de rhétorique, l'éloquent orateur s'exprimait ainsi en parlant de l'oubli dans lequel était resté l'illustre et malheureux Aimar Ranconnet de Périgueux. « Il enrichit l'esprit moderne du fruit de ses profondes recherches, de ses hautes méditations. Puis avec ses pensées, d'autres firent des livres. Il avait eu pour lui le travail et la science, la gloire fut pour les autres. Injustice trop fréquente dans la république des lettres. »

Ces paroles pourraient également s'appliquer au docteur Jean Rey, le chimiste du Bugue, le précurseur de Lavoisier, et dont la belle découverte devait être le point de départ d'une véritable révolution scientifique.

Cet injuste oubli du savant périgourdin fut constaté par Gobet à qui nous devons une seconde édition de l'œuvre de Rey en 1777.

Digitized by Google

Depuis cette époque, Jean Rey n'est guère plus connu, et dans notre Périgord, son nom n'évoque de souvenir que parmi un petit nombre privilégié de lettrés.

En publiant aujourd'hui ces lignes, j'ai voulu rappeler le mérite de la découverte de Rey, par sa priorité et ses grandes conséquences, afin de ramener dans nos esprits la mémoire d'un homme qui est une de nos gloires, à une époque où l'on aime à fêter ses grands hommes, où chacun s'attache spécialement à ces illustrations locales qui nous font chérir davantage leur petite patrie, qui est aussi la nôtre, sans oublier la grande.

Pour ne pas être taxé de chauvinisme outré, je me suis attaché, ainsi qu'on le verra par la lecture de cette notice, à citer textuellement les appréciations des auteurs les plus autorisés sur l'œuvre de Rey, d'après la méthode déjà suivie par moi, il y a quelques années, quand je publiai la biographie d'un autre compatriote, un oublié aussi, le poète Lafon-Labattut.

Nous nous honorons nous-mêmes en honorant nos grands hommes, en perpétuant leur souvenir, en matérialisant pour ainsi dire ce dernier, et l'imposant aux foules par des statues de marbre et de bronze. Je fais des vœux pour que Jean Rey, le grand chimiste, et Lafon-Labattut, le doux poëte, tous deux du Bugue, ma ville natale, aient chacun, sinon leur statue, tout au moins leur buste, sur une place publique de la petite ville qu'ils ont illustrée.

G. L.

> Le travail a esté mien, le profit en soit au lecteur, et à Dieu seul la gloire.
>
> Jean Rey.

## I

### L'air. — Difficultés de son étude. — Idées des anciens. — Aristote.

Nous vivons au fond de l'air ou atmosphère, comme le poisson vit au fond de l'eau, sans nous inquiéter de l'énorme masse qui pèse sur nous.

Le poisson a sur nous cet avantage de pouvoir se guider dans la couche épaisse qui l'environne, et par les seuls

Digitized by Google

moyens dont la nature l'a pourvu. Il en est de même de l'oiseau dans l'air.

L'homme, qui est venu nu sur une terre nue, et qui a dû puiser dans son intelligence, pour se créer les ressources qui lui avaient été refusées à son origine, n'a pu encore résoudre le problème de s'élever sans crainte, et de se diriger au-dessus du sol où le rivent les lois de la pesanteur.

Mais il a su, grâce à cette intelligence distinctive dont il est doué, se rendre compte de son état et du milieu où il se trouve placé.

Nous savons tous aujourd'hui que l'air atmosphérique est transparent, invisible (1), sans odeur, sans saveur, pesant, compressible et élastique, uniformément répandu sur la surface de la terre ; qu'il est essentiellement formé de deux gaz, l'oxygène et l'azote, dont l'un active la vie tandis que l'autre lui sert de régulateur. A ces éléments s'ajoutent quelques atomes d'acide carbonique et de vapeur d'eau.

Ces diverses propriétés physiques et chimiques de l'air ont été longtemps ignorées.

L'air, par sa subtilité, échappant à nos sens, devait rendre l'étude de sa constitution des plus difficiles.

Les premiers hommes, enclins au merveilleux, en face de la nature où ils se trouvaient abandonnés, tout en admettant la matérialité de l'air, lui attribuaient une essence divine et l'adoraient dans leurs mythologies sous le nom d'Esprit, donnant la vie, animant le monde.

Plus tard, les philosophes crurent qu'il y avait quatre éléments dans la nature : le feu, l'eau, l'air, la terre.

Cette opinion insoutenable depuis longtemps, fut cependant professée par Aristote qui admettait aussi que l'air était sans poids, par suite de l'erreur où l'avait laissé une expérience mal faite : il avait pris une outre vide, l'avait pesée, puis l'ayant gonflée d'air il l'avait pesée de nouveau.

---

(1) Cette invisibilité est cependant relative, car, vu de loin et en couche épaisse, l'air prend cette belle teinte bleue d'azur qui paraît former au-dessus de nous comme une voûte céleste.



Digitized by Google

Avant et après cette opération, il lui trouvait le même poids; ce qui l'avait amené à conclure, selon lui, que l'air était impondérable.

Cette ignorance des savants sur la nature de l'air, devait durer plusieurs siècles.

Ce n'est qu'en 1630 que Rey devait découvrir la pesanteur de l'air et marquer ainsi une nouvelle et féconde étape à l'essor de l'esprit humain dans les sciences expérimentales.

## II

**Le docteur Jean Rey. — Sa découverte de la pesanteur de l'air. — Galilée. — Torricelli. — Descartes. — Pascal. — Otto de Guérike.**

Jean Rey (1) naquit vers 1583 (2) au Bugue, jolie petite ville sur les bords de la Vézère, dépendant alors de la baronnie de Limeuil, aujourd'hui important chef-lieu de canton de l'arrondissement de Sarlat, département de la Dordogne.

Il fit ses études à Montpellier, où il acquit également de profondes connaissances en physique et en chimie. Reçu docteur, il se retira au Bugue, sa ville natale, où il devait exercer la médecine jusqu'à sa mort (3). On connaît peu de

---

(1) Le nom Rey est languedocien, il signifie Roi en français.

(2) Dans les quelques lignes que M. Dessalles, sous le titre « Biographie » consacre à Jean Rey, dans son *Histoire du Bugue*, il suppose qu'il vint au monde vers cette époque. Malgré toutes nos recherches, il nous a été impossible de trouver son acte de naissance, les collections de l'état-civil de ce siècle n'existant pas pour le Bugue. Mais ce qu'il nous importe surtout de savoir et qui ne saurait être contesté, c'est que Rey est bien né au Bugue, ainsi qu'il le dit du reste lui-même dans son épître dédicatoire au duc de Bouillon, qu'il termine ainsi : « Fait au Bugue, lieu de ma naissance, dans votre baronnie de Lymeil, le premier jour de janvier 1630. » Weiss dans la *Biographie universelle* de Michaud, le fait mourir vers 1645.

(3) D'après une note manuscrite de Rey-Regis (Cazillac du Bugue, qui se disait descendant de Jean Rey), ce dernier aurait été reçu docteur à Montpellier en 1608.

Digitized by Google

choses sur sa vie. Nous savons, ainsi qu'il le dit lui-même, qu'il passa plusieurs années à poursuivre un procès dans lequel il se trouvait engagé (1). Ce qu'il ne dit pas, mais que nous savons également, c'est qu'il exerça avec distinction son art de guérir et que sa réputation s'étendait dans les contrées voisines.

Vers 1645, il vint au château de La Douze donner ses soins à Charles d'Abzac, marquis de La Douze, baron de Vergt, Lastours et autres places. Une maladie avait arrêté celui-ci à son château de Lastours; mais l'air du Limousin paraissant défavorable à sa santé, les médecins lui conseillèrent de se faire conduire à La Douze. A ce moment, étant obligé de déposer dans un procès devant la cour du parlement, le marquis dut faire constater son impuissance à voyager.

C'est dans un jugement rendu le 19 avril 1645, par Jean de Jay, sieur d'Ataux, lieutenant particulier, nommant d'office deux médecins pour visiter le marquis de La Douze qu'on lit que ce dernier avait « esté traicté par Mr Jean Rey, docteur en médecine, habitant du Buguot. »

Il résulte de ce document dont une copie fait partie du fonds Saint-Astier, à la bibliothèque de Périgueux, que M. de La Douze était atteint d'une fluxion de poitrine avec

---

(1) Dans une lettre de Brun au P. Mersenne et dans une autre lettre écrite au même par J. Rey, il est fait allusion à ce procès sur lequel nous n'avons pu avoir de détails, mais qui troubla les jours du savant, bien que ses ennemis fussent dans leur tort, et nous priva de nombreuses connaissances qu'il avait et qu'il ne put dévoiler.

Dans son *Histoire du Bugue*, p. 74, 75, M. Dessalles nous parle d'un procès qui eut lieu après la mort du seigneur Galiot de la Tour. Ce seigneur qui avait pris part au siège de Sarlat (1587) où fut battue l'armée huguenote, conduite par le vicomte de Turenne, seigneur de Limeuil, à la famille duquel Galiot était allié, rentra à Limeuil un mardi, en passant par le Bugue avec sa troupe. Quatre ans plus tard, il mourut subitement et l'on crut à un empoisonnement. Dans un procès qui eut lieu figuraient de nombreux témoins du Bugue, parmi lesquels M. Dessalles cite entre autres Antoine Rey de Malmusson, près le Bugue, et Jean Rey, greffier, parents du chimiste. Le procès auquel ce dernier fut mêlé se rattache-t-il à celui-là? On ne peut se livrer qu'à des conjectures.

Digitized by Google

forte fièvre « pour auxquels accidents remédier, ledit seigr marquis auroit appellé le sieur Rey, docteur en médecine en la faculté de Monpelier, qui auroit traicté ledit sr marquis de force remèdes. » (1).

Jean Rey avait un frère appelé comme lui Jean Rey, sieur de la Peyroutasse, maître de forge au Bugue (2) et chez lequel il demeurait le plus souvent, se livrant à de nombreuses expériences de physique et de chimie, pendant les loisirs que lui laissait l'exercice de sa profession de médecin.

Il entretenait une correspondance scientifique avec Brun, pharmacien à Bergerac, et Deschamps, docteur en médecine et savant mathématicien, demeurant aussi à Bergerac ; Deschamps, qui était aussi poète, écrivait quelquefois en vers à Jean Rey.

Il était également en relations épistolaires fort suivies avec le Père Mersenne, l'ami de Galilée, de Descartes, de Gassendi. Il avait été mis en rapport avec lui par Raphaël Trichet du Fresne, avocat à Bordeaux, un ami de Brun, et un auditeur assidu des conférences scientifiques qui avaient lieu chez le célèbre Père, aux Minimes de la place Royale.

Brun ayant trouvé que l'étain et le plomb augmentaient de poids (3) dans la calcination, en demanda la cause à Rey et lui écrivit à ce sujet la lettre suivante :

« Monsieur,

» Voulant, ces jours passez, calciner de l'estain, j'en pesay deux livres six onces du plus fin d'Angleterre, le mis dans un vase de fer adapté à un fourneau ouvert et à grand feu l'agitant continuellement sans y ajouter chose aucune, je le convertis dans six

---

(1) Communication faite par M. Dujarric-Descombes, vice-président de la Société historique et archéologique du Périgord. *Bulletin* de la Société, mars-avril 1895, pages 105 et 106.

(2) Aucun vestige de l'ancienne forge n'existe aujourd'hui, mais le quartier où elle se trouvait porte encore le nom de la Farge.

(3) Bien avant Brun, on avait remarqué, mais sans en trouver les causes, que le plomb et l'étain augmentent de poids par la calcination. Un des plus

Digitized by Google

heures en une chaux très blanche. Je la pesay pour scavoir le déchet, et en y trouvay deux livres treize onces. Ce qui me donna un estounement incroyable, ne pouvant m'imaginer d'où estoient venuës les sept onces de plus. Je feis le mesme essay de plomb et en calcinay six livres, mais j'y trouvay six onces de déchet. J'en ay demandé la cause à plusieurs doctes hommes notamment au docteur Deschamps sans qu'aucun ayt peu me la monstrer. Votre bel esprit, qui se doune des eslans, quand il veut, au dela du commun, trouvera icy matière d'occupation. Je vous supplie de toute mon affection vous employer à la recherche de la cause d'un si rare effect et me tant obliger que par vostre moyen, je sois esclaircy de cette merveille (1) ».

Rey, après avoir répété et varié l'expérience de Brun, répondit que cette augmentation de poids était due à une absorption d'air, réponse d'autant plus hardie, dit Thénard, qu'on s'imaginait alors que l'air n'était pas pesant :

« Je réponds et soutiens glorieusement que ce surcroît de poids, vient de l'air qui, dans le vase, a esté espessi, appesanti et rendu aucunement adhésif par la véhemente et longuement continuée chaleur du fourneau ; lequel air se mesle avecques la chaux, à ce aydant l'agitation fréquente et s'attache à ses plus menuës parties ; non autrement que l'eau appesanti le sable que vous jettez et agitez dans icelle, par l'amoitir et adhérer au moindre de ses grains. J'estime qu'il y a beaucoup de personnes qui se fussent effarouchées au seul récit de cette réponse, si je l'eusse donnée dès le commencement, qui la recevront ores volontiers, estant

---

anciens auteurs chimistes, l'arabe Geber, qui, dit-on, inventa l'algèbre et vivait au huitième siècle, avait dit du plomb : *non conservat proprium pondus in transmutatione, sed in novum pondus mutatur, et hoc totum magisterio acquirit.*

(1) En parlant de Brun, Rey s'exprime ainsi : « C'est un personnage duquel l'intégrité de vie, la rare expérience en son art et autres vertus qui se voient en luy obligent tous les gallans hommes à luy vouloir du bien ». *Essays*, p. 5. Brun appartenait à la religion réformée ; en 1648, il était chargé des recettes et distributions des aumônes de l'église de Bergerac.

Digitized by Google

comme apprivoisées et rendues traitables par l'évidente vérité des essays précédents : car ceux sans doute de qui les esprits étoient préoccupez de cette opinion que l'air estoit léger, eussent boudé à l'encontre. Comment (eussent-ils dit) ne tire-t-on du froid le chaud, le blanc du noir, la clarté des ténèbres, puisque de l'air chose légère on tire tant de pesanteur ? (1). »

Quant à l'expérience d'Aristote, dont nous avons parlé plus haut, Jean Rey la réfuta de la façon suivante :

Balançant l'air dans l'air mesme et ne lui trouvant point de pesanteur, ils ont cru qu'il n'en avait point. Mais qu'ils balancent l'eau (qu'ils croient pesante) dans l'eau mesme, ils ne lui en trouveront non plus ; estant très-véritable que nul élément pèse dans soi-même. Tout ce qui pèse dans l'air, tout ce qui pèse dans l'eau doibt soubs esgal volume contenir plus de poids (pour plus de matière) que l'air ou l'eau dans lequel le balancement se pratique.

Remplissez d'air à grand force un ballon avec un soufflet, vous trouverez plus de poids à ce ballon plein qu'à lui-même étant vide (2).

Il y avait déjà dix ans que Jean Rey avait découvert la pesanteur de l'air et publié ces principes en 1630, lorsque des fontainiers de Florence ayant voulu élever de l'eau dans des corps de pompe, à plus de trente-deux pieds, virent avec surprise que l'eau refusait de s'élever au delà.

Ils consultèrent Galilée, savant italien, sur ce fait curieux.

A cette époque, on expliquait l'ascension de l'eau dans les corps de pompe, en disant que la nature avait horreur du vide, *non datur vacuum in rerum natura*. Le phénomène remarqué par les fontainiers de Florence devait-il faire supposer que cette horreur du vide professée par Aristote n'allait que jusqu'à trente-deux pieds ?

---

(1) *Essays* de Jean Rey, avec notes de Gobet, page 66.

(2) *Essays* de Jean Rey, page 30.

Digitized by Google

Galilée, qui savait que l'air était pesant par les découvertes de Jean Rey, pensa qu'il fallait rattacher à la pesanteur de l'air l'ascension de l'eau dans les pompes. Il avait renouvelé, pour s'en convaincre, l'expérience de Jean Rey par sa contre-partie. Il avait expulsé l'air d'un ballon en faisant bouillir dans son intérieur une petite quantité d'eau, puis le ballon fermé avait été pesé vide. Il put alors constater que son poids augmentait, dès qu'en le débouchant l'air se précipitait à l'intérieur.

Galilée avait alors quatre-vingts ans et mourut sans avoir donné aux fontainiers de Florence l'explication du phénomène. C'est Torricelli, son disciple, qui la leur fournit. Il pensa qu'il fallait chercher la solution dans la pression de l'air, pression qui ne pouvait faire équilibre qu'à une colonne d'eau de trente-deux pieds.

Nous connaissons tous son expérience qui date de 1643 et que raconte ainsi Thénard (1) : « Il prit un tube de verre de trente et quelques pouces de long, un mètre environ, le scella hermétiquement à l'une de ses extrémités et le remplit de mercure ; ensuite l'ayant fermé avec le doigt à l'autre extrémité et l'ayant renversé, il le plongea dans un bain de mercure et le déboucha. Tout à coup, le mercure descendit jusqu'à un certain point, remonta, oscilla pendant quelque temps, et se fixa à vingt-huit pouces environ au dessus de la surface du bain. Alors observant que le mercure s'élevait à 13 fois 568 moins que l'eau, mais qu'il était 13 fois 568 plus pesant que l'eau, il ne douta plus que la cause qui produisait l'élévation de l'eau ne fût la même que celle qui produisait l'élévation du mercure et ne fût autre chose que la pesanteur de l'air. »

Il s'en suivait que le mercure et l'eau devaient moins s'élever au-dessus de leur niveau sur la cime qu'au pied des montagnes, puisque dans le premier cas, la couche d'air comprimante était moindre que dans le deuxième.

---

(1) Voir *Traité de chimie*, par Thénard, remarquable ouvrage dédié par l'auteur à Gay-Lussac, ce qui faisait spirituellement dire à ce dernier : Ma chimie de Thénard. Crochard, libraire, Paris, 1834.

Digitized by Google

Cette conséquence n'échappa point à Pascal. Il confirma d'abord par une expérience colossale l'idée de Torricelli. Il construisit un tube de 46 pieds de long, le scella à une de ses extrémités, et le remplit d'eau ; puis il le dressa verticalement pendant que son extrémité ouverte était plongée dans un baquet plein d'eau. La colonne d'eau s'abaissa aussitôt dans le tube pour se maintenir à une hauteur constante de 32 pieds, tandis que la partie supérieure restait vide.

Cette expérience avait lieu à Rouen en 1646.

Plus tard, Pascal, comprenant l'immense portée de cette découverte, répéta l'expérience de Torricelli sur le Puy de Dôme, suivant en cela une idée que lui avait suggérée Descartes.

Cette expérience, dont Pascal confia l'exécution à Florin Périer, son ami et beau-frère, eut tout le succès qu'il était permis d'espérer ; la colonne de mercure descendait d'autant plus qu'on s'élevait et s'élevait d'autant plus qu'on descendait.

Ce résultat détruisit jusqu'aux plus légères objections contre la pesanteur de l'air, et l'on fit bientôt du tube de Torricelli l'instrument connu sous le nom de baromètre. En état normal, la hauteur constante du mercure au-dessus du niveau est de 76 centimètres environ, mais cette hauteur varie, d'après les constatations faites, de un millimètre par chaque changement de dix mètres d'altitude. Cette variation permet de se servir de cet instrument pour la mesure de la hauteur des montagnes. Dans les ascensions aérostatiques, ce précieux instrument sert également à déterminer la hauteur où l'on se trouve (1).

La pression de l'air n'étant pas toujours la même par

---

(1) Un baromètre anéroïde placé dans les ascenseurs de la tour Eiffel permet de se rendre compte d'une façon saisissante de ce phénomène : on peut suivre sur un cadran le mouvement de l'aiguille dont le déplacement marque, sous la différence des pressions atmosphériques, le nombre de mètres de hauteur où l'on se trouve successivement.

Digitized by Google

suite des changements atmosphériques, le baromètre sert encore à prévoir le beau et le mauvais temps. Il pleut presque toujours quand le baromètre est très bas, il fait presque toujours beau quand il est très haut.

La découverte du baromètre permit à Pascal de déduire le poids total de l'atmosphère.

Personne n'ignore que le poids d'un litre d'eau est égal à un kilogramme, et que le litre correspond au volume d'un cube de 10 centimètres de côté. Chaque carré de 10 centimètres pris à la surface du sol supportera donc une pression représentée par le poids d'une colonne d'eau de 10 mètres 3 ou de 103 décimètres de hauteur ou de 103 kilogrammes. Ce poids représente en nombre rond, 1 kilo par centimètre, ou 10,000 kilos par mètre carré. Or, il est facile d'évaluer avec assez d'exactitude la surface du globe, quand on connaît son diamètre. On trouve ainsi que le poids total de l'atmosphère correspond à 5 quintillions de kilogrammes (1).

Si nous évaluons à un mètre carré et demi la surface du corps d'un homme de taille moyenne, nous voyons qu'à cette surface correspond une pression de 15,000 kilos ; nous n'avons cependant pas conscience du poids énorme qui pèse sur nous et si le corps n'éprouve aucune gêne dans ses mouvements, c'est que les pressions s'équilibrent exactement autour de lui.

Rappelons que cette pression de un kilogramme sur un centimètre carré est ordinairement prise pour unité et s'appelle *une atmosphère*. Quand une pression dans une chaudière à vapeur est de 3, 4 ou 5 atmosphères, cela veut dire que la vapeur est d'environ 3, 4 et 5 kilogrammes par centimètre carré. Ces pressions sont constatées au moyen de l'instrument connu sous le nom de *manomètre*.

Lorsqu'en 1654 un bourgmestre de Magdebourg, Otto de Guérike, eut inventé la machine pneumatique, il fut possible de faire le vide parfait dans un récipient, de rendre encore plus concluante l'expérience de Galilée et d'évaluer le poids

---

(2) *L'air*, par A. Moitessier, page 21.

Digitized by Google

absolu de l'air. « En opérant sur un ballon de 10 litres de capacité et en y faisant un vide aussi complet que possible, on reconnaît que la perte de poids est de 12 à 13 grammes environ, et en apportant à ce chiffre toutes les corrections nécessaires on la trouve exactement égale à 12 gr. 93. Un litre d'air pèse donc 1 gr. 293 (1) » soit 770 fois moins qu'un litre d'eau.

## III

### Lavoisier. — Sa découverte de la composition de l'air basée sur les expériences de Jean Rey.

La pesanteur de l'air découverte par Jean Rey se trouvait donc confirmée par ces expériences physiques conduites avec soin tout en dotant la science d'instruments des plus précieux.

Il restait à découvrir si l'air était absorbé tout entier par les métaux qu'on calcinait ; si l'air était, ainsi que le prétendaient les anciens philosophes, un élément, une substance homogène.

Les expériences faites par Jean Rey, renouvelées plus tard par Bayen, Priestley, Scheele, malheureusement enlevé à la science par une mort prématurée, devaient encore servir de base à cette démonstration, que l'air ne saurait être considéré comme un élément indivisible, qu'il est au contraire un composé de divers gaz.

Un siècle et demi s'était écoulé depuis l'expérience de Jean Rey, lorsqu'un savant, l'homme le plus complet, le plus grand homme peut-être que la France ait produit dans les sciences, Lavoisier (2), le créateur de la chimie moderne,

---

(1) *L'air*, par A. Moilessier, page, 7.

(2) Antoine-Laurent Lavoisier, né à Paris le 16 août 1743, fut guillotiné le 8 mai 1794. Quelle profession ? lui demanda Fouquier-Tinville, le hideux accusateur public. — Chimiste. — « La République n'a pas besoin de savants. » Et le tribunal révolutionnaire, devant qui il suffisait de paraître pour être condamné, envoya l'illustre savant à l'échafaud. Un siècle s'est écoulé depuis cette époque néfaste ; les instincts populaires se sont profondément modifiés ; et la statue du savant martyr va bientôt s'élever sur une place publique de Paris, comme un hommage et une réparation.

Digitized by Google

comprenant que cette science n'aurait de base solide et ne progresserait pas tant que la constitution de l'air, de ce milieu où s'accomplissent généralement les réactions, ne serait pas exactement connu, dirigea principalement de ce côté ses recherches et ses études avec une activité soutenue par un merveilleux génie.

« Il prouva par des expériences multiples et à l'abri de toutes objections qu'il n'y avait qu'une partie de l'air absorbé par les métaux, que l'air était composé au moins de deux fluides de gaz oxygène et de gaz azoté, que l'oxygène était le seul que les corps combustibles absorbaient. Il examina successivement les produits de toutes les combustions, analysa avec une rare sagacité tous les phénomènes que chacune d'elles présentait, et parvint, dans l'espace de quelques années, à fonder une théorie toute nouvelle, théorie que toutes les découvertes ultérieures n'ont fait que consolider » (1).

Nous croyons devoir rappeler brièvement cette expérience célèbre :

Le mercure a cette propriété que, chauffé, il se convertit en une poudre rouge. Vient-on à chauffer cette poudre à une température supérieure à celle qui a occasionné sa production, elle reprend sa nature première et revient métal. Après avoir chauffé une petite quantité de mercure dans un matras et l'avoir réduit en poudre par cette calcination, Lavoisier remarqua qu'une partie de l'air contenu dans le matras avait été absorbé et que la partie de l'air qui restait n'était plus propre à la combustion, ni à la respiration ; c'était le gaz azote. Ayant pris ensuite cette poudre et l'ayant placée dans une cornue de verre, à laquelle était adapté un appareil propre à recevoir les produits liquides et aériformes qui pourraient se séparer, il la soumit à une forte chaleur sous l'action de laquelle la matière rouge revint métal. Il

(1) *Traité de chimie*, par Thénard, page 181.

Digitized by Google

observa en même temps que l'air qui s'était dégagé de cette matière était éminemment propre à la combustion et à la respiration ; c'était le gaz oxigène.

En combinant les deux gaz, ainsi obtenus séparément, Lavoisier reforma de l'air en tout semblable à celui de l'atmosphère. Cette expérience était donc des plus concluantes.

Lavoisier admit de 27 à 28 parties d'oxigène dans l'air. Cette quantité était trop forte, et les expériences plus récentes font admettre que presque sous toutes les latitudes l'air est considéré comme fourni de 21 quantités d'oxigène et 79 d'azote, et de quelques atomes d'acide carbonique et de vapeur d'eau.

La découverte de Lavoisier fut une des plus belles du XVIIIe siècle, car à cette découverte s'en rattachèrent d'autres et des plus importantes.

## IV

**Les Essays de Jean Rey. — Une lettre de Bayen. — Théories du phlogistique. — L'édition Gobet. Rey, littérateur.**

Par sa belle découverte, Jean Rey ne s'était pas fait seulement le précurseur des théories actuelles de la physique et de la chimie, mais il avait encore démontré « glorieusement » selon son expression, ce que pouvaient la critique, l'intelligence réfléchie contre les superstitions. Il prouva que l'on ne pouvait arriver à la vérité que par la recherche rationnelle, et fut le premier à déchirer le voile jusqu'ici mystérieux qui nous dérobait les forces et les agents des phénomènes physiques.

Son compatriote sarladais, Étienne de La Boëtie (1), par

(1) Le célèbre ami du non moins célèbre Montaigne, né à Sarlat le 15 novembre 1530, mort à Germignan, près Bordeaux, le 18 août 1563. Sa statue de marbre, due à l'habile ciseau de Tony Noël, fut élevée solennellement à Sarlat, sous les ormeaux séculaires de la place de la Rigaudie, en face du palais de justice, le 4 juillet 1892, grâce à la généreuse initiative de M. Lasserre, avocat, qui, dès 1876, avait publié une brochure intitulée : *La statue de La Boëtie à Sarlat*, brochure dédiée au conseil municipal de cette ville.

Digitized by Google

*Le contr'un*, avait préparé un siècle avant la révolution politique et préludé à J.-J. Rousseau. Jean Rey, par ses *Essays*, prépara la révolution scientifique que devait incarner Lavoisier contre l'esprit du moyen âge.

L'œuvre de Jean Rey fut publiée une première fois en un volume in-8° de 142 pages, à Bazas, par Guillaume Millanges, imprimeur ordinaire du roi, 1630, sous ce titre : *Essays de Jean Rey, docteur en médecine, sur la recherche de la cause pour laquelle l'estain et le plomb augmentent de poids quand on les calcine* (1). L'auteur dédia ses *Essays* à Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, prince de Sedan, duc de Bouillon, à qui appartenait la baronnie de Limeuil. Dans l'épitre dédicatoire qui figure en tête du volume, Jean Rey, après avoir payé son tribut d'éloges au vaillant guerrier, lui fait part de sa découverte, « qui ne fut pas sitôt esclose, qu'on la vint » harceler de divers lieux, » il lui demande de prendre l'ouvrage sous sa protection dont il a besoin, « car, contenant » une doctrine nouvelle et contrariante en plusieurs points » à la philosophie commune, j'ay preveu que plusieurs » bruiroient à l'encontre, jusqu'à esmouvoir des tonnerres ; » mais qu'estant comme à l'abri de vos lauriers, il seroit en » tous cas garanti de leurs foudres. Puis scachant que les » choses paroissent toujours de la couleur du verre au tra- » vers duquel on les voit, j'ay creu ne luy pouvoir donner » de lustre plus industrieux que de le faire voir à travers la » spendeur de votre nom. »

L'ouvrage se divise ensuite en 28 chapitres, avec une préface et une conclusion.

Les quinze premiers chapitres ou *Essays* sont une préparation à la réponse à faire à Brun.

Jean Rey démontre d'abord que tout ce qui est matériel, « sous le pourpris » des cieux, est pesant et qu'il n'y a rien de léger dans la nature, que l'air et le feu sont pesants, que l'air est compressible. Cette dernière constatation lui donne l'idée

(1) Cette première édition se trouve à la bibliothèque de Bordeaux. Catalogue, sciences et arts, p. 406, n° 21,197.

Digitized by Google

d'une arquebuse à air comprimé et d'autres inventions qu'il tient encore secrètes. Il traite en outre diverses questions, telles que le moyen de savoir à quel volume d'air se réduit une certaine quantité d'eau.

Certes, nous sommes à l'enfance des sciences physiques et chimiques, et en lisant le livre de Rey, nous constatons combien sont considérables les progrès accomplis de nos jours; nous ne pouvons cependant nous empêcher d'être frappés de l'esprit observateur et inventif de l'auteur. On songe avec admiration à toutes les découvertes qui y sont contenues pour ainsi dire en germe et dont les manifestations devaient illustrer plus tard Denis Papin, Mariotte, Lavoisier, Priestley et tant d'autres.

C'est au seizième chapitre que nous trouvons sa réponse formelle à Brun.

Les douze autres servent à réfuter, « à rembarrer » les opinions contraires à celle de l'auteur, chose ardue, ainsi qu'il le dit en ces quelques lignes :

« On dit d'Hercule qu'il n'avoit pas plus tôt coupé une des testes de cette hydre qui ravageoit le palet Lerneau, qu'il en renaissoit deux. Ma condition est pareille. L'erreur que je combats foisonne en opinions qui sont autant de testes ; si j'en retranche une, on en voit naistre deux. Mon labeur va toujours croissant, et je crois n'avoir jamais fait si je m'employois seulement à les couper l'une après l'autre. Pour lui donner la mort, il faut que je recueille mes forces et roidisse mon bras, afin que d'un seul coup je les abatte toutes. »

La conclusion du livre mérite également d'être citée :

« Voyla maintenant cette vérité dont l'éclat frappe vos yeux, que je viens de tirer des plus profonds cahots de l'obscurité. C'est celle-là de qui l'abord a esté jusqu'à présent inaccessible. C'est elle qui a fait suer d'ahan tout autant de doctes hommes qui, la voulant accointer, se sont efforcez de franchir les difficultez qui la tenoient enceinte. Cardan, Scaliger, Fachsius, Cæsalpin, Libanius, l'ont curieusement recherchée, non jamais apperceuë.

Digitized by Google

D'autres en peuvent être en queste, mais en vain, s'ils ne suivent le chemin que je leur ay tout premier desfriché et rendu royal : tous les autres n'estans que sentiers espineux et destours inextricables, qui ne mènent jamais à bout. Le travail a esté mien, le profit en soit au lecteur et à Dieu seul la gloire. »

Les controverses que soulevèrent la publication de cet ouvrage à son apparition firent du bruit et grandirent la réputation de J. Rey. Mais si ce dernier eut des détracteurs, il eut aussi des admirateurs. Peyrarède, gentilhomme gascon (1), élu en l'Election du Périgord, lui adressa des vers latins : *Peyraredus ad Joannem Rey ;* ils commençaient par ce distique :

Argumenta levi dare pondus idonea fumo
Qui struit, in gravibus quam graviora dabit.

Le docteur Deschamps, de Bergerac, dont il est question dans la lettre de Brun, lui adressa les vers suivants :

Archimède un jour se vantoit
Si hors ce globe il consistoit,
Qu'il leveroit hors de sa place
Des terres et des mers la grande masse.

Il feit dans Syracuse voir
Un essay de son grand scavoir,
Faisant plus par sa main habile
Que tout le peuple de la ville.

Mais Rey, sans se vanter pourtant,
En ses *Essays* fait bien autant,
Abaissant par grand efficace
Deux élémens hors de leur place (2).

---

(1) Sur Peyrarède, voyez *Mémoires des gens de lettres*, par Costar.

(2) Deschamps fait allusion à la pesanteur que J. Rey reconnaît à l'eau et au feu.

Deschamps, qui était l'ami de Rey, était non seulement poëte, mais aussi mathématicien. On trouve 27 lettres de Deschamps au P. Mersenne dans le

Digitized by Google

Bereau lui consacra une ode, dont j'extrais ce qui suit :

Mon Rey, digne fils d'Esculape,
De qui l'étude, non pareil,
A fait que rien ne lui eschappe,
De ce qu'on scait soubs le soleil.
. . . . . .
Lisez ce traicté seulement,
Et vous direz asseurement
Que mon Rey, en peu de paroles,
Fait des leçons à si haut point,
Que quoyque vieillis aux escolles,
Encor ne les scaviez point.

Cependant, quelque temps après la mort de Jean Rey, son œuvre et sa mémoire furent ensevelis dans le plus complet oubli.

Ce fut près d'un siècle plus tard que Bayen, le célèbre chimiste, apothicaire major des armées et des camps du roi, ramena l'attention sur la découverte du médecin buguois et lui rendit une éclatante justice, dans une lettre qu'il adressa à l'abbé Rozier, des Académies royales des sciences, et qui était ainsi conçue :

« Monsieur,

» La cause de l'augmentation de la pesanteur que la calcination fait éprouver à certains métaux, a été de tous temps un sujet de spéculation et de recherches pour les chimistes et les

---

recueil autographe de la correspondance déposé dans la bibliothèque des Minimes de la place Royale, aujourd'hui dans la Bibliothèque nationale de la rue Richelieu. Elles s'occupent surtout de mathématiques, de physique et d'harmonie. Dans l'une, il est dit : « qu'il seroit utile qu'il y eût dans chaque province un homme gagé qui tint registre jour par jour des vents et autres changements de l'air, de l'abondance et de la disette des fruits, ensemble de la santé et des maladies des hommes et autres animaux. Ces phénomènes pourroient servir à reconnoître quelque ordre et cette irrégularité, par lequel on pourroit prédire plus certainement les futures dispositions de l'air et de ce qui en dépend. »

Digitized by Google

physiciens. Cardan, Cœsalpin, Libanius et beaucoup d'autres ont anciennement tâché d'expliquer ce phénomène ; mais entre tous, on doit à juste titre distinguer Jean Rey, médecin périgourdin, qui vivait au commencement du dernier siècle. Son ouvrage, inconnu peut-être de tous les chimistes et physiciens d'aujourd'hui, m'a paru d'autant plus mériter d'être tiré de l'oubli que la cause qu'il assigne à l'augmentation de poids qu'ont éprouvée les chaux de plomb et d'étain a un rapport immédiat avec celle qui est sur le point d'être reconnue de tous les chimistes.

» Je n'ai, Monsieur, connu le livre de Jean Rey qu'après avoir publié, par la voie de votre journal, la seconde partie de mes expériences sur les chaux mercurielles. Je ne pouvais donc en parler dans l'énumération très succinte que je fis alors des différentes opinions sur la cause de l'augmentation de pesanteur des chaux métalliques : ma faute quelque involontaire qu'elle ait été doit être réparée ; et pour le faire je me hâte de rendre justice à un auteur, qui, par la profondeur de ses spéculations, est parvenu à défigurer la véritable cause de cette augmentation.

» Voudriez-vous, Monsieur, concourir avec moi à faire connaître l'excellent ouvrage de Jean Rey ? Votre journal se lit dans toute la France ; il est répandu dans les pays étrangers ; si vous vouliez y insérer la notice ci-jointe, les chimistes de tous les pays sauraient en peu de temps que c'est un français qui, par la force de son génie et de ses réflexions, a deviné le premier la cause de l'augmentation de poids qu'éprouvent certains métaux, lorsque, les exposant à l'action du feu, ils se convertissent en chaux, et que cette cause est précisément la même que celle dont la vérité vient d'être démontrée par les expériences que M. Lavoisier a lues à la dernière séance publique de l'Académie des sciences. »

De Bordeu, dans ses *Recherches sur les maladies chroniques* s'exprime ainsi :

« M. Bayen, très loin d'imiter quelques philosophes qui se sont instruits aux dépens de l'ordre des médecins, sans lui faire honneur de ce qui lui appartenait, vient de rendre un hommage authentique et exemplaire, en remettant sur la scène l'ouvrage de



Digitized by Google

Jean Rey, médecin du pays et du siècle de Montaigne *(sic)*, qui avait formellement connu et annoncé des phénomènes dépendant de l'air, dans la calcination des métaux. Les chimistes modernes n'ont fait que répéter sur ce point ce qui avait été dit par Rey ; ils n'ont fait que se ranger dans la classe des médecins pneumatiques (1).

Depuis la mort de Rey jusqu'aux expériences de Lavoisier, les sciences physiques et chimiques étaient restées dans un état de transition.

Les théories purement spéculatives du phlogistique imaginées par l'allemand Stahl, occupaient le monde entier. Le phlogistique était, selon l'opinion professée, un principe insaisissable existant dans les corps combustibles et se dégageant pendant la combustion. Un corps n'était pas combustible quand il était privé de son phlogistique. Un corps en brûlant devait donc diminuer de poids puisque une partie de lui-même se dégageait. Or, plus d'un siècle avant, Jean Rey, du Bugue, avait démontré le contraire et anéanti la théorie du phlogistique, sans connaître l'opinion du savant allemand.

Un siècle et demi après la publication des œuvres de Jean Rey, une nouvelle édition des *Essays* fut faite avec notes par Gobet, sur l'exemplaire original et augmentée sur les manuscrits de la bibliothèque du roi et des Minimes de Paris. Cette édition contient en outre des lettres de J. Rey, de Brun et du P. Mersenne. Elle se termine par *La manière de rendre l'air visible, de faire des jets d'air*, et autres expériences de physique sur la nature de l'air, le tout inventé par P. Moitrel d'Element, ingénieur. Paris, un volume in-8°, 16 juin 1777, chez Ruault, libraire, rue de la Harpe.

Ruault dédia l'ouvrage à M. le comte de La Tour

---

(1) *Recherches sur les maladies chroniques* par de Bordeu, médecin du roi. Edition de 1775, tome I, extrait de la 6e partie intitulée *Analyse médicale du sang*, paragraphe 93.

Digitized by Google

d'Auvergne, en rappelant à ce dernier que la première édition parut sous les auspices d'un prince de sa maison.

Dans un avertissement, l'éditeur s'étonne qu'un savant et un écrivain de la force de Rey ait été oublié si complètement ; et après avoir constaté que Rey était digne de se trouver sur un plus grand théâtre que le Bugue, il ajoute :

« Son livre, qui traite d'une seule expérience, n'était pas écrit pour son siècle, il appartenait entièrement au nôtre. Ayant été imprimé dans une petite ville de province, à l'usage de quelques amis, il n'eut point de ces prôneurs célèbres qui, dans la société, assignent les rangs dans les sciences; car on sait que c'est à ces grands partis que s'érigent des trônes dans le monde savant, qu'il faut s'adresser pour recevoir les couronnes de l'immortalité ; mais les auréoles qui ceignent les têtes de ces génies si vantés dans des cercles, s'obscurcissent peu à peu. Les usurpations littéraires se découvrent avec le temps; quelques beaux esprits qui ont été la merveille de leur siècle, ont fini à peu près comme Ronsard, à qui on n'a plus pensé depuis que Malherbe a paru. Enfin, l'Académie des sciences n'existait pas encore, et l'esprit de secte dominait dans tous les petits bureaux des sciences qu'on tenait alors chez quelques particuliers. En lisant cet ouvrage, on y trouvera la méthode et l'esprit d'analyse, une physique saine, éclairée par l'expérience ; car Jean Rey eut dans son siècle des opinions qui ont fait la plus grande fortune parmi les étrangers avant de revenir en France. »

Et le même auteur compare le style de Rey, qu'il trouve aussi énergique et moins diffus, à celui de cet autre illustre compatriote Michel Montaigne (1), qui par ses *Essais*, avait,

(1) Michel, seigneur de Montaigne, né au château de ce nom, en Périgord, le 28 février 1533, mort le 13 septembre 1592. Une statue de bronze fut élevée à l'immortel auteur des *Essais*, à Périgueux, le 17 avril 1836. — L'idée de faire revivre par le bronze le souvenir de ce grand philosophe avait été émise par L. Sauveroche, auteur de plusieurs poésies patoises et françaises, professeur au lycée de Périgueux, dans le même discours dont il est question dans notre préface, et qu'il prononça en 1835.

Digitized by Google

dans le domaine de la philosophie morale jeté cette première lueur que devait répandre dans le domaine des sciences physiques et chimiques les *Essais* de Jean Rey.

L'intérêt scientifique n'est pas, ainsi qu'on le voit, le seul que présente l'œuvre de Rey et ainsi que le dit M. H. Lagatu, dans un article sur le savant buguois : « La littérature ne perd jamais ses droits, et c'est peut-être l'hommage le plus flatteur que nous ferons à Jean Rey, que de prononcer ce mot au sujet de son traité sur l'augmentation de poids d'une masse d'étain. On retrouve chez lui, dans toute sa verdeur, le style si admirable du XVIe siècle, avec sa noblesse charmante qui tient un milieu indéfinissable entre le pédantisme classique et la trivialité gauloise. C'est Montaigne et ses expressions originales et colorées ; c'est aussi Rabelais et sa longue phrase sonore, d'une allure si franche, si gaie et si claire, qu'on se prend à regretter la langue des savants d'autrefois, faite toute d'images et de mots usuels en face de la technologie rébarbative de la science d'aujourd'hui. Point de morceaux à effets, mais du mouvement, de la vie partout ; un accent de conviction qui se communique, une sincérité qu'on estime et qu'on aime. » Et M. Lagatu termine ainsi : « Ce modeste médecin du Périgord ne doit pas être confondu avec des écrivains de son époque. Cet esprit logique et fécond qui affirme si hautement l'indépendance de ses opinions fait honneur à la science et à la patrie » (1).

Cette indépendance d'opinion, surtout au siècle où il vivait, nous donne la plus haute idée du caractère de Jean Rey.

Fontenelle a dit : « Si j'avais la main pleine de vérités, je me garderais bien de l'ouvrir. » Combien sont préférables et plus réconfortantes ces paroles de Jean Rey :

« Quelle témérité y peut-il avoir d'estaller au jour la vérité

---

(1) Extrait du *Journal d'histoire naturelle de Bordeaux et du Sud-Ouest* du 31 mai 1886. L'article de H. Lagatu se trouve reproduit en entier dans le *Bulletin* de la Société historique et archéologique du Périgord, page 416. *Bulletin* de septembre-octobre 1886.

Digitized by Google

après l'avoir cogneuë ? Pourrois-je pas à plus juste raison, estre réputé puérilement craintif n'osant la divulguer (1) ».

» Je reconnoys cette doctrine qu'on oppose à ma créance puisée de l'escole des philosophes lesquels j'honore comme grands voyers de la nature ; mais j'advoüe franchement n'avoir juré aux paroles d'aucun d'eux. Si la vérité est chés eux, je l'y reçois : sinon je la cherche ailleurs (2)... »

» Ma dispute ne s'attache pas aux mots, elle a les choses pour visée.....

. . . . . .

« Voilà, Monsieur, la réponse que je n'ai peu ni deu vous refuser, laquelle je vous prie de recevoir en bonne part, comme venant d'un homme qui aime uniquement la vérité et chérit ceux qui la recherchent (3)... »

En terminant, je rappellerai encore cette pensée du savant modeste qui semble jeter sur son œuvre géniale comme une lueur de douce philosophie et de foi :

*Le travail a esté mien, le profit en soit au lecteur et à Dieu seul la gloire.*

Gabriel Lafon.

---

(1) Page 6 des *Essays* de J. Rey.

(2) Page 45 des *Essays* de J. Rey.

(3) Extrait d'une lettre écrite par J. Rey au P. Mersenne, en date du Bugue du premier de l'an de 1632. Pages 120-138 des *Essays*. Edition Gobet.

Digitized by Google

## APPENDICE

(Extrait d'un discours prononcé par M. Dezeymeris, à la séance de rentrée de l'Académie de Bordeaux, en 1878) (1).

« Trichet avait à Bergerac un ami nommé Brun. Ce dernier, apothicaire de son état et observateur curieux, ayant constaté dans une expérience que l'étain et le plomb augmentent de poids quand on les calcine, écrivit à un très savant médecin de son voisin, Jean Rey, du Bugue, lequel, pour répondre à cette question, composa sous le titre d'*Essais* un volume qui est à beaucoup d'égards un chef-d'œuvre de forme, et mériterait d'être connu comme l'une des productions intellectuelles qui font honneur à notre pays.

» En effet, en ce modeste petit livre, assez mal imprimé à Bazas, en 1630, Rey fait par avance une des plus célèbres démonstrations de Lavoisier et, à cette occasion, expose purement et simplement la théorie fondamentale de la pesanteur de l'air.

» Le volume de Jean Rey n'était pas destiné à une grande publicité, et l'auteur s'étonne quelque part, avec une magnifique insouciance, qu'il ait pu passer sous les yeux d'un véritable homme de science. Lettré lui-même, poëte latin à ses heures, il donnait son ouvrage à des amis des lettres. Trichet reçut le livre par Brun, et comme Trichet partait pour Paris en 1631, il emporta le petit in-octavo qui l'avait émerveillé.

» Trichet allait chez le Père Mersenne. C'était tout justement

---

(1) Ce discours se trouve relaté dans le *Journal de la Dordogne*, numéro du 21 décembre 1878. La communication nous en a été faite par M. de Laplumardie, du Bugue, allié à la famille de Rey, ex-attaché au secrétariat de Mgr le duc d'Aumale, et secrétaire d'ambassade en Danemark (mission du général baron Fabvier), chevalier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre royal du Danebrog.

Digitized by Google

le centre scientifique le plus capable d'apprécier l'œuvre du docteur périgourdin. Dans le cabinet de ce Père, aux Minimes de la place Royale, se tenaient régulièrement chaque semaine des conférences où les gens très habiles de Paris s'assemblaient pour porter leurs ouvrages et examiner ceux des autres. Mersenne, l'ami et collègue de Descartes et son correspondant assidu, fut frappé d'étonnement lorsque Trichet lui eut montré les *Essais* de Jean Rey, et, ainsi qu'il le dit lui-même, il se hâta de les communiquer à de fort bons esprits. On discuta sur le livre, et dès lors un échange de lettres s'établit entre Mersenne, Jean Rey et Brun. Trichet, devenu l'ami intime de tous les trois, servit de moyen de transmission à ces curieuses correspondances qu'il avait soin de copier au passage et de joindre à son exemplaire des *Essais*. Or, savez-vous ce que produisit cette initiative ingénieuse et opportune ? Jamais, à coup sûr, bibliophile ne remplit mieux à point le rôle de la bonne fortune, et servit plus efficacement la science.

» De cette Académie du Père Mersenne, de ce cénacle surpris et ému des théories de Jean Rey, partait chaque jour, vers tous les points de l'Europe savante, l'annonce des faits susceptibles d'intéresser l'étude des sciences ; Torricelli, Descartes, Descartes surtout, étaient de ceux que la savante Minime tenait au courant des nouvelles. En 1639, Pascal, âgé de seize ans, vint lui aussi prendre une part assidue aux conférences de la place Royale, et ce furent Descartes, Torricelli et Pascal qui firent, vers 1645-1648, la démonstration de la pesanteur de l'air.

» Il est absolument impossible d'admettre que Mersenne, toujours si impatient de vulgariser les faits nouveaux, renseigné sur les doctrines de Jean Rey, tant par la doctrine de ce savant que par les remarquables lettres qu'il en reçut en réponse à ses objections, ait, pendant quinze ans, affecté de n'en point parler à Torricelli, à Descartes, à Pascal, qu'il savait préoccupés des mêmes recherches. Etant donné le caractère de la mission que Mersenne s'était imposée, on peut, en s'appuyant d'ailleurs sur le texte de ses lettres, affirmer que c'est précisément le contraire qui eut lieu.

» Dès lors, loin d'avoir été un inconnu ignoré comme on l'a supposé jusqu'ici, le livre de Jean Rey, écrit au Bugue, devient

Digitized by Google

le point de départ de cette mémorable campagne scientifique qui se termina par les victorieuses expériences de Rouen et du Puy de Dôme.

» Loin de moi la pensée de ravir à Descartes et à Pascal le mérite de leurs théories et de leurs démonstrations. Ils mirent ce qui était en eux, le sceau du génie, qui consacre et impose la vérité. Mais je veux montrer qu'il faut désormais leur associer au titre le plus méritoire, Jean Rey, homme de génie lui aussi et dont la grandeur d'âme est empruntée dans ce dernier mot des *Essais*, mot sublime, véritablement digne d'un inspirateur de Pascal : « Le travail est mien, le profit en soit au lecteur et à Dieu seul la gloire ».

» Je veux constater enfin que Trichet lui-même en remplissant avec intelligence et à propos le rôle de trait d'union, fut pour quelque chose dans le mouvement préalable et la mise à l'étude de ces problèmes fameux dont la solution fut une des grandes lueurs du dix-septième siècle ».

## BIBLIOGRAPHIE.

Sous ce titre, nous donnons la liste des ouvrages où il est question de Jean Rey. Dans notre notice, nous avons cité les extraits les plus importants le concernant ; mais nous n'avons pu les reproduire tous pour ne pas nous exposer à des redites.

*Instituts de chimie*, par Jacques Reinbold Spielman, docteur en philosophie et médecine, professeur public en chimie, en botanique et en matière médicale, dans l'Université de Strasbourg, associé des Académies impériales des Curieux de la nature, de Strasbourg, de Mayence, de Berlin et de Heidelberg, et chanoine du chapitre de Saint-Thomas. Traduits du latin par Cadet, le jeune, ancien apothicaire major de l'hôtel royal des Invalides. Edité à Paris, chez Vincent, imprimeur-libraire, rue Saint-Séverin, 1770.

*Historia aëris factitii*, dissertation soutenue par Jean-Frédéric Corvin, sous la présidence de Spielman. Traduction par P. R. Vicat, docteur médecin, membre correspondant de la Société royale des sciences de Gœttingue, de la Société médico-physique

Digitized by Google

helvétique, médecin pensionné de la ville de Payerne, etc. Edité à Lausanne, chez Franc, Grasset et Ce, 1782.

*Observations de physique à l'abbé Rozier*, par Bayen, apothicaire major des camps et armées du roi, 1775, t. V, page 47.

*Recherches sur les maladies chroniques*, par de Bordeu, médecin du roi, 1775, tome Ier, paragraphe 93, sixième partie intitulée : *Analyse médicinale du sang.*

*Eléments de minéralogie docimatique*, par Sage, 1772 et 1777.

*Eléments de chimie* pour servir aux cours publics de l'Académie de Dijon, 1777, tome Ier, p. 301.

*Système des connaissances chimiques*, an IX, par Fourcroy, t. VI, pages 6 et 17.

*Encyclopédie méthodique* (chimie et métallurgie), par Fourcroy, tome IV, page 245.

*Eléments de chimie*, par Thénard, tome Ier.

*Bibliographie universelle*, par Michaud, au mot Rey.

*Histoire de la chimie*, par Hœffer, tome II, pages 254, 258.

*Nouvelle biographie générale*, par Didot, aux mots Rey et Lavoisier.

*Histoire des sciences naturelles*, par Cuvier, tome II, page 270.

*Cosmos*, par Humboldt, tome II, page 414 et 416 et une note, page 614.

*Mémoires de chimie*, par Lavoisier, 1805, tome II, page 78.

*Œuvres de Lavoisier*, publiées par le gouvernement, 1863, tome II, page 99.

*Revue contemporaine*, par Dehérain, n° 285 (15 février 1864), pages 565 et suivantes.

*Histoire du Bugue*, par Léon Dessalles, du Bugue, archiviste du département de la Dordogne, membre correspondant de la Société des Antiquaires de France, de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, etc., 1858, pages 121 et suivantes.

*Journal des Savants*, 1878.

*Philosophical Magazine*, par Tilloch. Notice sur Rey, par John Murray, 1823.

*Bulletin* de la Société historique et archéologique du Périgord, tome XIII, page 416. Biographie par Lagatu.

Digitized by Google

*Echo de la Dordogne* du 21 décembre 1878. Discours de Dezeymeris.

*Discours sur les célébrités du Périgord*, par L. Sauveroche, régent de rhétorique au collège de Périgueux, 1835, page 133.

*Journal d'histoire naturelle de Bordeaux et du Sud-Ouest*, du 31 mai 1886.

Nous signalerons enfin une traduction anglaise qui vient de paraître du célèbre mémoire de J. Rey sous ce titre : *Essays of Jean Rey, doctor of medicine on an Enquiry into the cause Wherefore tin and lead increase in weight on calcination* (1630). — Une plaquette in-8° de 54 pages ; W. Clay, Edimburg 1895. Cette traduction fait partie d'une collection de mémoires chimiques anciens, publiée par Alembic-Club (J. Black, 1755. Cavendish, 1784, H. Davy, 1807).

G. L.

---

PRISE DE POSSESSION

## DE LA CURE DE PREYSSAC D'EXCIDEUIL

EN 1677.

J'ai trouvé dans les registres du notaire royal Rolin, d'Excideuil, l'acte, par lui dressé, de la prise de possession, en l'année 1677, de la cure de Preyssac, petite paroisse dépendant de l'archiprêtré de St-Médard d'Excideuil. Peut-être cet acte présente t-il quelque intérêt, tout au moins un intérêt de curiosité, nous montrant sous quelle forme solennelle il était, au XVII^e siècle, procédé à ce que nous appellerions aujourd'hui *l'installation* d'un curé de paroisse. Le voici donc littéralement transcrit, toutes réserves faites quant à la ponctuation et à l'accentuation qui sont miennes et aussi quant à l'orthographe que je n'ai peut-être pas toujours respectée :

Aujourdhuy, dimanche, neuvième jour du mois de may mil six cent soixante dix sept, à neuf heures du matin, devant la grande porte

Digitized by Google

de l'église paroissiale de Ste Marie de Preyssac d'Exideuil, devant moy, notaire royal, et témoins soussignés, a été présent Me Anthoine Parot, prêtre, bachelier en théologie, lequel parlant à Mre Pierre Vigier, archiprêtre de St-Médard, et à moy, notaire royal, soussigné, nous a dit qu'il a obtenu pouvoirs de la cure du dit Preyssac, vacante par le décès de feu Mre Aubin Dulaurens, dernier titulaire et possesseur de la dite cure, par Monsr le vicre génal de Mgr l'illustrissime et révérendissime évesque de Périgueux, comme de ses provisions nous a fait apparoir en bonne et due forme, datées du xxix mars dernier, signées Moreau, vicre gal, et Laulagne, secrétaire, enregistrées au greffe des insinuations le xxii de ce mois, nous requérant de le mettre en la réelle et actuelle possession de la dite cure avec tous les droits et revenus et esmoluments en dépendant, lesquelles provisions ainsi reçues et lues publiquement par le dit sieur archiprêtre et par moy, notaire soussigné, ont iceux pris le dit sieur Parot par la main dextre et iceluy mis le varouil de la porte de la dite église, fait ouvrir icelle, en a suitte conduit à la corde de la cloche que le dit sieur curé a fait sonner, et de là au grand autel au devant duquel après que le dit sieur a en revenant salué le Saint Sacrement, baisé la Croix étant sur le dit autel, le dit sieur archiprêtre a dit et déclaré à tous les paroissiens y estant en général que iceluy sieur Parot est leur vray et légitime pasteur et curé, et iceux admonesté de luy obéir et entendre et ensuite le *Tantum ergo*, *Veni Creator* et l'Antienne de la Vierge, verset et oraison, ayant été chantés, le dit sieur Parot a fait la procession, a dit et célébré la grand messe paroissiale et fait les cérémonies accoutumées, pris possession réelle et actuelle de la dite cure de Preyssac, droits, revenus et esmoluments en dépendant. Dont et de quoy j'ai fait acte sous le scel royal, présents, Jacques Boysset, me chirurgien, Me Bernard Boysset, praticien, du présent bourg, Jean Roubinet, clerc, et plusieurs autres paroissiens du dit Preyssac, tesmoins ; les dits sieurs Parot, requérant, archiprêtre, Boysset et Roubinet ont signé et les autres ont dit ne savoir de ce requis.

(*Suivent les signatures*).

La mention de l'enregistrement des provisions au greffe des insinuations le xxii de ce mois se trouve en interligne et a été écrite postérieurement à l'acte lui-même qui est du 9 mai.

Gustave Hermann.

Digitized by Google

## LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES

### A BERGERAC.

Le 23 du mois d'août 1685, arriva dans cette ville 16 compagnies du régiment de Vivonne. Les 24 et 25 suivans, il en arriva autant du régiment de Poitou. Quinze jours devant, il était arrivé deux compagnies de cavalerie de Varennes; le tout se montait 34 compagnies. Le 25, arriva M. Denis, intendant de la province. Le 26, il assembla les principaux calvinistes, et leur déclara l'intention du roi. Ils demandèrent 24 heures pour délibérer, mais ils ne purent en obtenir que quatre; et s'assemblèrent à la maison de ville. Après la délibération, M. de Brie-Charon, avocat en cette ville, porta la parole au sieur intendant, assurant que tous voulaient persister dans leur religion; après cette réponse, M. l'intendant dépêcha des courriers pour aller chercher des troupes, pour augmenter la garnison qui faisait garde à toutes les portes et à toutes les avenues. Il y avait pour témoins 15 corps de garde. J'oubliais de dire cette circonstance, que les troupes que j'ai nommées étaient entrées par le pont, tambour battant, mèche allumée par les deux bouts et les drapeaux déployés, comme s'ils avaient entré dans une ville de conquête.

Le 27 au soir, M. de Boufflers, lieutenant-général des armées du roi, et commandant pour lors les troupes en Guienne, arriva. Le 28, il renouvela la déclaration du roi. Les bourgeois calvinistes s'assemblèrent de rechef, et le soir, à 5 heures, ils lui portèrent parole de se convertir. A 10 heures du même soir, il arriva au faubourg de la Magdeleine 12 compagnies de dragons rouges; mais on les fit camper et ils n'entrèrent point dans la ville. Les officiers avaient aussi passé dans les maisons pour dire aux soldats de ne point faire de bruit, parce qu'on leur avait donné, depuis le jour auparavant, la liberté de vivre à discrétion, et on avait ordonné de leur donner 10 sous par jour, depuis le jour de leur entrée, deux écus aux capitaines et à proportion aux autres officiers.

Le 29 arriva l'évêque d'Agen, celui de Périgueux n'ayant pu venir, à cause qu'il était malade; il prêcha dans l'église des Récollets, où quantité de bourgeois assistèrent, et y donna l'absolution de l'hérésie à quelques principaux. Toutes les communautés furent commises pour s'employer à cet office; et pendant quatre ou cinq jours on

Digitized by Google

était fort empressé à donner des absolutions. M. Moreau, grand vicaire de Périgueux, et M. Fayolle, official, étaient logés aux Récollets. M. de Boufflers et M. l'intendant demandèrent que les chefs de famille fussent les premiers à donner l'exemple. On laissa les femmes plus de trois semaines sans les presser d'abjurer. Après cela, on donna logement aux soldats, pour les obliger, après ce délai, d'abjurer leur religion. Quelques jours après, on en donna pour les enfans et pour les domestiques. On envoyait des détachements dans les paroisses de la campagne. On vit passer ici en moins de huit jours plus de dix mille hommes ; mais on les faisait camper autour de la ville, et le lendemain, ils passaient outre, et allaient ailleurs. La grande foule des soldats ne dura ici que huit jours ; après quoi, on ne laissa que quatre compagnies qu'on logeait chez les catholiques, qui en furent fort incommodés. M. le marquis de Larré, colonel d'un régiment d'infanterie qui portait son nom, fut commis par M. de Boufflers pour commander cette ville et toute la province, son pouvoir s'étendant jusqu'à Agen et Sarlat. Il fallut donner des soldats diverses fois, pour obliger les nouveaux convertis d'aller à la messe. Plusieurs hommes et femmes s'échappèrent. Les uns passèrent dans les pays étrangers, les autres erraient dans les campagnes pour éviter d'abjurer. Mais on mettait les hommes en prison, les femmes dans des monastères. M. le marquis de Boufflers agissait avec une grande vigueur et une grande diligence, allant dans tous les endroits de la province où il jugeait sa présence nécessaire. Tous ces grands embarras durèrent plus de six mois, pour faire revenir les plus opiniâtres.

Dans le mois de février de l'année 1686, on démolit cinq à six maisons, dans la ville et dans le faubourg, appartenant à ceux qui avaient fui pour éviter leur abjuration. On brûla tous les livres hérétiques qu'on avait obligé les bourgeois de remettre, et qui avaient été portés dans le couvent des Récollets. Cette exécution fut faite devant leur porte le 6 du mois de mars 1686 ; ce qui consterna fort les nouveaux convertis, se plaignant de ce qu'on brûlait la parole de Dieu, parce qu'on n'épargna pas les Bibles. L'évêque de Périgueux leur avait fait distribuer, deux mois auparavant, 4 ou 500 Nouveaux Testaments de la version du Père Amelote.

Les protestants regardèrent les Récollets comme incendiaires de leurs livres et les traitèrent en conséquence...

Je ne puis que je ne rapporte une historiette qui fit rire M. de Boufflers, qui n'était pourtant pas tendre.

Il logea une garnison à Naillac, près Bergerac. Un de ses soldats

Digitized by Google

fit main-basse sur toute la volaille ; mais à mesure qu'il en tuait, il la plaçait en peinture sur la muraille : plainte fut portée à M. de Boufflers, qui manda le chef de la garnison, qui répondit que ce Monsieur trouverait toute sa volaille dans sa maison. Quelques jours après, le Monsieur vint à de nouvelles plaintes. Le soldat se tira d'affaire en disant que ses camarades avaient *réellement* mangé quelques chapons ; mais pour Monsieur, pourrait les manger en *figure*, puisqu'ils étaient tous peints sur la muraille de la salle (1).

Pour copie conforme :

Élie DE BIRAN.

## HUITIÈME EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE.

### 1er ET 2 JUILLET 1895.

Nous n'avons pas à présenter à la Société un long rapport sur l'excursion que nous venons de faire ; presque tous les endroits visités par nous ont été déjà décrits, et nous n'avons qu'à renvoyer aux auteurs qui nous ont précédés. Ainsi, Saint-Martin de Limeuil, cette charmante église romane du XIIe siècle, est déjà connue par son inscription de 1194 ; elle a été reproduite dans notre *Bulletin* à la page 298 du tome II ; mais on ne saurait trop insister sur l'élégante simplicité de son architecture ; ainsi, l'abside est remarquable, malgré son manque absolu de décoration, par la pureté de sa forme. La porte d'entrée, avec trois archivoltes cintrées, permet de pénétrer dans la nef divisée en trois travées. Les fenêtres sont percées dans la travée centrale ; une coupole engendrée par un cône recouvre l'intertransept, comme à Solignac, dont une consécration remonte à 1195, et une autre à 1200 (2). La voûte de la nef est lambrissée. Un bras du transept existe

(1) Lespine, volume 48, p. 200.

(2) Par conséquent de la même époque.

Digitized by Google

encore, celui du sud a disparu. Nous avons trouvé à Saint-Martin M. le curé de Limeuil, M. de Boisjoly, propriétaire de la Vitrolle, et M. Tatareau, qui ont bien voulu nous introduire dans cette chapelle, qui aurait besoin d'urgentes réparations, et nous montrer l'intéressante petite ville de Limeuil.

Limeuil (1) fut le siège d'une châtellenie, et, sous la puissance des Beaufort, elle joua un rôle important pendant les guerres anglaises. Du château, très considérable autrefois, situé au confluent de la Dordogne et de la Vézère, il ne reste que quelques parties de l'enceinte et un donjon carré, probablement du XIIIe siècle, très petit et rasé à quelques mètres du sol; il a conservé cependant une salle voûtée en arc brisé et une porte ogivale s'ouvrant dans une arcade qui couvre une des parois de cette tour. Une des tours de l'enceinte a été réparée au XVIe siècle pour y placer une couleuvrine. On y pénétrait par une porte basse extérieure. L'esplanade comprenait deux parties distinctes couvertes de bâtiments; une inférieure où l'on voit encore le puits de la forteresse, une supérieure, dominant l'autre sur laquelle est encore une tour ronde, moulin à vent, dont quelques meules hors d'usage sont déposées dans une anfractuosité de rocher. Une partie des murailles du côté de la ville mérite qu'on étudie leur genre de construction. C'est une suite de grandes arcades à double rang de pierres plates, placées bout à bout, et leur donnant une grande force de résistance pour supporter le poids des assises supérieures; les ouvriers, en construisant ces murailles, ont suivi la pente de ces grossiers voussoirs, ce qui a donné à quelques assises des courtines l'aspect et la forme de l'appareil à feuilles de fougère. Est-il fort ancien ou seulement du XIIe siècle? Nous n'osons nous prononcer; mais il est historiquement certain que la position de Limeuil a été occupée et fortifiée depuis les temps les plus reculés. Les rues montueuses, et auxquelles on n'a pas encore fort heureusement imposé l'alignement,

(1) *Dictionnaire topographique* de M. de Gourgues.

Digitized by Google

ont conservé de vieilles maisons et des passages pittoresques; trois ou quatre tours de l'enceinte, parfaitement conservées, intéressent l'archéologue et le touriste par leurs détails et la couleur que le temps leur a imprimée. De Limeuil à Trémolat, la route est très montueuse, et les agents-voyers se sont peu inquiétés, dans ces coteaux difficiles et ces vallons perdus, d'appliquer le règlement sur les pentes.

Trémolat, comme nous le savons, est une église à une seule nef, à série de trois coupoles, ce qui implique trois travées ; sous la tour barlongue de la façade est un narthex assez étroit surmonté d'une tribune. Le transept possède ses deux croisillons, et le chœur est terminé par un mur droit. La courte visite que nous y avons faite nous a suggéré les réflexions suivantes : nous croyons que la nef a été refaite très peu de temps après une première construction, dont nous voyons les arrachements dans les angles des transepts. Cette première construction fût-elle complète ? elle serait du XIe siècle probablement ; au XIIe, cette nef fut remplacée d'une autre façon, c'est-à-dire qu'au lieu d'une série d'arcades doublant la muraille, comme à la Cité de Périgueux, par exemple, la mode ayant changé, les architectes ayant inventé les contre-forts montant jusqu'à la partie qui correspond au sommier des arcs intérieurs pour assurer la stabilité des voûtes, placèrent étrangement ces appuis dans l'édifice qui nous occupe ; au lieu de les faire correspondre avec les piliers intérieurs et d'en faire une seule masse se contrebutant, ils les placèrent extérieurement au point correspondant au milieu des travées, entre les piliers intérieurs, et les percèrent d'une fenêtre. Ces fenêtres traversant le mur et un contre-fort ne sont pas très rares ; nous en trouvons un exemple à Bourg-des-Maisons (1). Intérieurement, les piliers ne sont pas de même forme, les uns sont demi-cylindriques, les autres carrés, appuyés sur des saillies en forme de pilastres. Les angles des transepts sont amortis par des colonnes demi-engagées à l'intérieur ; les transepts

(1) A Mauzens, à Léguillac-de-l'Auche.

Digitized by Google

surélevés sont d'une hauteur qui ne paraît pas en rapport avec la hauteur de la nef ; l'intertransept est couvert par une coupole déformée, c'est-à-dire un rectangle fortement arrondi aux angles, comme à Solignac, à St-Martin de Limeuil; nous la retrouverons à Lalinde et à Baneuil ; elle a été refaite il y a quelques années ; les grands arcs qui la déterminent sont très aigus. Les coupoles de la nef, aux arcs à plein cintre, nous ont paru cylindriques, et si elles ne sont pas complètement renouvelées, elles ont été réparées en briques, dans la partie supérieure de leur calotte.

M. de Verneilh, dans son *Architecture byzantine en France*, page 209, donne une description de Trémolat, mais il ne paraît pas s'être aperçu de ces particularités ; il fait surtout remarquer la petitesse des coupoles et se demande pourquoi, lorsqu'il était bien plus facile de voûter la nef en berceau, on a élevé des coupoles. Nous répondrions, si nous étions un homme du XIIe siècle, qu'on a agi ainsi parce que c'était la mode. La porte et le sommet du clocher ont été refaits. M. le curé a bien voulu nous recevoir et nous donner des explications sur des points que nous n'aurions pu éclaircir sans lui.

Lalinde, si bien placée sur les bords de la Dordogne, nous a retenus longtemps. M. le docteur Chaume a voulu nous mener au pont de la Bouriette, auprès duquel il a trouvé les restes d'un gué en bois, dont il nous a donné la description d'après les traverses et poutres qu'on y a trouvées. La rivière recèle encore des restes de poutrages avec des mortaises en sens différents (1).

La ville de Lalinde nous a été montrée dans tous ses détails par M. Chaume et M. l'abbé Goustat. Ce dernier, nous le savons tous, a publié l'histoire de Lalinde dans le tome X de notre *Bulletin* ; il en a décrit les monuments ; cette description est beaucoup plus complète que celle que nous pourrions faire ; elle nous donne des détails que nous

(1) M. Chaume en avait fait mettre de côté, mais par une circonstance malheureuse, ils se sont perdus ; on nous en promet des spécimens.



Digitized by Google

engageons nos confrères à relire. M. Goustat est sur les lieux ; il a eu tout le temps d'étudier son terrain et ses monuments ; il attribue la construction de la bastide à Jean de Lalinde, vers 1267. Nous avons vu les restes de ses murailles et de ses portes sur la rivière ; la principale, dite Porte de Bergerac, est assez bien conservée ; elle est par moitié en brique et pierre ; la partie basse doit remonter à la fondation de la ville ; la partie supérieure en brique est plus récente ; elle fut réparée en 1576. La municipalité actuelle a pris des mesures de conservation que l'on ne saurait trop louer ; c'est un rare exemple du souci que toutes devraient prendre pour préserver de la ruine ces souvenirs d'un passé quelquefois glorieux. Du château, il ne reste qu'un pavillon carré, avec deux tourelles en encorbellement.

La plaine est très riche, couverte de belles récoltes et de vignes, les coteaux boisés cachent dans l'épaisseur de leurs feuillages Saint Front de-Colubry et la motte de Pontours ; Pontours est dans la plaine, mais la ruine de Badefols se montre encore sur la pointe de sa colline dénudée. Saint Front-de-Colubry est une petite église que la tradition fait remonter très haut, mais nous ne pouvons, sauf pour une petite partie et deux chapiteaux, adopter cette opinion ; le reste est certainement plus récent et ne doit pas être plus vieux que le xv^e ou le xvi^e siècle. Deux chapiteaux très curieux sont les seules sculptures de cette petite église ; ils ont depuis longtemps excité la sagacité des archéologues. Nous voyons dans l'une la chute de l'homme — le personnage, vêtu d'une tunique et tenant d'une main une crosse et de l'autre une croix avec laquelle il fait un geste menaçant, peut sans inconvénient se rapporter à la légende de Saint Front ; l'oiseau a, croyons nous, toujours représenté soit la vigilance, soit le triomphe du chrétien sur le démon. Le second, avec cette tête humaine, ces attributs sexuels, cette pose étrange, pourrait représenter le démon de la luxure ; à droite, l'animal sans ailes, le génie du mal, l'autre ailé, la ruse et la persévérance dans le vice ; ces chimères, ces basilics ailés ou non représentent toujours le mal, le péché, les vices, tous les instincts bas et vils de l'humanité ; avec leurs corps con-

Digitized by Google

tournés, leurs physionomies mi-humaines, leurs pattes qui ne s'accordent pas avec une forme déterminée, créations hybrides comme la diversité des mauvaises passions, ils nous montrent l'esprit et la pensée troublés de l'homme tombé.

Ces deux scènes ont été décrites et leurs diverses significations étudiées en détail dans le travail de M. l'abbé Goustat; nous n'y ajouterions rien que d'inutiles suppositions (1).

Pontours, où M. l'abbé Goustat nous a gracieusement accueillis, n'a rien qui puisse retenir l'archéologue ; nous avons regretté de ne pas voir la butte ou motte que l'on aperçoit sur le plateau qui domine un vallon qui descend vers la Dordogne ; elle semble avoir une grande élévation.

Les ruines du château de Badefols occupent l'extrémité d'un plateau qui domine la Dordogne ; nous savons qu'il appartenait à une branche de la maison de Biron et qu'il joua un rôle très important dans l'histoire de la province, surtout pendant les guerres anglaises. Il fut détruit pendant la Révolution par ordre du représentant du peuple Lakanal (2) qui en fit transporter les matériaux à la Videlle, près Bergerac, pour la construction d'une manufacture d'armes. Ce château, d'une forte assiette, avant l'invention de l'artillerie, ne semble pas avoir eu l'aspect grandiose d'autres monuments de ce genre en Périgord, comme Biron, Baynac, Commarque et d'autres, même de moindre importance. On ne pouvait y accéder que par le plateau dont il occupe une extrémité très escarpée qu'on avait séparée, interrompue par deux coupures fortifiées de tours et de barbacanes, dont les traces sont encore très apparentes. Lakanal n'a pu détruire l'enceinte du château dont on peut, avec de la patience, retrouver les anciennes dispositions. M. Léo Drouyn en a donné un plan reproduit par M. Labroue à la page 71 du *Livre de Vie*.

Auprès de la seconde porte, à droite, M. l'abbé Goustat

---

(1) *Bulletin*, t. X., p. 635 et suiv.

(2) *Bulletin*, t. X, p. 224.

Digitized by Google

nous a montré la chapelle qui servait de sépulture aux familles de Gontaud et de Navailles, à laquelle il a consacré une notice.

Cette première journée ne nous a pas fait connaître de monuments de premier ordre. Trémolat lui-même, très intéressant au point de vue de ses coupoles et de ses diverses restaurations, n'offre qu'un sujet d'étude très spécial ; nous sommes convaincu, et plus nous voyons d'églises à coupoles, que c'est une étude à refaire en s'appuyant toutefois sur les données de Félix de Verneilh, maître qu'il faut suivre ; il n'a pas eu le temps de compléter son œuvre ; c'est un grand malheur pour nous qu'il ait été sitôt enlevé par une mort prématurée ; il possédait tous les éléments de cette période architecturale, la sagacité, l'expérience ; le temps seul lui a fait défaut pour compléter ses recherches et les comparaisons qui s'imposent.

Le 2, nous avons vu Issigeac qui était sur le programme de 1894, mais où nous n'avions pu nous arrêter faute de temps. Issigeac, que l'on voit paraître dans la bulle d'Eugène III, en 1153, était un prieuré de l'ordre de Saint-Benoît ; il fut uni à l'évêché de Sarlat à la requête de Raymond de Roquecorn, premier évêque de Sarlat, par bulle de Jean XXII, datée du 7 août 1318. Le prieuré fut sécularisé en 1488 à la demande de Pons de Salignac et il y fut établi un prévôt, un sacristain et cinq chanoines. Les évêques de Sarlat affectionnaient le séjour d'Issigeac, et l'un d'eux, Armand de Gontaud-Biron, le grand restaurateur et constructeur des monuments de son diocèse, fit rebâtir en son entier l'église collégiale de Saint-Félicien. Armand de Gontaud mourut archevêque de Nazareth, en 1537 ; il avait résigné l'évêché de Sarlat en 1519, tenant le siège depuis 1498 ; il s'était réservé les revenus de la prévôté d'Issigeac et il acheva de bâtir l'église en 1527 ; ses armes sont plusieurs fois reproduites sur les piliers. Le chanoine Tarde dit qu'on mit quarante ans à bâtir cette église et qu'elle ne demeura en entier que quarante ans. En 1561, les calvinistes d'Issigeac s'emparèrent de l'église, pillèrent les autels et les reliques ; en 1567, ils contraignirent à coups de bâton les catho-

Digitized by Google

liques d'aller au prêche, coupèrent la tête à un prêtre, rompirent le chœur de l'église, montèrent sur la voûte, mirent le feu à la charpente et réduisirent tout en cendres. En 1574, François de Salignac fut assiégé dans son château d'Issigeac par les protestants ; il fut obligé de capituler pour éviter de plus grands maux, moyennant une somme de 4,000 livres ; il se retira au château de Boisse. Après son départ, les calvinistes pillèrent sa maison, emportèrent la charpente et mirent par terre une partie des murailles. En 1582, Louis de Salignac leva une troupe de gentilshommes après en avoir obtenu commission du roi et s'empara de la ville et du château d'Issigeac, y rétablit son autorité, rentra en possession de ses revenus, fortifia sa maison, y laissa une garnison et fit abattre une partie des murailles de la ville ; en 1589, les religionnaires assiégèrent de nouveau la maison de l'évêque pendant six jours avec quatre canons et minèrent toutes les défenses ; les assiégés capitulèrent et furent conduits en sûreté à Saint-Cernin-de-la-Barde. Le peuple d'Issigeac prit, en 1594, part à la révolte des Croquants. Tels sont quelques-uns des événements principaux qui peuvent intéresser les Périgourdins (1).

La ville d'Issigeac a conservé son aspect ancien avec ses vieilles maisons dont les plus remarquables sont, après l'évêché, reconstruit en 1666, celle dite des ministres protestants et celle du prévôt qui remonte à une époque plus reculée, avant même 1488. Le plan de cette ville est très irrégulier, les rues sont courtes et ne se coupent pas à angles droits comme dans les bastides, et l'ensemble a conservé un caractère très original avec ses maisons à pans de bois débordant sur la voie publique, peu élevées et placées sans ordre dans des rues tracées à l'aventure ; quelques restes de l'enceinte sont encore visibles avec les meurtrières des XIIIe et XIVe siècles. L'église que M. l'abbé Carbonnier nous a montrée dans ses détails avec des commentaires précieux est,

(1) Tarde, p. 223, 229, 233, 243, 255, 307, 327, etc.; *Bulletin* de la Société, t. XVI, p. 289 et suiv., t. XVII.

Digitized by Google

comme nous croyons l'avoir dit, un monument du premier quart du XVIe siècle, élevé par Armand de Gontaud; ses armes sont sculptées sur les piliers de la grande nef; on voit aussi dans les parties qui avoisinent le chœur celles des Salignac-Fénelon qui constatent les réparations faites par un des évêques de cette famille, réparations nécessitées par la ruine de 1567. Le clocher, quoiqu'il soit appuyé par des contre-forts du XVIe siècle, pourrait bien être le reste d'une église primitive, car les arcs à plein cintre et la bordure des baies ont une décoration qui ne nous semble pas éloignée du XIIe siècle. Le portail qui s'ouvre sous un auvent est bien de la Renaissance primitive avec ses moulures prismatiques, ses voussures bordées de grandes torsades, et l'arbre écoté si commun en Périgord et en Quercy à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe; le tympan est vide, l'extérieur est des plus simples, les contre-forts sont très saillants et largement moulurés ; on ne peut se tromper sur leur date; les fenêtres sont placées très haut, elles sont très aiguës, autrefois elles étaient divisées par un meneau, mais elles étaient en très mauvais état; lors des dernières réparations, on a supprimé partout meneaux et traceries. L'intérieur se divise en trois nefs à quatre travées, le chœur le termine par trois chapelles polygonales, la principale plus grande que les autres; il n'y a pas de transept. Les piliers élevés sur plan cruciforme sont ornés, au-dessus des moulures du pied des colonnes demi-engagées qui supportent les grands arcs, d'arcatures polylobées diversement, dont les rampants sont ornés de crochets et d'amortissements plus ou moins prononcés; nous remarquerons que cette ornementation est du meilleur effet et nous n'avons pas souvenir de l'avoir rencontrée ailleurs; ajoutons que dans les monuments élevés comme celui-là sous Louis XII, on trouve en ce moment de transition du XVe à la Renaissance pure, c'est-à-dire à la fin du moyen âge, des détails gothiques qui persistèrent peu, l'esprit de l'art se renouvelant sous l'influence d'études et de recherches nouvelles. Les chapiteaux formés de moulures portent sur leur corbeille des inscriptions en lettres ornées qui semblent se faire suite

Digitized by Google

(*Ave Maria?*); l'un d'eux, à gauche, paraît donner en rébus un nom, peut-être celui de l'architecte, et enfin une date, 1501, relevée par M. de Fayolle, qui serait celle où Armand de Gontaud fit commencer sa grande reconstruction. Toutes les voûtes ont été refaites par M. le curé Carbonnier ; elles sont neuves, et les réparations de ces derniers temps ont été très importantes, puisque l'autorité diocésaine a jugé nécessaire une nouvelle consécration qui a eu lieu en 1877 (1). Ce monument est très intéressant pour le Périgord, d'autant que les églises du XVIe siècle de cette importance y sont peu communes, y compris celle de Rouffignac aux bizarres piliers à moulures à spirales, imités peut-être de ceux de Saint-Séverin de Paris. M. le curé a eu la bonne pensée de conserver des panneaux sculptés du XVIIe et du XVIIIe siècle en les encadrant dans des autels ou en en fabriquant des meubles ; il a ainsi mis à l'abri des dégradations et de ventes illégales des objets intéressants.

Le château d'Issigeac n'a rien conservé d'ancien ; il a été entièrement reconstruit, en 1666 par François de Salignac ; une partie sert de presbytère, la seconde appartient à M. le docteur Vizerie. Nous avons vu avec intérêt la collection de M. Coste : objets divers et surtout préhistoriques.

Situé dans une charmante position sur la rive gauche de la Dordogne, le château de Piles nous a été gracieusement ouvert sur la recommandation de M. le comte de Lapanouse. Il reste bien peu de la demeure des Clermont, sinon quelques soubassements et une tour du XVe siècle, un bâtiment très remanié qui y adhère et enfin un pavillon du XVIe siècle avec lucarnes saillantes chargées d'écussons ; l'appareil des fenêtres et des angles est à bossages, des bandeaux séparent les étages ; l'intérieur contient de grandes pièces à boiseries du temps de Louis XIV et surtout de Louis XVI ; des terrasses servent de promenoirs au premier étage et permettent de prendre le frais occasionné par le courant de la Dordogne. C'était la demeure du fameux capitaine huguenot Armand

(1) Abbé Carles, *Titulaires et Patrons*. Art. Issigeac.

Digitized by Google

de Clermont de Piles, connu sous le nom de capitaine Piles, dont les exploits et la hardiesse devinrent légendaires; ce fut une des victimes de la Saint-Barthélemy, le 24 août 1572 (1).

M. le comte de Gourgues nous attendait à Lanquais ; la plus gracieuse hospitalité nous fut offerte et nous pûmes à loisir admirer cette belle demeure du XVIe siècle que M. Palustre signale comme un magnifique modèle de l'architecture sous Charles IX. Nous n'avons pas à décrire le pavillon de Lanquais, M. le baron J. de Verneilh s'est acquitté de ce soin mieux que nous ne saurions le faire, dans le *Chroniqueur du Périgord et du Limousin*, où il a au texte ajouté une très exacte et très belle lithographie (2). Dans une plus récente notice (3), M. de Verneilh rapporte la construction de ce magnifique pavillon au règne de Henri II, et il insiste plus qu'il ne l'avait fait d'abord sur la beauté et la variété des cheminées. Entre l'opinion de M. Palustre et celle de M. de Verneilh, nous ne nous prononçons pas. La belle collection de silex et d'objets de toute espèce recueillis par M. le vicomte Alexis de Gourgues mériterait une plus longue visite de la part des spécialistes, mais, comme nous l'avons dit déjà, nous disposons d'un trop court espace de temps pour nous livrer à des études approfondies ; nous apprenons seulement où nous trouverons les éléments de travaux plus complets suivant nos goûts et nos aptitudes.

N'oublions pas de rappeler qu'à Piles nous avons trouvé notre vice-président pour l'arrondissement de Bergerac, M. de Biran, qui s'est joint à nous pour la fin de la journée ; cela a été une bonne fortune qui nous a permis de faire connaissance avec un homme aimable et instruit, connaissant bien son pays et en parlant avec une affection que le séjour du sceptique Paris ne semble pas avoir amoindrie.

Nous remontons la riche vallée de la Dordogne et nous

---

(1) *Chroniqueur du Périgord et du Limousin*, t. II, p. 52.

(2) *Chroniqueur du Périgord et du Limousin*, t. I, p. 123.

(3) *Bulletin* de la Société, t. XVI, p. 75.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHATEAU DE BANEUIL

Digitized by Google

brûlons Couze qui n'est pas d'un intérêt suffisant pour risquer d'être en retard. Nous voyons le petit château de Baneuil et son curieux donjon du XIIe siècle, intéressant par ses dispositions intérieures que l'obscurité de ses salles superposées ne nous permet que de deviner et auxquelles on arrivait par une ouverture pratiquée dans le centre de la voûte, au moyen d'échelles. Des niches ou refuges percés dans les murailles permettaient à des défenseurs d'attendre le moment où l'assaillant émergerait de cet orifice pour l'empêcher d'avancer davantage. L'église, qui probablement est du XIIe siècle, a une coupole tronquée entre le chœur et la nef ; deux chapiteaux seulement sont intéressants ; l'un, avec deux animaux fantastiques, entre lesquels est une figure humaine ; l'autre, avec un oiseau debout, peut-être un aigle. La porte principale est flanquée de deux fausses arcades, les croisées sont à plein cintre et très étroites, les contre-forts sont très minces ; il est possible que primitivement il y ait eu une chapelle absidale. Baneuil était une seigneurie qui appartenait à une branche de la famille de Calvimont et qui y habitait.

Clérans, très ancienne seigneurie, puisque, dans une de ses *sirventes*, Bertrand de Born en cite le seigneur qui était un des quatre barons auxquels il fait appel contre le roi Henri d'Angleterre, appartenait avant la Révolution à M. d'Augeard, président au parlement de Bordeaux. Clérans fut aux Anglais pendant presque toute la guerre de Cent ans (1). Les protestants s'en emparèrent et s'y maintinrent durant une partie des guerres de religion. Le château est en ruine ; il est encore imposant, élevé sur une butte artificielle, dans un vallon resserré dont il prend presque toute la largeur. On y trouve des bâtiments qui du XIIe siècle remontent jusqu'au XVIe ; de ces pans de mur émergent deux grosses tours carrées, l'une habitée par un colon et qui a un peu perdu de sa physionomie militaire et l'autre grand donjon qui semble avoir été bâti en deux fois et tout remanié à la fin du XIIIe siècle, à en

(1) Labroue, *Livre de Vie*, p. 288. — *Périgord illustré*, p. 345.

Digitized by Google

juger par la forme de ses ouvertures, les unes géminées dont les colonnettes n'ont pas de chapiteaux, les autres à une seule baie simple; de ces ouvertures, quelques-unes pourraient dater du XIVe siècle ; sur une des faces de cette tour, au-dessous d'une baie dont les montants sont à consoles XIIIe siècle, on remarque une série de trous carrés espacés régulièrement, soigneusement appareillés et se continuant sur la face de l'est ; nous pensons que ces trous étaient destinés à recevoir les poutres sur lesquelles on pouvait établir des hourds en bois, d'autant qu'au-dessous des trous plus petits et placés à distance étudiée devaient recevoir des fiches dont l'extrémité soutenait ces poutres au point où s'élevait le parapet du hourd. Le donjon avait une partie basse et trois étages ; le dernier est à moitié détruit. Au second étage, on voit les traces d'un escalier. Nous croyons pouvoir affirmer que ces étages n'étaient pas voûtés ; des planchers les séparaient. Ce donjon est certainement un des plus anciens du Périgord et des plus importants par ses massives dimensions ; il est de forme barlongue ; il est un point à la sortie du village d'où les ruines se détachent dans leur ensemble et font un très bel effet.

A. DE ROUMEJOUX.

Digitized by Google

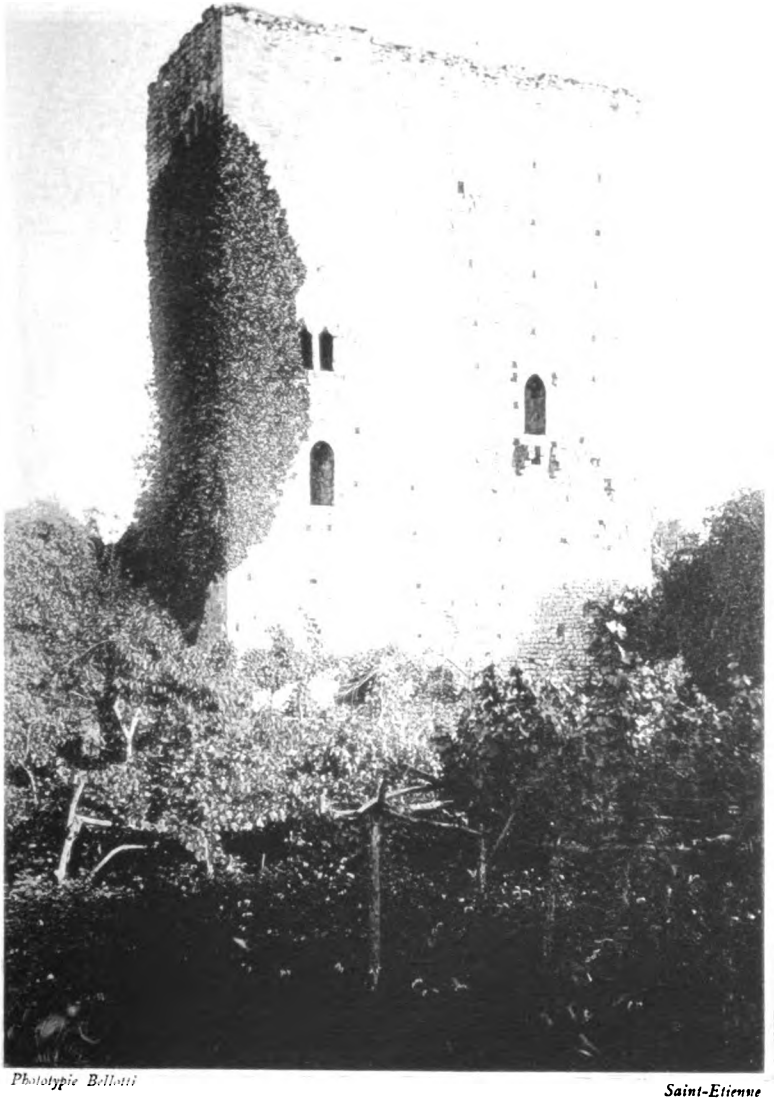

*Phototypie Bellotti* *Saint-Etienne*

DONJON DE CLÉRANS

Digitized by Google

Digitized by Google

# VARIA.

## LA FONTAINE DU GUINO.

### VIEILLES COUTUMES. — SUPERSTITIONS.

Un des chemins qui vont de *Montpon* (1) à *St-Martin-de-l'Herm* (plus tard de Gurson) *Sanctus Martinus Gorsoneris* (2) a été redressé en plusieurs endroits et réparé par les soins du service vicinal, il y a quelques années seulement. A un kilomètre de ce petit village, ce chemin est devenu carrossable, et son nouveau tracé le rapproche d'une fontaine fort ancienne, connue dans le pays sous le nom de *Guino.* Cette fontaine est située au pied du coteau où est placé *St-Martin.*

Elle est aujourd'hui recouverte de ronces et de broussailles qui semblent vouloir la faire disparaître sous leur masse compacte et lui donnent un aspect assez singulier. Son nom remonte à une époque si reculée, qu'il n'est mémoire dans le pays de la raison pour laquelle on le lui a donné ; mais on croit généralement qu'elle s'appelle *Guino* parce qu'on allait y chercher le *Gui nouveau*, le *Gui de l'an neuf*, et en patois la *Guillanneou*. L'étymologie du mot semble du reste suffisamment l'indiquer.

La fontaine du *Guino* a été, dit-on, dans les temps les plus reculés, un lieu de réunion pour les populations de ces contrées isolées de tout centre ; cela se peut. A-t-elle été encore le lieu où les *Druides* allaient ramasser le *Gui* ? peut-être ; on ne peut affirmer l'un ou l'autre fait, mais il y aurait lieu de le croire, et en voici la raison. La fontaine du *Guino*, disent les anciens récits « se trouvait autrefois du côté nord d'un chemin creux, passant au pied du coteau sur lequel est construit le village de St-Martin. Ce chemin était bordé par de grandes haies et de vieux chênes, dont les troncs convulsionnés et

(1) Pap. Lespine, t. 47, fol. 62. — *Mémor. du Périgord*, t. II, p. 15.

(2) *Guienne hist. et monum.*, 1842, t. I, p. 37.
Anselme, *Hist. généal. des grands off. de la couronne.*

Digitized by Google

entr'ouverts par le temps, rendaient le site aussi sombre que mystérieux. Les alentours inspiraient la crainte, l'admiration, et souvent la peur qui transforme les objets et grandit les formes à la tombée de la nuit. Son accès était facile aux passants et, en en faisant le tour, ces derniers pouvaient y puiser l'eau rafraîchie par des ombrages épais ; cette dernière était bienfaisante ,et jouit encore de nos jours, de cette grande réputation. »

Ce qui contribua grandement aussi à rendre les eaux de la fontaine du *Guino* célèbres, ce fut le culte particulier qu'y recevait quelque génie propice aux humains, ainsi qu'on a pu le constater bien souvent par la vue des objets qu'on avait déposés sur la partie antérieure du petit monument.

Quelques personnes fort âgées affirment encore de nos jours, avoir entendu dire par leurs aïeux qu'on y sacrifiait des poules et consultait les boyaux des victimes. Je ne suis nullement surpris de ces pratiques superstitieuses opérées par des populations rudes, fortes, sauvages comme leurs forêts et dominées par l'ignorance.

Or, voici un fait que l'on peut, bien qu'il soit moins sanglant, rapprocher de ce que je viens de citer, et qui donnera une idée assez exacte des croyances superstitieuses de quelques femmes de la contrée. Ce n'est pas, comme le dit le *poëte agenais :*

« ..... *Uno histouéro paouruquo a fas dressa lous piels sul cat del may hardi,* » mais c'est une coutume assez étrange pour qu'elle me paraisse devoir être racontée.

Dans le petit village dont je viens de citer plusieurs fois le nom, il n'y a pas longtemps encore, quelques femmes se sont maltraitées. pendant la nuit de la *St-Sylvestre*, vers l'heure de minuit. Il s'agissait de savoir laquelle des ménagères placerait, la première d'entre toutes, une offrande au génie des eaux de leur fontaine, sur le rebord du petit monument.

Pendant les veillées des longues nuits de décembre, toujours crédules et trop naïves, les bonnes femmes aiment à se remémorer les récits de leurs aïeux, dont la réputation et le crédit augmentent en raison directe du temps qui s'est écoulé depuis leur mort.

Mais si les heures passent lentement, minuit arrive, et chacune laisse ses contes de bon et mauvais génie ; puis, le coq se faisant entendre, c'est à celle qui courra faire son devoir. On les voit alors se précipiter vers la porte de la chaumière, et se diriger à toutes jambes vers la fontaine. Si on n'y voit personne, la joie est au comble, mais si par contre, la bonne vieille y trouve une voisine plus alerte et plus ingambe qu'elle, ou si encore elles arrivent en même temps,

Digitized by Google

c'est une véritable bataille qui s'engage. Il faut se tirailler les vêtements de côté et d'autre, se battre même, pour éloigner la rivale, et heureuse celle qui ne reçoit pas les coups. La femme qui reste alors maîtresse du champ d'exploit s'approche vivement de la fontaine, s'incline vers la surface des eaux, en implore le génie pour qu'il lui soit favorable; puis, sortant un morceau de pain de la poche où elle avait eu soin de le cacher avant le départ, elle l'offre au génie bienfaisant. Cela fait, le morceau de pain est coupé par moitié, l'une est rapportée à la demeure pour servir de nourriture aux poules (*qui doivent dans ce cas pondre toute l'année*) et l'autre reste sur le bord de la construction. Autant on y trouve de morceaux de pain, autant il y a eu de visiteuses ayant fait leur offrande à ce même génie. Mais, entre toutes, celle qui est arrivée la première doit être la plus heureuse, puisque ses poules doivent pondre beaucoup plus que celles de ses voisines. On s'explique ainsi le motif pour lequel il faut arriver au but désiré le plus rapidement possible, à la première heure du premier jour de l'an neuf.

Je ne veux pas insister davantage sur ces pratiques si souvent usitées dans nos villages et je passerai aussi sur les sacrifices d'animaux faits auprès de cette fontaine du *Guino*, célèbre autrefois comme je l'ai dit, par sa position toute particulière, la fraîcheur et la bonté de ses eaux, l'abondance d'ombrages épais. Sa réputation a été surtout acquise par les pratiques étranges qui y étaient exécutées dans l'ombre. Il régnait en cet endroit le plus grand silence dans la journée, et le voyageur, en traversant ces lieux, profondément modifiés aujourd'hui, croira difficilement à l'avenir que les vieilles femmes les ont, pendant de longues séries d'années, visités à la clarté de l'astre des nuits.

Dr Barbancey.

Digitized by Google

## NÉCROLOGIE.

## Mgr GOUZOT,

Archevêque d'Auch.

La Société historique et archéologique du Périgord traverse en ce moment une phase pénible de son existence et a vu disparaître en quelques jours deux de ses membres les plus éminents et qui lui faisaient le plus d'honneur, l'un, par les hautes dignités auxquelles l'avaient élevé ses vertus sacerdotales, l'autre, par l'estime, j'allais dire la vénération, que lui avaient acquises parmi nous une science aussi modeste que profonde et l'exquise urbanité de son caractère.

A quelques jours d'intervalle, Mgr Jean-Louis Gouzot, archevêque d'Auch, primat de la Novempopulanie et des deux Navarres, a été suivi au tombeau par M. le marquis Ulric d'Abzac de La Douze. Jamais le pieux usage de consacrer quelques pages de notre *Bulletin* à la mémoire de nos collègues défunts ne fut plus justifié qu'aujourd'hui, et c'est à Mgr Gouzot que j'ai dessein d'élever ce modeste monument de souvenir.

Mgr Gouzot était curé de la cathédrale de Périgueux lorsque notre Société prit naissance à l'ombre du vieux clocher de Saint-Front. Des promoteurs de cette entreprise qui devait fournir une si brillante carrière, je crois que nos collègues si distingués, M. Dujarric-Descombes, vice-président, et M. Villepelet, secrétaire-général, sont les seuls survivants.

Un des premiers, Mgr Gouzot répondit à l'appel du docteur Galy, avec M. le chanoine René Bernaret, d'inoubliable mémoire, qui, dans ses quarante années de courses apostoliques en Périgord, avait amassé d'ailleurs, peut-être un peu au hasard, un dossier considérable de notes sur l'histoire de notre province, faisant au clergé de notre diocèse, dans la Société naissante, une place honorable qu'il a gardée depuis, grâce surtout aux immenses travaux de M. le chanoine Brugière, qui feraient honneur à un bénédictin, sans oublier entre autres les monographies de l'aimable et savant chanoine Riboulet, si vite enlevé aux espérances de ses amis.

Mgr Gouzot n'a pu, dans la mesure de sa volonté, prendre une part considérable aux travaux de notre Société. Sa vie, dévorée par

Digitized by Google

d'incessantes sollicitudes, se dépensait tout d'abord en œuvres de zèle et de charité, mais il suivait avec un vif intérêt notre marche ascendante, tout heureux de voir quelle place la Société historique et archéologique du Périgord, grâce à un rare concours de vraies illustrations de la science, conquérait parmi les Sociétés savantes de la France et même de l'étranger. S'il m'est permis d'évoquer ici un souvenir personnel, je dirai que, se trouvant à la veille de quitter le Périgord, c'est à sa sollicitation que je vins demander à prendre place parmi vous, et qu'il voulut même, avec le regretté M. Michel Hardy, me présenter à l'honneur de vos suffrages.

Mgr Gouzot était né à Paleyrat d'une de ces vieilles familles bourgeoises, nombreuses sur notre sol, qui confinent à la noblesse et s'y élevaient même parfois au moyen des charges judiciaires, financières ou administratives qui leur étaient confiées. Son intelligence, de bonne heure pénétrante, prit ses premiers développements dans les fortes études du Petit-Séminaire de Bergerac. On y a gardé le souvenir d'une analyse littéraire du *Paysan du Danube*, qui valut au jeune Gouzot les compliments d'un haut dignitaire de l'Université.

Il étudia la théologie à Saint-Sulpice, et il aimait à raconter qu'il n'allait jamais à Paris sans faire un pèlerinage à sa chambre de séminariste; étroite et obscure pièce du quatrième étage qui recevait la lumière et l'air par une fenêtre en tabatière, glacière en hiver, rôtissoire à la canicule.

Je n'ai connu personne qui eût gardé le culte des souvenirs avec une intensité égale à la sienne. Les superbes horizons de la vallée de la Dordogne, familière à ses jeunes années, avaient imprégné en lui un goût débordant de poésie, pour les sites grandioses, et son âme qui s'était toujours développée, dans une atmosphère si sereine et si pure, vibrait étrangement à l'évocation des souvenirs qui lui étaient chers. Il est même resté de ce sentiment un monument aussi curieux que rare; c'est un petit volume intitulé *Souvenir*, composé d'allocutions et de morceaux détachés, et qui est bien la plus parfaite expression de sa manière littéraire et de son culte passionné pour cette grande force consolatrice laissée à l'humanité et chantée par tant de poëtes :

> Souvenir, souvenir, c'est toi dont la puissance
> Brave victorieuse et le temps et la mort !

Au sortir de Saint-Sulpice, Mgr Gouzot revint en Périgord, et le futur archevêque fit ses débuts dans la chaire de maître d'études au Petit-Séminaire de Bergerac. Peu de temps après, il est envoyé en

Digitized by Google

qualité de professeur au collège de Belvès et chargé du service de l'humble paroisse de Sagelat. Mgr George l'appelle ensuite à la cure de Ménestérol.

Le jeune curé, sous l'empire de l'émotion que suscitent en son âme les ruines de la Chartreuse de Vauclaire, se promet de relever ces ruines, et il y réussit. Il multiplie les démarches et les voyages. Rien ne peut diminuer l'ardeur de son zèle, et, en mai 1860, les fils de saint Bruno, après plus de soixante ans d'exil, rentrent en Périgord. Déjà, depuis deux ans, M. Gouzot était doyen de Verteillac.

Les honneurs venaient ainsi chercher l'ancien maître d'études du Petit-Séminaire, bientôt nommé à l'importante cure de Saint-Cyprien, où s'écoulèrent dans le plus fécond des apostolats dix années de sa vie, et tel fut le rayonnement de son zèle sacerdotal, que nul dans le clergé, excepté lui-même, ne fut étonné de son élévation à la cure de la cathédrale de Saint-Front, vacante par la mort prématurée du distingué archiprêtre, M. Deltheil.

J'ai souvent entendu raconter à Mgr Gouzot qu'il ne connaissait alors, de Périgueux, que l'évêché, la cathédrale et le Grand Séminaire, et qu'à la première visite qu'il fit à sa nouvelle paroisse, s'étant tout d'abord rendu à Saint-Front, il dut prier le vénérable M. Labat de lui indiquer le presbytère, où le bon chanoine voulut l'accompagner lui-même.

Treize années d'un laborieux et fécond ministère, qui ne fut pas toujours exempt de difficultés, signalèrent l'archiprêtre de Saint-Front au choix des autorités supérieures, et il fut proposé pour l'évêché de Gap. C'était, je crois, pour la première fois de ce siècle qu'un membre de notre clergé périgourdin se voyait appelé à l'honneur de l'épiscopat. Il est vrai que, peu d'années auparavant, M. Bonnet, vicaire général, et M. Coldefy, curé de Thiviers, étaient montés sur le trône épiscopal, l'un, de Viviers, l'autre, de Saint-Denis, mais ni l'un ni l'autre n'appartenaient au Périgord par leur naissance.

Si l'élévation de Mgr Gouzot à l'épiscopat fut accueillie par d'unanimes suffrages, c'est parce que, dans les temps difficiles que nous traversons, il avait eu l'heureuse bonne fortune de ne pas se créer un seul ennemi, sans avoir eu d'ailleurs aucun sacrifice à faire à l'inflexible droiture de son caractère sacerdotal. Son exquise aménité et sa charité inépuisable sont restées légendaires, et je suis convaincu que, même les éminentes qualités de ses deux successeurs, n'ont pu le faire oublier de ses chers paroissiens de Saint-Front. En est-il un

Digitized by Google

seul parmi ceux qui l'ont connu qui n'ait quelque touchant souvenir à consacrer à sa mémoire ?

Par son élévation à l'archevêché d'Auch, Mgr Gouzot atteignit les plus hauts sommets de la hiérarchie ecclésiastique. Ce que fut l'évêque et l'archevêque, il faut laisser le soin de le dire aux deux diocèses qui ont pu apprécier les vertus du prélat. Nous pouvons dire cependant que les grandes traditions d'austérité, de zèle et de charité de l'archiprêtre de Saint-Front, y brillèrent du plus vif éclat et que sa mort prématurée fut pleurée, surtout par les plus affligés et les plus pauvres, dont il avait fait sa famille diocésaine de prédilection.

C'est donc une des gloires du Périgord qui vient de s'éteindre, une de ces gloires qui ne laissent après elles qu'un rayonnement sans mélange d'aucune ombre, une de ces illustrations qui sont l'honneur de notre Périgord et sur la mémoire desquelles ne s'élèvera nulle voix discordante.

J'ai déjà dit que Mgr Gouzot n'eut pas le temps de prendre une part active aux travaux de nos savants collègues. Il ne faut pas oublier que lorsque le cardinal de Richelieu fonda la compagnie des Quarante Immortels, son intention n'était pas de la peupler exclusivement de gens de lettres, ni même de savants. L'Académie devait être un salon, une sorte de fusion de toutes les aristocraties : aristocratie du talent, de la naissance et même, à la rigueur, aristocratie de la fortune. Peut-être même pourrait-on, sans paradoxe, soutenir que seule l'aristocratie des lettres n'aurait pas suffi à donner à l'Académie française cette vitalité puissante et cette renommée de bonne société qui font sa gloire. Le jour où une académie se composerait exclusivement de poëtes et de philosophes, elle ne serait pas loin de sa décadence et mourrait peut-être d'un excès de sensibilité d'épiderme ; c'était, il y a dix-neuf siècles, l'opinion d'Horace : *teneros ne tange poetas... genus irritabile vatum.*

Toute proportion gardée, il en est de même dans nos modestes Sociétés provinciales. Il faut un auditoire à celui qui parle ; où serait l'auditoire si tout le monde parlait ? Si je ne craignais de paraître évoquer trop de souvenirs classiques, je dirais que dans les tragédies grecques, le chœur antique jouait un grand rôle par de simples exclamations.

Mgr Gouzot ne s'en est pas tenu parmi nous aux exclamations des chœurs d'Eschyle et de Sophocle ; quoique modeste, son œuvre littéraire, en dehors de ses Instructions pastorales, présente un vif intérêt pour le Périgord. Lorsque la mort est venue le surprendre, il préparait une édition entièrement refondue de la *Chartreuse de Vauclaire*.



Digitized by Google

En outre du recueil intitulé *Souvenir*, je puis signaler une brochure, probablement très rare, parue en 1883, dans laquelle, sous prétexte de faire l'éloge funèbre de M. Bricard, ancien curé de Saint-Julien-de-Lampon, Mgr Gouzot avait fait sa propre autobiographie.

La mémoire de l'archevêque d'Auch n'a pas besoin de titres littéraires ou scientifiques pour se conserver parmi nous. S'il est vrai que la pensée fondamentale, la raison d'être de notre Société, est l'amour et le culte de notre vieux Périgord, il est non moins vrai que nul n'aima plus le Périgord que Mgr Gouzot. Il tenait à sa terre natale par toutes les puissances de son âme, et s'il pouvait dérober quelques rares jours aux sollicitudes épiscopales, il accourait sur les rives de la Dordogne ou dans sa chère solitude de Vauclaire se retremper aux effluves de sa jeunesse, et à l'heure suprême, il a voulu dormir son dernier sommeil dans la terre du Périgord, à l'ombre de ces cloîtres de Vauclaire qu'il avait relevés.

Faisons des vœux pour que les générations nouvelles nous donnent des caractères aussi vigoureusement trempés, pour que notre terre du Périgord garde son énergique fécondité du passé et qu'elle reste comme autrefois la terre nourricière des natures généreuses, *alma parens virum*.

Ch.-Em. Montet.

Val-des-Écoliers (Haute-Marne), 1er Octobre 1895.

Digitized by Google

LE MARQUIS D'ABZAC DE LA DOUZE.

La Société historique et archéologique du Périgord vient de faire, en la personne du marquis d'Abzac de La Douze, une grande perte qui sera tristement ressentie par tous ses collègues, mais surtout par ceux qui, ayant pu franchir le cercle un peu étroit où ses goûts le portaient à renfermer sa vie, avaient été à même d'apprécier l'élévation de son caractère, le charme de ses relations et l'étendue presque inépuisable de son savoir.

Issu de l'une des familles les plus anciennes et les plus illustres du Périgord, Ulric d'Abzac de La Douze naquit à Paris, au mois de mars 1823, d'Hippolyte, vicomte d'Abzac de La Douze, maréchal-des-logis aux gardes du corps, et de Sophie d'Anthing, fille d'un gentilhomme saxon au service de la Russie. De cette origine proviennent peut-être l'amour de l'étude et le caractère calme et réfléchi propre aux races du nord qui le distinguèrent dès son enfance.

Son éducation fut commencée chez M. Bosviel, qui tenait un petit collége à Saint-Mayme; il la continua à Pontlevoy, alors dans toute sa réputation, et la termina chez les PP. Jésuites, à Fribourg, en Suisse. C'est là qu'il prit, dans les longues excursions de vacances, le goût de la botanique et qu'il devint le marcheur infatigable que nous avons tous connu. Son mariage avec Mlle de Cremoux, d'une ancienne famille périgourdine, le fixa définitivement à Périgueux, et, à la mort de son cousin, le marquis Adhémar de La Douze, abbé de la Trappe des Dombes, qu'il avait fondée, il devint le chef de sa maison.

La vie du marquis de La Douze se résume en trois mots : il vécut pour la religion, pour les siens, pour la science. C'était, en effet, un savant dans le sens où l'entendaient ces grands travailleurs du XVIe siècle qui voulaient atteindre à toutes les branches des connaissances humaines. La botanique et la géologie avaient eu ses premières prédilections, et, jusqu'à la fin de sa vie, il préféra leur étude à toute autre ; aussi son nom faisait-il autorité dans ces sciences. Nous l'avons vu encore, il y a quelques mois à peine, pendant la dernière excursion de la Société archéologique aux rives de la Dordogne, quoique déjà bien affaibli par une implacable maladie, escaladant les pentes abruptes de Badefols, son pic d'une main, sa boîte de botaniste sur le dos, et nous montrant joyeusement les plantes et les échantil-

Digitized by Google

lons qu'il avait recueillis. Souvent, dans nos réunions, nous avons mis sa science à contribution, et il voulut bien classer une partie des collections géologiques du Musée.

L'aptitude du marquis de La Douze pour le travail était extraordinaire ; dans les mauvais temps, quinze heures employées à lire et à écrire, sans autre interruption que celles des repas, ne lui causaient que du plaisir sans aucune fatigue ; il avait une grande facilité pour apprendre les langues étrangères ; aussi, en dehors des deux langues classiques qu'il connaissait à fond, il traduisait à livre ouvert l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien, et avec quelques rares coups de dictionnaire le russe, l'arabe et l'hébreu. Il s'était particulièrement attaché à ces deux dernières langues pour l'interprétation des textes de l'Ecriture sainte, à laquelle il travailla presque constamment, et sa famille possède une traduction des psaumes de l'arabe en latin, qu'il avait faite pour mieux comparer les textes. L'histoire ecclésiastique, aussi bien que celle de tous les pays, lui était familière dans tous ses détails, et il aimait également l'étude des sciences exactes, comme en témoignent des cahiers où il s'était plu à reproduire de mémoire l'algèbre et la géométrie. Il n'est pas surprenant qu'il ait voulu être le seul professeur de ses fils jusqu'à leur entrée au collège, et qu'alors, devenu plus libre de son temps, l'archéologie l'ait attiré à son tour.

Depuis longtemps, le marquis de La Douze entretenait, comme botaniste et géologue, des relations avec le vicomte de Gourgue et M. Charles des Moulins ; il collabora même avec ce dernier à un ouvrage sur la flore périgourdine ; aussi est-il permis de penser qu'ils durent l'encourager à s'occuper des choses du passé. Déjà il avait fait partie du congrès que la Société française d'Archéologie, présidée par l'illustre Arcisse de Caumont, tint en 1858 à Périgueux, et il devint alors membre de cette Société, dont il suivit avec intérêt les travaux jusqu'à sa mort. En 1876, presque au début de la Société historique et archéologique du Périgord, il entra dans ses rangs, et depuis lors, par son exactitude à nos réunions et par le nombre considérable de ses communications, il ne cessa d'y occuper une place importante, non moins par sa valeur personnelle que par la courtoisie de ses relations.

La direction de ses goûts le portait d'avantage vers l'étude des anciens titres que vers l'archéologie monumentale ; il se fut vite habitué à lire les écritures les plus difficiles, et lorsqu'un événement inopiné eut mis entre ses mains les riches archives de sa famille, au moment même où elles allaient disparaître sous le pilon, il entreprit

Digitized by Google

de les dépouiller et de les classer, et en tira souvent, pour notre *Bulletin*, des pièces d'un grand intérêt pour l'histoire de notre province. La nomenclature de ses communications se trouve dans les tables du *Bulletin*, où il publia vingt-six articles, et les procès-verbaux mentionnent plus de trente communications diverses, sans parler des dons d'une quinzaine de pièces qu'il fit aux Archives départementales.

Très assidu à nos séances, le marquis de La Douze arrivait à pied de Boric-Petit, tenant encore à la main l'auteur grec ou latin, compagnon habituel de ses promenades solitaires, dont la lecture l'avait peut-être un peu attardé dans le chemin; rarement il prenait part à une discussion, quoiqu'il s'intéressât à tous les sujets; mais s'il prenait la parole, ses réflexions, toujours justes et modérées, étaient marquées au coin d'une critique sûre et d'une profonde érudition. Malheureusement il était encore plus modeste que savant, convaincu qu'il avait trop à apprendre pour enseigner aux autres; il fallait l'interroger pour le décider à parler, ce qu'il faisait alors avec la plus parfaite bonne grâce, car il était rare qu'un sujet lui fût étranger. L'étendue de son savoir surprenait ceux qui, ne vivant pas dans son intimité, ne pouvaient la soupçonner chez un homme qui ne parlait jamais de lui-même, cherchait à se dissimuler plutôt qu'à se mettre en avant et, comme un bénédictin, travaillait pour le seul amour de la science. Aussi, à part les transcriptions de textes et les traductions souvent difficiles, toujours d'une scrupuleuse exactitude, qu'il a données à notre *Bulletin*, n'a-t-il presque rien écrit qui lui fût personnel, et ne restera-t-il, chez ceux qui l'ont connu, que le souvenir de cet esprit si cultivé, mais rien qui représente la somme de connaissances laborieusement amassées, disparues aujourd'hui sans laisser de traces.

Le marquis de La Douze aimait par dessus tout la vie de famille; il faisait bon le voir dans cette patriarcale demeure de Borie-Petit, entouré d'une couronne d'enfants et de petits-enfants; son caractère, d'une grande douceur, était cependant très ferme; mais jamais il ne cherchait à imposer son opinion, et il inspirait un tel respect, que les gens préféraient le plus souvent céder ou agir comme il le désirait, pour ne pas lui faire de peine: il remplissait, depuis la mort de M. de Cremoux, son beau-père, les fonctions de maire de Champcevinel, et nulle administration ne fut plus paternelle. Hélas! en quelques mois deux coups cruels vinrent le frapper. La marquise de La Douze suivit dans la tombe, à un an d'intervalle, son fils aîné, dont notre compagnie a gardé un cher souvenir; c'est alors que sa haute piété

Digitized by Google

inspira au père et à l'époux le courage et la force, mais en laissant dans son cœur brisé le germe fatal qui devait l'emporter à son tour. Il ne m'appartient pas de parler dans cette notice des sentiments de foi religieuse et politique du marquis de La Douze, et cependant il semble que ce ne serait pas le faire connaître en entier que de passer sous silence l'un des côtés les plus saillants de son caractère ; une profonde dévotion, qui, dans la vie privée, aux devoirs du chef de famille et aux études les plus assidues, lui permirent d'associer la plupart des pratiques de la vie religieuse, et de réaliser, au XIXe siècle, une de ces existences consacrées à la science et à la vertu que l'on est accoutumé à rencontrer seulement en d'autres temps où les corps et les âmes étaient différemment trempés.

Mis DE FAYOLLE.

---

## BIBLIOGRAPHIE.

**Bulletin** *de la Société historique et archéologique du Périgord.*

Tomes.

IV Pierre d'Abzac de La Douze, archevêque de Narbonne.

V Rapport sur la lettre de Manuel de Fiesque, publiée par M. Germain, de l'Institut.

VI Analyse de la thèse de M. Clédat : *De fratre Salimbene et de ejus chronicæ auctoritate.*

VII Vente de la châtellenie de Vernh.

VIII Récit de l'assassinat du baron de Pardaillan et de la prise de Monheurt (compte rendu).

XI Commission de Marie de Médicis au marquis de La Douze.
— Testament d'Etienne de Malayolas (1312).
— Inventaire de Jeanne de Narbonne Talairan, dame de La Douze.
— Liste des tenances mouvant du prieuré de Lafaye.

XII Lettres inédites de Henri III au seigneur de La Douze.

XIII Quittance de Pierre de Fontaines, capitaine de Chalusset, à Elie de la Roque.
— Mandement d'Hélie de Talayrand, comte de Périgord, en faveur de Pierre de Périgueux.

XIV Testament d'Elie de Malayolas.
— Hommage rendu par Marquèze de Mazeyrolles à Archambaud de Périgord.

Digitized by Google

XV Prêt sur gage d'Hélie de Coulonges, abbé de Dalon et de Tourtoirac, à Jean de La Douze.
— Lettre de Mgr Fournier, évêque de Périgueux, au seigneur de La Douze.
— Bref d'indulgence *in articulo mortis* accordé par Grégoire XI à Guillemette de Boniface.
— Lettre du seigneur de Pilles, chef huguenot, à Gabriel d'Abzac.
— Hommage d'obéissance rendu à Audoin d'Abzac, abbé de la Grande-Sauve, par les prieurs absents lors de son installation du 28 octobre 1485.
— Prières contre la rage.
— Périgueux et Cahors (traduit de l'anglais).

XVI Lettres d'investiture de Gabriel, évêque de Périgueux, conférant à Guillaume d'Abzac la cure de Saint-Victor de La Force.
— Ratification par Marguerite de Bourdeille, dame de Saint-Aulaire, de la cession de la paroisse de Coulaures.

XVII Lettre du roi de Navarre au seigneur de La Douze.

XVIII Bail de la Borie de Roquette, paroisse de St-Léon-sur-Vézère, en 1343.

XX Lettre du sénéchal André de Bourdeille à Gabriel de La Douze.

*Journal d'Histoire naturelle de Bordeaux et du Sud-Ouest.*

30 Novembre 1885. — Listes de plantes nouvelles rares du Périgord.

31 Décembre 1885. — Éboulement des carrières de Chancelade.

*Deux planches accompagnent cette livraison : la 1re représente le Château de Baneuil ; — et la 2e, le Donjon de Clérans.*

*Le Gérant responsable :* J. Bounet.

Périgueux. Imp. de la Dordogne.

Digitized by Google

Digitized by Google

# SÉANCES MENSUELLES

DE LA

# SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

*Séance du jeudi 3 Octobre 1895.*

**Présidence de M. de Roumejoux, président.**

La séance est ouverte à midi et demi dans notre bibliothèque.

Sont présents : MM. Charles Aublant, l'abbé Brugière, Dujarric-Descombes, Charles Durand, le marquis de Fayolle, Maurice Féaux, le docteur Ladevi-Roche, Mandin, l'abbé Prieur, de Roumejoux, le comte de Saint-Saud et Villepelet.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

Notre bibliothèque a reçu pendant le mois dernier les ouvrages suivants :

Le *Journal des Savants*, cahiers de juillet et août 1895, deux fascicules in-4°, Paris, Imprimerie nationale ;

La *Revue Archéologique*, troisième série, tome XXVII, juillet-août 1895, in-8°, Paris, Ernest Leroux, éditeur (abonnement);

La *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome LVI, troisième et quatrième livraisons, mai-août 1895, un fascicule in-8°, Paris, librairie d'Alphonse Picard, contenant, page 364, un article bibliographique de M. Robert Villepelet sur la publication par M. Collon dans la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*, des livres VII-X de l'*Histoire des Francs*, d'après le texte du manuscrit de Bruxelles ; et, page 381, un compte rendu, par M. Ch. Portal, de la



Digitized by Google

brochure de M. Dujarric-Descombes sur *Maistre Jehan Carant, prototypographe de la ville de Périgueux ;*

La *Revue de Saintonge et d'Aunis,* bulletin de la Société des Archives historiques, XV^e volume, 5^e livraison, 1^er septembre 1895, in-8°, Saintes, M^me Mortreuil, libraire, contenant, page 322, un compte rendu, par M. de Saint-Saud, des *Fêtes du 21 juillet 1895* à Montandre ;

Le fascicule du deuxième trimestre, 20^e année (1895), de la *Société de Borda, Dax (Landes),* in-8°, Dax, imprimerie reliure Hazaël Labèque, 1895 ;

De M. le vicomte François de Salignac Fénelon, *Du bimétallisme chez les Hébreux,* brochure in-4° de sept pages, imprimerie Loubens et Trinchant, à Toulouse ;

De M. le comte de Marsy, *Du mouvement des études sur l'architecture religieuse du moyen âge en France* (1891-1894), extrait du *Compte rendu du troisième congrès scientifique international des catholiques,* tenu à Bruxelles du 3 au 8 septembre 1894, brochure in-8°, Bruxelles, Polleunis et Ceuterick, imprimeurs, 1895 ;

De M. Charles Durand, *Une porte Renaissance à Périgueux,* un exemplaire tiré à part sur papier de fil, de son étude publiée dans le *Bulletin,* in-8° de neuf pages, avec planche, Périgueux, imprimerie de la Dordogne, 1895 ;

De M. de Saint-Saud, trois brochures, l'une, qui est le recueil de tout ce qui a été publié sur la mort de *Pierre-François-Gustave d'Arlot baron de Saint-Saud,* imprimé pour la famille, 1895, Bergerac, imprimerie générale du Sud-Ouest, in-8° de 82 pages, avec portrait en héliogravure ; l'autre, contenant la suite des *Notes sur l'Espagne, III; Excursions dans les Sierras d'Espagne, d'Oviédo à Santander,* extrait de l'Annuaire du Club Alpin Français, 21^e volume, 1894, in-18 de 23 pages, avec planches, Paris, typographie Chamerot et Renouard, 1895 ; et la dernière, renfermant les *Recherches sur le Périgord et ses familles, I; Miscellanées,* où, à la page 43, est une liste des *Chevaliers périgourdins de l'ordre de Saint-Michel* jusqu'en 1661, in-8° de 50 pages, Périgueux, imprimerie de la Dordogne, 1895 ;

De M. Dujarric-Descombes, le numéro du *Journal de la*

Digitized by Google

*Dordogne* du 7 septembre 1895, contenant son article sur *Tarde astronome* qui peut se résumer ainsi : « Les Allemands élèvent un monument à un médecin hanovrien qui découvrit les taches du soleil, pourquoi n'honorerait-on pas la mémoire du chanoine périgourdin qui les étudia toute sa vie et mit sur la voie du progrès astronomique ? C'est à Sarlat à donner l'exemple » ;

De M. Léon Rabagnac, ouvrier typographe, un recueil de fac-similés lithographiés des signatures des hommes les plus éminents de la France et de l'étranger.

M. Labroue, proviseur du lycée, nous offre également, pour notre bibliothèque, un exemplaire du palmarès de la distribution des prix du 31 juillet dernier, brochure in-8°, Périgueux, imprimerie de la Dordogne, 1895.

A l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation du lycée actuel, M. Labroue a eu l'heureuse inspiration de faire précéder ce palmarès d'un mémoire consacré, par M. Portier, censeur des études, à l'histoire du collège de Périgueux, dont l'origine remonte à 364 ans.

Dans cette intéressante, mais trop courte notice, se trouve résumé l'historique de l'ancien collège, fondé en 1531 par les Jésuites, remplacés en 1770 par les Doctrinaires, auxquels succéda, en l'an V, l'Ecole centrale, en 1811 le collège communal, en 1845 le collège royal, qui a pris, en 1848, le nom définitif de lycée.

A propos du collège de Périgueux, M. Dujarric-Descombes nous apporte le texte inédit d'un brevet d'Henri IV, qui complètera sa communication sur la réinstallation des Jésuites en 1604 (*Bulletin*, XX, 223). Ce brevet assurait la prospérité de leur établissement en lui accordant une sorte de personnalité civile, capable de recevoir des libéralités.

Le P. Dounat, syndic du collège, donna, le 5 septembre 1604, au greffe du présidial, récépissé du brevet, signé par le roi le 27 juillet précédent.

Voici le texte de cet important document :

« Le vingt-septiesme jour de juilhet mil six cent quatre, le roy estant à Monceaux, désirant formellement traicter les pères Jesuites,

Digitized by Google

estant bien informé que les fons et revenu que peult avoir le collège desd. Jesuites en la ville de Périgueux n'est à plus près suffizant pource que est necessaire pour l'air, nourriture et entretenement, leur ai accordé et promis de pouvoir accepter par donation, ausmone, lès testamentaires ou autrement, de tous ceux qui leur en voudront faire, jusques à la concurrance de la somme de troys mille livres de rante par an, pour estre employé au traictement de leurs personnes et frais du collège dudict Périgueux, et à cet effect, sad. Majesté commande luy en expédier le présent brevet, qu'elle a vouleu signer de sa main et faict contresigner par moy, son conseiller d'Estat et secrétaire de ses commandements.

(*Ainsin signé*) : HENRY, (et plus bas) : FARGEOT. »

Des remercîments sont votés aux donateurs.

M. Eugène Charavay fils nous envoie aussi la *Revue des autographes*, numéro d'août-septembre 1895, où figurent plusieurs noms nous touchant :

1° Un reçu sur vélin, daté de Bordeaux le 16 janvier 1590, de la somme de 1,000 écus ordonnés à Jacques Nompar duc de Caumont La Force, célèbre capitaine protestant, par le maréchal de Matignon, gouverneur de Guyenne, pour l'entretien des places de Bergerac (Dordogne) et de Monflanquin (Lot et-Garonne), arrondissement de Villeneuve ;

2° Une très intéressante lettre de l'illustre archevêque de Cambrai, François de Salignac de Fénelon, au pasteur de Casteau, où il donne son opinion sur une question religieuse, et datée de Cambrai le 23 mai 1705 ;

3° Une curieuse lettre de l'amiral Fourichon, écrite le 18 novembre 1870 au général..... pendant sa mission à Tours, où il fut chargé d'organiser la première armée de la Loire. « Nos pensées et nos vœux sont tournés vers l'armée de la Loire. Comment n'en serait-il pas ainsi ? qui ne comprend la capitale importance de la bataille prochaine ? »

4° Une belle lettre du conventionnel Gilbert Romme, écrite de Bordeaux le 3 messidor an II, pendant sa mission dans la Dordogne ;

Digitized by Google

Et 5° une lettre du diplomate le prince de Talleyrand à l'amiral Truguet. Il lui adresse ses félicitations. « Vous avez commencé votre vie d'une manière brillante, vous la finissez d'une manière douce. »

M. le Secrétaire général signale dans les *Annales du Midi*, numéro de juillet 1895, un mémoire de M. Boissonnade sur *Les comtes d'Angoulême, les ligues féodales contre Richard Cœur de Lion et les poésies de Bertran de Born*, et un compte rendu critique de M. Jeanroy de la thèse de M. Kolsen sur *Guiraut von Bornelh, der Meister der Trobadors*, Berlin, 1894, 148 pages in 8°.

Par une lettre du 1er octobre, notre confrère M. René de Manthé nous prie de mettre en garde les lecteurs qui, s'occupant de questions d'économie sociale ancienne, seraient tentés de consulter un travail publié sous son nom et sans son aveu, d'après une copie informe, dans le *Bulletin* de la Société archéologique de Bordeaux (tome XIX, 1er fascicule), *Sur quelques mesures agraires usitées en Périgord, en Bordelais, en Agenais et en Bazadais au moment de la Révolution.* « Il fourmille d'erreurs, nous écrit M. de Manthé, dans le texte et dans les chiffres composés un peu au hasard. S'il est possible de juger de l'ensemble, il convient de n'apporter qu'une foi très relative au détail généralement sacrifié. »

M. Drouault veut bien nous donner quelques renseignements sur le souterrain-refuge du village des Bourgougnoux, commune de Cantillac, indiqué seulement par M. de Fayolle, à la dernière séance. « Les ouvriers, en construisant une route, nous mande-t-il, ont trouvé un amas de pierres qu'ils ont enlevé et sous lequel ils ont rencontré l'entrée d'un souterrain-refuge ; prévenu immédiatement par M. Lagrange, agent-voyer des cantons de Champagnac et Saint-Pardoux, je n'ai pu y aller qu'hier soir.

» Au milieu de la nouvelle route se trouve une excavation qui est le débouché d'un couloir paraissant taillé au ciseau, tellement la coupe est régulière.

Digitized by Google

» Ce couloir, qui descend rapidement, a environ 0m65 de large ; sa hauteur primitive est difficile à apprécier, le sol étant couvert d'une épaisse couche de boue ; actuellement, on ne peut s'y introduire que très courbé ; à 1m20 de l'orifice, il tourne à droite et à angle obtus ; à 20 centimètres du coin droit, une large rainure, répétée sur l'autre paroi, a dû servir à installer une barricade ; toujours à droite, dans ce même couloir et tout près de la rainure, s'ouvre une petite chambre dans laquelle un homme accroupi peut prendre place. Ce couloir, toujours à pente très forte, prend une nouvelle direction, et dans ce bras existe une chambre semblable à la première, puis nouveau coude ; mais là l'eau nous a arrêté : un homme, que nous y avons fait descendre, avait de l'eau jusqu'à la ceinture, à 1m50 du bord ; deux mètres plus loin, une perche enfoncée accusait une profondeur de six pieds, ce qui prouve que la galerie descend encore. Cet homme, qui n'a pu s'aventurer très loin, dit qu'il existe à gauche une petite chambre de la même dimension que les précédentes, et à 4m10 du coin, une sorte de voûte terminée par un œil qui devait communiquer avec l'extérieur par un conduit.

» Le petit croquis que j'envoie (ressemblance non garantie) vous donnera une idée de ce commencement de souterrain remarquable par la régularité du travail.

» Des gens du pays, qui ont connu leurs arrière-grands-pères, n'ont jamais entendu parler par eux de ce souterrain, qui présente bien, il me semble, les caractères du souterrain-refuge.

» Très pratiques, les habitants des Bourgougnoux, qui ne possèdent pas d'eau dans leur village, veulent faire une citerne de ce souterrain ; à cet effet, ils vont chercher le point où débouchait le conduit d'aérage ; puis déblaieront celui-ci et installeront une pompe à l'orifice ; mais auparavant, on épuisera l'eau, ce qui nous permettra de continuer notre exploration. Je vous tiendrai au courant. En cas de découvertes intéressantes, la Société donnerait-elle une subvention ?

» Du reste, j'y retournerai dans quelque temps, en ayant

Digitized by Google

soin d'emporter des effets de rechange, car j'étais couvert de boue des pieds à la tête, et je descendrai dans l'eau. »

M. de Fayolle avait cru un moment, d'après ce qu'on lui en avait dit, que ce cluseau avait, comme celui de Frateaux, situé commune de Neuvic, un toit en pierres plates.

Après avoir décrit ce dernier souterrain, M. le docteur Ladevi-Roche ajoute, comme particularité, que sa porte d'entrée est précédée, de chaque côté, de deux silos.

M. Féaux nous apporte la lettre suivante que nous adresse M. Rivière, sous-directeur du laboratoire au Collège de France, pour nous prier de nous intéresser aux fouilles d'une grotte préhistorique, renfermant des peintures et sculptures de l'âge du renne, qu'il vient de découvrir au hameau de la Mouthe, commune de Tayac, en lui accordant une subvention :

Brunoy (Seine-et-Oise), 1er Octobre 1895,
18, place Saint-Médard.

Messieurs,

J'ai entrepris il y a huit ans, en 1887, et depuis lors je les ai poursuivies chaque année et parfois même à plusieurs reprises dans la même année, des recherches d'anthropologie, de paléontologie et d'archéologie préhistoriques dans le département de la Dordogne, et plus particulièrement dans le canton de Saint-Cyprien, soit comme missionnaire du Ministère de l'Instruction publique, soit sous les auspices de l'Académie des sciences ou de l'Association française pour l'avancement des sciences.

Ces recherches m'ont permis de faire de nombreuses découvertes et notamment celles des grottes des Combarelles, Rey, de la Fontaine, des abris sous roche de Delluc, de Laucelles, de Cazelles, que j'ai explorés et qui appartiennent tous à l'époque quaternaire, géologiquement parlant. J'ai découvert aussi et exploré les stations néolithiques de Sireuil, de Pagenal, etc. J'ai publié, sur ces divers gisements, un certain nombre de petites notices, soit dans les comptes rendus de l'Académie des sciences, soit dans les Bulletins de l'Association française pour l'avancement des sciences.

Enfin, tout récemment, j'ai été assez heureux pour découvrir dans une nouvelle grotte, au hameau de la Mouthe, de curieux dessins

Digitized by Google

gravés sur les parois de ladite grotte et représentant divers animaux. Or, ces dessins, les premiers trouvés en France, paraissent remonter aux temps préhistoriques, autant que de nombreux indices et les fouilles faites jusqu'à ce jour semblent le démontrer. C'est ainsi d'ailleurs que plusieurs savants, que j'avais invités à me donner leur avis *de visu*, les ont considérés comme appartenant à l'âge du renne. De là, si le fait se confirmait, comme j'ai tout lieu de l'espérer, leur importance.

C'est ainsi que l'Académie des sciences, dès leur découverte, a bien voulu m'en confier les premières études, d'abord au mois de juin, puis en août dernier, et m'encourager par une subvention à explorer la grotte de la Mouthe.

Mais les fouilles dans une grotte de vaste étendue, — sa longueur n'est guère moindre de 500 mètres, si même elle ne la dépasse pas,— sont des plus onéreuses, d'autant plus qu'elles me nécessitent l'emploi d'un certain nombre d'ouvriers, ne serait-ce que pour ouvrir une tranchée sans laquelle il n'est pas possible de pénétrer dans la grotte, tranchée longue et profonde, la grotte étant absolument fermée par les dépôts de l'homme préhistorique et par les dépôts argileux, depuis le roc jusqu'à la voûte, laissant seulement un espace de trente centimètres entre celle-ci et la surface du sol.

Je serais heureux, par suite, Messieurs, et vu l'importance de la grotte de la Mouthe, — je m'en suis assuré, par bail, la location pour le nombre d'années nécessaire à son exploration, — que la Société archéologique du Périgord voulût bien, par une subvention, si modeste fut-elle, s'associer à ma découverte et encourager la suite de mes recherches.

Veuillez agréer, je vous prie, Messieurs, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

E. Rivière,
*Lauréat de l'Institut*,
*Sous-directeur du Laboratoire au Collège de France.*

La Société est toute disposée à voter la subvention ; mais avant d'en fixer le *quantum*, elle désire entendre le rapport d'une commission chargée d'aller visiter la grotte. En feront partie : MM. de Roumejoux, de Fayolle, Aublant, Durand, Féaux et le docteur Ladevi-Roche.

M. Mandin nous donne ensuite lecture de son étude sur le plan de l'église abbatiale de Saint-Amand-de-Coly, classée

Digitized by Google

comme monument historique, et dont il a mesuré toutes les parties en quelques jours. Il examine l'édifice uniquement au point de vue architectural, laissant à notre confrère M. l'abbé Carrier le soin de traiter ultérieurement la question historique. Pour expliquer tous ces chiffres de mesurage, M. Mandin joindra à son travail deux photographies qui paraîtront en même temps dans le *Bulletin*.

Puis, M. Durand nous montre l'estampage d'une belle inscription funéraire du XVII^e siècle, placée dans le mur de l'église de Cubas et que lui avait indiquée le Secrétaire général. Cette pierre tombale a été élevée à la mémoire d'un tout jeune enfant.

Opt . Spei . puero . Carolo . Randelio
Valentinus . Randel . Altifortis .
Proiudex . mœrens . pater . et . Petrona .
Coynaud . mater . tristissima .
Ponendum . curaverunt . obiit .
XIII . kl . iunii . anno . sal . M . DC . X . I .
Ætatis . vero . suæ . sesquiquinto .
Hic . iacet . in . hoc . loco .
Orate . Deum . pro . eo .

A leur plus grande espérance, leur fils Charles Randel, Valentin Randel, d'Hautefort, suppléant du juge, son père affligé, et Pétronille Coynaud, sa mère, pleine de tristesse, firent élever ce tombeau. — Il mourut le 13 des kalendes de juin, l'an de grâce 1611, et dans la cinquième année et demie de son âge.

Il gît en ce lieu.

Priez Dieu pour lui.

M. le Président fait remarquer, en passant, que, dans la dernière livraison du *Bulletin*, page 301, M. Durand signale certaines similitudes de détails et d'ornements entre la chapelle de la Cité, le château de Puyguilhen et la porte du castel de la Rolphie. « A ce sujet, nous ferons observer, dit-il, que la frise de cette porte, celle de la porte de la rue de la Sagesse, celle de la porte de la maison Estignard, ont entre elles une ressemblance frappante : c'est un écusson central soutenu par des génies, engaînés à mi-corps dans des

Digitized by Google

fleurs dont les tiges forment des enroulements fleuris et feuillagés du même type et de même facture. Ces monuments ont été élevés dans le même temps, et très probablement le maître sculpteur s'est copié lui-même et a exécuté, sauf des variantes, ces ornements enroulés qui couvrent les frises des portes que nous signalons. »

M. le baron DE VERNEILH nous envoie deux superbes dessins à la plume représentant deux châteaux du Nontronnais, Javerlhac et Beauvais. « Ce ne sont pas des monuments d'un intérêt archéologique hors ligne, écrit-il au Secrétaire-Général ; mais ce sont deux sujets de dessins assez pittoresques, et j'ai sur les familles qui les ont bâtis des notes généalogiques plus que suffisantes. Javerlhac est des premières années du XVIe siècle, encore gothique par conséquent, et Beauvais tout à fait de la fin. A l'un et à l'autre il y a des tours, des mâchicoulis et de très hautes toitures.

» Après ces dessins-là, j'en rumine d'autres à votre intention ; mais cette fois, ils ne seront pas du Nontronnais, dont j'abuse peut-être un peu trop. Je me propose de faire une vue du flanc méridional de l'église de Saint-Astier qui, de ce côté-là, est fortifiée et crénelée de la plus heureuse façon. Cela nous sortira des vieux manoirs, où nous rentrerons cependant, car je songe à une vue du château de la Roque, en Sarladais. C'est un château célèbre par la naissance de Mgr de Beaumont, archevêque de Paris ; il est merveilleusement situé et fait le meilleur effet dans le paysage, mais je n'en connais malheureusement que l'extérieur dont je fis un croquis, du bas de la côte, pendant que mes compagnons la gravissaient et visitaient l'intérieur, il y a quarante ans bien sonnés.

» Vous voyez, mon cher confrère, que je suis animé des meilleures intentions et que je dessine encore, tout en reconnaissant très volontiers la supériorité de la photographie. Les derniers numéros du *Bulletin* en ont publié deux : la fenêtre de Saint-Pardoux et la porte de la Renaissance de la rue de la Sagesse, qui évidemment sont préférables aux meilleurs dessins pour donner une idée absolument exacte des sculptures

Digitized by Google

et du style. Et, à ce propos, je ne crois pas que cette porte soit de la fin du règne de François Ier ou du commencement d'Henri II. Elle me semble appartenir à la meilleure Renaissance, à celle qui va de 1520 à 1535. — Une autre observation que m'inspire la vue des armes des Chalup sculptées avec celles des Chillaud, c'est que ce ne sont point trois cloches mises en pal, mais bien un pal *vairé*, exactement comme celui que porte l'illustre maison limousine Des Cars. Le vair est une fourrure peu employée en blason, et la façon dont on la représente rappelle en effet des cloches superposées et a fait souvent commettre cette erreur héraldique. Je l'avais signalée à M. de Froidefond, précisément à l'occasion des armes des Chalup, et il en reconnaît la justesse dans son *Armorial*. Je recommence, comme vous voyez, sans le moindre espoir de détrôner les cloches, et pour me consoler, je me dis que, sur cent lecteurs des contes de Perrault, quatre-vingt-dix-neuf, au lieu de la célèbre pantoufle de Cendrillon, qui était en *vair* comme le pal des Chalup, se la figurent en *verre*, ce qui par parenthèse était peu pratique pour danser et d'une fragilité inquiétante. »

Dans les beaux dessins qui sont mis sous ses yeux, l'assemblée admire l'habileté et la sûreté de main de son honoré vice-président.

M. Durand demande à répondre aux deux critiques qu'on vient d'entendre, exprimées avec autant de courtoisie que d'esprit. A la première, il répond que s'il avait eu à baser son opinion sur l'aspect seul du monument, elle serait en effet la même que celle de M. de Verneilh. Mais il ne pouvait pas oublier que cette porte fut érigée à la suite d'une alliance des deux familles Chillaud et Chalup dont elle porte les armoiries. Or, cette alliance, qui correspond au mariage de Catherine de Chalup avec Pierre de Chillaud, ne se réalisa guère avant 1547 ou 1548. La porte en question ne peut donc avoir été construite entre les dates extrêmes (1520-1535) que fixe M. de Verneilh, et, quoique son style paraisse lui assigner un âge quelque peu antérieur, elle est bien contem-

Digitized by Google

poraine de la fin du règne de François Ier, ou du commencement de celui d'Henri II.

A la seconde critique concernant le *pal vairé* au lieu des *trois cloches en pal* des armes des Chalup, M. Durand répond également que, pour établir son dire, il s'est non seulement appuyé sur l'autorité de M. de Froidefond qui, dans son *Armorial,* admet les deux variantes : pal vairé et cloches; mais encore sur la description que donnent de ces armes La Chesnaye-Desbois et Badier dans leur *Dictionnaire de la Noblesse*, et surtout sur le procès-verbal rédigé au moment de la grande recherche de noblesse de 1667, — à une époque où chaque famille, se prétendant noble, avait un intérêt majeur à faire exactement déterminer ses armes, — par Jean Montozon, conseiller du roi, à la requête de Jacques de Chalup. Ce procès-verbal, dressé pour « certiorer Messieurs de la Cour des Aydes et tous autres qu'il appartiendra, » et publié au bas de son étude, donne en effet à la famille Chalup, sans qu'aucun doute puisse subsister, un écu écartelé portant, outre deux lions grimpants, « six clauches renversées. »

M. de La Verrie de Vivans écrit à M. le Président pour lui signaler le château de Fages, situé au-dessus de Saint-Cyprien, qui mériterait, suivant lui, d'être réparé et peut être d'être classé comme monument historique.

Plusieurs membres font observer qu'il n'offre pas un intérêt architectural assez grand pour être classé et qu'il est trop à l'état de ruine.

« Quant à son histoire, ajoute M. de Saint-Saud, notre jeune confrère M. André Jouanel a pour l'écrire, dans une monographie de Saint-Cyprien, des notes suffisantes qui lui ont été remises par M. l'abbé du Plantier. »

M. de Cardenal a envoyé au Président des photographies représentant une alcôve sculptée qui se trouve au château de Razac-d'Eymet. « Cette boiserie, dit M. le Président, importante par ses détails et sa grandeur, me paraît dater du temps de Louis XIV et peut-être même de Louis XIII, à cause de

Digitized by Google

certains ornements qui se rapprochent plus de la fin du XVIe que du XVIIe siècle, tels que les moulures losangées, les dessins courants des corniches et les pilastres annelés du manteau. Ces sculptures ne sont pas d'une grande finesse, mais l'ensemble produit assez d'effet. »

Après les avoir examinées, l'assemblée pense qu'elles ne sont pas assez remarquables pour être publiées.

M. LE PRÉSIDENT nous signale ensuite une belle plaque de cheminée qui se trouve à Brantôme, chez M. le docteur Senut, et porte des armoiries qu'il croit être celles des Talleyrand.

De son côté, M. Charles AUBLANT nous présente un dessin d'armoiries sculptées sur le pigeonnier du castel de Puymarteau, près Brantôme, et dans lesquelles plusieurs membres croient reconnaître celles des Chevalier de Cablanc qui ont été en effet seigneurs de Puymarteau.

M. DE SAINT SAUD veut bien nous apprendre que *l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux* a été satisfait de la réponse sur les portraits de Montaigne, provoquée par sa communication à notre séance de décembre 1894 ; aussi, dans son numéro du 10 septembre dernier, nous signale-t il un portrait du célèbre écrivain, conservé à Oxford, dans la bibliothèque Bodléienne. Notre philosophe y est représenté beaucoup plus jeune que dans les portraits connus, nullement chauve et la lèvre ornée d'une très forte moustache rousse, « les moustaches pleines » comme il le dit lui-même, « qui lui servoient à porter les senteurs au nez et accusoient aussi les estroits baisers de la jeunesse. »

Puis, M. Charles AUBLANT nous communique deux lettres de M. de Mourcin, écrites de Paris pendant sa jeunesse à MM. Dumonteil fils, de Douchapt ; elles seront publiées dans nos *Varia*.

M. l'abbé Charles-Emile MONTET nous adresse une excellente notice que nous lui avions demandée sur la carrière si

Digitized by Google

édifiante de notre vénéré confrère Mgr Gouzot, archevêque d'Auch.

Enfin, il est procédé à l'élection d'un candidat qui demande à entrer dans notre compagnie.

Après un vote à mains levées, M. LE PRÉSIDENT déclare admis membre titulaire de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. Joseph de La Menuse, propriétaire à Château-l'Evêque, présenté par M. le docteur Ladevi-Roche et M. de Saint-Pierre.

La séance est levée à deux heures et demie.

*Le Secrétaire-général,*
Ferd. VILLEPELET.

*Le Président,*
A. DE ROUMEJOUX.

---

*Séance du jeudi 7 Novembre 1895.*

---

Présidence de M. DE ROUMEJOUX, président.

La séance est ouverte à midi et demi, dans la salle ordinaire.

Sont présents : MM. le chanoine Brugière, Charrier, l'abbé Chastaing, Dujarric-Descombes, Charles Durand, le marquis de Lagarde, Lespinas, Mandin, l'abbé Prieur, du Rieu de Maynadié, de Roumejoux et Villepelet.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

Notre bibliothèque a reçu pendant le mois dernier les ouvrages suivants :

Le *Bulletin de l'académie d'archéologie de Belgique*, 4e série

des Annales, 2e partie, tome XXIII, in-8°, Anvers, imprimerie veuve de Backer, 1895;

Le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1895, n° 1, in-8°, Amiens, imprimerie Yvert et Tellier;

La *Revue des Etudes grecques*, tome VIII, n° 30, mai-juin 1895, in-8°, Paris, Ernest Leroux, éditeur;

Le *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, tome XI, n° 155, premier et deuxième trimestres de 1895, in-8°, Orléans, Herluison, libraire-éditeur; Paris, Lechevalier, libraire-éditeur;

La *Revue historique et archéologique du Maine*, tome XXXVII, année 1895, premier semestre, un volume broché, in-8°, Mamers, Fleury et Dangin, imprimeurs; Le Mans, Pellechat, libraire-éditeur;

Les *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille et-Vilaine*, tome XXIV, un volume broché, in-8°, Rennes, imprimerie Marie Simon, 1895;

Les *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, publication trimestrielle, deuxième série, tome VII, deuxième trimestre de 1895, avril-mai-juin, in-8°, Poitiers, Druinaud et Bonamy, libraires-éditeurs;

Le *Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'Archéologie de Saintes*, quatrième série, tome III (4e livraison, tome XIII de la collection), octobre 1895, Saintes, imprimerie Hus;

Le *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, siège à Brive, tome XVII, 3e livraison, juillet-septembre 1895, in-8°, Brive, Marcel Roche, imprimeur;

Le *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, 3e livraison 1895, juillet-août-septembre, in-8°, Tulle, imprimerie Crauffon, administrative et commerciale, où, page 273, dans un mémoire biographique sur *Michelet — Mgr Berteaud*, M. Emile Fage rapporte un épisode fort intéressant qui serait arrivé, le 24 juillet 1843, à propos de la consécration de l'église de Vergt; — et page 365, notre savant correspondant, M. Champeval, rappelle que l'évêque de Périgueux, Géraud de Gourdon, assistait à la dédicace du couvent de Saint-Pierre d'Uzerche;

Digitized by Google

Le *Bulletin trimestriel de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, 1893-1894, IIe série, tome 23e, 1re, 2e, 3e et 4e livraisons, trois fascicules in-8°, Pau, veuve Léon Ribaut, libraire, 1894 ;

Le *Bulletin périodique de la Société Ariégeoise des sciences, lettres et arts*, 5e volume, n° 3, in-8°, Foix, typographie Gadrat aîné, 1895 ;

La *Revue des langues romanes*, quatrième série, tome VIII, nos 8-12, août-décembre 1895, un fascicule in-8°, Montpellier et Paris, Pedone-Lauriel, libraire-éditeur, contenant la publication du texte, par notre érudit correspondant M. Chabaneau, du *Cartulaire du Consulat de Limoges ;*

Les *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes Maritimes*, tomes XIII et XIV, deux volumes in-8°, Nice, imprimerie Malvano-Mignon, 1891 et 1894 ;

Le *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 14e année, deuxième série, n° 15, 3e trimestre 1895, in-8°, Gap, imprimerie Jouglard ;

Le *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, année 1895 (octobre), 115e livraison, in-8°, Valence, imprimerie de Jules Céas et fils ;

La *Revue épigraphique du midi de la France*, n° 79, juillet, août, septembre 1895, rédigée par M. Allmer, correspondant de l'Institut, in-8°, Lyon, imprimerie Savigné, à Vienne (Isère) ;

De M. Palut, le numéro du samedi 19 octobre 1895, du journal l'*Indépendant*, de Bergerac, contenant une lettre qu'il adresse au rédacteur sur le souterrain nouvellement découvert de Cunèges, en rappelant ceux déjà connus de la Ricardie, près Liorac, de Saint-Cybard, près Mouleydier, et de Campsegret ;

De M. le baron de Verneilh, sa magistrale étude lue aux fêtes du cinquantenaire de la Société archéologique du Limousin, *De l'influence du granit sur l'architecture limousine*, brochure in-8° de 11 pages, Limoges, imprimerie veuve Ducourtieux.

A cette occasion, M. le Président tient à réparer une omission qu'il a commise dans son compte-rendu des fêtes

Digitized by Google

de Limoges ; il a oublié de parler du mémoire de notre honoré vice-président qui a été fort bien lu par M. de Fayolle et a été fort apprécié.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Mme Charavay nous envoie la *Revue des autographes*, d'octobre 1895, où sont indiquées une spirituelle lettre de Jules Claretie à un confrère, une autre lettre du prince de Talleyrand au baron Alquier, ambassadeur de France en Bavière, datée de Paris le 23 juillet 1806, et une bulle du pape Innocent VIII, adressée de Rome, le 13 février 1486, au parlement de Toulouse, annulant l'élection canonique de Pierre de Chalençon, archidiacre de Rodez (d'une famille alliée aux Polignac), nommé à l'évêché du Puy ; il sera remplacé par Geoffroy de Pompadour, évêque de Périgueux, qui succèdera ainsi à feu Jean de Bourbon.

M. le Secrétaire-général signale dans le dernier numéro des *Annales du Midi*, octobre 1895, deux articles de M. Antoine Thomas qui nous touchent. Le premier nous apprend qu'un Raoul d'Aubusson, fils d'honorables bourgeois de Sarlat, peut être considéré comme le fondateur du collège d'Aubusson à Paris, qui, du XIIIe siècle, exista jusqu'au XVe et qu'il est par conséquent un des bienfaiteurs de l'Université de Paris. Jusqu'à présent on avait attribué cette généreuse fondation à un membre de la grande famille marchoise des d'Aubusson de la Feuillade. Le second article rectifie la leçon d'une inscription funéraire du Musée archéologique de Toulouse dans laquelle on avait cru voir le décès d'un régent périgourdin à Toulouse en 1342, alors qu'il s'agit d'un procureur du roi.

M. le Secrétaire Général signale également un mémoire de M. Paul Meyer, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole des Chartes, publié récemment dans la *Romania* (t. XXIV, 1895) sous le titre de *C et G suivis d'A en provençal*, étude de géographie linguistique, et ayant pour objet de fixer la limite des sons *ca* et *ga* d'une part, *cha* et *ja* d'autre part ; il



Digitized by Google

consacre à la géographie linguistique de la Dordogne un chapitre que nous ne manquerons pas de reproduire dans nos *Varia* avec les deux articles de M. Antoine Thomas.

M. Prat Dumas, élu membre titulaire dans une réunion précédente, adresse ses remerciements à la Société.

M. le maire de Cunèges écrit à M. le Président pour l'entretenir de la découverte, récemment faite, dans sa commune, au village du Maine, d'un cluseau d'une très grande longueur, et dont M. Charrier a bien voulu faire un croquis qu'il met sous nos yeux :

« Nous avons ouvert une nouvelle galerie d'une longueur d'environ 20 mètres, écrit le maire, et dans cette galerie, nous avons rencontré un obstacle formé par des cailloux reliés. J'ai fait enlever environ un mètre cube de ce silex ; mais nous allons toujours en descendant, et le passage se retrécit beaucoup. Dans le déblaiement de cette galerie et avec les cailloux, on a trouvé deux haches en silex, mais elles ne sont pas en bon état. On a trouvé également des morceaux de briques que j'ai fait conserver.

En déblayant la chambre la plus éloignée du lieu d'entrée, j'ai découvert plusieurs fragments de briques ou poteries, et sous une couche de limon d'environ 15 centimètres d'épaisseur, se trouve une substance d'un rouge foncé, friable au toucher, qui n'a pu être déterminée. M. le curé de Cunèges prétend que c'est une matière décomposée qu'il serait intéressant de faire analyser.

Dans une fin de galerie, nous avons trouvé un effondrement de terre, j'ai essayé de l'ouvrir et l'on aperçoit une nouvelle galerie ; mais pour l'ouvrir, c'est un travail que je désespère de pouvoir entreprendre, vu nos ressources et le travail que nous avons en ce moment pour la plantation des vignes.

Je vous donne, d'autre part, un petit croquis au crayon de la position du souterrain. »

M. le Président a l'intention d'aller visiter ce cluseau dès qu'il le pourra, et il s'adjoindra M. Charrier à son passage à Bergerac.

De son côté, M. Resnier, brigadier de gendarmerie, à Daglan, écrit aussi au Président pour l'informer qu'on vient de

Digitized by Google

découvrir près du hameau de Nadalie, commune de Bouzic, dans un champ appartenant au sieur Alfred Grangier, un souterrain taillé dans le roc, où on a trouvé à l'entrée :

« Deux poignards, un morceau de fer représentant la pointe d'une ancienne lance, un grand couteau dont le manche n'existe plus, plusieurs clefs anciennes, des boucles en bronze, petites et grandes, ayant dû servir au ceinturon et à l'équipement de quelque homme d'armes, et divers petits objets. Au même endroit se trouvaient des fragments de poteries ainsi que des ossements. Dans ce même champ, on a découvert, il y a quelques années, une cuillère en or : cet objet a été égaré depuis.

» Au-dessus des souterrains est le fondement d'un mur large de plus d'un mètre ; la plus grande partie de ce mur a été enlevée par le propriétaire du champ. La partie du souterrain découvert paraît avoir servi de cave à quelque fort ou vieux château ; les clefs l'indiqueraient. L'emplacement de ces ruines est situé sur un mamelon dit La Tournerie. Le souterrain, découvert depuis un mois seulement, n'a été fouillé qu'à l'entrée. Je crains que le propriétaire ne puisse continuer les fouilles et que de précieux objets soient ainsi perdus. »

M. le Président invitera le propriétaire à envoyer ici ces divers objets qui, s'ils étaient en bon état et présentaient quelque intérêt, pourraient être achetés par le Musée.

Notre jeune confrère M. Jouanel, que le Président a consulté sur le château de Fages, lui répond « qu'il s'occupe, en effet, d'une façon à peu près exclusive de la petite ville de Saint-Cyprien, dans l'histoire de laquelle Fages tient une place prédominante. Plus que personne, je déplore l'état d'abandon de ce château, alors qu'il serait si facile, avec des fonds d'une importance relativement peu considérable, d'en faire une délicieuse habitation, Or, l'état d'abandon menace de se transformer, d'ici peu d'années, en une ruine absolue, par suite du mauvais état des toitures qui sont bien près de s'effondrer en partie.

» Fages ne doit pas être vu de loin. Il paraît à distance une masse informe, sans ordre et sans élégance. De plus près, il conserve encore un peu de lourdeur ; mais il offre, en revanche, des morceaux d'architecture délicieux, des dé-

Digitized by Google

tails d'exécution exquis. Il n'y faut rien chercher d'antérieur au XVIe et au XVIIe siècle. Je n'ai jamais pu savoir, malgré mes fréquentes visites, où sont situées les prétendues parties du XIIe siècle, annoncées par les *Guides-Joanne*, sans doute mal renseignés, en cette matière comme en tant d'autres.

» Le château se compose de deux pavillons réunis par une aile centrale. L'aile centrale n'a rien d'intéressant. Le pavillon septentrional est d'architecture froide et sévère de la fin du XVIe siècle ou des premières années du XVIIe, avec ses larges fenêtres à meneaux. Reste le pavillon méridional, le seul intéressant. Il est de la première moitié du XVIIe et d'une très grande pureté de style. Les fenêtres, coupées de meneaux géminés, sont accompagnées de pilastres ioniques supportant d'élégants frontons. Mais ce qu'il y a de curieux, c'est que cette masse est couronnée d'un chemin de ronde percé de meurtrières qui lui donne un certain caractère.

» Séparée du château se voit dans une tour d'enceinte, à moitié démolie, la chapelle, morceau délicieux du XVIe siècle, mais dont les arceaux tombent l'un après l'autre.

» Je possède sur Fages d'assez nombreux documents que je compte utiliser, et sur votre conseil, je demanderai à M. de Carbonnier de Marzac de vouloir bien me communiquer les siens. Je n'ai pas encore pu faire exécuter de photographie de Fages. M. le baron de la Tombelle en a fait une, je crois. Il serait étonnant qu'aucun de nos confrères n'eût photographié ce château. »

M. Suchier, professeur titulaire à l'Université de Halle-Saale, en Saxe, qui prépare une histoire illustrée de la littérature française, écrit au SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL pour avoir une photographie du « château de Bertrand de Born à Hautefort ». On lui répondra qu'il ne reste rien ou à peu près du noble manoir du troubadour et que le château actuel d'Hautefort, « assis sur le même plateau, élevé sur les mêmes fondations, entouré peut être des mêmes fossés, » dit l'abbé Audierne, a été entièrement reconstruit au XVIe et surtout au XVIIe siècle. M. Durand voudra bien nous en procurer une photographie.

Digitized by Google

En attendant, M. Durand fait hommage à la Société d'une photographie représentant un panneau d'un mètre 80 centimètres de la mosaïque découverte, l'hiver dernier, dans les jardins de la Cité et où l'on voit assez distinctement les avant-corps de deux chevaux et la roue d'un char.

L'assemblée le remercie.

M. le baron de Verneilh veut bien nous envoyer deux nouveaux dessins pour le *Bulletin* ; l'un représentant le côté méridional de l'église de Saint-Astier ; l'autre, le château de la Roque, près Saint-Cyprien. Il nous annonce qu'il en prépare deux autres : la cheminée du château de Rognac, de l'époque de François Ier, et la porte du château de Bannes, de celle de Louis XII. Nous aurons ainsi une petite provision de dessins pour l'année prochaine.

Notre confrère M. Richard de Boysson met le Président au courant d'une correspondance qui s'est échangée entre M. l'abbé Mayjonade et lui au sujet de la fondation de Cadouin ; il lui envoie :

1° Un article relatif à l'abbaye de Cadouin, extrait de la *Semaine Religieuse* de Périgueux, en date du 7 septembre 1895 ;

2° Une lettre qu'il a adressée sur la question à l'auteur de l'article ;

3° La réponse de l'auteur.

Deux opinions sont en présence, écrit-il.

L'une attribue la fondation de Cadouin à Robert d'Arbrissel, moine originaire de la Bretagne ; c'est l'opinion de la *Semaine Religieuse* ; l'autre attribue cette fondation à Gérard de Salis, gentilhomme périgourdin.

La plupart des auteurs favorables au moine breton se bornent à dire qu'il provoqua la création de Cadouin par un « sermon divin » prononcé à Périgueux.

J'estime que son intervention réduite à cet éloquent discours ne saurait détruire tous les titres de Gérard de Salis, que de très nombreux documents nous désignent comme ayant été le seul et véritable fondateur de notre célèbre abbaye.

Digitized by Google

Le comte Charles de Montalembert a donné l'appui de son autorité à cette opinion, en écrivant dans l'une des dernières pages de son magnifique ouvrage sur les moines d'Occident :

« En Aquitaine, un noble périgourdin, Gérard de Salis, s'étant fait » moine, et entraînant son père et ses frères à suivre son exemple, » consacra son patrimoine et sa vie à fonder les cinq monastères de » Grandcelm, Cadouin, Le Bournet, Dalon et les Chasteliers, où il » mourut en 1120, laissant ce quintuple héritage à l'ordre de Citeaux » et à St-Bernard. »

La lumière n'est peut-être pas suffisamment faite encore sur les premières années de Cadouin ; mais il est bien vraisemblable que si Robert d'Arbrissel, après la création de Fontevrault, avait aussi fondé Cadouin, il ne l'aurait pas aussitôt après vendu à Gérard de Salis.

La période de dix ans où se place cette fondation marque la période la plus active de la vie de Robert. Pourquoi donc ce moine, qui créait alors de si nombreux couvents, aurait-il si rapidement aliéné sa maison du Périgord ?

Il ne suffirait pas d'ailleurs que le monastère eût pendant quelques jours abrité des Fontevrilstes, pour qu'on dût à tout jamais regarder le moine breton comme ayant fondé notre abbaye cistercienne, absolument étrangère aux dispositions religieuses de Robert d'Arbrissel.

Ils ont mille fois plus que lui droit à notre pieux souvenir, ces gentilshommes périgourdins qui vinrent les premiers déposer leurs armes sur l'autel de Cadouin pour terminer leur vie dans l'étude et la prière.

Voilà pourquoi nous devons tous, ce me semble, jusqu'à preuve contraire, attribuer la glorieuse fondation de Cadouin à notre généreux compatriote, Gérard de Salis.

M. Mandin a remarqué, à sa première visite à Cadouin, que les joints en maçonnerie des plus anciens édifices n'avaient pas été faits par des maçons périgourdins, mais bien plutôt par des ouvriers poitevins ou bretons. Cette observation donnerait quelque peu raison à M. l'abbé Mayjonade.

M. Beaune, ancien magistrat, écrit au Secrétaire général pour avoir des renseignements sur les parties qui figurent dans un arrêt du Parlement de Bordeaux, de 1602, relatif à

Digitized by Google

l'exercice de la religion protestante et dont il nous a parlé au mois de juillet dernier. Il voudrait des notes sur Jean de Gontaut-Biron, seigneur baron de Salignac, et Marguerite de l'Hopital, son épouse, et Jacques de Gontaut-Biron, seigneur du Carla, frère du précédent.

« Jean s'était converti au catholicisme, dit-il, tandis que son frère Jacques était resté protestant. Ce dernier avec les protestants de Salignac revendiquaient le libre exercice de la religion réformée que Jean contestait en vertu de ses droits de seigneur haut justicier. Il me serait très intéressant de savoir si, après cette date (1602), la religion réformée fut exercée à Salignac ou si, au contraire, on cessa de le faire. »

M. le Secrétaire général répondra qu'il est présumable qu'après la publication de l'édit de Nantes, vérifié par le Parlement de Paris en février 1599, le libre exercice de la nouvelle religion fut permis à Salignac comme ailleurs. On a dû l'y tolérer tout au moins jusqu'à la révocation de l'édit en 1685. On trouve en effet dans les informations criminelles du sénéchal de Sarlat, de 1682, une plainte tant de Dominique Petit, docteur en théologie, curé de la paroisse de Salaignac, que du procureur du roi, contre Me Pierre Gellieu, soi-disant ministre de la R. P. R. du lieu de Salaignac, qui n'y réside pas, habitant tantôt Proyssans, tantôt La Chapelle-Aubareil ; — et la même année, une autre plainte du procureur du roi, contre le sieur de Campeymas et autres de la R. P. R. de Salaignac, qui auraient enlevé une fille dudit Campeymas et empêchaient ses autres enfants convertis de faire les exercices de la religion catholique, apostolique, romaine. *(Inventaire des Archives de la Dordogne,* série B, 1437.)

M. Dujarric Descombes rappelle ensuite que M. de Roumejoux a publié, dans notre *Bulletin* de 1884, un extrait de l'ancien *Livre Noir* de l'hôtel de ville de Périgueux concernant la première révolte des Croquants en Périgord. C'est, en effet, le document le plus complet qu'on puisse consulter sur ce

Digitized by Google

soulèvement qui dura deux ans et aurait infailliblement dégénéré en une guerre sociale si l'on n'avait eu recours à d'énergiques mesures de répression.

« Le greffier du consulat, dit M. Dujarric, et après lui, Chevalier de Cablanc, qui a suivi sa version, ont prétendu que la déroute subie par les Croquants, le 21 août 1595, près du bourg de St-Crépin-d'Auberoche, avait été le dernier fait d'armes de la campagne dirigée contre eux avec autant de vigueur que de talent militaire par le sénéchal Henri de Bourdeille. »

Or, il résulte d'une lettre qu'il vient de découvrir dans le fonds Saint-Astier, à la bibliothèque de Périgueux, que le mouvement ne se calma pas aussi promptement qu'on le pensait et qu'Henri de Bourdeille dut encore employer ses troupes, le mois suivant, contre les révoltés du Sarladais. Cette lettre, écrite par Marguerite de Saint-Astier, épouse de Jean de Foucauld de Lardimalie, au receveur de la terre des Bories, nous apprend en effet, que le 4 septembre, il fallut faire le siège de Condat-sur-Vézère, qui fut emporté d'assaut, ce qui décida les chefs des Croquants à obéir définitivement aux sommations du sénéchal.

Elle sera publiée dans le *Bulletin*.

M. Charrier nous présente sept pièces sur papier, du xvii^e et du xviii^e siècle, provenant du fonds donné par M. de Pourquéry de Boisserin aux archives municipales de Bergerac. Elles comprennent :

1° Un compromis passé, en 1644, entre le lecteur du couvent des Récollets de Sarlat, les consuls de la ville de Montpazier, les membres du chapitre collégial et les habitants, pour la fondation d'un couvent de Récollets dans leur ville ;

2° Une approbation donnée, le 25 décembre 1650, par François de Gontaut-Biron et Elisabeth de Cossé, sa femme, comme fondateurs, à un contrat passé entre le syndic des Récollets de Montpazier et un chanoine du chapitre auquel, moyennant 500 livres, est accordée la jouissance des droits

Digitized by Google

de banc, de litre et de sépulture, dans la chapelle du couvent ;

3° L'acte de vente, du 2 septembre 1735, de la terre, seigneurie et comté de Beaumont en Périgord, avec tous les cens, rentes, droits seigneuriaux, justice haute, moyenne et basse, moyennant la somme de 10,000 livres, par Charles-Godefroy de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, vicomte de Turenne, duc d'Albret et de Château-Thierry, etc., à Henri d'Augeard, comte de Clérans, baron de Virazel, seigneur de Tiregan, Creysse, Mouleydier, président à mortier au Parlement de Bordeaux ;

4° Une requête adressée, le 20 mai 1738, par le procureur fiscal au juge de Beaumont et demandant qu'on prenne les mesures nécessaires pour assurer la protection du gibier : le juge ordonne que tous les chiens porteront suspendu au cou un bâton de deux pieds de long (en patois *tarabastel*) ;

5° Une lettre de 1766 des dames de la Miséricorde de Montpazier à MM. les archiprêtre, théologal et chanoines du chapitre pour leur demander la jouissance de la maison à eux léguée, le 26 décembre 1699, par Mlle de Gironde ; elles veulent y fonder un hôpital, et les chanoines y consentent ;

6° Un procès-verbal de jurade tenue en 1770 par la ville de Beaumont afin de pourvoir à la nourriture des pauvres. On y trouve les noms des pauvres, la quantité de pain qu'on doit fournir à chacun suivant son âge, et un état nominatif de tous ceux qui doivent fournir les sommes à eux imposées par la jurade ;

Et 7° une requête adressée, en 1786, par le procureur d'office au juge de Beaumont et l'invitant à prendre les mesures nécessaires pour éviter les fraudes qui se commettent journellement dans la vente des truffes : l'ordonnance du juge est au pied.

M. du Soulas nous communique également la copie d'un renouvellement de concession de droit de banc et de tombeau dans l'église de Vic, accordé, en 1725, à Me Mathieu Gontier du Soulas, avocat en parlement, par Mgr d'Argouges, évêque de Périgueux, moyennant les conditions stipulées. Ce droit, qui appartenait depuis longtemps à sa fa-

Digitized by Google

mille, lui avait été confirmé, en 1694, par M. l'abbé de Saint-Aulaire, ancien évêque de Tulle, alors vicaire général du diocèse de Périgueux.

Un choix sera fait parmi ces pièces qui, pour la plupart, seront publiées dans le *Bulletin*.

M. de Lagarde a le dessein d'offrir à nos archives un registre de vieilles minutes du notaire Laroussie, de Ribérac.

M. le Secrétaire-général a acheté dernièrement, dans une vente publique, pour les Archives, un dossier de pièces administratives qui ont dû être remises à M. Eugène Massoubre, rédacteur en chef de l'*Echo de la Dordogne*, à l'époque de sa nomination d'inspecteur des monuments historiques, en 1874. Il comprend deux circulaires du Ministre de l'intérieur du 8 avril 1819 et du 15 janvier 1821, prescrivant des recherches sur les antiquités ; quelques correspondances relatives au Rocher du Toulon, au château de Montancey, à l'église de Bru de Grignols, à la chapelle de Trécérou aux Lesches, à l'église de Beaumont, et quatre états divisés en colonnes et dressés vers 1838 par MM. Brard, de Mourcin et l'abbé Audierne, qui y ont consigné leurs « Renseignements sur les anciens monuments qui existent dans le département de la Dordogne. »

Ces pièces pourront être utilisées dans nos *Varia*.

M. de Lagarde pense qu'il serait bon de conserver dans notre *Bulletin* le souvenir des fêtes qui ont eu lieu à Brantôme, à la fin de septembre, lors de l'inauguration du buste de Pierre de Bourdeille, son abbé-chroniqueur, et auxquelles étaient invités les membres de la Société par M. le maire de la ville.

L'assemblée partage ce sentiment et prie notre confrère, présent à ces fêtes, de faire ce compte rendu sommaire.

Enfin M. Du Rieu de Maynadié met sous nos yeux un anneau en bronze avec chaton, sans dessin, du moyen âge, et

Digitized by Google

une miniature de l'époque Louis XV, ayant appartenu à la famille de Laurière et provenant du château de la Tour, près du Buisson de Cabans. Elle représente un cardinal jeune, debout, nu-tête, vu jusqu'au buste et revêtu de son rochet. La tradition rapporte, dit M. de Maynadié, que le personnage est un membre de la famille du bienheureux Alain de Solminihac.

Quelques-uns de nos confrères font observer qu'on ne connaît pas de cardinal, tout au moins de ce nom.

Il reste à procéder à l'élection de trois candidats qui demandent à entrer dans notre compagnie.

Après trois votes à mains levées, M. le Président déclare admis membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord :

M. l'abbé Large, curé de Ribagnac, présenté par M. Raoul de Peyronny et M. de Roumejoux ;

M. Charles Magne, géomètre, rue Lebrun, 37, à Paris, présenté par M. Charles Durand et M. Villepelet ;

Et membre associé :

M. le comte Charles de Beaumont, au château de Chatigny, par Fondettes (Indre-et-Loire), présenté par M. de Verneilh et M. de Fayolle.

La séance est levée à deux heures et demie.

Le Secrétaire général,
Ferd. Villepelet.

Le Président,
A. de Roumejoux.

Digitized by Google

## BERNARD DE GRÉSIGNAC ET GUY DE LASTEYRIE,

### COMMISSAIRES-RÉFORMATEURS

### DU PÉRIGORD, DU SARLADAIS ET DU LIMOUSIN,

### EN 1373.

Au commencement de l'année 1373, époque à laquelle se rapportent les deux documents qui vont suivre, la France, par la prudente et habile administration du roi Charles V, avait en partie réparé ses désastres et voyait peu à peu renaître sa prospérité. La guerre de Castille l'avait délivrée des Grandes Compagnies, et la victoire navale remportée devant La Rochelle par Boccanégra venait de porter un coup décisif à l'influence anglaise. Découragé, le prince de Galles s'en était retourné en Angleterre. La lutte cependant se poursuivait sans relâche en Aquitaine, où un grand nombre de villes et de places fortes tenaient encore pour le parti anglais. Afin de mieux organiser l'attaque, le duc d'Anjou, gouverneur du Languedoc, institua sous ses ordres des commissaires-réformateurs munis des pouvoirs les plus étendus. C'est à ce titre qu'au mois d'avril 1373, Bernard de Grésignac se présenta devant les maire et consuls de Périgueux pour leur demander un secours en argent destiné à payer la solde des troupes royales occupées au siège de Condat. Bernard de Grésignac savait l'attachement des habitants de Périgueux à la couronne de France; aussi venait-il en toute confiance réclamer leur appui. Il ne se trompait pas. Quoique ruinés par une guerre où ils avaient sacrifié, sans jamais se plaindre, et leurs personnes et leurs biens, les gens de Périgueux lui comptèrent aussitôt 2,000 francs d'or, somme énorme si l'on considère la valeur de la monnaie à cette époque.

Bernard de Grésignac leur en fit une reconnaissance, dans laquelle il s'obligeait à leur faire restituer cette avance sur la prochaine imposition levée dans la région du Périgord, du Sarladais et du Limousin. Au bas de l'acte original sur

Digitized by Google

parchemin, conservé dans les archives de la ville de Périgueux (CC. 14), et daté du mardi après Pâques (19 avril) 1373, le commissaire-réformateur fit apposer son sceau, disparu malheureusement aujourd'hui, et, suivant un usage fréquemment observé de son temps, et comme pour donner plus de valeur à son engagement, il fit transcrire à la suite le texte de sa commission.

Des lettres du même genre avaient été délivrées quelques mois auparavant par le duc d'Anjou à l'évêque de Limoges et ont été publiées par Secousse (1). Celles de Bernard de Grésignac et de son collègue Guy de Lasteyrie diffèrent toutefois des premières, non seulement par la rédaction, mais aussi par l'étendue des pouvoirs et permettront mieux de juger du désarroi qui régnait alors dans les provinces du midi.

Les droits conférés à Bernard de Grésignac et à son collègue Guy de Lasteyrie sont, en effet, presque royaux. S'il leur est interdit d'aliéner le domaine de la couronne, ils peuvent d'ailleurs lever des troupes, assiéger les villes et châteaux, les « diruir et mettre par terre, » traiter avec l'ennemi, recevoir tous serments de féauté, imposer tels subsides que bon leur semblera, connaître de toutes les causes tant au civil qu'au criminel, faire et créer des juges, prévôts, baillis et autres officiers de judicature, anoblir les particuliers, confirmer les privilèges des villes, etc. « Et nos promettons, ajoute le duc d'Anjou, à tenir et faire tenir et avoir ferme et agréable et à les faire confirmer par mondit seigneur [le roy], toutes fois que nous en serons requis comme filz de roy, toutes les choses et chascune d'icelles que auront esté faites par nosdis conseillers et chascun d'eulx. »

On pourrait se demander si, à aucune autre époque de notre histoire, un envoyé extraordinaire a été investi par le roi lui-même de semblables pouvoirs.

Michel Hardy.

---

(1) *Ordonnances des roys de France*, tome V, p. 719.

Digitized by Google

*Quittance de 2,000 fr. d'or délivrée aux consuls de Périgueux par Bernard de Grésignac.*

Bernardus de Grazinhaco, domicellus, vicarius regius Tholose (1) gubernator ac reformator in partibus Petragoricen[sibus], Sarlaten [sibus] et Lemovicen[sibus], per dominum nostrum ducem Andegavensem, germanum et in occitanis partibus locum tenentem domini nostri Francie regis specialiter deputatus, universis presentes litteras inspecturis, salutem.

Notum facimus quod maior et consules ville Petragorensis volentes solitam et benignam hobedientiam quam habent ad dictos dominos nostros servare et continuare, nobis dicto gubernatori tradiderunt nosque mutuo recepimus ab eisdem reali numeratione duo milia francos auri convertendos et tradendos causa vadiorun debitorum stipendiariis regiis existentibus in dictis partibus Petragoricensibus, videlicet in obsidio posito ante locum de Condato rebellem (2). Cujusmodi duo milia francos auri nos idem gubernator promittimus

---

(1) Bernard de Grésignac, chevalier, maître d'hôtel du roi et viguier de Toulouse, appartenait à une des plus anciennes familles du Périgord. Répondant à l'appel du roi Charles V, il fut l'un des premiers à s'enrôler sous la bannière de Talleyrand de Périgord, frère du comte Archambaud V, en 1369, pour lutter contre les Anglais. Des lettres royales nous apprennent qu'il rendit en cette circonstance, « audit messire Tailleran, » de signalés services. Le 26 février 1376, nous le retrouvons parmi les seigneurs accompagnant Duguesclin à son entrée à Périgueux. Enfin, en 1377, le duc d'Anjou se rendant à la cour pour concerter avec le roi les opérations de la campagne, le viguier de Toulouse et Arnaud d'Espagne, sénéchal de Carcassonne, l'escortèrent pendant ce voyage avec une compagnie de gens d'armes. — V. *Registres des comptes de l'hôtel de ville de Périgueux*, CC. 67, f° 10; — Dom Vaissette, *Histoire générale de Languedoc*, tome IV (1742), page 363 ; Preuves, col. 320, 334 et 335.

(2) Condat-sur-Tricon, canton de Champagnac-de-Belair (Dordogne). — Assiégée depuis le 5 avril, la place ne se rendit que le 9 juin. Voici ce que nous lisons dans le *Petit Livre Noir* de l'hôtel de ville de Périgueux (BB. 13, f° 3 recto) : « *Renembransa sia que lo setis fo mes davan lo luoc de Condat* » *per los Franses, lo dimartz a v. jorns d'abriel l'an m. ccc. lxxiij, e lo* » *diguous a* IX *jorns de junh, lan meych, lo dich luoctz de Condat venc a* » *la obediensa del rey de Fransa, nostre senhor...* »

Digitized by Google

nomine regio dictis maiori et consu.ibus presentibus et stipulantibus facere reddi et restitui eisdem de pecuniâ imposicionis ponende et exhigende in partibus antedictis, eo videlicet casu quo dictam imposicionem poni et levari continget de primâ pecuniâ percipiendâ exinde. In quorum premissorum testimonium, sigillum nostrum proprium hodiernâ die martis post festum Pasche, anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo tercio, apponendum duximus presentibus nostris litteris copiam potestatis nostre continentibus in hunc modum :

*Lettres du duc d'Anjou instituant B. de Grésignac et G. de Lasteyrie commissaires réformateurs du Périgord, du Sarladais et du Limousin.*

LOYS, filz de Roy de France, frère de mossieur le Roy et son lieutenant en toute la langue doc, duc d'Anjou et de Touraine et conte du Mayne, à touz ceulz qui ces présentes lettres verront et oiront, salut.

Comme le pais de Pereguers, de Sarlades et de Lemozin soient de présent sanz gouvernement et moult grevez par les ennemis de Monsieur et nostres, et aussi ait es diz pais plusieurs gens d'armes subgiez et aus gatges de mondit seigneur et de nous, sanz capitaine et gouvernement de part nos, pour quoy est nécessité de y pourveoir, ourdener et commettre gens qui sachent et puissent réparer les choses mal faites, norrir et conserver les subgiez de mondit seigneur et nostres et acroistre la conqueste, Savoir faisons que nous confians à plain du senz, loyauté, prodomie, discrécion et bonne diligense de noz amez et féaulz conseillers, mess. Guy Lasteyrie (1), chevalier et maistre dez requestes de mondit seigneur et nostres, et Bernart de Grézinhac, viguier de Thoulouse pour mondit seigneur, yceulx avons commis, ourdenez et establiz, eulx deux ensemble et chescun par soy, ourdenons, commetons et establissons par la teneur de ces présentes, commissaires réformateurs, ourdeneours et gouverneurs dudit pais, et leur avons donné et donnons et à chescun d'eulx, plain povoir, auttorité et mandement especial de retenir et recevoir gens d'armes aux gatges de mondit seigneur et nostres, tant et tel nombre comme il leur pleira et que bon leur semblera ; et de ceulx que nous avons

(1) Par lettres royales du 30 mars 1374, le même *Guido de Leysterie* fut nommé sénéchal de Rodez. (*Mandements et actes divers de Charles V...*, publiés ou analysés par M. Léopold Delisle ; Paris, 1874, in-4°, page VIII de la préface.)

Digitized by Google

retenuz ou que noz diz consseillers retendront, metre es lieux, villes, chastiaus et plaices qu'il leur pleira et que nécessité sera, et de y ceulx casser toutes fois qu'il leur sera avis bon du fayre ; de faire guerre et metre sièges aus ennemiz de Mossieur et nostres ; de assaillir villes et lieux, chastiaus et fourteresses et les contraindre venir à la hobeissance de mondit seigneur et nostre le plus asprement et rigoresement que il pouront, après ce que ils en auront esté par eulx ou l'un de eulx amiablement requis; de requerre toutes manères de genz, prélaz, nobles, communes de venir à la dicte hobéissance ; de recevoir sermens de eulx de féauté et autres sermens que appartiennent à faire et à recevoir en tel cas; de donner les biens des rebelles à vie ou à héritatge ; de rapeler les diz dons si ceulx de qui il avoient esté viennent à la dicte hobéissance ; de donner patis et souffrances (1), saufz conduytz et autres seurtez à lieux, villes et chastiaus et à toutes autres manères de personnes, de quelque estat ou condicion qu'il soient ; de rapeler et révoquer touz patiz et souffrances que ont esté donnez es diz pais et toutez manères de saufz conduytz, se ce n'estoit à prisonniers ; de deffendre et inhibir à touz capitaines dez genz d'armes et autres qu'ilz ne donnent les diz patiz, saufz conduytz ne soffrances à quelx nous dèsmaintenant, par la teneur de ces présentes, le deffendons et inhibissons de part mondit seigneur et nouz, en repelant et anullant touz ceulx qui seront donnez et octroiez dores en avant après la date de ces présentes, se ce n'estoit de nostre congié espécial et licence ou de noz diz conseillers ou de l'un de eulx ; de faire assembler gens pour les choses dessus dictes ou autres ; de metre et ourdener imposicions sur toutez manères de marchandises, tant vioures comme autres choses ; de impouser subcides et aides, tant pour le fait de la guerre, tuicion, guarde et deffense des diz pais, comme pour recouvrer et achater aucuns lieux que tiennent et occupent les ennemis de mondit seigneur et nostres

---

(1) Le *pati* était la tolérance ou l'autorisation accordée pour un fait déterminé. On désignait au contraire sous le nom de *souffrance*, en langue romane *sufferta*, la trêve ou suspension d'armes concédée moyennant finance. Ces deux expressions, qui paraissent synonymes, servaient à désigner le pacte conclu entre les parties belligérantes pour suspendre les hostilités. D'ordinaire, la partie la plus faible ou plus soucieuse de son repos payait à l'autre une certaine finance pour obtenir cette suspension d'armes appelée *sufferta* dans la langue romane.

Digitized by Google

ès diz pais; de les faire lever, cuillir, recevoir et exhigir par les commis et ourdennez à ce par les dessus diz consseillers et chascun de eulx; de les metre et convertir ou fait de la guerre et recouvrance et rachat des lieux que tiennent les dis ennemiz; de donner lettres de grâces, respiz, estaz et sauves-guardes; de confermer privilèges, libertez, franchises et vsatges à temps et à perpétuité; de remetre touz excès, crims et maleffices commis et perpétrez, et convertir yceulx en paine civille, toutes fois que bon semblera; de anoblir et amortir et remettre les finances qui pour ce pouroient estre deuez à mon dit seigneur et à nous; de oyr toutes manères de causes, tant criminelles comme civiles, les avoquer, déterminer, sentencier et désidir; de faire et créer jutges, prévoz, baillis, chastelains, notaires, sergens et toutes manères d'autres officiers; de les repeler, souspendre et révoquer, et anuller, et metre et instituer autres en lieux d'iceulx; de faire et de faire faire prendre finances tant des exploiz de justice comme autres apartenans à mondit seigneur et à nous, et les convertir, metre et employer ou fait de la guerre, tant ou paiament des gens d'armes comme ailleurs tochant le dit fait de la guerre, non contrestant quelconques assignacions ou dons faiz ou à faire à ce contraires; de abatre, diruir et metre par terre, ou faire faire, lieux, villes et chastiaus ès diz paiz que auront esté pris et occupéz par les ennemiz de mondit seigneur et nostres; de tracter aveques les diz ennemis ou rebelles, et de eulx prometre et baillier finances et retenues de gens d'armes tel nombre comme bon leur semblera, toutes fois qu'il vendront à la ditte hobéissance; et généralement de fere toutes autres choses que faire pourions se nous estions présens, excepté aliénacion ou donacion du propre domaine de mondit seigneur. Et nos prometons à tenir et faire tenir et avoir ferme et agréable et à les faire confermer par mondit seigneur, toutes fois que nous en serons requis comme filz de Roy, toutes les choses et chascune d'icelles que auront esté faites par nous dis conseillers et chascun d'eulx.

Si donnons en mandement par la teneur de ces présentes à touz seneschaux, receveurs, jutges, bailles, prévoz, viguiers et à touz les autres justiciers, capitaines, chastelains et à leurs lieutenants présens et avenir et à chescun d'eulx, et gens d'armes, sur la foy, loyauté et serement que il ont à mondit seigneur et à nous dez diz paiz, que à nous diz conseillers et à chescun d'eulx, en faisant les choses dessus dittez et chescune d'icelles, hobéissent et entendent diligemment et leur prestent et donnent conseil, confort et aide, se mestier en ont et ils en sont requis par eulx ou de par eulx. En testemoing de laquele



Digitized by Google

chose nous avons fait metre nostre seel secret à ces présentes en la absence du grant.

Donné à Carcassonne, le vj° jour du moys de février l'an de grâce mil trois cens soixante et douze. Par moss. le duc.

Au bas est écrit : *Concessa per dominum vicarium specialiter deputatum.*

Signé : Petit, avec paraphe.

# GEOFFROY Ier DE POMPADOUR (1)

## PRIEUR DE SAINT-CYPRIEN

## (1459-1501)

Une simple page à ajouter à l'histoire de Geoffroy Ier de Pompadour. Mais une page intéressante, me semble-t-il, et des plus inédites.

J'eus la bonne fortune, il y a quelques mois, de mettre la main, aux Archives départementales de la Gironde, sur trois ou quatre vieux parchemins égarés dans diverses liasses du fonds de l'Archevêché. Les parchemins étaient du xv° siècle et donnaient des détails piquants sur Geoffroy de Pompadour. C'était plus qu'il n'en fallait pour mériter l'attention. La suite de cette étude me dispensera d'expliquer ici comment ces documents se trouvent aux Archives de la Gironde, où nul ne songea jamais à les chercher (2).

---

(1) Sur Geoffroy de Pompadour, voir la savante notice de M. Joseph Mallat, publiée au *Bulletin*, t. XXI, pp. 167 et suiv.

(2) Je dirai tout de suite, afin de n'avoir pas à y revenir, quels documents ont inspiré ce travail :

1° Opposition faite par l'archevêque de Bordeaux à l'exécution de la complainte de Geoffroy de Pompadour, 15 septembre 1459. Parchemin. Archives départementales de la Gironde, G. 187;

2° Conversion d'appel en opposition en faveur de l'archevêque de Bordeaux, 5 février 1459 (v. st.). Parchemin. G. 187;

3° Papier informe contenant diverses notes et intitulé : Extrait des lettres produites par Geoffroy de Pompadour. G. 209;

4° Comptes et dépenses générales de l'archevêché de Bordeaux pour l'année 1459. Registre papier, fol. 425 et suivants. G. 240.

Ces quatre documents sont tous originaux et de l'époque.

Digitized by Google

On n'a guère parlé de Geoffroy de Pompadour, prieur de Saint-Cyprien, en Sarladais. Tout au plus a-t-on mentionné ce bénéfice parmi les nombreuses prébendes de notre évêque. C'est pourtant un titre qui le rattache plus étroitement au Périgord et le signale à nos études. Les documents manquaient sans doute, et cette raison dispense de bien d'autres. Les quelques pages qui vont suivre n'envisagent Geoffroy qu'à ce seul point de vue. Mais aussi bien des considérations et des notes d'un intérêt plus général y trouveront leur place.

Le prieuré de Saint Cyprien, dont l'origine remonte peut-être jusqu'au VIe siècle, relevait depuis le XIIIe siècle, mais quant au temporel seulement, du domaine de l'archevêché de Bordeaux, comme dépendance de la châtellenie de Bigarroque. Les archevêques avaient, dans la ville, haute et moyenne justice et recevaient l'hommage des seigneurs bas-justiciers, parmi lesquels se trouvait le prieur du couvent. Ils possédaient même à Saint-Cyprien une maison. Mais l'hommage étant chose assez platonique, en somme, on conçoit que les archevêques aient éprouvé le désir de lui adjoindre quelque chose d'un peu plus positif, à savoir les revenus du prieuré : ils obtinrent donc souvent le titre de prieurs de Saint Cyprien ou plutôt celui d'administrateurs perpétuels ; cette dernière dénomination était réservée aux grands personnages auxquels leurs hautes fonctions interdisaient la qualification plus modeste de prieurs. C'est ainsi qu'au commencement du XIVe siècle, Bertrand de Goth, archevêque de Bordeaux, plus tard pape sous le nom de Clément V, fut administrateur de Saint-Cyprien (1300-1304).

Au milieu du XVe siècle, le prieuré était loin de se trouver dans un état de bien haute prospérité matérielle. Fort éprouvé par les guerres anglaises, il ne rapportait guère que soixante livres de revenu annuel (1). Cela suffisait pourtant, on le verra, pour exciter de nombreuses convoitises.

---

(1) Déduction faite, sans doute, de la nourriture des religieux et des frais du prieuré. Consulter à ce sujet une liste des revenus du prieuré de Saint-Cyprien, en 1426, conservée aux Archives départementales de la Dordogne, et dépendant de la collection de feu M. Audierne.

Digitized by Google

Vers le milieu de l'année 1456, le prieur de Saint-Cyprien, — son nom nous est d'ailleurs inconnu, — vint à mourir. Pour quel motif ne fut-il pas immédiatement remplacé? Nous l'ignorons aussi. Toujours est-il que le monastère resta longtemps sans chef spirituel. Un chanoine du prieuré, Jean du Puy la Mousque, s'empara du temporel et en jouit paisiblement pendant neuf mois environ. Même, dans un acte du 6 juin 1457, il s'attribue le titre de prieur.

Le 16 avril 1457 (v. st.), Pierre de Losse, chanoine du même prieuré, recteur de l'église de Nadaillac, obtint une bulle apostolique, donnée par Alain, cardinal et légat d'Avignon, adressée à Arnaud (1), abbé de Terrasson, portant qu'il jouirait des fruits, rentes et revenus du prieuré, évalués environ à soixante livres tournois par an, jusqu'à l'élection d'un prieur.

L'élection eut lieu, sans doute, quelques mois plus tard, mais dans des conditions que nous ignorons absolument. Blaise de Grelle, archevêque de Bordeaux, prétend, dans les documents émanés de lui, avoir reçu le prieuré de Saint-Cyprien, en qualité d'administrateur perpétuel ou de prieur, le 3 août 1458. Je présume qu'il l'avait reçu par élection, car, s'il l'eût tenu du roi, il n'aurait pas manqué de s'en prévaloir.

La possession de Blaise fut loin d'être paisible. Il vit se dresser devant lui un personnage puissant, Pierre de Comborn, évêque d'Evreux, administrateur de l'abbaye d'Obasine, en Limousin. Cet évêque n'est pas un inconnu pour les Périgourdins ; ses démêlés avec les moines de Cadouin sont restés célèbres. Chargé par ces derniers, en 1456, de conserver provisoirement, dans son abbaye d'Obasine, le précieux suaire qu'on venait enfin d'arracher aux Toulousains, il se refusa plus tard à le restituer; il fallut, en 1461, s'adresser au roi pour en obtenir la remise. Encore dut-on attendre deux ans, et faire à Pierre de Comborn de bien dures concessions, par exemple lui verser 700 écus d'or et lui abandonner

(1) Cet abbé ne paraît pas mentionné sur la liste du *Gallia christiana*.

Digitized by Google

jusqu'à sa mort le Sacré Bandeau du Christ qui avait toujours accompagné le Suaire (1). Peut-être ces rapports, amicaux au début, lui procurèrent-ils, chez les moines de Cadouin, un appui tout au moins moral, dans les circonstances que nous allons rapporter. Le champ des conjectures est large ouvert. Dans tous les cas, les documents s'expriment ainsi : « L'évesque d'Evreux lequel tient pres d'illec l'abbaye d'Aubasine, regardant que led. prieuré lui seroit bienseant, a fait impetrer à Rome au nom d'un sien neveu (2), nomé maistre Geuffroy de Ponpadour, led. prieuré, taisant le droit que l'arcevesque de Bordeaulx a en icellui. »

Geoffroy de Pompadour était à cette époque âgé de 29 ans. Il se décore dans les actes des qualifications suivantes : *Venerabilis et scientificus vir dominus Gaufredus de Pompadorio, in lege licenciatus, archidiaconus ecclesie cathedralis Viviatensis, cantorque ecclesie cathedralis Evroicensis et canonicus ecclesie metropolitane Lionensis necnon canonicus ecclesie cathedralis Lemovicencis.* » Cette dernière qualification n'avait pas encore été signalée, je crois.

Geoffroy de Pompadour obtint donc à Rome, par l'intermédiaire de son oncle, l'évêque d'Évreux, une bulle de provision du prieuré de Saint-Cyprien.

Un conflit était inévitable. Les deux concurrents, forts tous deux de leur crédit et de leurs titres, n'étaient, l'un ni l'autre, disposés à céder. Mais l'archevêque de Bordeaux avait sur son jeune adversaire l'immense avantage de la possession réelle, sans compter l'ascendant moral que lui donnait, à Saint-Cyprien, son titre de haut justicier. Geoffroy de Pompadour, pour faire triompher le droit auquel il prétendait, avait deux voies à prendre : s'adresser aux tribunaux dont la lente procédure arriverait tôt ou tard à faire justice, ou bien se faire justice lui-même et, sans autre forme de procès, faire

---

(1) *Histoire du Saint-Suaire de Cadouin*, par le P. Carles, p. 57 et suivantes. Paris, Poussielgue, 1875.

(2) Pierre de Comborn était sans doute le frère d'Isabeau de Comborn, mère de Geoffroy de Pompadour.

Digitized by Google

valoir son droit, les armes à la main. Le jeune et impétueux Geoffroy choisit ce dernier parti.

Cette décision n'est point faite pour nous surprendre : on en usait de la sorte au xv^e siècle; la justice était ainsi plus prompte.

Ma plume enlèverait au récit de cette lutte armée beaucoup de son pittoresque et de sa saveur; je préfère laisser parler les documents eux-mêmes.

Dans une requête présentée au roi, dans la suite, au nom de l'archevêque de Bordeaux, on lit le récit suivant :

« Saichans lesd. evesque et maistre Gieffroy de Pompadour qu'ilz n'avoient ne aucun d'eulx aucun droit aud. prieuré, et voyans qu'ils ne povoient trouver facon ne maniere de l'avoir par justice ne par voye directe, ont machiné de avoir et de prendre une place forte qui est aud. prieuré par traison et mauvaise cautelle, et pour parvenir a ce, le seigneur de Pompadour (1), frere dud. maistre Gieffroy, et led. evesque d'Evreux ont fait assembler bien cent hommes de guerre et iceulx mener devant lad. place de Saint-Cibran (2), cuidans avoir icelle captieusement par le moyen d'aucuns avecques, lesquels ils avoient compousé de la leur bailler et livrer et mestre lesd. gens de guerre pour la tenir, tirer et mettre hors d'icelle ceulx qui dedans estoient, et ce au desceu de l'arcevesque de Bordeaulx. Ce qu'ilz eussent fait et avoient entention de faire, se n'eust esté ung de ceulx qui la devoient ainsi livrer qui les a descouvers et ont esté prins ceulx qui livrer la devoient et ont confessé la verité, comment led. seigneur de Pompadour et led. evesque d'Evreux devoient aler devant et prendre lad. place par leurd. moyen et qu'ilz devoient entrer par une faulce porte. »

Le journal de ce coup de main nous a heureusement été conservé. Je l'ai retrouvé dans les comptes de l'archevêché, parmi la fastidieuse énumération des dépenses d'un envoyé spécial de l'archevêque à Saint-Cyprien. Cet envoyé, dont je

---

(1) Sans doute Jean II, seigneur de Pompadour, Arnac, Chanac, etc., plus tard conseiller du roi Louis XI.

(2) Sanctus Subranus, St-Cibran, St-Cyprien. On dit encore en patois Saint-Cibro.

Digitized by Google

n'ai pas le nom, était parti de Bordeaux le 25 avril 1459, accompagné d'un nommé Gonyn de Rinhac, du page de ce dernier et de l'archiprêtre de Fronsac, pour présider à l'exécution d'une « fesillere » (1) dont on avait terminé le procès. Il s'y trouva fort à propos pour défendre des intérêts d'un tout autre ordre, et je lui laisse la parole pour le récit au jour le jour des événements dont il fut le témoin, sinon l'un des principaux acteurs :

« Le premier jour de juing (1459), il vint nouvelle que Pompadour envoyoit graint nombre de gens d'armes pour avoir par trayson le prieuré dud. lieu de Saint-Cybran, par quoy convint avoir des compaignons pour la garde d'icellui.

Led. jour, je envoye ung homme hastment à Bourdeaux pour dire à mons^r. le vicaire qu'il me envoyast Gonin.

Le lundi IIII^me jour de juing, le seigneur de Coulonges et aultres aliez dud. Pompadour entrerent à Saint-Cybran sans se que on en sceust riens et me vint dire leur hoste qu'il estoit necessité me fournir de pain, car, selon son advis, ilz avoient intention de faire quelque mal premier qu'ilz partissent, par quoy je prins le pain de la ville.

Item à ung charpentier pour sa paine d'avoir fait devand la porte dud. prieuré ung bollevart et renforcé le guichet de ladicte porte et aussi pareillement avoir mis à point la porte qui est pres la porte de la ville, et oultre avoir reffait les guerites tant dessus la porte de l'église que alleurs, à luy payé à plusieurs fois..... ?...

Item pour despense faicte à Belver par les compaignons qui vindrent por secourir aud. Saint-Cybran tant à leur partement que à leur retour, paié..... X s. t.

Item pour despense faicte par le juge et aultres quant il examina les deux traites, paié..... X s. t.

Item quant les deux traites s'eschappèrent, ils emblevèrent et emportèrent la selle de mon cheval que avoit mené le seigneur de Serval, par quoy m'en convint achecter une autre, et pour ce paié..... XXV s. t.

Item le jeudy XIIII^me jour de juing, je party dud. Sainct-Cybran por venir à Bourdeaux.

---

(1) Sorcière. Ce mot est encore d'un usage courant en patois sarladais.

Digitized by Google

Item pour la despense de Noel des Aages, moy et du paige Gonin, lequel me venoit querir hastmendt aud. Sainct-Cybran por le double qui y estoit.

Item le dymenche VIII^e jour de juillet, les gens de mons. Darzent arrivèrent aud. Saint-Cybran et leur fut baillé la possession le lendemain au matin, par quoy je paié Jehan la Birdde, arbalestrier, lequel avoit servy environ cinq sepmaines, pour ce paié. XXVII s. VI dst. (1).

Le prieuré étant ainsi en sûreté, l'envoyé partit pour Belvès, où l'archevêque avait une maison.

« Item le vendredy XX^e jour de juillet, les gens de mons. d'Argent m'envoyèrent ung homme pour me dire que à toute diligence retournasse aud. Saint-Cybran et y menasse les arbalestriers pour ce qu'ilz se doubtoient qu'ilz ne feussent assez fors, ce que je fis.

Item le samedy de matin XXI^e juillet, le seigneur de Corgnac, le s^r de Serval et aultres vindrent aud. Saint-Cybran cuidans que noz adversaires feussent devahdt. »

Mais aucune autre tentative ne fut essayée : sans doute Geoffroy ne voulut pas pousser plus avant sa lutte à main armée ; il préféra la transporter sur un autre terrain. L'envoyé de l'archevêque resta à Saint-Cyprien jusqu'au 12 août, mais il en fut pour ses frais d'arbalétriers et de gens d'armes.

Pendant ce temps, on n'était pas resté inactif : l'un et l'autre concurrent avaient fortement intrigué à la cour, où se trouvait même l'archevêque de Bordeaux. Nous allons entrer désormais dans une ère nouvelle, celle des procès. Or, la procédure était fertile à cette époque.

Dès les premières tentatives à main armée, Blaise de Grelle, bien en crédit à la cour, obtint du roi Charles VII des lettres patentes « adressans au seneschal de Pierregort..., par lesquelles luy fut mandé qu'il se informast ou feist informer de et sur lad. traison, machination et entreprinse et autres voyes de fait et qu'il adiournast ou feist adiourner lesd. de Ponpadour, ses aliez et complices a comparestre en per-

(1) 27 sols, 6 deniers-sol tournois.

Digitized by Google

sonne jusques au nombre de trois, et les autres simplement, et avesques ce afin qu'il leur feist ou feist faire inhibition et deffence de par le roy qu'ilz ne feissent ou feissent faire aucune voye de fait et n'empeschassent l'arcevesque de Bordeaulx en la joyssance dud. prieuré de Saint-Cibran. » Les lettres furent adressées au mandataire de l'archevêque à Saint-Cyprien. Celui-ci, pour en avoir « l'estache » alla à Sarlat, où elle lui fut refusée « disant que le lieutenant general la devoit signer. » Il envoya alors Me Pierre Combrailhe à Périgueux et ensuite à « Pierre Beufflère en Lymozin » où on obtint enfin *l'estache* désirée.

En exécution de ces lettres, assignation fut donnée à Geoffroy de Pompadour et un procès fut engagé devant le sénéchal de Périgord, ou plutôt son lieutenant à Sarlat, sur la possession de Blaise et le trouble qui y avait été apporté. Premier procès au possessoire.

Mais de son côté et presque en même temps, Geoffroy avait intrigué en cour de Rome : il en obtint une bulle, adressée à l'official de Limoges, lui ordonnant d'informer. En exécution de cette bulle et à la suite de l'information secrète à laquelle elle donna lieu, l'official, sans appeler l'archevêque, fulmina au profit de Geoffroy une sentence par laquelle « il admonesta l'arcevesque de Bordeaulx et tous autres que de dens troys jours, sur peine d'excommunicement, on le souffrist et laissast joyr dud. prieuré nonobstant oppositions ou appellations. » L'archevêque protesta de l'illégalité de cette sentence qu'il qualifie d'inique et de contraire au droit et aux ordonnances, et en fit appel. Second procès, au pétitoire celui-là (1).

---

(1) Depuis trois ou quatre siècles, les matières bénéficiales étaient le sujet d'intarissables disputes juridiques. L'Église avait la prétention de les réserver entièrement à sa juridiction. Devant cette règle absolue, les légistes royaux s'ingénièrent à distinguer entre le pétitoire et le possessoire. Les causes bénéficiales seraient bien réservées aux juges ecclésiastiques, mais au pétitoire seulement. S'il ne s'agissait que d'une question de possession, les juges laïques seraient seuls compétents. C'est ainsi qu'en l'espèce actuelle, le procès possessoire fut porté devant le sénéchal et le pétitoire devant l'official.

Digitized by Google

Les procès pouvaient ne pas aboutir ou du moins traîner en longueur. Or, Geoffroy désirait avant tout entrer au plus vite en possession des rentes et revenus du prieuré. Pour atteindre plus sûrement son but, il attaqua l'archevêque sur son propre terrain. Ici la lutte s'échauffe et peut nous donner une idée des mœurs judiciaires de l'époque.

Le 23 août 1459, Geoffroy parvint à obtenir, en chancellerie royale, sans doute à prix d'or, « certaines lettres de complainte en cas de saisine et de nouvelleté » datées de Chinon. La complainte était une voie de procédure ouverte au possesseur d'an et jour évincé de sa possession. Or, on s'en souvient, Blaise était en possession réelle depuis, affirme-t-il, quatorze mois. Geoffroy, néanmoins, n'hésita pas à se prétendre possesseur d'an et jour et obtint, en cette qualité, des lettres ordonnant sa remise en possession. Douze jours après, le 5 septembre, il fit assigner l'archevêque à comparaître le 15 devant la porte de la ville de Saint-Cyprien pour voir mettre à exécution ces lettres de complainte. Au reçu de cette assignation, nouvel appel de l'archevêque devant le sénéchal. Troisième procès, au possessoire encore.

Le 15 septembre, l'archevêque obéit à l'assignation ; mais par la voix de Pierre Combrailhe et d'Adhémar la Borie, licencié en droit, il s'opposa à l'exécution, la complainte étant frappée d'appel.

Huit jours plus tard, sans perdre un instant, Geoffroy obtient de nouvelles lettres patentes données à Chinon le 24 septembre, « par lesquelles il est mandé mectre à exécution les dessusd. lettres de complainte, nonobstant l'appon dud. arcevesque et quelconques autres appellations faictes ou à faire. »

Il n'y avait plus à résister, et le 22 octobre 1459, André Langeron, sergent royal, dut, sur nouvelle assignation à l'archevêque, mettre verbalement sous séquestre le prieuré de Saint-Cyprien. Mais une mise sous séquestre purement verbale n'était pas la possession réelle tant enviée par Geoffroy et qu'il n'obtint pas de longtemps. Bien entendu, nouvelle opposition de l'archevêque.

Digitized by Google

Pendant ce temps, autres lettres patentes, obtenues cette fois par Blaise, datées de Chinon le 27 septembre, convertissant en opposition, dans un but probable d'abréviation de délais, l'appel interjeté par Blaise de la complainte du 23 août, et portant à son profit maintenue en possession du prieuré de Saint Cyprien.

La procédure se poursuivit sans nouvel incident devant le sénéchal pendant plusieurs mois. Geoffroy, fatigué de tant de coûteuses démarches (1), modéra sans doute son impétuosité. Il ne paraît pas avoir poussé plus loin la lutte, ou du moins les documents ne nous sont point parvenus. Seulement l'archevêque, qui s'était trop avancé en offrant de prouver sa possession depuis 14 mois, se vit obligé de réduire son offre de preuve à un an et huit jours. Il obtint en ce sens de nouvelles lettres royales, datées de Chinon le 5 février 1459 (v. st.), qui paraissent plutôt une surabondance destinée à impressionner le juge qu'une nécessité véritable.

Les documents s'arrêtent ici. Comment se terminèrent ces multiples procès? Nous l'ignorons. Il serait bien possible qu'ils ne se fussent jamais terminés. Longtemps encore l'archevêque Blaise resta en possession de son prieuré. Trois ans plus tard, en 1462 (v. st.), plusieurs actes (2), en date notamment des 15 et 25 février, par lesquels il donnait à emphytéose des terres sises à Costegrand, paroisse de St-Cyprien, le qualifient toujours de « *prior sive perpetuus administrator monasterii conventualis Sancti-Cipriani.* » La même année, il cède à ses sujets de Saint-Cyprien le *droit de*

---

(1) Il fallait pour obtenir des lettres patentes, non seulement verser les droits de chancellerie, mais encore payer à boire aux clercs expéditionnaires, comme nous l'apprend ce curieux article des comptes de l'archevêché :

« Item à Johannes pour despenses, par lui faictes en alant, venant et sejournant à la Court, querir plusieurs lettres qu'il convenoit pour led. St-Cybran et ycelles avoir portées aud. St-Cybran ou il a vacqué par l'espace de XX jours tant en despenses que pour le vin des clercs, a lui paié.. VI l. Vs, VI d. st. »

(2) Arch. dép. de la Gironde, G. 184 et 187.

Digitized by Google

*Cot* (1), c'est à-dire l'amende qui lui appartenait sur ceux qui causaient quelque dommage, « *ratione damni dati* »; et cela, pour la réparation des rues et des murs de la ville, « *ad reparationem itinerum publicorum et mureta, sive* los murs, *dicti loci.* » Cette amende était fixée à trois sols tournois.

Cependant, en 1463, une note du *Gallia christiana* signale Geoffroy de Pompadour comme prieur de Saint-Cyprien.

Peut-être Geoffroy, dans le courant de l'année 1463, avait-il gagné son procès et obtenu la possession réelle du prieuré. Peut-être, et plus vraisemblablement, prenait-il, dès l'origine, dans les actes émanés de lui, la qualification de prieur de Saint-Cyprien. Les documents nous manquent pour rien affirmer. Toujours est-il que Blaise de Grelle mourut en 1467 et qu'après sa mort Geoffroy resta seul et incontestable prieur.

Il conserva longtemps ce bénéfice. Même, le 17 juillet 1485, il obtint à Rome une bulle lui permettant de posséder, en même temps que l'évêché du Puy, de nombreuses prébendes, parmi lesquelles figure le prieuré de Saint-Cyprien, en Sarladais (2).

L'administration de Geoffroy de Pompadour à Saint-Cyprien nous est assez inconnue. On pourrait croire qu'absorbé par de plus graves préoccupations, il ne se souvint guère de son prieuré autrement que pour en percevoir les revenus. Cependant si les archives du prieuré nous étaient parvenues, nous y trouverions assurément la trace profonde du passage de Geoffroy, dont le caractère impérieux laissait partout son empreinte autoritaire. Des inventaires du XVIIIe siècle nous rappellent du moins les actes multiples faits à Saint-Cyprien par son ordre et sous sa

---

(1) On trouve encore mention de ce droit au commencement du XVIIe siècle. Par un acte du 10 avril 1614, les habitants de Saint-Cyprien l'afferment pour un an moyennant la somme de cinq livres. — Arch. dép. de la Gironde, G. 184.

(2) Dupuy, *Estat de l'Eglise du Périgord*, II, p. 161.

Digitized by Google

haute direction. Il fit rédiger de nombreux terriers. L'un d'eux était intitulé : *Assisiæ bassæ jurisdictionis loci et parrochiæ S^ti Cypriani pro dominis priore et domicellis ejusdem loci et anni D^ni 1492.* » Mais que sont devenus ces précieux parchemins ? — Je vais néanmoins mentionner brièvement les quelques actes qui sont arrivés jusqu'à nous.

7 décembre 1489. Reconnaissance consentie par Jeanne Stronelle veuve de Jean Corretz en faveur de messire Geoffroy de Pompadour, évêque du Puy, prieur commendataire du prieuré de St-Cyprien, d'une terre confrontant....., etc.

3 février 1489 (v. st.). Reconnaissance consentie par Jean Bessac en faveur de monseigneur Geoffroy de Pompadour, évêque du Puy et prieur commendataire de St-Cyprien, d'une terre ci-devant pré, sise à Luziers, contenant un demi-journal, moyennant un sol de rente, avec autant d'acapte.

Ces deux actes retenus par de Boria, notaire (1).

En 1492, (2) « *fuit inhibitum habitatoribus presenti loci, sub pena septem solidorum, ne haberent tenere aliquos cartones nisi essent signati et marcati de et cum marca domini prioris.* »

La même année, « *instante procuratore curiæ, fuit inhibitum omni manierei gentium ne habeant ponere vinum infra villam S^ti Cipriani nec crures ejusdem, nisi de tempore vindemiarum hinc ad festum beati Martini hyemalis, pena septem solidorum et confiscationis predicti vini,* » les officiers de police avaient sans doute reçu à ce sujet des ordres sévères, car l'année d'après, on n'hésita pas à condamner à l'amende le puissant seigneur de Beynac lui-même et à lui confisquer son vin « pour avoir contrevenu aux susd. inhibitions. »

En 1492 encore, nouvelle ordonnance sur la police des rues de Saint-Cyprien, ordonnant le nettoyage et la réparation de la fontaine de l'Alba, « portant défense de brier du chanvre ny lin dans les rues et de faire du feu joignant les

(1) Archives de la famille de Beaumont (transcrit par M. L. Carvès).

(2) Tous les documents qui suivent proviennent des Arch. dép. de la Gironde, G. 184.

Digitized by Google

murailles, » et condamnation contre un certain Gérald Boria « *quod alias per presentem curiam fuit generaliter prohibitum omni maneiriei gentium ne haberent rumpere muros villæ S^ti Cypriani nec impedire vallatum, sub certis magnis penis* » (1).

En 1493, toujours dans le même but de police, il fut défendu aux bouchers de vendre la viande plus cher qu'à Sarlat et fait à tous les habitants « nouvelles défenses d'abreuver les cochons dans les rues et de les abandonner sans gardien. »

Enfin, en 1495, un boucher fut mis à l'amende et interdit de son office « *pour avoir vendu de la truye pour du cochon* » et, chose plus grave, un religieux du prieuré lui-même « le chanoine de Puy-la-Mousque, prieur de Saint-Barthélemy (2), fut condamné à l'amende et son carton confisqué, pour ne l'avoir pas fait marquer à la marque du prieur. Led. Puy-la-Mousque prit condamnation, se soumit à l'ordonnance de la cour et paya l'amende. »

Si j'ai rapporté tous ces actes accomplis par les officiers de basse-justice de Saint-Cyprien au nom du prieur, c'est pour montrer qu'ils avaient dû recevoir l'ordre sévère de faire respecter ponctuellement tous les droits féodaux du prieuré et surtout, sans doute, d'en percevoir jusqu'au dernier sol tous les revenus et toutes les amendes.

Cette rigueur valut à Geoffroy de Pompadour des difficultés sérieuses avec Boson de Fages (3), bas-justicier lui aussi de la ville de Saint-Cyprien et voisin redoutable du prieuré. Les difficultés s'élevèrent au sujet des droits respectifs du prieur et du seigneur de Fages sur la basse-justice et la

---

(1) Ce document constate que dès le xv^e siècle, on commençait à démolir les remparts et à combler les fossés. Comment s'étonner dès lors qu'il n'en reste plus de trace aujourd'hui, après quatre siècles de démolitions successives ?

(2) Sans doute Saint-Barthélemy de Lussac, aujourd'hui commune de Saint-Cyprien.

(3) Fils d'Etienne de Fages et de Jeanne de Beaupuy.

Digitized by Google

police de Saint-Cyprien (1). Plusieurs procès s'en suivirent, dans lesquels intervint l'archevêque de Bordeaux en sa qualité de haut justicier. Mais les procès s'éternisant, on prit le sage parti de s'entendre. Une transaction fut conclue, à la date du 30 juin 1500, par laquelle le prieur reconnaissait entièrement les prétentions de Boson de Fages sur la moitié indivise de la basse-justice et la police de Saint-Cyprien, sauf cependant sur un point de détail, le droit de leude (2) et de marque des mesures exclusivement attribué au prieur.

On profita de la circonstance pour s'entendre sur d'autres points litigieux. C'est ainsi que le même jour, 30 juin 1500, intervint, devant Guillaume de Boria, notaire, une seconde transaction entre Geoffroy de Pompadour et le même Boson de Fages, « au sujet d'un cercle noir que ledit Boson avait fait placer à la chapelle de Fages, fondée dans le prieuré, et sur lequel il avait fait peindre ses armes lors du décès de sa mère Jeanne de Beaupuy » (3).

Ces dernières difficultés avaient-elles lassé Geoffroy de ce maigre prieuré de Saint Cyprien qu'il avait tant envié? Peut-être, car, en 1501, il le cède à son neveu, Geoffroy II de Pompadour, lui aussi évêque de Périgueux et grand aumônier du roi.

De ces quelques documents quel intérêt se dégage? D'abord, dans un ordre d'idées très général, on y peut saisir sur le vif les mœurs rudes, âpres et énergiques des aïeux du xv^e siècle, de cette féodalité décadente, fille, mais combien dégénérée, de la génération de Jeanne d'Arc. On y peut voir la noblesse batailleuse prête à renouveler les guerres privées

---

(1) Les procès relatifs à la haute, la moyenne et la basse-justice de Saint-Cyprien commencèrent au xiii^e siècle et ne se terminèrent qu'à la Révolution.

(2) Droit perçu sur les marchandises portées au marché; ce mot est encore usité en patois sarladais.

(3) Cet acte est signalé, comme se trouvant aux archives du château de Fages, dans une généalogie manuscrite de la famille de Fages que je dois à l'obligeance de M. le comte de Saint Saud.

Digitized by Google

qui avaient désolé les siècles précédents ; le clergé, avide du moindre bénéfice, revendiquer ses droits les armes à la main, et le roi lui-même rendant la justice par des lettres patentes contradictoires données à huit jours d'intervalle.

On pourrait en tirer aussi quelques traits pour compléter l'image que nous devons nous faire du Périgord à cette époque. S'il ne faut parler que de cette minuscule cité de Saint-Cyprien, il me semble voir revivre la petite ville d'alors, avec ses remparts, ses fossés, ses portes, ses boulevards. Qui reconnaîtrait la place forte de l'époque dans le chef-lieu de canton d'aujourd'hui, où l'on aurait peine à retrouver un pan de mur du xv^e siècle ?

Enfin, et c'est surtout leur utilité, ces lignes pourraient nous aider à jeter un peu de lumière sur cette figure si complexe de Geoffroy I^er de Pompadour. Peut-être à la lueur de ces documents, devinerions-nous une toute autre âme que celle du prélat doux, affable et beau diseur qu'on a voulu voir en lui. Nous apercevrions, à travers la brume de quatre siècles, cet évêque batailleur qui commence par revendiquer, les armes à la main, contre un archevêque de Bordeaux, un mince bénéfice ; tenace dans ses projets, intriguant tantôt à Rome, tantôt à la Cour, il obtient évêchés sur évêchés, commendes sur commendes et conserve le tout ensemble ; puis, ambitieux de race, il arrive aux plus hautes fonctions, y poursuit ses intrigues qui lui valent une accusation de haute trahison et un exil ; enfin, rentré en grâce, il se pare du titre pompeux de grand aumônier de France, et continue à la Cour une haute carrière politique que nous ignorons encore. Et pour un peu, je l'avoue, je me plairais à le représenter à cheval, casque en tête, rapière au côté, la croix épiscopale étincelant sur sa cuirasse d'acier, très féodal et très gentilhomme au milieu de ses gens d'armes bardés de fer.

A. Jouanel.

---

Digitized by Google

## CAUSERIE ARCHÉOLOGIQUE.

---

# JAVERLHAC,

### L'ÉGLISE, — LE CHATEAU, — LE PONT.

---

# LE CHATEAU DE BEAUVAIS

### ET L'ÉGLISE DE LUSSAS.

Depuis l'ouverture du chemin de fer d'Angoulême à Nontron, qui remonte à une douzaine d'années, des changements assez notables se sont produits dans le joli bourg de Javerlhac, situé à trois lieues du chef-lieu d'arrondissement, dans la charmante vallée du Bandiat. De nombreuses maisons neuves, fort bien bâties, se sont élevées sur la voie qui conduit à la gare ; l'église a été l'objet d'importantes réparations : le vieux pont, auquel nous reviendrons tout à l'heure, a été malencontreusement transformé, et enfin, il n'est pas jusqu'au nom de la localité qui n'ait été sensiblement altéré et rendu presque méconnaissable pour les gens du Nontronnais.

Javerlhac se prononçait, et se prononce encore dans le pays, *Javerlia ;* à peine fait-on sentir le *c* final. Les ingénieurs ou les entrepreneurs du chemin de fer, peu au courant des règles de l'ancienne orthographe et ignorant que l'*h*, ainsi placée, équivalait autrefois à un *i*, ont décidé qu'il fallait dire *Javerlac.* C'est ainsi qu'on annonce le nom de la station aux voyageurs, et c'est ainsi qu'il faut demander son ticket aux guichets de la compagnie d'Orléans, sous peine de n'être pas compris. Tant et si bien que les gens du pays commencent à prononcer le nom de leur bourg à la façon



Digitized by Google

des facteurs du chemin de fer et que, dans vingt ans, l'orthographe et la prononciation anciennes auront disparu. Ceci n'est pas précisément de l'archéologie, mais ne s'en éloigne pas autant qu'on pourrait croire, les vieux noms devant être respectés à l'égal des vieux monuments. Et puisque je traite par occasion ce sujet, je constate que la station voisine de Javerlhac, celle de *Varaigne*, dont le *Bulletin* a publié le château, s'appelle maintenant, d'après les facteurs, Varègne au lieu de *Varagne*, comme on disait et comme on dit encore dans toute la contrée. J'ai tenu à protester, bien que cela soit parfaitement inutile, contre cette façon cavalière des ingénieurs et de leurs subordonnés, de changer la prononciation des noms des localités traversées par le chemin de fer, sans tenir le moindre compte de la prononciation ancienne, et je constate avec regret qu'ils y réussiront.

Ils réussiront également, et c'est déjà fait pour Javerlhac, à dénaturer les choses anciennes auxquelles ils mettront la main. Il y avait, à côté du château, un vieux petit pont, de six à sept arches ogivales, avec des avant becs ogivaux pour résister au courant de la rivière. Le pont, étroit et parfaitement horizontal, avait suffi pendant près de quatre siècles et suffisait encore aux besoins de circulation du chemin qu'il desservait, du moins ne s'en plaignait-on pas. Mais eût-il été un peu incommode qu'on devait le conserver, tant il était joli, intéressant et en parfait état d'entretien. Ce pont en miniature était entièrement construit en pierres de taille et contemporain du château, c'est-à-dire des premières années du XVI^e siècle, bien qu'il eût l'apparence d'un travail du XIII^e. Avec les tourelles du vieux manoir, dont l'une, munie de meurtrières pour de tout petits canons, défendait le passage de la rivière, il formait un ensemble pittoresque qui a, paraît-il, complètement disparu depuis sa démolition et son remplacement par un neuf où le fer joue le principal rôle. Rien n'était plus facile que de construire en aval un pont d'une ou deux arches. C'eût été mieux de toutes façons ; la dépense eût été la même et on eût respecté le vieux pont, dont la transformation radicale a déplu généralement aux

Digitized by Google

Digitized by Google

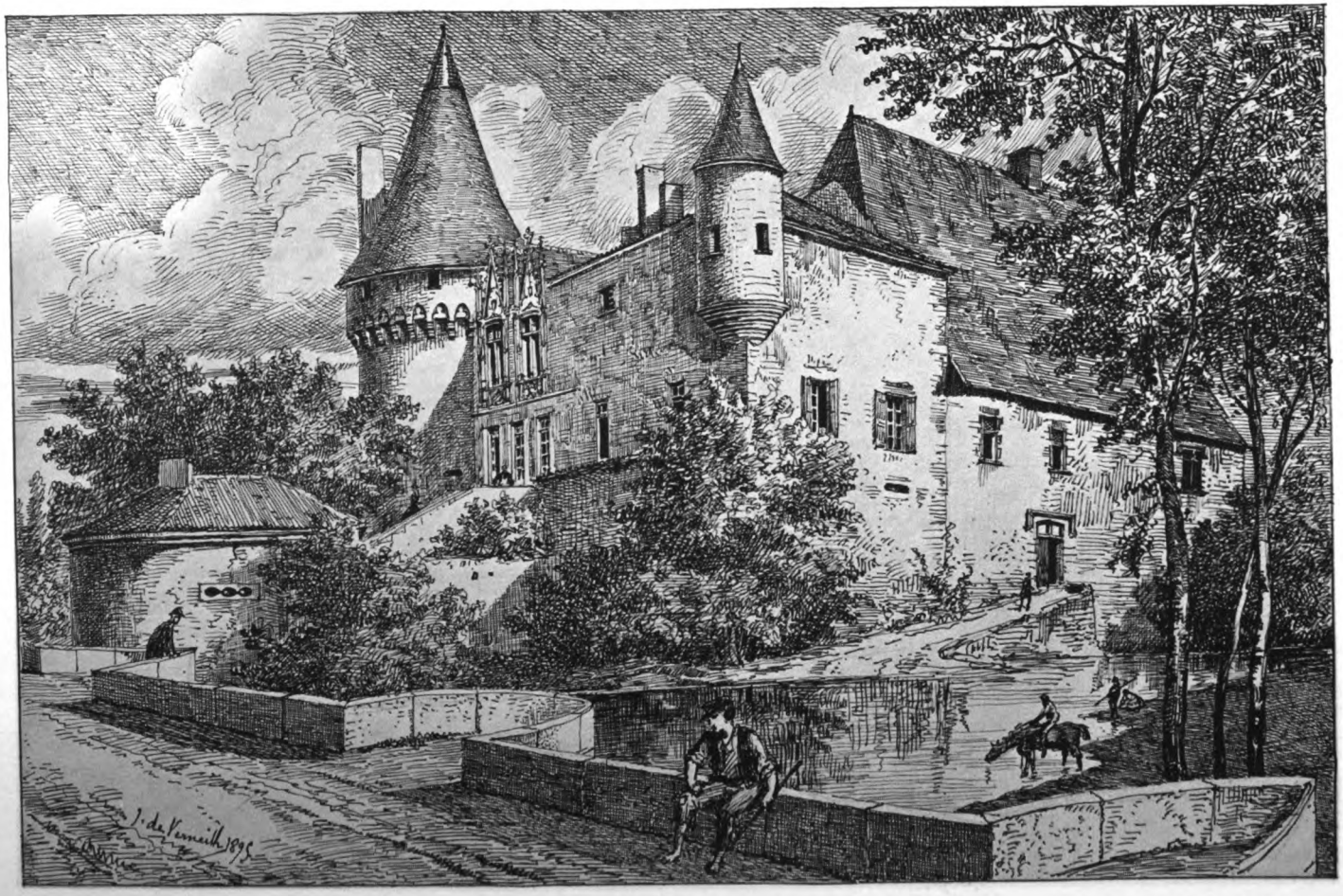


Digitized by Google

habitants de Javerlhac. De ce vieux pont, il ne reste absolument rien, et on pourra nous savoir gré d'en avoir conservé le souvenir dans le dessin qui accompagne cette notice et où on voit ses parapets et avant-becs.

Le château de Javerlhac, malgré un certain nombre de remaniements modernes, exécutés généralement sans aucun souci du style architectural, se compose de deux corps de logis qui se rencontrent à angle droit. L'un de ces bâtiments, parallèle au cours du Bandiat qui baigne le pied de ses murailles, est surmonté d'une très haute toiture de tuiles plates qui, peut-être, dans le principe, avait des lucarnes dans ses combles, mais qui, actuellement, n'en a pas traces. L'autre corps de logis, celui qu'on voit à gauche du dessin, est accompagné, au nord, d'une grosse tour à mâchicoulis et à toit pointu, et au midi, sur l'angle qui regarde la rivière, d'une petite tourelle en encorbellement, d'un agréable effet. A l'angle intérieur, formé du côté opposé par la rencontre des deux ailes, s'élève une tour hexagone à mâchicoulis, mais veuve de sa toiture aiguë, qui contenait l'escalier en colimaçon disposé de façon à desservir les deux corps de bâtiments. Sur la façade dont nous donnons la vue, et où se trouve la porte d'entrée actuelle, deux lucarnes assez richement ornées, avec pignons à crosses végétales, pinacles et appuis sculptés, se montrent encore, bien que la toiture sur laquelle elles se détachaient ait été radicalement changée. Cette partie montre que, lors de sa construction, ce château ne manquait pas de richesse et appartenait par son style, encore gothique, aux premières années du XVIe siècle et du règne de Louis XII.

Historiquement, cette construction, à peu près d'un seul jet, s'explique parfaitement. En 1501, en effet, un opulent bourgeois de Nontron, dont le nom est encore très honorablement représenté, Dauphin Pastoureau, acheta à pacte de réméré la baronnie de Nontron, comprenant une quantité de paroisses, et à titre définitif, la terre de Javerlhac, qu'il donna en dot, par portions égales, à ses quatre filles, mariées dans des familles de magistrature parlementaire. L'aînée épousa Pierre de la Place, premier président à la Cour des

Digitized by Google

Aides de Paris; la seconde, Marie, un Jean Payen (1); la troisième, François de Maumont, et enfin, la dernière, Jeanne Pastourelle, B. Texier, conseiller au parlement de Bordeaux. Ces quatre dames eurent des descendants et, par suite, une série de seigneurs ou de co-seigneurs de Javerlhac, parmi lesquels, à la fin du XVIe siècle, Geoffroy de la Chassaigne, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri III, et plus tard, le grand-père de l'illustre chancelier Daguesseau, qui était gentilhomme d'honneur au parlement de Bordeaux. Seule, la descendance de B. Texier continua de posséder la terre de Javerlhac, dut en racheter les parties aliénées par les héritiers de Dauphin Pastoureau et la fit ériger en marquisat. C'est du moins sous ce titre de marquis de Javerlhac que vota M. de Texier aux assemblées de la noblesse de Périgord et de Touraine. Une autre branche de la famille Texier, établie à Nontron et à Augignac, s'est éteinte, il n'y a pas très longtemps, dans les familles de Fornel et Desmiers. Comme les marquis de Javerlhac, éteints eux aussi, elle portait dans ses armes parlantes trois navettes de tisserand.

Au moyen âge, les vicomtes de Rochechouart avaient possédé Javerlhac. En 1335, Marie Viguier de Fragnac, vicomtesse de Rochechouart, était qualifiée de dame de Javerlhac. La généalogie de Rochechouart la fait mourir le 6 novembre 1360. Après elle, Jean de Rochechouart était, en 1383, seigneur de Javerlhac. Comment cette seigneurie passa-t-elle aux comtes de Périgord de la maison d'Albret? Nos chroniqueurs n'en disent rien. Toujours est-il qu'elle fut vendue, en 1501, à Dauphin Pastoureau par Alain d'Albret. On peut supposer qu'à cette époque le château du moyen âge, comme la plupart de ceux très nombreux possédés par le comte de Périgord, était en triste état, sinon complètement ruiné. Ce qui est certain, c'est qu'il n'en reste rien, et que le

(1) Ces noms sont ainsi donnés par M. de Laugardière dans ses *Notes historiques sur le Nontronnais*. Ils sont un peu modifiés dans d'autres ouvrages. Du reste, ce n'est pas très important pour notre sujet.

Digitized by Google

château actuel appartient entièrement aux premières années du XVIe siècle, au règne de Louis XII, comme la plupart de ceux qui furent aliénés par Alain d'Albret et rebâtis par leurs acquéreurs. J'attribue donc, sans aucune hésitation, la construction du château à Dauphin Pastoureau. La date de l'acquisition de la terre coïncide parfaitement avec le style de l'architecture et on retrouve sur la façade occidentale de l'église de Javerlhac, contiguë en quelque sorte au château, et fort réparée et agrandie au commencement du XVIe siècle, un mouton sculpté, armes parlantes des Pastoureau.

Ces premières années du XVIe siècle, comme les dernières du XVe, ont été dans notre Périgord, et dans presque toute la France, d'une étonnante prospérité. Presque tous les châteaux, plus ou moins ruinés pendant la guerre de Cent ans, furent rebâtis à cette époque, et la plupart des églises, romanes en général, agrandies par l'adjonction de bas-côtés ou de transepts, ce qui est une preuve manifeste d'augmentation de la population, en même temps que de richesse agricole. Et, ce qui est la marque d'un bien bon et bien paternel gouvernement, c'est que cette prospérité réparatrice ne fut nullement arrêtée ou entravée par les guerres continuelles, parfois malheureuses, que les rois Charles VIII et Louis XII eurent à soutenir en Italie. Plus on étudie les monuments de tout genre de cette brillante époque, plus on comprend ce titre de *Père du peuple* donné par les Français reconnaissants au bon roi Louis XII.

Ce château de Javerlhac, avec ses tours et tourelles à mâchicoulis et son apparence féodale, n'en fut pas moins bâti par un bourgeois nontronnais, et rien ne le distingue des autres châteaux du pays qui, à la même époque, furent élevés par des gentilshommes de noblesse chevaleresque : Lambertye et Puycheny, par exemple. Il n'y avait qu'une façon de bâtir les castels et de créneler les tours, et nobles ou bourgeois, les propriétaires de châtellenies s'y prenaient, en tenant compte des emplacements, à peu près de la même manière, suivant leur fortune, bien entendu. Dauphin Pastoureau, qui était riche, se montra généreux pour sa nouvelle seigneurie. Il fit à l'église d'importantes réparations,

Digitized by Google

bâtit, selon toute apparence, le joli pont ogival qu'on vient de détruire si malencontreusement et éleva le château dont la construction, sans être fastueuse, est cependant d'une correction de style et d'un goût architectural qui font honneur aux maçons du Nontronnais.

Dans une commune voisine de celle de Javerlhac, à Lussas, nous allons voir un autre château considérable, plus récent de près d'un siècle que celui de Javerlhac, tout en ayant avec lui certains rapports d'origine. C'est encore, en effet, à la bourgeoisie opulente de la petite ville de Nontron qu'est due la construction du château de Beauvais, dont le *Bulletin* publie aujourd'hui une vue qui permet d'apprécier son importance et sa tournure féodale. Mais ici, nous demandons la permission de reproduire un passage de notre travail sur les anciennes forges du Périgord et du Limousin, publié, en 1876, par la *Revue des Sociétés savantes*. C'est de la forge de *Chez-Baillot*, près Nontron, qu'il s'agit et de la famille du Faure de la Roderie :

« ..... La généalogie de la famille du Faure de la Roderie, dressée par Nadaud, commence à N. Faure, dit *Baillot*, marchand à Nontron en 1500. On ne dit pas quel commerce il faisait ; mais il y a tout lieu de supposer que c'était celui du fer et que ce Baillot était maître de la forge de ce nom. Cette forge de *Chez-Baillot* est en effet située près de Nontron, et nous ne voyons pas quelle industrie autre que celle des forges eût pu, dans une très petite ville, éloignée de tout, enrichir un marchand au point de lui permettre d'acquérir, en 1501, les paroisses de Lussas et Fontroubade, comme le fit celui dont nous nous occupons, et d'acheter à ses nombreux enfants des charges de magistrature et de finance qui les firent, dès la seconde génération, passer dans la noblesse et y occuper un certain rang. Son petit-fils, Jean du Faure, écuyer, seigneur du repaire noble de Beauvais, épousa, le 6 septembre 1533, Marie de Saint-Martin, dame de *la forge de la Chapelle Saint-Robert*. A la cinquième génération, François du Faure, chevalier, seigneur de la Roderie,

Digitized by Google

Lussas, Fontroubade, Augignac, La Roche-Pontissac, baron de St-Martial-de-Valette, mestre de camp de dix enseignes de gens de pied français pour le service du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, fit son testament au château de Beauvais, dont il était aussi seigneur, le 17 novembre 1620. Alain du Faure, fils du précédent et de Judith du Fillet de la Curée, épousa, par contrat du 3 juillet 1627, Catherine de Pérusse des Cars, fille de François, et ne laissa pas de postérité. »

Une note qui m'a été obligeamment remise par mon érudit confrère et ami, le comte de Saint Saud, très compétent dans les questions généalogiques, m'apprend que ce François du Faure, assez grand personnage, comme on voit, par l'énumération de ses titres, auxquels il conviendrait d'ajouter, paraît-il, celui de chevalier de l'ordre, oublié par Nadaud, rendit hommage pour Beauvais, en son nom et au nom de ses frères mineurs, le 18 février 1583. C'est à ce François, qui, nous venons de le voir, testa en 1620, que j'attribuerais volontiers la construction du château actuel, qui dut remplacer un repaire noble mentionné antérieurement. Malgré ses grosses tours à mâchicoulis, je ne pense pas que ce château puisse être plus ancien que les vingt dernières années du XVIe siècle, et il serait du commencement du XVIIe que je n'en serais nullement surpris. La forme de ses lucarnes à frontons coupés, accompagnés de boules, appartient au règne d'Henri IV, et la mode s'en continua sous son successeur. Une singularité qu'on remarquera en examinant la vue de Beauvais, c'est que, contrairement à l'usage ancien, les consoles des mâchicoulis reposent sur un cordon ou bandeau circulaire qui cercle le haut des murs des tours. Je ne me rappelle pas d'autre exemple de cette combinaison qui n'avait qu'un avantage, celui de faciliter la pose des consoles des mâchicoulis. A l'intérieur, refait à neuf, rien d'intéressant.

Pour en revenir à la famille du Faure de la Roderie, dont les armes parlantes (une roue, accompagnée de trois roses) figurent sur mon dessin, disons que le fils du François qui précède, Alain, avait épousé, en 1629, une fille de grande

Digitized by Google

naissance, Catherine de Pérusse des Cars, demoiselle de Ségur, fille de François baron de Ségur, à laquelle en mourant, en 1650, sans enfants, il laissa tous ses biens. D'après la généalogie assez détaillée et complète dressée par Nadaud *(Nobiliaire du Limousin)*, cette dame laissa sa fortune à sa nièce, Gabrielle des Cars, de Saint-Projet, qui, à son tour, fit héritier son filleul, Gabriel de Laramière. Ce dernier vendit, en 1762, la terre et le château de Beauvais à M. Plancher de la Garelie, de la ville de Périgueux, et finalement, après avoir été possédé par M. Duchazeau, dont les héritiers le vendirent, le château appartient aujourd'hui à M. Robin, de Cognac.

Ici, il y a lieu de rectifier et de compléter Nadaud, en laissant à M. de Saint Saud la responsabilité de cette rectification et aussi le mérite de l'avoir faite. Nous venons de voir que Catherine des Cars, veuve sans enfants d'Alain du Faure, avait fait héritière sa nièce Gabrielle. Il paraît qu'entre la mort de son mari et la sienne, elle avait trouvé le temps de se remarier deux fois, avec des gentilshommes d'illustres maisons. La première, avec Pierre de Bonneval, vicomte de Château-Rocher, en 1652, deux ans après son veuvage, et la seconde, en 1663, avec Charles de Rochechouart, comte du Bâtiment. C'est dans les registres paroissiaux de Lussas que le comte de Saint Saud a fait cette intéressante trouvaille, dont les généalogistes ne disent pas un mot, je ne sais trop pourquoi. Peut-être pour n'avoir pas à constater chez une veuve, héritière des biens de son mari, ce goût un peu vif pour les mariages subséquents.

Le château de Beauvais, en très bon état d'entretien, élevé sur de hautes terrasses, entouré de grosses dépendances, fait encore dans le paysage un effet assez imposant, mais est, en somme, peu artistique. Il méritait cependant d'être publié, comme un exemple intéressant de la persistance des tours et des mâchicoulis en Périgord, à une époque où, dans le nord de la France, on avait renoncé à cet appareil guerrier. Il faisait d'ailleurs, à Javerlhac, un pendant tout trouvé. Assez voisins, ces deux châteaux avaient été bâtis par de riches Nontronnais; les deux terres qui en dépendent avaient été

Digitized by Google

Digitized by Google

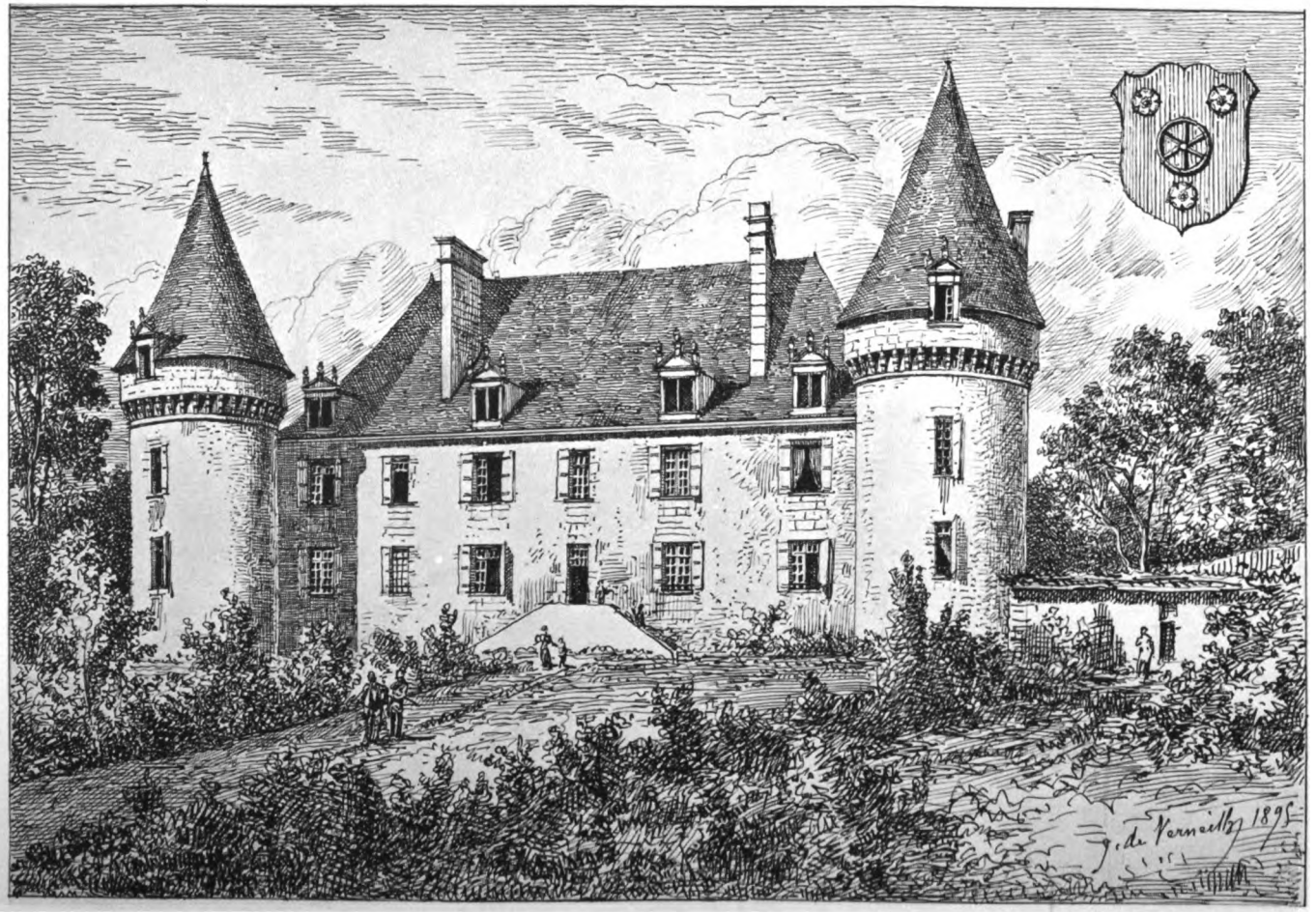


Digitized by Google

achetées (1) à la même époque, et enfin plus d'une alliance s'était conclue entre les châtelains des deux manoirs (2). Enfin, il ne faut pas laisser dans l'ombre des habitations de tournure féodale, grandes, bien conservées et auxquelles se rattachent, quand on veut se donner la peine de les mettre en lumière, un certain nombre de souvenirs historiques, de second ordre assurément, mais qui ne sont cependant pas indignes d'être rappelés à la Société archéologique du Périgord.

L'église de Lussas, assez éloignée du château de Beauvais, dont elle est la paroisse, n'est pas pour arrêter longtemps les archéologues. Petite, assez laide, avec une nef unique, une abside arrondie et une coupole en avant, sous le clocher, elle n'offre, bien que romane du XIIe siècle, qu'un médiocre intérêt. La porte, placée sur le côté du midi, paraît avoir été refaite au XVe ou XVIe siècle et, récemment, on a ajouté une sorte de transept, très ajouré et garni de vitraux. La seule chose un peu curieuse est l'emploi, dans la construction, de pierres sculptées provenant d'une église plus ancienne, du commencement du XIe siècle, où sont grossièrement figurés, avec très peu de relief, des entrelacs, des animaux et autres ornementations bizarres. On voit assez mal ces débris de sculptures qui mériteraient d'être nettoyées et estampées, comme des spécimens d'un art barbare, mais très ancien assurément et d'une grande rareté dans notre pays.

B^on^ DE VERNEILH.

---

(1) Le *Nobiliaire* de Nadaud dit que les paroisses de Lussas et Fontroubade furent achetées, en 1501, par Pierre Faure, dit Baillot, à noble Antoine d'Authon, seigneur de Bernardières.

(2) Catherine du Faure, fille de François et de Judith du Fillet de la Curée, épousa François Texier de Javerlhac. Autre Marie-Madeleine du Faure, fille des précédents, épousa Henri Texier de Javerlhac, seigneur de Grospuy.

Digitized by Google

# VARIA.

## VIEILLES CHANSONS POPULAIRES.

Monsieur le Secrétaire,

L'étude que j'ai eu l'honneur de vous adresser dernièrement sur la fontaine du *Guino*, située près du village de St-Martin-de-Gurçon, m'a suggéré l'idée de vous communiquer quelques chansons anciennes sur le *Gui de l'an neuf*, sujet que le peuple chantait, il y a quatre-vingts ans environ, la veille du premier jour de l'an et le jour même. Il s'agit donc uniquement dans les chants que je vous transmets de la *Guiliannéou* et de *l'Eïtréno* que nos bons paysans n'oubliaient pas de demander.

Le premier de ces chants était exécuté *a la vespro doou darnier jour de l'an*, c'est-à-dire de la nuit tombante jusqu'à minuit de la St-Sylvestre (1).

Les groupes de jeunes gens et parfois de vieillards se formaient dans les villages, et, en suivant les routes, se grossissaient d'amis et de connaissances qui augmentaient le nombre des chanteurs. A l'entrée de chaque bourgade, les chants commençaient ainsi :

### LA GUILLANNÉOU.

Quei per lo vépro doou darnier jour de l'an
(A la nuit jusqu'à minuit)

O Poris yo uno damo
Maridado richeman,
Lo Guillannéou you vou damandé
Per lou *darnier jour de l'an.*

---

(1) Les airs anciens ont été mis en musique par M. Achard, chef de musique à Montpon, que je m'empresse de remercier ici, et qui voudra bien, à l'avenir, me donner son concours dans toutes les recherches que je pourrai faire à ce sujet.

Digitized by Google

Elle se couiffo, elle se miro
Dins un béou miroir d'argent,
Lo Guillannéou you vou damandé
Per lou *darnier jour de l'an.*

Elle pourtavo la bellas rooubas
Cousuda en doou beou fiaou blan;
Ma aouro vello la porto
Cousuda en doou fiaou d'argent.
Lo Guillannéou you vou damandé
Per lou darnier jour de l'an.

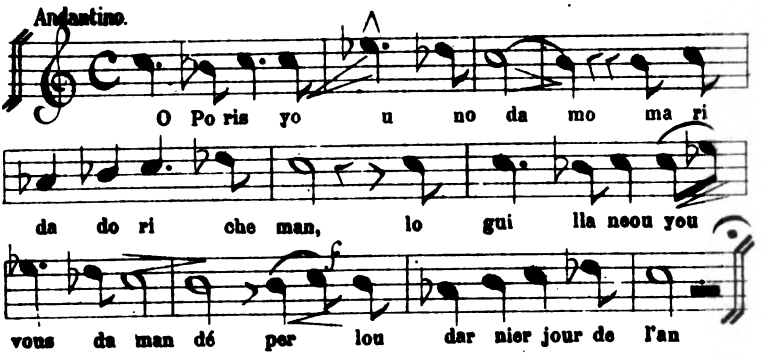


LA CHANSON DE LA GUILLANNÉOU.

O Poris sur lou piti poun,
Lo Guillannéou vou damandoun
O Poris sur lou piti poun,
Moun capiténo !
Lo Guillannéou vou damandoun
È maï l'eïtréno.

Iovio treï damà sur quéou poun,
Lo Guillannéou vou damandoun,
Iovio treï damà sur queou poun,
Moun capiténo !
Lo Guillannéou vou damandoun,
È maï l'eïtréno.

Lo pu bélo toumbe oou foun,
Lo Guillannéou vou damandoun,
Lo pu bélo toumbe oou foun,
Moun capiténo !
Lo Guillannéou vou damandoun
È maï l'eïtréno.

Mà moun Diou, coumo loouren doun,
Lo Guillannéou vou damandoun,
Mà moun Diou, coumo looren doun,
Moun capiténo !
Lo Guillannéou vou damandoun
È maï l'eïtréno.



Digitized by Google

Per un grand crouché d'argentoun,
Lo Guillannéou vou damandoun,
Per un grand crouché d'argentoun,
Moun capiténo !
Lo Guillannéou vou damandoun
È maï l'eïtréno.

Mâ lou crouché neï pas prou loun,
Lo Guillannéou vou damandoun,
Mâ lou crouché neï pas prou loun,
Moun capiténo !
Lo Guillannéou vou damandoun
È maï l'eïtréno.

Qu'eï entendu, l'empéoutaroun,
Lo Guillannéou vou damandóun,
Quéï entendu l'empéoutaroun,
Moun capiténo !
Lo Guillannéou vou damandoun
È maï l'eïtréno.

Véqué siéï oounâ de galoun,
Lo Guillannéou vou damandoun,
Véqué siéï oounâ de galoun,
Moun capiténo !
Lo Guillannéou vou damandoun
È maï l'eïtréno.

Ello néï pas restado oou foun,
Lo Guillannéou vou damandoun,
Ello néï pas restado oou foun,
Moun capiténo !
Lo Guillannéou vou damandoun
È maï l'eïtréno.

Tout lou mounde agu doou proufi,
Lo Guillannéou vou damandoun,
Lous us doou pan, d'aoutreï doou vi,
Moun capiténo !
Lo Guilannéou vou damandoun
È maï l'eïtréno.

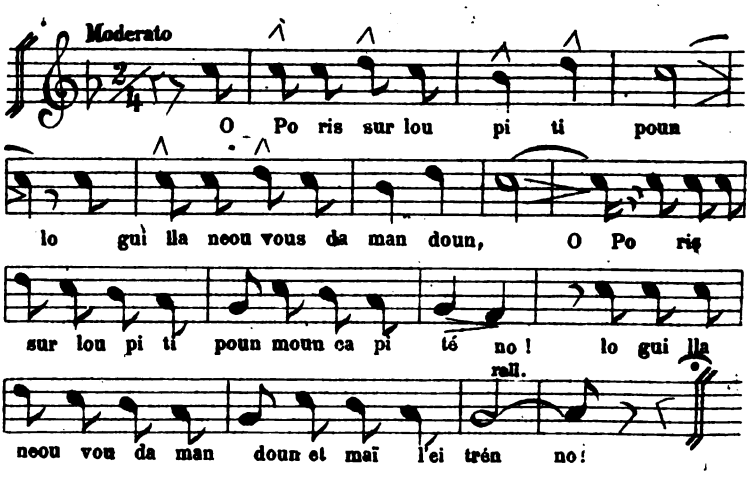


Ces chansons que je viens de citer, et qui sont chantées à chaque nouvel an, dans quelques parties du Périgord, tendraient à prouver

Digitized by Google

que le peuple lui-même *courait* (1) *le gui de l'an neuf ou la Guillannéou* en suivant les bourgades, et demandait, aux heureux habitants qui avaient reçu *le gui* (gage de bonne année), l'*étrenne*, c'est-à-dire le complément indispensable pour maintenir l'existence, le pain et le vin.

Ce fut plus tard aux *capiténo* et aux personnes les plus riches à qui on s'adressa pour obtenir le gui et l'étrenne dont je viens de parler. Et cet usage est encore pratiqué à notre époque, le premier jour de l'an, par des petits enfants pauvres qui chantent aux portes des maisons les complaintes que je viens de citer et dont le refrain est toujours le même ou à peu de chose près :

« Lo Guillannéou vou damandoun
È maï l'eïtréno. »

L'EÏTRÉNO.

Si queï per un divendré
Oou per un vendrédi.
Apourta-nou l'eïtréno
Oou noun de Jésu-Christ.

Lo Sainto-Vierjo puro,
Ello eïcarta soun fils.
Apourta-nou l'eïtréno
Oou noun de Jésu-Christ.

Lou cherdho per péy, per counbo,
Sans jamaï lou troubi.
Apourta-nou l'eïtréno
Oou noun de Jésu-Christ.

Tou soun chami rencontro
Saint-Jean soun ami.
Apourta-nou l'eïtréno
Oou noun de Jésu-Christ.

— Oui, dis-jo me, Batisto,
N'aouria pas vi moun fils ?
Apourta-nou l'eïtréno
Oou noun de Jésu-Christ.

— Nani, certa, Sainto-Vierjo,
L'aï counégu ni vi.
Apourta-nou l'eïtréno
Oou noun de Jésu-Christ.

— Si nei de boun conneïtre,
Nei tou billa dè gris.
Apourta-nou l'eïtréno
Oou noun de Jésu-Christ.

— Sur la crou de Pilato
Lou faou jugei l'on mi.
Apourta-nou l'eïtréno
Oou noun de Jésu-Christ.

(1) On dit dans le pays : « il court son pain... il court ses amis » pour aller chercher.

Digitized by Google

— Oui, dis-jo me, Batisto,
Mèno-me davan si.
Apourta-nou l'eïtréno
Oou noun de Jésu-Christ.

La pren per so men blancho
La mèno davan si.
Diou nous faché la grâcio
De tous nà en paradis.
Apourta-nou l'eïtréno
Oou noun de Jésu-Christ.

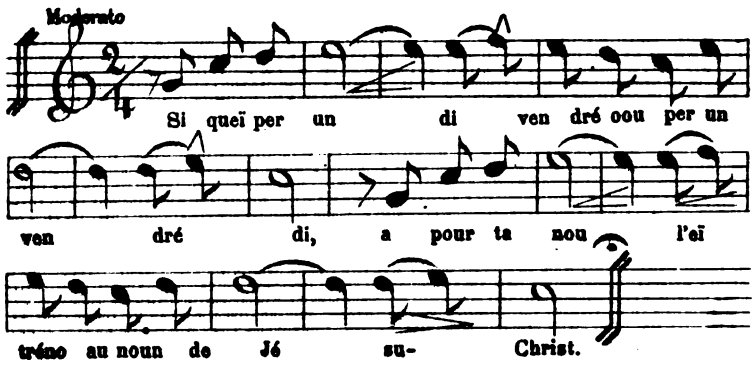


Ces chants, transmis d'âge en âge, doivent être les mêmes, sans doute, que ceux que l'on chantait dans les siècles primitifs ; et l'auteur d'un savant article inséré dans le n° 569 (1), col. 19 de l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, nous dit que si l'on pouvait établir le parallèle entre le chant des petits Sancerrois et celui des paysans de l'Armorique et autres contrées, la science historique verrait s'enregistrer une découverte de plus. Je le souhaite vivement pour ma part; cependant, je dois dire qu'il existe une légère nuance dans l'esprit de ces chants, c'est que les petits Sancerrois vendent des gâteaux, tandis que dans les complaintes précitées, nos petits mendiants demandent le gui de l'an neuf (*la Guillannéou*), sans oublier l'étrenne (*è maï l'eïtréno*).

Dr Barbancey.

---

(1) Voir Le Roux de Lincy, *Proverbes français*, p. 3, t. I, 1859 ; Rabelais, p. 133, liv. II; Fleury Bellenger, *Expl. des prov. franc.*, liv. I, p. 105 ; l'*Intermédiaire*, XXVe année, n° 569 ; *le Petit Parisien*, 16e année, n° 5,541.

Digitized by Google

## GÉOGRAPHIE LINGUISTIQUE DE LA DORDOGNE.

Dans un mémoire publié récemment dans la *Romania* (tome XXIV, 1895), sous le titre de *C et G suivis d'A en provençal*, et ayant pour objet de fixer la limite des sons *ca* et *ga* d'une part, *cha* et *ja* d'autre part, M. Paul Meyer, membre de l'Institut, directeur de l'Ecole des Chartes, consacre à notre département un chapitre que nous nous empressons de reproduire :

Dordogne. — La limite suit la même direction que dans la Corrèze, traversant le département de l'est à l'ouest, selon une ligne qui, placée d'abord à quelques kilomètres au nord du 45e degré, s'infléchit vers le sud pour passer un peu au sud du point marqué par *Les Leches* (1), puis se relève vers le nord-ouest. *Lacassagne* (ou *La Cassagne)* est, pour *ca*, le point le plus septentrional, car, à cinq ou six kilomètres au nord de ce village, un peu à l'ouest de *Chavagnac* (marqué sur ma carte), Cassini indique *le Chazal* et *Chabras ;* puis, à trois kilomètres environ au nord-ouest de La Cassagne, se trouve un *Chassagne*. — J'ai inscrit sur ma carte Saint-Pierre de *Chignac*, parce que j'ai supposé que ce nom était identique à *Chigné* (Maine-et-Loire), à *Cheny* (Yonne), dont le type latin est Caniacus (2). Il y a aussi *Chaniat* (Haute-Loire), *Chaignay* (Côte-d'Or), *Chagneu* (Isère), *Cagnac* (Cantal, Tarn, Tarn-et-Garonne), *Canhac* (Tarn-et-Garonne), *Caniac* (Lot), dont l'origine doit être la même. Du reste, si le nom de Chignac était récusé comme douteux (3), la limite n'en serait pas changée. Partant de La Cassagne et me dirigeant vers l'ouest, je rencontre, à peu près à la même latitude que ce village, *Cheyrat*

---

(1) *Las Lescas* en 1130, *las Leschas* en 1125, selon le *Dict. top. de la Dordogne* de M. de Gourgues. Le même nom (*les Lesches*) existe dans la Drôme et ailleurs. « *Lescheria*, locus palustris ubi junci et herbæ palustres nascuntur » (Du Cange). C'est le latin lisca, que Papias glose par *carex*, le fr. *laiche*, cf. Mistral *lesco*, « terre inculte en Médoc ». On rattache ce mot (Kœrting, *Lat.-Rom. Wörterbuch*) à un ancien germanique *liska*, qui paraît fort problématique.

(2) D'Arbois de Jubainville, *Propriété foncière*, p. 210.

(3) Le Dict. top. de la Dordogne, de M. de Gourgues, n'a pas d'exemple antérieur à 1365 (*S. Petrus de Chinhaco*).

Digitized by Google

(Cassini, *Chayrat*), *Chanteloube* (commune de St-Amand-de-Coly); en inclinant au sud-ouest, *Castanet* (commune de La Chapelle-Aubareil) (1) et, un peu plus loin, *Castang* (commune de Valojoux), au nord desquels se trouvent *Roche-Maliere* (*Roche-Mouliere*, Cassini) et *Chambon* (commune d'Aubas); puis *Chaban* (commune de Saint-Léon), *Chanteloube, le Chastel*, *Chamloubet* (commune de Plazac), *Chantegril* (commune de Fleurac), et, au sud, *Roque-Béral* (commune de Tursac), *Castel-Giroux* (commune de Tayac), *La Rouquette* (commune de Manaurie). La limite s'infléchit déjà vers le sud-ouest. Elle va continuer dans cette direction jusque vers les Lèches. Nous trouvons, dans le domaine de *cha : La Chabride*, *Chaboussies* (2) (commune de Rouffignac), *La Chariere*, *Chafort* (3) commune de Salon), *Chanteloube*, *Chabirat* (4) (commune de Villamblard), *Chaufour* (5) (commune de Sourzac), *Chabrol* (commune de Mussidan), *Chadourne* (6), *Chabeau* (7) (commune de Lunas), *Chabrouilles* (8) (commune de Bosset). Ici nous sommes au sud du 45e degré, au sud même des Lèches, à peu près à la même latitude que *Campsegret*. La limite se poursuit dans la même direction, passant à une vingtaine de kilomètres au sud d'*Echourgnac* (au XIIIe siècle, *Scaurnac*, selon le *Dict. top.* de M. de Gourgues). Dans la commune d'Echourgnac, il y a un *Chatelier*. Au sud de l'Isle, je trouve *Charetier* (commune de Montpon), *Chavagnac* (commune de St-Géraud-de-Corps), *Chalibat* (commune de Saint-Remi), *Charbonneau* (commune de St-Méard-de-Gurçon) (9); mais c'est là le point le plus méridional atteint par *ch*. — Revenons un peu en arrière et recueillons les exemples les plus

---

(1) Je n'ai pas inscrit sur ma carte La Chapelle-Aubareil (ou au Bareil), parce que le nom est français. Le dictionnaire de M. de Gourgues ne donne pas de formes anciennes pour ce nom.

(2) Ce nom est fréquent dans la Dordogne. Il se trouve, plus au sud, sous la forme *Caboussie ;* voir le *Dict. top. de la Dordogne*.

(3) *Le Chafour*, Cassini et de Gourgues. On a *cafour*, plus au sud ; voir de Gourgues.

(4) *Cabirat* plus au sud.

(5) *Caufour* est fréquent dans le sud du département et ailleurs.

(6) Il y a un *Cadourne* dans la Gironde.

(7) Mauvaise graphie pour *Chadau*.

(8) Il y a *Cabrouilles* plus au sud, dans la commune de La Monzie-Montastruc, près de Campsegret.

(9) Et non de Saint-Martin-de-Gurçon, comme le dit M. de Gourgues.

Digitized by Google

septentrionaux de *ca*. A trois ou quatre kilomètres au nord de *Campagne* (marqué sur ma carte), il y a un lieu appelé *Cap-de-Roussy* (commune de Saint-Cirq), puis *Cantegreil* (1), *Castelnau*, *Garrigue* (commune du Bugue), *Roquebrune* (2) (commune de Sainte-Alvère), *Fontfranque*, *le Castelas*, *le Cause* (3), *Campagnac* (commune de Montagnac-la-Crempse); ces localités sont au nord de *Campsegret*, marqué sur ma carte. Mais, à partir de Campsegret, il faut incliner vers le sud pour trouver *Caboussie* et *Carrière* (commune de Maurens), *Cabanetas* (commune de Genestet), *Campredon*, *Cap-blanc*, *Cavette*, *La Cabane* (commune de Montfaucon); *Cantaloup* (commune de Montpeyroux).

Les documents confirment sur beaucoup de points et ne contredisent sur aucun les faits établis par la nomenclature topographique. Pour Périgueux, entre beaucoup de pièces d'archives que je pourrais citer, je me bornerai à une charte de 1231 (4), où je relève *charta*, *achapte*, *chadan* (cata annum). Le Bugue, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Sarlat, est, d'après la délimitation établie ci-dessus, à l'extrémité septentrionale du domaine de *ca*. Dans le cartulaire de l'abbaye qui existait en cette ville (5), je note *causa*, *cauls* (choux), *acapte*, *galina*. Saint-Géraud-de-Corps et Montpon (ou Monpon) sont situés à l'ouest des Lèches, au sud d'Echourgnac, dans une région où, d'après les données fournies par les noms de lieux, *ca* et *cha* se rencontrent. Il existe une charte qui concerne ces localités et qui a été rédigée en 1280 par un notaire du pays (6). On y rencontre les notations *ca* et *cha*, ce qui, en raison de son origine, n'a rien de surprenant. On y lit, en effet, *cadan*, *causas* (deux fois), *cartas*, mais *achapte* (deux fois) et *chascuna* (7). A Sarlat, dans le sud du dépar-

---

(1) Je dois dire que ce lieu est appelé *Chantegrel* dans Cassini.

(2) Ce lieu est sur la limite : *Rochabruna* en 1454 (de Gourgues).

(3) *Chause* est fréquent dans le département, mais plus au nord.

(4) Bibl. nat., fr. 9138, pièce 2.

(5) Bibl. nat., fr. 11638.

(6) « Ego Guillemus de la Poiada, communis notarius de Benavent, qui hanc cartam scripsi. » Bénévent est une section de la commune de Saint-Laurent-des-Hommes, canton de Mussidan.

(7) Cette pièce se recommande par cet intérêt tout particulier qu'elle présente les mêmes faits linguistiques que le ms. de *Girart de Roussillon* conservé à la Bibliothèque nationale. Je l'ai publiée en 1860 dans mes *Etudes sur la Chanson de Girart de Roussillon* (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 5 série, II, 45).



Digitized by Google

tement, nous devons nous attendre à rencontrer *ca* : la nomenclature topographique ne permet pas d'en douter. Et, en effet, dans *Lou jolous otropat*, de Rousset (1), je relève : *cal* (calet, il faut), *cobal* (provençal *cabal*), *combos* (jambes), *comio* (chemise), *comina* (cheminer), *conja* (changer), *corga* (charger), etc. Nous avons aussi, pour Sarlat, une version de l'Enfant prodigue, où on lit *pecat*, *crobit* (pour *cobrit*, cabri), *collio* (il fallait) (2).

Paul Meyer.

## RAOUL D'AUBUSSON,

### BIENFAITEUR DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS.

Il y avait autrefois, dans l'Université de Paris, un collège dit *d'Aubusson* dont l'existence est loin d'avoir eu l'éclat des collèges rivaux d'Harcourt, de Boncourt, de Navarre et de tant d'autres. Fondé au treizième siècle, il disparaît au quinzième : la dernière mention qu'on en ait est de l'an 1424 (3). Le 23 janvier 1268, le pape Clément IV avait autorisé maître Raoul d'Aubusson (*Radulfus de Albussone*), doyen de Chartres, à racheter des dîmes des mains des laïques, dans les diocèses de Rouen, Paris, Évreux et Chartres, jusqu'à concurrence de soixante livres parisis de rente, pour en doter à perpétuité une maison qu'il voulait fonder à Paris pour servir d'habitation à dix pauvres étudiants de l'Université (4) : telle est l'origine du collège d'Aubusson.

---

(1) Pièce composée en 1615. Je cite d'après les *Œuvres de Pierre Rousset*, nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée de pièces inédites, publiée par J.-B. L. (Sarlat, 1839, in-8°). L'éditeur est feu Lascoux, conseiller à la Cour de cassation.

(2) M. Robert Villepelet, de Périgueux, ancien élève de l'École des Chartes, à qui j'avais soumis en épreuve la partie de mon travail qui concerne la Dordogne, m'écrit que la comparaison des divers patois du département confirme absolument les données tirées des noms de lieux. Du côté d'Excideuil, au nord de Périgueux, le *ch* a un son intermédiaire entre *ts* et *ds*, *chambro*, *chanta*, *chabro*, *chapèu*; dans le canton du Bugue, on dit *cambro* et *crambo*, *cabro* et *crabo*, *capèu*.

(3) *Chartularium univ. Paris.*, p. p. Denifle et Chatelain, t. I, addenda et corrig. ad pag. 474.

(4) *Ibid.*, p. 471, n° 420.

Digitized by Google

Treize à quatorze ans auparavant, au mois de juillet 1254, Raoul d'Aubusson avait acheté de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés une place contiguë à l'abbaye, place qu'il céda par la suite à l'Université et qui porta longtemps le nom de *place d'Aubusson*. La place d'Aubusson était voisine du célèbre *Pré-aux-Clercs*. Bien que l'Université eût renoncé, en 1292, en faveur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à tous les droits qu'elle pouvait réclamer sur la place d'Aubusson, on se querellait encore en 1318 à son sujet, comme au sujet du Pré-aux-Clercs, et le roi dut intervenir pour mettre le holà (1). Mais laissons là la place et le collège d'Aubusson ; nous nous proposons seulement de tirer au clair l'origine de maître Raoul d'Aubusson.

Le P. Anselme a cru bien faire de mentionner, dans sa généalogie de la célèbre famille marchoise d'Aubusson (2), « Raoul d'Aubusson, homme de condition, dit l'histoire, et fort riche, chanoine de l'église d'Evreux » : il incline à le considérer comme un fils du vicomte Rainaud VI, bien qu'il le place hors cadre. M. Cyprien Pérathon, dans son *Histoire d'Aubusson* (3), en parle à trois reprises : à la page 374, il nous dit que Gui Ier (père de Rainaud VI) eut *vraisemblablement* pour fils « Rodulphe, doyen de Chartres, mort en 1276 » ; à la page 377, il range parmi les enfants de Rainaud VI « Raoul, que l'on confond quelquefois avec Rodulphe, doyen de Chartres, mort en 1276 », et il ajoute : « il est vraisemblable que ce dernier, qui était fils de Gui Ier, est le même qui fonda à Paris, en 1254, le collège d'Aubusson, fut chanoine d'Evreux, et fut élu par quelques-uns de ses confrères pour leur évêque en 1256 » ; enfin, à la page 379, nous lisons avec étonnement que Ranulfe, premier seigneur de la Borne, « donna, vers 1260, une place à l'Université de Paris ». On voit quels ravages a faits l'intrusion parmi les ancêtres du maréchal de la Feuillade de maître Raoul.

Car c'est bien d'une intrusion qu'il s'agit. Aucun document ne peut être invoqué en faveur de l'opinion qui rattache le fondateur du collège d'Aubusson à la famille noble de ce nom. Je crois, au contraire,

---

(1) *Ibid.*, t. II, pp. 60 et 215, nos 581 et 759. Les éditeurs du *Chartularium*, ordinairement si bien informés, n'ont pas parlé de l'achat de cette place, en 1254, par Raoul d'Aubusson. J'emprunte le fait au P. Anselme, V, 325, qui s'appuie sur l'*Hist. de Saint-Germain-des-Prés*, de Bouillart (1724), p. 129.

(2) *Hist. gén. des grands off.*, V, 325.

(3) Limoges, Ducourtieux, 1886.

Digitized by Google

qu'il faut voir en lui le fils d'honorables bourgeois de Sarlat, en Périgord.

Le 22 août 1254, l'évêque de Périgueux informe le roi de France que les moines de Sarlat ont élu pour abbé frère Géraud d'Aubusson (*Geraldum de Albussone*), et il ajoute qu'il envoie auprès du roi, pour l'entretenir de la régale et des affaires du pays, *magistrum Radulphum de Albussone, virum venerabilem, litteratum, providum et discretum, socium domini legati* (1), *fratrem ipsius electi* (2). Ainsi, Raoul d'Aubusson est le frère de l'abbé élu de Sarlat, Géraud d'Aubusson. Ce Géraud est un moine de Sarlat, car les moines qui l'ont élu le qualifient de *fratrem nostrum* (3). Si l'on veut bien remarquer que dans le serment de fidélité prêté à Louis VIII par la commune de Sarlat, au mois de septembre 1223 (4), figurent un conseiller du nom de *P. d'Albusso* et un bourgeois du nom de *G. d'Albusso* (5), on reconnaîtra que toutes les vraisemblances sont en faveur de l'origine sarladaise du bienfaiteur de l'Université de Paris (6).

Antoine Thomas.

(Extrait des *Annales du Midi*, n° d'octobre 1895.)

---

(1) Le légat était alors le cardinal Eudes de Châteauroux.

(2) *Layettes du Trésor des Chartes*, tome III, p. 218, n° 4116. Le n° 4117 est une lettre analogue, du 25 août, adressée au roi par le couvent de Sarlat. A la table alphabétique du volume, on a identifié arbitrairement le surnom de G. et de R. d'Aubusson avec *Aubusson* (Creuse).

(3) Lettre du 25 août 1254, mentionnée dans la note précédente.

(4) *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, p. 13, n° 1603.

(5) C'est évidemment par suite d'une faute d'impression ou d'une distraction de copiste que le texte imprimé porte *G. d'Abusso*.

(6) Voici l'indication de quelques documents qui le concernent : le 21 juin 1259, dans la bulle de nomination de l'évêque d'Evreux, Raoul Grosparmi, le pape Alexandre IV nous apprend qu'une partie du chapitre avait élu Raoul d'Aubusson, chanoine d'Evreux et chapelain du pape, et qu'après un procès en cour de Rome, où R. d'Aubusson s'était présenté en personne, il résigna ses droits entre les mains du pape, ainsi d'ailleurs que son compétiteur, que le pape nomma ensuite de son autorité apostolique. (*Layettes du Trésor des Chartes*, t. III, p 471, n° 4498). R. d'Aubusson a été en outre chanoine de Rouen et doyen de Chartres et il a possédé la cure de Saint-Pierre-le-Viger (Seine-Inférieure); il figure dans d'anciens obituaires de Rouen et d'Evreux. (*Script. Francorum*, t. XXIII, pp. 305, 312, 363, 461 et 462.) D'après M. l'abbé Clerval (*Les Ecoles de Chartres au moyen âge*, Paris, 1895, p. 326), il a été doyen de Chartres de 1259 à 1276, date de sa mort.

Digitized by Google

## UN PRÉTENDU « RÉGENT PÉRIGOURDIN » A TOULOUSE (1342).

A l'occasion de l'installation du musée Saint-Raymond à Toulouse, installation dont nous avons parlé (*Ann. du Midi*, III, 422), on a vu paraître un *Catalogue des musées archéologiques de la ville de Toulouse* (Toulouse, 1892) qui n'est que l'ancien catalogue de 1865, habillé d'une nouvelle couverture. Nous en sommes loyalement avertis dès la première page, et l'on nous fait espérer « l'impression d'un catalogue spécial complété ». Il est à souhaiter que, dans la nouvelle édition, le catalogue soit non seulement « complété », mais aussi « corrigé ». Il serait fâcheux qu'on y laissât subsister des erreurs du genre de celle qu'une récente visite nous a permis de constater.

L'article 732 est ainsi conçu :

« 732. *Ano . Dni .* MCCCXLIJ *die* XVJ *mensis augti obiit Blasius filius magri Pet . Durandi petracor . reg . cuj*ᵉ *aia reqescat in pace. Amen. Pater noster.*

« L'an du Seigneur 1342, le 16 du mois d'août, mourut Blaise, fils de Pierre Durand, régent périgourdin, dont l'âme repose en paix. Ainsi soit-il. Pater noster.

« Cette inscription, gravée sur pierre (l. 0ᵐ54, h. 0ᵐ28), est décorée de deux écussons champlevés chargés l'un, à gauche, d'un animal chimérique, l'autre, à droite, d'un lozangé à six titres. »

Or, la lecture *petracor . reg* . et la traduction y afférente de « *régent périgourdin* » ne résistent pas à un examen attentif. Voici la reproduction de l'inscription, figurée aussi exactement que le permettent les moyens typographiques dont nous disposons :

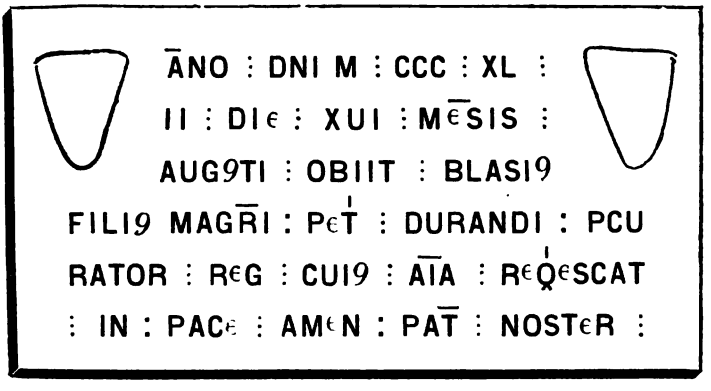


Digitized by Google

A la quatrième ligne, la hampe du *p* qui constitue l'antépénultième lettre est accostée à gauche d'un signe que nous ne pouvons reproduire et qui fait de ce *p* le sigle bien connu de *pro*.

Si l'on transcrit, en mettant en italique les lettres représentées par des sigles abréviatifs et entre crochets celles qui sont nécessaires pour compléter les mots abrégés par suspension, on a le texte suivant :

> An*no* D*omi*ni MCCCXLII die XVI me*n*sis aug*us*ti obiit Blasi*us* fili*us* mag*istr*i Pet*ri* Durandi p*ro*curator[is] reg[is] cuj*us* a*nim*a requ*i*escat in pace. Amen Pat*er* noster.

Le « régent périgourdin » s'évanouit devant un simple « procureur du roi ». Je suppose que nos amis du Périgord supporteront philosophiquement cette déconvenue. Ne venons-nous pas d'ailleurs de leur rendre Raoul d'Aubusson, comme pour les consoler d'avance de la perte de Pierre Durand ?

Antoine THOMAS.

(Extrait des *Annales du Midi*, n° d'octobre 1895.)

*Deux planches accompagnent cette livraison : la 1re représente le Château de Javerlhac ; — et la 2e, le Château de Beauvais, situé commune de Lussas.*

*Le Gérant responsable :* J. BOUNET.

Digitized by Google

# TABLE

## ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE

### DES PRINCIPAUX NOMS ET MATIÈRES

Contenus dans le Tome XXII (1895)

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU PÉRIGORD

Par A. DE SAINT SAUD, membre de la Société.

---

## SOMMAIRE :


| | Pages. |
|---|---|
| Statuts de la Société | 5 |
| Liste des membres de la Société | 9 |
| Séances mensuelles : du 6 décembre 1894 | 31 |
| — du 3 janvier 1895 | 44 |
| Compte de gestion du trésorier (exercice de 1894) | 53 |
| Séances mensuelles : du 7 février 1895 | 89 |
| — du 7 mars | 98 |
| — du 4 avril | 165 |
| — du 2 mai | 179 |
| Assemblée générale du 27 mai | 245 |
| Séances mensuelles : du 4 juillet | 257 |
| — du 1er août | 321 |
| — du 5 septembre | 329 |
| — du 3 octobre | 393 |
| — du 7 novembre | 406 |
| La question de Saint-Front. — Lettre à M. le marquis de Fayolle (M. Anthyme SAINT-PAUL) | 55 |
| Château de Belcayre (M. le Vte DE GÉRARD) | 72 |
| La chapelle de Notre-Dame de Douchapt (M. l'abbé PRIEUR) | 75 |


Digitized by Google

Pages

Etat des revenus et charges du chapitre cathédral de Périgueux (M. J. du Rieu de Maynadié)..... 81
Petite addition à la notice sur Ramnulfe, évêque inédit de Périgueux (M. Louis Charles Grellet-Balguerie)..... 110
Testament d'Hélène, veuve de R. Vigier, chevalier de Terrasson (1260) (M. A. Dujarric-Descombes)..... 113
Lettres closes des rois Charles VIII et Louis XII aux habitants, aux maire et consuls de Périgueux (M. Ferd. Villepelet)..... 119
Lettres inédites du roi Louis XII à Jean d'Hautefort (Mme la Mise de Cumont)..... 127
Une fenêtre du XVIe siècle à Saint-Pardoux-la-Rivière (M. Ch. Durand)..... 130
Le couvent des Augustins de Périgueux (M. le Mis de Fayolle)..... 140
Lettres de rémission (1686) (M. Gustave Hermann)..... 144
Prénoms usités en Périgord avant 1789 (M. le comte de Saint Saud)..... 149
Fouilles de la tour de Vésone (M. A. de Roumejoux)..... 187
Jérôme Visguio ou de Périgueux (M. le comte de Saint Saud)..... 194
Les amours de Bertrand de Born (M. R. de Boysson)..... 208
Deux lettres du duc d'Anjou au baron de La Douze (M. A. Dujarric-Descombes)..... 233
Château de Sauvebœuf (M. le baron Oberkampff de Dabrun)..... 236
L'autel de la crypte de Saint-Astier (M. A. de Roumejoux). 283
Rectification des noms de la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Astier par Robert-le-Pieux, roi de France en 1013 (M. Louis-Charles Grellet-Balguerie)..... 288
Les seigneurs de Bergerac (*Suite*) (M. Élie de Biran)..... 292
Une porte Renaissance à Périgueux (M. Ch. Durand)..... 300
Montre d'une compagnie des ordonnances du roi passée à La Mothe-Montravel en 1548 (M. Paul Huet)..... 307
Une garnison à Excideuil en 1676 (M. Gustave Hermann). 311
Le docteur Jean Rey, du Bugue, et sa découverte de la pesanteur de l'air (M. Gabriel Lafon)..... 335

Digitized by Google

Pages.

Prise de possession de la cure de Preyssac d'Excideuil en 1677 (M. Gustave Hermann)..... 362

La révocation de l'édit de Nantes à Bergerac (M. Élie de Biran)..... 364

Huitième excursion archéologique, 1er et 2 juillet 1895 (M. A. de Roumejoux)..... 366

Bernard de Grésignac et Guy de Lasteyrie, commissaires réformateurs du Périgord, du Sarladais et du Limousin, en 1373 (M. Michel Hardy)..... 420

Geoffroy Ier de Pompadour, prieur de Saint-Cyprien (M. A. Jouanel)..... 426

Causerie archéologique. — Javerlhac, l'église, le château, le pont; le château de Beauvais et l'église de Lussas (M. le baron de Verneilh)..... 441

## VARIA.

Lettre du prince de Chalais à M. de Beauregard, juge de la juridiction d'Excideuil..... 85

*Errata*..... 87

Lettres : de Marc-Antoine-Front de Beaupoil de Saint-Aulaire à M. Jérôme Chignac de la Morelie... 238

— de Charles-Prudent de Becdelievre au même..... 239

— de Pierre Beaupoil de Saint-Aulaire au même... 240

— de Léonard du Cluzel de la Chabrerie au même. 241

— de Pierre du Cluzel, dit l'abbé de la Chabrerie, au même..... 242

— de M. de Javerlhac au même..... 242

Castel-Sarrazi (M. A. Bareau)..... 313

Lettre de M. Dauphin d'Halinghen, lieutenant-général de la sénéchaussée de Boulogne..... 317

La fontaine du Guino. — Vieilles coutumes.— Superstitions (M. le docteur Barbancey)..... 379

Vieilles chansons populaires (M. le docteur Barbancey)... 450

Digitized by Google

Pages.

Géographie linguistique de la Dordogne (M. Paul Meyer, membre de l'Institut) ..... 455
Raoul d'Aubusson, bienfaiteur de l'Université de Paris (M. Antoine Thomas) ..... 458
Un prétendu régent périgourdin à Toulouse en 1342 (M. Antoine Thomas) ..... 461
Bibliographie. — *La généralité de Tours au XVIII^e siècle. Administration de l'intendant Du Cluzel* (1766-1783) (M. A. de Roumejoux) ..... 160
Congrès de la Sorbonne d'avril 1895 (M. le vicomte de Gérard) ..... 243

## DESSINS DU TOME XXII.

Château de Belcayre ..... 73
Chapelle de N.-D. de Douchapt ..... 75
Fenêtre du XVI^e siècle, à St-Pardoux-la-Rivière ..... 130
Ancien couvent des Augustins, à Périgueux ..... 140
Plan des abords de la tour de Vésone ..... 188
Château de Sauvebœuf ..... 236
Plan, autel et chapiteaux de la crypte de Saint-Astier ..... 283
Porte Renaissance, à Périgueux ..... 300
Château de Baneuil ..... 377
Donjon de Clérans ..... 378
Château de Javerlhac ..... 443
Château de Beauvais, commune de Lussas ..... 447

## NÉCROLOGIE.

Le général Lian (M. le docteur A. de Lacrousille) ..... 86
Le docteur Olivier-Jean Machenaud ..... 319
M^gr Gouzot, archevêque d'Auch (M. Ch.-Em. Montet) ..... 382
Le marquis d'Abzac de La Douze (M. le marquis de Fayolle) ..... 387

Digitized by Google

## A

**Abadie** (Mr.), architecte. — Voir *Saint-Front*.

**Abbayes**. — Voir *Cadouin*, *Génoliac*, *Paunat*, *Saint-Front*, *Sarlat*, etc.

**Abzac** (Famille d'). — Maladie de Charles d'A. marquis de La Douze, 105, 339 ; — Jean d'A., 122 ; — Pierre, archevêque de Narbonne, 140 ; — lettres du duc d'Anjou au baron de La Douze, 233 ; — Hippolyte vicomte d'A. de La Douze, 387.

**Abzac de La Douze**. (U. marquis d'). — Décès et notice nécrologique, 329, 387.

**Adacius**, abbé de Sarlat, 110.

**Albret** (Famille d'), 296.

**Alles** (Famille des). — Seigneurie de St.-Just, 176.

**Angleterre** (Rois et princes d'). — Henri II, 216 et suiv. ; — Mathilde, 217 et suiv. ; — prince de Galles, 420 ; — voir *Richard Cœur-de-Lion*, *Henri Court-Mantel*.

**Angoulême**. — Date de sa cathédrale, 68, 70 ; — évêques, 111-2.

**Anjou** (Duc). — Lettres inédites, 51.

**Anthropologie**. — Restes humains à Laugerie-Haute, 251.

**Antiquités**. — Jugement de l'architecte Marcellin sur la tour de Vésone, 38 ; — mosaïque gallo-romaine, 104 ; — débris à la tour de Vésone (voir ce mot) ; — mosaïque, 413 ; — a. diverses, 418.

**Arbellot** (Abbé). — Mort tragique de Boson II, comte de Périgord, 33 ; — mémoire à la Sorbonne, 244.

**Arbrissel** (Robert d'). — Fondation de Cadouin, 413.

**Archevêques de Bordeaux**. — Seigneurs de St.-Cyprien, 411, 426-40 ; — voir *Goth*, *Seguin*.

**Architecture** et **architectes**. — Date de St-Front, 37, 55, 168 ; — opinion de l'archit. Marcellin sur Vésone, 38 ; — influence de l'Aquitaine en Espagne, 99 ; — fenêtre à St.-Pardoux, 130 ; — Jean Trésiliac, 142 ; — couv. des Augustins, 143 ; — photog. de monuments byzantins à réunir, 183 ; — influence périgourdine dans la construction des cathédrales de Zamora et Salamanque, 205 ; — a. limousine, 280-2 ; — porte de la Renaissance, 300; — basiliques à coupoles en Italie, 324 ; — l'église de Saint-Martin de Limeuil et monum. divers, 366-78 ; — similitude d'ornements, 401 ; — Voir *Beauvais*, *Javerlhac*, *Vésone*.

**Argentan** (Orne), 217 et suiv.

**Arlot** (Famille d'). — Notice sur G. d'A. baron de Saint Saud, 394.

**Armagnac** (J. d'), 309.

**Armée**, **armes** et questions militaires. — Les Volontaires de la Dordogne en 1793, 45; — lettre du duc de Biron, 262; — armes anciennes, 274, 411 ; — montre

Digitized by Google

d'une compagnie des Ordonnances, 307; — garnison à Excideuil, 311; — voir *Régiments*.

**Armoiries.** — Blason de la famille Chanleu, 134; — famille Cadiot, 174; — familles de Féletz et Véra, 256; — sceau des Rudel, 293; — a. des Chillaud et des Chalup, 303, 403; — a. à Puymarteau, 405.

**Asside** (Jean d'). — Tombeau de cet évêque, 69.

**Astier** (Saint). — Inhumation et translation de reliques, 36, 283.

**Atur**, cant. de St.-Pierre-de-Chignac, 81, 84.

**Auberoche** (Famille d'). — Guillaume d'A., év., 70, 170.

**Auberoche**, forteresse, 322.

**Aublant** (Charles). — Dessin d'armoiries à Puymarteau, 405; — lettres de Mourcin, id.

**Aubusson** (Famille d'). — Confusion entre la famille ducale et une de Sarlat, 409; — Raoul d'A., bienfaiteur de l'Université de Paris, 458.

**Audierne** (Abbé), 119-20.

**Augeard** (Famille d'). — Chât. de Clérans, 378; — seigneurie de Beaumont, 417.

**Augustins** (Chanoines réguliers dits). — Couvent de Périgueux, 140, 170.

**Auteroche** (F. d'), 309.

**Authon** (Famille d'), 449.

**Autographes.** — A. du prince de Talleyrand, 34; — volume d'A. publié à Bordeaux, 35; — a. divers intéressant le Périgord, 92; — a. de L. de Ventadour et d'E. Viel, de l'év. de Belzunce, 167; — a. du baron Morand, 247; — a. de Pierre de Bourbon, id.; — a. du conventionnel Lacoste, de Boïeldieu, du duc de Biron, de Lachambaudie, 261-2; — de Périgourdins dans le volume d'*Autographes... de la Guyenne*, 322; — a. divers, 396.

**Aydie** (Famille d'). — Tombeaux à Ribérac, 91; — Clinet d'A., chevalier de l'Ordre, 236.

**Azerat**, cant. de Thenon, 81, 84.

## B

**Badefols**, cant. de Cadouin. — Description, 371.

**Badefols**, cant. de Thenon, 82.

**Balavoine** (Famille de). — Journal de famille, 93; — naissance d'enfants, 151.

**Baneuil**, cant. de Lalinde. — Description, 377.

**Barbancey** (Docteur). — Etude sur la fontaine du Guino, 49, 253, 379; — Vieilles chansons populaires, 450.

**Barbezieux** (Famille de). — Vivien de B., 293.

**Bareau** (Anatole). — Enceinte vitrifiée de Castel-Sarrazi, 250, 314.

**Barrolières** (Guillaume de), 308.

**Bars**, cant. de Thenon, 82.

Digitized by Google

**Béarn.** — Deniers des vicomtes de B., 172.

**Beaujeu** (Guicharde de). — 223.

**Beau-Miroir.** — Dame inconnue chantée par Bertrand-de-Born, 228.

**Beaumont** (Famille de). — Louise fille du sgr. de Flausac, 153 ; — notice sur Amable de B., marquis de Beynac, 181.

**Beaumont-de-Périgord.** — Pièces diverses, 417, 418.

**Beaune** (J.). — Documents sur le protestantisme, 278, 414.

**Beaupoil** (Famille de). — Seigneurie de Douchapt, 79 ; — lettre du marquis de Lanmary, 238 ; — lettre de Pierre B. de St. A., 240.

**Beaupuy** (Famille de). — Poncet de B., 309 ; — Jeanne de B., 438-9.

**Beauregard** (Gilbert de), 309.

**Beaussac**, cant. de Mareuil, 81.

**Beauvais**, com. de Lussas. — Son château, 402, 446.

**Beaux-Arts.** — Voir *Congrès*.

**Bec-de-Lièvre** (Charles-Prudent de). — Lettre de cet év., 239.

**Belcayre**, com. de Thonac, 72.

**Béler** (Capitaine A. de). — La *Périgourdine*, danse, 94.

**Bel-Seigneur.** — Dame inconnue chantée par Bertr. de Born, 219-20, 228.

**Bellecroix** (A. de). 309.

**Bénédictins** (Ordre de Saint-Benoît, dit des). — Dessert St-Front, 170.

**Bergerac**, 81 ; — mémoire sur ses seigneurs, 173, 292, 300 ; — passage des protestants, 235 ; — révocation de l'Edit de Nantes, 279, 364-6 ; — *Bergerac, ses hôtes illustres*, etc., 323 ; — tome IV, des Jurades, 332.

**Bernard** (Famille). — Lettres de rémission, 146.

**Bernard** de Périgueux. — Ev. de Zamora, 94, 99, 201.

**Bernard** de Périllac. — Archevêque de Tolède, 198, 200.

**Bertric**, cant. de Verteillac, 81, 84.

**Beynac** (Famille de), 74.

**Bibliographie.** - B. périgourdine, 106, 177 ; — la *Généralité de Tours*, 160 ; — notice sur A. de Beaumont, 181 ; — *Guide de l'étranger à Périgueux*, 247 ; — article sur Cadouin, 248 ; — voir au commencement de chaque procès-verbal de séance.

**Bigarroque**, com. du Coux. — Châtellenie d'où dépendait St.-Cyprien, 427.

**Biran** (Elie de). — Mémoire sur les seigneurs de Bergerac, 173, 292-9 ; — révocation de l'Edit de Nantes à Bergerac, 279, 364-6.

**Bocceou** ou **Vocceou** (Famille de). — Hommes d'armes, 309, 310.

**Bonnées** (Charente), 81, 84.

Digitized by Google

**Bonneval** (Famille de), 128-9 ; — Jean de B., receveur de Périgord, 167 ; — Pierre de B., 448.

**Bordeaux.** — Deniers de B. 172.

**Born** (Bertrand de). — Etude sur ses *Amours*, par M. de Boysson, 40, 208-33 — son château, 412.

**Bornelh** (Guiraud de), troubadour, 248.

**Bosredon** (Ph. de). — Bibliographie périgourdine, 106, 177 ; — lettres d'évêques du Périgord, 262.

**Boulazac**, cant. de St.-Pierre-de-Chignac, 81.

**Bourbon** (Pierre de). — Autographe, 247.

**Bourdeille** (Famille de). — Bibliogr. de Brantôme, 107 ; — Jean de B. élu év. de Périgueux, 120 ; suzeraine de St-Just, 176 ; — Henri de B., 416 ; — buste de Brantôme, 418.

**Bourgougnoux**, commune de Cantillac. — Cluseau, 397.

**Boussac** (F. de), 309.

**Boysson** (Richard de). — Etude sur Bertrand de Born, 40, 208-33 ; — note sur la fondation de Cadouin, 413.

**Brachet de Lamenuze** (Mme). — — Son décès, 165.

**Brandon** (Mgr de). — Lettres inédites, 262.

**Brantôme.** — Buste de P. de Bourdeille, 418.

**Brantôme** (Pierre de Bourdeille abbé de). — Voir *Bourdeille*.

**Brassac**, cant. de Montagrier, 81.

**Bretagne** (Geoffroy, comte de), 212, 216.

**Breuilh**, canton de Vergt, 81, 84.

**Brignyers** (Lyonnet de), 310.

**Brons** (Famille de). — Journal de famille, 93.

**Bru-de-Grignols**, cant. de St-Astier. — Eglise, 418.

**Brugière** (Abbé H.) — Nomin. de chanoine, 330.

**Brun**, pharmacien à Bergerac, 340-1, 351, 358.

**Buade** (Famille de). — Antoine, prêtre, 39.

**Buges** (J. de), 309.

**Bugue** (Le). — Voir la notice sur J. Rey.

**Bussière** (Georges). — Danses anciennes, 249.

## C

**Cadiot** (Famille). — Lettre de Louis C., médecin du roi, 95 ; — armoiries et notes généal., 174.

**Cadouin.** — Article de L. Cloquet, 248 ; — fondation de l'abbaye, 413 ; — démêlés, 428.

**Cahors.** — Date de sa cathédrale, 70.

**Cahuzac** (Lot-et-Garonne), 108.

**Calvimont** (Famille de). — Fief de Belcayre, 73 ; — portrait d'un Calvimont, 273 ; — Baneuil, 377.

Digitized by Google

**Cambourg** (Famille de). — Hommes d'armes, 309-10.

**Capdrot**, cant. de Montpazier. — *La Croix des pestiférés*, 167.

**Captusse** (Ch. de), 310.

**Carant** (Jean). — Note sur cet imprimeur, 274.

**Cardenal** (Mr. de). — Boiserie au chât. de Razac d'Eymet, 404.

**Cars** (Famille des). — Le comte des C., lieut. en Périgord, 234; — Claude des C., épouse de Jean de Ferrières, 237; — alliances avec les Faure, 447-8.

**Castaing** (Famille du). — Jean du C., greffier à La Douze, 235.

**Castel-Sarrazi**. — Opinion du général de La Noë sur l'enceinte vitrifiée, 101, 313; — id. de M. Hermann, 250; — id. de M. Bareau, 250, 314.

**Catholiques**. — Prénoms usités chez les c., 153; — conversions à Bergerac, 279.

**Cause**, cant. de Lalinde, 81.

**Cazella** (J. de), 309.

**Cembelis**. — Dame inconnue chantée par Bertrand de Born, 219-20, 227.

**Cescaud** (Famille de). — Seigneurie de Saint-Just, 176.

**Cézac** (Famille de). — Fief de Belcayre, 74.

**Chabannes** (Famille de). — Le baron de Curton, en 1548, 307-8.

**Chalagnac**, cant. de Vergt, 81.

**Chalais** (Thibour de Montausier, vicomtesse de), 227 et suiv.

**Chalup** (Famille de). — Armoiries, 303, 403.

**Chalusset** (Haute-Vienne), 281.

**Chambodeau** (J. de), 308.

**Chaminade** (Abbé). — Musique de *Lou Chobretaïre*, 135-7.

**Champcevinel**, canton de Périgueux, 81, 84.

**Chancel** (Famille de). — Notes sur plusieurs de ses membres, 183; — rectific. sur Lagrange-C., 332.

**Chancelade**, cant. de Périgueux, 69.

**Chanleu** (Famille). — Armoiries parlantes, 134.

**Chanoines réguliers**. — Voir *Augustins* et *Saint-Cyprien*.

**Chansons**. — Voir *Musique*.

**Charcuzac** (Chercuzac), com. de Chancelade, 81.

**Charles IV**, 296.

**Charles VIII**. — Lettres closes, 119 et suiv., 332.

**Charles IX**. — Passage en Périgord, 254.

**Charon** (Famille de). — M. de Brie-Charon, 364.

**Charrier** (Gustave). — *Bergerac*, 323; — tome IV des Jurades de Bergerac, 332; — cluseau de Cunèges, 410; — chartes anciennes, 416.

**Chastellet** (A. de), 309.

Digitized by Google

**Châteaubodeau** (Gabriel de), 309.

**Chau** (J. de), 309. — Voir *La Chau*.

**Chaume** (Docteur). — Gué de la Bouriette, 369.

**Chercuzac**. — Voir *Charcuzac*

**Cherveix**, cant. d'Hautefort. — Statue de saint Roch, 256.

**Chevalier** (Famille de). — Armoiries au chât. de Puymarteau, 405.

**Cheyron** (Famille du). — *Ex-libris* du chevalier du Pavillon, 235.

**Chillaud** (Famille de). — Armoiries, 303 ; — alliance avec la famille de Chalup, 403.

**Chiniac** (Famille). — Lettres à Jérôme C. sr. de la Morelie, 238.

**Cid Campeador** (Le). — Voir *Jérôme*.

**Clédat** (Léon). — Contrat de mariage en langue vulgaire, 101.

**Clérans**, cant. de Lalinde. — Description, 377.

**Clergé périgourdin**. — Livres le concernant, imprimés en Périgord, 275-7 ; — prise de possession d'une cure au XVII^e siècle, 362 ; — sa conduite à Bergerac en 1685, 365.

**Clermont** (Famille de). — Le capitaine de Piles, 233 ; — chât. de Piles, 375.

**Cleyrac** (Pierre de), 310.

**Clunistes** (Ordre de Saint-Benoît, dit des). — Rôle en Espagne, 195 et suiv.

**Cluseaux**. — Aux Bourgougnoux, 397 ; — à Cunèges, 410.

**Cluzel** (Famille du). — L'intendant F. P. du C., 90, 96, 160 ; — lettre de Léonard du C., 241 ; — id. de Pierre du C., 242.

**Colombier**, cant. d'Issigeac, 81.

**Colombier** (Damien de), 309.

**Comborn** (Famille et vicomtes de), 223-4, 229 ; — Pierre de C., év. d'Evreux, 428 et suiv. ; — voir *Mieux-que-Bien*.

**Communautés religieuses**. — Voir *Augustins*, *Bénédictins*, *Clunistes*, *Jésuites*, *Prêcheurs*, *Récollets*, *etc.*

**Condat-sur-Tricon**, cant. de Champagnac-de-Belair. — Siége, 422.

**Condat-sur-Vézère**, cant. de Terrasson. — Croquants et siège, 416.

**Congrès** de Sociétés savantes. — Session de la Sorbonne en 1895, 35, 48, 184, 243 ; — Congrès de la Société franç. d'archéologie, 182 ; — programme du C. de la Sorbonne en 1896, 263-72.

**Costumes anciens**. — Détails, 131 ; — au XII^e siècle, 213.

**Coulounieix**, cant. de Périgueux, 81.

**Croquants**, 415.

**Cubas**, com. de Cherveix. — Legs aux religieuses, 114-5 ; — inscription funéraire, 401.

**Cugnac** (Famille de). — Testa-

Digitized by Google

ment de Catherine de C., et généalogie, 333.

**Cumont** (Marquise de). — Lettres inédites de Louis XII, 127 ; — note sur les Pompadour, 248.

**Cunèges**, cant. de Sigoulès. — Souterrain, 408, 410.

## D

**Danses anciennes.** — La *Périgourdine*, 94-5, 249 ; — la *Jarretière*, 249.

**Dauzolles** (B.), 309.

**Decous de Lapeyrière** (Mr.) — Son décès, 179.

**Delcouderc.** — Evasion, 142.

**Deschamps**, médecin et mathématicien, 340-351.

**Dessins.** — D. anciens, 273 ; — voir la table des D., 466.

**Dohet** (Famille de). — Hommes d'armes, 308-9.

**Dominicains.** — Voir *Prêcheurs* (Frères).

**Domme**, 322.

**Dorat** (Le) (Haute-Vienne), 216.

**Dordogne** (Département de la). — Les volontaires de la D. en 1793, 45 ; — géographie linguistique, 455.

**Douchapt**, cant. de Montagrier. — Chapelle, 75.

**Drouault** (Roger). — Chants du Nontronnais, 175 ; — cluseau des Bourgougnoux, 397.

**Dujarric-Descombes** (Albert). — Tour de Vésone, 38 ; — correspondant du ministère de l'I. P., 47 ; — lettres du duc d'Anjou, 51 ; — le médecin J. Rey, 105 ; — testament de la veuve de R. Vigier, 110-8 ; — chartrier de St-Just, 176 ; — notes sur la famille de Chancel, 183 ; — officier de l'I. P., 185 ; — lettre du duc d'Anjou 233-6 ; — étude sur l'imprimerie primitive à Périgueux, 274-7 ; — *Lettre inédite de Villegagnon...*, 323 ; — *Lettre... en faveur du présidial de Périgueux*, et rectification sur Lagrange Chancel, 332 ; — testament de Catherine de Cugnac, 333 ; — proposition relative à Tarde, 395 ; — les Croquants, 415.

**Dumas** (Gabriel), év., 122-3.

**Dupuy** (Jacques), 310.

**Durand** (Charles). — Sédition de 1675, 33 ; — fenêtre à Saint-Pardoux-la-Rivière, 39, 130 ; — peinture murale à Périgueux, 52 ; — statue de saint Roch à Cherveix, 256 ; — porte de la Renaissance à Périgueux, 300-7 ; — la Rolphie, 327 ; — inscription à Cubas, 401 ; note sur les alliances et armoiries des Chalup et Chillaud, 403-4.

**Duroch** (Jehan), 309.

**Duston** (Bernard et Roger), 308-9.

## E

**Edouard II**, 296.

**Eléonore d'Aquitaine**, 211-2.

**Emblard** (Annet), 309.

**Enceintes, retranchements,**



Digitized by Google

etc. — A Castel-Sarrazi, 101, 250, 313 ; — e. du Périgord et du Limousin, 261.

**Enlart** (C.) — Architecture en Espagne, 196, 203.

**Enseignement**. — Historique du collège de Périgueux, 395.

**Escodéca** (Famille d'), 186.

**Escodéca de Boisse** (L. d'). — Don d'une pièce, 333.

**Espagne**. — Evêques originaires du Périgord, en E., 40, 194 et suiv.; — chartes sur l'Andorre et la Cerdagne, 243.

**Estissac**, châtellenie et duché, 87, 107-10.

**Estissac** (Famille d'). — Châtellenie de son nom, 107.

**Etymologies**. — Sauvebœuf, 237; — voir *Géographie linguistique*, 455.

**Eumy** (Antoine), 309.

**Evêques** de Périgueux et Sarlat. — Legs aux év., 115 ; — év. divers et la fondation de St.-Astier, 289 ; — voir *Pompadour, Ramnulfe*.

**Excideuil**. — Privilèges confirmés, 93; — garnison, 173, 311.

**Ex-libris**. — Du chevalier du Pavillon, 255.

## F

**Faidit** (Famille). — Enfants de Guillaume F., 114-5; — Gaucelm F., troubadour, 209-10 ; — dame F. chantée par Bertr. de Born, 228.

**Fages**, com. de St.-Cyprien, 404, 411, 438.

**Fages** (Famille de). — Beson et Etienne de F., 438-9.

**Faure** (Famille du). — Chât. de Beauvais et notes généalogiques, 446-9.

**Faux**, cant. d'Issigeac, 81.

**Fayolle** (Marquis de). — Lettre de M. A. St.-Paul sur la date de St.-Front, 37, 55; — fouilles de Vésone, 101 ; — découverte d'une mosaïque, 103; — couvent des Augustins à Périgueux, 140 ; — découverte de monnaies, 172; — gué de la Bouriette et cluseau de Cantillac, 334 ; — notice nécrolog. du marquis de La Douze, 387.

**Féaux** (Maurice). — Découverte préhistorique à Laugerie-Haute, 251.

**Féletz** (Famille de). — Armoiries, 256.

**Fénélon**. — Voir *Salignac*.

**Ferrières** (Famille de). — Son origine périgourdine, 40 ; — notes sur elle et sur Sauvebœuf, 237-8.

**Ferverencher** (J. de), 309.

**Figeac** (Lot). — Dominicains, 114, 116.

**Flamenc** (Famille de). — Livre de raison des F. de La Roussie, 325.

**Fleix** (Le), 279.

**Fleurac**, cant. du Bugue, 81, 82.

**Foix** (Famille de). — Testament de Marie de F.-Candale, 91 ; —

Digitized by Google

Marguerite de F. dame de Bonneval, et M. de F., duchesse de Bretagne, 129; — hommes d'armes, 309-10.

**Fol.** — Emblèmes du fol ou fou, 131 et suiv.

**Folk-Lore.** — La fontaine du Guino, 49, 253, 379; — légende de la Vierge de Douchapt, 77; — la *Périgourdine*, danse, 94; — chanson de *Lou Chobretaïré*, 135-9; — chants populaires, 174, 450-4; — danses anciennes, 249.

**Forges**, 340, 446.

**Forges** (Pierre des), 309.

**Forson** (Etienne bâtard de), 309.

**Fouilles.** — A Saint-Astier, 36; — à la tour de Vésone, 38, 187; — à Tayac, 399.

**Fraisse** (Famille du), 113.

**Fronsac** (Famille de). — Journal de famille, 93; — notes, 289-91.

**Fronsac** (Gironde). — Ses vicomtes, 289-91.

**Front** (Saint). — Légende à St.-Front-de-Colubry, 370.

**Frotaire**, év., voir *St.-Front*.

## G

**Galard** (Famille de). — Portrait de Montaigne, 42.

**Gandumas.** — Voir *Castel-Sarrazi*.

**Généalogies et notes généalogiques.** — Famille Cadiot, 174; — famille de Cugnac, 338; — famille du Faure, 446-9.

**Génébrias de Boisse** (Philippe). — Dessins anciens, 273.

**Généralités.** — L'intendant du Cluzel et la G. de Tours, 160.

**Génoliac**, monastère. — Donation, 11.

**Geoffreau** (Thibault), 309.

**Géographie** linguistique, de la de la Dordogne, 455.

**George Massonnais** (Mgr. J. B. A.), év. de Périgueux. — Notice par l'abbé Pécout, 261.

**Gérard** (Vicomte de). — Belcayre, 72; — congrès de la Sorbonne, 184, 243.

**Gifra** (Adhémar), 293.

**Ginestet**, cant. de La Force, 81.

**Gironde** (Famille de), 293; — legs à la Miséricorde de Montpazier, 417.

**Gontaut** (Famille de). — Lettre de d'Hozier, 92; — lettre du général duc de Biron, 262; — notes diverses, 278, 415; — Armand de G. et Issigeac, 372; — couvent de Montpazier, 416.

**Gontier** (Famille). — Droits à Vicq, 417.

**Goth** (Bertrand de), 427.

**Gourdon** (Famille de); — Frotaire, év. 168 et suiv.; — Guillaume, vicomte de G., 209; — Alex, vicomtesse de G., 227-9; — Géraud de G., év. 407.

**Gourgue** (Famille de). — Description de Lanquais, 376.

Digitized by Google

**Goustat** (Abbé). — Lalinde, 369.

**Gouzot** (Monseigneur). — Son décès, 329 ; — notice nécrologique, 382.

**Granger** (Abbé). — Rapport sur Jeanne d'Arc, 46.

**Grellet-Balguerie** (Charles). — Addition sur Ramnulfe, 92, 110 ; — mémoire sur Saint-Front, 168 ; — charte de fondation de St-Astier, 288-92.

**Grésignac** (Bernard de), commissaire réformateur en 1373, 420.

**Grignol**, cant. de St.-Astier, 82, 84.

**Grimoard**, év. d'Angoulême, 291.

**Groslet** (J. de), 309.

**Grottes**. — Peintures préhistoriques, 399 ; — voir *Cluseaux*, *Souterrains*.

**Guéraudon** (Feytit), archiprêtre de Sarlat, 80.

**Guinamond**, moine, 169.

**Guino** ou **Guinau**, fontaine, com. de St.-Martin-de-Gurçon, 49, 253, 379.

**Guitres** (Gironde), 289-91.

## H

**Halinghen** (Dauphin d'). — Lettre de ce lieutenant de la sénéchaussée de Boulogne, 317.

**Hardy** (Michel). — Les commissaires-réformateurs de 1373, 420.

**Hautefort**. — Bertrand de Born et son château, 208, 412.

**Hautefort** (Famille d'). — Contrat de mariage de Jeanne d'H. avec Jean de St.-Astier, 102 ; — lettres inéd. de Louis XII à Jean d'H., 127 ; — Jean et Foucauld d'H., 308.

**Hélène N...**, veuve de R. Vigier. — Testament, 113.

**Henri III**. — Etant duc d'Anjou, lettres au baron de La Douze, 233-6.

**Henri Court-Mantel**, 215-6.

**Héraldisme**. — Exposition héraldique, 181 ; — voir *Armoiries*, *Noblesse*.

**Hermann** (Gustave). — Lettres de rémission, 144 ; — garnison à Excideuil, 173, 311 ; — enceinte vitrifiée de Castel-Sarrazi, 250 ; — cure de Preyssac, 255, 362.

**Hospices et œuvres hospitalières**. — A Mussidan, 39 ; — à Périgueux, 279 ; — voir *Miséricorde*.

**Huet** (Paul). — Montre passée à La Mothe-Montravel, 254, 307 ; — lettre de l'Intendant du Pré de St-Maure, 255 ; — livre de raison des Flamenc de la Roussie, 325.

## I

**Ille**, rivière. — Ponts, 234.

**Imprimeurs et imprimeries**. — Etude sur leurs débuts en Périgord, 274-7.

**Inondations**. — En 1783, 255.

**Inscriptions**. — A Cubas, 401 ; — épitaphe, 461.

Digitized by Google

**Islon**, év. de Saintes, 291.

**Issigeac.** — Pillage en 1300, 294; — description, 372.

J

**Javerlhac**, cant. de Nontron. — Archéologie monumentale, 402, 441-6.

**Jeanne d'Arc**, 47.

**Jérôme Visguio.** — Ev. périgourdin en Espagne, 40, 99, 194 et suiv.

**Jésuites,** — Collége de Périgueux, 395.

**Jeux anciens.** — Billards et j. de Paume au XVII^e siècle à Périgueux, 254.

**Jordan** (Raymond). — Troubadour, 209.

**Jouanel** (André). — Etude sur Geoffroy I^er de Pompadour, év., 105, 426-40; — St.-Cyprien et Fages, 411.

**Journiac** (Famille de). — Lettre du comte de J. de St.-Méard, 92.

**Jumilhac**, 173.

**Justice.** — Lettres de rémission, 144; — G. de Chancel, président du présidial de Périgueux, 183; lettres concernant le présidial de Périgueux, 332; — droits de justice accordés aux commissaires réformateurs du Périgord en 1373, 421.

L

**Laage** (Famille de). — Etienne, éc., sgr. de Ponteyraud, 174.

**La Boëtie** (Etienne de), 348.

**La Borie**, (P. de), 309.

**La Bouriette**, com. de Pontours. — Gué, 334, 369.

**Labroue** (E.) — Historique du collége de Périgueux, 395.

**Labrousse** (Famille de). — Lettres du marquis de Verteillac, 261.

**La Bruyère** (J. de), 309.

**La Bussière** (P. de), 309.

**Lac** (Gilbert du), 309.

**Lachambaudie.** — Fable autographe, 262.

**La Chassaigne** (Famille de), 444.

**La Chau** (F. et J. de), 309, 310.

**La Contrée**, dit *Dollon* (J. de), 309.

**Lacoste** (Élie). — Autographe, 261.

**La Cropte**, cant. de Vergt, 81.

**La Cropte** (Famille de). — *Ex-libris* de l'év. F. de La C. de Bourzac, 43.

**Lacrousille** (Docteur A. de). — Le général Lian, 86.

**Ladevi-Roche** (Docteur). — Objets divers, 173; — photographies de St-Marc, 182; — noms de rues à Périgueux, 327.

Digitized by Google

**La Douze**, cant. de St.-Pierre-de-Chignac, 234.

**La Farge** (Lyonet de), 308.

**Lafitte** (Hilaire). — Fouilles à St.-Astier, 285-6.

**Lafon** (Gabriel). — Notice sur Jean Rey, 326, 335-62.

**Lafon** (Pierre), tragédien. — Lettre, 248; — portrait, 273.

**La Font** (A. de), 309.

**Lagarde** (Marquis de). — Fêtes de Brantôme.

**La Guesle** (Maurice de), 309.

**Lakanal**. — Destruction de Badefols de Cadouin, 371.

**Lalinde**. — Description, 369.

**Lambert** (Mr.). — Chants populaires, 174.

**La Mothe-Montravel**, cant. de Vélines. — Montre en 1548, 254, 307.

**La Mouthe**, com. de Tayac. — Grotte avec peintures et sculptures, 399.

**La Noë** (Général de). — L'enceinte vitrifiée de Castel-Sarrazi, 101, 250, 313.

**Lanquais**, cant. de Lalinde, 81, 376.

**La Peyrie** (Jean de), 308.

**La Place** (Famille de). — Pierre de L. P., premier président à la Cour des Aides de Paris, 443.

**La Porte** (Famille de). — Françoise de L. P., mariée à P. de Chancel, 183.

**La Ramière** (Famille de). — Vente de Beauvais, 448.

**La Richardie** (J. et R. de), 308.

**La Roche-Chalais**, cant. de Ste-Aulaye. — Minutiers de notaires, 176.

**La Rochefoucauld** (Famille de.) — Seigneurie et duché d'Estissac, 108-10.

**La Rolphie**, com. de Coulounieix, 301.

**La Roque**, château, commune de Meyrals, 402, 413.

**La Salle** (Guillaume de), 309.

**Lasteyrie** (Comte de). — Communications à la Sorbonne, 244.

**Lasteyrie** (Famille de). — Bernard de L., com.-réformateur en 1373, 420.

**La Tombelle** (baron de). — Officier de l'I. P., 92.

**La Tour** (Famille de), 339; — vente de Beaumont, 417.

**Lau d'Allemans** (Marquis du). — Don du chartrier de Saint-Just, 176.

**Laugerie-Haute**, com. de Tayac. — Découvertes, 251.

**Launay** (Famille de). — Note sur deux membres dont les portraits sont attribués à Montaigne, 42.

**Laurière** (Jules Pasquet du Bousquet de). — Son décès, 32.

**Lauriye** (F. et J. de), 309.

**La Vayssière** (Louis de), 309.

**La Villatte** (Etienne de), 309.

Digitized by Google

**Laville** (Famille de). — Testament de C. de Cugnac, veuve de Jean de L., 333.

**Layre** (Jacques de), 310.

**Le Boux** (Guillaume), év. — Bénédiction de N. D. des Victoires, à Paris, 94 ; — portrait, 273.

**Le Gaigneur** (Claude), 309.

**Le Myre** (Jean), 310.

**Léna.** — Mathilde d'Angleterre chantée sous ce nom par Bertr. de Born, 218 et suiv.

**Lèches** (Les), cant. de La Force. — Etymologie, 455.

**Lespinas** (Edmond). — Christ en bronze, 97 ; — Examen de mon. diverses, 172 ; — portraits et dessins, 273.

**Lettres inédites.** — Du duc d'Anjou, 51, 233 ; — du prince de Chalais, 85 ; — des rois Charles VIII et Louis XII, 119-29 ; — du tragédien Lafon, 248 ; — du marquis de Verteillac, 261 ; — d'évêques du Périgord, 262 ; — de D. d'Halinghen, 317 ; — du chevalier de Mourcin, 405.

**Lettres de rémission, et lettres royaux.** — Explication, 144.

**Lévis** (Famille de), 294.

**Lian** (Général). — Son décès, 31 ; — notice nécrologique, 86.

**Limeuil**, cant. de Ste.-Alvère. — Description, 367.

**Limoges et Limousin.** — Abbaye de St.-Martial, 49 ; — le vicomte Adhémar V, 215 ; — chanté par Bertr. de Born, 223 ; — voies préhistoriques, 244 ; — monuments du L., 280-2 ; — pouvoirs extraordinaires donnés à des commissaires réformateurs en 1373, 420.

**Lingendes** (Jean de). — Lettres de cet év. de Sarlat, 262.

**Linguistique**, 409, 455-8.

**Livres de raison, journaux de famille, terriers.** — Journal de famille des Balavoine, Fronsac, Brons, 93 ; — famille Flamenc de La Roussie, 325 ; — méthode de leur publication, 326.

**Longua** (Germain de), 309.

**Losse** (Famille de). — Pierre de L., chanoine, 428.

**Louis XII.** — Lettres closes, 119, 122 et suiv., 332 ; — lettres à Jean d'Hautefort, 127-9.

**Lubielle** (R. de), 309.

**Lusignan** (Famille de). — Alliance avec les Rudel, 292.

**Lussas**, cant. de Nontron, 446.

## M

**Machenaud** (Docteur), — Décès, 258 ; — Nécrologie, 319.

**Madaillan** (Famille de). — substituée aux Estissac, 108.

**Magnac** (Famille de). — Jean, sr. de la Baroutye, 312.

**Maisons anciennes.** — Hôtel Barbarin à St.-Pardoux-la-Rivière, 39 ; — peinture dans la maison Béler à Périgueux, 52 ; — à Issigeac, 373.

Digitized by Google

**Major.** — Dame chantée par Bertr. de Born, 219.

**Malemort** (Famille de). — Hildegarde, 229.

**Malte** (Ordre de). — Commanderie de Saint-Néxans, 295.

**Mandin** (Jules). — Eglise de St.-Amand-de-Coly, 400 ; — Cadouin, 414.

**Manthé** (René de). — Mesures agraires en Périgord, 180, 397 ; — livre de raison des Flamenc de La Roussie, 325.

**Marquessac** (Famille de). — François, 309.

**Marsac**, cant. de Périgueux, 81, 84.

**Marsaneix**, cant. de St.-Pierre-de-Chignac, 81.

**Martres** (Famille des). — Pierre des M., archer, 309.

**Marzac** (Famille de). — Guichard de M., sénéchal du Périgord, 293, 297.

**Mauléon** (Famille de), 308.

**Maumont** (Famille de). — François de M., 444.

**Maussac** (J. de), 310.

**Mauzens**, cant. du Bugue, 81.

**Médecins et médecines.** — Lettre de Louis Cadiot, 96 ; — le médecin Jean Rey, 105.

**Melyn** (Forton), 10.

**Mensignac**, cant. de St.-Astier, 81, 84.

**Mesures agraires.** — En Périgord, et fixité du journal, 180 ; — note de M. de Manthé, 397.

**Meyer** (Paul). — Géographie linguistique de la Dordogne, 455.

**Mieux-que-Bien.** — Guicharde de Comborn, chantée sous ce nom par Bertrand de Born, 228 et suiv.

**Mimet** (Pierre de), év. 169.

**Mineurs** (Frères). — Legs au couv. de Montignac, 114-5.

**Mirabeau.** — Voir Riquetti.

**Mirandol** (Vicomte de). — Chevalier de la Légion d'H., 323.

**Miremont**, cant. du Bugue. — Château, 184.

**Miséricorde** (Dames de la) — A Montpazier, 417.

**Monbazillac**, cant. de Sigoulès, 81.

**Monmont** (Abbé). — *La Croix des pestiférés à Capdrot*, 167.

**Montaigne** (Michel). — Articles du critique Hoffman, 34 ; — son portrait, 41, 405 ; — sa bibliographie, 106.

**Montancey**, com. de Razac, 418.

**Montandre** (Charente-Inférieure). — Combat de chevaliers français et anglais, 324.

**Montastruc** (Mathieu de), 308.

**Montaud**, cant. d'Issigeac, 294.

**Montboissier** (François de), 309.

**Montclard** dit **Montent** (J. de), 309.

**Montet** (Abbé C. E.). — Notice sur Mgr. Gouzot, 382-6.

Digitized by Google

**Montignac** (Mahaut de). — Aimée par Bertrand de Born, 208 et suiv.

**Montignac-sur-Vézère**, 217.

**Montpazier**. — Couvent des Récollets, 416.

**Montrem**, cant. de St-Astier, 81.

**Montsaguel**, cant. d'Issigeac, 294.

**Morand** (Famille).— Autographe du baron Joseph M., 247.

**Mosaïques**, 104, 413.

**Moulins**. — Pontbonne, 295.

**Mourcin** (de). — Lettres inédites, 405.

**Murailhet** (C. de), 309.

**Musée de Périgueux**. — Dons, 36 ; — emplacement du nouveau M., 140 ; — pose de la première pierre, 258.

**Musique**. — Ancienne chanson, et vieux Noël, 49 ; — note sur la cornemuse, 132 et suiv. ; — chanson de *Lou Chobretaïre*, 135 ; — notation de chants populaires, 175 ; — *La Guillanéou* et *L'eitréno*, 254, 450-4.

**Mussidan**. — Hôpital, 39 ; — siège projeté, 236.

**Mussidan** (Famille de), 292.

## N

**Nadalie**, commune de Bouzic. — Cluseau, 411.

**Nérestaing** (Aymé de), 309.

**Noblesse**. — Rapports des noms patronym. entre familles nobles et roturières, 152 ; — chevaliers périgourdins de l'Ordre de St.-Michel, 394 ; — voir *Armoiries*, *Généalogie*.

**Nontron**. — Chants du Nontronnais, 175.

**Normand** (Famille), 152.

**Numismatique**. — Monnaies diverses, 172 ; — id. trouvées à la Tour de Vésone, 192.

## O

**Oberkampff de Dabrun** (Baron). — Notice sur Sauvebœuf, 40, 236-8.

**Objets divers**. — Christ en bronze, 97 ; — gauffrier, id. ; — calices anciens, 181 ; — vente d'un billard en 1666, 254 — armes, boucles, etc., trouvés à Nadalie, 411 ; — anneau et miniature, 418.

**Ordonnances du Roi**. — Montre d'une compagnie, 254, 307.

## P

**Palustre** (Léon). — Son décès, 32.

**Passat** (Antoine de), 310.

**Passier** (Gilbert de), 309.

**Pastoureau** (Famille). — Alliance avec celle de Chalup, 305 ; — château de Javerlhac, 443.

**Pastoureau de Labesse** (Mr.) — — Décès, 98.

**Paunat**, cant. de Ste-Alvère. — Vocable d'église et d'abbaye, 49.

Digitized by Google

**Pavillon** (MM. L. et X. du). — *Ex-libris* du chevalier du Pavillon, 255.

**Peallepra**t (C. de), 309.

**Pécout** (Abbé). — Notice sur Mgr. George-Massonnais, 261.

**Peintures** et **peintres**. — P. murale à Périgueux, 52 ; — p. à l'âge du renne, 399 ; — voir *Portraits*.

**Pélerins** et **Pélerinages**. — Douchapt, 75.

**Périgord**. — Pièces intéressant le P., 102 ; — mesures agraires, 180, 397 ; — rues devant porter le nom de personnages marquants, 328 ; — les commis-réformateurs de 1373, 420.

**Périgord** (Famille des comtes de). — Mort tragique de Boson II, 33 ; — Bernard, 110 ; — Boson, év., et Eyma, 169 ; — Mahaut de Turenne femme de Guillaume, sgr. de Montignac, 268 et suiv.

**Périgueux**. — Peinture murale, 52 ; — église de la Cité, 68, 69, 114-8 ; — mosaïque, 103, 413 ; — lettres de Charles VIII et Louis XII, 119-29 ; — couvent des Augustins, 140 ; — deniers de P., 172 ; — événements de 1569, 233-6 ; — la *Marseillaise* en l'an III, 248 ; — inondation, 255 ; — la Manufacture, 279 ; — porte de la Renaissance, 300, 403 ; — noms de rues, 327 , — lettres closes de Charles VIII, Louis XII et concernant le présidial, 332 ; — legs pieux à des confréries, congrégations, etc., 333 ; — historique du collège, 395 ; — secours demandés à P., 420 ; — voir *Vésone*.

**Périgueux** (Famille de), 196.

**Périllac**. — Voir *Bernard*.

**Perreyrol** (E.), 309.

**Peuchault** (Etienne, bâtard de), 309.

**Peyrarède**. — (Famille de). — Poésie et note, 351.

**Philologie**. — Etude sur les prénoms usités en Périgord, 93, 149.

**Piles**, com. de St.-Germain et Mons, 375.

**Plancher de la Garelie** (N...). — Achat de Beauvais, 448.

**Plans**. — Tour de Vésone et abords, 188 bis.

**Poésies**. — Vers de Deschamps et Peyrarède, 351.

**Pompadour** (Famille de). — Lettre de Geoffroy de P., 92 ; — note sur l'év. Geoffroy I de P. 105, 426 ; — év. de ce nom, 119 et suiv. ; 140 ; 247; — note, 248.

**Pons** (Famille de), 173, 293-9.

**Ponts**. — Legs pour l'*Œuvre* de p., 118 ; — sur l'Ile, 234 ; — à Bergerac, 235, 293.

**Portraits**. — De Montaigne, 41, 405 ; — de P. de Chancel, 183 ; — p. et dessins divers, 273 ; — miniature d'un cardinal, 419.

**Pradel** (Pierre), 309.

**Prêcheurs**. (Ordre des Frères). — Legs au couv. de Périgueux, 114-5 ; — Frère de Noza-

Digitized by Google

rède, prieur du couv. de Figeac, 114, 116.

**Pré de Saint Maur**, (Du). — Lettre de cet intendant, 255.

**Présidial**. — Voir *Justice*.

**Preyssac**, cant. d'Excideuil. — Cure, 255, 362.

**Prigonrieux**, cant. de La Force, 82.

**Prondines** (Michel de), 308.

**Protestants**. — Prénoms usités chez les P., 155 ; — lettres du duc d'Anjou, 233-6 ; — exercice de la Religion évangélique à Salignac, 278, 415 ; — la révocation de l'Edit de Nantes à Bergerac, 279, 364-6 ; — femmes enfermées à la Manufacture de Périgueux, 279.

**Puy** (Famille du). — Jean du P., sgr. de Trigonan, 140 ; — Jean du P. La Mousque, chanoine de St.-Cyprien, 428.

**Puy-de-Gùillou**, com. de Sanillac, 81.

**Puymarteau**, com. de Brantôme. — Armoiries au pigeonnier, 403.

## Q

**Quimcampoix** (G. de), 309.

## R

**Ramnulfe**, év. — Note, 92, 110 ; — év. d'Angoulême, 111 ; — év. de Périgueux, 169.

**Raymond** (Famille de). — Testament de Bernard de R., 117.

**Razac**, cant. d'Eymet, 82, 84 ; — boiserie au château, 404.

**Récollets**. — Couvent à Montpazier, 416.

**Reghault** (François), 310.

**Régiments**. — Du marquis de Larré, 365.

**Reillac** (Famille de). — Fief de Belcayre, 73.

**Renaissance** (Epoque de la). — Sculptures, 301, 401, 403.

**Restier** (Famille), 153.

**Rey** (Jean). — Notice sur ce savant, 105, 326, 335-62.

**Reynier** (Jean), 309.

**Ribagnac**, cant. de Sigoulès' 294.

**Ribérac**. — Tombeau de la maison d'Aydie, 91.

**Richard Cœur-de-Lion**, 214 et suiv.

**Rieu de Maynadié** (Vicomte J. du). — Etat des revenus et dépenses du chapitre de St.-Front, 81 ; — note sur Mgr. Le Boux, 94 ; — passage de Charles IX en Périgord, 254 ; — anneau et miniature, 418.

**Riquetti** (Famille), 237-8.

**Rivière** (Mr.). — La grotte de la Mouthe, 399.

**Robert I**. — Fondation de St.-Astier, 288-92

**Rochechouart** (Famille de). — Agnès chantée par Bertr. de Born, 227-9 ; — seigneurie de Javerlhac, 444 ; — Charles de R. comte du Bâtiment, 448.

Digitized by Google

**Rochefort** (A. de), 309.

**Rocher du Toulon**, commune de Périgueux, 418.

**Roquecorn** (Raymond de). — Cet év. unit Issigeac à Sarlat, 372.

**Rouffignac**, cant. de Montignac, 82, 84, 375.

**Roumejoux** (A. de). — Fouilles de St-Astier, 36; — l'intendant du Cluzel, 96, 160; — excursion annuelle, 178, 256, 327, 366-78; — calices anciens, 181; — portrait de Poncet de Chancel, 183; — château de Miremont, 184, — fouilles à la tour de Vésone, 187-94; — butte à St.-Paul-de-Serre, 272; — cinquantenaire de la Société archéologique du Limousin, 280; — l'autel de la crypte de St.-Astier, 283-8; — décès de Mgr. Gouzot, 329; — puits funéraires, 331; — renseignements archéologiques, 401.

**Roux** (Famille de). — Mort de Jean de R., sr. de Campagnac, 74.

**Rozat** (Ch. de), 310.

**Rudel**, sgrs. de Bergerac. — Hélie R., 173, 292.

## S

**Saillant** (Annet du), 309.

**Saint-Amand-de-Coly**, cant. de Montignac. — Eglise, 400.

**Saint-Astier**. — Fouilles, 36; — dîme, 82; — charte de fondation, 92; — legs pour l'*Œuvre* du pont, 117; — l'autel de sa crypte et charte de fondation, 283-92; — dessin, 402, 413.

**Saint Astier** (Famille de). — Contrat de mariage de Jean de St.-A. en langue vulgaire, 102; — lettre relative aux Croquants, 416.

**Saint Cére** (Géraud de), abbé de Souillac, 168.

**Saint-Crépin**, cant. de...?, 82; — St.-C. d'Auberoche, défaite des Croquants, 416.

**Saint-Cyprien**, 411, 426-40.

**Saint-Front** (Basilique de). — Lettre de M. Anthyme Saint-Paul sur la date de sa construction, 37, 55-72; — inventaire du trésor en 1542, 50; — revenus et charges du chapitre, 81; — *La Question de St.-Front*, 103; — legs et *Œuvre*, 114-8; — mémoire de M. G.-Balguerie, 168; — plan italien possible, 324.

**Saint-Front-de-Colubry**, com. de Couze. — Description, 370.

**Saint-Geyrac**, cant. de Saint-Pierre-de-Chignac, 82, 84.

**Saint Julien** (Jean de), 309.

**Saint-Junien** (Haute-Vienne), 281.

**Saint-Just**, canton de Montagrier. — Ses seigneurs, 176.

**Saint-Laurent-de-Pradoux**, cant. de Mussidan, 82.

**Saint-Laurent-des-Vignes**, cant. de Bergerac, 82.

**Sainte-Marie-de-Chignac**, cant. de St.-Pierre-de-Chignac, 82, 84.

**Saint Martin** (Famille de). —

Digitized by Google

Marie de St-M., dame de Beauvais, 446.

**Saint-Martin-de-Gurçon**, cant. de Villefranche-de-L. — Fontaine du Guino, 49, 379.

**Saint-Martin-de-Limeuil**, com. de Limeuil, 366.

**Saint-Médard**, cant. de Mussidan, 39.

**Saint-Néxans**, canton de Bergerac, 295.

**Saint-Orse**, cant. de Thenon, 82, 84.

**Saint-Pardoux-la-Rivière**. — Fenêtre du XVIe siècle, 39, 130.

**Saint-Paul** (Anthyme). — Lettre sur la question de la date de St.-Front, 37, 55-72; — objections de M. Balguerie, 168 et suiv.

**Saint-Paul-de-Serre**, cant. de Vergt. — Butte fortifiée, 272.

**Saint-Perdoux**, cant. d'Issigeac, 294.

**Saint Pierre** (F. de). — Gestion du trésorier, 47, 53; — fiole du XIIe siècle, 273.

**Saint Saud** (Comte de). — L'hôpital de Mussidan, 39; — *Ex-libris*, 43; — abbaye de Paunat, 49; — rapports présentés à la Sorbonne, 93; — la châtellenie et le duché d'Estissac, 107-10; — prénoms usités en Périgord, 149; — distinction honorifique, 167; — famille Cadiot, 174; — Jérôme Visguio ou de Périgueux, évêque de Valence, 40, 194-207; — inondation de 1783, 255; — basiliques à coupoles en Italie et fête à Montandre, 324; — brochures diverses, 394; — portrait de Montaigne, 405; — table analytique du *Bulletin*, 467.

**Saint-Yrieix** (Hte.-Vienne). — Rébellion des habitants, 129.

**Saint Yrieix** (Famille de). — Guillaume, 308.

**Salamanque** (Espagne). — Evêque périgourdin sur son siège, et influence de l'architecture périgourdine dans sa cathédrale, 201-7.

**Salignac**, 278, 415.

**Salignac** (Famille de). — Lettre à Fénélon et maladie de l'év. de Sarlat, 94-5; — bibliogr. de Fénélon, 106; — alliances avec les Gontaut, 278; — Pons, François et Louis de S. et Issigeac, 372-4; — lettre de Fénélon, 396.

**Salis** (Famille de). — Gérard de S., fondateur de Çadouin, 413.

**Salon** (Le), cant. de Vergt, 81.

**Sanilhac**, cant. de St.-Pierre-de-Chignac, 81, 82.

**Sarlande**, cant. de Lanouaille, 173.

**Sarlat**, 110; — la famille d'Aubusson, 460.

**Sauvebœuf**, com. d'Aubas. — Monographie de ce chât., 236.

**Sciences naturelles**. — Découvertes physiques du docteur Jean Rey, 326, 335-62.

**Sculptures**, 131 et suiv.; — statue de saint Roch à Cherveix,

Digitized by Google

256 ; — porte Renaissance à Périgueux, 300 ; — s. à l'âge du renne, 399 ; — boiserie au château de Razac-d'Eymet, 404.

**Seguin**, archev. de Bordeaux, 290.

**Sépultures**. — A St.-Astier, 36, 283-8 ; — près de Vic, 103 ; — puits funéraires, 331 ; — s. d'un prétendu « régent périgourdin, » 461.

**Sescaud**. — Voir *Cescaud*.

**Sevin** (Mgr. de). — Lettres, 262.

**Signont** (Rogier de), 309.

**Société histor. et archéolog. du Périgord**. — Table analytique, 36 ; — échange avec la bibioth. de l'Université de France, 47 ; — excursion annuelle, 178, 256, 327, 366 ; — présentation à M. le président de la République, 245, 257 ; — représentée à Limoges, 280 ; — id. à Montandre, 324.

**Sociétés savantes**. — Volume d'autogr. de la S. des Arch. histor. de la Gironde, 35, 322 ; — cinquantenaire de la S. archéol. du Limousin, 102, 249, 280 ; — S. des Arch. histor. de Saintonge, 324.

**Solignac** (Haute-Vienne), 280.

**Solminihac** (Famille de). — Lettres du Vénérable Alain de S., 262 ; — cardinal très douteux de cette famille, 419.

**Sorges**, cant. de Savignac-les-Eglises, 84.

**Soulas** (Adalbert du). — Cercueils et antiquités à Vic, 103 ; — concession de banc à Vic, 417.

**Souterrains**. — A Cunèges, 408, 410 ; — à Nadalie, 411 ; — voir *Cluseaux, Grottes*.

**Stations préhistoriques**. — Laugerie-Haute, 251 ; — à Tayac, 399.

## T

**Talleyrand** (Famille de). — Autographes du prince de T., 34, 409 ; — lettre du prince de Chalais, 85 ; — Jean, sgr. de Grignols, 124 ; —*L'épiscopat de Talleyrand* à Autun, 259.

**Tarde** (Gabriel de). — Chevalier de la Légion d'H., 323.

**Tarde**, savant. — Proposition de M. Dujarric, 395.

**Terrasson**, 113 et suiv. — Armand, abbé inconnu, 428.

**Testut** (Docteur). — Chevalier de la Légion-d'H., 186.

**Texier** (Famille). — Lettre de M. de Javerlhac, 242 ; — coseigneurie de Javerlhac, 444.

**Texier**. — Imprimeurs, 275.

**Thomas** (Antoine). — R. d'Aubusson et épitaphe, 458-62.

**Toulouse** (Raymond V, comte de), 216, 218.

**Trécérou**, com. des Lesches. — Chapelle, 418.

**Trélissac**, cant. de Périgueux, 82, 84.

**Trémolat**, cant. de Ste-Alvère. — Description, 368.

Digitized by Google

**Tricard** (Famille de). — Don aux Augustins, 141.

**Trichet du Fresne**, avocat, 340, 358.

**Trignac**. (Marceau de), 310.

**Tringuet** (J.), 309.

**Troubadours**, 208 ; — trouvéresses, 243 ; — voir *Born* et *Borneil*.

**Turenne**. — Deniers des vicomtes de T., 172 ; — filles du vicomte de T. aimées par les troubadours, 209 et suiv.

**V**

**Valence** (Espagne), 199.

**Varaignes**, cant. de Bussière Badil. — Famille Bernard, 146.

**Venise**. — Rapports architect. entre St.-Marc et St.-Front, voir ce mot et page 168 ; — photogr. de St.-Marc, 182.

**Ventadour** (Famille). — Quittance de Louis de V., capitaine de Bergerac, 167 ; — Eble V, vicomte de V., 209.

**Véra** (Famille). — Armoiries, 256.

**Vergt**, 82, 407.

**Verneilh** (Baron de). — La *Question de Saint-Front*, 103 ; — notes d'archéologie monumentale, 402 ; — dessins, 402, 413 ; — Javerlhac et Beauvais, 441-9.

**Verneilh** (Félix de), 37, 38, 56 et suiv.

**Verres**, verreries. — Fiole de XII^e siècle, 273.

**Vésone**. — Fouilles à la tour de V., 38, 101, 187.

**Vétat** (Famille de). — François, homme d'armes, 310.

**Vic**, canton de Lalinde. — Antiquités, 103 ; — droit de tombeau, 417.

**Vidaussan** (J. de), 309.

**Viel** (Étienne). — Edition de *Télémaque* en vers, 167.

**Vigier** (Famille). — Testament de la veuve de R. Vigier, 113 ; — Marie Viguier de Fragnac, 444.

**Villadeix**, cant. de Lalinde, 82.

**Villamblard**, 82.

**Villepelet** (Ferdinand). — Portraits de Montaigne, 42 ; — inventaire du trésor de St.-Front en 1542, 50 ; — note sur Mgr. Le Boux, 94 ; — la *Périgourdine*, danse, 95 ; — lettre du médecin Cadiot, 95 ; — gaufrier, 97 ; — pièces intéressant le Périgord, 102 ; — lettres closes de Charles VIII et Louis XII, 119 ; — vente d'un billard en 1666, 254 ; — de la publication de livres de raison, 326 ; — noms de rues à Périgueux, 328 ; — *Lettres closes de Charles VIII*, etc.

Digitized by Google

332; — documents administratifs sur des antiquités, 418.

**Villepelet** (Robert). — Note sur la prononciation locale, 458.

**Villers-Lafaye** (Mgr. de). — Portrait, 273.

**Visguio**. — Voir *Jérôme*.

**Vocceou** (Guillaume de), 309.

**Voies de communication.** — En Limousin, 244; — gués curieux, 334.

## Z

**Zamora** (Espagne). — Evêque du Périgord sur son siège et cathédrale, 201-5.

Périgueux. Imp. de la Dordogne.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Le Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord paraît tous les deux mois, par livraisons de 64 pages, et forme un volume à la fin de l'année. Chaque livraison est accompagnée de deux dessins.

Le Bulletin est envoyé gratuitement à MM. les membres de la Société.

Il ne contient que des documents inédits.

---

## TIRAGES A PART.

La Société autorise le tirage à part des articles, mémoires et documents insérés dans le *Bulletin*, sous la condition expresse qu'au verso du titre figurera cette mention : « Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.* »

MM. les membres de la Société qui désireront profiter de cette faculté devront prévenir le Secrétaire Général au moment de la remise de leur manuscrit, ou, au plus tard, en rendant les épreuves du *bon à tirer.*

Nous croyons devoir donner ici le tarif de l'imprimeur pour ces tirages à part :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 8 pages de texte | réimprimées jusqu à | 50 | exemplaires coûteront | 7 fr. |
| 8 | — | 100 | — | 9 |
| 12 pages | — | 50 | — | 11 |
| 12 | — | 100 | — | 13 |
| 16 pages | — | 50 | — | 14 |
| 16 | — | 100 | — | 16 |

La couverture sera payée comme quatre pages.

Il s'agit, bien entendu, d'extraits imprimés tels quels; en cas de corrections et de changements, corrections et changements seraient payés en sus.

On ferait des concessions pour une réimpression arrivant à plusieurs feuilles.

L'ancienne Maison Dupont et Cᵉ se chargerait aussi de mettre en volume les livraisons du *Bulletin* aux prix suivants :

1/2 reliure basane..... 1 fr. 50 c.
— chagrin..... 2 »

---

Les Sociétés savantes auxquelles le Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord est adressé sont priées de vouloir bien nous faire parvenir leurs publications en échange.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 2044 100 874 833

Digitized by Google